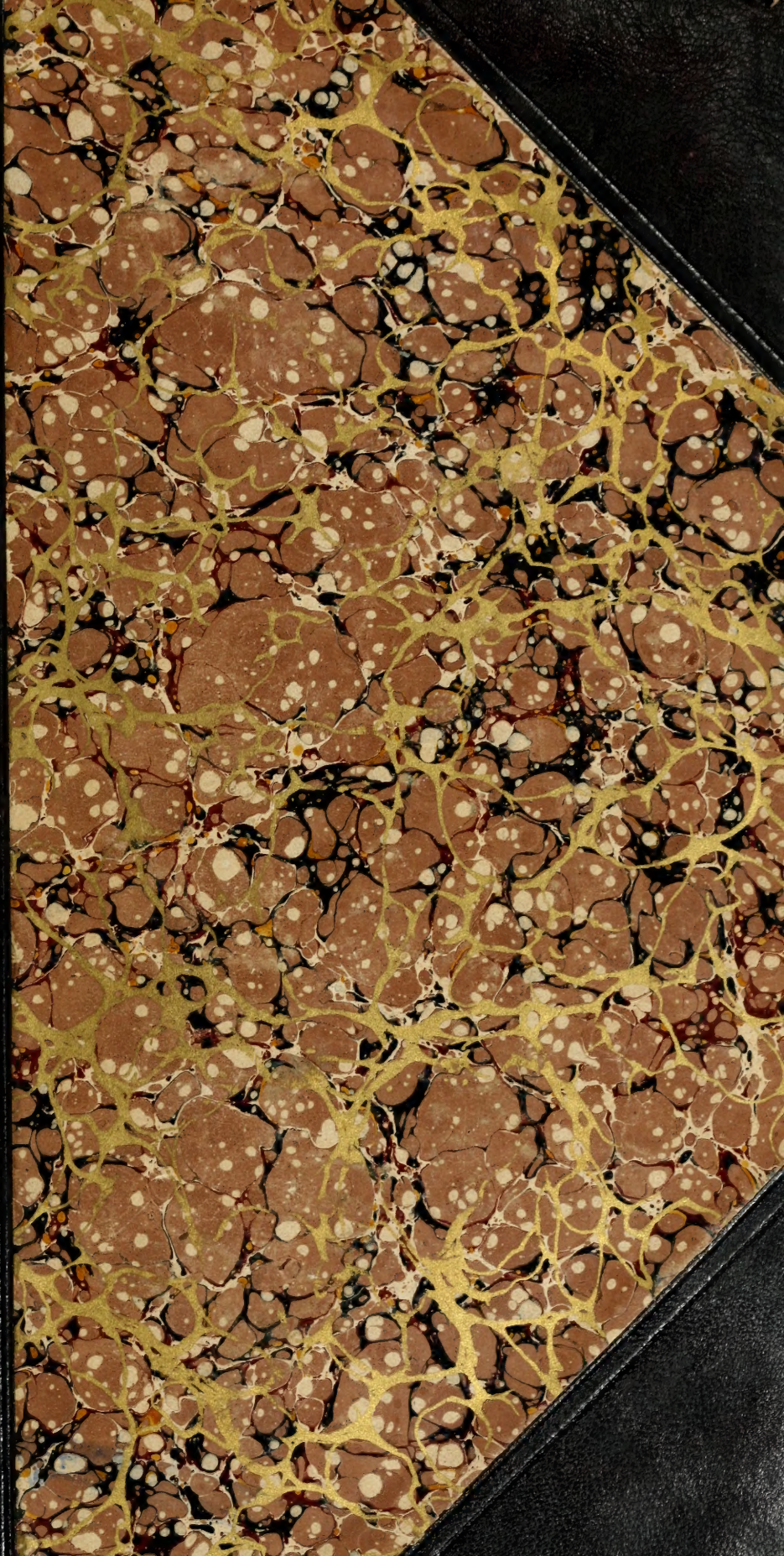

16 Vallette

REVUE

DU

BAS-POITOU

VANNES. — IMP. LAFOLYE, 2, PLACE DES LICES

REVUE

DU

BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

12me Année. — 1re Livraison.

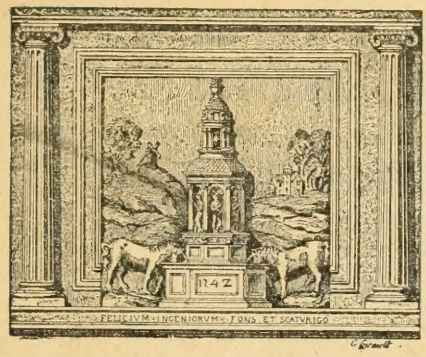

FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : RUE BENJAMIN-FILLON

PARIS
E. LECHEVALIER
29, Quai des Gds-Augustins.

NIORT
L. CLOUZOT
2, rue des Halles.

1899

THE GETTY CENTER
LIBRARY

LES POÈTES DU BAS-POITOU

L'abbé FRANÇOIS GUSTEAU

A Monsieur René Valletta

Monsieur,

J'aurais voulu offrir un travail plus digne des lecteurs de la Revue du Bas-Poitou.

Si j'ai la téméraire hardiesse de livrer au public les notes qui vont suivre, c'est que je compte d'abord sur l'indulgence que mérite la bonne intention, et qu'ensuite j'ai la certitude que les œuvres de l'ancien prieur de Doix auront une éloquence qui me fera pardonner de n'en pas avoir.

Est-ce une biographie très documentée, une édition complète des œuvres du Chantre de Fontenay que vous attendez de moi ? Je n'ai la prétention de donner ni l'une ni l'autre. Je laisse à une plume que j'estime plus expérimentée que la mienne, le soin de combler prochainement les lacunes de mon modeste travail.

Ce que je voudrais pour le moment, ce serait réveiller tout un concert de vive sympathie pour la mémoire d'un poète aimable, gracieux et humoristique, d'un prêtre érudit et zélé, enfin d'un compatriote ami des lettres poitevines et du sol natal.

Depuis longtemps déjà l'humble vendéen qui signera ces lignes avait à cœur de remettre en lumière ce défunt qui parle toujours :

defunctus adhuc loquitur. *Et, s'il était permis à cet admirateur d'un beau talent disparu de formuler un vœu, il demanderait à tous les fils de cette Vendée qui ont le culte du souvenir, de ne pas laisser passer la date du 16 mars 1899, sans offrir à l'abbé Gusteau le témoignage de leur admiration et de leur amour.*

Niort, le 13 janvier 1899, en la fête de Saint-Hilaire.

N. MOUCHARD,
prêtre.

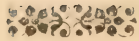

L'ABBÉ GUSTEAU

(1699-1761).

Je vis de souvenirs, de souvenirs anciens.
Hélas ! mais sous les jours et partout, j'y reviens

BRIZEUX-MARIE

Le 16 mars 1899 ramène le 200e anniversaire de la naissance de Fr. Gusteau, qui eut pour berceau Fontenay,

Source des beaux esprits, précieuse fontaine,
Dont les eaux de cristal coulent depuis longtemps
Pour la sage Thémis comme pour Melpomène.

Ce compatriote des Rapin et des Besly, des Viète et des Brisson eut pour père Fr. Gusteau et pour mère Marguerite Royer. Il portait dans ses armes : *De gueules, à 3 fasces ; 1re et 3e d'argent, la 2e d'or*, avec cette jolie devise qu'il réalisa si bien : *Floris degusto saporem*[1].

Enfant à l'intelligence précoce, nature sensible et droite, il se sentit de bonne heure appelé à la vocation ecclésiastique. C'est ainsi qu'il fut, le 30 novembre 1720, clerc tonsuré du diocèse de la Rochelle et, comme

Dans les âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années,

il se vit simple diacre, le 22 avril 1722, préposé à la cure de Saint-Hilaire de Champagné, dans le marais de Luçon.

[1] D'après d'Hozier, recueil officiel dressé en vertu d'édit de 1696, et d'après B. Fillon, dans Poitou et Vendée.

Huit ans plus tard, le 21 décembre 1730, il fut nommé prieur de Doix, près de Maillezais. C'est dans ce bénéfice, à la collation de l'abbé de Nieul, et sous la juridiction de l'archiprêtre d'Ardin, qu'il va désormais, sans compter, répandre les lumières de sa vive intelligence et mettre les dons de son riche cœur au service de son église et de ses fidèles.

Travailleur infatigable, il se repose des labeurs d'un ministère toujours consciencieusement rempli, en cultivant la muse et en s'appliquant aux lettres qu'il appelait poitevines.

C'est ainsi que nous retrouvons dans ses œuvres variées, dont la matière remplirait plusieurs volumes, dix-sept pièces en patois. Ces dix-sept joyaux tirés de l'écrin que nous avons entre les mains ont déjà vu plusieurs éditions. (La dernière en date est celle de 1855-1861, chez M. H. Oudin).

Mais si ce choix judicieux suffit pour donner aux amateurs de nos vieux dialectes une idée du parler d'antan : si cette poésie, finement naïve, nous retrace fidèlement la simplicité des mœurs dans la première moitié du XVIIIe siècle, ce recueil ne nous révèle qu'un petit côté de notre intéressant auteur.

Gusteau fut et resta très populaire, parce qu'il sut parler un langage familier. Le peuple l'aima, parce qu'il lui emprunta sa langue, son patois si simple, si naïf et parfois si expressif. Toutefois s'il fut l'objet d'un vrai culte auprès du peuple, les érudits n'appréciaient pas moins son talent de poète dans une langue que les Corneille et les Racine avaient illustrée.

Pour nous, si nous voulons connaître notre héros, mieux saisir son âme, nous allons le visiter dans sa thébaïde de Doix d'où son cœur, ému par les mystères de notre sainte religion — source de son inspiration la plus profonde, — chantera pour ses amis connus et inconnus des cantiques auxquels la musique moderne donne un air de renouveau et un regain de popularité.

A côté du poète lyrique, nous verrons le dramaturge reli-

gieux, le chantre des illustrations de son pays qu'il a si tendrement aimé, le chansonnier plein d'humour et de grâces, et nous constaterons plus d'une fois que si le sympathique abbé savait faire arriver un compliment à son adresse, il maniait très habilement les traits de la satire.

Néanmoins, en dépit de quelques boutades empreintes, non de noire malice, mais de l'ironie la plus fine, nous retrouverons toujours le bienfaisant prieur qui porte au cœur ce triple amour : Celui de Dieu et de son église, celui de la petite et de la grande patrie, enfin celui de ses fidèles et de ses amis.

I. — Le Poète Religieux. — Cantiques et Mystères.

Byron, dans ses mémoires, définit la poésie : Le sentiment d'un ancien monde et celui d'un monde à venir, » et le psychologue Bourget, après le mélancolique poète d'Outre-Manche, nous dit que « la beauté poétique pure réside dans la suggestion plus encore que dans l'expression. » Il faut, ajoute-t-il: « Pour que le sortilége des beaux vers s'accomplisse, du rêve et de l'au delà, de la pénombre morale et du mystérieux. »

Or, sans vouloir rechercher toute la pensée intime du poète et du philosophe cité plus haut, je n'hésite pas à dire que ces conditions, réclamées pour toute œuvre poétique, se trouvent abondamment dans l'abbé Gusteau, qui sut, à une imagination très vive, joindre l'observation la plus profonde, l'expression la plus naturelle et la plus suggestive.

De plus ce sentiment d'un monde ancien et celui d'un monde nouveau, cette préoccupation de l'au-delà, de notre destinée finale, ne le quittent pas un instant. Nourri de la Bible qu'il a longuement méditée, il pleure sur la chûte et le châtiment de nos premiers parents, puis il chante avec eux l'espoir qu'ils ont de rentrer en grâce auprès d'un Dieu terrible dans sa justice, mais sur les lèvres duquel ils ont lu une parole de miséricorde : la promesse d'un Rédempteur, gage d'espérance pour Adam et sa postérité.

Gusteau, comme Pascal, semble prendre comme règle de prudence et de charité de ne jamais parler à l'homme de ses misères, sans lui rappeler ses titres de noblesse. C'est un poète qui chante avec son cœur et qui trouve ainsi le secret d'être toujours

Simple avec art,
Sublime sans orgueil, agréable sans fard.

(BOILEAU, *Art. poét.*)

Si bien que de lui, comme d'Homère, avec notre législateur du Parnasse, on peut dire que

Son livre est d'agréments un fertile trésor,

car, soit qu'il chante ou le Noël naïvement gracieux, ou la chanson spirituellement gauloise,

Partout il divertit et jamais il ne lasse.

La muse de notre ami s'étant surtout exercée à célébrer le grand mystère de la Rédemption, je n'hésite pas à l'appeler *Le Chantre inspiré de la Vierge et du Messie.*

Mais il est temps que je laisse la parole à ce favori des muses dont l'humilité faisait mettre en tête de ses œuvres :

Vous trouverez dans cet ouvrage cy
Du passable, du bon et de mauvais aussy ;
C'est à ce prix qu'on vous le livre,
Lecteur, attendez-vous y bien,
C'est là le portrait de tout livre,
C'est aussi le portrait du mien.

Joachim du Bellay s'était excusé avant lui de l'imperfection de ses vers, à peu près dans les mêmes termes :

Si je n'ay plus la faveur de la muse,
Et si mes vers se trouvent imparfaits,
Le lieu, le temps, l'aage où je les ai faits
Et mes ennuis, leur serviront d'excuse.

L'un comme l'autre, l'Angevin et le Vendéen ne faisaient que traduire Martial, tant il est vrai, ajoute notre aimable auteur « qu'un voleur pille l'autre »

Comme prélude à ses 40 noëls, Gusteau nous invite à soupirer avec les patriarches, dans une paraphrase fidèle du *Rorate* liturgique de l'Avent.

Rorate cœli de super et nubes pluant justum.

Sensible à nos longues misères,
Ciel bénin, répandez vos eaux ;
Faites couler par vos canaux
Le juste promis à nos pères.
Venez, Seigneur, secourez-nous,
L'univers n'espère qu'en vous.

Puis, pour ranimer notre foi, il nous rappelle les promesses et les prophéties qui nous prédisent le Messie :

Vous qui, comme moi, d'Israël
Attendez le règne éternel,
Au Dieu qui le présage,
Venez tous rendre hommage.

Dès lors pour préparer la naissance de Celui qui était si impatiemment attendu, il fallait

Une mère
Au fait de Dieu le père.

C'est cette Vierge choisie par le Saint-Esprit que Gusteau va chanter dans une suite de cantiques, puis nous verrons Jean-Baptiste le Précurseur, invitant les hommes à se préparer à célébrer la naissance que les anges vont bientôt annoncer.

Enfin l'Emmanuel promis est né dans une pauvre étable, et le Dieu des humbles et des petits veut que les bergers soient les premiers témoins de ce mystère.

Aussitôt ces naïfs gardiens de brebis, ne consultant que la générosité de leurs cœurs, sont attirés vers ce Jésus dont la

grandeur est cachée sous le voile de l'infirmité. Ils se demandent ce qu'ils pourront bien lui offrir.

Que portrons jy pr'amusay le poupot ?
Y ay bay chez nous in écharbot
Qui fait le moulinot.
Dame, jamais gne s'arrache
Dau paper vour y l'attache :
Offrons l'y, Rigot :
— Ah ! Colas, ne séchons pas si sot :
Le grand Dieu pense trop
A ce qui perdit tot,
Pre s'occupay quemin marmot
Din osea, din barbot.

. . . . . .

Quiau Dieu, mon cher Pérot,
Veut aver nos quieurs pre son lot.
Nous demande teil trop ?

Mais les présents ne suffisent pas ; il n'est pas de fête sans compliment, il faut en dresser un, ce qui met à l'enver sla tête de Pérot.

C'est Robin qui, aidé de trois habiles confrères, est arrivé à mettre sur pieds le fameux compliment que voici :

ROBIN.

Y en ai pretant bay fait un bea,
Pre le dressay j'étions tra,
Et j'avons be suay ;
Regardez si gne cadre pas,
Gne ma presque tué.

Mon bon Jésus, quand y ve voy,
Mon quieur est farfouillé de joy,
L'aise me fait chantay ;
Qui me donne à vous mille foy
Et qui veut ve zaimay.

Faites moi savoy sans façon
Ce qu'il faut que je fassions
Pre plaire à vos bontés ?
Ah ! queu l'honneur que je séchons
De vos domestiquès.

Un compliment si bien tourné devait attirer à leurs auteurs des hommages bien sentis. Aussi tous les amis de Robin font éclater leur enthousiasme dans ce couplet final où la modestie la plus vraie va de pair avec l'étonnement le plus naturel :

Ah ! jarti tay le plus savant
Et bay, Robin, marche devant
Et parle pre tretous ;
Qui craïoit que t'en savais tant ?
Tay bay pu fin que nous.

Jusque là les bergers seuls ont payé leur tribut au Dieu de la Crèche, mais aussitôt In Ange condit in Pasturelle à Bethléem.

Ce charmant Noël poitevin a été publié plusieurs fois, cependant il me semble que quelques couplets doivent trouver leur place ici et figurer à côté du compliment de Robin.

NOËL, *sur l'air :*
Quand y partis de la Rochelle
Y en partis à mon grand regret
Lalirenne.

Arser venant de chez mon père, (*bis*)
La grande merveille qui vis,
Ma bregère,
La grande merveille qui vis.

O paraiguit ine lumière, (*bis.*)
Tout fain dret dessus nos patis,
Ma bregère,
Tout fain dret, etc.

O sembloit être nos fougères, (*bis.*)
Lavoure le feu s'étoit mis,
Ma bergère, etc.

Mon quieur tremblotoit de misère, (*bis.*)
Mais que gle fut bientôt remis, etc.

In ange me faisait la chère (*bis.*)
Et me dissit, y l entendit, etc.

Laisse icy ta crainte, Paquière, (*bis.*)
Prens me ta penère et me suis, etc.

A l'heure, sans tant de mystère, (*bis*)
Y le sivit, bay loin de foui, etc.

Gle me menit à la tanère, (*bis.*)
Vro lat ses beux le Grand Louis, etc.

Gle m'y faisit voir ine Mère, (*bis.*)
O que in poupon dau pu jolis, etc.

Disant, ô faut que te révère, (*bis*)
La mère, mais surtout le fils, etc.

Quiau petit Enfant est ton Père, (*bis.*)
Tout aussi vrai queme y tau dis. etc.

Quement si fisit, glest mon Père? (*bis.*)
Car gleme surprenet aussi, etc.

Craignant qui me misse en colère, (*bis.*)
En riant gle parlit ainsi, etc.

Daux hommes, Dieu n'est-il pas Père? (*bis.*)
— Et voil monsieu, répondis-y, etc.

— Et si de tretous glest le Père, (*bis.*)
Gle det être le ten aussi, etc.

L'enfant quo faut que te révère, (*bis.*)
Glest ton Bon-Dieu, sache quieuqui, etc.

Quand y comprenis le Mistère, (*bis.*)
Y pris l'Enfant. y l'adori, etc.

Y ly tiris de ma penère, (*bis*)
De lard tout frais un gros bouzi, etc.

O fut à Madame sa mère, (*bis*)
Que men offrande y présenti.
Ma bregère,
Que men offrande y présenti.

Vas le voy queme ma, ma chère, (*bis*)
T'aras le bounheur que j'oguis,
Ma bregere,
T'aras le bounheur que j'oguis.

La série des Noëls continue . notre poète y chante encore l'*Heureux Mystère, Jésus considéré comme lumière du monde*, la *Circoncision*, le *Nom de Jésus donné au Messie*, l'*Adoration des Rois*, les *Réflexions d'un valet à la suite des Mages*, l'*Inquiétude et le dessein d'Hérode au sujet du Messie*, la *Fuite en Egypte*, le *Massacre des Innocents*; puis notre fin lettré qui, en dehors de la Bible, cherchait souvent son inspiration dans les lettres profanes, remet sous nos yeux l'*Accomplissement de la prophétie de la Sybille de Cumes*.

« C'est, » nous dit-il. « une traduction paraphrasée d'un endroit de la IVe églogue de Virgile, où le poète attribue par flatterie au fils de Pollion la prophétie de la Sybille, qui ne peut être entendue que de Jésus-Christ.

Ultima Cumæi
Venit jam carminis
ætas, etc.

Le siècle dont la Sybille
Prédit le temps dans ses vers,
Siècle en prodiges fertile,
Est ouvert pour l'univers ;

Jam nova progenies
Cœlo demittitur alto.

Un roi suprême,
Le fils de Dieu même,
Descendu des cieux,
Paroît en ces lieux.

L'âge d'or que vient d'ouvrir
Ce Dieu fait chair
Finira ce siècle de fer,
O Lucifer !
Déjà l'abondance,
Fruit de l'innocence,
Et les doux plaisirs
Comblent nos désirs ;
Les feux, les alarmes,
La fureur des armes,
Et les durs travaux
Cèdent au repos.
Sous ce roi *Hoc duce.*
Dont la foi
Nous donne l'indice,
Sous ce roi
Dont la foi

Montre ses grandeurs,
Vont cesser tous les malheurs
Que du premier homme attira la malice ;
Et par sa bonté,
Ce qui reste d'iniquité,
Sera par ses soins et son sang acquitté.

Si qua manent
Sceleris vestigia nostri,
Irrita perpetua
Solvent formidine
terras.

Comme œuvres de plus longue haleine et qui semblent une préparation à *La Nuit de Noël*, pièce de théâtre en cinq actes, représentée « avec succez » en 1742, par les petites écolières de Doix, notre intéressant poète nous donne : Le *Dialogue de Lucas, Colin et Pierrot*, deux pastorales en cantiques, l'une ayant pour titre : *Réjouissance des familles chrétiennes au sujet de la naissance du Sauveur*, l'autre, sans titre, mais avec même objet : enfin l'*Empressement de la ville de Fontenay-le-Comte pour aller voir Jésus nouvellement né.*

Dans ces pièces, comme dans les cantiques, nous retrouvons même verve et même naturel chez l'auteur, mêmes cris de foi et d'amour chez ces âmes simples qui vont porter au Dieu Sauveur les hommages de leurs cœurs fidèles et reconnaissants.

Toutefois, sous cet air de bonhommie qui caractérise les héros avec lesquels nous avons renouvelé connaissance, il ne faut pas croire que la naïveté — même la plus aimable — soit leur unique apanage ; il faut encore leur accorder la proverbiale finesse du paysan normand, que Lucas va revendiquer pour son compte.

LUCAS

Pour être utile au nouveau roi
Que pourrons-nous bien faire ?

COLIN

Choisissons chacun pour emploi
Le moindre ministère
Au bœuf si tu donnes du foin,
J'abreuverai l'ânesse.
Chez un grand Dieu le moindre soin
Mérite qu'on s'empresse.

LUCAS

J'aperçois bien le Saint Enfant,
Mais l'étable est remplie,
Veux-je entrer, dans le même temps
On me presse et je plie.
Un moyen, dans l'occasion,
Me paroit efficace :
Je vais faire sortir l'ânon,
Et je prendrai sa place,

COLIN

Je crains bien que si tu le fais
Quelqu'un ne te reprenne ;
Car l'animal échauffe exprès
Ce Dieu de son haleine.
Pour n'avoir de l'Enfant Jésus
Quelque juste reproche,
Fais mieux, Lucas, monte dessus,
Tu seras aussi proche.

LUCAS

Je n'ose, mais je suis *Normand*,
Aussi laisse-moi faire ;
Je l'ôterai subtilement
Va, j'en fais mon affaire.

COLIN

Ah ! tu n'en viendras pas à bout ;
Car Dieu, quoique tu fasses,
Sait tout, entend tout et voit tout,
Cherche donc d'autres places.

PIERROT.

J'en veux prendre une dans le cœur
De l'aimable Messie,
Il me fera cette faveur,
Je l'espère et l'en prie.
Ce cœur, immense en charité,
Ne rebute personne ;
Bénin, rempli d'humilité
Aux petits il se donne.

L'enthousiasme vrai de ces populations sincèrement chrétiennes nous est un sûr garant que le sympathique dramaturge n'a pas eu de peine à faire interpréter, d'une façon très satisfaisante, par les petites bergères de Doix, ses drames religieux, « présent fait à la jeunesse et à l'imprimeur ; à la jeunesse pour la conduire à Bethléem à peu de frais, et à l'imprimeur, avec l'espérance que le nombre des livres qu'il faudra pour les personnes qui représenteront la pièce, luy procurera un plus prompt débit. »

Ce double souci part assurément d'un bon cœur, comme le sentiment d'affection pour sa patrie qui lui dicte ce ravissant Noël où il introduit, « sans dessein d'y régler les rangs, » les différents corps religieux et civils que l'importante ville de Fontenay comptait alors dans ses murs.

On voit, à cette occasion, défiler, au son des tambours et des cloches, le lieutenant[1] du roi, escorté de la noblesse,

Pour guide ayant sa sagesse
Et pour lumière sa foi ;
.... Le Siège Royal,
En pompe et cérémonie,
A suivi son Sénéchal ;

Les Conseillers, les Gens du Roi vont ensuite, précédant les avocats

Qui, suivis d'une nuée
De Procureurs, de Greffiers,
Semblent former une armée
Que terminent les Huissiers ;

Monsieur le Maire qui parlant
A ravi par son beau style
Le cœur du divin Enfant.

Les Échevins, la Maréchaussée, le Prévot, l'Election, la Maîtrise.

Et les Traites à leur tour
Au Dieu vont faire leur cour.

[1] M. le marquis de la Carte était alors lieutenant général commandant pour le Roi en Poitou.

Les médecins et les pharmaciens que l'auteur plaisante en passant, les receveurs, tabellions royaux, directeurs et commis des contrôles suivent avec les marchands et les artisans.

Vient alors le clergé ayant à sa tête le vénérable Doyen, les deux pasteurs de Saint-Jean et de Saint-Nicolas, les vicaires, les aumôniers, puis les ordres religieux d'hommes et de femmes : les Jacobins, les Cordeliers « qui chantent charmante musique, » les Capucins, les Jésuites ; les Dames de Saint-François qui

Ont offert par leur Tourrière
Un coffret au Roi des Rois,
Qu'on a cru plein des ouvrages
Et des Mères et des Sœurs ;
Mais dessous les emballages,
On n'a trouvé que leurs cœurs.

Les filles de *Notre-Dame* et celles de l'*Union* voulaient à leur tour

En commun
Donner leurs cœurs à douzaine,
Mais elles n'en avaient qu'un !

Enfin les sœurs *de la Charité* se retrouvaient, comme toujours auprès de ceux qui souffrent.

Voici comment notre humoristique auteur termine cette longue, mais très édifiante énumération de dévots personnages :

J'aurais vu quelque autre chose,
Mais tant de gens sont venus
Au trône où le Dieu repose,
Qu'on ne se connoissoit plus.
Alors Poirier, le libraire,
Et moi sommes retournés
Dans le dessein de vous faire
Le récit que vous tenez.

Comme on peut le constater par ces nombreuses citations l'appel à la muse n'est pas resté sans écho pour notre spirituel lyrique ; car, sauf dans quelques improvisations naturelle-

ment moins parfaites, son inspiration se soutient aisément jusqu'au bout de ses œuvres les plus longues.

Je voudrais analyser sa pièce principale : La *Nuit de Noël*, mais il faut se borner puisque

Le secret d'ennuyer est celui de tout dire.

Toutefois je ne puis m'empêcher d'affirmer que, si l'unité de lieu n'est pas scrupuleusement observée, la mise en scène de cette pastorale est heureuse ; l'action n'y languit point et certains personnages y sont pris sur le vif.

Les lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* me sauront gré de ne pas risquer une analyse qui pourra être reprise en son temps par un prêtre distingué, digne fils du pays de Doix, surtout si, comme de nombreux amis l'espèrent, on veut bien faire à ce touchant mystère les honneurs de la scène.

Je passe sous silence quelques autres Noëls, les derniers en dates, des cantiques de circonstances sur le *Baptême*, l'*Elévation*, le *Saint-Sacrement*, la *Passion*, la *Résurrection du Sauveur*, *saint Hilaire*, *sainte Catherine*, *saint Alexis*, sur *la Danse*, le *Mariage*, etc : je termine mes citations des œuvres spirituelles par quelques couplets d'un *Noël trivial* qui servira de transition aux œuvres profanes.

NOEL TRIVIAL

POUR LES VEILLEUSES

Sur l'air : *N'y voulez-vous pas venir*, *etc*,

Accourez, filles de Doix,
Venez voir le roi des rois (*bis*).
Annoncé par les prophètes
N'y voulez-vous pas veni.

N'y voulez-vous pas veni
La Lison d'un bois
La fille à Perette
N'y voulez-vous pas veni
Voir le fils d'un Dieu béni

Et vous, fillettes de Doix,
Venez, joignez-vous à nous, *(bis)*.
Prenez vos belles cornettes
N'y voulez-vous pas veni,
La Lison d'un bois,
La fille à Perette,
N'y voulez-vous pas veni
Voir le fils d'un Dieu béni.

Mais que donner au beau fils
Qui ravit les Saints Esprits *(bis)*
Dont la tendresse est parfaite.

Un saint Ange nous a dit
Qu'il n'a que du foin pour lit, *(bis)*
Qu'il manque d'une couchète

J'ai chez nous un oreiller,
Portons le dans un panier, *(bis)*
Car où veux-tu qu'on le mette ?

Quelque pauvre que je sois,
Je veux lui porter du bois *(bis*
Pour chauffer sa chemisette.

Et moi je porte du lait,
Je ne crois pas qu'il en ait, *(bis)*
Du moins si j'en crois Collète.

Portons luy d'autres présents,
Surtout offrons luy l'encens *(bis)*
Que présentoit un prophète.

Ce Dieu demande des cœurs
Il en prise les ardeurs ; *(bis)*.
Offrons luy des âmes nettes.

II. — Le Poète Profane.

Eglogues. — Odes. — Chansons et satires.

Le bon Prieur de Doix, qui fut un vrai prêtre selon le cœur de ce Dieu qu'il a si amoureusement chanté, un ministre zélé, toujours préoccupé du soin des âmes et du temple qui lui étaient confiés, fut encore un père aimable et un ami précieux.

Prenant pour règle de conduite l'adage ancien, mais en faisant passer l'utile avant l'agréable : *utile dulci*, après avoir distribué si largement le lait et le pain de la doctrine, il s'adresse à l'esprit qu'il berce soit de fantaisistes récits, soit de joyeuses chansons; il encense ou il critique suivant les cas; il conseille ou il blâme ; mais, quoiqu'il fasse, il n'oublie jamais ni ce qu'il est, ni ce qu'il doit à son prochain.

Notre ami prend d'ailleurs soin, dans son avertissement, de s'expliquer sur ses petites pièces que d'aucuns, dit-il, auraient pu qualifier de « folies ».

« Quoiqu'il en soit », ajoute-t-il, « je ne donne point ces ouvrages, à ceux qui pourront les lire par hasard, pour des productions exactes. Les connoisseurs verront pourtant qu'il y en a de plus travaillées que d'autres ; j'en ay fait de sérieuses et de badines ; qu'on ne me fasse point un crime de ces dernières, un arc ne peut point rester toujours bandé ; j'ay voulu rire comme d'autres : je ne crois avoir offensé persone, ni rien dit qui fut contre la modestie de mon état, et j'avais besoin de me dissiper, j'ay cherché mon plaisir dans mon propre fond »

Si l'on me dit, c'était bien la peine de faire relier de si mauvais ouvrages, j'avoueray tout ce qu'on voudra sur cet article, ne trouvant pour me disculper, que l'ennuy de voir ma table garnie de papiers qui paroissaient un hors d'œuvre à mes servantes ; ne m'était-il pas permis d'employer vingt sols pour devenir propre ?

Il eut fallu, répondra-t-on, les mettre au feu ; j'aurais peut-être en effet agi plus prudemment, mais il en est des productions de l'esprit comme des enfans qu'un père aime pour l'ordinaire, quelque laids qu'ils soient ; j'avais fait ces petites pièces ; j'y étais attaché.

Les plaisants vers que vous avez faits, s'écriera d'un ton courroucé quelque poète pinsé. — Des vers à ma fantaisie, luy répondray-je ; des vers dont on fait cent porté sur un seul pied, *Stans pede uno* et qui n'inspirent pas la douleur de s'être déchiré les ongles pour les limer. J'en voulais faire ; je les ay voulu faire de même ; je suis content ; qu'avez-vous à dire, je ne vous les feray pas lire par force.

Il faut pourtant que j'avertisse sérieusement tout le monde d'une chose : comme j'y traite de matières spirituelles et que l'ay donné des décisions, j'abandonne la forme à la critique des honnêtes gens et les dogmes aux décisions de l'Église. »

Mis ainsi en règle avec son cœur et sa conscience, Gusteau se livre tout entier aux inspirations de la muse, quoiqu'il prétende mépriser Phœbus.

« D'où vient donc qu'une ardeur secrète
Me force à devenir poète[1] ? »

Il est aisé de répondre que c'est tantôt l'amitié qui ne sait rien refuser à ses amis, tantôt le zèle qui donne aux âmes les plus timides les plus sublimes audaces.

La condescendance de notre auteur lui inspire donc l'*Eglogue de Damis et Palémon*, dont il nous fournit lui-même la raison et le résumé du sujet.

« Le sujet de cette pièce, écrit-il, est vray. MM. les missionnaires de Saint-Lazare faisant mission à Saint-Jean-de-Fontenay, M. Raison, vicaire de Notre-Dame-de-Fontenay, alla les voir et soupa avec eux. Comme il se rendait, M. Robert, le pria d'aller passer la veillée avec luy, ce qu'il accepta : il

[1] Ode à madame la duchesse de Beauvilliers.

n'en fit point avertir mademoiselle Raison, sa mère, qui, étant inquiète, s'en alla à Saint-Jean pour le chercher et trouva que tout le monde était couché. Elle fait lever M. Marteau, curé pour lors de cette paroisse, qui se joignit à elle pour chercher son fils. On va le demander chez les missionnaires qui, entendant du bruit à leur porte, crurent que c'était la belle-mère du sacristain qui était inquiète pour sa fille pour lors en couche, qui demeurait au fond de la même maison. Cinq ou six personnes avec des lanternes, cherchent M. Raison, et l'histoire du chien insérée dans la pièce est vray aussi bien que le dénouement.

Cette pièce a été composée à la sollicitation de M. Raison luy-même, sans quoy elle n'eut jamais été commencée ; il en a rit comme les autres ; on connoit à ces traits les bons caractères. »

Fidèle imitateur de Virgile, dont il a traduit si heureusement la première églogue en patois poitevin, il met ici en scène Damis et Palémon. — (Comme Ménalque et Damète, Virgile, Eglogue III.) — se portant le défi de déchiffrer l'énigme du pasteur Eglon qui promet pour enjeu

La houlette qui fut le prix de sa victoire,
Quand, courant sur l'avenne, il eut lui seul la gloire
De devancer d'un pas le subtil Lahordon
Et de bourrer du point Bras-de-Fer Céladon.

Et maintenant telle est l'énigme

Quand vit-on la raison
Chercher le jugement avec une lanterne ?

Cette énigme est un vrai nœud, mais les bergers du Cygne de Mantoue n'avaient pas le monopole du don divinatoire. Palémon, simple berger vendéen, ne le cède en rien au héros de Virgile, aussi s'écrie-t-il, après avoir rêvé un instant :

... J'y suis, Damis... Je comprends le sujet ;
J'y suis encore un coup... Eglon est un compère
Qui veut rire aux dépens d'une fine Comère ;
La houlette est à moy !

Fier de sa découverte, il consent à en instruire son compagnon étonné, mais en exigeant de lui qu'il tire lui-même les conclusions de ses prémisses. Pour lui faire deviner les gens cachés sous cette spirituelle allégorie, — car la raison est la plus sage bergère, de même que son fils est l'élite des bergers, — il lui pose les questions suivantes auxquelles répond le docile rival.

PALÉMON

Dis moy qui met au jour un docte jugement ?

DAMIS

Ha ! ha ! C'est la raison.

PALÉMON

Tu vois donc maintenant
Que c'est du jugement que la raison est mère.

DAMIS

Ah ! voyez quel détour !
Je t'entends maintenant et vois tes personnages ;
La raison et son fils ont icy des visages.
Mais ce n'est pas assez
Il est avec ces faits d'autres entrelassés ;
La raison et son fils ont-ils une lanterne,
Son fils s'égara-t-il ?

Palémon fait alors le récit détaillé que nous connaissons par l'analyse de l'auteur. Les personnages mis en scène sont dépeints d'une façon fort plaisante et les situations sont très dramatiques. Partout la note comique y est agrémentée du plus pur sel gaulois.

Damis reconnaît que son ami mérite la houlette d'Eglon, car tout « cadre à cette histoire » qui finit par un compliment à l'honneur du jugement que chez l'abbé Raison,

On aperçoit briller dans son raisonnement
Dans ses employs communs, dans toute sa conduite.

Le grand souci qu'avait Gusteau pour la maison de Dieu lui inspire une ode touchante à la duchesse de Beauvilliers.

S'il y plaide avec éloquence la cause des saints autels, si la nécessité met en lui ce beau feu de la charité qui veut que sa verve expose

Ses maux à la Dame de Doix,

il n'oublie pas de rendre hommage à la bienfaisante duchesse et au marquis de Creil[1], dont les libéralités passées sont pour lui un gage de nouvelles largesses, et pour eux de récompense céleste. C'est pourquoi, après avoir énuméré, avec larmes, les besoins

Qu'éprouve icy malgré ses charmes
L'aimable fille de Sion.

il s'écrie :

Mon espérance, bien instruite,
Me dit alors que dans la süite
Cet azile seroit vanté,
Et qu'en son sein, sous vos auspices,
Les redoutables sacrifices
S'offriraient avec majesté.

Grâce à votre main bienfaisante,
Un riche et superbe ornement
Aux yeux de notre foy présente
Des martyrs le tableau sanglant.
Mais rien n'anime l'espérance
Attachée à la récompense
Que Dieu nous promet dans les cieux
Le vert dont la couleur plus guaye
Doit nous en rappeler l'idée
Nous manque ou du moins est trop vieux.

On ne peut remercier ni demander plus adroitement. Son église n'a pas d'ornement vert, mais.

A ce mal il est un remede :
On connoit votre charité,
Duchesse, on scait que tout vous cedde
En fait de libéralité.

[1] M. le marquis de Creil lui avait remis 100 fr. pour faire placer ses armes à l'église

Il s'excuse à la fin de sa témérité qu'on ne saurait punir sans atteindre du même coup son Eglise qui

N'est pas coupable
Pour que l'on doive l'en punir,
En refusant à sa misère
Des dons que notre commun père
Ne pourra manquer de bénir.

Maintenant, c'est « à Monseigneur le marquis de la Carte, lieutenant général commandant pour le Roy en Poitou, qu'il dédie l'ode suivante. C'est une supplique habile pour obtenir que

Les sacrés vallons
Les cascades, les hypocrènes,
Ces belles et claires fontaines
Où burent les Anacréons,
Aussi bien que les sacrés monts
Qui protégent les Melpomènes,

ne soient point détachés du domaine public pour devenir la dépendance de maîtres particuliers :

C'est ainsi, grand marquis, qu'on usurpe nos terres,
Car ces monts sont à nous, disent les gens d'affaires,
Et je comprends comme eux, sans être grand docteur,
Que les forêts et les montagnes
Ne se trouvent qu'en les campagnes
Et par conséquent la campagne a le droit
De les revendiquer malgré qui que ce soit.

Le tout considéré, Monseigneur, qu'il vous plaise
Ordonner qu'en la suite on nous rendra nos monts.
Nous pourrons alors à notre aise
Chanter sur les plus nobles tons.
Si je puis par vos soins obtenir cette grâce,
J'irray quelquefois au Parnasse
Vanter nos illustres mortels.
De mon cher Fontenay, réveiller les Naïades
L'onde qui jaillira sous leurs vives gambades
Me servira, Phœbus, pour laver tes autels

Si la clemence du puissant marquis fait droit à sa requête l'auteur promet de chanter

Cette sagesse aimable
Faisant rendre justice au dernier misérable
Qui se met à l'abri de la griffe exécrable
De la chicane et ses détours.

Il célébrera aussi

Cette illustre marquise
Du sexe l'ornement, méritant qu'on l'élise
Pour règle sur la quelle il faut que se conduise
Toute épouse qui veut rendre un époux heureux.

Il sera certainement exaucé car,

Cette faveur qui fait l'objet de sa supplique.
Serait l'unique
Que l'on aurait vu refuser
Quand le bien de l'Etat en rien ne périclite
Et que contre le ciel on n'en veut point user.

Nous avons déjà vu le Chantre de Fontenay témoigner son affection pour sa patrie : il va nous en donner une nouvelle preuve dans l'ode historique qui met en lumière toutes les illustrations du cher sol natal. Pour cela il fait un large appel à la muse pour ne pas rester au-dessous de la tâche qu'il entreprend :

Monts célèbres de Tessalie,
Parnasse et Pinde, charmants lieux,
Séjour où la docte Thalie
Inspira les chantres des dieux ;
A vos fontaines poétiques
Je viens des accents pindariques
Puiser les ornements fleuris.
Dieu de Délos, aidez ma plume,
J'entreprends l'éloge posthume
Des grands hommes de mon païs.

Fontenay, c'est de tes habiles
Dont je veux montrer le los ;
Je veux montrer aux autres villes
Qu'heureux est qui boit de tes eaux.
Une brillante renommée
Depuis mains siècles t'a nommée
La fontaine des beaux esprits.
As-tu mérité ce beau titre ?
Equité, soyez en l'arbitre
Par les seuls faits que je décris.

Voici d'abord Brissot

Philosophe plein de lumières,
Brissot, d'Hippocrate disciple,
Grand médecin, fameux chimiste
Ainsi que savant botaniste
Jadis il eût eu des autels.

Mais

L'encens qui pour Brissot s'exhale
Doit fumer sur plus d'un autel.

et en particulier sur celui du grand *Tyraqueau*, lieutenant civil de la cour de Fontenay,

Intègre, éloquent, il mérite
De paroître en un plus beau jour.
Frappé des feux de ses lumières,
Bordeaux veut qu'on les voye entières
Eclater dans son Parlement.
Mais Paris lui ravit ce sage,
Et son célèbre aréopage
Le destine à son ornement.

Brisson paraît, « ce zélé nourrisson des filles de mémoire, ce phénix des savants dont la probité fut toujours guidée par l'honneur :

Dirigé par cette sagesse
Qui forma les Grecs tant vantés,
Vous parcourez avec vitesse
Les rangs des hautes dignités.

Procureur Général capable,
Conseiller d'Etat équitable,
Scavant, président à mortier,
Employé dans les ambassades,
Avançant toujours sans cascades
Vos pas sont un éloge entier.

Maintenant c'est Viette que le célèbre Euclide n'eut pas désavoué pour élève. O Fontenay, tu peux être fière de tes illustrations, car

Tu nous montres dans Viette
Un grand mathématicien.

Romain se flattoit qu'un problème
A toute l'Europe adressé
Aurait pu d'un Œdipe même
Rendre l'esprit embarrassé.
Viette le lit, le rédige,
Il l'éclaircit, il le corrige.
L'agresseur se voit confondu
Et du fond de la Franconie
Vient en France, du grand génie
Loüer le scavoir étendu.

C'est encore lui qui déjoue les calculs des Espagnols joints aux Ligueurs, en déchiffrant les iniques mystères cachés sous cinq cents caractères connus d'eux seuls.

Fontenay fournit un voyant ;
Cet argus combine, interprète
Ces chiffres qu'enfin l'on comprend.
. . . . . .

Dans ce concert de louanges, Rapin a eu sa belle part :

Uterpe, Erato, Melpomène,
Prenez des palmes à la main,
Faites des lauriers d'Hipocrène
Une couronne pour Rapin.
Vous en formâtes un poète
Dont la plume en son temps parfaite

Donna des volumes entiers.
Parnasse, il scut si bien tes routes
Qu'à tel qui crut les suivre toutes
Il décrit de nouveaux sentiers.

Besly n'est pas oublié non plus :

Venez ici prendre une place
Imbert, Cujas des derniers temps ;
Le barreau fut votre Parnasse,
Il vous doit mains écrits brillants,
Les nayades Fonténéennes
Pour vous de leurs claires fontaines
Emaillèrent le beau cristal ;
Vous y puisâtes des lumières
Que vous répandîtes entières
A l'honneur du climat natal.

Collardeau, qui mérita l'estime du docte Balzac, trouve aussi sa place dans les éloges de ce fier compatriote de tant de noms remarquables.

Je vous vois dans les nécrologes
Préconisé pour bel esprit,
Thémis se joint à Terpsicore
Pour demander qu'on vous honore ;
Jadis le Parnasse le fit.

Moriceau mérite également de fixer les regards de la Cour :

Venez, charmante Polymnie,
Le dépeindre dans tout son jour.
Louis parle... faisons silence,
Il dit que par reconnaissance
Il anoblit un magistrat,
Qui, scavant, prudent et fidèle,
Employa le feu de son zèle
Et pour l'Église et pour l'Etat.

Enfin pour clore cette liste où quelque poète placera un jour notre cher Gusteau, ce dernier chante la gloire du R. P Bouchet :

Bouchet, fidèle enfant d'Ignace,
C'est vous qui fixez mes regards,
Non sur la cime du Parnasse,
Ni parmi les horreurs de Mars.

Armé d'un signe salutaire,
Je vous vois, grand missionnaire,
Annoncer le Dieu de Sion.
Fontenay donne des apôtres,
Cet éloge vaut bien les autres
Pour immortaliser son nom.

La longue série des œuvres déjà parcourues nous est une preuve que le vénérable prieur s'occupait beaucoup des lettres en général ; mais je trouve à la fin de l'ode historique aux grands hommes de Fontenay une note qui atteste aussi l'intérêt qu'il portait à la bibliothèque poitevine en particulier.

« J'ai envoyé, écrit-il, à M. Dreux du Radier, avocat au Parlement de Paris, avec lequel j'ay des relations pour la bibliothèque poitevine, qui a commencé à paraître le 15 février de cette année 1754, des mémoires, pour le Père Bouchet, qui a écrit sur le physique des Indiens, et qui a donné des mémoires hystoriques fort curieux. Cet avocat m'a répondu qu'il en fera mention honorable dans le 6e tome de sa bibliotèque et qu'il a déjà de luy entre les mains un alphabet Malabarois que luy a communiqué M. Falconet, médecin du Roy, qui a eu l'honneur de connaître cet excellent homme. »

En dehors des odes dont il vient d'être parlé, le poète de Doix a laissé de nombreuses petites pièces de circonstances, très que compliments et jeux d'esprit ; mais nous ne croyons pas devoir nous arrêter à ces improvisations, alors que nous avons à faire connaissance avec le chansonnier plein d'humour et le satirique pétillant d'esprit.

Et d'abord il divise ses chansons en deux catégories : il en est d'utiles et d'autres inutiles. Dans les unes, il donne des instructions soit sur la manière de connaître les chevaux ou de les soigner, soit sur les semis et plantations à faire pendant les 12 mois de l'année ; dans les autres, il cultive tantôt l'ironie la plus fine, tantôt la plaisanterie la plus divertissante ; quelques autres enfin sont inspirées par un sentiment patriotique.

Il commence par une *Instruction* pour son valet, sur l'air : *La faridondaine, la faridondon.*

Jacquet, prends soin de mon cheval,
C'est mon ami fidèle.
Pour bien soigner cet animal
Montre toy plein de zèle,
Je te ferai boire du bon,
La faridondaine, la faridondon,
Et ton gousset sera garni
Biribi,
A la façon de Barbari,
Mon ami.

Il faut, mon fils, chaque matin,
Nétoyer l'écurie ;
Etriller et peigner Robin,
Pour luy c'est demi-vie,
Frotter ses jambes d'un bouchon,
La faridondaine, la faridondon,
L'épouster, l'éponger aussi
Biribi
C'est le conseil de Barbari
Mon ami.

Pendant 14 autres couplets, il continue sur ce ton les conseils les plus pratiques, sans oublier la façon de traiter les hôtes.

Dans la *Chanson à son jardinier*, sur l'air : *Du bon branle*, il indique les divers travaux qu'il aura à effectuer chaque mois, sous le climat de Fontenay. Sans vouloir mettre sous les yeux du lecteur cet intéressant « *Travail des douze mois* », je tiens cependant à donner comme spécimen *janvier* et *février*.

JANVIER

Je suis le jardinier François,
Et voicy ma science :
En janvier, mes labours je fais,
Vers le vingt je commence
A semer poreaux et ognons,
Lét ue, échalote et chicons,

Et pois en jeune lune,
Ce qui couvert de palissons
Quelquefois fait fortune.

Toutes ces connaissances pratiques révèlent en Gusteau un fin observateur et, si je ne craignais d'abuser de l'hospitalité, qui m'est cependant si largement ouverte à la *Revue du Bas-Poitou*, la chanson sur les perfections des chevaux prouverait que le plus rusé maquignon normand n'aurait pu auprès de notre ami dissimuler la moindre tare.

Mais voici une autre chanson sur un air que le lecteur ne sait pas !

A LA LOUANGE DU VIN

Ami, dès le matin,
Je me lave de vin.
Quand je vais dans les forêts,
J'ay pour pistolets
De frontignan deux carelets.
Je fais la lescive
Non dans l'eau vive,
Mais dans du bourguignon
Pétillant et bon,
Ah ! qu'il m'épargne de savon !

Si mes yeux
Se trouvent chassieux,
Je les lave avec du vin vieux.
Dans mes maladies
Point de médecin,
L'hôte de la pie.
Par son eau-de-vie et bonne rôtie,
Me rend mon premier teint ;
J'ay la bouteille
Sous mon chevet,
Quand mon fils sommeille,
Au lieu de lait
Je luy donne du vin clairet ;
Ma maison a pour pavillons
Deux gros flacons.

Après avoir chanté le vin, on pourrait croire qu'il a dû dire du mal de l'eau, au contraire :

CHANSON A LA LOUANGE DE L'EAU

De l'eau comme du vin
C'est l'âme du festin
De Turlupin.
De l'eau comme du vin
Fais moy raison, voisin,
Buvons de l'eau claire.
Ami, prends ton verre,
Vidons ce carafon,
Renonçons au flacon.

Crois-tu que le poisson
Sans l'eau serait si bon,
Si frais, si rond ?
Crois-tu que le poisson
Vit dans le bourguignon ?
Ah ! vive Hypocrène,
Sa claire fontaine
Engraissait Apollon
Et le rendait bouffon.

De la louange de l'eau, il n'est pas étonnant qu'il passe à l'invective contre les ivrognes.

CHANSON CONTRE L'IVROGNERIE

Sur l'air : *Ah ! que la paresseuse automne.*

Cher ami, je ne puis plus boire,
Hélas ! je touche à mon tombeau,
Le glouton de la tête noire
Met en saisie mon château.
Le cordonnier, la boulangère,
Le boucher, le marchand de draps,
Le rôtisseur et la fripière,
M'ont fait gueux à quatre carats.

C'est un homme perdu de dettes, déconsidéré, mais il ne peut renoncer à ses funestes habitudes, il chante encore :

Ami, joüons de notre reste,
Allons boire et buvons du bon ;
Je crains plus la soif que la peste,
Et l'eau me serait un poison.

Parfois notre chansonnier exerce sa verve tantôt contre le Capucin.

Notre frère Pacifique,
Sanglé comme une bourique,
Va de boutique en boutique,
Sa besace sur son dos,
Dire : Notre monastère
N'a pas besoin de clystère,
Ni de boire de l'eau claire
Mais de remplir ses boyaux.
Amis, remplissez ce flacon,
Donnez-nous, monsieur du bon
Du bon, du bon, du bon, du bon.

Tantôt contre une servante dont il esquisse ironiquement le portrait.

Connaissez-vous Margoton
Fille de Colas Botton ?
C'est une fille bien faite
Tourlourette
Tourlourette, ma tan tour lourette.

Elle est belle, à ce qu'on dit,
Ma grand'mère qui la vit
La prit pour une chouète.

Ils s'essaye de tous les tons, voici maintenant un couplet d'une chanson « en stile des païsans de Paris ! C'est une imitation, dit l'auteur, d'une qui est mauvaise, mais dont l'air « plaît »

Babet m'a secu charmer,
Babet a ma tendresse :
Ce qui la fait aimer,
C'est sa grande sagesse.
Elle a l'air si fin,
Si doux, si benin

Que partout elle brille,
Si vous entendiez ses discours
Où la pudeur règne toujours,
Vous diriez, fussiez vous un ours:
Babet que t'es gentille,
Babet que t'es gentille !

Je ne transcrirai pas la *Chanson de la mariée*, car elle est dans toutes les mémoires, et il ne se passe pas une noce à la campagne, dans tout notre Poitou, où l'on n'ait l'occasion de l'entendre au repas du soir, pendant que les invités viennent offrir leurs cadeaux.

Je citerai pour finir quelques couplets de chansons patrioiques afin de montrer que la muse de Gusteau savait se plier à tous les genres.

CHANSON SUR LA PRISE DE PORT-MAHON

Sur l'air : *En attendant o faut fresay.*

Le ras d'Angleterre et d'Irlande
Est capot et baisse le nay
En attendant o faut frizay.

On ne faut pas que gne s'attende
Sus Port Mahon pre l'enrichay,
En attendant, etc.

Richelieu suivi de sa bande
Depis pois a scu luy gripay
En attendant, etc.

Blaknay disait que l'on m'y pende
Si pas ain ose iquy gravay,
En attendant, etc.

FANFARONNADE SUR L'AFFAIRE DE ST-CASTE

Proche de St-Malo où le bataillon de Fontenay fit merveille.

S'étonne-t-on qu'à S. Malo,
L'Anglais couvert de honte,
Cherchant des lauriers à gogo,
En ait eu pour son compte
De Fontenay le bataillon
La faridondaine la faridondon

Ty caressait de son fusi
Biribi
A la façon de Barbari

Enfants, disaient nos bons soudars,
Quiés coquins sont daux heares ;
Souffrerons j'y laux étendars
Regagner l'Angleterre,
Hachons quiés maraux, quiés fripons
La faridondaine, la faridondon
Qui dau bon Dieu sont favori
Biribi
A la façon de Barbari

Mais si le patriote savait couvrir de ridicule l'Anglais antipathique, il excellait encore à manier l'arme redoutable de la satire, témoin cette épitaphe qui n'est qu'une imitation d'une épigramme de Gombaud (1570-1666) :

De Colas mort de gourmandise
On veut que je plaigne le sort.
Hélas ! que veut-on que j'en dise ?
C'est un de nos cochons de mort.

De même que Boileau critiquait ceux que leur astre en naissant n'avait pas faits poètes, Gusteau envoie un jour cette boutade à quelqu'un qui lui avait adressé de mauvais vers :

A M. LE CURÉ DE MON ROY EN AUNIS

Qu'a donc le beau fils de Latone ?
Qui le rend de mauvaise humeur ?
Tous les jours son silence étonne
Ceux qui vont au Parnasse implorer sa faveur,
On a beau présenter mainte et mainte requête
Pour obtenir le feu qui forma les Boileaux ;
Pithius a mis dans sa tête
De ne plus nous donner que des poëtereaux.

Mais voici la pointe qu'il lance à ce prêtre extrêmement défiguré :

Retire-toi Groslaid
Mortel aveugle et contrefait,
Objet que tout le monde hait ;
Ce n'est pas pour ton nez que jaillit hypocrène ;
Pour des gens plus polis coule cette fontaine.

Et, en matière de conclusion, il invite ce poëtereau à briser la lyre qui rend des sons si peu harmonieux.

Puisqu'Apollon est si quinteux
Et que les doctes sœurs manquent de savoir vivre,
Méprisons leurs autels, rions de leurs travers,
Prions et confessons ; ne faisons plus de vers.

Comme on a pu le constater jusqu'à présent, Gusteau fut plutôt le poëte du sentiment, de la raison et du bon sens, que celui de l'imagination, bien que cette faculté ne soit pas absente chez notre aimable auteur. Il en a fait preuve dans ses nombreuses pièces, mais on ne le voit guère se complaire à décrire la beauté du ciel natal, ni le pittoresque du paysage fontenaisien.

Il est à regretter encore qu'il ne nous ait rien laissé en particulier sur le passage du bienheureux de Montfort à Mervent, et qu'il ait négligé de recueillir également la plupart des airs destinés à ses Noëls. Cette dernière recherche lui eût été d'autant plus facile que le chantre de Vivonne, Lambert, beau-père de Lulli, ne faisait que quitter la vie lorsque l'abbé Gusteau y entrait à son tour.

III. — Le Moraliste.

Si Gusteau a puisé, dans la méditation de la Bible, le secret de ses ravissants cantiques messianiques, qui constituent comme la partie dogmatique de ses œuvres religieuses, il a trouvé, dans une étude approfondie de la théologie morale, l'art de conduire les âmes à Dieu par le chemin de la perfection.

Jaloux, non-seulement de ramener au divin bercail les

brebis confiées à sa garde, mais de sauver encore celles qui pourraient entendre sa voix tout apostolique, il prêche à toutes la vertu aimable, et flagelle le vice odieux ou le travers ridicule.

Il cherche à éclairer d'abord, pour arriver ensuite plus facilement à convaincre, et, s'il rencontre la résistance opiniâtre du parti pris ou de l'entêtement aveugle, il sent dans son cœur brûlant du feu de la charité, cette sainte indignation qui avait armé Notre-Seigneur contre les profanateurs de son temple.

Son zèle d'apôtre se manifeste notamment : dans une épître dirigée contre la Franc-Maçonnerie ; dans une instruction pour combattre ce reste de superstition qui pousse les âmes naïvement crédules à consulter les devins ; dans une série de douze entretiens spirituels, où, avec la verve satirique que nous lui connaissons, il fait un éloquent contraste de la vertu et du vice sous toutes leurs formes, enfin dans une dernière instruction où il apprend comment on peut sanctifier le jeu de cartes.

Esprit pénétrant, chercheur infatigable, Gusteau se révèle dans ces dernières œuvres psychologue expérimenté et, à ce titre, guide très sûr pour diriger les consciences. Vivant à une époque où les discussions théologiques étaient à l'ordre du jour, il rompit bien des lances avec de terribles joûteurs, comme en fait foi la lettre suivante au R. P. Parade, recteur du collège de Fontenay, qui l'avait défié de répondre au P. d'Avrigni, au sujet du canon : *Omnis utriusque sexus :*

« Mon Révérend Père,

Ce n'est point pour triompher du P. d'Avrigni, que je respecte, que j'entreprends, comme vous le souhaitez, de répondre à deux articles de ses mémoires ; un scavant de ce vol inspire moins d'émulation que de crainte, et c'est vouloir être appelé vaincu que d'entreprendre de l'attaquer.

Mon but, dans l'examen que je fais de son raisonnement au

sujet de l'obligation où sont les paroissiens de se confesser à Pâques à leur propre prêtre, et d'assister à la messe de leur paroisse, n'est que de chercher la vérité enveloppée dans des ténèbres d'autant plus dangereuses, qu'elles donnent occasion à ceux dont les lèvres sont dépositaires de la science de se tromper ou de tromper les autres. »

Nous n'avons pas à prononcer qui des deux champions remporta la victoire, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que le docte Prieur savait étayer son argumentation de preuves solides et nombreuses.

Dans son instruction : *Au sujet des Devins et de ceux qui les consultent*, après avoir bien établi la question, à savoir que « jamais le démon ne trouva mieux le moyen de perpétuer le culte des idoles qu'en suscitant de prétendus devins, sensibles en apparence au malheur de ceux qui les consultent, gens plus gueux d'honneur que de fortune », il prouve par des textes du Lévitique et des Actes des Apôtres combien est détestable aux yeux de Dieu cette coupable pratique.

Il rappelle jusqu'aux lois romaines condamnant à mort ceux qui consultent les devins et qui les aident dans leur enchantement : « Qu'aucune personne ne consulte, dit la loi *Nemo*, ni les devins ni les enchanteurs ; que si quelqu'un le fait, il sera puni de mort. Les rois de France ont fait aussi des lois très sévères contre ceux qui commettent ces crimes », et il cite l'ordonnance de Charles VIII (1490), et le 26e article de celle de Blois disant : « Que tous les devins et faiseurs de pronostications, excédant les termes de l'astrologie permise, soient punis extraordinairement et corporellement. »

Dans son épître à Damis contre les Francs-Maçons, il met aussi en œuvre toutes les ressources de sa puissance dialectique pour retirer d'une secte condamnée par l'Eglise, une âme exposée à périr. Il s'adresse d'abord à son intelligence qu'il veut éclairer en lui montrant le ridicule de pratiques occultes, et le mépris coupable du nom de Dieu ; il fait appel également au sentiment patriotique en lui rappelant :

Qu'un franc maçon n'est pas fidèle à son monarque,
Solidement chrétien, parfait homme d'honneur.

Enfin il veut le prendre

Par un endroit sensible,
Les sentimens d'honneur, ce titre incompatible
Avec ce qu'on appelle insensibilité
Oui, ce titre flatteur
Perd chez les francs maçons son éclat enchanteur.

Puis il termine par ce dernier appel :

Tes enfants voudront-ils souffrir leur écusson
Orné pour attributs d'un marteau, d'une équerre ?
Tes lauriers moissonnés dans les feux de la guerre
Leur font bien plus d'honneur ; ils ne sont pas fanés ;
N'en cache point l'éclat à des seigneurs bien nés.
Du moins si tu ne peux faire ce sacrifice,
Que tu dois par amour, que tu dois par justice
Aux soupirs vertueux de ta noble moitié,
Qui contre ton erreur arme sa piété,
Obtiens des chevaliers de l'ordre que tu vantes
Le droit de réveller vos pratiques naissantes,
Et tu verras grossir ton cahier de mon nom
Si l'on peut être sage et vivre en franc maçon!

Notre éloquent Pasteur n'a donc rien négligé pour combattre une erreur à la fois si funeste à la morale, au trône et à l'église, et pour ramener dans la voie du devoir celui qui s'en était peut-être inconsciemment écarté.

Pour donner maintenant une idée de ses entretiens spirituels présentés sous une fine forme allégorique, je me bornerai à en transcrire un au hasard. Par celui-ci le lecteur jugera aisément des autres.

LA SAGESSE ET DARGENCOURT

La Sagesse.

Tout le monde a le droit d'approcher de mon throne et de recevoir des leçons ; venez ma fille je vois avec peine que vous rougissez d'approcher de moy

DARGENTCOURT.

Madame, je ne vous dissimuleray pas ; je suis si mal vêtue que je n'ose me produire en compagnie, et c'est pour cela que je suis toujours dans les églises.

LA SAGESSE.

Vous êtes donc dévote ou du moins vos expressions me l'insinuent

DARGENTCOURT.

Oui, Madame, je la suis, par la grâce de Dieu ; j'ensevelis les morts, et je me revêts, par dévotion, de leurs chemises.

LA SAGESSE.

Vous n'êtes pas fort riche à ce qu'il parait, ma fille

DARGENTCOURT.

Qu'y faire ? Madame, c'est la volonté de Dieu

LA SAGESSE.

C'est peut-être aussi la volonté de l'homme. Dites moy, vous portez-vous bien ?

DARGENTCOURT.

Madame, je suis d'une assez bonne santé.

LA SAGESSE.

Et si vous vous portez bien, pourquoy ne travaillez-vous pas pour gagner votre vie ?

DARGENTCOURT.

Madame, c'est que j'ay toujours vaqué aux églises. C'est moy qui ferme les livres, qui ajuste les autels, qui balaye le pavé, qui range les cierges, qui chasse les chiens de l'église et qui contrôle celuy-ci et celuy-là.

LA SAGESSE.

Je ne scavais pas qu'il y eut des charges de contrôleur dans l'église. Que j'appréhende que vous ne soyez une contrôleuse à charge ! Votre discours me le fait soupçonner.

DARGENTCOURT.

Ah ! madame, je ne fais guère cette fonction depuis que j'ay reçu des coups de bâton. Mon application actuelle n'est que de prendre soin de la propreté des autels.

LA SAGESSE.

Qui sert à l'autel doit vivre de l'autel.

DARGENTCOURT.

Aussi, madame, en ay-je presque toujours vécu. Le charitable pasteur de chez nous a souvent partagé sa bourse avec moy pour me secourir.

LA SAGESSE.

Que ne vous mettiez-vous à servir ?

DARGENTCOURT.

Madame, j'ay bien voulu le faire, mais cet état est incompatible avec mon salut.

LA SAGESSE.

A votre compte le sort des domestiques serait bien à plaindre, à moins que vous n'ayez été servante d'auberge ou de café, je ne vois pas que votre état ait été périlleux.

DARGENTCOURT.

Madame, j'étais servante d'un fort honnête homme d'avocat.

LA SAGESSE.

Pourquoy n'avez-vous donc pas resté ? Quand il eût péché dans sa vocation, il n'y avait pas de crainte que vous participassiez à ses fraudes.

DARGENTCOURT.

Madame, ce n'était point aussi là mon grief ; mais il ne voulait pas que je priasse Dieu soir et matin, du moins ne m'en donnoit-il pas le temps.

LA SAGESSE.

C'est extraordinaire, car il ne faut pas beaucoup de tems pour ces exercices.

DARGENTCOURT.

Vraiment ! Vous avez bien raison, madame, car je ne luy demandais chaque jour qu'une heure pour faire oraison ; mes prières du matin et du soir à peine sont elles de trois quarts d'heure chacune, un quart d'heure pour aller à la messe, une demi-heure pour l'entendre ne sont pas une si grande affaire. L'oraison de sainte Brigite, celle de trente jours, les sept psaumes, mon rosaire, et sept *Pater* pour le petit habit, étaient avec les sept allégresses tout ce que j'aurais pu y joindre ; voilà une belle bagatelle pour m'en faire un reproche

LA SAGESSE.

Ah ! ah ! c'est ainsi que vous l'entendez! Je ne suis pas étonné du refus qu'on vous fait. Votre directeur scavoit-il bien le tems que vous demandez pour vos dévotions de tant d'espèces ?

DARGENTCOURT.

S'il le scavoit ! eh, sans doute que oui ; je ne luy avois pourtant pas fait entendre si clairement. Pour ce qui est du sujet de ma sortie, je luy dis un jour que mon maître ne voulait pas que je priasse Dieu ; il me demanda s'il s'oposait à ce que j'assistasse aux messes des dimanches ; je luy dis doucement que non. Il crut que j'avais dit oui, il me dit de sortir, qu'il feroit comme il pouroit pour m'aider, et moi bien aise.

LA SAGESSE.

Votre directeur n'a pas péché ; mais votre calomnie retombe sur notre tête ; vous faites passer votre maître pour un impie, parce qu'il est prudent et qu'il veut régler votre dévotion mal placée. Que de réparations vous avez à luy faire s'il ne trouve pas de domestique à cause de vous qui l'aurez peut-être diffamé dans le public ; votre mal est la paresse, corrigez-vous de ce défaut et vous en éviterez bien d'autres.

Sage sera celuy qui vous refusera des secours, et vous convertira tout d'un coup, si tout le monde l'imite. La nécessité vous rendra laborieuse, le travail vous rendra fortunée, le masque de la dévotion tombera, et tout ira bien, si vous voulez suivre mon avis. Sortez d'ici.

A l'école d'un maître aussi sagace et aussi éclairé que le fut Gusteau, il était aisé de marcher dans le sentier de la vertu dont il donnait lui-même l'exemple, et pour peu qu'on voulût bien prêter une oreille attentive à ses sages leçons, il était en effet très facile de sanctifier les actions les plus ordinaires de la vie. C'était assurément le désir de cette âme d'apôtre de jeter dans le cœur de toutes ses ouailles cette conviction profonde que la piété est utile à tout. Nous en trouvons la preuve dans sa « *Méthode pour sanctifier le jeu de Cartes.* »

Ce n'est pas qu'il approuve les jeux de hasard « toujours défendus quand l'esprit n'y a aucune part, ou, quoique mixtes, quand ils sont joués par les personnes à qui les saints canons défendent d'en faire usage, ou par celles qui, par leurs inclinations mauvaises, s'en font une occasion de s'emporter, de perdre un temps nécessaire, de jurer, de se ruiner ou leurs familles, enfin à se livrer à de semblables excez. »

Son dessein est ici « de donner un moyen de sanctifier les cartes aux personnes qui jouent par complaisance ou par récréation et avec modération, regrettant en quelque sorte le temps qu'elles y emploient, pensant, comme il arrive souvent, qu'elles pourroient bien mieux l'employer ailleurs.

C'est à de telles personnes que par le principe qui dit que d'un mauvais payeur on tire ce qu'on peut, on propose des sujets de méditation dont quelques-uns pourront à la vérité se railler comme on le fait des meilleures choses, mais qui seront utiles à ceux qui craignent Dieu. »

Cette méditation, qui lui est inspirée par une imagination qui ne manque pas d'originalité, a pour objets les Rois, les Dames et les Valets.

Le cœur représente la bonté, la générosité ; le pique la vaillance ; le trèfle un printemps perpétuel ; le carreau enfin la pierre ferme sur laquelle repose tout édifice solide.

Le vrai roi de nos cœurs est sans nul doute Notre-Seigneur ; la Dame de cœur la Très Sainte Vierge ; le valet, le vrai serviteur de Dieu ; enfin le printemps perpétuel le ciel.

« On ne propose, conclut notre moraliste, de sujets de méditation que sur les figures. Comme elles reviennent souvent, elles peuvent occuper ceux qui ont de la foy et de l'amour de Dieu, autant de temps que le peut permettre l'application au jeu.

Pour ne pas prolonger une trop pâle étude qui a déjà depuis longtemps dépassé la mesure, je ne donnerai point ici les notes biographiques de Gusteau sur les illustrations de Fontenay. Je les ferai parvenir quelque jour à la Revue du Bas-Poitou.

Et maintenant, ainsi qu'on a pu le constater par les nombreuses citations des œuvres de notre héros, on serait aisément porté à croire qu'une tête, si bien meublée de sciences religieuses et profanes, était faite pour la mître.

Cependant, quoi qu'en aient pu craindre les paroissiens qui lui étaient si étroitement attachés, nous n'avons trouvé nulle part trace d'ambition chez le zélé prieur de Doix.

Ses qualités que tout le monde se plaisait à admirer, sa piété et son zèle qui gagnaient la confiance de tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher, ses relations avec les personnages influents de son entourage semblèrent bien l'avoir désigné pour les honneurs de la prélature ; mais cet homme de Dieu n'avait au cœur qu'un désir : mourir au milieu de ceux à qui il avait consacré ses talents et sa vie, s'éteindre au pied de l'autel de sa chère église de Doix.

« Au jour commémoratif de la Passion du Sauveur, dit un biographe[1], le 22 mars (1761), cette fin bienheureuse a été la sienne. Pendant qu'il accomplissait le plus auguste des devoirs de son ministère, il fut foudroyé par une attaque d'apoplexie. On l'entendit balbutier ces paroles : *Heureux celui qui meurt les armes à la main ;* et il alla où la palme immortelle attend les justes. Ses obsèques furent un adieu plein de solennité et de larmes. La foule émue déposa ses restes au cimetière de Doix. Le bien méritant prieur, dit son épitaphe,

[1] Gustave Bardy, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1861.

avait gouverné 31 ans la paroisse, dont un de ses neveux a été curé après lui. »

Il doit exister deux manuscrits ou tout au moins deux copies des œuvres de Gusteau, lesquelles se trouvent en la possession de ses arrière petits-neveux[1]. Celle que nous avons eue entre les mains, grâce à l'obligeante charité de feu Mlle Alexandrine Gripaux de Saint-Pompain, a fait retour aux héritiers de cette généreuse personne. Nous regrettons de n'avoir pas pris le temps de relever de jolis dessins à la plume : culs de lampe, lettres ornées, qui prouvent que le prieur de Doix était un véritable artiste en plus d'un genre.

Il a laissé comme souvenirs : un très beau bréviaire[2], relié en maroquin rouge, à son neveu et élève qui fut déporté en Espagne pendant la Révolution, puis il a fait don de son calice à l'église Notre-Dame de Fontenay.

Ce sont là deux trésors d'un très grand prix, qui rappellent une mémoire qui fut et reste bien chère, mais nous pouvons tous dire que nous n'avons pas été oubliés dans ce précieux partage, puisque nous avons avec ses œuvres les fleurs de son intelligence et les perles de son grand et noble cœur.

Puisse la méditation de ces fragments livrés à un public d'élite, réveiller tout un concert de reconnaissance envers cet illustre enfant de Fontenay, faire vibrer tous les cœurs poitevins à l'occasion de celui qui aima si passionnément Dieu, sa patrie et ses frères.

Niort, 11 janvier 1899, en la fête de saint Hilaire.

L'Abbé N. Mouchard,
professeur.

[1] Le manuscrit original appartient à M. Baron, de Fontenay, qui possède également un curieux portrait inédit, sur toile, de Gusteau, dont il a bien voulu nous permettre de reproduire ici la fidèle image en tête de ces pages.

[2] Ce bréviaire est maintenant chez M. Hubert de Fontaines, à Sérigny. Une petite boîte en bois curieusement sculptée, qui servait de tire-lire au bon prieur, fait partie de la collection archéologique de M. de Rochebrune, qui l'a achetée des habitants de Doix.

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite)[1].

Lorsque la Révolution éclata, le couvent des Capucins de Luçon n'avait que 3 pères et 1 frère : le P. Augustin de Moncontour, gardien, âgé de 54 ans ; le P. Emmanuel de Nantes, 50 ans ; le P. Célestin de Rennes, 68 ans, et le F. Charles de Saint-Malo. Le 13 janvier 1791 le traitement des capucins fut fixé à 800 l. pour les pères et à 300 l. pour le frère. Ils quittèrent Luçon quelque temps après

La première conséquence des décrets de l'assemblée nationale pour les Ursulines cloîtrées de Luçon fut la visite qu'elles reçurent le 1er juin 1790, et dont le procès-verbal suit :

« Aujourd'hui 17 juin 1790, à 4 heures de l'après-midi, nous maire et officiers municipaux de la ville de Luçon, nous sommes transportés dans le couvent maison religieuse des dames Ursulines de cette ville pour, en exécution des décrets de l'assemblée nationale acceptés et sanctionnés par le Roi, y examiner les registres et comptes de régie, les arrêter et former un résultat des revenus et des époques de leur échéance, dresser un état de l'argent moyenné et de l'argenterie, en un mot de tout le mobilier le plus précieux de la maison, recevoir les déclarations sur l'état actuel des dettes actives et passives de ladite maison, dresser un état des religieuses et sœurs professes de ladite communauté, enfin recevoir les déclarations de celles qui voudraient s'expliquer

[1] Voir la 4e livraison 1898.

sur leur intention de rester dans leur maison de leur ordre ou d'en sortir, et vérifier le nombre des sujets que ladite maison pourrait contenir.

1° Nous avons convoqué toutes les dames religieuses et sœurs converses lesquelles se sont présentées au nombre de 32 dans le chœur et de 5 converses.

2° Nous avons demandé que les registres tant en recette qu'en dépense nous fussent représentés, lesquels après les avoir calculés et vérifiés, ont été par nous arrêtés et signés ; par cet arrêté il paraît que la recette excède la dépense de la somme de cent cinquante livres 16 sous.

2° Il nous a paru aussi que la maison des dames ursulines était au courant tant en recette qu'en dépense.

4° Nous avons ensuite demandé si la communauté avait quelque somme d'argent en réserve, et il a été répondu qu'elle n'en avait d'autre que celle énoncée au reliquat de la recette ci-dessus.

5° Nous avons requis que l'argenterie appartenant à ladite communauté fut représentée ; à l'instant il nous a été remis entre les mains un état circonstancié et détaillé de tout le mobilier quelconque de la maison. Cet état entre mains nous avons vérifié successivement tous les articles mentionnés et les avons trouvés conformes à la vérité ; en conséquence après l'avoir fait signer par Madame la supérieure et dames composant le conseil, nous l'avons signé nous-mêmes et avons ordonné qu'il restera annexé au présent procès-verbal pour servir de pièces justificatives.

6° Nous avons ensuite appelé chacune des dames religieuses en particulier. Ont paru successivement :

Mesdames :

Marianne ROUZEAU, dite de Sainte-Thérèse, supérieure, laquelle nous a dit être âgée de 65 ans et avoir 45 ans de profession, laquelle nous a déclaré vouloir rester dans son ordre et en particulier dans la maison de Luçon.

Catherine-Elisabeth FICHON, dite de Sainte-Croix, sous-prieure, laquelle nous a déclaré être âgée de 67 ans, et 44 ans de profession, et nous a aussi déclaré vouloir rester dans son ordre et en particulier dans la maison de Luçon.

Louise NAULEAU, dite de sainte Madeleine, laquelle nous a dit être âgée de 62 ans et avoir 42 ans de profession, et nous a aussi déclaré... id.

Louise-Claire RAMPILLON, dite de sainte Angèle, laquelle nous a dit être âgée de 60 ans et 39 ans de profession, laquelle nous a aussi déclaré... id.

Anne-Marguerite RAUFRAIS, dite de sainte Geneviève, âgée de 60 ans et 36 ans de profession, laquelle nous a aussi déclaré... id.

Charlotte EVRARD, âgée de 50 ans et 25 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Marie-Madeleine CHARRIER, dite de saint Luc, âgée de 42 ans et 25 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Aimée-Julie-Félicité PRÉVOST, dite de saint Mathieu, âgée de 49 ans, 24 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Marie-Mathurine COLLINET, dite de saint Charles, âgée de 44 ans et 20 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Catherine-Modeste FRUCHARD, dite de saint Ambroise, âgée de 40 ans et 19 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Louise GRELIER, dite de saint Henri, âgée de 47 ans et 19 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Marie-Jeanne-Elisabeth ROCHARD, dite de l'Assomption, âgée de 40 ans, 18 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Marie-Jeanne CHIRON, dite de sainte Anne, âgée de 43 ans et 16 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Elisabeth-Louise CHAIGNEAU, dite de sainte Victoire-âgée de 41 ans, 15 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Hélène-Madeleine-Augustine DUPONT, dite de saint Etienne, âgée de 38 ans, 15 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Marie-Suzanne GABORIT, dite de saint Bernard, âgée de 44 ans, 14 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Françoise-Catherine-Judith VINDRELY, dite de sainte Aimée, âgée de 37 ans et 13 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Marie-Geneviève SAVARY, dite de saint Laurent, âgée de 32 ans, 12 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Aimée-Geneviève DEBIEN, dite de sainte Marie, âgée de 30 ans, 12 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Marie-Louise REGRENIL, dite de sainte Claire, âgée de 34 ans, 12 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Rose-Modeste GENDRONNEAU, dite de saint Gabriel, âgée de 28 ans, 10 ans de profession, laquelle nous a déclaré.... id

Marianne-Reine-Germaine de la FONTENELLE, dite de Sainte-Ursule, âgée de 38 ans, 9 ans de profession, laquelle nous a déclaré .. id.

Marie-Louise de la ROUSSELIÈRE, dite de Sainte-Véronique, âgée de 40 ans, 7 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Marie-Michel-Stéphanie THOUMELET, dite de St-Louis, âgée de 32 ans, 6 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Marie-Jeanne-Catherine GAMBIER, dite de Sainte-Elisabeth, âgée de 36 ans, 6 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Marie GAMBIER, dite de Saint-Jean, âgée de 34 ans, 5 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Marie BOUQUIÉ, dite de Saint-Séraphin, âgée de 33 ans, 3 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Marie-Marguerite PATARIN, dite de Saint-Isidore, âgée de 22 ans, 3 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Thérèse-Félicité-Olive GOUPILLEAU, dite de Saint-Augustin, âgée de 25 ans, 2 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Madeleine-Laurent FROUIN, dite des Saints-Anges, âgée de 30 ans, 1 an de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Rose FROUIN, dite du Calvaire, âgée de 29 ans, 1 an de profession, laquelle nous a déclaré... id.

SOEURS CONVERSES :

Jeanne-Marie GUILBAUD, dite de Sainte-Suzanne, âgée de 66 ans, 36 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Marie-Anne-Jeanne GUILBAUD, dite de Saint-François, âgée de 49 ans, 2 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Marie-Françoise BUTEL, dite de Ste-Pélagie, âgée de 49 ans, 20 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Marie COLLARDEAU, dite de St-Félix, âgée de 36 ans, 9 ans de profession, laquelle nous a déclaré... id.

Marie FILAUDEAU, dite de Sainte-Rose, âgée de 31 ans, 6 ans de profession, même déclaration et a déclaré ne savoir signer.

7° Nous nous sommes transportés au lieu du dépôt des titres et archives ; là il nous a été remis un état des titres déposés, lequel par nous vérifié s'est trouvé exact et conforme à la vérité ; l'avons en conséquence signé pour être joint au présent procès-verbal pour servir de pièce justificative.

8° Par l'examen que nous avons fait de la maison, d'après les dépositions de ces dames religieuses, il nous a paru que cette maison pourrait contenir environ 45 à 46 tant dames de chœur que de sœurs converses, environ 50 petites pensionnaires.

9° L'enclôture, autant que nous avons pu en juger contient environ 40 boisselées, tant en maison, église, cour, jardin et prairie.

Lecture donnée à la communauté du présent procès-verbal, toutes et chacune tant des dames de chœur que des sœurs converses l'ont signé hors une qui a déclaré ne le savoir.

Ont signé lesdites religieuses précitées.

Fait, clos les jours et an que dessus.

Ont signé :

MM. COLLINET, maire, abbé ROZAND, RÉVEILLAUD, BAUDOUIN, curé de Luçon, PELLEVIÈRES, JOUANEAU, NOUHAUD, MARITEAU, procureur de la commune et CLÉMENT, secrétaire greffier. »

(Arch. municip. de Luçon).

Lorsqu'on exigea des religieuses le serment civique, aucune des dames Ursulines ne le prêta, et quelques exaltés de la ville demanderent à la municipalité la suppression de leur pensionnat. Les religieuses protestèrent, et adressèrent au directoire du district une pétition en ce sens.

« Du 23 septembre 1791. »

« Rapport fait d'une pétition des religieuses ursulines de Luçon tendante à être conservées dans leurs fonctions relatives à leur pensionnat, quoiqu'elles ont refusé de prêter le serment civique prescrit par les lois, lorsque la municipalité a voulu l'exiger.

« Vu la pétition ci-dessus, ensemble l'avis de la municipalité de Luçon du 1er de ce mois.

« Le directoire du district de Fontenay considérant : 1° que les religieuses ursulines de Luçon ne reçoivent aucune rétribution de la Nation pour l'enseignement qu'elles donnent, soit dans leur pensionnat, soit dans les classes qu'elles tiennent pour les jeunes filles qui veulent s'y rendre :

2° Qu'il n'y a aucune loi qui les oblige impérieusement à faire le serment dont sont tenus les fonctionnaires publics, et que, quand on obligerait les religieuses ursulines de Luçon à faire le serment civique pour pouvoir tenir leurs classes, cela ne pourrait être un moyen de suppression de leur maison :

« Est d'avis qu'il y a lieu d'arrêter que quant à présent on ne peut exiger le serment civique des religieuses ursulines de Luçon. »

Cette décision rassura pour un temps seulement les religieuses, car ce bon mouvement fut de courte durée. Le 5 décembre suivant, le Directoire du département enjoignit à toutes les religieuses indistinctement de prêter le serment civique. Elles furent mandées à la municipalité, et chacune répondit à son tour « qu'elle ne pouvait faire ce serment, a persisté dans son refus, et signé. » La municipalité leur enjoignit alors de cesser leurs classes le 15 février, et ne tint aucun compte de la demande de sursis qu'elles lui adressèrent pour ne fermer leur maison d'instruction que le 1er mai. Ce ne fut qu'à la fin de cette même année que le couvent lui-même fut licencié et les sœurs obligées de se disperser.

« Aujourd'hui 8 frimaire l'an 2e de la République française une et indivisible.

« Le comité de surveillance générale (de Luçon) assemblé au nombre de 7, a délibéré que, sur la motion qui a été produite par un membre de mettre les religieuses de cette ville en état de réclusion ou de les envoyer à Fontenay pour être mises dans la maison de réclusion de cette commune, après que la matière a été discutée,

« Le Comité, considérant que les religieuses de cette ville ont été appelées par le conseil général de la commune de Luçon de prêter le serment civique de maintenir la liberté et l'égalité, qu'elles se sont toutes refusées à la prestation de ce serment,

« Considérant que les unes occupent des maisons de personnes soupçonnées d'avoir passé avec les rebelles, que les autres sont logées dans les maisons des ci-devant chanoines, que cette condescendance des uns et des autres pour leur avoir fournis des logements amenant une identité d'opinions sur la Révolution, que les premiers s'en sont déclarés les ennemis par leurs rébellions, les autres par leur désobéissance aux lois et leur émigration, qu'on peut induire avec fondement qu'ils sont tous en relations et travaillant de concert à la destruction d'une révolution qui fait le bonheur du peuple,

« Considérant que les maisons par elles occupées sont des maisons nationales et qu'elles doivent être transformées en cazernes d'après la loi, que par conséquent les appartements qu'elles y occupent doivent être destinés par préférense aux deffenseurs de la patrie,

« Par tous ces motifs le Comité arrête que toutes les co-religieuses seront conduittes dans la maison de réclusion à Fontenay, attendu que celle de notre commune n'est pas assez vaste pour les renfermer. Et pour que cet arrêté soit exécuté de suite, le comité charge le citoyen Maigre aîné de faire préparer les voitures pour ledit transport dans le plus prompt

délais et l'authorise de signer des mandats d'arrêts lorsqu'il aura des voitures à sa disposition.

Signé : ARBOURG, président, LA ROCHE, ROUHAUD, DRUET, MAIGRE, PARANTEAU, REMY, membre secrétaire. »

« Nous membres du Comité de surveillance générale de cette ville, mandons au citoyen Millet, lieutenant de la gendarmerie nationale à la résidence de Luçon, d'arrêter et de conduire les ex-religieuses qui habitent cette ville, qui sont toutes en différentes maisons ci-après dénommées, en la maison de réclusion de Fontenay-le-Peuple, demain matin 8 heures précis. »

Pour ne citer, parmi les ex-religieuses, que les Ursulines « ci-après dénommées » :

« La Rouzeau, chez Jouanneau; Aimée Prévot et Catherine Gambier, chez la veuve Chabot; Rose Frouin, malade chez Jourdain, chanoine ; Marie-Louise Regrenil, chez Lesnardière, ex-chanoine ; Fichon et Goupilleau, chez la Baudouin, sœur de l'ex-curé de Luçon ; Rampillon et les deux Guilbaud, dont l'une malade, chez Buor, ex-chanoine ; Louise Grélier, chez la fille Marmande ; Anne-Marguerite Raufray, chez Belluard, ex-chanoine ; Marie Chiron et Thérèse Gaboriau, chez la veuve Beaumont, ainsi que Marie Butel.

« Fait et décerné à Luçon, le 11 frimaire an 2me.

« MAIGRE.

« RÉMY, secrétaire. »

« Aux citoyens administrateurs du district de Fontenay-le-Peuple,

Luçon, 4 ventôse l'an 2e de la République une et indivisible.

« Nous faisons rendre à Fontenay-le-Peuple et nous vous adressons 4 ex-religieuses ursulines qui étaient restées. 3

malades et une inconnue. Vous voudrez bien les réunir à leurs chères compagnes.

« Salut et fraternité,

« MAIGRE, maire.

LAROCHE, secrétaire. »

(Arch. départ. Vendée).

Un rapport de l'an III ajoute quelques renseignements sur les procédés et les prétextes de ces mesures soi-disant patriotiques.

« Luçon, 8 frimaire l'an 3e de la République une et indivisible.

« L'agent national provisoire de la commune de Luçon, aux citoyens composant le Comité révolutionnaire de Fontenay-le-Peuple.

« FRÈRES ET AMIS,

« Chargé dans le temps par la municipalité, de mettre la loi à exécution en faisant sortir toutes les religieuses de leurs maisons, ce ne fut qu'avec peine et l'aide de la gendarmerie que je réussis à faire partir les Ursulines. Elles se réfugièrent toutes dans les maisons des ex-prêtres et nobles d'où elles communiquaient généralement ensemble et formaient de petits conciliabules. Malgré la défense de la municipalité elles conservèrent toujours leur ancien costume et reconnurent leurs anciennes supérieures pour leurs chefs.

« Je me transporté plusieurs fois chez elles aux fins de corriger ces abus et leur faire exécuter la loi, mais toutes mes démarches furent inutiles ; elles persistèrent dans leurs principes aristocratiques, ce qui détermina la municipalité à les faire rendre dans son saing pour prêter le serment prescrit par la loi ; elles refusèrent de le faire, et cette nouvelle preuve d'incivisme engagea la municipalité à les faire conduire au chef-lieu du département.

« Depuis cette époque, nous ignorons quelle a été leur con-

duite. D'ailleurs, nous n'avons point de faits particuliers à imputer à celles désignées dans la liste que vous nous avez adressée. Il n'est non plus parvenu à notre connaissance qu'elles aient tenu quelque propos tendant à troubler l'ordre public.

« Salut et fraternité,

DRUET,
agent national. »

Les Ursulines qui avaient prévenu ces vexations en quittant Luçon dès la fermeture du couvent, ne furent pas pour cela à l'abri de la suspicion.

Mme CATHERINE-MODESTE FRUCHARD s'était réfugiée dans la paroisse du Bernard, au village de Fontaines, chez un farinier nommé Boisson. Le deuxième jour de la 2e décade du 2e mois de la 2e année de la République, le citoyen Pierre-François-Mourain, membre du Comité de surveillance établi aux Sables par le représentant Fayau, se transporta, en vertu d'une commission de ce Comité, au domicile de Boisson, sur les 3 heures de l'après-midi pour apposer les scellés sur ses meubles. Il perquisitionna partout, fouilla tous les meubles à l'usage de l'ancienne sœur saint Ambroise, et ne trouva, comme il le relate au procès-verbal, que des livres de dévotion. Cependant, dans une petite boîte renfermant des rubans, il découvrit une seule pièce qu'il dit contre-révolutionnaire, une lettre adressée à la citoyenne Fruchard le 25 janvier 1791, signée G... prêtre, laquelle lettre fut annexée au procès-verbal. Mieux renseigné que le citoyen Mourain, nous pouvons dire que cette lettre absolument inoffensive, et que nous publierons en son lieu, était d'un neveu de Mme Fruchard, l'abbé Guérineau, vicaire de Triaize. Elle fut d'ailleurs reconnue beaucoup moins contre-révolutionnaire que ne le disait le membre du Comité de surveillance, et Mme Fruchard ne fut pas autrement inquiétée par la suite.

Mme MARIE-CATHERINE COLLINET était originaire des Sables-d'Olonne où elle déclara se retirer et fixer sa résidence

le 17 novembre 1792. Elle fit peut-être quelques concessions de forme aux circonstances, car, le 2 janvier 1793, elle se fit délivrer un certificat de résidence par la municipalité des Sables pour toucher la pension accordée antérieurement aux religieuses.

Mme Marie-Geneviève SAVARY était entrée aux Ursulines à 20 ans, en 1780. En novembre 1801, l'administration l'autorisa à jouir de deux rentes viagères de 160 fr. et de 24 fr. qui lui avaient été constituées sur ses biens lors de son entrée au couvent.

Sur la liste des religieuses dressée par la municipalité de Luçon lors de la visite domiciliaire du 1er juin 1790, ne figure pas Mme POUGNET, que des documents administratifs postérieurs qualifient cependant ex-religieuse ursuline de Luçon. Elle était probablement absente lors de cette visite. Elle revint à Saint-Hilaire-des-Loges, d'où elle était originaire, et obtint le 25 septembre 1793 un quartier de sa pension sur un double certificat de résidence et de civisme délivré par la municipalité de sa commune.

Une réclamation semblable fut présentée par Mme Rose-Modeste GENDRONNEAU, née à Sainte-Radegonde des Marais le 18 janvier 1762 et entrée au couvent à 18 ans, le 1er avril 1780. Lors de la dispersion des religieuses, elle alla habiter Bournezeau, dont le maire, M. Esgonnière, réclama pour elle en 1802 le paiement de sa pension, en certifiant qu'elle était à peu près dans la misère.

Mme Louise GRÉLIER raconte elle-même ses malheurs dans une lettre qu'elle écrivit en juillet 1802 au maire de Luçon, M. Chauveau.

« Près Maixent, à Piedfoulard, commune de Prailles (Deux-Sèvres), ce 18 thermidor an X de la République.

« Respectable citoyen,

« J'ai l'honneur de m'adresser à vous pour vous prier de vouloir bien avoir la bonté de m'obliger quoique je n'aie pas l'avantage d'être connue de vous. J'ose me flatter que votre

âme bienfaisante s'y portera avec autant de zèle que de générosité. Voici ce dont il s'agit. J'étais cy-devant religieuse des ursulines de Luçon dans la Vendée ; après avoir fait mes vœux j'ai resté 22 ans dans cette communauté ; quand nous en sortîmes par ordre du gouvernement, nous fûmes toutes pensionnées chacune suivant l'emploi qu'on avait dans la communauté ; ma pension fut décrétée à la somme de 600 fr. qui me furent exactement payés pendant quelques années. Mais, comme je fus mise en arrestation, on cessa de me payer. Aujourd'hui que je suis sans secours je me vois forcée de réclamer ce que le gouvernement humain et charitable ne refuse pas aux malheureux. On me demande à cet effet le certificat du jour de ma profession. Comme cet acte fut passé par le citoyen Jouanneau notaire public à Luçon, j'ignore ce qu'il est devenu. J'espère que vos bontés me le feront retrouver. On m'a promis dans ce département qu'avec cette pièce je pourrai en obtenir ma juste demande. De grâce, respectable citoyen, veuillez vous occuper de ce trait de bienfaisance duquel je conserverai une gratitude sans bornes.

« C'est dans cet espoir que j'ai l'honneur de me dire votre concitoyenne,

LOUISE GRÉLIER. »

M. Chauveau s'empressa d'adresser à Mme Grélier son acte de profession. Celle-ci l'en remercia par une nouvelle lettre dans laquelle elle avoue qu'elle ne vit que de quêtes, et réclame une expédition de l'arrêté qui lui accordait une pension. On s'adressa à M. Laval receveur à Fontenay, qui ne put fournir que l'arrêté collectif fixant à 13 880 l. la pension annuelle de la communauté des Ursulines. Un secours fut accordé à Mme Grélier.

Mme MARIE-SUZANNE GABORIT, originaire de Saint-Gilles-sur-Vie, put de se retirer dans sa famille. Le 2 juillet 1793, la municipalité de Saint-Gilles lui délivra un certificat de résidence depuis huit mois ; elle habitait la maison du juge de

paix, Hilaire Giron. Le 29 juillet elle se fit délivrer un passeport où son signalement est ainsi donné : taille 4 pieds 10 pouces, bouche grande, nez épaté, menton pointu, yeux roux, sourcils et cheveux noirs grisonnants, visage rond gravé de petite vérole, « laquelle a déclaré vouloir retourner à Luçon. »

Mmes Aimée DEBIEN et Rose FROUIN furent du nombre des Ursulines envoyées en prison à Fontenay le 4 ventôse an II. Elles n'y restèrent que deux mois ; on les évacua sur Niort avant l'attaque et la prise de Fontenay par les Vendéens en mai 1793 ; elles avaient 33 et 32 ans. Mme Frouin était née à Saint-Pierre des Echaubrognes en 1761, et n'avait que deux ans de profession lorsque les Ursulines furent dispersées. Marie Tilleu, novice, partageait leur sort. Elles étaient encore en prison à Niort un an après, puisque, le 4 brumaire an III elles adressèrent une réclamation au directoire du département de la Vendée.

« Aux citoyens administrateurs du département de la Vendée.

« Citoyens,

« Rose LAROY, religieuse de la cy-devant communauté de l'union chrétienne de Luçon,

Aimée DEBIEN et Rose FROUIN aussi religieuses Ursulines du ci-devant couvent de Luçon, et Marie Tilleu, novice au même ci-devant couvent,

« Ne nous reconnaissant coupable d'aucun crime envers la patrie, pensant devoir profiter du bénéfice de la loi du 18 thermidor dernier comme n'étant pas dans le cas de la loy du 17 septembre 1793 (v. s). pour parvenir à se procurer la liberté que nous réclamons, nous nous sommes adressées au citoyen maire de Luçon par l'ordre duquel nous avons été conduites à Fontenay-le-Peuple, pour avoir les motifs de notre arrestation. Le silence de cet officier public sur notre demande prouve que notre état seul a été le motif de notre

arrestation. Depuis le commencement de ventôse dernier où nous avons resté à Fontenay et de là à Chef-Boutonne, et depuis peu ramenées à Niort dans la maison d'arrêt du citoyen Bremon le jeune.

« Et comme il nous importe beaucoup de prouver notre innocence au représentant du peuple qui doit venir incessamment dans cette commune, et que le maire de Luçon n'a pu opérer notre arrestation ainsi que le comité révolutionnaire de la commune de Péault qui m'a fait arrêter moi, Aimée Debien, sans donner leur procès-verbal au département suivant la même loy du 17 septembre ci-dénommée,

« Nous vous demandons, citoyens, de nous envoyer nos copies des procès-verbaux qui contiennent les motifs de nos arrestations, la municipalité de Luçon et le comité révolutionnaire de Péault ne nous les ayant pas fait passer malgré nos demandes. Nos demandes étant fondées sur l'art. 2 de la loi du 10 thermidor, nous espérons de votre justice que vous y adhérerez.

« A Nior, ce 4 brumaire,

« Vos concitoyennes,

AIMÉE DEBIEN, ROSE LAROY, ROSE FROUIN, MARIE TILLEU. »

Cette lettre, conservée aux archives départementales de la Vendée, est ainsi apostillée :

« Nous, maire et officiers municipaux de la commune de Luçon, certifions que les dénommées ont été conduites à Fontenay-le-Peuple pour s'être refusé opiniâtrement à la prestation du serment exigé par la loi.

« Luçon, le 1er nivôse, l'an 3e de la Rép.

MAIGRE, maire. »

Et plus bas :

« L'administration de la Vendée déclare n'avoir dans ses bureaux aucuns procès-verbaux relatifs à la réclusion des pétitionnaires et n'y avoir pris aucune part.

« A Fontenay-le-Peuple le 2 nivôse l'an 3e de la République française une et indivisible.

La Douespe, pour le président.

Chessé, secrétaire. »

L'insuccès de cette requête encouragea les religieuses à écrire directement au représentant du peuple alors en mission à Fontenay :

« Niort, le 13 nivôse l'an III de la République française, une et indivisible.

« Rose LAROY, Aimée DEBIEN, etc.

« Au représentant du peuple à Fontenay.

« Citoyen représentant,

« Il y a un an que nous gémissons dans la maison de détention où nous avons été conduites successivement et souvent avec les plus grands dangers de perdre la vie. Comme la justice est à l'ordre du jour, nos maux doivent enfin avoir un terme. Tu verras aussi qu'il est certifié par la commune de Luçon qu'il n'y a d'autre motif de notre arrestation que celui d'avoir refusé de prêter le serment, et le département assure n'y avoir pris aucune part. Nous espérons, citoyen représentant, que tu jugeras ce motif dans ta sagesse et que tu ne le crouras pas suffisant pour prolonger notre dure captivité. Nous te prions d'ordonner notre élargissement. Nous sommes convaincues que tu ne te refuseras pas à cet acte de justice.

« Aimée Debien, etc. »

Elles ne furent rendues à la liberté qu'après le coup d'Etat de thermidor. Longtemps elles réclamèrent le paiement de la pension qui leur avait été allouée ; le Consulat la leur rendit, et leurs noms figurent alors sur l'état des pensionnaires civils. Mme Debien mourut en 1812.

Mme Louise-Claire RAMPILLON fut aussi incarcérée à Fontenay. Son grand âge ne lui permit pas de supporter le régime de la prison ; elle y mourut le 5 nivôse an II.

Les deux sœurs, CATHERINE et MARIE GAMBIER faisaient partie des « chères compagnes » déjà détenues à Fontenay, auxquelles le bon goût du Comité de surveillance de Luçon réunissait, en frimaire an II, « trois sœurs malades et une inconnue. » Conduites à Niort avec les autres détenus de Fontenay, en mai 1793, à l'approche de l'armée royaliste, Mmes Gambier ne tardèrent pas à réclamer l'intervention de leur frère

« MON CHER FRÈRE,

« Nous avons bien reçu votre lettre et nous sommes bien reconnaissantes de la part que vous prenez à notre triste position. Nous vous aurions une grande obligation si vous pouviez nous en tirer. Vous nous demandez, mon cher frère, de vous mander au juste les raisons pour lesquelles nous sommes détenues ici ; nous l'ignorons, et quels sont nos dénonciateurs, nous ne croyons pas en avoir, ou si nous en avons, nous l'ignorons.

« Depuis que nous étions sorties de notre Communauté, nous nous étions tenues bien sédentaires dans la maison où vous nous avez vues. Nous ne sortions point et nous n'avions aucune communication avec qui que ce soit. Nous n'avons jamais parlé des affaires du temps ni entendu rien.

« Ah ! mon cher frère, si notre beau-frère et vous pouviez nous réclamer et obtenir que nous fussions chez vous, vous nous rendriez un grand service.

« Nous sommes avec toute l'affection et l'amitié la plus sincère.

« Vos tendres sœurs,

« CATHERINE GAMBIER et MARIE GAMBIER. »

« L'an 2e de la République. »

Leur beau-frère, qui habitait Nieuil-sur-l'Autise, se rendit à Niort pour faire une enquête préalable, et ne put que confirmer au frère, domicilié à Fontenay, rue du Puy-Lavaud, la triste situation des détenues.

« Mon Frère,

« Je fus hier à Niort pour voir nos sœurs ; je les ai trouvées dans une malheureuse situation, où elles manquent de tout. Elles me firent voir où elles couchaient ; il y avait une poignée de paille, une berne et une couverture mise sur le plancher. Voilà où elles couchent, dans une chambre sans cheminée ; on leur donne un morceau de pain sec avec de l'eau sans rien autre chose. Cela me fit grande compassion ; je leur portai trois chemises, un fromage, des pommes qui leur firent grand plaisir ; j'aurais voulu avoir autre chose. Mais je ne comptais pas sur une si grande misère. Elles vous prient de tâcher de pouvoir les retirer de cet esclavage. Je vous prie mon frère de présenter ma pétition au représentant du peuple pour tâcher de les faire sortir. Elles ne savent point le sujet qui les a fait mettre où elles sont.

« Salut et fraternité. Votre mère vous embrasse ainsi que moi.

« Elle nous dit qu'on voulait les transporter ailleurs, on ne sait point où c'est. C'est pourquoi il faudrait se presser de faire ses diligences ; il y a trois semaines qu'elles sont détenues. Depuis ce temps-là il y en a trois de mortes de la souffrance qu'elles ont fait. C'est pourquoi il faudrait être inhumain et sans religion si on ne se prêtait pas à les faire sortir.

« Ma femme ainsi que moi nous vous engageons à faire votre possible de votre côté et nous ferons du nôtre.

« Niort, le 21 nivôse l'an 2e de la République française, une et indivisible. »

« Gambier. »

M. Gambier suivit le conseil de son beau-frère et adressa au représentant du peuple Ingrand, alors en mission à Fontenay, cette requête :

« Expose le citoyen Charles-François-Jérôme Gambier, propriétaire à Fontenay, qu'il a le désagrément de savoir que Catherine et Marie Gambier, deux de ses sœurs, ci-devant

religieuses au couvent des Ursulines de Luçon, sont détenues depuis plus de deux mois, manquent de leurs besoins les plus urgents, qu'elles ont été transférées de maison de réclusion en maison de réclusion, puisqu'elles ont d'abord été conduites de Luçon en cette commune, de là conduites à Niort et ensuite transférées en la commune de Celles où elles sont encore et plus que jamais réduites à la dernière des misères.

« Quelque soit l'humanité de l'exposant, quelque grande que soit sa sensibilité fraternelle, s'il connaissait ses sœurs coupables, s'il croyait même qu'elles le fussent, il serait bien éloigné, citoyen représentant, de prendre leur défense. Les lettres ci-jointes adressées tant par elles, que par son beau-frère sont bien capables de justifier sa conduite et de prouver la pureté de ses sentiments.

« Elles disent donc, ces lettres, que les victimes ne connaissent ni leurs dénonciateurs ni les dénonciations faites contre elles ; elles ne croient même pas qu'il en existe. Enfin elles ignorent les motifs de leur détention. Ce n'est sans doute qu'un préjugé contre elles qui a porté à les enfermer ; de quoi d'ailleurs étaient coupables ces femmes qui sédentaires chez elles, comme elles le disent bien, n'en sortaient jamais et qui ne s'occupaient aucunement des affaires du temps ?

« A ces causes, requiert l'exposant, citoyen représentant, ta sensibilité pour ses sœurs malheureuses et souffrantes, que tu veuilles ordonner leur élargissement, si après une suffisante information elles sont reconnues innocentes. T'expose en outre, citoyen représentant, le présent pétitionnaire qu'il lui est dû pour raison de prix de ferme dans la communauté de Saint-Etienne des Loges, la quantité de six boisseaux de froment dont il a eu très grand besoin pour son usage, qu'il a été réclamer ce même blé et qu'on le lui a refusé, fondé sur un arrêté pris par le département qui met en réquisition tous les blés des différentes communes de ce district, et comme l'exposant a un besoin indispensable du

susdit blé pour se procurer sa subsistance, il requiert que tu veuilles ordonner à la commune de Saint-Etienne-des-Loges ou aux autres autorités qui en doivent connaître, qu'il lui soit fait délivrance du susdit blé.

« L'exposant au surplus s'en rapporte à ta justice sur l'une l'une et l'autre de ses pétitions et attend de toi ce qu'on doit espérer d'un sage représentant.

« Fontenay-le-Peuple, ce 5 pluviôse an II. »

« GAMBIER. »

La réponse ne se fit pas attendre :

« Le représentant du peuple dans les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres renvoie au comité de surveillance de la commune de Fontenay-le-Peuple pour savoir si les réclamantes sont comprises dans la loi du 17 septembre (v. s.), ou si, n'étant pas comprises, il importe à la sûreté générale qu'elles soient plus longtemps détenues.

« Fontenay-le-Peuple, 6 pluviôse l'an 2me de la République française une et indivisible. »

(Arch. dép. Vendée).

Mesdames Gambier ne furent rendues à leur famille qu'à la pacification de 1795.

EDGAR BOURLOTON.

(A suivre).

LE GÉNÉRAL VENDÉEN DE BONCHAMPS

(Après un dessin de la collection de M. H. Baguenier Desormeaux.)

TROIS GRANDES JOURNÉES

DE LA VENDÉE MILITAIRE

COMBATS DE LA CHATAIGNERAIE ET DE FONTENAY

(13, 16 ET 25 MAI 1793[1]).

L'ARMÉE catholique et royale séjourna dans la ville de Thouars jusqu'au 9 mai, afin de se reposer de ses fatigues et d'organiser ses nouvelles recrues. Le 7, les généraux tinrent un conseil de guerre pour délimiter d'une manière précise leurs commandements respectifs. Lescure y fut chargé de diriger la division de Bressuire, Cathelineau celle du Pin-en-Mauges et de ses environs, Bonchamps celle des bords de la Loire, d'Elbée celle de Beaupréau et de Cholet, Stofflet celle de Maulévrier et de Vihiers, La Rochejaquelin celle de Châtillon et des Aubiers, et de Laugrenière celle d'Argenton. Ils auraient voulu organiser également l'administration civile et militaire ; mais, désireux de s'entendre préalablement avec quelques-uns des chefs de la Basse-Vendée, ils ajournèrent ce projet.

Le débat principal porta sur le plan de campagne à adopter[2]. Les uns voulaient marcher sur Loudun, Mirebeau, Poitiers,

[1] M. l'abbé Deniau, curé de Saint-Macaire-en-Mauges, qui, sous la direction de dom Chamard, le savant prieur de l'abbaye de Ligugé, prépare, sur documents inédits, une nouvelle édition de l'*Histoire de la Vendée militaire* de son regretté oncle, M. l'abbé Deniau, curé du Voide, a bien voulu nous accorder la primeur de ces pages, auxquelles nos lecteurs — nous n'en doutons pas — feront, comme nous-même, le plus reconnaissant accueil.
N. D. L. R.

[2] Johannet (*La Vendée à trois époques*, t. I, p. 60), dit que Tonnelet, du village de Tout-le-Monde, révéla dans ce conseil « des qualités dont les circonstances amenèrent le rapide développement. » Il ajoute que ce fut M. de Donnissan qui mit les généraux d'accord.

prétendant que ces villes leur étaient sympathiques et qu'il leur serait facile d'y développer l'insurrection. Les autres représentaient qu'il fallait se diriger sans retard sur Parthenay, la Châtaigneraie, Fontenay, afin de donner la main à Royrand, qui guerroyait dans ce pays, ainsi qu'à tous les royalistes du Bas-Poitou ; de la sorte ils réuniraient ensemble tous les belligérants catholiques, et ils attaqueraient ensuite, avec de plus grandes forces et plus de chances de succès, les points occupés par les patriotes. Ce fut ce dernier parti qui l'emporta, car ils avaient écrit à Royrand pour lui demander son appui, et ils venaient de recevoir une réponse de ce chef qui leur disait de se porter sur la Châtaigneraie[1]. Toutefois, le 8, on dirigea un fort détachement sur Loudun pour sonder cette ville. Ce détachement y entra sans résistance ; mais les habitants ne firent aucune démonstration en faveur de la cause royale, ce qui fit voir qu'on s'était trompé sur leurs dispositions. On brûla l'arbre de la liberté et les papiers du district, on pilla les caisses publiques, et ce fut tout l'avantage qu'on retira de cette excursion[2]. Un escadron de cavalerie républicaine, venu de Chinon pour combattre les Vendéens, eut la lâcheté de se cacher au lieu de les attaquer ; lorsqu'il les vit partir, il s'élança au galop pour sabrer leurs traînards. Il réussit à saisir un de ces retardataires et se fit un titre de gloire d'avoir massacré un infâme brigand.

Dans l'impossibilité de défendre Thouars contre un retour offensif des républicains, les chefs royalistes ne voulurent y laisser aucune garnison, et pour mettre à l'abri de toute surprise leurs blessés et les provisions qu'ils avaient capturées, ils les dirigèrent sur Cholet, sous la garde d'une partie des soldats de Bonchamps[3].

[1] *Collection* de M. Dugast-Matifeux, juin 1793. La *Vendée patriote*, par M. Chassin, I, p. 352. — Chauveau, dans sa *Vie de Bonchamps*, p. 96, dit que Charette, apprenant le succès des Angevins et Poitevins, avait réclamé leur secours.

[2] Bourniseaux, *Précis historique sur les guerres de la Vendée*, I, p. 386.

[3] Le 13, il y avait à Cholet des soldats de Bonchamps qui prirent la caisse *Assignats et papiers-monnaies*, p. Aug. Rouillé).

L'armée vendéenne se dirigea sur Parthenay, dont elle s'empara. Elle y resta toute la journée du 11, pendant laquelle elle tint un conseil de guerre pour arrêter le plan de l'attaque de la Châtaigneraie. D'Elbée et Cathelineau demandaient que toute l'armée abordât cette ville par un seul point. Lescure au contraire voulait qu'on y pénétrât par plusieurs endroits à la fois afin d'épouvanter davantage l'ennemi. « Vous avez raison, s'écria Stofflet, il faut lui donner une fameuse chasse, et le mordre de tous côtés. Son expression pittoresque rangea tous les généraux à son avis[1], et l'on partit dans la matinée du 12 pour la Châtaigneraie, après avoir fait un appel aux populations voisines pour combler les vides de l'armée[2]. Sandoz, qui n'avait pas cru prudent d'échanger avec elle un seul coup de fusil, s'attribua follement l'honneur de l'avoir fait quitter Parthenay. Il y rentra ce jour-là même ; et, le lendemain 13, il écrivait au ministre de la guerre que sa bonne contenance avait empêché les insurgés de se porter sur Saint-Maixent.

« Ma fermeté et ma surveillance, lui disait-il, qui sans doute sont parvenues aux oreilles de l'ennemi, ont arrêté ses progrès et lui ont fait abandonner Parthenay[3]. »

La ville de la Châtaigneraie, contre laquelle marchait l'armée vendéenne, est bâtie sur le penchant d'une petite colline qui s'incline légèrement au midi ; elle était alors occupée par trois à quatre mille hommes[4], que commandait Chalbos, vieux soldat devenu subitement général. Il y était arrivé, la veille, de Fontenay.

Les Vendéens, qui venaient l'attaquer, n'étaient plus qu'au nombre de douze à quinze mille hommes[5]. Les autres, cédant successivement au désir de revoir leurs familles pour les

[1] *Stofflet et la Vendée*, par Edmond Stofflet, p. 76.

[2] Le pays de Pouzauges répondit à cet appel (*papiers* de Goupilleau cités par M. de la Boutetière, p. 16, *note*).

[3] Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, I, p. 219.

[4] L'administration militaire dit qu'il en avait quatre mille ; Mme de la Rochejaquelein, trois à quatre mille hommes, p. 153.

[5] Selon Bourniseaux, ils n'avaient que huit mille hommes, t. I, p. 388.

rassurer sur leur sort, avaient quitté l'armée par groupes détachés.

Divisés en trois colonnes, ils débouchent, le 13, vers 10 heures du matin, en vue de la ville, sur laquelle ils lancent une bordée de boulets. Les patriotes, surpris dans leurs logements, se réunissent à la hâte, se rangent en bataille et soutiennent le feu avec une grande énergie. Cependant l'artillerie de Marigny, habilement dirigée, leur fait subir des pertes sérieuses[1]. Chalbos ne veut pas reculer. A la tête du beau régiment d'Armagnac il supporte, pendant une heure, sur la droite, le principal effort des assaillants. Les paysans, accoutumés à vaincre depuis le commencement de leur expédition, s'irritent de sa résistance ; ils serrent leurs rangs et se précipitent furieux sur une de ses colonnes qui s'avance pour les prendre en flanc. Donnissan conduit la charge[2]. La Rochejaquelein, d'Elbée, de Bonchamps, Cathelineau, Stofflet et de Lescure, sur d'autres points, se mettent à la tête de leurs plus braves volontaires et s'exposent aux plus grands dangers. Lescure fait marcher en avant les jeunes officiers nouvellement incorporés dans ses rangs, pour leur donner l'occasion de révéler leur vaillance. Il place la Ville-Baugé avec deux cents paysans dans un chemin creux et étroit pour fermer le passage à une colonne républicaine. Baugé s'y maintient avec beaucoup de courage et de sang-froid, malgré le feu supérieur de six cents républicains qui lui sont opposés. Les chevaliers de Beauvollier, de Mondion et Dupérat y sont blessés ; le chevalier de Marsanges et les cinq dragons qui, à Parthenay, ont suscité tant de défiance de la part des paysans, chargent à leur tour. L'un d'eux est tué ; les autres marchent toujours et devancent de beaucoup les paysans ; alors ceux-ci se mettent à leur crier : « Dragons, c'est assez ; nous voyons

[1] Témoignage de Louis Brard. — Mme de la Rochejaquelein, p. 153.

[2] « Ce fut mon père, dit Mme de la Rochejaquelein, (p. 153-154) qui contribua le plus au gain de la bataille. S'étant aperçu qu'une colonne ennemie cherchait à nous tourner, il fit marcher sur elle et nous sauva. »

« que vous êtes de braves gens ; ne vous exposez pas tant[1]. » Chalbos, refoulé dans l'intérieur de la ville, n'a plus la liberté de ses mouvements. Ses troupes sont réduites à se retrancher dans les rues, derrière les portes et les fenêtres des maisons ; mais de ces embuscades elles continuent à se défendre avec la plus grande fermeté ; ce sont pour elles comme autant de nouvelles forteresses qui les protègent et d'où elles font pleuvoir sur les assaillants le feu le plus meurtrier. Elles arrêtent les progrès des Vendéens et vont peut-être rendre la victoire indécise, lorsque les colonnes de Stofflet et de la Rochejaquelein, survenant du côté de Saint-Pierre-du-Chemin, et celles de Lescure et de Marigny du côté de Mouilleron, les prennent en flanc par les faubourgs et les obligent à se retirer sur Fontenay, abandonnant aux mains des Royalistes une partie de leur artillerie, plusieurs caissons et une grande quantité de fusils. Les nombreux fuyards sont tellement frappés d'épouvante que, sur plusieurs points, quelques cavaliers suffisent pour leur faire rendre les armes[2]. Jean Martin, de Saint-Lambert-du-Lattay, poursuivit avec sa compagnie les Républicains, l'espace d'une lieue, et revint chargé de nombreux fusils qu'il avait pris[3].

La bataille avait duré deux heures. — « La troupe des bri-« gands que nous avons combattue aujourd'hui, écrivait de « Fontenay, Chalbos, ne ressemble pas à celles que nous « avions vues jusqu'ici. Ce sont d'autres hommes, une autre « tactique, d'autres moyens.... Ils s'avançaient la baïonnette « au bout du fusil. Leur cavalerie, au nombre de six à sept

[1] Mme de la Rochejaquelein : « Effectivement, c'étaient des sujets distingués « et ils furent cause que les Vendéens virent depuis avec plaisir les déser-« teurs ; mais il en vint bien peu. » p. 153.

[2] Crétineau-Joly, la *Vendée militaire*, I, p. 113. « Je sais de lui (Cathelineau) qu'il regardait cette journée comme une des plus belles de sa vie. » (*Eloge funèbre*, par M. Cantiteau). Jean Gabory, du Pin, secrétaire de Cathelineau, et plus tard de d'Elbée, fut blessé en cette circonstance, ramené au Pin et employé à Cholet comme chef de bureau.

[3] *Mémoires mss.* de l'abbé Conin, p. 192.

« cents est très bien montée et a montré une grande audace[1]. »

Dans la déroute, l'intrus du lieu est tué. Forestier, qui a forcé une compagnie de grenadiers du régiment d'Armagnac à capituler, court le plus grand danger. Un de ces grenadiers refuse de rendre son fusil, et, dans sa fureur, il le menace de sa baïonnette. Forestier l'évite adroitement, et, au lieu de lui plonger son épée au travers du corps, il lui pardonne avec générosité. Les autres grenadiers, indignés de la lâcheté de leur camarade, se jettent sur lui et le transpercent de plus de cinquante coups[2].

Toutefois, un certain nombre de Vendéens, par une exaspération irréfléchie, se laissent entraîner, eux aussi, à des faits regrettables. Quelques-uns s'introduisent dans plusieurs maisons et les pillent ; d'autres pénètrent dans la ville, et, apercevant dans la cour d'une auberge, la guillotine qui, la veille, leur dit-on, a immolé un grand nombre de prêtres, de nobles, de suspects de royalisme, et qui est encore teinte de leur sang, ils sont tous transportés de fureur. Sur l'ordre de M. de la Bouère, ils l'abattent avec empressement, se précipitent sur les prisonniers pour venger leurs amis et en tuent un certain nombre[3]. Leurs chefs, qui, à leur entrée dans la ville, avaient défendu de toucher aux propriétés et aux personnes[4], accourent pour arrêter le massacre. Ils n'y réussirent qu'en congédiant immédiatement les prisonniers qui survivent, après avoir exigé d'eux, comme ils l'ont fait plu-

[1] Chassin, la *Vendée patriote*, t. I, p. 193.

[2] Crétineau, la *Vendée militaire*, I, p. 112. De Beauvais, p. 42.

[3] Mémoires de Mme de la Bouère. Théodore Muret dit que c'est à Parthenay qu'ils trouvèrent ainsi la guillotine toute montée. Mme de la Bouère dit qu'on en trouva une à la Châtaigneraie.

[4] La *Vendée patriote*, I, p. 345. Le 13, Cathelineau, qui logeait chez M. Dehargue, lui donna le bon suivant : A la Châtaigneraie, 13 mai 1793, bon pour « une culotte, dix livres à M. Dehargue. Cathelineau, commandant. » Cathelineau avait eu sa culotte déchirée dans le combat, et en échange de celle qu'il prenait à M. Dehargue, il lui laissait un bon de dix livres, c'est un témoignage de son honnêteté (Aug. Rouillé, *loc. cit.* p. 63).

sieurs fois, le serment de ne plus reprendre les armes contre le parti royaliste[1].

Mais ces prisonniers avaient à peine perdu de vue la ville, que de nouveaux groupes de paysans, encore sous l'impression de la fureur et de la vengeance, s'élancent sur leurs pas, les atteignent et recommencent à les massacrer. La Rochejaquelein apprend cette cruelle boucherie. Il court au milieu de ces gens égarés : « Misérables ! leur crie ce magnanime jeune homme : Que faites-vous là ? « Nous égorgeons, « lui répondent-ils, ceux qui ont égorgé nos amis, leurs « femmes et leurs enfants. » — « Mais si vous agissez comme « ceux qui font mal, où est la bonne cause ? » Et là-dessus il les force à lâcher leurs victimes et à regagner leurs logements. Trop aveuglés par la vengeance, les paysans ne peuvent apprécier tant de grandeur d'âme et de générosité ; ils murmurent, se débandent et, fatigués aussi d'être depuis longtemps sous les armes, ils reprennent le chemin de leurs paroisses respectives[2].

Par suite de cette défection et des autres qui eurent lieu simultanément, soit pour emporter le butin, soit pour revoir le pays, l'armée vendéenne se trouva, le lendemain 14 mai, réduite à sept mille hommes environ[3]. Désormais elle était hors d'état de songer à aucune entreprise sérieuse. Elle avait besoin de rentrer au centre du Bocage pour s'y reformer et y retrouver son premier enthousiasme. C'était l'avis de Cathelineau qui connaissait l'esprit de ses paysans ; c'était aussi celui des gens sages et du plus grand nombre des généraux.

[1] La *Vendée patriote*, p. 345, t. I. Ils remettaient à chaque prisonnier un passeport ainsi conçu : « Lesquels ont promis sur leur foi (ou honneur) et « avec serment de ne jamais reprendre les armes contre leur roi et la reli- « gion catholique, apostolique et romaine de leurs pères. » Les passeports qui étaient datés de la Châtaigneraie, portaient les signatures de d'Elbée, Lescure, Desessarts, La Rochejaquelein, Stofflet, Marigny général de l'armée catholique et de Beauvollier, chef de la cavalerie de l'armée catholique.

[2] Témoignage de Louis Brard, qui était présent. — Mémoires de Mme de La Rochejaquelein, p. 154.

[3] Mémoires de Mme de la Rochejaquelein, p. 154.

Mais le bouillant Stofflet, que les victoires précédentes avaient enflammé d'ardeur, s'écrie au conseil : « Qu'on me donne cinq mille hommes, et je me fais fort avec eux d'enlever la ville de Fontenay[1]. » Les autres généraux, ne voulant pas qu'on révoque en doute leur dévouement et leur courage, se laissent d'autant mieux entraîner par l'exaltation de Stofflet, que, avant le conseil tenu à Thouars, ils avaient envoyé des courriers à Royrand et à Baudry d'Asson[2], pour les encourager à marcher sur la Châtaigneraie. Ceux-ci arrivaient même, en ce moment, pour unir leurs forces aux troupes de l'Anjou[3] et élevaient ainsi l'effectif de l'armée vendéenne à dix mille hommes. Mais le chiffre de leurs forces était trop faible encore pour s'emparer d'une ville aussi importante que Fontenay, où l'on avait pratiqué des travaux de défense[4], et où se trouvaient réunis six à sept mille soldats commandés par Chalbos, qui s'y était retiré après sa défaite de la Châtaigneraie. De plus, Fontenay, situé dans la plaine de *Pissotte*, n'offrait, dans un rayon assez étendu, aucun abri pour protéger les tirailleurs[5]. Cette ville était visiblement imprenable pour des paysans sans expérience de la guerre. Mais dans l'aveuglement de leur victoire, ils se figurent qu'ils l'emporteront d'emblée. Pour se reposer de leurs fatigues, ils passent toute la journée du 14 mai à la Châtaigneraie.

Le 15, d'Elbée, Cathelineau, de Bonchamps, de la Rochejaquelein, de Lescure, Stofflet, etc., ordonnèrent à tous les officiers généraux, colonels et capitaines royalistes de ras-

[1] Attestation de Louis Brard et de Jean Martin de Saint-Lambert-du-Lattay, témoins auriculaires.

[2] Mémoires de M. de Sapinaud, p. 13. *La Vendée patriote*, t. I, p. 352.

[3] Bourniseaux, *Précis historique des guerres de la Vendée*, t. I, p. 389.

[4] Depuis le 15 avril on avait relevé les murs, rétabli les barrières, les fossés du côté du midi et muré les issues. Le 2 mai, on commença à bâtir des redoutes aux moulins *Gaillardon* et à la *Ragoieserie*. (*Histoire de la ville de Fontenay*, par Benj. Fillon, p. 380).

[5] Les administrateurs, d'après la réquisition de Beaufranchet d'Aygat, avaient fait faucher la prairie en avant de la ville. (La *Vendée patriote*, t. I, p. 346).

sembler, à trois heures de l'après-midi, leurs corps respectifs, de faire l'appel, de visiter les armes et munitions et de distribuer des vivres pour deux jours. Cette inspection terminée, ils devaient rendre compte au conseil où devait être décidé l'ordre de la marche pour le lendemain[1].

Bonchamps partit alors pour Saint-Florent avec sa division pour garder les bords de la Loire. Quelques détachements républicains y avaient déjà reparu. Le commandant Viot, qui était sorti de Saint-Georges, avait repassé le fleuve au bas de la *Leu*, s'était jeté sur le *Port-Girault*, puis sur l'île et la ville de Chalonnes et en avait chassé les postes vendéens. Gauvilliers s'était porté à Rochefort-sur-Loire, à Saint-Aubin de Luigné, aux Quarts-de-Chaume, et avait balayé tout ce qu'il avait trouvé devant lui[2]. Depuis plus de quinze jours, les administrations républicaines s'étaient réinstallées à Saint-Florent-le-Vieil. Il importait dès lors d'agir au plus vite et de rejeter les patriotes de l'autre côté de la Loire. Bonchamps demanda qu'on profitât de cette expédition pour faire passer le fleuve à sa division. Mais, devant l'opinion contraire de la majorité des généraux, Bonchamps s'inclina et alla défendre seulement son territoire menacé[3].

Le départ de Bonchamps inspira à un certain nombre de paysans, désireux de revoir leurs foyers et ne se rendant

[1] Chassin, *La Vendée patriote*, p. 346 : « Ceux qui sont sous le commandement de M. Stofflet se réuniront à la *Boursière*, ceux qui sont sous celui de M. de Marigny, au *Châtenais* ; ceux de M. Bonchamps au *Pré-Bailly* ; ceux de M. de Lescure, dans le *Pré-Moreau*. M. de Beauvollier réunira l'artillerie dans le pré du Château et la fera ranger sous la Halle. Fait en conseil, à La Châtaigneraie, le 15 mai 1793., l'an 1er du règne de Louis XVII. D'Elbée, de Bonchamps, Desessarts Stofflet, Cathelineau, Lescure, Bernard de Marigny, de Beauvollier, de la Rochejaquelein. » Cette pièce prouve que Bonchamps était à la Châtaigneraie, conformément aux attestations de Mme de la Rochejaquelein et de Mme de Bonchamps et contrairement à celles de Beauchamp (t. I, p. 69), et de Beauvais, qui le font quitter à Thouars l'armée d'Anjou. Comme le 13 mai, il est dit que Bonchamps prit à Cholet la caisse publque, il faut en conclure qu'une partie de sa troupe avait quitté à Thouars.

[2] *La Vendée* en 1793, par Grille, t. I, p. 122.

[3] *Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793*, par M. Baguenier-Desormeaux, p. 23-24. — Vannes, librairie Lafolye.

nullement compte des conséquences de leur retraite, la pensée de quitter clandestinement l'armée. Les généraux, ne possèdant aucun moyen de répression contre des volontaires aussi indépendants, ne pouvaient que gémir de leur conduite inconsidérée[1].

L'évêque d'Agra se rendit à Châtillon, puis à Mortagne, où il reçut la visite de tous les prêtres des environs. Il eut même l'audace d'ordonner un prêtre et deux diacres à Saint-Laurent-sur-Sèvre[2]. La nullité et les funestes conséquences de cette ordination auraient dû épouvanter sa conscience ; mais celui qui, comme Guillot de Folleville, s'engage volontairement dans une si pernicieuse voie, ne tarde pas à perdre jusqu'au sens moral.

Ce fut dans la soirée du 15, après la revue, que les Vendéens quittèrent la Châtaigneraie. Ils allèrent coucher à Vouvant, où ils logèrent chez les habitants, soldant leurs vivres avec des bons royaux payables à la fin de la guerre. Malheureusement un trop grand nombre ne purent résister à leur passion pour le vin et dévastèrent les caves qu'ils rencontrèrent. Mais, à part cet excès, la conduite de la plupart d'entre eux fut irréprochable et même édifiante. Le soir, réunis par groupe nombreux, ils récitèrent publiquement le chapelet et la prière, dévotions auxquelles ils ne manquaient jamais chaque jour.

Le 16 mai, les Royalistes se remettent en marche ; mais avant le départ, l'abbé Barbotin avec quelques prêtres, revê-

[1] « Le lendemain de la bataille gagnée ou perdue, il n'y avait plus personne ; les paysans s'en retournaient tous chez eux, il était impossible de les retenir. » (Mme de la Rochejaquelein, p. 144).

[2] Il fit pendant la guerre une ordination d'un prêtre et de deux diacres à Saint-Laurent-sur-Sèvre. « J'étais un des diacres » dit l'abbé Jaunet, curé de la Gaubretière (*Eloge des Vendéens*, p. 27). L'abbé Péan fut aussi ordonné par lui ; ayant appris plus tard la nullité de son ordination, il en mourut de douleur. Ch. Loir-Mongaron, qui avait de forts doutes sur la valeur de ses titres, refusa celui de vicaire-général que cet intrus lui offrit quand il vint à Beaupréau.

tant leur soutane[1] et les ornements sacerdotaux, célèbrent solennellement la sainte messe, pour demander à Dieu la protection dans l'attaque qu'ils entreprennent contre Fontenay.

A midi, l'armée catholique et royale avait franchi la forêt de *Baguenard* et débouchait dans la plaine qui se déroule devant Fontenay. Un nommé Ancelin vint en avertir Chalbos[2]. Ce général avait fait creuser, de ce côté, des tranchées profondes revêtues de parapets. Sandoz, retiré à Saint-Maixent, depuis quelques jours, était accouru à son secours. Mais c'est en vain qu'il avait requis les troupes stationnées dans les localités principales du district, et qu'il voulait les opposer, disait-il, à cette multitude d'hommes fanatiques qui venait l'attaquer[3]. Secondé seulement par le général d'Ayat, il avait tenu conseil dans la nuit du 14, à une heure du matin, pour savoir s'il devait se défendre ou se replier sur Niort ou la Rochelle, l'attaque vendéenne lui paraissant extrêmement redoutable[4]. Il fut décidé que, vu l'insuffisance des moyens de défense, l'armée se replierait sur Niort. En conséquence de cette décision, le directoire du département ordonna d'y envoyer les caisses et les papiers. Aussitôt que les voitures furent chargées et prêtes à partir, le général ordonna de les faire filer sur Niort. La tête du convoi était formée par les équipages des généraux et du commissaire ordonnateur[5]. Déjà les prêtres constitutionnels, les femmes et les enfants qui ne voulaient pas rester à Fontenay avaient pris la même direction, lorsque Sandoz, qui avait organisé l'armée de Saint-Maixent, arriva à Fontenay, à la tête de quatre mille hommes. Dès lors, on ré-

[1] Ils ne la portaient pas habituellement depuis la guerre.

[2] *Histoire de la ville de Fontenay*, par Benjamin Fillon, p. 382.

[3] « J'ai écrit par tous les courriers pour avoir des forces, mais ç'a été en « vain. » (*Lettre de d'Ayat au ministre*). Le 15 mai, les troupes en station à Saint-Hermand, aux Moutiers-sur-le-Lay, à Mareuil, à la Claye, à Saint-Cyr, aux Champs-Saint-Père, à Luçon, aux Moutiers-les-Maufaits, à Avrillé, à Talmont quittèrent leurs postes (La *Vendée patriote*, I, p. 342).

[4] Chassin, *l. c.* I, 329, 331, 338.

[5] Rapport des administrateurs du département de la Vendée (La *Vendée patriote*, t. I, p. 351).

solut de se défendre jusqu'à la dernière extrémité[1]. On pourvut à tous les postes sur la ligne de Fontenay aux Sables, ce qui répandit l'alarme dans cette partie du département. Chalbos n'avait pour toute artillerie que deux pièces de quatre et autant de deux. Dès qu'il aperçut les Vendéens, il rangea son armée en bataille dans les fossés d'enceinte, à *Pissotte*, à *Morienne*, à *Gaillardon*[2], à *Mérité*, donna le commandement de la droite au capitaine Dufour, du 84e de ligne, celui de la gauche à un officier tenant la place de d'Ayat parti le matin pour Luçon, et celui du centre à l'adjudant général Sandoz[3]. Il masse sa cavalerie sous les ordres de Nouvion, son chef d'état-major, dans les rues de la ville, prêt à charger où le besoin se ferait sentir. Personnellement il se tient en observation pour diriger tous les mouvements[4].

Pendant ce temps, l'armée catholique et royale traversait la plaine[5] et allait prendre son poste de combat, au chant des litanies de la sainte Vierge. L'abbé Barbotin donna une absolution générale à tous les combattants[6]. Les divisions de Lescure et de la Rochejaquelein, soutenues de plusieurs canons, formaient l'aile gauche et étaient opposées à Dufour ; celles de l'Elbée et de Cathelineau, conduisant *Marie-Jeanne* et plusieurs autres pièces d'artillerie, composaient l'aile droite et marchaient contre le remplaçant de d'Ayat; Royrand, Sapinaud

[1] *Histoire de la ville de Fontenay*, par Benjamin Fillon, p. 381.

[2] La redoute de Gaillardon, à laquelle on travaillait depuis une douzaine de jours, était seule prête en ce moment (Louis d'Aspremont, v. l'*Avenir* et l'*Indicateur de Fontenay*, mai 1898).

[3] Savary, t. 1, p. 221. Benjamin Fillon, *Histoire de la ville de Fontenay*, p. 381, dit que Auguis et d'Ayat étaient partis le matin pour Luçon. Chalbos dans son rapport constate l'absence de ce dernier, sans nommer son remplaçant. Dans tout le pays, des Sables jusqu'à Fontenay, la pénurie du blé se faisant sentir, les autorités avaient nommé des commissaires chargés d'en acheter (*La Vendée patriote*, 1, p. 333-336).

[4] Savary, t. 1, p. 221.

[5] Tous les chefs Vendéens, excepté Bonchamps, étaient présents. (Note de Mme de la Bouëre.

[6] Témoignage de l'abbé Barbotin. « *La Vendée historique*, 2e année, n° 38, p. 24. Luçon, Bideaux, impr.

et Baudry d'Asson étaient au centre et s'avançaient contre Sandoz.

Les républicains, agréablement surpris du petit nombre des assaillants, les laissent approcher, affectant même de ne leur opposer d'abord qu'une faible résistance. Mais lorsqu'ils les voient au milieu de la plaine, sans abris et à découvert, ils sortent de leurs retranchements et les criblent de mitraille, vis-à-vis les métairies des *Granges*, des *Gourfailles*, et le chemin de *Pissotte*. Le désordre aussitôt se met parmi les soldats de Royrand. Les chasseurs de la Gironde, commandés par Sandoz, achèvent, par une charge à la baïonnette, de les mettre en fuite. Cependant les deux ailes des royalistes font des progrès sensibles. La Rochejaquelein et Lescure, après avoir repoussé Dufour, se disposent à marcher en avant, lorsque Chalbos, à la vue du danger qui le menace, fait déboucher, sur le flanc droit des royalistes, deux escadrons du 13e chasseurs à cheval et les lance sur eux à fond de train. Les soldats de d'Elbée et de Cathelineau, surpris par cette attaque, se déconcertent. D'Elbée s'élance à la tête de son état-major, pour leur donner un nouveau courage ; mais il est blessé au bras d'un coup de pistolet et tombe au pouvoir des républicains. Quelques braves l'arrachent aussitôt de leurs mains et l'emportent hors du champ de bataille. En le voyant s'éloigner, ses soldats, qui faiblissaient déjà, lâchèrent pied. Nouvion se précipite sur eux à la tête de deux escadrons, tandis que Chalbos les prend par derrière, charge leurs rangs, qui sont déjà brisés, les met en déroute et en fait un grand carnage[1]. De la Marsonnière veut sauver l'artillerie vendéenne ; il est fait prisonnier par Chalbos avec plus de deux cent quarante paysans. Dès lors ce n'est plus qu'un sauve-qui-peut général au centre et à la droite, et la plaine offre le spectacle du plus grand désordre. En vain Cathelineau s'adresse à ses gars du Pin et de la Poitevinière, en vain Stof-

[1] *Savary*, t. I, p. 221.

flet se jette au devant de ses volontaires de Maulévrier, en vain ils crient l'un et l'autre que les ennemis sont en petit nombre et qu'il suffit de montrer un peu de fermeté pour ressaisir la victoire; ils ne sont point écoutés. Lescure et la Rochejaquelein, maîtres des retranchements ennemis, voyant s'enfuir leur centre et leur aile droite, maudissent le sort qui leur arrache le triomphe. Pour n'être pas enveloppés, ils se reportent en arrière, s'entourent d'un peloton de braves, les excitent de la voix et de leur exemple et résistent ainsi longtemps aux efforts des ennemis, qui se massent autour d'eux. Ecrasés enfin par le nombre, ils se retirent non sans avoir subi des pertes sensibles. Au même moment, Dommaigné arrive à leur secours avec sa cavalerie. « Camarades, crie-t-il à ses gens, n'ayez pas peur. Feu, mais pas tous à la fois, et retirons-nous par pelotons détachés. » A son ordre, cavaliers et fantassins s'échelonnent et soutiennent la retraite[1]. Dommaigné, dans la lutte, a le genou contusionné par une balle. Enfin les débris de l'armée atteignent la forêt de *Baguenard*; les fugitifs s'y mettent à couvert et de là regagnent en hâte les fourrés du Bocage. Leurs pertes sont graves : six cents hommes sont restés sur le champ de bataille[2]; tous leurs canons sont pris à l'exception de deux[3]. *Marie-Jeanne*, leur célèbre palladium et pour laquelle ils avaient tant de vénération, est capturée; toutes leurs munitions d'artillerie, leurs provisions de viande, de pain et de farine avec trente ou qua-

[1] *Attestation de* Louis Brard.

[2] *Crétineau-Joly*, t. I, p. 113. Théodore Muret accuse quatre cents; Louis Brard en compte mille; M. Boutillier de Saint-André deux mille, compris les prisonniers. M. de la Boutetière dit qu'ils perdirent trente-deux canons. (*Le Chevalier de Sapinaud*, p. 78).

[3] « La bataille s'était donnée avec tant de confusion, que nos canons se trouvèrent engagés, les uns à la suite des autres, et sans être gardés par des soldats ni les officiers d'artillerie. La déroute fut si prompte que tout le monde perdit la tête. On ne fit rien pour sauver les pièces, on les laissa en bataille, à l'exception de deux qui étaient à l'aile gauche avec MM. de la Rochejaquelein et de Lescure. » Mme de la Rochejaquelein, p. 154, note. — M. Boutillier de Saint-André dit que les paysans de d'Elbée, de Lescure, de la Rochejaquelein, et de Dommaigné firent des prodiges de valeur et opérèrent une retraite admirée des Républicains eux-mêmes (*Mémoires*, p. 155.)

rante charretées d'effets et de bagages, tombent entre les mains des ennemis[1].

Un instant, ils avaient eu l'espoir de reprendre une partie de leur artillerie. Au commencement de la bataille, quatre-vingts paysans avaient été placés par Lescure à un poste périlleux, avec ordre de ne l'abandonner qu'à la dernière extrémité. Mais, obligés de se retirer en arrière, ils se trouvent en face du détachement républicain chargé de garder *Marie-Jeanne* et les autres armes prises dans le combat. Ils l'attaquent, le dispersent et saisissent *Marie-Jeanne*; ils l'embrassent en pleurant de joie et croient l'avoir sauvée des mains de l'ennemi. Mais leur joie fut de courte durée, car la cavalerie républicaine revient sur eux, les sabre tous et reprend *Marie-Jeanne*.

Les vaincus, qui n'avaient plus d'artillerie et plus de poudre, ne pouvaient s'expliquer un pareil revers, le premier qu'ils eussent subi. Toute la Vendée fut dans les larmes. Les Patriotes, au contraire, firent éclater les transports de leur joie. Leur victoire leur parut si complète, qu'ils crurent la guerre presque terminée.....

Beaufanchet d'Ayat, qui était revenu à Fontenay au moment du combat, voulut profiter de la victoire. Le 19, on tint un conseil de guerre pour savoir si l'on irait reprendre le poste de la Châtaigneraie, ou si l'on resterait à Fontenay. Il fut décidé qu'on irait à la Châtaigneraie. Le 20, Chalbos marcha, à la tête de sept mille hommes d'infanterie, de deux cent cinquante cavaliers et de neuf pièces de canon, sur la Châtaigneraie pour la réoccuper. N'y rencontrant aucune résistance

[1] Mme de la Rochejaquelein, p. 154. — *La Vendée patriote*, I, p. 347. — Mme de Sapinaud, p. 32. Louis Brard, dans cette journée faillit perdre la vie. Sur le point d'être sabré par des cavaliers ennemis, il fut sauvé par les cavaliers de Dommaigné qui le protégèrent de leurs corps. A la nuit tombante, ayant gagné un petit bourg, sur la lisière du Bocage, il en sortit avec quelques amis, et fit une marche forcée croyant se diriger vers ses foyers. A l'aube du lendemain, il se croyait hors de tout danger, mais par une erreur fatale, il se retrouva presque à son même point de départ. Il se remit en route et, grâce à sa célérité et à sa vigueur, il regagna sa demeure.

il y entra sans tirer un coup de fusil[1]. D'Ayat s'empressa, le 23, d'instruire le ministre de cette expédition : « Le passage « des Vendéens, lui disait-il, est comme celui de la lave, il « frappe de dévastation et de mort. » Il faisait allusion au pillage des royalistes dans les maisons des Patriotes de la Châtaigneraie.

Le 24, six représentants du peuple, réunis à Fontenay pour y concerter leurs opérations ultérieures, furent informés que, « la veille, un moment d'inquiétude s'était manifesté dans l'armée de Chalbos, à la Châtaigneraie. Goupilleau (de Fontenay), Goupilleau (de Montaigu) et Garnier (de Saintes) s'y transportèrent dans la matinée avec le général d'Ayat. Ils y trouvèrent le calme tellement rétabli qu'ils rentrèrent le soir même à Fontenay. Cependant, un instant après leur départ, vers six heures du soir, le général Chalbos fut informé que les rebelles formaient des rassemblements nombreux à l'Absie, à Moncoutant, à Saint-Pierre-du-Chemin, à Mouilleron, qu'ils venaient d'envahir un village plus rapproché et qu'ils se disposaient à faire un mouvement pour le cerner dans la Châtaigneraie. Voyant qu'il ne pouvait y rester plus longtemps, il crut prudent de se replier sur Fontenay. Le soir, à dix heures, sur l'avis de son conseil de guerre, il reprenait la route de cette ville, où il arrivait le lendemain matin, à cinq heures, avec toute son armée après une marche très pénible[2]. »

Pendant ce temps, les paysans, revenus de l'abattement où ils étaient d'abord tombés, sentirent le besoin d'en tirer une éclatante vengeance. C'est le premier sentiment qu'éprouvent

[1] Ils n'y trouvèrent que 300 hommes (*La Vendée patriote*, t. I, p. 383-384.) Le 19, Sandoz avait fait occuper Parthenay par 2000 hommes de réquisition sous les ordres de Bretonville (*Savary*, t. I, p. 224).

[2] *Lettre des représentants du peuple*, Niort, 26 mai. — *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, par M. Aulard, IV, p. 534-335. — *Guerres des Vendéens et des Chouans*, par Savary, I, p. 228. Chalbos fut promu au grade de général de division en récompense de sa victoire du 16 mai. (Chassin, *l. c.* I, 395).

tous ceux qui ont été profondément humiliés, et ce fut surtout celui qui surgît alors dans le cœur des Vendéens. D'un caractère ardent et énergique, plus faciles peut-être que d'autres à subir des impressions violentes, ils cédèrent naturellement au désir de se venger. Les chefs ne manquèrent pas de profiter de cette disposition des esprits. Ils firent publier partout qu'il fallait sans délai se laver du déshonneur infligé à leurs armes. Cathelineau surtout était plein de confiance dans l'avenir : « Ce n'est rien que notre malheur, il sera bien-« tôt réparé, dit-il, à M. Cantiteau ; tout ce que nous avons « perdu, n'est que prêté ; je vous réponds que dans quinze « jours nous serons maîtres de Fontenay et que nous repren-« drons tout avec usure. J'ai vu, ajouta-t-il, la cause de notre « défaite. Mon plan est formé pour une nouvelle attaque ; on « le suivra et nous serons vainqueurs[1]. » Les prêtres secondèrent ses efforts. Ils tonnèrent contre les excès que l'on avait commis, et qui étaient indignes de soldats chrétiens[2]. Ils leur firent faire des amendes honorables, les engagèrent à se réconcilier avec Dieu, célébrèrent des messes expiatoires,

[1] *Mémoires* de M. Cantiteau, p. 28. — *La guerre de la Vendée*, par Bauchamp, t. I, p. 123. Mme de la Bouère dit dans ses notes qu'on « a vu les Ven-« déens vaincus à Fontenay revenir sans le moindre découragement, disant « qu'ils iraient bientôt reprendre leur revanche » et qu'au « premier signal « ils retourneraient au rassemblement pour reprendre Fontenay. » Marigny, à la suite de la déroute, était tombé dans un véritable désespoir. De retour au château de la Boulaye, il avait jeté brusquement ses pistolets sur une table en s'écriant : « Je ne me bats plus. » L'abbé Joubert, curé de Boismé, voulut le consoler, mais il ne put y réussir. Lescure alors le prend par le bras et l'amène dans un champ où bivouaquaient des paysans, récitant en commun le chapelet. « Vois, lui dit-il, la confiance que gardent ces braves « gens et ne désespère plus. » Marigny reprit courage et songea comme les autres chefs à enflammer d'ardeur leurs soldats. (*La Vendée à trois époques*, par Aug. Johannet, t. I, p. 65).

[2] « Ils (les généraux) invitèrent les prêtres à exhorter le peuple pour le ra-« mener, et surtout à dire que c'était Dieu qui avait permis la déroute pour « marquer son mécontentement de ce qu'on avait fait du dégât dans quelques « maisons de la Châtaigneraie. » M. l'abbé Jagault prêcha à Mallièvre pour la première fois de sa vie ; il le fit sans préparation, mais avec une éloquence vive et entraînante. Bien des personnes le préférèrent au curé de Saint-Laud. C'étaient les deux meilleurs prédicateurs de l'armée (*Mme de la Rochejaquelein*, p. 156).

organisèrent des processions, employèrent, en un mot, tout ce que leur zèle put leur suggérer pour faire comprendre aux paysans l'énormité de leurs crimes. Et c'étaient ces prêtres que la Convention représentait comme des fauteurs de pillage et des hommes de sang ! De leur côté, les chefs Vendéens annoncèrent à leurs volontaires que tout le pays entre Niort et Fontenay était soulevé en leur faveur, que la Convention avait peine à résister à ses ennemis et que Dumouriez marchait sur Paris avec cent mille hommes[1].

Cathelineau, dit Napoléon dans ses *Mémoires*, « qui avait « reçu de la nature, la première qualité d'un homme de « guerre, l'inspiration de ne jamais laisser se reposer ni les « vainqueurs, ni les vaincus[2]», indiqua Cholet aux soldats de l'Anjou comme point de ralliement. Le 21 mai, tous devaient s'y trouver. Les Poitevins avaient ordre de se réunir les uns à Châtillon, les autres à Pouzauges pour le 20 mai[3]. Royrand, que l'on avait convoqué de nouveau, envoyait, le 23, 4000 hommes[4] de Chantonnay.

Trois à quatre jours avaient suffi à ces intrépides volontaires pour retremper leur courage, se retrouver prêts à de nouveaux combats et reconstituer leur grande armée. Prendre leur revanche était pour eux comme un point d'honneur[5].

Abbé Deniau.

(A suivre).

[1] Correspondance autographe des chefs vendéens (*Histoire de Fontenay*, par Benj. Fillon, p. 384).

[2] *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, écrits à Sainte-Hélène*, t. VI (Montholon).

[3] Ceux qui devaient se réunir à Pouzauges et y apporter des vivres, en avaient reçu l'ordre de Lescure et de La Rochejaquelein (*Papiers de Goupilleau*, cités par M. de la Boutetière, p. 7).

[4] *Souvenirs vendéens* de M. Amédée de Béjarry, p. 72. E. Grimaud, 1847.

[5] « C'est l'exacte vérité », affirme M. de la Bouère, p. 46.

L'ART EN VENDÉE

A PROPOS D'UN GROUPE

DE GASTON GUITTON

DIVERS journaux de notre région ont annoncé que le Conseil général de la Vendée, en sa dernière session, avait décidé, sur la proposition de deux de ses membres, son honorable président M. Le Cler et l'honorable sénateur M. Halgan, qu'une *réduction* en bronze du groupe de Gaston Guitton, *La Justice protégeant l'Innocence contre le Crime*, serait acquise et placée dans l'un des salons de la Préfecture.

Cette nouvelle, ainsi rédigée, appelle un commentaire.

Il n'y a pas de *réduction* du groupe de Guitton. — Il y a deux groupes : l'un de petites dimensions, l'autre de proportions monumentales. — Ils ont été exécutés à plusieurs années d'intervalle, et ils diffèrent entre eux par certains détails d'arrangement des draperies, de mouvement, et d'expression qui ne permettent pas de les confondre et d'en faire une seule et même création.

L'exécution du petit groupe a précédé celle du grand ; elle en a été comme l'essai, la préparation.

Dans l'étude que j'ai donnée ici même[1], sur le maître statuaire vendéen et son œuvre, j'ai raconté que Guitton avait

[1] *Revue du Bas-Poitou*, année 1892.

conçu cette belle composition avec la pensée d'offrir un souvenir à son frère M. Camille Guitton qui était juge au tribunal de La Roche. Il exécuta ce groupe dans des dimensions conformes à sa destination, il en fit un petit monument d'intérieur, de salon. — Mais malgré ses mesures restreintes, l'œuvre était empreinte d'un caractère si grave, d'un style si sévère et si pur, elle présentait un aspect si monumental, que des confrères de l'auteur et de ses amis compétents en matière d'art, le décidèrent à reprendre sa composition et à lui donner des proportions en rapport avec son importance et sa haute valeur.

J'ai dit les péripéties au milieu desquelles l'œuvre fut exécutée : les deux figures de *La Justice* et de l'*Innocence* étaient terminées et moulées en plâtre, celle du *Crime* allait être achevée, au moment de l'investissement de Paris ; abandonnée pendant le siège, sa terre gelée était écroulée quand Guitton revint à son atelier. J'ai conté le découragement du maître, puis la reprise de son travail quatre ans plus tard, enfin, l'exposition de l'œuvre achevée, superbe, au Salon de 1875 ; et alors les espoirs, les promesses dont cette exposition fût l'occasion ; finalement les cruelles déceptions qui suivirent. — Je ne reviendrai pas sur la genèse de ce groupe qui est l'œuvre capitale de notre éminent compatriote, ni sur toutes ces choses déjà dites ; ce que j'ai voulu établir et ce qu'il importait de fixer, c'est que le bronze dont le conseil général a voté l'acquisition n'est pas la *réduction* du groupe qui a figuré au Salon, et dans lequel Guitton avait mis toute sa maîtrise, en vue des hautes récompenses qu'il était en droit d'attendre après cette manifestation supérieure de son talent.

Ce petit bronze mesure exactement soixante-quinze centimètres de hauteur et soixante-deux de largeur. Le grand modèle présente des figures de neuf pieds, et n'étant pas comme le premier destiné à être mêlé à la vie de famille, mais appelé, l'auteur l'espérait du moins, à décorer le péristyle

d'un palais de Justice, les personnages qui le composent sont moins rigoureusement vêtus. La tunique de l'*Innocence*, un peu chiffonnée sans doute, a glissé de ses épaules et va retomber sur ses hanches ; la draperie du *Crime* a disparu, il se montre sans voiles, probablement pour exprimer qu'il ne peut y avoir rien de caché pour la justice. — Mais ces grandes figures ne se distinguent pas des petites figurines primitives seulement par des modifications ou des suppressions de draperies, leur mouvement est sensiblement changé. Le *Crime* a le torse plus infléchi à droite ; sa tête, dont le visage est entièrement refait, est à la fois plus relevée et plus inclinée sur l'épaule ; son bras armé d'un couteau est plus écarté et élargit la ligne de la base du groupe. La *Justice* présente également des modifications ; au lieu d'être couronnée d'un diadème de forme antique, sa tête est surmontée d'une étoile. Enfin et surtout, l'expression des visages est infiniment plus précise et plus nettement affirmée dans les grandes figures, dont les dimensions permettaient et exigeaient même un modelé plus cherché et plus caractéristique.

Toutes ces différences attestent un nouvel effort de l'auteur qui, en reprenant son œuvre, l'a étudiée à nouveau, en a accentué le caractère et élargi le style.

Ces groupes ne sont donc pas la réduction ou le grandissement l'un de l'autre, ils sont distincts, ils sont deux.

Et pour rendre hommage à la mémoire de Guitton, ce n'est pas le petit bronze, mais le grand modèle en plâtre, qu'il eut fallu acquérir. Ce modèle que le statuaire ne voulut pas ramener à son atelier après sa déception du salon de 1875, fut transporté par l'administration des Beaux-Arts, au dépôt des marbres de l'Etat, et il y est resté exposé à toutes les intempéries. - Après la mort de Guitton, à la vente de son atelier, ce grand platras détérioré fut acheté, à bon compte je crois, par un mouleur qui l'a réparé et qui le céderait probablement pour un prix relativement peu élevé. — Le département ou, à son défaut, la ville de la Roche-sur-Yon, ne devraient-ils

pas acquérir cette œuvre capitale et la sauver d'une destruction à peu près inévitable ? La place de ce beau groupe n'est-elle pas marquée au musée de la ville, ou dans la salle des pas-perdus du tribunal ?

La Roche possède deux monuments élevés à son illustre fils Paul Baudry. Tout en applaudissant à ce double hommage si légitimement rendu au grand maître, on s'attriste à la pensée qu'elle n'a pas un buste, pas un médaillon, pas une plaque au coin d'une rue, rappelant à ses concitoyens le nom de Guitton.

A. Bonnin.

Les Rochers

Impression d'après Rochelinard.

à ma Cousine Berthe G. de la T.

Or, depuis des milliers et des milliers d'années,
Ces blocs sont là, debout majestueusement.
Ils furent ; ils étaient avant l'avènement
De l'homme dont ils ont suivi les destinées.

Ils ont vu les printemps, toujours pareils, fleurir
Sous la brise amoureuse éparse en les ramures ;
Ils ont vu les étés brûler les moissons mûres,
Et les soleils lassés aux automnes mourir.

Ils ont vu les hivers mornes, et leurs désastres
Endeuiller la vallée où chantèrent les nids.
Contemporains muets des vieux âges finis,
Ils ont vu dans le ciel naître de jeunes astres.

Or, chaque fois qu'en le mystère du ciel gris
Le phare s'allumait de la dernière étoile,
L'Esquif humain appareillait, gonflait la voile,
Les matelots levaient les bras avec des cris.

Ils disaient : « L'Astre blond nous guidera. Nous sommes
« Les vaillants, les lutteurs altiers, les conquérants ! »
Et chaque fois, témoins de leurs efforts navrants,
Les Rochers contemplaient la défaite des hommes.

La tempête, couvrant les clameurs des nochers,
Chaque fois qu'ils tentaient la Fortune inclémente,
Opposait son tumulte à leur rage démente ;
Et la Barque venait périr sur les Rochers.

∴

Or — car la volonté des pilotes est telle
Que l'orage jamais n'a pu courber leur front —
Viendra le jour où les Rochers graves verront
La victoire sourire à la Force mortelle.

Un vaisseau plus heureux évitera l'écueil,
Et le port s'ouvrira devant les mains tendues ;
Les hommes oublieront les batailles perdues ;
Et les Rochers seront atteints dans leur orgueil.

Et l'homme vêtira la royauté, ravie
Aux choses, dans la joie ivre des soirs troublants ;
Et, malgré le fracas des lourds Rochers croulants,
Montera jusqu'au ciel plus proche, en rhytmes lents,

L'hosanna glorieux de la nouvelle Vie.

FRANCIS EON.

Vue de la Chaume en 1811.

UNE PAGE D'HISTOIRE SABLAISE

Réunion de la Chaume

A la Ville des Sables, au siècle dernier

I

Le 3 juin 1747, un arrêt du Conseil d'Etat avait permis, sur la demande des habitants, l'établissement, aux Sables, d'un octroi ou plutôt comme l'on disait alors d'un Tarif.

Ces tarifs fonctionnaient à peu près comme nos octrois modernes, avec cette différence, qu'au lieu d'être toujours administrés par les municipalités, ils étaient très souvent affermés par adjudication à un traitant, que l'on appelait l'adjudicataire du Tarif. C'est ce qui eût lieu aux Sables, où le premier adjudicataire fut un sieur Bruneteau.

Le produit du Tarif était destiné au payement des impositions de la ville et aucune personne ne devait être exempte d'en payer les droits. Pour assurer la bonne perception de ces droits la ville avait été entourée de clôtures qui la fermait et la protégeait contre la fraude.

La Chaume par son voisinage immédiat et ses relations quotidiennes avec les Sables fut la première à souffrir de ce nouvel état de chose, et des difficultés ne tardèrent pas à surgir entre les Chaumois et l'adjudicataire du Tarif.

C'est ainsi que plusieurs habitants de la Chaume, parmi lesquels on trouve les noms d'un sieur Guinement, d'un sieur et dame de Coumont et celui du curé Dupuy se prétendirent, en vertu de certains privilèges, exempts des droits sur le sel (décembre 1751).

Pour apaiser les querelles qui menaçaient de s'envenimer, les Sablais durent faire des concessions aux Chaumois et baisser en leur faveur les droits sur certaines denrées.

Les relations entre les deux populations étaient en cet état, et allaient tant bien que mal, lorsque les Chaulmois résolurent de tirer profit, eux aussi, d'une institution qui jusque-là ne leur avait porté que préjudice.

En conséquence, le 2 mars 1753, le maire des Sables, le sieur Massé de la Rudelière, lieutenant de l'amirauté, donnait lecture, en l'assemblée des échevins Sablais, d'une lettre du comte de Blossac, intendant du Poitou, en date du 15 février 1753, dans laquelle il était dit que « les habitants de la paroisse de Saint-Nicolas de la Chaume s'estant pourvu devant le Conseil d'Etat, pour faire tarifer leur paroisse et la réunir au Tarif de cette ville » « monseigneur l'intendant » ordonnait « que le mémoire desdits habitants de la Chaume serait communiqué au maire, échevins et habitants d'ycelle ville des Sables, pour deliberer et concerter avec les habitants de laditte paroisse de la Chaume sur les moyens nécessaires pour ladite réunion, et pour convenir des clostures, bornes et barrières, ensemble des etablissements et des bureaux convenables pour l'exercice dudit Tarif[1]. »

L'émoi fut grand parmi les habitants des Sables et devant les charges qu'allait faire peser sur les finances Sablaises une réunion onéreuse à bien des points de vue, tout ce qui restait de haine et de rivalité jalouse entre les deux pays allait se rallumer et diviser pour quelques années encore deux populations que des intérêts similaires auraient dû rapprocher.

[1] Registre de la mairie des Sables.

Cette rivalité séculaire entre la Chaume et les Sables demeurera une des caractéristiques dominantes de l'histoire sablaise et chaumoise.

Il est facile de comprendre cette rivalité en approchant et en comparant même sommairement les conditions d'origine et d'existence des deux paroisses.

La Chaume avait vu, d'abord, d'un œil de mépris l'éclosion de la bourgade nouvelle, sur (comme le dit un historien chaumois) « une pointe de sables, au bord du havre » où « il n'y avait qu'une seule baraque où une mesquine femme vendait du bran-de-vin aux gens de mer étrangers ». Puis il lui avait fallu partager avec sa sœur cadette ce havre d'Olonne « qui dans les siècles reculés lui appartenait entièrement » et ensuite assister avec envie et colère au développement si rapide du commerce sablais et à l'extension d'une prospérité qui en moins de deux siècles avait relégué la Chaume au second plan.

Enfin les guerres religieuses en faisant de la Chaume une cité calviniste, tandis que les Sables étaient restés catholiques, avaient encore fourni de nouveaux éléments de discorde en introduisant le fanatisme religieux dans cette rivalité d'intérêts et de suprématie.

Aussi la Chaume avait-elle vis-à-vis des Sables l'orgueilleux dédain que nourrit toute cité plusieurs fois séculaire pour les jeunes années d'une ville naissante. Elle se flattait d'être aussi vieille que la terre qui la portait ; elle tirait vanité d'une existence qui avait commencé « avant même la domination de Pictes » et elle était fière de ce passé dont l'abbaye de Saint-Nicolas et le château d'Arundel étaient les documents et les preuves irréfutables, comme deux pages d'histoires écrite par la féodalité sur le sol chaumois.

A toute la gloire de ce passé, la ville des Sables n'avait à opposer que les espérances d'un avenir tout plein des rêves clos sous le vent d'aventures qui animait la hardiesse de ses marins depuis les grandes découvertes maritimes ; et pous-

sée sur la désolation de sa grêve immense, comme une fleur de dunes à la vie tenace, elle répondait à l'orgueil chaumois par la fierté de son laborieux enfantement.

Le citoyen La Vallée (Joseph de la Vallée, marquis de Bois-Robert, né à Dieppe) capitaine au 146e régiment d'infanterie, dans un voyage qu'il fit en l'an III en Vendée parla de cette rivalité dont il retrouva sans doute des vestiges dans les vieux habitants du pays. « Les Sables-d'Olonne, dit-il, eurent jadis un château et quelques fortifications. Une jalousie, doublement alimentée par la rivalité d'industrie et la différence de religion qui régnait depuis longtemps entre les habitants d'une petite ville nommée la Chaume, ardents calvinistes, et ceux des Sables forcenés catholiques, portât les premiers à démolir ce château et raser les fortifications ».[1]

Aussi les Sablais ne pardonnèrent jamais aux Chaumois de ce qu'ils avaient été pour eux des ennemis, au lieu d'alliés qu'ils auraient dû être.

C'est avec un esprit encore tout plein des souvenirs de cette rivalité, qu'aux Sables, l'assemblée générale des habitants, du 11 mars 1753 réunie selon les ordres de l'Intendant statuât sur ce qu'on appelait « la prétention des habitants du bourg de la Chaume ».

Il était difficile de s'élever franchement contre les désirs du Conseil d'Etat et de l'Intendant, mais néanmoins on arrêta que l'on ferait observer à ce dernier combien cette réunion allait être onéreuse pour la ville, et que les Chaumois « devaient être contents de la diminution qui leur avait été accordée » sur les droits de tarifs ; qu'enfin, au cas « où le Conseil se déterminerait à favoriser au préjudice de cette ville les habitants de la Chaume, en ordonnant ladite réunion, ceux-ci seraient tenus et obligés de faire clore leur bourg à leurs frais et d'une façon capable d'empêcher la fraude, comme aussi de faire construire à leurs frais des bureaux, et de payer les frais de l'arrest qui ordonnera ladite réunion. »[2]

[1] A. Odin, *Recherches documentaires sur les pêches maritimes françaises.*
[2] Registre de la mairie des Sables.

La Chaume riposta par une assignation et ce fut le greffier de la maison de ville, Libaudière, qui défendit les intérêts sablais devant le subdélégué aux Sables de l'Intendant du Poitou, le sieur Dupont.

Toutes les protestations furent vaines et le 7 août 1753 le Conseil d'Etat rendait un arrêt réunissant le bourg de la Chaume au tarif de la ville des Sables, mais à la condition toutefois que ce seraient les Chaumois qui feraient les frais d'installation de leur tarif et que les « enclostures » qu'ils construiraient seraient efficaces pour protéger les intérêts de la ville contre les fraudeurs.

Cette clause excita encore le mécontentement des Chaumois, et 30 ans plus tard le compilateur Boulineau, celui-là même qui bientôt devait être le 1er échevin chaumois, écrivait sur ce fait : « La Chaume sous la protection de M. de Blossac, Intendant du Poitou, fut réunie à la ville des Sables pour le Tarif en vertu d'un arrêt du Conseil du 7 août. On la renferma d'un fossé, on y bâtit des bureaux, on y construisit une porte de ville au dépens des habitants, chose inique et illégale ».

Le 18 septembre suivant l'adjudication des Tarifs réunis de la Chaume et de Sables eût lieu à Poitiers et ce fut un sieur Vernier qui fut déclaré adjudicataire.

II

Les Chaumois, naturellement avaient cherché à esquiver la clause onéreuse pour eux des « enclostures » et celles-ci avaient été si mal faites que dès l'année suivante le sieur Vernier, adjudicataire des Tarifs, faisait assigner le corps de ville Sablais, par exploit de l'huissier Roulleau en date du 8 novembre 1754, pour comparaître devant le subdélégué de l'Intendant, afin que son bail d'adjudicataire soit résilié et qu'une indemnité lui soit accordée pour les pertes que lui avait causées l'inefficacité des clôtures chaumoises, contre les fraudeurs.

La Municipalité Sablaise notifia simplement au Syndic de la Chaume les prétentions du sieur Vernier et se crût ainsi dégagée de toute obligation envers ce dernier.

Des tentatives d'arrangement amiable, qui durèrent près d'un an, eurent lieu, mais n'aboutirent pas, car, le 30 septembre 1755 le maire communiquait à ses collègues un nouvel exploit de l'huissier Roulleau en date du 22 septembre, par lequel le sieur Vernier renouvelait ses prétentions et assignait la ville des Sables à comparaître dans les 24 heures devant le subdélégué.

Cette fois il fallait se défendre et le procureur du roi de la maison de ville, Gaudon, fut chargé de présenter les arguments qui combattaient en faveur des intérêts sablais. Les moyens de défense invoqués furent que : l'adjudicataire tenant « son bail de deux communautés ayant chacune leur fondé de procuration », si les Chaumois n'avaient pas remplis leurs engagements c'est à eux seuls qu'ils devaient « s'en prendre ». Enfin l'adjudicataire ne pouvait pas non plus alléguer que les Sables et la Chaume formassent une seule et même communauté, les Chaumois n'ayant pas satisfait aux conditions de l'arrêt de réunion qui exigeait d'eux des « clostures convenables », condition *sine qua non*, selon les Sablais pour que l'arrêt pût être invoqué en faveur de leurs adversaires.

Cette argumentation montre quelle persistance acharnée, les Sablais mettaient à ne pas regarder la réunion comme un fait accompli et l'empressement qu'ils mirent à profiter de cette porte de sortie qui s'entrebaillait à peine, pour essayer de s'échapper de cette association imposée par l'Etat.

Pendant que durèrent les débats les pouvoirs du corps de ville avaient pris fin, et après l'affaire si épineuse de la réunion de la Chaume aux Sables, la ville eût à traverser une sorte de crise électorale qui dura deux ans.

Cette crise se termina par une ordonnance du comte de Blossac, du 10 mars 1757, qui nommait d'office les nouveaux officiers municipaux des Sables.

Dans cette liste figure pour la première fois un échevin pris dans le sein de la population chaumoise.

Ce premier échevin chaumois fut le sieur Pierre Boulineau, procureur du roi des traites, fils d'un capitaine au long cours, François Boulineau. Il était né le 12 septembre 1727 et mourut le 28 messidor an IX (19 juillet 1801).

Cette nomination qui, il n'en faut pas douter, était, dans l'esprit de l'Intendant, destinée à lier définitivement les deux paroisses l'une à l'autre, et faite aussi dans un but d'apaisement, fut mal accueillie par la population sablaise, qui vit dans l'immixtion de ce Chaumois dans les affaires publiques, une humiliation faite à sa suprématie et la sanction d'un fait qu'elle se refusait à admettre comme accompli.

Aussi dans leur assemblée générale du 20 mars 1757, assemblée où le subdélégué Dupont avait donné lecture de l'ordonnance du 10 mars, les habitants des Sables s'empressèrent-ils de protester contre cette nomination, en suppliant « Monseigneur l'Intendant de trouver bon, qu'elle (l'assemblée Sablaise) proteste contre tout ce qui pourroit estre dit et prétendu dans la suite par les dits habitants de la Chaume, en cas, qu'ils voulussent se prévaloir de la nomination du sieur Boulineau pour échevin, et sans que cette nomination puisse leur servir de titre pour authoriser et confirmer la réunion de leur paroisse à cette ville, veu qu'ils n'ont pas exécuté la condition sous laquelle ladite réunion a esté ordonnée par le conseil »[1].

L'Intendant n'écouta rien et dans son ordonnance du 28 mars 1757, lue à l'assemblée des officiers municipaux du 15 avril 1757, il trancha le différend en des termes qui n'admettaient pas de réplique.

« Quant aux protestations portées, y disait-il, contre la réunion de la communauté de la Chaume à celle des Sables-d'Olonne, et les inductions qu'on pourrait tirer par la suite, de la nomi-

[1] Registre de la mairie des Sables

nation du sieur Boulineau à la place d'échevin, cassons et annulons, la dite délibération (du 20 mars 1757) en ce qu'elle contient à ce sujet, comme tendant à entretenir la division parmy les habitants des Sables et de la Chaume, et attentatoire à l'authorité de l'arrest du conseil du 7 août 1753, portant réunion du bourg de la Chaume à la ville des Sables. En conséquence, ordonnons que ledit article de la ditte délibération sera regardé comme non avenu et demeurera sans effet. Ce faisant, déclarons dès à présent, nulles, toutes les protestations faites ou à faire contre la réunion de la Chaume à la ville des Sables ordonnée par le dit arrest, deffendons de troubler sous quelques motifs que ce soit le sieur Boulineau dans ses fonctions d'échevin »[1].

Il fallut s'incliner.

Boulineau ne pardonna jamais le mauvais accueil fait à sa nomination d'échevin, et voici comment dans des compilations fort curieuses, qu'il écrivit trente ans plus tard sur la Chaume, il raconte cette épisode de sa vie.

« M. le comte de Blossac par ordre de la Cour en 1759 (l'auteur fait ici une erreur de date) nomma d'office un echevin de la paroisse de Saint-Nicolas de la Chaume pour adjoint au corps municipal de la ville des Sables, qui fut M. X*** ; dans l'assertion et sûr préjugé que les habitants des Sables, par leurs présomptions, leurs esprits aussi mouvants que leurs dunes ou monticules de sable, et par leur vague, cupide, égoïsme de dominer, posséder, envahir, toutes charges et prérogatives, n'admettraient aucuns citoyens de la Chaume aux offices municipaux de leur villette !!) ; d'autant qu'en l'enfance de leur moderne mairie, l'élection des officiers se faisait à la pluralité des voix. Aussi la Chaume ne pouvant avoir qu'une cinquantaine de citoyens en lice était hors d'état de l'emporter sur plus de 5 à 600 individus qui composaient le corps des habitants de la paroisse de Notre-Dame des Sables. »

[1] Registres de la mairie des Sables.

Comme on sent bien dans ce mot de « villette » tout le dédain chaumois pour la ville des Sables.

Boulineau, après son premier échevinage, fut après quelques années renommé de nouveau, et on le retrouve siégeant en l'assemblée municipale pendant toute la Révolution.

Telle est l'histoire de la réunion de la Chaume aux Sables, au siècle dernier.

HUGUES LAINCOLLE.

LA VIEILLE CLOCHE

DE

L'ÉGLISE DE CHATEAUNEUF

(VENDÉE)

Au commencement de décembre 1898, plusieurs journaux, de La Roche-sur-Yon, de Nantes, de Paris, voire même de Montpellier, annoncèrent que, dans le but de se procurer les fonds nécessaires à l'acquisition d'une nouvelle sonnerie, « la fabrique de Châteauneuf met[tait] en « vente une curieuse cloche du quinzième siècle, qui a survécu « à la Révolution et à ses vandales[1] », — « *une cloche contem-* « *poraine de Charles VIII* » !, — qui avait été sauvegardée en 1793 par l'énergique intervention d'un habitant.

Le *Publicateur de la Vendée* et l'*Espérance du Peuple* appelèrent spécialement « l'attention des amateurs d'antiquités et « des archéologues sur cette relique du passé, dont la place « serait dans un de nos musées..... Nous serions ravis « (disaient-ils) qu'il se trouvât chez nous quelque fervent « pour lui faire un sort digne des souvenirs émouvants et « glorieux dont elle est l'éloquente évocatrice[2] ».

Il est certain que la cloche de Châteauneuf, qui date du

[1] Le *Gaulois*, n° du 1er décembre 1898 ; l'*Autorité*, n° du 3 ; la *Nation*, n° du 4.

[2] Article intitulé : *Une cloche du XVe siècle*, dans le *Publicateur de la Vendée*, reproduit par l'*Espérance du Peuple* du 2 décembre.

dernier quart du XVe siècle et qui est curieuse pour l'épigraphie campanaire de cette époque, serait digne de l'hospitalité d'un musée ou d'une collection archéologique particulière. Mais, comme on l'a justement fait observer, « n'est-il pas « regrettable de voir nos églises de province, petites ou « grandes, se dessaisir des trésors artistiques dont nos pères « les avaient dotées[1] ? » Sans compter qu'au point de vue du droit, cette vente n'irait peut-être pas sans quelque difficulté..... La fabrique de Châteauneuf est-elle bien sûre d'être propriétaire, et propriétaire exclusive de la cloche en question et d'avoir toute liberté de l'aliéner ?.... Cette cloche ne serait-elle pas plutôt la propriété de ce qu'on appelait autrefois « la communauté des habitants » ??

*
* *

La vieille cloche de Châteauneuf est restée absolument ignorée jusqu'en 1889, époque où l'inscription en fut relevée par un des collaborateurs de la *Revue du Bas-Poitou*, le fervent « campanographe » vendéen M. l'abbé Teillet, alors vicaire de Challans. — C'est d'après M. l'abbé Teillet, et en lui rapportant naturellement tout l'honneur de la découverte, que nous l'avons alors signalée dans les *Additions* de nos *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou*[2].

Dans le 4me fascicule de 1897, de la *Revue du Bas-Poitou*, M. l'abbé Teillet a publié l'inscription relevée par lui huit ans auparavant[3]. — En rendant compte, dans la *Revue de l'Art chrétien*, de cette nouvelle enquête *à travers les clochers du Bas-Poitou*, nous avons exprimé notre sentiment sur l'intérêt de la cloche de Châteauneuf, sans dissimuler toutefois notre regret d'être en présence d'une inscription dont la lecture n'était pas définitive[4].

[1] Cf. ci-dessus, note 1.
[2] *Recherches...*, p. 467.
[3] *Revue du Bas-Poitou*, tome X, p.
[4] *Revue de l'Art chrétien*, 1898, p. 331.

L'intervention de notre savant ami M. René Vallette, en qualité d'inspecteur de la Société française d'Archéologie pour le département de la Vendée, et l'obligeant concours de M. Fortin, instituteur à Châteauneuf, qui a bien voulu prendre la peine de nous faire un estampage, ont complété notre « documentation », et, l'estampage sous les yeux, nous pouvons proposer quelques corrections à la copie qui a été donnée en 1897 dans la *Revue du Bas-Poitou*.

M. l'abbé Teillet s'exprime ainsi :

« La cloche... est très ancienne, puisqu'elle date du XVe « siècle, ce qui est aujourd'hui excessivement rare. Son inscription, pourtant assez bien conservée, est quasi indéchiffrable.

« La voici reproduite aussi fidèlement que possible :

† ANDRIEU ACQUAIN & ANDRIEU QUIQUE ANO & JEHENNE DE BERE & MICHE BONIHURE MELEVERT LAN MCCCCIIII^XX^IIII

« Nous avons bien lu la date qui est celle-ci : *l'an mil quatre* « *cent quatre-vingt-quatre*, mais nous avons été et nous « sommes encore très embarrassé pour interpréter le reste de « l'inscription. Le texte en a été soumis à des hommes très « compétents... Un savant de la capitale nous a répondu que « ces mots devaient être des noms propres et c'est d'après « cette indication que nous avons essayé de lire comme il « suit, interprétation, il faut l'avouer humblement, qui est « loin de nous satisfaire :

† *Andrieu Acquain et Andrieu Quique* (?) *Ano* (?) *et Jehene* (peut-être pour Jehanne) *de Béré et Michel Bonihure m'élevèrent*

« Les lettres affectent la forme de vieilles gothiques et sont « un peu rongées par le temps. En dessous de l'inscription, le « nom de *Châteauneuf* a été gravé au burin, à une époque re- « lativement récente... » [1]

[1] *Revue du Bas-Poitou*, loc. cit. : tirage à part, p. 21.

Nous sommes d'accord avec le « savant de la capitale » et avec M. l'abbé Teillet pour voir des noms propres dans l'inscription de la cloche de Châteauneuf. Mais l'estampage que nous devons à M. Fortin nous porte à lire ces noms propres d'une façon un peu différente de celle que M. Teillet a proposée. L'un des prénoms nous paraît également devoir être rectifié, ainsi que la date.

Il y aurait lieu en outre de préciser la transcription de la formule finale et de rétablir les signes de ponctuation, qui ont été confondus avec l'abréviation figurative de la conjonction *et*.

Nous procéderons mot par mot, et, quand il y aura lieu, lettre par lettre.

ANDRIEU. — La lecture du mot *Andrieu* (répété plus loin) n'est pas douteuse. Inutile de rappeler que, dans la basse latinité, l'on a dit *Andreus* au lieu de *Andreas* et que *Andreus* a donné en français *Andrieu*, comme *Deus* a donné *Dieu*, comme *Matheus* a donné *Mathieu*, etc. — *Andrieu*, que nous avons ici deux fois comme prénom, s'est conservé jusqu'à nos jours comme nom de famille.

ACQUAIN. — Les lettres ACQUA sont à l'abri de toute contestation, mais nous ne pouvons accepter les deux lettres finales IN. L'inscription porte nettement un R et un T. Il faut donc lire ACQUART. Il existe encore aujourd'hui des familles de ce nom.

ET. — Le signe qui suit le mot *Acquart* et qui se retrouve avant *Jehenne*, etc., n'est pas la figuration de ET, mais tout simplement un *deux points* (:), agrémenté d'un double filet courbe, qui le fait ressembler à une espèce de S, très maigre dans son ensemble, mais dont les deux extrémités sont au contraire très massives. Les *deux points*, ainsi réunis et décorés, sont fréquents dans l'épigraphie de cette époque, dans l'épigraphie campanaire en particulier.

Nous lisons donc pour cette première partie de l'inscription :

✠ andrieu acquart : andrieu..... :

QUIQUE ANO. — *Quique* est d'une lecture aussi certaine que *Andrieu*, mais le A de ANO n'est pas un a. C'est un g. La queue qui se replie sous la lettre, est très caractéristique... et très visible. Le fondeur a écrit *Quiquegno*.

JEHENNE. — La cloche porte Jehêne. L'une des nasales du mot est abréviée. Donc pas d'hésitation pour *Jehenne*, que nous écririons aujourd'hui *Jeanne*.

DE BÉRÉ. — La copie que nous reproduisons donne six lettres ; l'estampage en fournit sept. La première n'est pas un D, mais un B. Donc : BE. — Viennent ensuite LI, et non B, puis ERE, très nets. Donc : BELIERE, *Bélière*. On féminisait couramment autrefois, on féminise encore aujourd'hui en plus d'un pays le nom de famille du mari. (Exemple : Perrin, la Perrine). — Il y a encore aujourd'hui des familles *Bélier*, *Bellier*.

MICHE. — Nous lisons BLANCHE.

BONIHURE. — Nous lisons BOUCHIÈRE. Même féminisation du nom de famille que dans *Bélière* : — *Bouchier*, *Bouchière*.

MELEVERT, m'élevèrent. L'inscription porte meleuerêt avec une abréviation de la nasale au-dessus du dernier E et du T final, soit, en rétablissant la lettre abréviée, *meleuere-(n)t*, qui doit se transcrire, non pas *m'élevèrent*, mais bien *me levèrent*, c'est-à-dire furent mes parrains et marraines.

La formule *me leva*, *me levèrent*, n'est pas absolument rare dans les inscriptions campanaires de la fin de l'époque gothique. Il est intéressant d'en avoir un exemple de plus, à date certaine, du XVe siècle.

Il est intéressant également de pouvoir constater une fois de plus cette coutume, qui régnait alors, des parrainages en

partie double, — « en partie carrée » serait peut-être plus exact, mais les archéologues n'ont pas le droit d'être facétieux !

L'AN 1484. — La date de 1484, que nous avions adoptée d'après la lecture de M. l'abbé Teillet, est inexacte. L'estampage nous donne très nettement, à la suite des deux ˣ, 1° l'abréviation ordinaire de ET, 2° la lettre ꝟ, 3° deux i, — ce qui nous reporte trois ans plus tard, en M(il) CCCC IIII ˣˣ VII.

En résumé nous lisons :

† *Andrieu Acquart : Andrieu Quiquegno : Jehe(n)ne Belière : Blanche Bouchière me levère(n)t l'an 1487.*

le tout en minuscules gothiques, sauf le J initial de *Jehenne* La seule autre lettre majuscule, que nous offre l'inscription est le M de la date :

lan : M CCCC IIII ˣˣ *et* VII

Comme beaucoup de cloches du moyen âge, la cloche de Châteauneuf ne portait pas la mention de la localité à laquelle elle appartenait. Cette lacune fut comblée, sous l'ancien régime, par une addition *gravée*, en capitales romaines :

CHATEAV : NEVF : ////////////

*
* *

Il est permis de se demander, au cas où la vente de cette cloche « moyenâgeuse » serait possible, si les fabriciens de Châteauneuf réussiront à « décrocher la timbale », j'entends « la forte somme » de leurs rêves. — A dire franchement les choses, nous sommes convaincu que l'on s'est considérablement exagéré, à Châteauneuf, la valeur vénale de la cloche en question[1].

Certes un conservateur de musée ou un collectionneur n'hésiteraient pas à sortir leur portefeuille, s'il s'agissait d'un

[1] Cette cloche mesure 0,72 centimètres de diamètre. On lui attribue un poids de 250 kilog. environ.

émail de choix, d'une pièce d'orfèvrerie traitée « de main d'ouvrier »... mais une cloche !

Il y a des antiquités qui trouvent toujours acheteur. Il en est d'autres qui restent.... moins recherchées, même lorsque l'opinion populaire locale leur suppose plus ou moins d'argent dans le corps.

Nous ignorons et tous les habitants de Châteauneuf ignorent comme nous, quoi qu'ils en puissent dire, si les parrains et marraines de 1487 ont déversé leur argenterie dans le fourneau, au moment de la coulée. Mais nous sommes fixé sur la valeur musicale de cette cloche.

Les cloches anciennes qui nous sont parvenues ont toutes des qualités de facture, mais toutes ne réunissent pas les diverses qualités constitutives d'une bonne cloche. Les unes sont très harmonieuses : elles ont été bien tracées, coulées à bonne température et l'alliage en est bien composé. D'autres ont surtout pour elles leur solidité : elles sont exagérées dans leurs proportions de cuivre et c'est cette exagération qui en a assuré et en assurera longtemps encore la durée.

La vieille cloche de Châteauneuf possède un assez beau son. Elle est susceptible d'entrer dans une sonnerie. Nos fondeurs d'aujourd'hui ne seront pas embarrassés de lui fournir une ou deux sœurs parfaitement harmonisées avec elle. Le timbre des jeunes sœurs ne sera évidemment pas identique au timbre de l'aînée, mais il n'y a pas là un motif suffisant pour écarter celle-ci. Tous les « raccords » impliquent une différence de timbre.

La fabrique de Châteauneuf désire 2 ou 3 cloches. Elle en possède déjà une. Dans le prix total de la sonnerie à constituer, la vieille cloche représente d'ores et déjà un fort appoint, puisque sa présence au clocher peut dispenser de l'acquisition d'une neuve. Sans doute, la fabrique espère, en la vendant à quelque musée, en tirer plus que la valeur métallique, mais cette espérance est-elle réalisable ?

Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

surtout quand ce « tu l'auras » reste plus que problématique, — surtout quand, pour essayer d'y parvenir, il faut sacrifier sans vergogne un monument historique précieux pour la localité, et par surcroît se risquer à mettre en vente... ce dont on n'a peut-être pas le droit de disposer.

Qui sait, d'ailleurs, si ce peu patriotique projet, au lieu de remplir la caisse de la fabrique, n'aura pas précisément l'effet contraire et ne refroidira pas certaines bonnes volontés, qui, sans cela, seraient venues grossir généreusement la liste de souscription pour la nouvelle sonnerie ?

Mais ceci est l'affaire des gens de Châteauneuf... Notre préoccupation, à nous, était autre. Il s'agissait d'un petit problème épigraphique à résoudre. MM. René Vallette, Teillet et Fortin ont fourni satisfaction à notre curiosité. Qu'ils reçoivent tous trois nos meilleurs remercîments.

Montpellier, 26 décembre 1898.

JOS. BERTHELÉ.

Écusson-devise de l'abbé François Gusteau.
D'après un dessin de lui-même.

LE THÉATRE DE FONTENAY

sous la Terreur.

Oncques on ne vit plus d'amères tristesses
meslées à tant de liesses et d'esbâts.

Au plus fort de la tourmente révolutionnaire, et alors que des milliers de victimes allaient porter leur tête sur l'échafaud, on vit dans les prisons de la capitale des femmes, qui sans se faire illusion sur le sort qui leur était réservé, n'en consacraient pas moins leurs instants à se parer et s'embellir. « *C'était*, dit le comte Beugnot, *un parterre émaillé de fleurs, mais encadré dans du fer.* »[1]

Pour être moins lugubre à Fontenay, le tableau n'en était pas moins saisissant. Lorsqu'une température printanière se fit sentir, au mois d'avril 1794, la population du chef-lieu de la Vendée avait eu à subir tous les fléaux de l'épouvantable guerre civile, qui, depuis un an déjà, avait éclaté dans l'Ouest. L'aspect de la ville était lamentable. Les troupes de la garnison, aussi bien que celles de passage, avaient encombré les rues, les places, les cours et même les habitations de monceaux d'immondices, pour l'enlèvement desquelles les moyens de transport faisaient complètement défaut. Ces détritus de toute sorte ne pouvaient manquer d'engendrer dans son sein des miasmes pestilentiels parmi sa population. D'un autre

[1] Dauban, *Les Prisons de Paris sous la Révolution*. Plon. Paris, 1870, 1 vol. in-8.

côté les prisons étaient saturées de détenus et les hôpitaux de malades et de blessés ; ce qui les transformait, eux aussi, en foyers infectieux, à tel point que la mortalité affaiblit, en dix mois, la population de 669 habitants. Mais, chose inouïe, malgré une situation si alarmante, nos Fontenaisiens éprouvèrent, au milieu de la tempête, l'irrésistible besoin de faire diversion à leurs maux, et de se livrer à quelques instants de gaîté.

Un jour, c'était le 10 mai 1794, pendant que la Société Populaire tenait séance, un de ses membres, prenant la parole, proposa, pour donner plus de solennité à la célébration des fêtes décadaires, d'organiser un bal patriotique, où les citoyens et citoyennes pussent s'égayer et manifester leur satisfaction du régime républicain et des bienfaits de la liberté.

Renchérissant aussitôt sur la motion du préopinant, un autre membre exposa que, pour propager l'esprit révolutionnaire, on devrait jouer, à cette occasion, des pièces patriotiques et républicaines, pour épurer les mœurs, développer l'amour de la patrie et la haine de la tyrannie. Applaudissant chaleureusement à cette double motion, l'assemblée décida aussitôt qu'on nommerait un comité chargé de prendre les noms des personnes désireuses de faire partie de la troupe.

Quant au choix du local à transformer en théâtre, les avis étaient partagés. L'examen de la question fut confié à une commission composée des citoyens :

Pigeau, Joseph, 24 ans, bijoutier ;

Périot, Pierre, 31 ans, conducteur des ponts et chaussées ;

Joubert, Pierre, l'aîné, administrateur du département ;

Denfer, Julien, l'aîné, propriétaire ;

Poëydavant, Jean-Augustin, receveur du domaine national ;

Joly, François-Louis, huissier du département.

Quelques jours auparavant, le 23 avril, on avait pu prendre un avant-goût de ce délassement à l'occasion d'une représentation donnée par les officiers de la garnison et quelques habitants au profit des soldats blessés.

Le placard, affiché à la porte de la salle, était assez alléchant et était ainsi conçu.

THÉATRE DE L'ÉGALITÉ

Avec la permission du citoyen commandant la place

DE FONTENAY-LE-PEUPLE

Aujourd'hui 4 floréal an 2 de la République une et indivisible.

LA TROUPE DES ARTISTES MILITAIRES

donnera une 2e représentation des

VERTUS D'UN SANS-CULOTTES

PIÈCE EN 5 ACTES PAR LE CIT : PARMENTIER

DISTRIBUTION DES ROLES

Jean Jacques Lefranc, volontaire . . .	Le citoyen	MASSOT.
Le père Lefranc, laboureur.	—	JOURNÉE.
Le citoyen général Mounier.	—	MERVAUD.
Passepoil, sergent.	—	COFFIN.
Coupe-jambe, chirurgien.	—	VANDIER.
Un ci-devant.	—	BOURLON.
Massacre, brigand de l'armée de Charette.	—	LEJAY.
Premier grenadier.	—	LÉTOILE.
Deuxième grenadier	—	MOREAU.
Tambour	—	FRANÇOIS.
L'Abbé Cagot, prêtre réfractaire. . . .	—	JANVIER.
Julie	La citoyenne	VANDIER.
Une vieille ci-devant.	—	TERMEAU.
Framboise	—	MERVAVD
La mère Cocarde	—	COFFIN.
Carillon	—	HÉMON.

Sera suivie de

LA MARQUISE AMOUREUSE

Pièce en un acte par le cit. Mervaud.

DISTRIBUTION DES ROLES

La clé des cœurs	Le citoyen	COFFIN.
Muscadin	—	MOURELON.
Un officieux	—	LÉTOILE.
La marquise de biaux appas	La citoyenne	MERVAVD.
Fine jambe	—	HÉMON.

Il y aura musique militaire.

Le spectacle commencera à sept heures du soir.

Prix des places : 1 livre aux premières ; 10 sous aux secondes.

Les enfants paieront demi-place.

La Recette sera au profit des blessés de l'armée.

On jouait alors la comédie à l'établisement désigné sous le nom de Blanchisserie, (rue Nationale 14), local laissant bien à désirer pour l'aménagement d'un théâtre et trop peu spacieux pour y recevoir les spectateurs. Aussi proposa-t-on d'y substituer les salles de la Société Populaire beaucoup plus propres à cette destination. Cependant les actrices improvisées se montrèrent assez hésitantes à venir étaler leurs charmes aux feux de la rampe; on mit alors en avant les noms des citoyennes Varailhon, Raison, Giraud, Poëyd'avant et Lecomte. Après quelques pourparlers engagés à cet effet, Perreau, qui présidait, ce jour-là, la séance, engagea les dames Raison, Tillier, Poëyd'avant, Giraud, Dubois, Lecomte, Gallet, Phelipeau, Latouche, Bouron, Vinet la Nauliere, Arnaud, Pigeau, Coyaud de la Châtaigneraie, veuve Thomas, Latouche mère, Boutin, Fleury, Martineau, Godet de Saint-Hermine, Chambonneau, à vouloir bien accepter des rôles dans les pièces patriotiques qu'on se proposait de représenter.

Lorsqu'on en vint à la désignation des acteurs, les choix se portèrent sur les citoyens, Guillet, Boutheron, Isidore Lemercier, Trouson, St-Céran, Turin, Poëyd'avant, Durand, Victor Denfer, Magué, Dillon, Noël, Martinet, Gauly, Verdon, Fayau jeune, Bomard, Gallet, Pigeau, Godet, jeune, Tillier, Barbedette, Bias Mercier.

On se met alors en quête d'un local. On s'agite avec ardeur, on va, on vient, on cherche dans tous les coins et recoins de la ville. Un mois s'écoule ainsi, et les recherches sont toujours vaines. Enfin le comité chargé, de ce soin, vient informer l'Assemblée, que la ci-devant église du collège serait propre à

remplir le but désiré. De tous côtés arrivent des propositions de contribuer aux frais d'appropriation de l'édifice. Mais on avait tellement hâte de prendre quelques instants de plaisir et de distraction, que le président mit en demeure les acteurs désignés à se présenter au Comité pour y recevoir les rôles qui devaient leur être donnés. Malheureusement le procès-verbal garde le silence sur la pièce mise à l'étude. Tout ce que nous en savons, c'est que chacun d'eux fit diligence et s'acquitta de sa mission avec le plus grand zèle. Aussi, le 8 juin, jour de la célébration de la Fête de l'Etre Suprême, deux pièces de comédie purent être offertes au public, par la nouvelle troupe improvisée.

Entre temps, on vaquait sans désemparer à l'aménagement de la salle, pour laquelle, du reste, les souscriptions ne s'étaient pas fait attendre. On eut bien, sans doute, de sérieuses difficultés à surmonter : les matériaux manquaient pour la construction du parquet de la scène, et les décors brillaient par leur absence. — « *J'ai du bois*, s'écrie avec enthousiasme, le citoyen Fleury, *et j'en fais hommage à la Société.* » On applaudit, avec frénésie, à la générosité du donateur, dont le nom est inscrit au procès-verbal de la séance, Mais, hélas! malgré l'activité déployée, il y avait tout à faire, et la main d'œuvre faisait défaut. Aussi, les travaux n'avancèrent-ils qu'avec une extrême lenteur, et des commissaires durent être nommés pour les activer.

Sur ces entrefaites, le comité chargé d'élaborer un règlement de police avait terminé sa tâche, et venait en donner lecture à l'Assemblée.

Ce document était libellé comme suit :

RÈGLEMENT

Sur le choix des pièces et l'ordre à observer dans la salle des Fêtes Décadaires de Fontenay-le-Peuple.

ARTICLE PREMIER

Toutes les pièces, qui se joueront sur le théâtre de la Société, seront examinées par le Comité des Fêtes Décadaires, qui y fera tous les changements dont elles seront susceptibles, sous le rapport de la politique et de la morale, et soumises ensuite à la censure de la municipalité.

ART. 2

Les rôles seront distribués par le Comité.

ART. 3.

Tout acteur qui aura accepté un rôle, et qui, après l'avoir conservé pendant trois jours, refuserait de jouer sans motifs légitimes, sera rayé du tableau d'inscription.

ART. 4.

Tout acteur qui se permettrait d'ajouter à son rôle quelques expressions satyriques, ou indécentes, sera rayé du tableau d'inscription.

ART. 5.

Tout acteur qui se permettrait, soit aux répétitions, soit aux représentations, le moindre geste, le moindre propos susceptible de blesser les mœurs et la décence envers qui que ce soit et particulièrement envers les citoyennes qui veulent bien se prêter à ce genre d'amusement et d'instruction, sera rayé du tableau, exclu des représentations et dénoncé à la Société[1].

[1] Des censeurs étaient désignés, à chaque représentation, pour le maintien de la tranquillité de la salle.

ART. 6.

On ouvrira la salle, les jours de représentation, à cinq heures précises.

ART. 7

A cinq heures et demie, l'orchestre jouera des airs patriotiques, et on commencera de suite.

ART. 8.

Les commissaires de la salle et les acteurs pourront seuls rester sur le théâtre et dans le foyer.

ART. 9.

Les acteurs et actrices ne pourront introduire personne dans les coulisses.

ART. 10.

La mère, dont la fille aura un rôle, ou le père, en cas d'absence de la mère, pourront seuls être placés dans les coulisses. On n'y souffrira aucun enfant, sous quelque prétexte que ce puisse être.

ART. 11.

L'orchestre ne sera occupé que par des musiciens, les actrices qui joueront le jour même et les receveuses[1], lorsqu'elles n'auront pu être placées ailleurs.

ART. 12.

Les répétitions se feront à huis clos. Personne ne pourra y être admis, à l'exception des personnes comprises dans l'art. 10.

ART. 13.

Les répétitions ne commenceront qu'à sept heures du soir.

ART. 14.

La veille de chaque représentation, la municipalité sera prévenue et invitée à prendre, pour le maintien du bon ordre

[1] Les receveuses étaient chargées de recevoir les offrandes patriotiques des citoyens et citoyennes qui assisteraient à la comédie. Elles étaient remplacées à chaque représentation.

et de la décence, à l'intérieur et à l'extérieur de la salle, toutes les mesures qu'elle jugera convenables.

ART. 15.

On ne pourra, sous aucun prétexte, faire retenir des places.

ART. 16.

Les loges seront destinées pour les citoyennes, et ne pourront être occupées par les citoyens,qu'autant qu'il y aurait des places vacantes.

ART. 17.

Le présent règlement sera imprimé, distribué à chaque acteur et affiché partout où besoin sera.

La lecture de cette pièce suggère diverses réflexions. On y remarque que les art. 4, 5 et 14, veillent à ce que tout se passe avec décence dans les représentations, et la faculté assez étrange donnée aux actrices et aux receveuses de se mêler aux musiciens par l'art. 11.

On se demande, en outre, pour quel motif l'art. 15 interdit la faculté de retenir des places, et pourquoi le mari n'a le droit de se joindre à sa femme ou le père à sa fille, dans les loges, que lorsqu'il y a des places vacantes.

Qu'advint-il de ce théâtre hybride, c'est ce qu'on ignore. L'absence de pièces sur la matière, jusqu'à l'année 1796, ne permet point de renseigner à cet égard. Peut-être y a-t-il lieu de croire que ces représentations se maintinrent jusqu'à la suppression des Sociétés populaires le 23 août 1795. A cette époque, celle-ci tenait ses séances dans la chapelle du Couvent de l'Union-Chrétienne, et Poëyd'avant, son dernier président, en ferma les portes le 17 septembre suivant.

Les choses en restèrent là jusqu'au 29 mars 1796, époque à laquelle une pétition fut présentée à la municipalité de la

ville par quelques militaires de la garnison et citoyens de la commune, pour pouvoir jouer des pièces patriotiques.

Voici cette pièce :

A Fontenay-le-Peuple le 9 germinal an 4e de la République française.

Aux officiers municipaux de la commune de Fontenay.

CITOYENS,

Quelques militaires de la garnison, réunis à des citoyens de votre commune, doivent former une Société d'amateurs, afin de contribuer à l'amusement de la ville, vous invitent à leur accorder un emplacement situé près du Collège, pour y établir une salle de spectacle, ce local ayant été précédemment destiné pour ces objets. Ils ont tout lieu d'espérer de votre zèle pour l'intérêt public, que vous ne vous y refuserez pas, et que vous donnerez en même temps votre approbation à l'établissement de cette Société.

Salut et fraternité. (*Suivent les signatures.*)

P.-S. — Nous observons que nous avons toute espèce de succès, ayant dans le bataillon de La Dordogne une très bonne musique, qui doit arriver sous quelques jours, ainsi que des danseurs ; notre intention n'étant que de représenter des pièces patriotiques et de donner des concerts ou des bals.

La municipalité accueillit favorablement la demande et l'administration départementale, prenant en considération l'état de dégradation de la chapelle du ci-devant collège, par suite des aménagements qui y avaient été faits précédemment pour l'établissement d'un théâtre, arrêta qu'elle serait affermée dans les formes prescrites par la loi, sauf aux pétitionnaires à s'en rendre adjudicataires et à y former l'établissement proposé.

Le moment était donc on ne peut plus propice pour se livrer à un peu de plaisir, car la capture de Charette allait enfin permettre de pacifier la contrée, mais allait priver la ville des

troupes qui y tenaient une garnison jusqu'à ce jour. Quelques mois après, en effet, il n'y restait plus que quelques détachements sans importance. Le départ de la garnison amena celui des acteurs et musiciens qui formaient la troupe théâtrale, et l'établissement dut fermer ses portes jusqu'au jour où des troupes nomades vinrent reprendre le cours de leurs représentations interrompues par les troubles.

Quoi qu'il en soit, au début de l'année 1797, la ville ne possédait point encore de salle, et le local y consacré n'avait point été encore aménagé convenablement. Ce fut ce qui engagea Caldelar, l'entrepreneur, à demander la concession d'un terrain inculte sur la rive gauche du Pont-Neuf pour y installer une salle de spectacle, également propre aux concerts et fêtes publiques. Il eût gain de cause et s'empressa de mettre son plan à exécution. Mais dans son empressement, il avait oublié que le local était presque au niveau de la rivière, et lors des crues d'eau, les spectateurs étaient menacés de voir les eaux faire invasion dans le parquet et le transformer en aquarium. Cet état de choses persista jusqu'à l'avènement de l'Empire. L'ancienne chapelle du collège des Jésuites fut transformée en théâtre, et la salle de Caldelar devint un véritable balnearium. Pauvres Fontenaisiens ! A quelle hygiène vous étiez condamnés : la tête dans le feu, les pieds dans l'eau !...

A. Bitton.

CAMÉES VENDÉENS

M. ÉDOUARD HERVÉ

La mort de M. Edouard Hervé, directeur politique du *Soleil* et membre de l'Académie française, a eu un douloureux retentissement en Vendée.

L'éminent écrivain était, en effet, devenu vendéen ; et, dans la grande patrie, il avait choisi la « terre des géants » pour se créer une patrie d'élection, où il avait apporté, avec son beau renom, l'éclat de son esprit, le charme de son honnêteté, la droiture de sa conscience.

Il était l'un des nôtres, figurant parmi les meilleurs, et à ce titre nous lui devons une page.

∴

Tous ses biographes l'ont dit, M. Edouard Hervé était un journaliste de la grande école, une école qui a malheureusement disparu. Il savait allier la fermeté des principes avec la courtoisie de la polémique. Ses convictions étaient sincères et profondes, parce qu'elles étaient raisonnées ; il les exposait et les défendait avec énergie, sans les accompagner jamais de ces violences qui déshonorent la presse et sont la profanation de la liberté. Il avait une conception politique très nette, très étudiée, très précise, qu'on pouvait discuter, mais à laquelle on accordait toute estime, parce qu'elle s'é-

fayait d'une loyauté parfaite, c'est-à-dire d'une indépendance à la fois modeste et fière, exempte de tapage et rayonnant dans les hautes sphères. Son influence ne s'est pas exercée dans le tumulte ; mais elle n'en a pas moins été très réelle, et il n'a dépendu que de sa volonté même de la rendre parfois prépondérante. Mêlé au mouvement qui a déterminé les progrès de l'opposition sous le deuxième Empire, il a dédaigné de tirer un profit personnel de la chute du trône : il est demeuré dans sa dignité, étranger à l'exploitation d'une victoire qu'il regrettait tardivement et détestait peut-être. Il aimait, en effet, l'autorité dans l'exercice du pouvoir, et la République, qui débridait l'anarchie des âmes avant de déchaîner l'anarchie des esprits et des consciences, était loin de le satisfaire ; aussi l'a-t-elle trouvé parmi ses adversaires, même au premier rang de ceux qui l'ont le mieux et le plus énergiquement combattue. Seulement, il n'a pas cessé de pratiquer, même contre elle, la modération de la forme s'ajoutant à la bravoure du fond.

On peut dire de lui qu'il a été un modèle de journaliste intègre et de polémiste courtois. Toutefois il a peu d'imitateurs, et, sauf de très rares exemples, la presse suit un autre courant dans la courbe actuelle de son histoire.

*
* *

C'est surtout comme journaliste de haut trottoir et d'exception que M. Edouard Hervé est entré sous la coupole. L'Académie française, en le choisissant parmi tant d'autres concurrents, a voulu rendre hommage à la presse politique, dont il était l'un des représentants les plus considérables. Avant lui notre corporation n'avait guère compté dans l'assemblée des Quarante que M. Sylvestre de Sacy. Beaucoup d'illustres sans doute avaient figuré avec retentissement dans les luttes quotidiennes de la presse ; mais ils en étaient sortis pour acquérir ailleurs de plus vastes titres politiques et littéraires. Ainsi M. Guizot, M. Thiers, M. Villemain, M. Cousin, et

plusieurs autres ; mais nul avant M. de Sacy n'avait été élu au titre de journaliste ; et encore est-il certain que l'éminent collaborateur du *Journal des Débats* avait, en dehors et au-delà de ses articles périodiques, un bagage nombreux à présenter à l'appui de sa candidature.

En tout cas, c'est une gloire véritable pour le journalisme contemporain que l'entrée triomphante de M. Edouard Hervé dans la grande Compagnie, où il a tenu d'ailleurs dignement sa place, prononçant trois superbes discours, à sa réception, à la distribution des prix de vertu, à l'entrée de M. de Costa de Beauregard, et où la plus générale estime n'a pas cessé de lui faire cortège.

*
* *

C'est un peu par hasard que M. Edouard Hervé est devenu vendéen. Mais le hasard fait si bien les choses !

Des circonstances fortuites ayant amené sa digne mère à fixer sa résidence à Montaigu, où elle trouvait une famille et des amis, il venait, chaque année depuis 1880, passer quelques jours sous son toit, dans ce pays souriant qui lui plut au point de le séduire.

Fils de cette mère bretonne et d'un père lorrain, il avait tout ce qu'il fallait pour prendre en affection la terre de Vendée, qu'il choisit définitivement, il y a cinq ans, comme résidence de repos, après les agitations et les ravages de la vie politique, si absorbante, si épuisante même. Il acheta la maison, d'autres disent le château des Thébaudières, dépendant autrefois de la seigneurie de Saint-Fulgent. Quatre fermes, dont l'une porte le nom de « la Roche au Roy », font partie du domaine, qui comporte 160 hectares environ. Le logis est simple et de peu d'apparence ; mais son installation intérieure dénote un grand goût. L'hospitalité y a été bonne et cordiale, exercée par M. et Mme Edouard Hervé. La politique, Dieu merci, n'y trouvait point de place. Le propriétaire recevait d'une poignée de main affectueuse ses visiteurs, sans cher-

cher jamais à connaître leurs opinions royalistes, bonapartistes ou républicaines. Lorsque son cabinet ou son salon étaient vides, il en profitait en hâte pour courir les champs, examiner l'état des récoltes et planter des arbres, beaucoup d'arbres, vivant librement à sa guise, sans nul embarras, comme le *gentleman farmer* de la terre anglaise.

On eût voulu faire de lui faire un sénateur ou un député. Il ne consentit pas même à accepter un modeste siège au conseil municipal de sa commune. Tant il avait besoin de s'affranchir de tout ce qui touchait aux fonctions publiques. Il était las, souffrant, et l'on eût dit que, sentant la mort venir, il se donnait du mouvement pour l'écarter ou la fuir.

*
* *

La mort le saisit cependant, non pas en Vendée, mais à Paris. Elle le terrassa, le trouvant prêt d'ailleurs pour le dur passage. Dieu ne lui accorda pas ces jours de grâce que M. de Châteaubriant, « assis au bord des tempêtes », appelait des « jours de rigueur » ; mais il lui a permis de se connaître jusqu'en son agonie, et de finir la vie comme il l'avait menée, en honnête homme, en chrétien convaincu, en citoyen vaillant et fidèle au devoir.

En lui la France a perdu l'un de ses enfants les plus distingués, et la Vendée l'un de ses fils d'adoption les plus dignes de haute estime, de sincère sympathie, de profond respect.

ERNEST MERSON.

St-Goël (le Croisic) 15 février.

A TRAVERS LES LIVRES

Notre distingué confrère M. A. Tollaire, publie chez l'éditeur A. Pierret, 37, rue Etienne Marcel, Paris, en un volume in-18 jésus, l'*Ossature de la Trahison*.

Ce livre (envoi franco au reçu de 3 fr. 50 en timbres ou mandat) arrive bien à son heure. De tous les ouvrages publiés sur l'affaire Dreyfus, c'est le seul qui nous donne veritablement la clef de cet interminable complot comme aussi de la politique suivie depuis plus de vingt ans par cette élite de sépulcres blanchis qualifiée si à propos par M. H. Brisson d'*Ossature de la Trahison*.

Clair, supérieurement pensé, d'une documentation énorme quoique d'un volume restreint, d'une concision qui évoque les écrits de Tacite, c'est un réquisitoire accablant contre ces singuliers hommes d'Etat de l'*Ossature*. Maîtres du Pouvoir, ils ne s'en sont servis que pour faire leurs affaires personnelles, trahir nos intérêts et conduire la France à deux doigts de la ruine et du déshonneur.

La lecture de cet ouvrage s'impose dès lors à tous ceux que passionnent les affaires politiques et qui ont à cœur de régénérer le pays.

∴

Champs de bataille de France, par M. Charles Malo. — Un magnifique volume in-8° jésus, illustré de 12 planches hors texte en couleurs, d'après Alfred Paris, et de 87 portraits, 30 gravures en noir et 31 plans. Br., 15 fr. ; rel., 20 fr. (Hachette et Cie, Paris).

Le livre de M. Ch. Malo n'est pas seulement un recueil de grands récits militaires ; c'est l'histoire des faits héroïques accomplis par notre armée pour défendre le sol de la patrie.

Varié comme les époques qui datent ses récits, ce livre est dominé par une idée qui en fait l'unité. Du moyen âge aux temps modernes, et de l'ancien régime à la Révolution, l'armée française

s'est modifiée dans son armement, son organisation et sa discipline. Mais, d'un bout à l'autre de son histoire, son esprit est demeuré le même. De Bouvines à Rocroy, de Rocroy à Valmy, de Valmy à Saint-Privat, c'est la même vaillance, la même ardeur à accepter l'idée de sacrifice, la même simplicité, le même entrain dans le péril et jusque dans la pensée d'une mort assurée, mais utile à la patrie.

Pour mieux marquer cette unité, en même temps qu'il empruntait ses récits de bataille aux historiens les plus qualifiés, à Jomini, au duc d'Aumale, au général Ambert, etc , M. Ch. Malo, qui a fait des études d'histoire militaire l'objet de sa vie, a relié entre eux ces tableaux par des études personnelles qui les coordonnent et en grandissent l'intérêt.

Ce bel ouvrage, d'une lecture émouvante, est illustré de magnifiques planches en couleur exécutées d'après les dessins d'Alfred Paris, de gravures en noir, de portraits et de plans. C'est ainsi qu'il frappera l'imagination, comme il touchera le cœur de tous les jeunes Français, dont il sera demain le livre favori.

ZZZ.

CHRONIQUE

Le 2e Centenaire de l'abbé Gusteau. — Le 16 mars a été célébré à Fontenay et à Doix, le 2e centenaire de l'abbé Gusteau, dont les cantiques et chansons en patois sont encore si populaires dans notre région.

Il était naturel, dit la *Revue de l'Ouest*, que l'idée vint d'honorer la mémoire de l'un des précurseurs des études si fort en faveur en ce moment en Poitou, et le mérite de cette initiative revient à notre distingué collaborateur, M. René Vallette, autant qu'à l'abbé Mouchard qui, détenteur, depuis de longues années, d'une copie des œuvres manuscrites du prieur de Doix, était le mieux à même d'écrire sur Gusteau l'étude qui parait aujourd'hui dans la *Revue du Bas-Poitou*, et qu'applaudissait hier le public fontenaisien.

M. l'abbé Ménard, supérieur du collège Saint-Joseph, et compatriote de l'abbé Gusteau s'était chargé de l'organisation de la fête, dont le succès a, du reste, été complet.

Le matin, dans la chapelle du collège, une messe fut dite, pendant laquelle des artistes et des amateurs, toujours dévoués, exécutèrent, avec le talent auquel ils nous ont accoutumé, quelques morceaux de musique religieuse. Ce furent, pour la partie vocale, Mme Guirblanc, Mlle de F..., M. de P..., M. l'abbé M..., et pour la partie instrumentale M. Robert du Botneau, violoncelliste, et M. Grouanne, organiste.

Après la messe, les fidèles se rendirent dans les salons du Collège, pour assister à une séance académique d'un caractère de gracieuse intimité, où l'élément féminin tenait une large part.

Cette séance fut présidée par notre ami M. Gustave Boucher, le distingué secrétaire de la Société ethnographique française, qui, dans une délicate allocution, dégagea la portée philosophique et sociale des fêtes où sont pratiquees le culte des morts et l'amour du terroir ; puis M. l'abbé Mouchard lut le curieux travail que nous publions plus haut, et qu'accueillirent les applaudissements de l'assistance ; enfin, M. l'abbé Ménard termina cette matinée par une causerie sur la bibliographie des œuvres du poète vendéen.

L'après-midi, un certain nombre de Fontenaisiens se rendirent en pèlerinage à Doix, où Mgr de Luçon avait autorisé un Salut. Toute la population de cette paroisse avait répondu à l'appel des organisateurs, et abandonnant tout travail, emplissait comme aux jours de grandes fêtes, la vaste église.

Devant cet auditoire, M. l'abbé Ménard fit l'éloge de l'abbé Gusteau, et expliqua à ces populations quels mobiles d'instruction et de moralisation le poussèrent à écrire pour son troupeau les pastorales, les cantiques, les chansons qui composent son œuvre. Et comme commentaire à cet exposé, Mme Cuirblanc et Mlle de F... chantèrent quelques-unes des plus naïves productions du prieur.

Après le salut, tout le peuple se rendit en pèlerinage à la tombe de Gusteau. Sur l'invitation de M. le curé on récita, genou en terre, un *De Profundis* pour les prêtres et les paroissiens défunts. Et, sur cette tombe toute fleurie, germa l'idée d'un monument à élever à l'auteur de *la Chanson de la mariée.*

La *Revue du Bas-Poitou*, qui la première — n'en déplaise à certains — eut la pensée de célébrer la mémoire du prieur-poète, s'inscrit dès à présent pour vingt francs.

— Le curieux portrait de Gusteau placé en tête de ce fascicule est, comme le dit notre excellent collaborateur M. l'abbé Mouchard, une fidèle reproduction du tableau que possède M. Edgar Baron, exécutée d'après un obligeant cliché de M. le capitaine de Lagenest. Nous tenons à remercier publiquement ici et M. Baron et M. de Lagenest.

Les restes de Turgot. — On vient de retrouver, sur de précieuses indications de M. de Ricaudy, les restes de Turgot, sous les dalles de la chapelle de l'hôpital Laennec, à Paris. Le grand ministre de la Monarchie n'y reposait pas seul, et au lieu d'un seul Turgot, c'est quatre Turgot qu'on a découverts, dans le funéraire caveau. Un de ces Turgot, le père, qui fut prévôt des marchands, va être transporté au Père-Lachaise. L'autre Turgot, le glorieux ministre, le contrôleur des finances, qui fut en même temps

le chef de l'école dont est sortie toute notre économie politique, aura les honneurs du Panthéon.

Cette nouvelle ne saurait nous trouver indifférent. Turgot occupe, en effet, une place considérable, non seulement dans l'histoire nationale, mais aussi dans celle de notre région vendéenne. C'est à lui notamment qu'on doit la création de la magnifique route de Limoges à la mer qui traverse la ville de Fontenay, et à laquelle, notre cité reconnaissante a attaché son nom.

Un monument a Catinat. — Notre confrère, M. Hypolyte Buffenoir, vient d'adresser au président du Conseil municipal de Paris une lettre pour lui soumettre l'idée d'une statue ou tout au moins d'un buste du maréchal de Catinat, dans le nouveau square de la Sorbonne, qui sera précisément placé à l'endroit même où s'élevait l'hôtel du maréchal.

Cet hommage ne peut davantage nous laisser indifférent. Nicolas Catinat descendait, en effet, de notre illustre compatriote André Tiraqueau, par Françoise Poile, sa mère, et il possédait du chef de celle-ci, partie de la seigneurie de Chaix, près Fontenay, et à Fontenay même, à l'extrémité de la rue qui porte son nom, la terre de la Pommeraie, dont l'ancien pavillon, récemment démoli, portait cette devise, bien digne du noble caractère de Catinat :

Qui faict ce qui est deu à Dieu et aux hommes n'a crainte du jugement. — 1614.

Artistes bas poitevins du moyen-age. — Le remarquable volume consacré par M. le marquis de Surgères aux *Artistes nantais du Moyen-Age à la Révolution* (in-8° de 456 p., Paris, Charavay), fait mention de plusieurs artistes originaires du Bas-Poitou ou ayant travaillé en notre province.

Signalons notamment : *Jean Babin*, verrier, dont la fille Jeanne épousa, le 24 novembre 1593, *Vincent de Sarode*, gentilhomme, verrier, du Poitou ; — *Jean Boffrand*, sculpteur et architecte du XVIIe siècle, qui exécuta pour l'église de Montaigu des statues qui malheureusement n'existent plus ; — *Denis Cantiteau*, « maître masson et architecte », natif de l'évêché de Luçon et demeurant à Nantes ; — *Michel Colombe*, sculpteur et *ymaigier*, auteur d'un bas-relief représentant Louis XI ayant à ses côtés l'archange saint Michel à cheval et repoussant l'attaque d'un sanglier, bas-relief placé dans l'église de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm et détruite en 1569 par les protestants ; — *Charles Errard*, peintre et architecte, né à Bressuire, parent sans doute de *Jean Errard*, architecte et ingénieur de

Henri IV, qui éleva en 1592 les fortifications de Fontenay-le-Comte ; — *Etienne Legay*, architecte à Nantes, originaire de l'évêché de Luçon (5 mai 1616) ; — *Pierre Picard*, sculpteur et architecte, qui en 1711 exécuta les sculptures de l'autel sainte Anne, en l'église de Noirmoutier ; — *François Savary*, « Me masson et architecte », originaire de l'évêché de Luçon, qui se portait caution, le 5 mai 1616, de Christophe Praudeau, adjudicataire des travaux de la façade du chœur de la cathédrale de Nantes.

Le vase de St-Martin de Fraigneau et le culte de St-Martin en Vendée. — Mgr X. Barbier de Montault, dans le 13e volume de ses *Œuvres complètes*, qui vient de paraître (Poitiers-Blais et Roy, in-8° de 576 p.), étudiant avec son érudition accoutumée le *Culte de St-Martin* et ses manifestations hagiographiques, signale la confiance que les pèlerins avaient anciennement dans la vertu de l'huile des lampes qui brûlaient devant le tombeau du saint, et rappelle à ce propos la découverte faite en 1865 à St-Martin-de-Fraigneau d'un vase du Ve siècle, qui portait au pourtour du col cette inscription : † DIVI MARTINI ANT (*istiti*) S BALSAMV (*m*) OL (*eum*) † PRO BENEDICTIONE.

Onze autres paroisses du Bas-Poitou reconnaissent encore pour patron le saint abbé de Ligugé : *St-Martin-de-Brem*, où une vieille tradition raconte qu'il creusa un port ; *St-Martin-du-Bernard*, où l'abbé Baudry découvrit en 1860 le sceau de la court du Bernard au XIVe siècle, quand le doyen de Talmont y tenait ses assises ; *St-Martin-Lars-en-Tiffauges* ; — St-Martin *d'Aspremont* ; St Martin *de Sallertaine* ; St-Martin de *la Meilleraye* ; St-Martin du *Gué-de-Velluire* ; *St-Martin-des-Noyers*, St-Martin de *Treize-Septiers* ; St-Martin de *Mouilleron-le-Captif*, et St-Martin *de la Pommeraye*.

Le calice de St-Malo du Bois et le culte de saint Hubert. — Les *Archives du diocèse de Luçon*, toujours si excellemment rédigées par M. l'abbé H. Boutin, nous signalent dans leur n° du 28 janvier 1899, l'existence en l'église de St-Mâlo-du-Bois (Vendée), d'un calice du XVIIIe siècle, donné naguère à l'abbé Grolleau par la famille de Vezins, et qui servit durant toute la Révolution. Le pied est en argent repoussé et la coupe en vermeil. Le pied est orné des instruments de la Passion.

Ce même numéro renferme une lettre de M. l'abbé Jean Châtaigner, curé actuel de St-Mâlo-du-Bois, qui nous apprend que le culte de saint Hubert est toujours en honneur dans sa paroisse.

« Le matin du 3 novembre, dès quatre heures au plus tard, les

portes de l'église doivent être ouvertes pour un grand nombre d'hommes qui viennent faire *leur voyage*... Et dans beaucoup de familles de la campagne, les membres qui n'ont pas le temps de venir à l'église, font apporter par leurs enfants des petites bougies en nombre égal aux personnes restées au village...

Fouilles archéologiques a Noirmoutier. — M. A. Charier-Fillon a ajouté une onzième et très précieuse contribution à l'histoire de l'île de Noirmoutier, sous ce modeste titre *Notes sur quelques fouilles* (in-8° de 11 p. Niort, Clouzot, 1894).

Les fouilles dont il est question, ont été pratiquées à des époques différentes, dans la propriété de la *Seigneurie* (constatations d'ordre géologique), dans un champ voisin du tènement du *Grand Morier*, (découverte de vases en terre et de vestiges d'ateliers céramiques de la plus haute antiquité), et dans les fondations d'une absidiole romane disparue de l'église paroissiale.

Cette dernière fouille révéla la présence dans le sous-sol d'une gigantesque auge en pierre, pourvue d'un couvercle en grès sans inscriptions, et qui renfermait, non pas un squelette, mais une accumulation d'ossements rangés symétriquement, avec, au milieu, un vase contenant des charbons, comme cela se pratiquait dans les sépultures de la première période chrétienne.

Les os furent précieusement remis en terre, le cercueil fut déposé le long du mur du transept de l'absidiole disparue, et le vase à charbon fut porté à la cure, où devaient plus tard le rejoindre les objets découverts dans les fouilles de la crypte.

Or, ajoute M. Charier-Fillon, si nous avons revu récemment le cercueil, il n'en a malheureusement pas été de même des objets de la crypte. Nous n'avons retrouvé aucun d'eux. Les débris de vases caractéristiques du XVIe siècle ; les fragments de rosaces du XIIIe, les débris de carrelages incrustés, les moulages du XVIIe, enfin tous les témoins des divers états de la crypte ont disparu.

M. le curé actuel de Noirmoutier, qui a le culte des choses du passé, aura certainement à cœur de les retrouver.

Un nouveau document inédit sur St-Filbert. — Les archives de Cunault (Maine-et-Loire), n'ont point dit leur dernier mot pour le Poitou. Elles renferment encore, nous écrit M. le chevalier d'Achon, une ordonnance de l'évêque de Poitiers, Isambert Ier, prescrivant aux religieux de St-Gildas-de-Rhuys de transporter chez eux un de leurs frères (S. Goustan), mort à *Beauvoir-sur-Mer*, dans l'hospice ou plutôt dans la maison des religieux de St-Filbert, leur

défendant de s'établir dans cette résidence et dans l'église qu'ils ont construite, sous peine d'excommunication, et décrétant que les religieux de St-Filbert resteront seuls en possession de Beauvoir, de son *castrum* et seront libres de lever l'interdit qu'il prononce.

PETITS SALONS. — *La Vendée à l'Exposition des* « AMIS DES ARTS » DE NANTES. — *Peinture :*

Brillaud (de Cugand) : 49. *Portrait de Mlle M***.* — 50. *Portrait du lieutenant-colonel Ducors.*

A. Lepère (de Paris) : 186. *La Plage de Saint-Jean de Monts, un dimanche.*

Sergent (Lucien), de Paris : 309. *Episode des guerres de Vendée.* 1793.

Paul Tillier (du Boupère) : 327. *Nanette.* — 328. *La Petite Meunière.*

Aquarelles :

Bascher (de), château de Beaumarchais (Vendée) : 344. *Etude de mai.*

— Parmi les œuvres envoyées à l'Exposition de la Société des Amateurs, organisée chez Georges Petit, à Paris, par les soins de MM. le comte de la Rochefoucauld, Fournier-Sarlovèze, Amédée Dufaure et le comte de Franqueville, citons plusieurs tableaux du sympathique sénateur de la Vendée, M. Paul Le Roux.

ECHOS D'ATELIERS. — Notre éminent collaborateur M. O. de Rochebrune vient d'achever la gravure d'une charmante petite planche représentant la gentilhommière de *Mursay* (Deux-Sèvres), où fut élevée Mme de Maintenon.

— De M. de Verteuil, l'aimable et habile statuaire de Saint-Rémy de Pissotte : un délicieux profil féminin et une statuette de Sablaise, très joliment campée, le poing gauche appuyé sur la hanche et le bras droit engagé dans un large panier.

BEAUX-ARTS. — Sur la demande de M. Gautret, député-maire des Sables-d'Olonne, M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, a promis une œuvre nouvelle à la ville des Sables, pour remplacer la statue du marin Daniel Fricaud, brisée au cours d'une des récentes tempêtes.

— Le *Petit Phare* annonce que M. Lepère, l'habile graveur parisien, est en ce moment à Nantes, travaillant à l'illustration d'un nouveau livre, — l'un des plus pittoresques qui aient été gravés sur cette ville.

M. Lepère n'est point un inconnu pour les Vendéens qui pendant la belle saison fréquentent la station balnéaire de Saint-Jean-de-Monts. Il possède, en effet, dans ce coin de la Vendée, qu'il adore, une charmante propriété, où il travaille devant l'immensité de l'Océan, dont ses œuvres ont souvent reproduit l'agitation tumultueuse.

— Nous avons précédemment annoncé la venue de J. K. Huysmans à Ligugé, et son intention de fonder une colonie d'artistes chrétiens à l'ombre de la vieille abbaye bénédictine.

Si nous en croyons le *Petit Bleu*, du 20 janvier 1899, l'idée ne serait pas tout à fait neuve.

« Il est en effet à Dresde, dit ce journal, un certain couvent de Bénédictins où tout artiste trouve le plus aisément du monde le vivre et le couvert, sans d'ailleurs avoir à promettre de suivre seulement les offices.

« En ce couvent se rencontrent des peintres, des sculpteurs, des graveurs, des ébénistes et des poètes. A l'abri du froid et de la faim, ces artistes, exécutent des tableaux religieux ou des vitraux, illustrent des niches, sculptent des autels ou composent des sonnets ou des odes en l'honneur de la sainte Vierge.

« De cette façon les Frères Bénédictins se forment un musée et une bibliothèque d'art chrétien. »

Notes d'archéologie. — M. Raoul de Rochebrune vient d'enrichir sa collection d'un délicieux tableau de Rondel et de deux fort jolies épées, dont l'une du XVIe siècle fut trouvée dans la Loire, et dont l'autre, datée de 1613, et dans un merveilleux état de conservation, porte sur la lame cette double inscription : Pugne pro patria. — Nec temere nec timide.

— Parmi les dons récemment faits au musée d'archéologie de Nantes, mentionnons : une très belle lettre du *Cardinal de Richelieu*, cachetée à ses armes et datée de Montpellier, le 1er octobre 1682 (Don de M. Lotz-Brissonneau) et un cuivre gravé, *Charette*, par L. Corucy (Don de M. le docteur Josso).

— Notre éminent ami, M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, a été nommé vice-président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Inauguration du monument Luneau a la Roche-sur-Yon. — Les instituteurs de la Vendée ont organisé entre eux une souscription pour ériger un monument en l'honneur de M. Luneau, ancien maire de Bouin, ancien président du Conseil général pendant 15 ans, député de la Vendée de 1831 à 1848, membre de la Constituante en 1848 et 1849, qui a été un de leurs principaux bienfaiteurs. M. Luneau, en effet, a légué avant de mourir, toute sa fortune aux instituteurs et aux institutrices laïques du département de la Vendée. Les revenus de ce legs sont, comme on le sait, distribués aux instituteurs chaque année, depuis 1887, sur la proposition de leur chef, par somme de 100 francs.

Le Comité d'exécution du monument Luneau a confié au distingué professeur de dessin du Lycée, M. Fulconis, le soin de reproduire les traits de ce bienfaiteur de l'enseignement. Le piédestal destiné à recevoir la statue a été exécuté sur les plans et sous l'habile direction de M. Loquet, architecte départemental.

Le monument est prêt. Il sera érigé dans la cour d'honneur de l'Ecole Normale d'instituteurs.

Le Comité, dans sa dernière réunion, qui a eu lieu le 9 février sous la présidence de M. Priouzeau, ancien instituteur à Bouin, assisté de M. l'Inspecteur d'Académie, président d'honneur du Comité, a définitivement fixé au **22 mai, c'est-à-dire au lundi de la Pentecôte, la fête d'inauguration du monument Luneau.**

La solennité sera probablement présidée par M. le Ministre de l'instruction publique,

Bénédiction de cloches. — Le 8 février, Mgr Catteau, évêque de Luçon, à béni en l'église de la Chaume, trois nouvelles cloches, œuvre du fondeur bien connu, M Astier :

La plus grosse du poids de 760 kilos a pour parrain et marraine l'abbé Brochard, curé de la paroisse, et Mme Guyétant. Elle s'appelle *Saint-Nicolas*, nom du patron de la paroisse.

La seconde cloche, qui pèse 630 kilos, a pour parrain et marraine M. Méchin, doyen de Palluau, et Mme Rousseau-Méchin ; elle a nom *Sainte-Anne*, dont la dévotion est en grand honneur à la Chaume.

Enfin, la troisième, de 320 kilos, se nomme *Marie-Florence*. M. Guyétant est son parrain et Mlle Marie-Florence Barré, sa marraine.

— Le 7 mars, Mgr Catteau, évêque de Luçon, a solennellement consacré le maître-autel de la chapelle du couvent des Ursulines de Luçon.

Cet autel, placé sous le vocable de l'Annonciation, sort des ateliers de M. Renaud-Bizet, sculpteur à Luçon.

La restauration du culte de Saint-Lienne en Vendée. — Le 5 février dernier, de nouvelles fêtes ont eu lieu à la Roche-sur-Yon et M. l'abbé Rousseau a prononcé un éloquent panégyrique du saint devant une nombreuse assistance. — A quand le premier pèlerinage ?

Sociétés Savantes. — Le 37e congrès des Sociétés Savantes s'est ouvert, à Toulouse, en l'hôtel d'Assézat, le mardi, 4 avril à 2 heures précises.

Les journées des mardi 4, mercredi 5, jeudi 6 et vendredi 7 avril ont été consacrées aux travaux du congrès ; le samedi 8 avril, M. le

ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a présidé la séance générale de clôture.

— La séance publique annuelle de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* a eu lieu le 15 janvier 1899, à Poitiers, dans l'une des salles de son hôtel, rue des Grandes Écoles.

Au programme : discours de M. de la Ménardière, président, *Souvenirs de l'alliance entre la France et l'Ecosse dans l'histoire du Poitou*; rapport de M. Tornézy, secrétaire ; *Une vieille histoire*, par M. Ernault, professeur à la Faculté des Lettres.

— Le bureau de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* pour 1899 est ainsi composé : Président, M. Alfred Barbier ; vice-président, M. Tornézy ; secrétaire, M. Carré ; vice-secrétaire, M. Clément ; questeur, le R. P. de la Croix ; trésorier, le général Segrétain ; bibliothécaire, M. Boissonnade.

— La *Société académique de Nantes* a célébré, le 15 janvier, son centenaire, sous la présidence de M. Hanotaux, qui a prononcé à cette occasion un très remarquable discours, sur l'utilité de la décentralisation littéraire et artistique.

Après les discours, des prix ont été décernés aux auteurs des meilleurs travaux présentés dans l'année à la Société académique.

Une mention honorable a été notamment donnée à notre distinguée compatriote Mlle Maria Thomazeau, de Bouin, pour son volume de poésies : *Enfants et mères*.

Conférences. — A la Roche-sur-Yon, le 5 janvier, conférence-lecture de M. Lambert, professeur de rhétorique au Lycée, sur *Ruy-Blas*, avec interprétation des plus importantes scènes de ce chef-d'œuvre de Victor Hugo, par MM. E. Pagès, inspecteur d'Académie, Cazac, proviseur du Lycée, Am. Pagès, professeur de philosophie et Bourgoin, professeur de seconde ; — le 14, conférence de M. Cullière, directeur de l'Asile des Aliénés, sur le *Sommeil et les Rêves*; — le 21, conférence de M. le docteur Maugard sur *Les différents modes d'allaitement; supériorité et nécessité sociale de l'allaitement naturel;* — le 28, conférence sur le *Siam*, par M. Mury, conseiller de préfecture, ancien sous-commissaire de la marine.

A la Roche également, conférence de M. Ménage, avocat, sur la *Communication des dossiers*, le 11 février ; de M. Porchet, professeur au Lycée, sur l'astronome *François Arago*, le 18 février ; de M. Porgollon chef de cabinet du Préfet, sur les *Libertins* au XVIIe siècle, le 22 février ; de M. Hervé, instituteur, sur les *Superstitions et Légendes vendéennes*, le 25 février ; de M. Grimal, professeur au lycée, sur *Napoléon Ier*, le 1er mars ; de M. Leroy, professeur à l'Ecole nor-

male, sur les *Conteurs français*, le 4 mars ; de M. Bourgouin, professeur au Lycée, sur le *poète Eugène Manuel*, le 11 mars ; de M. Chaux, inspecteur primaire, sur *Noirmoutier* (géographie et histoire), le 15 mars.

A Fontenay-le-Comte, le 4 décembre, au théâtre conférence de M. Dupuy, professeur d'histoire au lycée de la Rochelle, sur la *Bastille dans la légende et dans l'histoire.*

Le 5 mars, conférence de M. Feschotts, principal du collège, sur *Cyrano de Bergerac.*

Aux Sables-d'Olonne, le 29 janvier, conférence de l'*Alliance Française* sur l'expansion coloniale, par M. Charles Bos, député de Paris, sous la présidence de M. Gautret, maire et député des Sables-d'Olonne.

A la Rochelle, le 21 janvier, conférence sur la *Culture des Mers*, par notre distingué compatriote M. le docteur Pineau.

A Angers, le 10 février, conférence à l'Université catholique par notre érudit collaborateur et ami M. l'abbé Bossard, sur *la Vendée.*

A l'Hébergement, le 29 janvier, conférence de M. Chaux, inspecteur primaire, sur la Vendée (*La Roche*, *Montaigu*, *Tiffauges*, *Pouzauges*, *Fontenay*, *Luçon* et *les Sables*)

— A la conférence faite par M. Raoul de Fréchencourt sur le *Théâtre et la Chanson royalistes*, lors de la fête du Drapeau de la Villette, le distingué conférencier citant les pièces où sont conservées les traditions du vrai théâtre, en mentionne dix, en tête desquelles *La Fin d'un parti* de notre excellent ami, A. Bonnin.

Nos compatriotes. — Dans l'une de ses dernières séances, l'Académie française a décerné le prix Alfred Née, de la valeur de 5000 francs à notre éminent compatriote, collaborateur et ami, M. Edmond Biré, pour l'ensemble de ses précieux travaux de critique littéraire.

Nous lui renouvelons de grand cœur nos bien vives félicitations.

Nos compliments de même à son sympathique neveu M. A. Biré, avocat à la Cour d'appel de Paris et membre du conseil général de la Vendée, qui vient de prendre la direction du *Journal des Conseils de Fabrique*, le plus ancien et le plus important organe de droit ecclésiastique. (14, rue Soufflot, Paris, 10 fr. par an).

— Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. le contre-amiral Richard, vient d'être appelé, par décret du Président de la République, au commandement de l'escadre de l'Atlantique, en remplacement du contre-amiral Esclandre, arrivé au terme de son commandement.

M. Charles Vernhes avocat à la Cour d'appel de Paris, fils de notre distingué confrère du barreau de la Roche-sur-Yon, a soutenu le 23 janvier 1899, de la façon la plus brillante, sa thèse de doctorat devant la Faculté de droit de Paris.

M. Charles Vernhes avait pris pour sujet : « *Du Sursis et de son introduction dans la Législation criminelle française par la loi du 26 mars 1891.* (Loi Bérenger).

— Notre ami, M. le docteur Marty, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Belfort, a reçu une médaille d'argent du ministère de l'intérieur sur la proposition de l'Académie de médecine, pour son travail « *Etude clinique sur l'épidémie de fièvre typhoïde à Belfort sur la garnison en octobre-novembre 1896.* »

Toutes nos félicitations.

— M. le docteur Chupin, médecin-chef de l'Ecole de cavalerie de Saumur, vient d'être promu médecin-principal.

— M. Roy, instituteur-adjoint à Saint-Martin-des-Noyers, a obtenu un diplôme d'honneur à l'Exposition du travail de Paris, pour sa *Monographie communale et scolaire de Saint-Martin-des-Noyers.*

Pour la Patrie. — Le 22 janvier 1899, une imposante manifestation patriotique a eu lieu à Fontenay : les anciens combattants de 1870-71, accompagnés des conscrits de la classe 1898, ont fait leur pèlerinage annuel au monument des Morts pour la Patrie et déposé à ses pieds un drapeau et deux couronnes.

M. Henri de Rochebrune, ancien Volontaire de l'Ouest, vice-président de l'Association, remplaçant M. Normand, président, que son grand deuil avait empêché de prendre part à la manifestation, a prononcé un remarquable discours, empreint du plus ardent patriotisme, et que la foule a justement couvert d'applaudissements. M. Bégué, président des conscrits, a de même salué en quelques phrases éloquentes la mémoire des glorieux morts et juré d'imiter leur noble exemple.

— La commune de Maillezais vient d'élever à l'aide d'une souscription dont l'initiative est due au caporal Gelot, ancien combattant lui-même et trésorier de l'Association, un monument aux braves qui sont morts en défendant notre drapeau. La maquette, qui représente un tirailleur, est l'œuvre de M. Henri Sacré, sculpteur, de Maillezais.

— M. Héron, conseiller général de Tours, et président de l'Association fraternelle des Mobiles d'Indre-et-Loire, a sollicité de la ville de Luçon la concession d'un terrain au cimetière, pour y élever un monument en souvenir de quatre-vingts de leurs camarades qui

sont morts pendant le séjour de leur bataillon à Luçon et qui sont inhumés au cimetière.

— On annonce l'érection prochaine sur la place Belle-Croix, de Luçon, du monument des Combattants du Canton. Sur la face du monument, dû, nous l'avons dit, à l'habile ciseau de M. Fulconis, seront gravés les noms de tous les vaillants qui ont succombé pour la Patrie.

Ajoutons, à ce propos, que les médailles décernées à MM. Ballereau et Boutin, lauréats du concours de ce monument, sont, au dire de l'*Echo de la Vendée*, d'une très belle exécution.

L'Ecole de Pêche des Sables-d'Olonne. — Le 29 janvier a eu lieu en l'hôtel-de-ville des Sables sous la présidence de M. Gautret, la distribution des prix de l'école municipale des pêches maritimes, dirigée avec une science et un dévouement méritoires par notre collaborateur et ami, M. Amédée Odin.

Union fraternelle des Vendéens. — L'*Union fraternelle des Vendéens de Paris* vient de renouveler son bureau. Ont été nommés :

Président : M. Cornière, correcteur à l'imprimerie nationale ;

Vice-Présidents : M. Emmanuel Aimé ; docteur Chevallereau, médecin de la clinique nationale des Quinze-Vingts ; M. Letenneur, sous-chef de bureau à la direction générale de l'enregistrement ; Vincent, *caissier*.

Secrétaire : M. Roy, employé aux chemins de fer de l'Etat.

Nos compositeurs. — M. Arthur de la Voûte, dont la messe de Noël a obtenu, à Fontenay, un si complet succès, a mis excellemment en musique les *Trois paroles du Christ*, qui ont été chantées le Vendredi-Saint à l'église Saint-Nicolas du Chardonnet de Paris, dans un grand concert religieux organisé en faveur de l'œuvre des Ecoles de M. l'abbé Brettes, curé de Montreuil-sous-Bois.

Mentionnons également de notre distingué ami : une charmante romance, chantée à la soirée de M. Robert du Botneau par M. Montbarin, accompagné sur le violoncelle par le maître de céans.

— De M. Alfred Rousse: toute une gerbe de compositions nouvelles, qui ont nom : *Rêveuse*, *Dors enfant*, *Chant d'Exil* et *Pâquerettes*, très joliment brodées sur des poésies de M. Ed. Guinand (Paris-Pantaléon, éditeur, 35-39, rue des Petits-Champs).

M. Rousse travaille également à l'harmonisation d'un recueil de chansons vendéennes, qui obtiendra, nous n'en doutons pas, un vif succès à Paris comme en Vendée.

— Nous recevons de M. l'abbé Boutin, tout à la fois et avec un égal

succès, poète, compositeur et historien : *Le Sommeil de l'Enfant Jésus*, un joli Noël-berçeuse (in-8°, de 4 p. Haton, Paris, prix 1 fr. 50).

Musique Religieuse. — Dans toutes les églises, on s'est efforcé de célébrer avec éclat, la Noël dernière, cette fête si touchante, si populaire, mais dans peu assurément, les offices ont pris, sans nuire au côté religieux, un caractère artistique aussi élevé qu'à Notre-Dame-de-Bon-Port des Sables-d'Olonne.

La Maîtrise des Sables, dont la réputation n'est plus à faire, a tenu, dit le *Journal des Sables*, à marquer ce jour d'une empreinte ineffaçable.

Sous la haute direction de M. Florus-Blanc, maître de chapelle, 1er prix du Conservatoire de Paris, elle a exécuté à la grand-messe de 10 heures, la messe de Fr. Witt, de la célèbre collection d'Einsiedeln, œuvre d'une envolée supérieure, qui offre de grandes difficultés qu'elle a surmontées comme en se jouant. A citer particulièrement : le *Kyrie*, le *Gloria*, (soli et chœurs), le *Sanctus*, le *Benedictus*, l'*Agnus Dei*, (à 4 voix).

Aux vêpres, l'*Ave Verum*, de L. Bottazo, le *Tantum Ergo*, de Bentivaglio.

La messe de minuit n'avait pas été sacrifiée, et les assistants ont notamment entendu avec émotion les jeunes filles de l'école Sainte-Marie-du-Port qui ont chanté avec un ensemble parfait.

— A Notre-Dame, de Fontenay, la messe de notre compatriote et ami, M. A de la Voûte, a été exécutée magistralement et à la satisfaction de tous les *dilettanti*.

Le *Kyrie* et le *Gloria* ont été enlevés avec une maëstria sans pareille ; à l'offertoire, un *Ave Maria* et le *Sanctus* ont produit le plus bel effet ; l'*Agnus* a eu toutes les préférences des auditeurs.

Enfin le *Noël !....* Combien gracieux, touchant. Quelle délicatesse, mais aussi quelle perfection dans son exécution !

Nous renouvelons nos plus sincères félicitations à M. de la Voûte.

Concerts. — Si nos mœurs ne s'adoucissent pas, ce n'est pas faute d'harmonie. Nous avons eu, en effet, depuis le commencement de l'hiver une série presqu'ininterrompue de concerts : Concert de la *Lyre*, concert de la *Chorale*, et séance musicale de *mélodies inspirées*, par notre compatriote, M. Gabriel Robuchon, dit *Mérovack*, dit *L'Homme des Cathédrales*.

Théâtre. — A la fête donnée au théâtre de la Roche-sur-Yon, le 14 janvier, par les élèves du lycée, au profit des orphelins de cet établissement et des pauvres de la ville, on a beaucoup applaudi un

acte inédit en vers de M. Lambert, professeur de rhétorique, ayant pour titre : *La Conversion de Chapelle*, et un morceau du jeune compositeur Yonnais, M. Guyonnet, *Conte de Noël.*

Un non moins vif succès a été fait aux *Enfants d'Edouard,* de Casimir Delavigne, adaptés par M. Cazac, proviseur du lycée, et qu'accompagnait un délicieux épilogue, en vers de M. l'abbé Rousseau : *La dernière nuit de Richard III*, d'après Shaskespear.

Infatigable toujours, notre dévoué collaborateur travaille présentement à la confection d'un drame en vers : *Les derniers jours de Gilles de Retz*, sur des documents curieux, authentiques et inédits, dont la *Revue* aura la primeur.

— Notre confrère et ami, M. Henri Clouzot, le fin lettré Niortais, a fait le 19 février, au théâtre de Fontenay, une fort intéressante conférence sur *Les Vieilles Chansons du Poitou et de la Vendée*, accompagnées d'auditions très applaudies de Mlle Clara Faurens et de M. Wolff, deux excellents artistes du théâtre des Bouffes-Parisiens.

Le programme comportait également la représentation d'une spirituelle *Revue Poitevine*, due à la collaboration de M. H. Clouzot et de M. G. Bourdeau, — *Tout Niort sur la brèche.*

— M. le docteur Corneille, qui doit prochainement faire représenter au château de Fontenay sa remarquable tragédie *d'Erynna*, travaille à une autre œuvre dramatique qui ne sera pas appelée à un moindre succès, et qui aura pour titre, si nous sommes bien renseignés, *Clovis à la bataille de Vouillé.*

— Notre compatriote M. Edm. Paze a fait représenter avec succès au *Moulin-Rouge*, une fantaisie-Revue en un acte, ayant pour titre : *De neuf à dix.*

— A Paris, nous avons également à signaler un émouvant drame en prose, le *Sacrement de Judas*, que M. Louis Tiercelin vient de faire jouer sur la scène du Grand Guignol. C'est l'acte de dévouement d'un prêtre, devenu maître d'école pendant les guerres de Vendée, qui reprend sa robe et s'expose aux balles républicaines, à la place du comte de Kervern, son rival, qu'il avait voulu livrer d'abord.

— Le 18 mars M. Alfred Rousse a fait entendre à Paris un certain nombre de ses mélodies ainsi que quelques chansons vendéennes, harmonisées par lui et qui ont été interprétées très heureusement par Mlle Alice Bonheur.

— Au cours d'une brillante soirée donnée le 11 février à Fontenay chez M. et Mme Doucet, deux comédies de salon, *Après le bal* et la *Souris* ont été fort habilement jouées.

Les rôles de la première étaient tenus par M. Desneux et par Mme Guillemin. Les interprètes de la seconde étaient Mme de Lagenest et M. Fleuranceau.

Récompenses méritées. — Parmi les récentes nominations académiques, nous relevons avec plaisir celle de M. Fulconis, sculpteur, professeur de dessin au lycée de la Roche-sur-Yon, promu officier de l'instruction publique.

Nos collaborateurs. — Dans la promotion aux ordres coloniaux, signée par M. Félix Faure, la veille même de sa mort, nous enregistrons avec le plus vif plaisir le nom de notre confrère et ami, M. Louis de la Chanonie, rédacteur en chef de la *Correspondance politique et diplomatique de Paris*.

Invité par M. René Millet à aller passer, aux frais du bey, dix jours en Tunisie, le mois prochain, avec une délégation d'hommes politiques et de presse, à l'occasion de l'inauguration du port de Sousse et de la ligne de Sfax à Gafsa, M. de la Chanonie veut bien réserver à la *Revue* ses impressions de voyage.

Nous l'en remercions très vivement d'avance, et lui souhaitons une heureuse traversée.

Ajoutons qu'à l'occasion de la reprise prochaine des rapports diplomatiques entre la France et la Vénézuela, le président de cet Etat vient d'envoyer à notre ami de la Chanonie la cravate de commandeur avec plaque de l'ordre du « *Libérateur* ». Nous l'en félicitons de nouveau bien cordialement.

— Notre ami, M. René Bazin, l'auteur du magistral roman la *Terre qui meurt*, qui obtient en Vendée un si légitime succès, pose sa candidature à l'Académie Française, en même temps que MM. Deschanel et Henry Fouquier, pour la succession de M. Edouard Hervé, mort récemment.

— Nous avons de meilleures nouvelles de la santé de notre éminent collaborateur, M. Charles Farcinet, qui, après une assez longue maladie, s'est enfin relevé et a pu même revoir les épreuves d'une 2e édition de son intéressante étude sur l'ancienne famille de Lusignan, qui lui avait été demandée l'année dernière par plusieurs membres de la Société des Antiquaires de France, et qui est notamment augmentée de nouveaux chapitres sur les rois de Chypre et de Jérusalem.

— Notre ami, Auguste Barrau, de Challans, en nous adressant sur la *Terre qui meurt*, de M. René Bazin, une jolie étude destinée au prochain numéro de la *Revue*, nous prie d'annoncer que depuis jan-

vier dernier il ne fait plus la *Critique littéraire* au *Populaire, de Nantes.*

— Nous sommes heureux de saluer le retour en Vendée... et à la *Revue* de notre savant collaborateur M. A. Bitton, dont nos lecteurs ont déjà pu apprécier maintes fois la grande éruditon.

NÉCROLOGIE

M. CHARLES THÉODORE CHANSON-MIGNET inspecteur d'académie en retraite, décédé à la Roche-sur-Yon, le 29 décembre à l'âge de 84 ans.

Né à Fontenay-le-Comte, le 21 août 1814, M. Chanson débuta comme régent de 4e au collège de Brest en 1839. Successivement censeur aux collèges royaux de Laval et de Périgueux, principal des collèges de Libourne et de Saumur, censeur aux lycées de Troyes et d'Amiens, M. Chanson fut nommé inspecteur d'Académie à Tulle et de là vint à la Roche où il fut de 1866 à 1879, le chef aimé et respecté du personnel enseignant.

M. Chanson était chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique. Son fils, général d'artillerie distingué, vient d'être nommé au commandement de l'artillerie du 14e corps, à Grenoble.

Le R. P. HILAIRE BAUDRY, dominicain du couvent de Nancy, ancien vicaire de Chavagnes-en-Paillers, décédé le 28 décembre à l'âge de 61 ans.

« C'est une étoile discrète qui disparaît de notre ciel vendéen, dit à ce propos l'abbé Chatry, dans la *Semaine catholique* du 28 janvier 1899. Je suis sûr que son culte ardent de la grande famille dominicaine dont il a chanté les plus belles gloires en des sonnets remarquables qui rappellent par la facture la manière de José de Hérédia, ne l'a jamais empêché d'aimer son Chantonnay qui fut son berceau, et nos séminaires qui furent ses écoles. »

Il laisse deux légers volumes de poésies très graves — *Lilia Rosæ* et *Pauca meis* dont la recherche du fond et de la forme place leur auteur bien au-dessus de la moyenne de nos faiseurs de vers.

M. ARMAND LENOIR, ancien maire de Saint-Jean-de-Monts, décédé le 27 décembre 1898.

M. Boux de Casson, conseiller général, a prononcé à ses obsèques un discours ému. (V. l'*Etoile de la Vendée* du 10 janvier 1899).

M l'abbé CLÉMENT GAUTIER, vicaire à Saint-Denis-La-Chevasse, décédé le 8 janvier 1899, dans sa 30e année.

M. FRANÇOIS-MARIE-JOSEPH-RICHER-PIERRE DE SORBIER DE POUGNADORESSE, ancien sous-préfet, ancien directeur du *Cour-*

rier de la Vienne, décédé en janvier à Givray, près Ligugé (Vienne), dans sa 47e année.

Cette mort, si cruellement imprévue, met en deuil plusieurs familles amies de Vendée, et notamment les familles Gauly, Brisson, Lemercier et Bonnin de Fraysseix, auxquelles nous offrons nos plus vives condoléances.

Mme la comtesse DE FERRÉ DE PÉROUX, née E. DE SURINEAU, décédée à Cannes, le 14 février 1899, à l'âge de 34 ans.

La comtesse DE FERRÉ DE PÉROUX, fille du marquis de Surineau et de la défunte marquise, née de Mauvise de Villars, était très répandue dans les grands salons parisiens, où sa délicieuse voix et son superbe talent de musicienne étaient fort appréciés.

Cette mort met en deuil les familles de Ferré de Péroux, de Surineau, de Dalmas, de la Borderie, de Rodellec du Portzic, Decazes, de Montardy, de Salvert, de Lange, d'Estrées, d'Illiers, des Jamonières, de La Moricière, de Longueville, etc.

Ses obsèques ont eu lieu le 20 février, dans l'église du Champ-Saint-Père, en Vendée, en présence d'une nombreuse et sympathique assistance.

M. GODIN, ancien instituteur, trésorier-adjoint de la Société de Secours mutuels, décédé à Fontenay, le 26 février 1899.

Le R. P. J.-B. GILLOUARD, supérieur du noviciat des Eudistes à Plancoët, ancien supérieur de l'Institution Richelieu, de Luçon, décédé à l'âge de 79 ans (février 1899).

M. ARTHUR DU CHÊNE, chevalier de la Légion d'honneur, ancien archiviste à la Roche-sur-Yon (de 1872 à 1874), décédé le 6 janvier 1897 à Châteaugontier.

M. Arthur du Chêne laisse de nombreux travaux, parmi lesquels : un feuilleton, *Les Gars Vendéens*, paru dans l'*Union*, en 1883, et une étude encore inédite sur *Les Origines de la Chouannerie dans le pays de Segré*.

— M. THÉOPHILE CHEVALLEREAU, décédé le 15 mars à Fontenay, à l'âge de 70 ans.

Nous adressons à son fils, notre distingué ami, M. le docteur Chevallereau, l'expression nouvelle de nos douloureuses sympathies.

M. GUSTAVE HAMILTON, sous-intendant militaire à la Roche-sur-Yon, décédé le 15 mars.

BIBLIOGRAPHIE

Un Régulus Vendéen. — M. l'abbé Charles Robert, de l'Oratoire de Rennes, vient de publier un ouvrage des plus remarquables et, nous pouvons dire, décisif sur l'expédition de Quiberon[1].

C'est la première fois qu'un ouvrage sur l'expédition de Quiberon présente impartialement les documents républicains et royalistes ; c'est la première fois qu'on utilise, pour traiter cette question, les archives françaises et anglaises. L'auteur a compulsé les riches dépôts des archives des ministères de la guerre et de la marine, des archives nationales, à Paris, des archives départementales du Morbihan, etc... Il est allé à Londres dépouiller les papiers de Puisaye, chef de l'expédition, déposés au British Museum, et les archives nationales anglaises du Record office.

De la publication de sa correspondance inédite, avec le ministère anglais, le comte d'Artois (Charles X) sort vengé des calomnies dont il a été jusqu'ici l'objet.

Au lecteur, simple curieux, ce livre offre un récit intéressant, plein d'anecdotes ; l'érudit trouvera, en plus, dans les pièces justificatives, très nombreuses et la plupart inédites, matière à asseoir, d'une façon définitive, son opinion sur cet important épisode de la Révolution.

Au point de vue vendéen, l'ouvrage de M. l'abbé Robert offre un intérêt tout particulier, car il met en relief un trait fameux qui avait été jusqu'à présent attribué à Gesril du Papeu et que la Vendée peut revendiquer à son actif.

On sait qu'un émigré s'était jeté à la mer pour prévenir la frégate anglaise *The Lark (L'Alouette)* de cesser son feu, qu'il était revenu

[1] Lamulle et Poisson, éditeurs, 14, rue de Baune, Paris. — *Expédition des émigrés à Quiberon. Le comte d'Artois à l'île d'Yeu*, d'après les documents français et anglais. — Responsabilité anglaise ; responsabilité royaliste ; responsabilité républicaine, par Charles Robert, de l'Oratoire de Rennes, préface de M. A. de la Borderie, de l'Institut. — Un volume in-8 de 400 pages, avec une vue et deux cartes. — Prix : 5 francs.

se rendre prisonnier, confiant dans la capitulation, et, qu'au mépris de la parole donnée par Hoche, il fut fusillé.

Cet acte d'héroïsme doit être attribué à Guerry de Beauregard, lieutenant de vaisseau, ainsi qu'il résulte des pièces suivantes :

Le 14 thermidor — 1er août, il comparut devant la première commission d'Auray, présidée par Lalène de Laprade. Voici son interrogatoire, dont le procès-verbal se trouve aux *Archives départementales du Morbihan* (L. 762) :

« Gilbert Guéry, fils de Guéry et de Osmane Duchafaut, âgé de 30 ans, « ex-noble, cy-devant chevalier de Malte depuis 1776... A lui demandé s'il « était du rassemblement de Quiberon? A répondu oui, et *a observé que « c'est lui qui a été à bord d'une chaloupe et l'a faite partir pour faire « cesser le feu* et a empêché beaucoup de personnes de s'embarquer et a signé.

« GUERRY. »

Son titre de chevalier de Malte fit ajourner son jugement ; car, d'après une loi de 1790, les chevaliers de Malte étaient considérés comme étrangers.

Aussi, sous l'interrogatoire, a-t-on ajouté : « Ajourné le jugement. »

Puis, en marge : « Condamné à mort le 12 fructidor, 3e année républicaine. »

La partie de cet interrogatoire, qui nous intéresse, n'est pas très claire. Le greffier improvisé, un soldat, a très mal rendu la déposition de Guerry.

Guerry de Beauregard avait-il pris une chaloupe pour aller faire cesser le feu? Ou bien était-il allé à bord d'une canonnière anglaise pour la faire cesser son feu? Nous pensons que c'est la dernière hypothèse qui est la vraie ; car il est constaté par divers témoignages que, à ce moment, il ne se trouvait aucune chaloupe à la côte.

Guerry affirme donc que « *c'est lui* » qui a fait cesser le feu ; et il n'y a pas de raison de mettre son témoignage en suspicion.

Voici d'ailleurs une attestation dont nous devons la communication à M. le comte de Guerry de Beauregard, petit-neveu du héros.

« Nous, soussignés, Charles Janvre de la Bouchetière, ancien officier de la marine royale, actuellement capitaine de vaisseau en retraite, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et à l'époque du fait cy-devant cité chef de la section de la légion des volontaires nobles de Béon, présent à Quiberon lors de la désastreuse affaire du 21 juillet 1795 ;

« Et Louis-Armand-Auguste-Henri chevalier Dufay, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'Ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, ancien officier au régiment de Colonel-Général-Infanterie, et alors sergent au régiment de Royal-Emigrant-Artillerie, commandé par le comte de Rotalier, aussi présent à Quiberon ;

« Attestons qu'au moment de la capitulation du fort, où étaient réunis tous les Corps émigrés acculés au bord de la mer, la frégate anglaise continuant son feu sur les colonnes républicaines, le général républicain ayant exprimé que la capitulation ne pourrait tenir si cette frégate ne cessait son feu, le chevalier Guerry de Beauregard (Gilbert-Alexis), lieutenant de vais-

seau *(et non tout autre)*, servant alors dans le régiment d'Hector, composé de tous les anciens officiers de marine, s'offrit pour aller à la nage prévenir le commandant de la frégate (lord Warren) qu'on avait capitulé et qu'il ne devait plus tirer, le général républicain l'interpella et lui dit : « Mais revien-« drez-vous ? — Je vous en donne ma parole, répondit M. de Guerry. — En ce cas, allez ! » répondit le général.

« Alors M. de Guerry se jeta à la nage, se rendit à bord de la frégate anglaise, fit connaître la capitulation, et l'amiral fit cesser le feu à l'instant ; sa mission remplie, malgré les instances des officiers anglais et de quelques compagnons d'infortune qui s'étaient échappés, esclave de sa parole, M. de Guerry se jeta à la mer, retourna se réunir aux malheureux prisonniers, et sans que cette action si noble fût appréciée par le général républicain, il fut confondu parmi les victimes et fusillé comme elles.

« Duquel fait les soussignés ont pleine et entière connaissance.

« En foi de quoi, ils ont délivré le présent, à Niort, département des Deux-Sèvres, le 2 décembre 1829.

(*Signé*) :
« Le chevalier DU FAY,
« C. JANVRE DE LA BOUCHETIÈRE.

(Cachet de la préfecture des Deux-Sèvres)

« Vu pour la légalisation de la signature de Messieurs le chevalier du Fay et Janvre de la Bouchetière, par nous, préfet des Deux-Sèvres.

(*Signé*) : « Cte A. DE BEAUMONT. »

LES MÉMOIRES DE MERCIER DU ROCHER. — Une revue de Paris, dirigée par un bibliothécaire à l'Arsenal, avait commencé, dans sa livraison de janvier, la publication des *Mémoires de Mercier du Rocher* relatifs à la guerre de Vendée. — A la protestation de M. Ernest Brisson, petit-fils de Mercier du Rocher et possesseur de ses Mémoires, le Directeur répondit que la copie des Mémoires étant à la disposition du public, à la bibliothèque de Nantes, il se croyait en droit d'en faire la reproduction. Mais sur une injonction judiciaire, il a cessé la publication commencée[1].

M. Brisson a fait, d'autre part, signification au bibliothécaire de Nantes d'avoir à suspendre toute communication au public des Mémoires de son grand-père.

[1] Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que les *Mémoires et Souvenirs* — c'est le titre de la Revue en cause, — ayant repris la publication, un instant interrompue, des Mémoires de Mercier du Rocher, M. Ernest Brisson lui intente un procès. Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant de ce différend, tout à la fois historique et judiciaire, si intéressant à plus d'un titre.

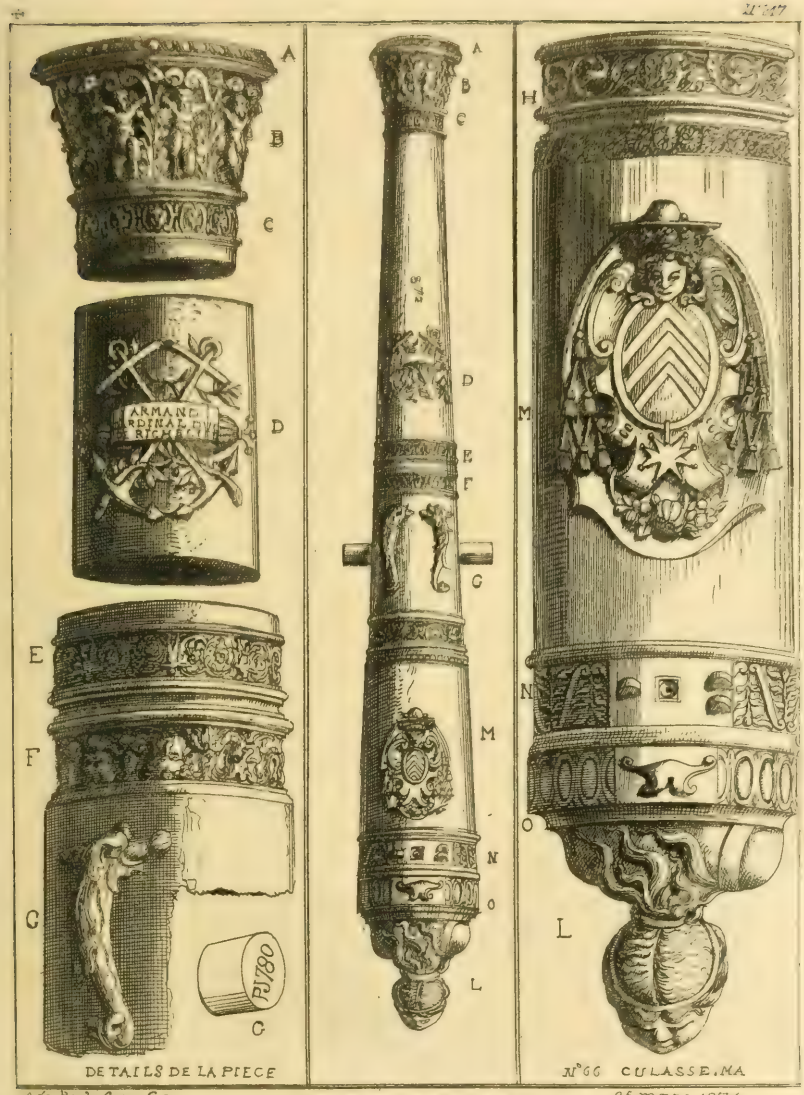

O de Roche Brune fec

MARIE JEANNE

25 mars 1874

En prenant ces mesures d'interdiction, M. Brisson n'a point l'intention de dérober à l'histoire les importants documents que peuvent contenir les Mémoires de son aïeul. Il a prouvé le contraire par l'obligeance avec laquelle il a mis ses papiers d'un si haut intérêt, à la disposition des érudits, entr'autres de M. le marquis d'Elbée et de M. Chassin pour son ouvrage sur les Guerres de Vendée. — Mais il entend que ces Mémoires ne soient encore utilisés que par extraits et avec certaine mesure, ne voulant pas, par de délicats motifs de convenances, ou par égard pour d'anciennes et amicales relations, que l'on y puisse emprunter des passages qui pourraient atteindre des souvenirs qu'il respecte, ou blesser des personnes qui sont en droit de compter sur son affection.

M. Brisson a voulu seulement maintenir son droit de propriété ; et il se réserve de choisir lui-même le moment où il croira possible de publier, dans leur ensemble, ces Mémoires si précieux pour l'étude des événements qui se sont produits dans l'Ouest, à la fin de l'autre siècle. — A. B.

En attendant l'heure de cette intégrale publication, M. Ernest Brisson a bien voulu nous promettre d'y puiser lui-même pour la *Revue du Bas-Poitou* de précieux et inédits documents.

L'Œuvre de M. O. de Rochebrune. — M. Clouzot, imprimeur-éditeur, vient d'achever l'impression des quatre premières feuilles du *Catalogue descriptif et raisonné de l'Œuvre gravé de M. O. de Rochebrune.*

Ce catalogue comprendra environ 20 feuilles in-4° (format de *Poitou et Vendée*) Il sera précédé d'un titre gravé et accompagné de deux autres eaux-fortes ; une vue du *Château de Terre-Neuve* et le portrait de M. O. de Rochebrune par Masson.

Un roman Vendéen. — Notre ami, M. René Bazin, vient d'ajouter à la collection si justement appréciée de ses œuvres un nouveau et, délicieux volume, la *Terre qui meurt*, roman d'actualité, et dont la scène se passe au sein du marais occidental de la Vendée. Notre excellent collaborateur Auguste Barrau en donnera dans le prochain numéro de la *Revue* un fidèle compte-rendu, que nous espérons pouvoir illustrer, à l'aide de quelques jolis dessins dûs au crayon du sympathique artiste Soullandais, Milcendeau.

Le dernier mot d'un Documentaire. — Notre excellent ami H. Baguenier Desormeaux clôt dans le *Mercure Poitevin*, de février 1899 ses très sagaces réflexions sur les *Légendaires et Documentaires* par cette conclusion à laquelle souscriront tous les esprits droits, tous les historiens vraiment dignes de ce nom :

« L'histoire de la Vendée ne doit plus être un champ clos où l'on échange des coups, où la passion domine. Ce champ est assez vaste pour suffire à toutes les activités ; il ne doit plus s'y rencontrer que des hommes impartiaux, soucieux de leurs idées, sans doute, mais avant tout amoureux de la Vérité quelle qu'elle soit. Fût-elle défavorable à nos sentiments les plus chers, nous devrions la proclamer et nous incliner devant elle, car la Vérité est le but unique vers lequel nous devons marcher ; le reste n'est qu'accessoire. Je ne ferai pas au Légendaire l'injure de supposer qu'il puisse penser différemment... »

Les d'Aubigné a Maillezais et a Maillé. — M. H. Gelin, poursuivant dans le *Mercure Poitevin*, sa curieuse étude critique sur *Françoise d'Aubigné*, rappelle que son père Agrippa portait le titre de gouverneur du château et de l'île de Maillezais, dont l'abbaye, déjà à moitié démantelée, lui servait de résidence en quelque sorte officielle.

De 1610 à 1615, dit M. Gelin, il habite plus souvent Maillezais, qu'il délaisse à son tour pour Maillé, bourgade perdue à une lieue et demie plus avant dans l'inextricable réseau de fossés et de canaux du marais poitevin, là même où l'imprimeur Jean Moussat, de Niort, conduisit par eau ses presses et son matériel typographique, afin d'imprimer les *Tragiques*, *l'Histoire Universelle* et *le baron de Fanaste*. Ces trois œuvres, et sans doute la *Confession de Sancy*, publiée seulement un siècle plus tard, avaient été conçues et écrites ou parachevées dans les vingt-cinq années qui vont de 1590 à 1615. C'est donc à Mursay et à Maillezais, à Mursay surtout, semble-t-il, sur les bords paisibles de la Sèvre, que furent composées celles des œuvres d'Agrippa que l'on peut appeler l'épopée, l'*Histoire de la satire des Guerres de religion...*

Fleurs de deuil. — Les poésies de notre regrettée collaboratrice, Mme Claire Normand viennent de paraître sous ce titre « *Fleurs de Deuil* », — précédées d'une exquise Préface de notre collaborateur A. Bonnin, que nous serons heureux de reproduire ici prochainement.

Cette publication toute intime, confiée aux presses de notre confrère H. Cormeau, n'a été tirée qu'à 50 exemplaires, que M. H. Normand a bien voulu réserver aux plus fidèles amis de la défunte.

Pro domo. — M. Constant Roy, agrégé de l'Université, professeur au lycée de Poitiers, signalant dans la *Revue encyclopédique* le mouvement régionaliste en Poitou, mentionne comme lui servant d'organes : *Le Pays poitevin*, de Ligugé et le *Mercure poitevin*, de Niort.

Certes, l'œuvre entreprise par ces deux récentes publications ne pouvait être confiée à des mains plus sympathiques, ni plus habiles. Mais la vérité ne saurait pour cela y perdre ses droits, et nous nous étonnons que M. Roy, qui faisait, il y a peu, appel à notre collaboration pour son prochain drame de *Mélusine*, ait, à ce point, oublié la campagne de décentralisation littéraire et artistique que la *Revue du Bas-Poitou* poursuit ici depuis douze années.

Le Cinquantenaire du *Journal des Sables*. — A l'occasion de son cinquantenaire, le *Journal des Sables* trace ainsi son auto-biographie :

» Fondé en 1848, par M. Lambert, beau-père de l'aimable propriétaire actuel M. Tardé, le *Journal des Sables*, parut dans un format minuscule, grand tout au plus comme une feuille de papier commercial.

Il se vendait 30 centimes alors, deux sous de plus que le *Figaro* de nos jours ! !

En prenant de l'âge le *Journal des Sables* croissait en science, en sagesse et. ... en taille, puisque en 1894, il se plaçait, comme format, au rang des grands journaux locaux.

Organe purement local, et d'où toute politique était heureusement bannie, le *Journal des Sables* ne s'en assurait pas moins le concours d'écrivains de talent tels que : le Dr Petiteau, véritable puits de science, en même temps que figure bien sablaise ; Colins, écrivain au goût délicat et sûr, dont nos concitoyens apprécient justement les œuvres ; Loïc Trémor, pseudonyme d'une femme poète et chansonnier, à laquelle on doit la première poésie sur Daniel Fricaud ; Frémondière, journaliste de race, aussi productif que talentueux, et pour clôre la série : Gaston d'Ornoy, qui pendant de longues années, assura au journal une collaboration aussi sage qu'éclairée : chacun se rappelle encore ses *Lettres Parisiennes*, toutes marquées au coin du bon sens, et d'une tournure si originale... »

Nous souhaitons de tout cœur à notre confrère de célébrer de même un jour et non moins brillamment ses noces d'or.

Autour de Fontenay. — M. L. Brochet continue à publier sous ce titre dans l'*Avenir-Indicateur*, en citant peut-être insuffisamment les sources de son érudition, d'intéressantes monographies sur les localités voisines. Mentionnons plus particulièrement celles de *Saint-Hilaire-des-Loges*, de l'*Hermenault*, de *Saint-Martin de Fraigneau*, de *Fontaines*, de *Sérigné* et de *Sainte-Hermine* parues de décembre à mars.

Une nouvelle histoire de Richelieu. — M. Edouard Hervé, l'éminent académicien, fondateur du *Soleil*, qui était devenu vendéen, par sa récente acquisition du domaine des Thibaudières, près Saint-Fulgent, a succombé, dans la nuit du 4 au 5 janvier, en son

hôtel de la rue de Lisbonne à Paris, aux suites de violents troubles cardiaques.

M. Hervé, dont tous les journaux ont rappelé la brillante carrière littéraire, laisse deux ouvrages à peu près achevés, dont l'un, dit-on, sur le *Cardinal de Richelieu*.

Pages de Chouannerie. — A l'aide de documents nouveaux, que l'auteur s'est procurés, sur les lieux même du drame, M. G. Le Nôtre vient d'achever l'histoire mal connue de la *Conjuration bretonne* et de son chef le *marquis de la Rouerie*.

Ce curieux volume (in-8°, orné d'un portrait en héliogravure et de deux planches hors texte, prix : 7 fr. 50), a paru chez Perrin et Cie, éditeur, quai des Grands-Augustins, Paris.

— Signalons de même l'apparition récente d'une très importante étude de M. Charles Robert, de l'Oratoire de Rennes, sur l'*Expédition des émigrés à Quiberon* et le *comte d'Artois à l'Ile-d'Yeu* (1795), d'après des documents inédits des Archives de Paris et de Londres, et dont il a déjà été parlé plus haut.

(En vente chez Lamulle et Poisson, 14, rue de Beaume, Paris),

— Sous ce titre : *La Vendée catholique jugée par les Protestants*, la *Vérité* du 31 décembre 1898 a publié un remarquable article signé L. B., et où l'auteur — un des plus appréciés collaborateurs et amis de la *Revue* — venge éloquemment la Vendée de 1793 des odieuses accusations à l'aide desquelles on a essayé récemment encore de flétrir son héroïsme du haut de la tribune française.

— Sous ce sobre titre : Scènes artistiques, une pieuse main a réuni en une élégante plaquette (Niort, Clouzot), les jolies — mais trop rares — poésies laissées par notre jeune et distingué collaborateur et ami Alfred Rousse.

Nous avons relu avec un infini plaisir ces charmantes strophes, échos attardés d'une délicate lyre trop tôt brisée, et dont nous avions eu dans le temps la bonne fortune d'offrir — pour quelques-unes, du moins — la primeur aux lecteurs de la *Revue*.

— De notre éminent compatriote, M. Edmond Biré : *Un page de Louis XVI* (*Gazette de France* du 12 décembre 1898) ; *Histoire d'un dogme* (n° du 9 janvier 1899) ; *D'un vieux livre imprimé par Balzac* (n° du 16) ; *L'Eglise d'Angers pendant la Révolution* (n° du 30) ; — *L'abbé Morellet et sa correspondance* (*Univers et Monde*, du 13 décembre) ; *Science et Religion* (id. du 26-27) ; *Jules II et la Renaissance* (n° du 24 janvier 1899).

— Outre le très précieux volume des *Artistes nantais du Moyen-Age à la Révolution*, dont nous parlons plus haut, notre collabora-

teur et ami, M. le marquis de Surgères a fait paraître plusieurs brochures qui méritent d'être signalées à l'attention des érudits : *Le G Rouge de la Gazette* (31 décembre 1683), in-8° de 6 p. Paris, Techener, 1898 ; — *A propos de Châteaubriand. Notes bibliographiques sur son Pamphlet de la Monarchie selon la Charte* (in-8° de 12 p. Paris, Techener, 1898) ; — *Notes sur les anciens imprimeurs nantais* (XVIe à XVIIIe siècle), in-8° de 43 p. Paris, Techener, 1898) ; — *La Cathédrale de Nantes, documents inédits* (in-8° de 17 p Nantes, 1898).

— M. Jean Philippe, le délicat écrivain niortais, a fait paraître dans le *Mercure Poitevin*, et réuni en une élégante brochure (Niort, bureaux du *Mercure* 1899), son joli drame breton *Yvonne*, représenté pour la première fois au théâtre du Manège, de Niort, le 14 janvier 1897.

Ce coquet livret est accompagné de la charmante *Chanson d'Yvonne*, sur un vieil air breton, paroles de M. Jean Philippe et musique de M. Emile Paloumet.

— M. l'abbé H. Boutin, l'aimable et érudit rédacteur des *Archives du diocèse de Luçon*, continuant la si intéressante publication des *Chroniques paroissiales* a commencé celle de *St-Malo-du-Bois*.

— Sous le titre : *Silhouettes parisiennes*, *Nos Docteurs*, M. Raoul d'Artois a consacré dans le *National* un article justement élogieux à notre très distingué compatriote, M. le docteur Amand Chevallereau, médecin de l'hôpital des Quinze-Vingt

— M. Paul Frappier a communiqué à la *Revue des Traditions populaires* (décembre 1898) par le canal de M. Léo Desaivre, un manuscrit attribué au marquis de la Bocière : trois légendes vendéennes écrites dans un style d'un romantisme échevelé.

— Mgr Catteau, évêque de Luçon, a pris cette année pour sujet de sa lettre pastorale de Carême *La Confiance en Dieu*.

— De notre jeune et distingué compatriote M. Camille Genty, une jolie pièce de vers **1899**, dans la *Semaine catholique* de Luçon du 31 décembre 1898 :

. . . . . .

Sèche le sol fangeux pour le pied des colombes ;
Fais un monde moderne habitable aux grands cœurs ;
Donne, compatissant, beaucoup de jours vainqueurs,
Plus d'êtres aux berceaux et moins de corps aux tombes !

— Notre collaborateur et ami Gustave Guitton publie dans le *Messager de la Vendée*, de la Roche-sur Yon, un curieux historique des *Mois* de l'année.

— Extrait de la curieuse brochure *Envois d'auteurs*, que vient de publier notre collaborateur et ami M. Paul Eudel : « Sur la première page des *Troglodytes de la Gartempe*, on lit :

A M. Paul Eudel, à l'érudit collectionneur, souvenir de sa visite au château de la Court,

OCTAVE DE ROCHEBRUNE. »

— De M. René Vallette : *Chronique de Vendée. — A propos de la mort d'Edouard Hervé. — Sa maison des Champs de Saint-Fulgent. — Gloires locales. — Le sculpteur Bousseau. — Le poëte de Chevigné, et le peintre Amaury Duval.* (*Vendéen de Paris*, du 1er mars 1899).

— Sous ce titre : *Le théâtre à Saumur au XVIIIe siècle*, M. René Vallette a également publié dans la *Revue Poitevine et Saumuroise* (n° de février 1899), une lettre de M. de Nouville, directeur des spectacles de Versailles, Rouen, etc., à M. Cailleau, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, alors (1788) maire de Saumur, et aïeul maternel de MM. de Béjarry de la Grignonnière.

— M. Chaux, inspecteur primaire, a fait paraître une intéressante notice sur le département de la Vendée, accompagnée d'une jolie carte en couleurs (Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, Paris. Prix : 0 fr. 50).

NOUVEAUX PÉRIODIQUES. — Nos meilleurs souhaits de bienvenue au nouveau journal littéraire et politique que nos amis MM. A. Biré et Paul le Roux viennent de fonder à Luçon, sous ce titre : l'*Indépendant vendéen*.

L'*Indépendant* paraît chaque samedi et est imprimé par M. Bideaux. Son premier n° porte la date du 7 janvier 1899.

— Nous souhaitons une égale bienvenue à l'*Echo de Saint-Filbert de Noirmoutier*, dont le premier numéro, paru avec la date du 1er janvier 1899, contient les débuts de l'*Histoire religieuse de Noirmoutier*.

L'*Echo* paraît deux fois par mois. (Prix de l'abonnement : 2 fr. 50 par an : bureaux : à la cure de Noirmoutier).

Mentionnons à ce propos l'existence de deux autres publications paroissiales vendéennes de création également récente :

La Croix de l'Ile-d'Yeu, qui paraît aussi tous les quinze jours, et le *Pain bénit*, de Tiffauges, qui paraît toutes les semaines.

— Nous croyons être utile à ceux de nos lecteurs qui s'occupent d'études sociales en signalant à leur attention la Revue *le XXe siècle* qui aborde, avec l'année 1899 la dixième année de son existence. (Paris, Poussielgue).

Parmi les nombreux et distingués collaborateurs, nous sommes heureux de retrouver notre ancien camarade d'école et ami, Henri Savatier, de Poitiers, un écrivain d'avant garde, très versé dans les importantes questions de sociologie chrétienne.

— Vient enfin de paraître le premier numéro des *Etudes franciscaines*[1], revue mensuelle, publiée par des religieux de l'ordre des Frères Mineurs Capucins, en tête desquels nous ne sommes pas surpris de trouver l'aimable et savant P. Ladislas, l'ancien gardien du couvent des Capucins de Fontenay. Ce dernier doit notamment y publier un travail de haut intérêt, sur les *Capucins et le massacre des Guises*.

Revue des Revues. — A lire dans la *Revue historique de l'Ouest*, de janvier 1899 : La *Vénerie Royale* de Robert de Salnove, fils d'un sénéchal de la baronnie de Luçon au XVIIe siècle.

— Notre distingué compatriote, le R. P. Méchineau a publié dans les *Etudes de la Compagnie de Jésus* (février 1879), un savant travail sur le *Texte hébreux de l'Ecclésiastique et la Critique sacrée*.

— Du *Pays Poitevin*, de décembre 1898 : *Les Veneurs Poitevins*, *Jacques du Fouilloux*, etc... par le comte de Chabot ; — Légendes et superstitions : l'*Ame en peine*, par C Puichaud ; la *Ronde du déserteur*, par A. Gaud.

Dans le numéro de janvier 1899 du même périodique, une étude de M. Jean Maingueneau sur l'*Abbaye Saint-Pierre de Maillezais*, et une notice de J.-K. Huysmans sur *Gilles de Rais*. Ces pages sont accompagnées d'illustrations extraites des *Paysages et Monuments du Poitou* de M. J. Robuchon.

— A signaler également dans le *Mercure Poitevin*, du 9 mars : un article de notre ami H. Clouzot sur les *Mémoires de Mercier du Rocher*, qui tiennent décidément le record de l'actualité.

— A lire dans l'*Ouest artistique et littéraire*, du 15 janvier 1899 : l'*Explorateur vendéen Eugène Robuchon* (récit de son ascension au volcan « San Pedro », dans l'Amérique du Sud).

— De l'*Estampe* de notre ami Chincholle (n° du 12 mars 1899), sous le titre *Les éphémérides de la gravure* :

« 22 janvier 1883. — M. O. de Rochebrune publie la *Porte Saint-Georges de Nancy*, une planche d'autant plus intéressante qu'elle a aidé à sauver cette porte que la municipalité voulait alors détruire.

— M. l'abbé F. Deniau a donné dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, N° de décembre 1898) un récit détaillé de la *fameuse*

[1] Paris, 11, rue d'Assas, 12 fr. par an.

bataille de Torfou, 19 septembre 1793 (Ext. de l'*Histoire de la Vendée*, dont il prépare la 2e édition, avec le R. P. Dom Chamard, abbé de Ligugé).

Dans le même fascicule, notre ami M. Baguenier Desormeaux poursuit avec un zèle infatigable ses recherches sur la Vendée Angevine, en étudiant *Les Suspects*.

— De M. C. Leroux-Cesbron, dans la *Nouvelle Revue rétrospective* N° de septembre 97) : *Correspondance des représentants en mission à l'armée de l'Ouest*, 1794-95).

— Dans le Supplément littéraire de Noël de la *Revue de l'Ouest*, un *Episode des Guerres de Vendée*, par C. Puichaud, et *En Vouvent*, par René Vallette.

Bouquinerie Vendéenne. — Extrait de la *Revue des Autographes*, de M. Eug. Charavay 34, rue du Faubourg Poissonnière), n° de janvier 1899 :

Hédouville (G.-M.-Th.-Jos., comte de), célèbre général en chef, pacificateur de la Vendée, né à Laon en 1755, mort en 1825. — L. a. s. au capitaine Le Cat ; quartier général de Rennes, 5 prairial an IV, 1/2 p. in-4, tête impr. 8 fr.

Belle lettre où il parle du général Hoche.

Revellière-Lépeaux (L.-M. de la), célèbre conventionnel et Directeur, surnommé le *Pape des Théophilanthropes*, né à Montaigu (Vendée) en 1753, mort en 1824. — L. a. s. au docteur Bastard (le célèbre botaniste); Paris, 5 avril 1818, 1 p. 1/2 in-8. Très jolie lettre. 20 fr.

N° de mars :

Baudry (Paul), le célèbre peintre. — Pièce aut. sig., 1 p. in-18. 5 fr.

Revellière-Lépeaux (L.-M. de la), constituant et conventionnel, membre du Directoire, surnommé le *Pape des Théophilanthropes*, né à Montaigu (Vendée), en 1753, mort en 1824. — L. a. s. à M. Johanneau, secrétaire perpétuel de l'Académie celtique, 6 juillet 1809 : 1/2 p. in-8. Jolie lettre. 10 fr.

— Du Catalogue (février-mars 1899) de la librairie ancienne Randon (16, rue des Martyrs, Paris) :

Bertereau. La Restitution de Pluton, à Monseigneur l'éminentissime *Cardinal duc de Richelieu* : des mines ou minières de France, cachées et détenues jusques à présent au ventre de la terre, par le moyen desquelles les Finances de Sa Majesté seront beaucoup plus grandes que celles de tous les Princes chrestiens... par Martine de Bertereau, dame et barone de Beausoleil et d'Auffembach. *Paris*, *Hervé du Mesnil*, 1640, in-8, de 8 ff. prél. et 175 pages, pl. veau f. tr. dor. (Rel. anc). 25 fr.

— Du *Bulletin d'Autographes* (janvier 1899), de M. Noël Charavay, 3, rue Furstenberg, Paris :

Belliard (Augustin, comte), célèbre général des guerres de la République et de l'Empire, né à Fontenay-le-Comte. — L. a. s. à J. Fourier ; Kéné (Haute-Egypte), 18 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799), 1 p. in-4. 10 fr.

Il lui annonce l'envoi de diverses choses contenues dans la *Gazette de Francfort*, dont la lecture intéressera la Commission. « Je ne sais rien du Caire... le général Desaix est à la poursuite de Murat bey. »

— Nous recevons de M. Louis Marchesseau, ancien attaché au Parquet du procureur général de Poitiers, nouvellement inscrit au tableau de l'ordre des avocats près le tribunal de Fontenay, le texte imprimé (Poitiers, Blais et Roy, 1899, in-8° de 24 p.) de l'éloquent discours qu'il prononça à la séance solennelle de l'ouverture de la conférence des avocats stagiaires de Poitiers, le 14 janvier dernier, sous ce titre *Essai sur l'histoire des lois somptuaires.*

— M. l'abbé F. Charpentier vient de publier « au profit d'un Carmel pauvre », d'éloquentes et gracieuses pages sur *La Carmélite, sa mission apostolique, sociale et patriotique* (abbaye de Lérins-Bernard 1899, in-8° de 60 p.).

— De M. l'abbé F. Uzureau : L'*Ancienne Université d'Angers*, in-8° de 22 p. Angers, Lachèse 1899 (Ext. de la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest).* Du même : l'*Enquête scolaire de l'an IX*, dans le *département de Maine-et-Loire et les arrondissements de Châteaugontier et de la Flèche* (in-8° de 27 p. Angers, Lachèse et Cie. Ext. des *Mémoires de la Société Nationale d'agriculture.*)

— Enfin, l'envolée ordinaire des Almanachs locaux, parmi lesquels nous mentionnons particulièrement : *L'Almanach général du département de la Vendée pour l'année 1899*, suivi d'un *Guide historique et archéologique de la Vendée*, revu et augmenté — et le triple *Almanach de Mathieu de la Drôme*, « indicateur du temps pour 1899, dont le correspondant « observateur » en Vendée est M. Jean Bonnet, de Lairoux.

— Notre vaillant confrère *Le Courrier Littéraire de l'Ouest*, 37, Place des Capucins, Niort, vient de créer une Bibliothèque qui, n'éditant que des œuvres absolument morales, est appelée au plus grand succès.

Le premier volume de cette Bibliothèque vient de paraitre. Il comprend *Une bonne Action* et *Le Retour d'Yvon*, deux actes en vers de M. Paul Ensel, le sympathique Rédacteur en chef du *Courrier*.

Ces deux pièces ont obtenu sur les scènes niortaises un franc succès. C'est tout dire. Elles sont précédées d'une intéressante préface de M. Jules Chopin et ornées de gravures.

Bravo à notre confrère pour son heureuse tentative de décentralisation.

R. DE THIVERÇAY.

P.-S. — Malgré l'augmentation cependant considérable du chiffre des pages de ce fascicule (156 au lieu de 96), nous sommes contraint par l'abondance des matières de renvoyer au numéro suivant la suite annoncée de l'*Histoire du Drapeau de la Grande-Guerre* et de la *Terre abandonnée*. Nos collaborateurs et abonnés voudront bien ne pas nous en vouloir. R. DE TH.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

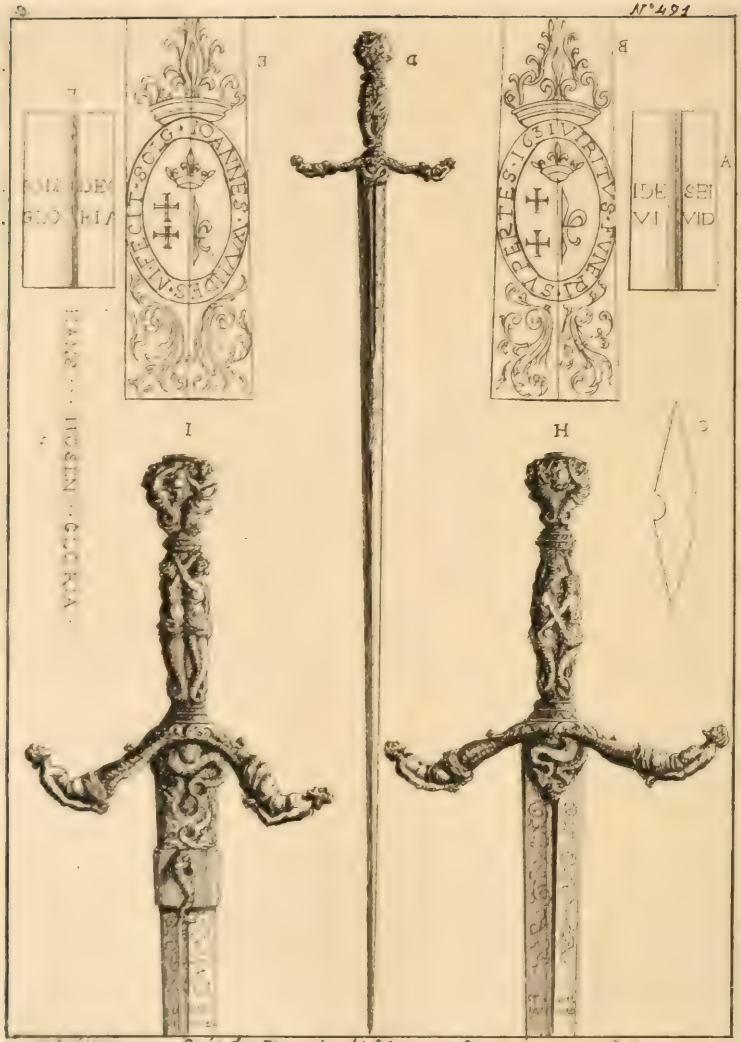

Epée du Marquis d' Haramburc

L'ÉPÉE XVIe SIÈCLE

DU

MARQUIS D'HARAMBURE

MON CHER DIRECTEUR,

Je vous ai déjà fait faire deux excursions hors des limites du Bas-Poitou, la première à l'antique donjon de la Roche-Pozay, la seconde aux si intéressants débris du temple gallo-romain d'Yzeures. Aujourd'hui, si vous le voulez bien, nous allons en suivant les vallées si pittoresques de la Creuse nous arrêter au château d'Harambure où la famille de ce nom conserve religieusement une magnifique épée donnée à un ancêtre par le roi Henri IV.

« Dans les *Archives historiques et généalogiques de la noblesse française* publiées par Lainé en 1828, on trouve aux pages 4 et 6 des détails très intéressants sur Jean d'Harambure qui fut dans son enfance le compagnon du Béarnais : c'est ce même Jean d'Harambure qui, d'après des Mémoires de famille, sauva la vie du roi sur la chaussée d'Aumale près la ville de Rouen que voulait secourir le duc de Parme, et c'est à cette occasion que le roi lui donna une épée à poignée d'argent ciselée, et damasquinée d'or d'un très beau travail. »[1]

[1] La maison d'Harambure, d'origine chevaleresque, était fixée dans la basse Navarre. Un de leurs ancêtres combattit contre les Maures en 1227 le jour de Saint-André et contribua par son courage à remporter une victoire insigne sur ces guerriers infidèles. (Voyez Lainé, page 2).

Cette arme, dont Lainé ne dit que quelques mots, mérite une description détaillée, car la dimension très réduite que le format de votre *Revue* imposait à ma gravure ne permet guère à l'œil d'en saisir tous les détails, si la plume ne venait en aide au burin.

Ainsi que Lainé l'indique dans sa courte notice, la poignée de l'épée est en argent massif damasquiné d'or ; le pommeau de 45 mill. de hauteur sur 95 mill. de largeur (voir I et H), est formé de quatre tritons dont les queues de poisson, tantôt ondées, tantôt recouvertes d'écailles, s'enlacent à la base du pommeau. Ces tritons très échevelés et à longues barbes tiennent dans leurs mains des écussons entourés d'un cartouche, des poissons, des conques, ou des plantes marines.

La fusée, de 70 mill. de longueur sur 24 mill. dans son plus grand renflement, est également décorée de quatre tritons aussi barbus et échevelés que ceux du pommeau ; ils semblent soutenir ce pommeau de leur bras gauche élevé au-dessus de leur tête, tandis que le droit s'appuie sur la hanche du triton voisin. Leurs queues en s'enlaçant offrent à l'œil des entrelacs du plus gracieux effet.

Les parties lisses entre ces figures sont garnies de menues tiges à feuillettes lancéolées s'enroulant avec une finesse et un goût exquis.

Les quillons, qui offrent une longueur totale de 145 mill., sont également composés de deux tritons dont les mains sont liées derrière le dos ; leurs queues enlacées avec art au sommet du talon de la lame donnent à cette partie de la poignée appelée l'écusson une forme trilobée. Toutes ces figures sont remarquablement modelées, d'une superbe allure et du plus beau style, une brillante et épaisse dorure recouvre les cheveux et la barbe, la ceinture, les queues des tritons ainsi que les minuscules entrelacs des fonds. Les visages, les bras, et les torses nus de ces figurines restent seuls d'argent poli. La lame à pointe recoupée très aiguë a 81 cent. de longueur sur 28 mill. de largeur au talon, où se trouve recreusée

une gorge d'évidement où se lit cette inscription poinçonnée des deux côtés... HANS... HOSEN. . GLORIA... (*gloire à hans hosen*). Les tranchants de la lame sont légèrement évidés et très coupants. Le tiers de cette lame à partir de la poignée a été trempé à bleu, puis fortement doré au feu après que l'artiste fourbisseur y a eu ciselé et gravé les délicates arabesques, légendes, noms de fabricants, lieux et date de la fabrication, qui donnent un si grand intérêt à cette lame. A 45 mill. du talon commence une délicieuse niellure de 65 mill. de long, puis vient un espace lisse, où se lit cette légende poinçonnée de chaque côté en travers de l'épée (voir A et F) : SOLI DEO GLORIA. FIDES EI VIVIDA (*gloire à Dieu seul, foi vive en lui*) ; puis vient une niellure de 72 mill. comprenant un écusson ovale où l'on voit sur la gauche deux croix pattées et sur la droite un semis de fleurs de lis, le tout surmonté d'une couronne royale. Dans l'orle de l'ovale, on lit cette devise (voir en B et E de la planche) VIRITVS. FVNERI. SVPERTES 1631[1]. (*Le courage domine la mort*). Au revers, mêmes armoiries et ornementation, mais la précieuse légende nous livre le nom de l'armurier et le lieu de fabrication IANNES. WVNDES. M. FECIT. SOLG. (*Jean Wundes m'a faite à Solinguen*). Puis vient la dernière niellure en forme de cul de lampe qui termine cette si riche et si artistique damasquinure qu'on croirait empruntée aux plus délicats fers à reliure des belles époques du XVIe siècle. Le reste de la lame, d'un acier très fin, très élastique, a toujours dû rester blanchie telle qu'on la voit aujourd'hui.

La date de 1631 poinçonnée sur la lame semblerait devoir détruire la légende dont nous parlons plus haut; mais en examinant la rondelle d'argent ciselé et doré ornée de dauphins qui sertissait l'entrée de l'ancien fourreau il est facile

[1] *Viritus* pour virtus. *Supertes* pour superest — ces erreurs de poinçonnages sont fréquentes sur les lames d'épées des XVIe XVIIe et XVIIIe siècles, les ouvriers chargés d'estamper ces légendes étant ou peu lettrés ou médiocrement attentionnés.

de constater que cette gaîne entourait une lame bien plus étroite et probablement plus longue que celle qui existe maintenant. Il a fallu y souder un anneau beaucoup plus large, afin de permettre à l'épée actuelle de s'introduire dans ce nouveau fourreau. La tradition confirmée par Lainé conserve donc à notre avis toute sa force, seulement la lame antérieure à la mort de Henri IV et contemporaine des hauts faits d'armes de Jean de Harambure n'existe plus et a été remplacée par celle que nous y voyons aujourd'hui[1].

[1] C'est à la gracieuse obligeance de Mme la marquise d'Harambure que nous devons d'avoir pu mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* cette belle arme dont les spécimens sont si rares de nos jours, surtout en pièces authentiques. On voit encore dans sa curieuse demeure parmi nombre d'objets intéressants un portrait d'Henri IV enfant peint dans le sentiment de Porbus.

Terre-Neuve, 27 mars 1899.

O. DE ROCHEBRUNE.

POURQUOI

UNE STATUE DE RICHELIEU

A LUÇON ?

Un mouvement national est organisé en ce moment pour élever une statue à Bossuet. Les souscriptions affluent de toutes parts, et le grand orateur sacré aura bientôt un monument digne de son génie. Ainsi sera réparée une de ces injustices dont la France moderne se montre trop souvent coutumière. Nous ne pouvons qu'applaudir à la généreuse pensée qui préside à cette glorification tardive ; mais nous sera-t-il permis de faire remarquer, avec le *Correspondant*, qu'un autre grand homme attend aussi sa statue ? Alors que tant de gloires locales sont perpétuées par le marbre et le bronze sur nos places publiques, nos contemporains semblent avoir complètement oublié que Richelieu fut le plus grand ministre de l'ancienne France. La statue de Girardon et le beau tableau de Philippe de Champaigne ne sont point en effet de ces hommages nationaux auxquels un Richelieu eût été en droit de prétendre.

L'heure ne serait-elle pas venue de réparer cet oubli qui est presque de l'ingratitude ? Sans vouloir écraser le présent par la comparaison du passé, il est permis d'affir-

mer que notre pays aurait grandement besoin d'un Richelieu pour diriger sa politique extérieure, en ces temps difficiles où la bonne volonté ne suffit plus à tenir lieu de génie. Aussi la gloire du ministre de Louis XIII n'a-t-elle jamais été moins contestée qu'aujourd'hui. Les historiens, plus préoccupés de l'actualité qu'on ne le croit, ont remis cette grande figure en lumière et nous savons mieux, à l'heure présente, grâce aux travaux du vicomte d'Avenel, de M. Hanotaux, et de l'abbé L. Lacroix, les raisons si multiples que nous avons de l'admirer et aussi, hélas ! de la regretter.

I

L'homme est de ceux qui ne perdent pas à ces investigations de la critique historique. Qu'il ait ses parties faibles, nul ne le nie. L'ambition et l'intérêt personnel furent trop souvent le mobile de ses actes. Courtisan adroit et souple, il manqua parfois de hardiesse, en dépit de la légende contraire ; il eut peut-être le « cœur timide » ainsi que le lui reproche La Rochefoucauld. En outre, il ne sut pas pardonner et sa justice prit souvent les apparences fâcheuses d'une vengeance personnelle. Mais, en dehors même de son génie, ce qui fait sa gloire, ce qui doit le rendre sacré aux Français du XIXe siècle, c'est qu'il ne perdit jamais de vue l'intérêt de la France. Ce fut pour accroître la puissance du pays et l'autorité royale, — condition indispensable de la grandeur française, — qu'il prodigua les adulations et les supplices. Flatter son maître et punir les nobles, il ne pouvait accomplir son œuvre autrement. Il lui importa peu de se diminuer, pourvu qu'il grandît sa patrie. Les contemporains ne s'y sont pas trompés, quelques-uns du moins, et la postérité n'a pu qu'applaudir à ce jugement du poète Voiture : « Lorsque, dans deux cents ans, ceux qui viendront après nous liront l'histoire du cardinal de Richelieu, s'ils ont quelque goutte de sang français

dans les veines et quelque amour pour la gloire de leur pays, pourront-ils lire ces choses sans s'affectionner à lui. »

L'ouvrage de M. Hanotaux,[1] dont deux volumes seulement ont paru, nous donnera, on peut le prévoir, quelques motifs nouveaux de « nous affectionner » au grand cardinal. Non que l'historien ait subi cette sorte de fascination, à laquelle échappent rarement les esprits les plus clairvoyants, et qui empêche de voir les défauts et les faiblesses des grands hommes qu'on a longtemps pratiqués. Rarement, au contraire, la vérité fut moins dissimulée. M. Hanotaux, historien prudent et sagace, n'entend pas s'en laisser imposer par son personnage et il serait plutôt enclin à lui montrer quelque sévérité. Il a donc retracé sans passion, avec une impartialité louable, la vie de Richelieu depuis les années de début jusqu'à la fin du premier ministère, et déjà il apparaît que le héros ne perd point à être ainsi traité sans ménagements. Nous le savions d'ailleurs, car l'auteur nous avait donné par avance ses conclusions dans la préface de son premier volume:

« J'ai trouvé en Richelieu, disait-il, un génie abordable, accessible, d'une psychologie plutôt simple et facile à déchiffrer. En m'approchant, j'ai vu s'évanouir le spectre vêtu de rouge qui passe au cinquième acte de *Marion Delorme*, le sphinx impassible et muet qu'évoque la page, d'ailleurs admirable, de Michelet. J'ai vu un homme d'Etat français, au sens pratique et positif, au coup d'œil froid et sûr, à la main rude. Je l'ai rattaché, sans effort, à la série de nos grands politiques, aux Philippe le Bel, aux Charles V, aux Louis XI, aux hommes de la Révolution. »

Ce dernier mot peut étonner ; tout au moins aurait-il fallu l'expliquer. Les deux seuls vrais politiques de la Révolution furent Mirabeau et Danton ; et, en admettant qu'ils n'aient point méconnu les vraies traditions françaises, ce que le bel ouvrage de M. Sorel sur l'*Europe et la Révolution française* tend à démontrer, le temps et l'occasion leur man-

[1] *Histoire du Cardinal de Richelieu*, Paris, Didot.

quérent pour appliquer leurs idées, et on ne peut savoir s'ils auraient eu vraiment cette netteté dans la conception, cette suite dans les desseins, ce génie essentiellement pratique qui distinguent à un si haut point Richelieu. J'aurais donc voulu, pour ma part, une phrase explicative qui précisât bien exactement la pensée de l'écrivain.

Si Richelieu se rattache à la série des grands politiques, M. Hanotaux va nous dire pourquoi, et, par la même occasion, dans une étude phychologique très fouillée, montrer les qualités personnelles de l'homme d'Etat dont il retrace la carrière :

« Ce qui distingue Richelieu, c'est la clarté, la logique, la mesure dans l'énergie ; il faut ajouter une souplesse, une agilité merveilleuses.....

« Le costume, en lui, inquiète un peu la curiosité de l'histoire anecdoctique. Qu'y-a-t-il sous cette robe ? — Il y a d'abord un prêtre, un vrai prêtre, croyant, comme tout le monde l'était en ce temps-là. Mais il y a surtout un homme d'action.. Il a voulu le pouvoir ; il a voulu le garder jusqu'à sa mort ; une fois ministre, ses ambitions se confondant avec le bien de l'Etat, il s'est consacré à une grande œuvre : l'achèvement de l'unité française par l'établissement définitif de l'autorité absolue du roi et par la ruine de la maison d'Espagne. Cet homme n'a vécu que pour cela ; mais il n'a pas vécu assez longtemps pour voir Rocroi, pour signer la paix de Westphalie ou la paix des Pyrénées. »[1]

La souplesse, (vice trop habituel des gens de cour), et cette ambition de Richelieu, que M. Hanotaux met si bien en lumière, n'empêchent que le ministre n'ait accompli, tenté tout au moins, une grande œuvre. Les nobles réduits à l'obéissance ; le parti protestant ruiné ; l'acquisition consommée ou préparée de trois riches provinces, Alsace, Artois, Roussillon ; la frontière consolidée et la prépondérance de la France

[1] Hanotaux, *Histoire du Cardinal de Richelieu* (1er vol.) préface, p. VII.

substituée à celle de l'Autriche : est-il beaucoup de nos hommes d'Etat qui aient obtenu des résultats comparables à ceux-là, et Philippe le Bel, Charles V, ou même Louis XI, ne font-ils pas médiocre figure à côté de Richelieu ? Spectacle fortifiant d'ailleurs que ce labeur immense du cardinal qui « apprend aux hommes à ne pas ramener leurs œuvres à la mesure de leur courte vie, à se tenir aux lignes générales, aux idées qui durent et sont maîtresses du temps ! »

On ne voit pas quelle classe de citoyens pourrait bien, dans notre France moderne, protester contre l'érection d'une statue à Richelieu. Ceux mêmes qu'il combattit lui furent redevables, car dans cette lutte, il n'apporta d'ordinaire aucune animosité personnelle — (si l'on songe en effet que sa rigueur s'expliqua toujours par la violence et l'indignité des attaques dirigées contre lui). Il força les nobles à obéir ; mais il aimait la noblesse, voulait l'enrichir, en faire le premier corps de l'Etat. Les protestants vaincus, il leur laissa la liberté de conscience, donnant ainsi un rare exemple de tolérance, et il ne songea jamais à abuser de sa victoire. L'Université pourrait-elle oublier la protection éclairée accordée aux lettres et aux arts et l'attachement du ministre pour cette vieille Sorbonne où son mausolée se dresse encore ? Le clergé sait combien son administration fut profitable à l'Eglise, à la religion ; il sait aussi que Richelieu n'hésita pas à combattre les nouveautés qui lui paraissaient dangereuses, même quand elles se produisaient sous le nom aimé d'un Saint-Cyran, compagnon de sa jeunesse. Le code Michau, cet essai de codification générale que Colbert reprendra plus tard, ne doit-il pas lui mériter la reconnaissance du monde judiciaire, héritier des vertus, mais non des prétentions politiques, du Parlement ? Enfin, ses efforts en faveur de l'armée, de la marine, bien que cette partie de son œuvre soit moins connue, ne suffiraient-ils pas, en un temps où ces forces vives de notre pays sont parfois attaquées, à grouper, dans un même sentiment de reconnaissance envers sa mémoire, tous les bons Français ?

L'idée d'une souscription nationale pour élever une statue à Richelieu serait donc sans doute bien accueillie par toute la France : mais le moment pourrait paraître mal choisi. Puisque le pays veut d'abord glorifier Bossuet, il serait de mauvais goût et d'un exemple fâcheux de réclamer en même temps en faveur du cardinal. On aurait l'air de vouloir opposer autel contre autel et de méconnaître les titres éminents du grand évêque qui illustra la chaire française et l'Eglise par ses vertus non moins que par ses talents. Toutefois, en attendant le monument que la piété nationale ne peut manquer d'élever à un de ses hommes d'Etat les plus illustres, serait-il donc impossible de lui rendre, dès maintenant, un hommage plus restreint ?

M. l'abbé Lacroix a déjà soutenu cette idée dans une conférence, dont les lecteurs de la « *Revue du Bas-Poitou* » n'ont pas perdu le souvenir, et dans un livre qui, après avoir été une thèse appréciée en Sorbonne, vient d'être rééditée sous la forme d'un coquet volume par l'éditeur Lecoffre.[1] Rarement publication vint mieux à son heure et l'on s'explique facilement l'accueil qu'elle a reçu. Dans *Richelieu à Luçon*, l'œuvre de science est en effet doublée d'un acte de foi. M. Lacroix a fait de Richelieu jeune sa chose. Au lieu d'embrasser, comme M. Hanotaux, toute la carrière du ministre de Louis XIII, il a préféré étudier, avec une sympathie qui ne fait point tort en lui à l'esprit critique, les débuts de Richelieu dans l'administration épiscopale et dans la carrière politique. Il nous a ainsi révélé l'existence d'un Richelieu que l'on soupçonnait peu, prélat plein de zèle, qui s'est préparé à la vie publique par l'exercice même de ses fonctions épiscopales. Il nous a montré l'homme d'Etat en germe dans l'évêque de Luçon, démonstration substantielle qu'il serait vain de refaire après lui. Nous savons ainsi par quels liens Richelieu tient au Poitou, dont il fut le plus glorieux enfant, et comment, dans

[1] Un vol. in-12, prix : 3 fr. 50.

ce pays où son souvenir devrait être partout, il s'initia à la pratique des affaires et au maniement des hommes, préludant ainsi et se préparant, par un labeur opiniâtre, à de plus hautes destinées.

Ne serait-ce donc pas, d'abord, dans ce Poitou aimé et particulièrement à Luçon que la statue de Richelieu devrait s'élever ? M. Lacroix le pense ; il l'a dit et je demande la permission de le redire après lui, en donnant quelques-unes des raisons qu'il a fait valoir.

II

Richelieu appartient au Poitou par sa famille, par les qualités de son esprit, et par son séjour à Luçon.

Un de ses biographes le fait naître au château de Richelieu. Cette opinion s'est accréditée ; mais elle ne repose sur aucun fondement. Il est bien vrai que Mademoiselle de Montpensier et La Fontaine visitèrent dans le château, restauré par les soins du cardinal, une chambre, petite et modeste où, selon une tradition déjà admise, il avait reçu le jour. Mais leur témoignage, d'ailleurs peu probant, ne peut résister à l'évidence des faits. Nous possédons une copie très exacte de l'acte de baptême de Richelieu. Il fut baptisé dans l'église de Saint-Eustache de Paris et, s'il était né dans une autre ville, l'acte eût évidemment fait mention de cette particularité. Richelieu lui-même s'est d'ailleurs, à plusieurs reprises, déclaré Parisien de naissance, dans des termes qui ne laissent place à aucune équivoque.

S'il a fait son entrée dans la vie à Paris, du moins appartient-il au Poitou par sa famille. Sans descendre, même par les femmes, des rois de France, comme il le prétendait volontiers, cette famille avait une origine fort ancienne, et on trouve, à une époque reculée, les traces certaines de son premier établissement dans la paroisse de Néons, en Poitou, sur les bords de la Creuse. L'histoire peut, dès lors, en être suivie. Au XIVe siècle, le nom de du Plessis se retrouve souvent

dans les archives du département de la Vienne. Il est démontré qu'en 1420 le domaine de Richelieu devint la propriété de Geoffroy du Plessis, par le mariage de ce seigneur avec Perrine Clérambault à qui la terre appartenait, et que le père du cardinal, François du Plessis, surnommé *Tristan l'Hermite* à cause de sa physionomie sombre, épousa Suzanne de la Porte, d'une bonne famille de magistrats originaire de Parthenay. Du côté maternel tout aussi bien que par ses ancêtres paternels, Richelieu tient donc au Poitou. Peu importe qu'il soit né à Paris ; il est poitevin par tradition de famille.

On peut affirmer qu'il l'est aussi par son caractère ou plutôt par le fond même de son tempérament. Une démonstration de ce genre peut paraître difficile, du moins à l'historien qui ne se contente pas de généralisations superficielles ; elle n'est pas impossible, car la province a bien son caractère propre. Le Poitevin, sans que sa physionomie soit aussi tranchée que celle du Breton ou de l'Auvergnat, se distingue fort bien cependant, du moins au XVIe siècle, de ses compatriotes de France. Non que le pays présente partout le même aspect. Le Poitou du midi, terre de granits tristes, au ciel bas, aux plaines mornes et poussiéreuses, n'a pas la richesse plantureuse des campagnes vendéennes, prairies coupées de canaux, qui font penser à la Hollande. Il ressemble moins encore aux pays voisins de la Loire, régions de climat doux et tempéré, au ciel lumineux, où des jardins chargés de fruits et des coteaux, qu'escalade la vigne, se découpent sur de clairs horizons. C'est une contrée de transition où se mêlent la montagne et la mer et qui, sans se dégager entièrement de la nature calme et richement épanouie des terres du nord, annonce déjà le Midi brillant et impétueux. L'habitant est, lui aussi, un composé de traits divers, parfois contradictoires. Triste et froid aux abords du Limousin ; grave, méditatif « sérieux, maladif et lent comme ses marais » dans la plaine maritime; gai, vif, beau parleur, ami de la flânerie intelligente

et de la vie joyeuse dès qu'on approche du val de Loire, il réunit en lui tous les contrastes. Mais les circonstances historiques l'ont unifié peu à peu et un type poitevin s'est fixé, au XVIe siècle, d'une physionomie plus tranchée. Façonnée par les guerres incessantes, luttes civiles et religieuses, la noblesse du Poitou a senti se développer en elle l'esprit d'aventure et la froide ténacité, source la plus certaine des vertus militaires, pendant que le voisinage de la cour, amollissant ces natures un peu rudes, les affinait, leur faisait mieux goûter la fleur de politesse, de courtoisie, comme on commence à dire, qui avait rendu célèbre l'entourage des Valois, et, sans amoindrir leur courage, les tournait peu à peu vers les plaisirs plus délicats de l'esprit. Ils gardaient ainsi, au fond d'eux-mêmes, l'âpreté un peu rude de leurs granits, mais ils devenaient accessibles aux belles manières, et, ce qui vaut mieux, au culte des lettres et de l'art. Leur gravité se tempérait de finesse malicieuse ; ils savaient vouloir ; comme par le passé ils continuaient à aimer la lutte ; mais ils s'instruisaient à vaincre leur impétuosité native et à prendre l'habitude des idées générales et des conceptions méthodiques. La bourgeoisie poitevine acquérait en même temps de sérieuses qualités : « l'aptitude aux affaires, la finesse », tout en conservant cette heureuse clarté qu'elle devait sans doute à la lumière aimable et à l'harmonie discrète de ses coteaux et de ses vergers.

Jamais homme ne réunit, mieux que Richelieu, les qualités du pays d'origine. Volonté indomptable qui ne se laisse pas détourner du but entrevu : amour de la lutte auquel se mêle cette sorte de volupté artistique, connue de tous les grands conducteurs de peuples : clarté souveraine de la conception, égalée seulement par la suite dans les desseins et par la rapidité de l'exécution ; patience jamais lassée ; bon sens pratique qui se garde des impossibilités et des chimères ; amabilité souriante, (car il fut à ses heures un charmeur), n'est-ce pas là Richelieu tout entier ? A bien regarder, on retrouve en lui, tout à la fois, le paysan obstiné qui fera la

guerre de Vendée, le gentilhomme dévoué à sa foi et à son roi, dont La Rochejacquelein devait être, plus tard, le type immortel, et aussi le bourgeois avisé, méthodique et prudent, ami du « gai sçavoir » non moins que des spéculations heureuses, duquel on a pu dire qu'il fut le véritable créateur de la patrie française. Ces personnages si divers se fondent, chez lui, en un ensemble harmonieux ; mais l'analyste peut encore les reconnaître au passage à certaines lueurs fugitives ; et c'est sans crainte d'erreur qu'il attribue Richelieu au Poitou, tellement cet homme d'Etat, si français cependant, a conservé intacte sa marque d'origine et cette saveur particulière de terroir dont on ne se débarrasse jamais entièrement.

Il fit d'ailleurs un assez long séjour en Vendée et ce séjour lui fut profitable. C'est à Luçon qu'il s'initia à la pratique des affaires. Quand il fut nommé évêque, Richelieu était un jeune homme de vingt-trois ans, qui pouvait sembler mal préparé à ces délicates fonctions. Cavalier séduisant, destiné par ses goûts et par son éducation à la carrière des armes, il avait sans doute, comme plus tard Retz, « l'âme la moins ecclésiastique qui fût. » Un simple accident le jeta dans les bras de l'Eglise. Son second frère, Alphonse, étant devenu chartreux, il se fit homme d'église pour ne pas laisser échapper l'évêché de Luçon qui appartenait en quelque sorte à sa famille et constituait le revenu le plus clair des du Plessis. L'abandonner, c'était la ruine. Richelieu sacrifia sans hésiter ses goûts. Il avait d'ailleurs une foi très vive et le sentiment de son devoir. C'est pourquoi, à la différence de Retz, qui « pour un prêtre, aurait fait un mauvais mousquetaire », il fut, par sa piété et par sa science théologique, l'édification de son entourage. Cette transformation, si rapide et qui dut avoir ses heures pénibles, montre bien ce qu'on pouvait attendre du nouvel évêque. Il ne trompa point les espérances de ses amis, et pourtant sa mission était particulièrement rude. Le jeune pasteur d'âmes arrivait dans l'évêché « le plus crotté de France », au milieu de circonstances difficiles.

Par sa position intermédiaire entre la France du Nord et celle du Midi, le Poitou devait être, de tout temps, le grand chemin des invasions ; et, de fait, il est presque superflu de le rappeler, Clovis et les Wisigoths s'y heurtèrent, Charles Martel y arrêta l'invasion Arabe, Jean le Bon y fut vaincu par les Anglais. Au XVIe siècle, les guerres de religion l'ensanglantèrent. Nulle part on ne se battit davantage que dans la contrée qui sépare la Loire de la Charente et de la Garonne.

Aussi les ruines s'y étaient-elles accumulées. Le pays, déjà très pauvre en quelques-unes de ses parties, offrait partout l'image de la désolation. En outre, les esprits restèrent troublés, le voisinage de la principale ville protestante, la Rochelle, étant peu propre à faire régner le calme. A force de rester sur le qui-vive, la guerre parut un état normal aux populations, que le ferme gouvernement de Henri IV eut toujours de la peine à contenir. Toute discipline s'était perdue, même au sein du clergé, et le relâchement des mœurs ecclésiastiques, conséquence trop naturelle de vingt années de luttes, faisait mal augurer de l'avenir de la province. Comment en effet des prêtres ignorants, sinon corrompus, infidèles en tout cas à leur mission de paix, auraient-ils pu moraliser ces régions déjà fort entamées par la prédication protestante !

Ruines matérielles et détresse morale, tel était donc le spectacle qui s'offrit aux yeux de Richelieu. La tâche était rude, presque décourageante. Il fallait rétablir la discipline ecclésiastique, instruire le clergé, réconforter, par la prédication et par une assistance matérielle de tous les instants, des populations profondément malheureuses ; il fallait aussi, sans persécuter les protestants, empêcher leurs empiétements et leur propagande. Richelieu se montra égal et même supérieur à la situation. Par un mélange rare de souplesse et de fermeté, il aplanit toutes les difficultés. Le Chapitre de l'évêché était en guerre ouverte avec madame de Richelieu la mère pour quelques misérables questions d'argent. L'évêque fit les sacrifices nécessaires pour ramener la paix ; mais il montra en même

temps à l'égard des chanoines une énergie si sûre d'elle-même qu'ils n'osèrent lui faire aucune opposition. L'objet du litige était la cathédrale qu'il fallait faire réparer ; il se chargea du tiers des dépenses et fit en même temps restaurer le palais épiscopal. Or il avait à cela d'autant plus de mérite que sa fortune était médiocre. Je recommande à ce sujet le chapitre curieux où M. Lacroix a raconté la vie intime de Richelieu à Luçon. On y verra par quels prodiges d'économie le pauvre évêque, désireux de tenir son rang, arrivait à équilibrer son budget. On y verra aussi quel esprit d'ordre il apportait dans le gouvernement de sa maison, esprit d'ordre qu'il avait hérité sans doute des La Porte, ses ancêtres maternels, de vieille souche parlementaire, et qui fut peut-être sa qualité la plus éminente quand il présida aux destinées de la France.

Richelieu ne pouvait compter sur son clergé qu'à la condition de l'instruire. Ce fut le but de ses *ordonnances synodales*. Il y donna des prescriptions minutieuses sur la conduite à tenir, ne craignant pas de s'abaisser aux plus infimes détails ; il supprimait en même temps les abus trop criants. Puis, comprenant que des conseils, fussent-ils pleins de sagesse, ne suffiraient pas, il fonda un séminaire, le premier qui ait été établi en France, et dont il confia la direction aux Oratoriens. Il fit ensuite relever de nombreuses églises de campagne, et des couvents s'ouvrirent par ses soins dans les villes les plus importantes du diocèse. Pour peupler ces couvents, il fit appel aux Capucins qui vinrent se fixer notamment à Luçon et aux Sables-d'Olonne.

Des hôpitaux s'élevèrent aussi dans le diocèse, témoignant de la charité de l'évêque ; et, en même temps, il se consacra avec une ardeur admirable à la prédication.

Cette partie de son œuvre nous échappe malheureusement. Nous connaissons, et M. Lacroix y insiste, les nombreux écrits théologiques composés par Richelieu pendant son épiscopat ; nous savons qu'il s'essaya, non sans succès, au rôle difficile de directeur de conscience. Mais, si nous sentons

qu'il se dépensa sans compter pour raviver la foi parfois chancelante de ses ouailles, les résultats de ce labeur que nous soupçonnons énorme, n'ont été et ne pouvaient être consignés nulle part. Quelques lettres du prélat, où il fait une allusion discrète auxdifficultés de sa tâche, voilà tout ce que les archives nous révèlent. C'est assez cependant, avec ce que nous savons par ailleurs et avec ce que nous pouvons deviner, pour nous faire admirer le zèle évangélique et le dévouement du jeune évêque.

Ce qui ne fut pas moins remarquable, c'est l'attitude qu'il adopta à l'égard des protestants. Il s'opposa avec résolution à leurs empiétements. C'est ainsi qu'il leur fit déplacer un temple, bâti trop près de la cathédrale, et qu'il les empêcha de se soustraire aux charges publiques.

Mais, dans cette partie de son œuvre, il n'apporta aucune de ces préoccupations que sa situation particulière aurait expliquées, sinon justifiées. Il se rappela qu'il était prêtre uniquement pour faire respecter les droits de l'Église. Pour le reste, il ne voulut voir dans les protestants que des frères égarés et il se refusa à les traiter comme des révoltés. C'est ce qui ressort nettement des instructions qu'il adressait à Schomberg en 1616, lors de son premier ministère, instructions dans lesquelles on trouve cette phrase caractéristique : « Autres sont les intérêts d'Etat qui lient les princes, et autres les intérêts du salut de nos âmes, qui nous obligent pour nous-mêmes à vivre et à mourir en l'Eglise à laquelle nous sommes nés, ne nous *astreignant au respect d'autrui qu'à les y désirer et non pas à les y amener par la force et les contraindre.* »[1] On sait du reste que Richelieu conforma toujours sa conduite à ce précepte. Vainqueur des protestants, il leur enleva leurs privilèges, qui étaient incompatibles avec la sûreté de l'Etat, mais il leur laissa la liberté de conscience, témoignant ainsi d'une largeur d'esprit peu ordinaire en ce siècle d'intolérance

Le séjour de Richelieu à Luçon profita donc grandement

[1] AVENEL, *Lettres de Richelieu*, t. 1er p. 225.

aux populations : « Quand il quitta Luçon pour entrer aux affaires, il laissait son diocèse dans une situation véritablement prospère ; la cathédrale et le palais épiscopal restaurés, beaucoup d'églises de campagne reconstruites, le séminaire fondé, des maisons religieuses établies dans les plus importantes villes, la dicipline et les fortes études remises en honneur dans le clergé : toutes ces institutions, réalisées en quelques années, témoignaient hautement qu'un homme supérieur avait passé par là[1]. » Mais, d'un autre côté, l'administration de son diocèse ne fut pas inutile à Richelieu. Il s'y forma au maniement des hommes, et ce ne fut pas sans doute une médiocre préparation aux luttes de son ministère que d'avoir tenu tête à un Chapitre indiscipliné. L'évêque, qui dut ménager les susceptibilités d'une noblesse ombrageuse, contenir, sans le persécuter, le troupeau indocile des réformés, mener de front des négociations délicates et parfois contradictoires, se débattre au milieu d'intrigues et de compétitions, gagner par sa générosité des populations ignorantes que son éloquence n'aurait pas suffi à convaincre, était par là même tout préparé à se mouvoir avec aisance dans le milieu, nouveau pour lui, de la cour et à ne pas se laisser dérouter par les intrigues des « quatre pieds carrés » où se débattait, — au gré de quels caprices ! — l'avenir de la France.

C'est à Luçon aussi que Richelieu vit de près le danger que faisaient courir au pays les sourdes menées du parti protestant et l'esprit de révolte des grands. M. Lacroix consacre à démontrer ce point quelques pages qui paraîtront sans doute fort probantes et j'admets volontiers pour ma part sa conclusion. « Envoyé comme évêque dans quelque petite ville de Normandie ou du Limousin, il eût été un prélat actif, intelligent, passionné pour les intérêts spirituels et temporels de son diocèse..... Mais qu'eût-il appris en politique ? Rien ou presque rien. Il serait resté confiné dans son évêché, et

[1] L. Lacroix, *Richelieu et le Poitou*, p. 12.

peut-être la pensée ne lui serait-elle pas venue, au fond de sa solitude, de jouer un rôle dans les affaires publiques. Tandis qu'à Luçon..... il se trouvait placé dans un admirable poste d'observation pour étudier les grands événements qui se déroulaient sous ses yeux et faire ainsi son apprentissage politique. »

Le voisinage, si dangereux, de la Rochelle et cette circonstance particulière que le Poitou était devenu, sous la régence de Marie de Médicis, un foyer d'opposition à l'autorité royale, les luttes qu'il dut soutenir lui-même pour préserver du pillage ses biens et son diocèse, influèrent sans doute sur les idées politiques de Richelieu :« Il n'est pas surprenant que, sous le coup des alarmes et des vexations qu'il subissait, il ait nettement formulé dans son esprit la résolution de s'opposer un jour à ces brigandages qui se commettaient au nom du bien public, et de faire rentrer dans l'ordre et l'obéissance au Roi tous ces princes et ces grands qui mettaient sans cesse en péril le repos et la sécurité de la France. Ainsi, il n'y aura pas de témérité à affirmer que ces deux idées, qui ont été le pivot de sa politique intérieure, l'abaissement des grands et la ruine des protestants, c'est à Luçon, pendant son épiscopat, qu'elles germèrent dans la pensée de Richelieu. »[1]

C'est donc dans le Poitou que se fit l'éducation politique de Richelieu. C'est aussi dans le Poitou, à Luçon, qu'il connut et s'attacha quelques-uns de ceux qui furent plus tard ses collaborateurs les plus précieux. Il s'y lia notamment avec le P. Joseph, moine austère et grand politique, qui fut si intimement mêlé à la vie et aux desseins du cardinal que la postérité ne sait pas toujours discerner quelle fut la part de chacun d'eux dans l'œuvre commune. Il eut aussi occasion d'y apprécier Henri de Sourdis, frère du cardinal archevêque de Bordeaux (le métropolitain de Luçon), excellent homme de guerre qu'il plaça plus tard à la tête de la marine, et dont les victoires sur les Espagnols sont restées célèbres. Enfin ce fut

[1] L. Lacroix, *Richelieu à Luçon*, p. 210

le Poitou qui envoya Richelieu aux Etats généraux et prépara ainsi, avec la haute fortune de son glorieux fils d'adoption, la grandeur de la France.

Richelieu tient donc au Poitou par mille liens, et cette province s'honorerait grandement en élevant à l'évêque de Luçon le monument que la France oublieuse a négligé de consacrer au cardinal de Richelieu. Ce serait un bon exemple de décentralisation ; ce serait aussi la réparation d'une injustice, un véritable réconfort dans les angoisses de l'heure présente où nous ne saurions trop exalter nos courages par le souvenir d'un passé illustre, et le pays entier ne pourrait qu'applaudir à cette généreuse initiative.

C. Calvet.
Professeur d'histoire au Lycée Michelet.

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite).[1]

La fondation vers 1780 du couvent de l'Union chrétienne de Luçon, appelé le *Petit Saint-Cyr*, a été racontée par Mgr Jean Brumault de Beauregard, ancien chanoine de Luçon, mort évêque d'Orléans, et frère du fondateur ; cette notice a été publiée par M. Bitton dans l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, année 1888. C'était un établissement d'instruction pour les jeunes filles de la noblesse et de la bourgeoisie du pays, même pour les filles peu fortunées, qui pouvaient y recevoir presque gratuitement une éducation en rapport avec leur état. Au moment de la Révolution, le pensionnat avait pour supérieure Mme Auneau, et comptait au nombre des sœurs Mesdames Françoise de la Roy, Jeanne Grelier, Suzanne Vinet, et deux dames de Tinguy. Il y avait environ quatre-vingts élèves.

Après l'élection de l'évêque constitutionnel, la municipalité de Luçon fit fermer à son instigation toutes les chapelles des communautés pour empêcher les prêtres insermentés d'y dire la messe. Cette mesure ne suffit pas aux rancunes du nouvel élu. Le 19 novembre 1791, il demanda aux administrateurs du département de prendre la maison de l'Union chrétienne pour en faire le séminaire, sous prétexte qu'il serait

[1] Voir la 1re livraison 1899.

plus rapproché de la cathédrale. A cette nouvelle les Sœurs rédigèrent une pétition pour être conservées dans leur maison, et la municipalité de Luçon, à qui l'administration centrale renvoya l'affaire, opina pour le *statu quo*. Ce ne fut qu'un court répit ; l'intolérance des exaltés se remit bientôt en campagne, et les Sœurs reçurent l'ordre de licencier leurs élèves pour le 15 février 1792. Elles demandèrent un sursis jusqu'au 1er mai, on le leur refusa ; elles s'avisèrent alors d'un autre moyen. Un M. Dupuy, président du district de Cognac, écrivit que « les Religieuses de l'Union chrétienne de Luçon ont marqué à la dame Neigle de relever sa fille de leur maison, d'après un arrêté de la municipalité de Luçon, et que cette dame est fort embarrassée pour placer sa fille, attendu qu'elle est obligée d'aller joindre son mari qui est en Amérique ». Le directoire du district de Fontenay délibéra sur la communication, et « considérant que la municipalité de Luçon parait avoir pris relativement aux pensionnaires de l'Union chrétienne un arrêté dont la nature et l'importance exigent qu'il soit approuvé par l'administration avant de pouvoir être exécuté, que cela est d'autant plus nécessaire qu'il peut se trouver dans ce couvent beaucoup de pensionnaires dans le même cas et peut être dans une position plus embarrassante encore que la dame Neigle, vis-à-vis desquelles la stricte exécution de cet arrêté pourrait entraîner des inconvénients ; que d'ailleurs les religieuses de l'Union chrétienne y ont formé une opposition sur laquelle il n'a pas encore été statué, la municipalité de Luçon à qui cette opposition a été communiquée le 4 de ce mois n'y ayant pas encore répondu,

« Est d'avis qu'il y a lieu de surseoir à l'exécution de l'arrêté dont il s'agit jusqu'à ce qu'il ait été approuvé par le département. »

Les autorités de Luçon s'obstinèrent, et, à une époque où le « modérantisme » était un crime, gagnèrent à leur cause le département :

« Du 22 février 1792.

« Vu la pétition présentée par les Filles de l'Union chrétienne de Luçon tendante à ce que le délai qui leur a été accordé par la municipalité de Luçon de cesser l'éducation publique et de leur pensionnat le 15 de ce mois à défaut par elles d'avoir prêté le serment prescrit par l'arrêté du directoire du département le 5 décembre dernier, soit prorogé jusqu'au 1er mai prochain,

« Vu aussi la délibération de la municipalité de Luçon du 26 janvier dernier,

« Le renvoi au directoire du département du 3 de ce mois,

« Le soit communiqué à la municipalité de Luçon en date du 3 de ce mois,

« La réponse de ladite municipalité du 8 mai,

« Le renvoi du directoire du département du 18,

« Le directoire, considérant que l'article 2 de l'arrêté du Conseil général du département du 5 décembre porte qu'au défaut de prestation de serment de la part de ceux qui par état sont voués à l'instruction publique, ne pourraient tenir aucun pensionnat d'instruction, et qu'il résulte de la pétition des Dames de l'Union chrétienne de Luçon ainsi que de l'avis de la municipalité qu'elles ont refusé de prêter le serment exigé,

« Est d'avis d'arrêter qu'il n'y a pas lieu à délibérer. ».

(Arch. dép. Vendée).

Après la fermeture du pensionnat, l'autorité ne tarda pas à fermer le couvent lui-même ; les religieuses se retirèrent dans des maisons particulières de Luçon, où le Comité de surveillance les poursuivit de visites domicilaires sans résultat, notamment le 16 avril 1793.

Mme Françoise de La Roy, originaire de Benet, fut, avec d'autres, envoyé en prison à Fontenay le 4 ventôse an II, puis

de là à Niort au moment de la prise de Fontenay par les Vendéens en mai 1793 ; elle partagea la captivité de Mmes Debien et Rose Frouin des Ursulines de Luçon. La chute de Robespierre leur rendit la liberté. Mme de La Roy se retira à la Copechagnière avec une pension de 400 l. et y mourut en décembre 1809.

Il y eut dans le troupeau quelques défaillances, auxquelles les malheurs du temps,et sans doute aussi des incidents dont la trace est aujourd'hui effacée,vaudraient des circonstances atténuantes.

Le 4 octobre 1793, Mme Suzanne Vinet, née à la Commanderie de Launay en Sainte-Cécile, ex-religieuse de l'Union chrétienne de Luçon, prêta dans cette ville le serment de liberté et d'égalité, et signa en 1798 l'attestation qui suit :

« Je soussignée Suzanne Vinet, demeurant à Luçon, certifie n'avoir jamais rétracté les serments exigés par la loi.

« A Luçon le 21 messidor an VI de la République française une et indivisible.

« Suzanne Vinet ».

Le 2 nivôse an II, une autre religieuse de l'Union chrétienne, Jeanne Grelier, prêta le serment civique. Elle ajouta que « retirée dans une chambre au-delà de la ville, elle n'avait eu connaissance de la loi qui exigeait d'elle le serment civique, mais qu'aussitôt qu'elle l'a su, elle s'est présentée, et déclare qu'elle s'est conformée et se conformera toujours aux lois de la République.

« Le procureur syndic entendu, l'assemblée reçoit le serment de ladite Jeanne Grelier ». Un autre document mentionne qu'elle a résidé à Luçon depuis le 9 mai 1792 jusqu'au 15 messidor an VI, c'est-à-dire à peu près jusqu'à sa mort, car une pièce du 26 frimaire an IX déclare qu'elle est décédée depuis longtemps.

(Arch. mun. Luçon).

Lors de la fondation de l'Union chrétienne à Luçon, une des premières novices entrées dans la communauté avait été Mlle de Chevigné, d'une famille noble des environs. Elle s'y trouvait encore à l'époque de la Révolution, et, à la suppression, M. de Chevigné, son frère, offrit à sa sœur une retraite dans son château de la Grassière, avec autant de maîtresses et d'élèves qu'il en pourrait recevoir. Vingt élèves et quelques sœurs acceptèrent sa généreuse hospitalité. C'est de cette pepetite colonie dont parle Mgr de Mercy dans une lettre à M. Paillou du 8 octobre 1794.

Mindrisio, 8 octobre 1794.

« ... Ce qui est bien singulier et ce qui m'a fait grand plaisir c'est une lettre que Mlle de Villedieu du Poitou écrit à son père qui est à la Haye. Vous savez que Mlles de Villedieu étaient dans le pensionnat de l'Union chrétienne. Mlle de Villedieu mande à son père : « Mlles de Villedieu. Mme de Chevigné et le petit troupeau se portent bien et sont dans une retraite sûre. »

« Je ne peux vous rendre ce que cette nouvelle m'a causé de joie. Elle me rassure sur beaucoup de choses quoiqu'elle ne contienne pas d'autres détails. »

Il y avait pourtant près d'un an que cette nouvelle n'était plus exacte. Les défaites des Vendéens avaient eu leur contrecoup à la Grassière, et la pieuse colonie, menacée de l'arrivée des Bleus, n'avait cru pouvoir mieux faire que de passer la Loire avec l'armée catholique, le 18 octobre 1793.

Après avoir suivi quelque temps l'armée, la déroute du Mans dispersa les maîtresses et les élèves ; quelques-unes périrent dans le combat, d'autres s'échappèrent du Mans à grand'peine. Celles qui ne purent fuir furent jetées dans les prisons, où elles moururent. Les habitants en recueillirent plusieurs qu'ils rendirent à leurs familles après la pacification ; de ce nombre fut la nièce de MM. Brumault de Beauregard qui resta deux mois cachée chez un marchand de

dentelles. Mme de Chevigné put gagner Ancenis, où elle mourut.

Un seul document a été retrouvé sur les Soeurs de la Sagesse de Luçon, qui, lors de la fermeture de leur couvent, regagnèrent la maison-mère de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

« Aujourd'huy 7 mars 1792, les officiers municipaux de Luçon, en conséquence du délibéré de ce jour, se sont transportés en la maison des Sœurs de la Sagesse, située en cette ville, pour leur faire connaître les dispositions de l'arrêté du directoire du département de la Vendée, du 1er février dernier, et après que la lecture leur en a été faite par le secrétaire greffier, nous leur avons demandé si elles entendaient s'y conformer, en leur qualité de fonctionnaires publics, dans leur département de l'instruction des jeunes enfants qui viennent journellement dans leur maison tant pour s'y faire instruire, soit de la morale chrétienne, soit à filer et à dévider du coton. Les dames de la Sagesse au nombre de quatre, nommées sœur Amédée, supérieure, sœur Reine, sœur Barnabé et sœur Madeleine, ont déclaré unanimement que l'arrêté dont on vient de donner lecture ne pouvait les concerner, parce qu'elles ne sont pas fonctionnaires publiques ; à quoi nous avons répondu que cette qualité était absolument inséparable des fonctions qui leur avaient été confiées.

« Qu'au surplus, quand elles ne seraient point fonctionnaires publiques, la commune qui les avait reçues avait attaché la condition qu'elles seraient fidèles à la loi du royaume, et que, se refusant aujourd'huy à ce serment de fidélité, elle ne pouvait plus accepter leurs services ; en conséquence nous avons notifié aux dites sœurs en parlant à la sœur Amédée que, conformément à l'arrêté du 1er février, elles eussent à évacuer dans huitaine la dite maison, leur déclarant qu'elles seront remplacées définitivement à cette époque.

« Et comme il est instant, attendu le refus des dites sœurs, de commettre provisoirement des personnes qui puissent

surveiller et inspecter les enfants, y établir l'ordre nécessaire et les faire marcher sur la ligne constitutionnelle dont les Sœurs n'ont pu et ne peuvent que les écarter, nous avons commis les personnes de Louise Maréchal, veuve Picard, Marie Chauvin, veuve Oger, auxquelles nous avons fait prêter le serment civique ordonné par la loi, lesquelles ayant comparu se sont chargées de toutes les fonctions que la commune avait assignées dans le principe aux dites Sœurs de la Sagesse, et principalement de la surveillance des enfants, de leur enseignement, enfin de la régie de ladite maison, jusqu'à ce que nous y ayons autrement pourvu. Et, pour dès cet instant mettre en possession de ladite maison, nous avons assigné aux dites dames veuve Oger et veuve Picard la chambre haute dite de l'infirmerie pour coucher, et les avons conduites dans la cuisine, de laquelle nous les avons mises en possession, et leur avons ordonné de traiter doucement, humainement et amicalement les dites Sœurs de la Sagesse, et à ces dernières d'avoir pour les personnes commises les égards et la déférence qu'elles auraient pour nous-mêmes.

« Comme il est d'une nécessité indispensable de mettre des gardiens aux scellés que nous allons apposer, nous avons choisi les nommés Beliveau père et fils auxquels nous avons recommandé, pour la conservation et l'intégrité desdits scellés, de venir coucher dans ladite maison, où nous leur avons assigné la chambre Saint-Jean ; et, après lecture faite dudit procès-verbal, il a été signé par ladite dame Picard et les soussignés, la dame Oger ayant déclaré ne le savoir, et lesdites Sœurs ne le vouloir. »

« Ont signé : MAIGRE, maire, MORAND, SOUROUILLE, PARENTEAU, P. SERRE, ARLOING, BOISMOREAU.

Pour copie conforme :

HILARIOT, *secrétaire*. »

Arch. dép. Vendée).

L'hôpital de Luçon était desservi par des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ; leur admirable dévouement et la mission toute de charité qu'elles remplissaient avec tant d'abnégation ne les sauvèrent pas de la persécution. L'évêque Rodrigue ayant voulu leur imposer un aumônier assermenté, elles adressèrent au directoire du district de Fontenay, le 28 juillet 1791, une pétition par laquelle elles demandaient, « qu'il leur fût permis d'avoir des aumôniers à leur choix, de choisir leurs confesseurs, d'être autorisées à appeler auprès des mourants les ministres qu'ils demanderaient, d'avoir la liberté d'instruire les enfants dans les principes religieux qu'ils avaient reçus, de conserver l'ecclésiastique qui en était chargé, et de conserver une clef du tabernacle de leur chapelle »

On leur répondit par un refus.

Nouvelle pétition, le 14 septembre 1791, « tendante à être conservées dans leurs fonctions malgré que la municipalité leur ait notifié de sortir, à ce qu'il leur soit permis d'exercer publiquement leur culte, de se servir de prêtres non conformistes pour faire célébrer le service divin, et que l'instituteur des enfants qui est à l'hôpital soit congédié pour sa mauvaise conduite, et d'être autorisées à appeler des prêtres non conformistes pour administrer les malades ».

« Vu la pétition ci-dessus et les procès-verbaux dressés par la municipalité de Luçon les 8, 10, 12 et 17 de ce mois.

« Le directoire du district de Fontenay renvoie le tout à la municipalité de Luçon pour faire rapporter les lettres patentes portant établissement de l'hôpital et le contrat qui a dû être passé avec les Sœurs de la Charité lorsqu'elles ont pris l'administration dudit hôpital, et donner son avis, pour être ensuite par le directoire délibéré ce qu'il appartiendra ».

Toutes ces procédures aboutirent à l'expulsion des Filles de Saint-Vincent-de-Paul de l'hôpital de Luçon, au nom de la liberté, de l'égalité, et de la fraternité.

LA ROCHE-SUR-YON

BIROTHEAU (Louis-Augustin) curé.

A la fin du siècle dernier, la Roche-sur-Yon n'avait pas la population flottante, puisqu'elle n'est guère composée que de fonctionnaires, qu'elle compte aujourd'hui ; c'était un simple village, d'un peu moins de 500 habitants, qui avait eu naguère trois paroisses, Saint-Lienne, Saint-Michel et Saint-Hilaire ; cette dernière resta seule église paroissiale jusqu'en 1829. Elle était desservie depuis 1779 par M. Louis-Augustin Birotheau, né à la Roche-sur-Yon le 25 août 1729, et auparavant curé de Saint-Florent-des-Bois. Le 13 octobre 1782, M. Birotheau avait assisté, en qualité de membre de l'élection des Sables d'Olonne, à la réception dans cette ville du duc de Luxembourg, comte des Olonnes, et, le lendemain, avait chanté en sa présence la messe du Saint-Esprit avant la première séance de l'élection (*Chronique ms. de Saint-Nicolas de la Chaume*).

Après l'aliénation des biens du clergé, le curé de la Roche reçut un traitement de 2200 fr. Il prêta le serment schismatique et fut l'objet des faveurs de l'administration.

Il avait pris à ferme les domaines de la ci-devant cure, et, le 4 septembre 1792, il obtint une réduction gracieuse de 30 francs sur son prix de ferme. C'était encore le bon temps pour les prêtres assermentés.

A la suppression des fonctions ecclésiastiques, M. Birotheau ne resta pas à la Roche. Le 20 brumaire an III, le conseil général de la commune des Sables adressa aux administrateurs du district la liste des prêtres ci-devant fonctionnaires publics existant en cette commune, qui s'étaient présentés pour les déclarations à faire en vue d'obtenir une pension conformément à la loi. Parmi les noms figure celui de Louis-Augustin Birotheau, ci devant curé de la Roche-sur-Yon. Il fut porté sur l'état des pensionnaires ecclésiastiques pour

la somme de 1000 francs, qui lui avait déjà attribuée par la loi du 2e jour des sans-culottides an II, mais qu'il n'avait pas touchée. Il est de tradition dans sa famille qu'il mourut en Saintonge, on ne sait à quelle date.

SAINT-ANDRÉ D'ORNAY

BARITAUD (Louis), curé.

En 1769, M. Louis Baritaud, curé de Saint-Paul en Pareds depuis 1758, prit possession de la cure de Saint-André d'Ornay, en remplacement de M. Louis-Michel Voyneau, nommé curé de Notre-Dame du Luc.

M. Baritaud ne prêta pas le serment civique ; le dernier acte qu'il signa sur le registre de sa paroisse est du 8 juillet 1792. Bien que son âge lui permît d'échapper à la déportation, il s'embarqua le 10 septembre suivant aux Sables pour l'Espagne sur sur le navire l'*Heureux Hasard*. Il mourut là-bas peu après son arrivée.

ABBAYE DES FONTENELLES

Sur le territoire de Saint-André d'Ornay, dans l'ancienne forêt de la Roche-sur-Yon, Guillaume de Mauléon, seigneur de Talmont, fonda en 1210 l'abbaye bénédictine des Fontenelles, qui fut ensuite desservie par des chanoines réguliers de Saint-Augustin, ordre de la Chancellade. Tombée depuis plus d'un siècle en commande, l'abbaye avait pour abbé en 1790, M. le chanoine du Fresne, doyen du chapitre de Lucon, et pour prieur M. Pierre de Mornac. Des quelques religieux, qui y vivaient encore, nous ne connaissons que le nom du P. Carle, cité dans un document administratif de 1790, et, depuis, curé de la Pommeraye.

Au début de la Révolution, M. de Mornac avait eu la pensée

généreuse de transformer l'abbaye des Fontenelles en hôpital, et il adressa en ce sens aux états généraux une pétition, à laquelle il ne fut pas donné suite.

Par suite du refus du serment constitutionnel, il prit domicile à Saint-André d'Ornay. Le 20 juin 1792, il se présenta devant le maire et les officiers municipaux de Saint-André d'Ornay « décorés de leurs écharpes » dit le procès-verbal, « lequel en vertu de l'article 1er de l'arrêté du directoire de la Vendée en date du 8 juin, affiché le 17 à la sortie de la messe, nous a déclaré être né à Ussel, chef-lieu de district, département de la Corrèze, et a déclaré se conformer à l'article IV dudit arrêté. »

L'article III et l'article IV portaient :

« Article III. — Tous les prêtres, qui ne sont pas nés dans ce département et qui n'exercent pas dans le moment actuel de fonctions publiques, seront tenus d'en sortir dans la huitaine qui suivra la publication dudit arrêté.

« Art. IV. — Les municipalités seront tenues de faire rendre au chef-lieu de leur district par la force armée, ceux des prêtres compris dans l'article précédent qui ne s'y seraient pas conformés, et les frais de conduite seront payés par les contrevenants. »

Pour quels motifs M. de Mornac s'en tint-il à cette déclaration, sans y obéir ? En tout cas, il ne quitta pas le département, et, deux mois plus tard, deux agents, flanqués d'un détachement de gardes-nationaux, vinrent perquisitionner chez lui.

« Et cedit jour nous nous sommes transportés chez le sieur Mornac, ci-devant bénédictin (*sic*), demeurant en ce bourg, où étant, nous aurions visité ses papiers. Vérification faite il ne s'est trouvé que quelques lettres au nombre de 13, qui prouvent une correspondance suspecte entre lui et d'autres prêtres réfractaires, lesquelles lettres nous avons saisies et déposées à la municipalité ; et sur la plainte que le sieur Mornac avait tiré sa dague ou poignard sur deux

citoyens, vu qu'une arme de cette espèce est dangereuse pour le public, nous nous sommes emparés dudit poignard pour être déposé dans la chambre commune ». (*Arch. municip. de Saint-André*).

La saisie du poignard n'est pas douteuse, mais le prétexte si laconiquement spécifié est fort discutable, à en croire un autre rapport du commissaire près l'administration cantonale de la Roche-sur-Yon en date du 30 vendémiaire an VI :

« Mornac, ex-moine des Fontenelles, homme extrêmement âgé et infirme, habite les Choupeaux où il a dit la messe pendant environ deux mois, et a cessé l'exercice de ses fonctions sitôt la publication de la loi du 19 fructidor. Il n'a fait aucune déclaration ni serment. Il vivait ignoré dans le fond d'une campagne près des Fontenelles, commune d'André d'Ornay, sans y exercer aucune fonction, quand il y a trois mois les habitants des Choupeaux allèrent le trouver et l'emmenèrent chez eux pour y dire la messe. Il ne m'est rien parvenu qui fasse croire qu'il a été turbulent et qu'il a influencé l'opinion publique. »

Dans ses *Notes et croquis Vendéens*, M. de Monbail raconte, sans date, que M. de Mornac aurait été surpris aux Fontenelles par les Républicains, qui lui auraient coupé le nez et les oreilles et l'auraient brûlé dans l'incendie du couvent. C'est une erreur. M. de Mornac vivait encore en 1798, cinq ans après l'incendie des Fontenelles. La date de sa mort et son acte de décès contredisent cette légende. Le registre de l'état civil des Clouzeaux porte à la date du 12 pluviôse an VI : « Décès de Pierre Mornac, ci-devant prieur des Fontenelles, âgé de 77 ans, étranger, chez le citoyen Marionneau aubergiste à l'angle de la place. »

AUBIGNY

CHABOT (Jacques), curé.

Né le 1er avril 1747, M. Jacques Chabot avait 42 ans à la Révolution. Il ne se soumit ni à l'obligation du serment ci-

vique, ni à la déportation, et resta dans le pays. Quand le général vendéen Joly marcha sur les Sables, il demanda quelques prêtres assermentés pour se joindre à son armée et pour entendre les confessions à l'approche de Pâques. M. Chabot fut de ceux qui préparèrent l'armée vendéenne à la communion pascale qui eut lieu le Jeudi Saint 1793 sous les halles de Saint-Gilles-sur-Vie. L'attaque du 29 mars contre les Sables échoua, et M. Chabot fut signalé dans les rapports des administrateurs comme présent à la suite des troupes. (*Registres du district des Sables*).

Il s'éloigna peu de sa paroisse et se cacha principalement à la Roussière. On montre encore, sur la route de la Roche, l'endroit où, blotti dans un buisson d'épines, il surveillait l'horizon et donnait au besoin l'alerte à ses paroissiens.

Après la déroute de Luçon, une femme du peuple, Marie Grelaud, des Sables, fut accusée devant le Comité révolutionnaire de cette ville d'avoir porté au curé Chabot, du Tablier à Aubigny, une lettre cachée dans la semelle de son soulier. Elle reconnut le fait. Plusieurs voix demandèrent alors la condamnation de l'aristocrate : « Je suis aristocrate pour la messe, répondit-elle, mais pas pour autre chose. »

M. Chabot remplit courageusement son ministère partout où on le réclama ; les registres paroissiaux du Tablier, de Nesmy, de Poiroux en font foi ; en 1797, à Poiroux, il bénit quarante mariages dans la même journée, et ne cessa jamais de dire sa messe dans les granges ou dans les bois.

Pendant ce temps, le citoyen Payneau, commissaire près l'administration cantonale du Tablier, rédigeait des rapports :

« *1er Vendémiaiare an VI* : L'obstination que le ci-devant curé d'Aubigny, Chabot, met à ne pas satisfaire à la loi du 19 fructidor, ne fait qu'augmenter chez les habitants de cette commune en particulier la répugnance qu'ils ont pour le gouvernement républicain ».

« *2 Nivôse an VI* : Chabot, ex-curé d'Aubigny, aussitôt la promulgation de la loi du 19 fructidor, s'est caché et l'a tou-

jours été depuis; je ne le crois pas hors de la commune Depuis la loi du 19 fructidor, les deux prêtres Chabot et O'Brien qui exerçaient dans ce canton ne paraissent plus. Je ne doute pas que cela ne fasse bien des mécontents ; mais avec de la surveillance il n'y a rien à craindre. »

— « Chabot était curé d'Aubigny avant la Révolution ; il a toujours habité cette commune depuis la pacification de la Vendée jusqu'au 18 fructidor ; et il n'a point prêté le serment et s'est tenu caché depuis ce moment. Son influence ne peut être que très pernicieuse.

— « Chabot depuis le 18 fructidor est caché dans la commune de Nesmy ou dans les environs. »

Au rétablissement du culte, M. Chabot resta dans sa paroisse, qu'il administra jusqu'à sa mort, en 1815.

Dans l'état du clergé adressé au préfet de la Vendée en 1805, M. Menanteau, sous-préfet des Sables, disait de lui : « Demeura pendant la déportation dans l'intérieur de la Vendée. A eu par sa position plutôt que par ses moyens personnels une assez grande influence pendant la guerre sur les habitants des communes voisines. Il paraît, comme le peuple, avoir eu moins d'amour pour le roi que de haine pour la république. Se montre sincèrement soumis au gouvernement ».

EDGAR BOURLOTON.

(*A suivre*).

UN DRAPEAU DE LA GRANDE GUERRE

L'HISTOIRE D'UN DRAPEAU VENDÉEN

L'Insurrection du mois d'Août 1792

AFFAIRES DE MONCOUTANT, CHATILLON, BRESSUIRE

(*Suite et fin*[1].)

Pour pacifier le pays, « l'administration départementale installa, à Bressuire, une Commission de huit membres qui s'empressa, dès le 31 août, d'adresser une proclamation aux habitants des campagnes. Cette pièce, tout en faisant appel à la concorde et en se répandant en protestations hypocrites de respect pour la religion, cherchait à exciter les paysans contre les chefs du mouvement comme étant les seuls coupables du sang répandu ; elle leur annonçait néanmoins que les prisonniers, hommes pourtant fort obscurs, en général, allaient être jugés ; enfin après avoir eu la maladresse de dire, presque au lendemain de ces sanglants événements *qu'ils eussent pu porter plus loin la vengeance,* les commissaires terminaient leur proclamation en exigeant la dénonciation des instigateurs de la révolte, comme conditions principales de l'oubli du passé. » (Ledain, *Histoire de Bressuire.*)

[1] Voir la 3e livraison 1898.

Deux gardes nationaux, de Cholet, délégués par les divers détachements de gardes nationales des Deux-Sèvres, se présentèrent à la barre de l'assemblée nationale le 30 août, pour informer cette assemblée du soulèvement qui avait eu lieu. Elle décréta, qu'une somme de 3.000 livres serait mise à la disposition du ministre de l'Intérieur, pour être employée en secours provisoires en faveur des veuves de ceux qui avaient été tués en combattant les contre-révolutionnaires de Châtillon, et de ceux qui avaient été blessés dans les mêmes circonstances.

Elle décréta en outre que l'Administration du district de Châtillon, provisoirement transférée à Bressuire, serait définitivement fixée dans cette même ville, que le district de Châtillon prendrait désormais le nom de district de Bressuire..

Xavier Audouin et Loiseau Grandmaison, qui avaient été désignés par la commune de Paris, par arrêté du 3 septembre 1792, pour engager les citoyens de la Vendée et des Deux-Sèvres « à se réunir à l'armée Parisienne et à employer tous les moyens en leur pouvoir pour chasser l'ennemi », présentèrent sur les événements d'août, le 30 septembre, un rapport au Conseil exécutif provisoire qui, après avoir été lu au Conseil général de la commune de Paris, fut publié sur la demande et aux frais du département des Deux-Sèvres. On y lit que l'attroupement contre-révolutionnaire s'élevait à dix mille hommes... que Cholet, Parthenay, Airvault, Saint-Loup, Saint-Jouin, Boussay, Thouars, Niort, Saint-Maixent, Angers, Nantes, La Rochelle, Rochefort, Saumur, Poitiers, Tours, envoyèrent des secours pour le combattre ; que six cents rebelles trouvèrent la mort aux portes de Bressuire ; qu'un grand nombre de blessés furent traîner leur douleur dans les bois, où chaque jour on trouvait leurs cadavres... ; que dix citoyens seulement avaient succombé en défendant leur pays, que cinquante citoyens avaient été blessés.

Les morts étaient :

Godefring, brigadier de gendarmerie de Bressuire, Mori-

neau, gendarme d'Airvault ; Chabauty, laissant une veuve et sept enfants dont l'aîné n'était pas capable de pourvoir à sa subsistance ; Prévotal, garde national de Thouars ; Hublin, garde national de Parthenay ; Vinzelle, garde national de Saint-Loup ; Debœuf, garde national de Boismé, laissant 6 enfants ; Quenet, caporal de la garde nationale de Bressuire ; Baubeau, chirurgien, de le Pairatte ; Barillet, de Bressuire.

« Enfin nous sommes arrivés à Bressuire, disent-ils ; nous imaginions trouver là que d'utiles sauvages difficiles à ramener aux principes. Eh bien ! cette ville, comme toutes les autres, nous a présenté un grand nombre de patriotes bien prononcés, d'autant plus estimables, qu'ils ont été assujettis à des épreuves plus rigoureuses.

« Notre premier soin a été de disséminer dans les campagnes tous les missionnaires révolutionnaires de Niort, Saint-Maixent, Parthenay, Thouars et Bressuire. Ils ont tous bien mérité de la Patrie ; ils ont conquis un territoire de huit lieues ; ils ont atterré 30,000 ennemis ; tous ces cultivateurs égarés sont venus nous entendre le dimanche à Bressuire... On s'est rendu sur les deux places qui avaient servi de champ de bataille et où six cents hommes ont péri ; nous avions donné à l'une le nom de place de la Liberté et à l'autre celui de place de l'Egalité.... »

Le rapport mentionne différents traits de courage du jeune Vinzelle, garde national de Saint-Loup ; du capitaine des grenadiers de Thouars, Froger ; du citoyen Debœuf, garde national de Boismé ; du citoyen Gendreau, porte-enseigne de la garde nationale de Bressuire ; du citoyen Toustain ; de David, sergent des grenadiers de Bressuire...

Les citoyens de Pouzauges et le curé Dillon sont, d'après les commissaires, dans les meilleurs principes. Il n'en est pas de même de La Châtaigneraye. L'administration de ce district est dans les meilleurs principes, mais la majorité des administrés est fanatique et gangrenée au delà de toute

expression. A Fontenay, quelques administrateurs sont excellents, mais d'autres ont fait regretter aux commissaires le pouvoir qu'ils avaient de les surveiller.... A la fin, Audouin et Loiseau-Grandmaison indiquent les mesures à prendre pour maintenir l'ordre dans le district de Châtillon : « Y envoyer des citoyens éclairés et patriotes pour y répandre l'esprit public, déjouer la suite des manœuvres des malveillants et y détruire jusqu'au dernier germe du fanatisme. Mais on aura beau faire, disent-ils, tant que le pays sera dénué de routes, tous les moyens qu'on emploiera seront infructueux ou du moins n'auront qu'un effet passager.

[Ce pays] est le plus malheureux.... il faut lui porter de prompts secours, il faut faire pour lui plus que pour les autres, lui accorder des fonds et ateliers de secours. Car le meilleur moyen de lui faire oublier ses pertes est de bien persuader à ses habitants que le nouveau régime n'est pas tel qu'on le leur a dépeint ; que fondé sur la liberté et l'égalité, il est essentiellement bienfaisant ; que tous les Français ne font aujourd'hui qu'une grande famille...

« Les gardes nationales accourues à Bressuire, dans l'exaspération du premier mouvement, menaçaient les prisonniers. Les deux officiers de gendarmerie qui commandaient en chef, les braves Prié et Boisard, durent déployer toute leur énergie pour les sauver et empêcher l'improvisation d'une cour martiale. Prié mit ceux qui avaient été faits prisonniers durant les trois attaques sous la sauvegarde des commissaires du département des Deux-Sèvres pourvus d'une garde d'élite. Quant à Boisard, il s'était hâté d'expédier ceux saisis à Châtillon vers Cholet... L'Assemblée Nationale, consultée, ordonna, par décret du 16 septembre, de les transférer à Niort[1]. »

Par une loi du 29 août, elle avait décidé que « les tribunaux criminels des départements jugeraient, définitivement et en

1 Chassin.

dernier ressort, tous ceux qui s'attrouperaient dans l'intention d'occasionner des troubles et des désordres tendant à renverser la liberté ou à s'opposer à l'exécution des lois, ainsi que les prévenus du crime d'embauchage. »

Une autre loi, du 30, « porte que les biens de tous ceux qui seront convaincus d'avoir excité et fomenté des troubles, ou pris part aux conspirations, seront confisqués au profit de la nation, et que le produit en sera appliqué au soulagement de ceux qui auront souffert de ces troubles ».

L'information, ouverte tout de suite par les juges du tribunal criminel des Deux-Sèvres, fut assez lentement conduite. L'un des principaux accusés, Gabriel Baudry d'Asson[1], ne put être saisi ; avec son fils il se cacha dans un souterrain creusé près de son manoir de Brachain et y vécut jusqu'à la fin du mois de février de l'année suivante. Il n'en sortit que pour commencer, l'un des premiers, la grande insurrection de 1793. Le seigneur de Puy-Louet, Louis Joseph de Calais, et de Feu échappèrent de même aux poursuites, pour se distinguer également parmi les officiers de l'armée catholique royale du Centre. François de Richeteau, le seul pris des chefs nobles de l'insurrection avait été fusillé, le 28 août, à Thouars. Quant à Delouche, Adrien-Joseph, il s'était enfui à Nantes, et sans le procès qui l'avait fait connaître à la Châtaigneraye[2], il n'eut pas été retrouvé. Ce fut, en effet, un cito-

[1] Après la défaite de Bressuire Baudry d'Asson revint à Courlay, prit les habits d'un boucher appelé Gaucher et fut se cacher à Brachain. (*Manuscrits la Fontenelle*, Niort).

[2] Gougeard avait porté plainte, au tribunal de Bressuire, contre Delouche et ses amis, comme coupables de résistance à la loi du 22 septembre 1790, relative aux impositions directes Le tribunal, par décision du 18 février 1791, décréta de prise de corps Delouche et deux autres citoyens. Il s'était dérobé. Le 29 avril, Delouche interjeta appel près du tribunal de la Châtaigneraye, de la procédure et du décret de prise de corps. Il fut déclaré le 10 août 1791, ennemi de la Constitution, de la Nation et du Roi et privé de ses droits actifs de citoyen pendant un an, en compagnie de Girard, Texier et Viault. Ces derniers accusés étaient en outre condamnés à des amendes. Tous en appelèrent le 22 août, au tribunal de la Châtaigneraye qui les déchargea des peines prononcés contre eux.

yen de cette petite ville, Granger, qui le reconnut et le fit arrêter ». (Chassin), le 16 septembre à Nantes, où il se tenait caché depuis le 27 août.

Aussitôt l'insurrection terminée, le drapeau de l'insurrection qu'on ne pouvait plus retourner au château de Pugny, qui avait été brûlé, fut déposé chez l'homme de confiance des de Hanne, chefs du canton de Moncoutant, chez Perrochon, à défaut de pouvoir le déposer chez ses maîtres. Séparé de sa hampe et de ses franges d'or, le drapeau fut caché entre des draps de lit. Quand la guerre de Vendée fut terminée, de Hanne, Séverin, le reprit et en orna son salon. Quelque temps avant sa mort, arrivée en 1839, Séverin, qui n'avait qu'une fille mariée à monsieur de Maillé de la Tour-Landry, en reconnaissance des services qu'avait rendus à sa famille son vieux serviteur Perrochon, lui laissa une borderie et le drapeau Vendéen, en lui recommandant de ne s'en séparer jamais. Sa petite-fille, tombée dans la misère, me l'a cédé.

Pour couvrir les dépenses extraordinaires de l'insurrection, le gouvernement adressa aux Deux-Sèvres 203,000 livres dont 3,000 furent distribuées aux veuves et aux blessés d'entre les patriotes. Le document suivant fournit la répartition qui en fut faite.

« Le 14 décembre 1792, l'an I de la République française, avec l'assistance de dix-neuf administrateurs, le procureur général Syndic présent.. .

« Le tableau de répartition d'une somme de 2.550 livres, faisant partie de celle de 3000 livres accordée provisoirement par le ministre pour secourir les familles des morts et blessés dans l'insurrection qui a eu lieu dans le ci-devant district de Châtillon, au mois d'août dernier, [fut ainsi dressé].

MORTS

Jugé, gendarme de Cholet, marié depuis deux mois, une part . . . . . 75 l.

Fabien Chabouly (*sic* pour Chabauty), grenadier de

Bressuire, laisse une femme et sept enfants en bas âge et dans la misère — quatre parts. . . . . 300 l.

Godefrin, brigadier à Bressuire, marié, sans enfants, une part. . . . . 75 l.

Prévotal, grenadier à Thouars, laisse une femme et deux enfants en bas âge, dans la misère, deux parts. . . . . 150 l.

Venant Quenet, garde national à Bressuire, laisse une femme et six enfants, dont un sert dans le premier bataillon du département des Deux-Sèvres, les autres sont en bas âge et dans la misère. Quatre parts. 300 l.

Hublin, grenadier de Parthenay, laisse une femme très pauvre et trois enfants en bas âge. Deux parts et demie. . . . . 187 l.

François-Augustin Debeuf, grenadier de Bressuire, laisse une femme sans ressources et quatre enfants en bas âge. Trois parts. . . . . 225 l.

Vuizelle (*sic* pour *Vinzelles*), chirurgien de Saint-Loup, garçon, mais il faisait vivre son père et sa mère, infirmes, très âgés, et deux sœurs qui n'ont point de métier. Deux parts . . . . . 150 l.

BLESSÉS

Mosset, volontaire de Cholet, garçon, a eu cinq doigts emportés. Une part . . . . . 75 l.

Lavite, *idem*, a reçu une balle dans le corps. Une part. 75 l.

Dabin, cordonnier à Airvault, une femme et deux enfants, et est très pauvre. Trois parts. . . . . 225 l.

Baudry, de Bressuire, marié sans enfants, a reçu une balle dans le front. Demi-part. . . . . 37 l. 10

Lavigne, de Bressuire, garçon, a reçu une balle dans le visage. Demi-part. . . . . 37 l. 10

Voisin, de Faye-l'Abbesse, a reçu une balle qui lui a traversé une cuisse. Il a une femme et trois enfants dans la misère. Trois parts . . . . . 225 l.

Puyrodeau, grenadier de Thouars, garçon ; il a reçu une balle qui, après avoir traversé le bras gauche, lui a frappé la poitrine et est entrée assez avant. Ses blessures sont très dangereuses. Deux parts.	150 l.
Davand, de Bressuire, marié ; il a deux enfants. Quoique blessé grièvement au-dessus du teton, ce brave citoyen continua à se battre ; il arracha la balle qu'il avait reçue, la mit dans son fusil et la renvoya aux brigands. Deux parts	150 l.
Giraud, officier de la garde nationale de Bressuire, marié ; il a un enfant, et a reçu une blessure à la jambe. Demi-part.	37. 10.
Ligonnière, de Thouars, une part	75 l.
TOTAL, trente-quatre parts montant à. . .	2.550 l.

Les 450 livres restantes pour former les 3000 livres accordées par l'Assemblée Nationale, comme secours provisoires, ont été distribuées, savoir :

Donné au citoyen Gouzaud, lors de l'insurrection, pour en faire la distribution, trois cents livres. .	300 l.
Au citoyen Dabin, pour un garde national, mort à Bressuire	150 l.
TOTAL général	3.000 l.

Outre ceux inscrits au présent tableau, il a été arrêté qu'il serait fait la même mention honorable des citoyens Beaubeau, chirurgien à la Pératte, qui a été assassiné par les brigands en se rendant à Bressuire... et des citoyens Ballard, volontaire de Cholet; Gendreau, porte-drapeau de Bressuire ; Guissard, aussi de Bressuire ; Froger, commandant les grenadiers de Thouars, et Bontemps, de Bressuire, qui ont été plus ou moins grièvement blessés, auxquels le Conseil n'a pas cru devoir faire part du modique secours provisoire accordé par l'assemblée législative pour les victimes infortunées de cette insurrection, présumant que leur fortune leur per-

mettait, par ce généreux sacrifice en leur faveur, d'ajouter un nouveau prix à leur civisme et à la reconnaissance de leur concitoyens.

Pour expédition, signé : POUPARD, président, MORAND, secrétaire général. »

(Archives départementales. Période révolutionnaire. L. R. n° 185.)

Ainsi que nous l'avons vu, la Législative avait rendu, le 29, une loi décrétant que le tribunal de Niort jugerait en dernier ressort et sans recours au tribunal de Cassation les fauteurs des troubles, l'Administration des Deux-Sèvres sollicita une autre loi pour que le directeur du jury du tribunal de Niort instruisît la procédure relative à ces mêmes troubles et remplît même les fonctions d'officier de police. Elle craignait que les dix-huit prisonniers du château de Niort, parmi lesquels se trouvaient plusieurs chefs de la conspiration, et dont plusieurs appartenaient aux classes privilégiées, revinssent devant le directeur du jury du district de Bressuire. Il s'en serait peut-être suivi de nouveaux troubles et les coupables auraient pu se soustraire au glaive de la loi.

« En attendant que la grande affaire s'instruisît, les prisonniers, dont le nombre augmentait tous les jours, demeuraient pêle-mêle entassés dans le donjon. Quoique vaste, il se trouvait trop étroit pour loger les détenus. L'air des chambres se corrompit, ils tombèrent malades, atteints presque tous d'une affreuse dysenterie que prolongeait une extrême malpropreté. L'humanité du Conseil s'émut au récit de ces misères. Des commissaires du département, du district et de la commune tentèrent divers moyens pour neutraliser l'action incessante de l'air vicié, et se hâtèrent de faire préparer d'autres appartements. Les plus malades furent transportés dans le couvent des bénédictins où l'on établit 23 lits. Un marché fut passé avec un boulanger, pour qu'il eut à fournir du pain de qualité supérieur aux détenus, tout le temps de l'épidémie. » (J. Richard, *Histoire du département des Deux-Sèvres.*)

Le 29 septembre 1792, le Conseil municipal de Niort, demande une loi sur les prisons dans les termes suivants : « Au ministre de la Justice au sujet des prévenus dans l'insurrection de Châtillon.

Citoyen. — Les prisons de la ville de Niort qui regorgent dans ce moment par la quantité des prévenus qui y sont détenus, nombre qui a sa cause dans l'insurrection qui a eu lieu dans le district de Châtillon, joint au défaut de propreté, sont dans ce moment cy infectées par la dysenterie ; ces motifs joints aux autres raisons consignées dans la pétition dont nous vous envoyons copie et que nous adressons par ce même courrier à la Convention Nationale nous ont déterminés à solliciter d'elle une loi particulière à cette affaire et nous comptons trop sur votre zèle pour n'être pas persuadés que vous concourrez de tout votre pouvoir à seconder nos intentions.

(Nota) Même envoi aux députés des Deux-Sèvres. »

(*Archives départ.* R. 45. L.)

Cinquante-huit prévenus avaient été conduits dans les prisons de Niort dès la journée du 24 août. Bien d'autres vinrent les y rejoindre, puisque du 28 octobre 1792 au 23 janvier 1793, cent-quarante d'entre eux furent élargis. En voici la liste qui m'a été fournie par Monsieur Henri Clouzot. Elle a été copiée avec les erreurs qu'elle comporte, sans rectification.

Noms des individus élargis de la maison d'arrêt de Niort qui ont obtenu des passe-ports pour se rendre dans leur commune, du 8 octobre 1792 au 23 janvier 1793. (*Registre des passe-ports de la commune de Niort. — Arch. municip*).

Le 8 octobre 1792.

Jean-Baptiste Martin, de Parthenay, 36 ans.
Pierre Falaiseau, d'Amailloux, 43 ans.
René Géron, de Saint-Paul en Gâtine, 61 ans.
Jacques Clochard, de Montigny, 73 ans.
Pierre Frouin, de la Chapelle, paroisse de la Châtaigneraye, 52 ans.
Jacques Frouin, de la Chapelle, paroisse de la Châtaigneraye, 22 ans.

Jacques Cornuault, de Saint-Marsault, 40 ans.
Pierre Pellotron (Bellotron), des Moutiers, 25 ans.
Julien Gobin, des Moutiers, 42 ans.
Pierre Gobin, des Moutiers, 25 ans.
André Venuaud, de Saint-Etienne, 20 ans.
Pierre Bossier, de Cerizay, 43 ans.
Jacques Thibaudeau, de Terves, 26 ans.
René Thibaudeau, de Terves, 30 ans.
François Ayrault, fossoyeur de Moncoutant, 39 ans
Jean Veillon.
Louis Arnault.
Jacques Beilion.
Charles Denis.
Jacques Beluteau.
Pierre Rouet.
Jean Thalbot.
François Guillon.
Pierre Moine.
Pierre Gournat.
Pierre Malicot.
Charles Roy.
Charles Martineau.

Le 19 octobre.

Augustin Pougnard, de Pugny, 24 ans.

Du 9 au 16 novembre,

François Moreau, d'Azay-sur-Thouet, 33 ans.
Marie-Jeanne-Victoire Saint-Généroux, veuve Richeteau, Le Châtelier-Menu, paroisse de Chenay, 38 ans.
Geneviève Gaufreteau, de Chambroutet, 21 ans.
René-André Day, de Terves, 34 ans.
Louis Hilaire Gaudrier, de Saint-Clémentin, 48 ans.
Jacques Renaud, de la Ronde, 41 ans.
Louis Pasquier, de Boupère, 26 ans.
François Sortain, de la Coudre, 36 ans.

Du 20 au 24 novembre.

François-Armand de Hanne, de Moncoutant, 70 ans.
Marc-Antoine-Marie-Prosper Mouton, de Pugny, 25 ans.
Jean Métay, de Pugny, 32 ans.
Pierre Savin, de Pugny, 24 ans.

Mathurin Thourret, de Terves, 44 ans.
Jean Thibault, de la Forêt-sur-Sèvres, 23 ans.
René Michenot, de Moncoutant, 25 ans.
Jacques Aubuneau, de Cerizay, 27 ans.
Pierre Gaydon, de Clazay, 21 ans.
André Baumier, de Saint-Sauveur, 21 ans.
Jean Barrault, de Saint-Jouin, 27 ans.
Pierre Bazin, de Saint-André-sur-Sèvre, 30 ans.
Pierre Baudry, de Saint-Aubin, 18 ans.
Martin Aileau, des Aubiers, 42 ans.
Joseph Jubelin, d'Argenton-Château, 26 ans.
Pierre Collin, de Moullins, 63 ans.
Pierre Courtois, d'Oiron, 21 ans.

Le 29 novembre.

Jean Ferré, de Largeasse, 45 ans.
Jean Aubry, de Terves, 28 ans.
Pierre Fradin, de Châtillon, 52 ans.
Mathurin Cailleton, des Aubiers, 18 ans.
François Jouineau, des Aubiers, 21 ans.
René Vergniaud, de Largeasse, 41 ans.
Jean-Baptiste Cornuault, de Courlay, 26 ans.
Jean Baudouin, de Chanteloup, 32 ans.
Jean Favreau, de Saint-Marsault, 15 ans.
Tristand Richou, de Saint-Pierre de Chemillé, 32 ans.
Jean Bernard, de Saint-Clémentin, 36 ans.
Pierre Favreau, de Saint-Marsault, 27 ans.
Pierre Rabouan, de Chambron, 45 ans.
Louis Marchand, la Petite Boissière, 51 ans.

Le 7 décembre.

Jean Coignaux, de la Petite Boissière, 22 ans.
Jacques Savarit, de Bretignolles, 15 ans.
Jacques Boissinot, de Ferrières, 27 ans.
Mathurin Caillaud, de Saint-Jouin, 33 ans.
Pierre Charruyot, de Combrand, 38 ans.
François Millaut, de Montravers, 48 ans.
Jean Girard, du Pin, 55 ans.
Jean Boissineau, du Pin, 50 ans.
Jacques Vincendeau, de Terves, 37 ans.
Urbain Papain, de Puybonnet, 28 ans.

Jacques Daniault, de Puybonnet, 39 ans.
René Soulard, de Rorthay, 40 ans.
Jean Chausseray, de Breuil-Bernard, 20 ans.
Pierre Decrian, de Clazay, 18 ans.
Jean-René Chessé, de Terves, 28 ans.
Michel Garnier, de la Forêt-sur-Sèvre, 27 ans.
François Neau, de Combrand, 29 ans.
Basile Belain, de Rorthay, 27 ans.
Nicolas Grolleau, de Cerizay, 38 ans.
Jacques Vié, de Combrand, 43 ans.
Jacques Mineur, de la Forêt-sur-Sèvre.
François Bodin, de Terves.
Pierre Charron, de Breuil-Bernard.
Jacques Bazin, de Moncoutant.
Pierre Mesnard, de Saint-Paul.
René-Gabriel Besson, de Saint-Christophe.
Jean Bertrand, de Terves.
Jacques Bertrand, de Terves.
Pierre Morin, de Saint-Clémentin.
Jean Bonnin, de Terves.
Jacques Méleras, de Pugny.
Pierre Richard, de Breuil-Chaussée.
Pierre Lasalle, de Saint-Aubin.

Le 13 décembre.

François Bodet, de Clazay, 24 ans.
Joseph Joly, de la Forêt, 30 ans.
Pierre Ribard, de la Forêt, 33 ans.
Paul-François-Cipriain Davaud, libraire relieur, de Bressuire, 27 ans.
Pierre Berbier, de la Forêt, 35 ans.
Pierre Fourcheau, de Largeasse, 32 ans.
Mathurin Tricoire, de Breuil-Bernard, 66 ans.
François Gaufreteau, de Roiteuil(?) (probablement Rorthay), 52 ans.
Philippe Desprez, de Pugny, 33 ans.
Richard Martin, de Clazay, 65 ans.
François Bodin, de Bressuire, 24 ans.

Le 20 décembre.

Pierre Giraudeau, de Bressuire, 28 ans.
Louis Panneau, de Bressuire, 32 ans.

Louis Giraudeau, de Bressuire, 18 ans.
Pierre Gorry, de Bressuire, 24 ans.
Pierre Guignard, de Bressuire, 42 ans.
Pierre Turpaud, de Bressuire, 39 ans.
Pierre Griffaud, marchand, de Breuil-Bernard, 33 ans.
Pierre Baudouin, domestique, de Pugny, 25 ans.
Pierre Métayer, domestique, de Moncoutant, 28 ans.
Pierre Rougé, métayer, de la Fretaudière[1], 48 ans.
Pierre Gonord, bordier, de Terves, 42 ans.
René Grimaud, sabotier, de Terves, 40 ans.
Marie Denis, de Clazay, 50 ans.
Jean Rousseau, maçon, de Montravers, 20 ans.
François Billier, laboureur, des Aubiers, 20 ans.
Jean Texier, secrétaire de la municipalité de Courlay, 25 ans.
François Paynot, métayer de Largeasse, 52 ans.
Pierre Reuillier, bordier, de Vernoux, 36 ans.
Louis Sabiron, tisserand, du Busseau, 27 ans.
Baptiste Richard, métayer, de la Forêt, 25 ans.

Le 18 janvier 1793.

Louis Tricouère, tisserand, de Moncoutant, 30 ans.
René Marot, marchand, de Saint-Jouin de Milly, 26 ans.
René Luton, jardinier à la Chapelle St Laurent, 32 ans.
Jacques Renaudeau, domestique, de Pugny, 22 ans.

Le 23 janvier.

Mathurin Clopaud, domestique, de St. Etienne, 26 ans.
Jean Cornuault, métayer de Saint-Aubin du Plain, 65 ans.
Jean Bodin, bordier, de Cerizay, 50 ans.
Pierre Baudouet[2], laboureur, de Clazay, 17 ans.

La plus grande part des gens dont les noms figurent ici furent renvoyés sans jugement. Quarante accusés furent acquittés après leur comparution devant le tribunal. Ce sont : 19 novembre 1792 : Jean Baptiste Hérault, cuisinier à Vaudoré, un des chefs ; — 20 novembre : François Armand de Hanne, Armand de Hanne fils, Rose Gruget femme de Hanne, Julie Rose Louise de Hanne ; — 20 novembre 1792 : Métais

[1] Frelandière, en Moncoutant.
[2] Pierre Baudouin.

Jean, Mouton Prosper Marc Antoine Marie, Savin Pierre ; — 21 novembre : Jacques Bonnin ; — 22 novembre : Martin Helleau, garde-chasse ; 23 novembre : Joseph Jublin, Pierre Comtois, (je n'ai pas trouvé son jugement mais il est cité par M. A Proust comme ayant été jugé). — 18 décembre : Mathurin Guillet, garde à la Baudière, commune de la Réorthe ; — 19 décembre : François Bodin ; — 20 décembre : Pierre Jacques Benoit ; — 21 décembre : Gabriel Godefroy, notaire officier municipal des Aubiers ; — 22 décembre : Jean Michel Guillon, ci-devant curé de Pugny; — 23 décembre : Charles-Gabriel-Jacques Dury. Malgré son acquittement, l'Administration des Deux-Sèvres prit un arrêté pour ordonner qu'il sortirait dans les douze heures du département et serait conduit par la gendarmerie hors des frontières de la République ; — 25 décembre : Pierre Jeay, Jean Décréon ; — 15 janvier 1793 : Jean Texier ; — 16 janvier : Painot François, Sabiron Louis, Reullier Pierre ; — 17 janvier : Baptiste Richard ; — 18 janvier : Louis Tricoire, René Marot ; — 19 janvier : Jacques Renaudeau, Henri Luton ; — 20 janvier : François Morin, Alexis Glaurit ; — 21 janvier : Jacques Blaiseau, Clopeau Mathurin ; — 22 janvier : Jean Bodin et Jacques Cornuault ; — 23 Janvier : René Reverdi ; — 24 janvier : Jacob Rabin ; — 25 janvier : Pierre Baudouin ; — 26 janvier : Jean Chaboté.

Ces quarante noms ont été pris avec les dates sur les copies des procès-verbaux, (*Archives municipales*) M. A. Proust dans la *Justice révolutionnaire à Niort*, en avait déjà donné la liste, mais sans dates.

Furent renvoyés sans accusation après avoir figuré sur les copies des jugements : Augustin Pougnault, ce dernier le 20 novembre 1792 ; il avait reçu son passe-port, le 19 octobre précédent ; — Louis Hulé, curé de Largeasse, 22 décembre 1792 ; — Philippe Després, François Gauffreteau, Charles Martin, 15 janvier 1793 ; — Arnaud Jean, le 22 ; — François Voyer, le 23 ; — Jacques Mineur, le 24 ; — Jean Rousseau,

Jacques Bazin, Jacques Vey, le 25 ; — Michel Garnier et Jean René Chessé, le 26 ; — Pierre Pougneau, date incertaine.

Il y eut cinq condamnations à mort, celles de :

Delouche Adrien-Joseph, le 18 novembre 1792 ;

De Pierre Léger, le 25 décembre 1792 ;

De Chamarre Pierre, journalier, demeurant à Boisguillot, commune de Terves, et de Bellotron Louis, domestique à Moncoutant, le 27 janvier 1793 ;

De Fournée René, chirurgien, demeurant à Voultegon, le 28 janvier 1793.

Delouche se pourvut en cassation, alléguant la non-rétroactivité de la loi du 29 août. La Cour de Cassation accueillit ses moyens et cassa son jugement de condamnation, le 9 février 1793. Depuis cette époque, l'ancien maire de Bressuire, alors âgé de 40 ans, disparaît complètement de la scène du monde ; rien n'a révélé les actes subséquents de sa vie ; l'on sait simplement qu'il mourut à Nantes dans l'obscurité[1]. Le jugement de Pierre Léger, de la Coudre, fut également cassé pour le même motif.

La Cour repoussa les pourvois de Chamarre, Bellotron et Fournée qui furent exécutés le 25 avril 1793, à l'aide de la guillotine, à dix heures et demie du matin, à Niort.

Monsieur A. Proust a publié les jugements de ces cinq condamnés. *(Voir la justice révolutionnaire, à Niort).*

Les juges étaient : Orré et Briault, Jacques-Antoine Martin, Sionneau, Chauvin, Sardin, Gaultreau, C. F. Deschamps, Bouchet, Mounier.

Chauvin-Hersant était l'accusateur public, et Vien le greffier.

Monsieur A. Proust donne, dans la *Justice révolutionnaire à Niort*, le nom de trois détenus morts dans les prisons de Niort : Cornuault Joachim, 44 ans, de Terves, le 14 novembre 1792 ; Morineau Louis, âgé de 40 ans, de Saint-Christophe-de-Beaulieu, le 22 novembre 1792, Loubeau Pierre, âgé de

[1] Ledain. *Histoire de Bressuire.*

27 ans, d'Aubigny, le 20 février 1793. Le premier faisait sûrement partie de la conjuration d'août ; quant aux deux autres, je déclare ignorer s'ils y participèrent.

C. PUICHAUD.

Notes sur la famille de Hanne de la Saumorière

Ses armes : *D'or, au chevron d'azur accompagné de trois mouchetures d'hermines de sable.*

Dans l'église de Trayes, (Deux-Sèvres), j'ai lu sur une pierre tombale d'une largeur de 0m93 sur une longueur de 1m97, hauteur des lettres romaines 0,10 à 0,11 cent :

CY GIST LE CO
RPS : DE DAMOI
SELLE : CLAUDE
DE LA COURT : ES
POUSE : DE LOUIS
DEHANNE : ESCVI
ER : SEIGNEUR : DE
LA CHAVRUERE :
FEROLLE ET

RE 1661

DE TRAY QUI

OCTO B

DESEDA LE : 4

Armand de Hanne de la Saumorière, chevalier de Saint Louis, époux de dame Françoise Gourjault de la paroisse de Fenioux, habitait Moncoutant en 1761.

31 mars 1761, mariage de François, fils majeur de messire Armand de Hanne seigneur de la Saumorière et de Françoise Gourjault, de

la paroisse de Fenioux, avec dlle Gruget, fille de défunts Jacques Gruget, notaire royal, et Jeanne Rose Brossard. Ont signé au registre : Gaconnière Geay, de Hanne de la Saumorière, Guérinière, de la Porte, Me Darrot veuve de la Brosse, Gruget de Hanne, L'abbé Delauzon.

François Armand de Hanne et sa femme, impliqués dans les troubles de Moncoutant, furent acquittés en novembre 1792, à Niort. Jeanne Gruget et Julie de Hanne, sa fille, étaient encore détenues à Niort, maison du Péré, le (?) pour avoir persévéré dans leurs principes contre-révolutionnaires pendant la guerre de Vendée et enfin s'être retirées à Niort pour y pervertir l'esprit public.

Du mariage de François Armand et de Jeanne Gruget sont issus cinq enfants :

1° 27 juillet 1763, baptême de François Armand. Parrain, messire Louis Calixte Serin de la Cordinière. M. François Armand de Hanne de la Saumorière, de Moncoutant, figure parmi les écoliers du collège de Thouars qui ont remporté des prix, en l'année 1779.

Dans les exercices académiques qui suivirent la distribution des récompenses, le 6 septembre, il remplit le rôle de Cléon, confident du comte, dans *Grégoire ou le Faux Duc de Bourgogne*, comédie du P. Ducerceau. Le spectacle du jour précédent se composait de *Régulus*, tragédie de Dorat. Mais le jeune de Hanne n'avait sans doute de dispositions que pour les rôles comiques ; car il ne figure pas parmi les acteurs[1]. »

L'affaire de Pugny n'eut également aucun rôle tragique pour lui. Le tribunal criminel de Niort prononça son acquittement le 20 novembre 1792.

De Hanne, servait à l'armée de Condé, dans les chasseurs nobles, Compagnie numéro 4. Il fut tué à l'affaire d'Aber-Kamlack le 13 août 1796. Il avait 33 ans.

2° 10 décembre 1764. Baptême et naissance de Rose Louise Julie. Parrain, Louis Calixte Serin de la Cordinière, chevalier de Saint-Louis ; marraine, Jeanne-Julie Gruget. Acquittée après les troubles de Moncoutant, était encore emprisonnée avec sa mère, à Niort, maison du Péré, le.....

3° 2 juillet 1766. Baptême de Geneviève Honorée. Marraine, demoiselle Geneviève de Hanne ; parrain, Gourjault-Dumée, seigneur de la Frémaudière, enseigne de vaisseau.

Geneviève Honorée a dû mourir en bas âge.

[1] Programme imprimé. Poitiers, 1779, in-4° Note fournie par M. Henri Clouzot.

4° 23 juillet 1768, baptême de François-Armand. Parrain, Charles, François Gourgault-Dumée, seigneur de la Frémaudière et autres lieux, lieutenant d'infanterie. La marraine a été Perside de Lauzon.

C'est François-Armand qui fut entraîné au mois d'août 1792, par les insurgés qui en firent un de leurs chefs. « Attaché ensuite à l'armée de Charette, de Hanne vint pour faire une levée d'hommes dans les environs de Moncoutant. Se trouvant dans une métairie, près de là, appelé la (?), il fut pris par des républicains que l'on avait instruits du lieu où il se trouvait. Conduit à Bressuire, il y fut fusillé par ordre du général Augé, le 17 février 1794. De Hanne, aussi religieux que bon royaliste, avait vu avec déplaisir la corruption des mœurs gagner dans l'armée royaliste. » - (*Note fournie à la Fontenelle de Vaudoré par* M. Séverin de Hanne — Manuscrits la Fontenelle. Bibl. publ. de Niort.)

5° Le 10 février 1770, baptême de Marie-Jacques Séverin. Parrain, maître Jacques Richou-Lorrière, maître-chirurgien. Marraine, demoiselle Perrine-Julie Richou.

Séverin a servi dans l'armée de Condé. Il fut blessé le même jour que son frère fut tué, à l'affaire d'Aber-Kamlack. Il dépendait de la quatrième compagnie des chasseurs nobles.

Séverin s'est marié avec Claude-Renée de Longueval d'Arécourt. De ce mariage est née Claire Désirée, en 1815, 17 janvier. Elle a épousé un monsieur de Maillé, de la Tour-Landry. Ils eurent une fille unique qui épousa un monsieur de Saint-Long.

Séverin, devenu maire de Moncoutant, est mort en 1839, commune de la Ronde, où on le tr ouva noyé accidentellement dans la Sèvre au gué de la Motte

(Fin.) C. PUICHAUD

LA TERRE ABANDONNÉE[1]

NOUVELLE VENDÉENNE

Par GUSTAVE GUITTON

(Suite[2])

V

Une noce vendéenne.

Le premier lundi de février se trouvait être le 4. La veille, dès six heures, une vingtaine de jeunes gens du bourg de Puymaufre, qui avaient été invités à la noce, commencèrent à vider quelques bouteilles en l'honneur des futurs époux, et à danser avec entrain. A dix heures pourtant, chacun s'en alla dormir, en attendant la grande fête.

La claire nuit passa. Le froid, très vif en ce mois de février, mit de la glace dans les caniveaux des routes et sur les mares. L'angelus tinta au clocher de Puymaufre; c'était le matin. Les paysans des environs, pour se lever, n'ont pas besoin de cet appel des cloches ; mais les ouvriers du bourg, qui n'ont point de bêtes à soigner, sont moins matinals ; aussi ont-ils réglé l'heure de leur lever sur celle, toujours exacte, où le sacristain de l'église vient tirer les cordes des cloches pour annoncer la levée du jour.

[1] Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

[2] Voir la livraison de septembre 1898.

Une demi-heure après, c'est-à-dire vers six heures et quart, quatre noceurs étaient déjà réunis dans la salle de l'auberge du Cheval-Blanc, où l'on donne à boire et à manger, et où on loge à pied et à cheval. Ils commencèrent à tuer le ver, en cassant une croûte de pain sur laquelle ils étendirent quelque vieux restant de pâté, et en buvant une ou deux bouteilles de vin clairet.

Quelqu'un des quatre offrit de payer une tournée. Deux demandèrent une tasse de café ; et les deux autres, sortes de coqs de village, en gars délurés ayant subi la transformation du régiment, éprouvèrent le besoin de prendre deux absinthes pures.

Ils étaient tous les quatre bien pâles, ayant dansé la veille, et demeurant fatigués d'avoir un peu trop bu. Malgré tout, comme il était vraiment trop matin pour espérer avoir du plaisir chez Tripaud, ils continuèrent à ingurgiter, les buveurs d'absinthe, d'autres absinthes, et les buveurs de café d'autres cafés, mélangés de rhum, de cognac et d'eau-de vie.

Bientôt, quelques noceurs de la veille vinrent se joindre à la petite bande, tous un peu pâlis ; et ils burent ensemble les boissons les plus diverses et les plus frelatées.

Le maire avait été prévenu que le mariage serait à neuf heures et demie, et le curé pour dix heures. N'empêche que, dès huit heures les invités commencèrent à arriver. Il devait y en avoir cent cinquante, parents éloignés ou amis de la famille du marié ou de la mariée. Il en venait des quatre points cardinaux, c'est-à-dire des quatre routes aboutissant à la place de la Mairie de Puymaufre. Les uns arrivaient à pied ; d'autres dans des carrioles à deux roues traînées par des chevaux à tout faire, inélégants, mais bien râblés, rapides et courageux. Hommes et femmes, tous avaient leurs habits de fête ; les femmes avec leurs robes à nuances diverses et souvent criardes, les hommes revêtus d'une blouse uniformément bleue descendant à mi-jambes qu'ils déposeront tous, tout à l'heure, en prenant place dans le cortège, car elle

leur sert de pardessus et cache le veston noir des grandes cérémonies.

Ceux qui étaient à pied allaient directement à la maison nuptiale ; ceux qui étaient en voiture, dételaient dans les auberges où ils étaient accoutumé de descendre les jours de foire.

A neuf heures, il n'y avait pour ainsi dire point de retardataires, sauf évidemment la mariée qui terminait sa toilette. Il y avait là les Renaud, de Patosse ; les Gralepois, de Montador ; les Merland, des Chaumettes ; les Robin, du Bottreau ; les Farideau, de Champclos ; et bien d'autres qui se trouvaient réunis à l'occasion de ce mariage, tous, cousin et cousine, oncle et tante, neveu et nièce, grand-oncle et grand'-tante, arrière-cousin et arrière-nièce. Les arrivants se congratulaient entre eux, se faisaient des compliments sur leur santé, sur leur bonne mine, s'informaient de quelque mort ou de quelque naissance qu'on leur avait apprise. Beaucoup d'entre eux ne se connaissant pas, il se faisait alors des présentations à la bonne franquette, où le protocole mondain n'avait rien à voir.

— Dis donc, Justin, tu vois bien ce grand gars ? C'est mon fieu. Ça a douze ans, mais c'est fort comme un chêne, et même qu'il m'aide joliment pour le travail

— Il a bonne mine et bon teint, répondait Justin.

— Et puis cette petite courtaude qui est là-bas ? C'est ma fille. Elle a dix ans, et elle sait déjà battre le beurre et écrire comme un ange.

— Eh bien alors, répondait Justin, si elle a douze ans, ta petite, elle est de l'âge de Mélanie.

— Mélanie, c'est ta petite ?

— Oui. Tu ne la connais pas ?

— Non. Montre-la pour voir...

Des petits cercles se forment devant la porte. Les uns sont assis, les autres debout. Les hommes viennent de quitter leurs blouses et chargent leurs femmes de les porter en lieu sûr,

soit chez Tripaud, le père de la mariée, soit chez des personnes amies du bourg de Puymaufre. Certains assoiffés entrent chez Tripaud prendre un coup de vin blanc ; d'autres vont s'offrir un verre de cognac au cabaret.

Mais voilà que sonnent neuf heures. A ce moment les groupes se rapprochent, et demandent déjà après la mariée qui n'a pas fini sa toilette. Deux ou trois amies d'enfance, dont Céline, la fille d'honneur, sont allées l'aider à se vêtir, et lui agrafer, sur son élégante coiffe blanche, le bouquet artificiel de fleurs d'oranger, symbole de virginité. Enfin elle descend l'escalier, Joséphine, très gracieuse dans sa robe claire, à peine troublée, mais les joues rouges pourtant, de pudeur ou de joie.

On la complimente ; et ce sont des embrassades sans fin... Bonjour, cousin ; bonjour, cousine ; bonjour, Louis ; bonjour, Hortense...

Louis Poirier, le marié, est, lui, descendu un peu avant la mariée. Il a serré les mains que tendaient les hommes et embrassé les femmes sur les joues. Pour l'instant, il cause des détails de la fête avec son garçon d'honneur. On le sent préoccupé. Il donne des indications : il faudra placer le cousin Pierret au bout de la table, et mettre la tante Sophie Gaillard le plus près possible de la mariée. En tous cas, il faudra toujours réserver une place pour monsieur le Maire, car il pourrait leur faire l'honneur de venir.

Le père Jean Poirier et la Rosalie sont dans un coin, causant avec leurs propres parents, et ceux qui bientôt seront leurs alliés de famille. Ils ne sont pas d'une folle gaieté ; mais ils ne laissent presque rien percer de leur mécontentement. D'ailleurs ce qui est passé est passé, et ce qui est dit est dit, n'est-ce pas ?

Enfin il va être la demie. On sait que monsieur le Maire est toujours exact. Il ne faut donc pas se mettre en retard.

— Allons, crie Tripaud, c'est l'heure. Il faut partir, les enfants.

Le garçon d'honneur donne les cavalières aux cavaliers, selon les meilleures convenances pour chacun et chacune.

Le père Tripaud a pris la main de Joséphine, et forme avec elle la tête du cortège. Les autres invités s'alignent. Louis Poirier, selon l'usage, est derrière.

A pas processionnels, le cortège s'avance. Une rue, puis une autre est ainsi parcourue. Toutes les femmes de Puymaufre, informées de l'événement, sont là, par groupes, sur le pas des portes, donnant leur avis sur la toilette de la mariée, les unes la trouvant bien, les autres la jugeant du plus extrême mauvais goût. Les hommes de Puymaufre, que ce spectacle intéresse moins que leurs épouses, sont, malgré tout, en assez grand nombre sortis dans la rue. Ils lèvent leurs casquettes pour saluer la mariée, trouvant Joséphine Tripaud fort appétissante.

Enfin voici la place. La mairie, dont la porte est toute grande ouverte, est au bout. Les invités entrent tous dans la salle très vaste. Les mariés vont aux deux chaises qui leur ont été réservées auprès de la table ; les invités se massent, assis ou debout, au fond de la salle.

Le maire, M. Charlet, est un brave homme de petit propriétaire, qui pose avec flegme les questions ordinaires de consentement, lit sans la moindre prétention à l'effet les articles du Code, unit avec simplicité les deux jeunes gens, serre cordialement la main du marié, embrasse, selon l'usage, la mariée sur les deux joues, le tout sans morgue et sans la moindre suffisance.

Au peu d'attention que les invités ont prêté à cette cérémonie, il est facile de voir qu'elle est, pour eux, de minime importance. Mais au sortir de la mairie, les couples se font plus recueillis. Pour chacun d'eux, sans qu'ils s'en rendent compte peut-être, on sent que l'intérêt de la journée va se concentrer là, dans l'église, à la cérémonie religieuse. Sérieux donc comme il sied, ils entrent dans l'église, et prennent place ; les mariés auprès de la Sainte Table, avec le garçon

d'honneur, sa cavalière et les témoins ; les autres invités dans les bancs, le plus près possible du chœur.

Ils assistent à une messe que sont venues entendre un assez grand nombre de femmes de Puymaufre, curieuses ou dévotes. Le curé fait l'échange des anneaux, les unit selon le rite catholique, leur adresse quelques paroles brèves et quelques souhaits de bonheur ; et après la visite à la sacristie pour les signatures, Louis Poirier est bien vraiment le mari de Joséphine Tripaud, et Joséphine Tripaud est bel et bien la femme de Louis Poirier.

Le nouveau ménage prend la tête du cortège, en se donnant le bras d'abord, puisqu'il le faut ; mais, l'habitude reprenant le dessus, les bras glissent ; et ils en arrivent, à peine au sortir de l'église, à se donner les doigts, selon la vieille mode des amoureux de Vendée.

Jean Bertoux, le violoneux, célèbre à dix lieues à la ronde, que la banalité de pareilles cérémonies n'émeut plus, a tranquillement attendu, assis sur une borne, la formation complète du cortège. Il prend place alors, bien en tête ; et les premières notes de son crincrin donnent le signal du départ. C'est l' « en-avant-marche ! » des troupes à pied ; seulement, ici, la marche est plus lente, et presque cérémoniale. L'air que joue le violoneux est l'éternelle répétition de la même phrase musicale, née évidemment autrefois, il y a très longtemps, sous l'archet d'un violoneux vendéen. La phrase est d'ailleurs fort jolie, et comporte assez de gaieté pour la célébration d'une fête de joie.

Et le cortège défile à nouveau, en prenant exprès le plus long chemin, entre deux haies de gens curieux, gouailleurs ou sympathiques ; et les couples s'éloignent, suivis des cancans ou simplement des bavardages de toutes les commères de Puymaufre-Saint-Jean.

Ils arrivent enfin à la maison de la mariée. Alors les embrassades recommencent, plus nombreuses qu'avant le départ pour la mairie. Cela dure bien une demi-heure.

Mais l'impatience du déjeuner se lit dans tous les yeux ; car il est midi, et les estomacs commencent à crier famine.

Enfin le garçon d'honneur, qu'une cuisinière vient de prévenir, annonce qu'on va se mettre à table. Tout le monde s'y précipite, dans un vague cortège qui ressemble plutôt à un vague troupeau de moutons ; et, passant par la porte de la cour, on entre sous le hangar qui sert, pour la circonstance, de salle à manger.

Le hangar a été balayé de fond en comble ; les vieilles toiles d'araignée qui pendaient aux poutres ont été enlevées au balai. Maintenant qu'il est préparée pour la fête, il est devenu coquet, élégant. Il n'est plus reconnaissable.

De longues tables ont été dressées, formées d'une dizaine de tréteaux sur lesquels ont été ajustées et clouées des planches en bois blanc. Des draps de lit ont été mis en guise de nappe, sur lesquels reposent les couverts. Ils y a là trois cents assiettes, deux pour chaque invité, flanquées de la cuillère et de la fourchette. Le couteau est absent, car tout bon Vendéen doit toujours avoir son couteau dans sa poche.

C'est d'ailleurs une orgie de draps de lit dans le hangar. Comme aux Fêtes-Dieu, sur le passage du dais, pour cacher la chaux et les angles du mur, des draps ont été appendus sur des ficelles que soutiennent des clous fichés au mur. Ces draps sont à hauteur d'homme ; et des épingles y retiennent des touffes de feuillage. Si c'était la belle saison, il y aurait là des fleurs champêtres ; mais c'est février, mois où les fleurs sont mortes. Malgré tout, telle que la salle se présente, l'effet n'en est pas moins fort grâcieux de ce feuillage égayant la monotonie des murs.

Chacun ayant pris sa place avec bruit, le festin pantagruélique commence. Le père Tripaud a fait tuer un veau pour la circonstance ; et c'est du veau que l'on va manger, du veau en vinaigrette, en ragoût, en rôtis ; du veau enfin sous toutes ses formes.

La tête du veau a été placée, entourée de persil, en face des

nouveaux mariés. Trois ou quatre autres têtes de veaux, achetées chez le boucher, figurent, également sur les autres tables.

Quand chacun s'est assis, la soupe se sert ; et l'on n'entend bientôt plus que le bruit des cuillères battant l'émail des assiettes, et dominant le bruit des voix pas encore très animées.

Après la soupe, la tête de veau en vinaigrette. Chacun se fait sa sauce. Ceux qui n'auront pas de tête de veau se contenteront du ventre du veau appelé gras-double. Les plus gourmands prendront des deux.

Ensuite on sert le ragoût. Les voix s'animent ; car chacun commence déjà à être excité par le vin rouge qui coule à flots. Il y a en effet cette remarque à faire que, dans ce pays de Puymaufre où se récolte un vin blanc, lequel, pour n'être pas coté chez les restaurateurs, n'en est pas moins délicieux, c'est un signe de richesse, de distinction, que d'offrir à ses invités, un jour de noce, du mauvais vin rouge venu de Béziers ou de quelque autre Algérie.

Les voix s'animent de plus en plus ; et l'on entend déjà dans les coins des refrains qui s'esquissent.

— Tu chanteras une chanson tout à l'heure, dis, Hortense, toi qui chantes si bien ?

— Je veux bien, répond la jeune fille ; mais il faudra que Firmin nous chante quelque chose.

Firmin, qui est le garçon d'honneur, est revenu du régiment en même temps que Louis Poirier. C'est un gars pour lequel Hortense éprouve du sentiment.

Le gars Firmin ne se fait pas prier, et annonce que, tout à l'heure, il va chanter une chanson nouvelle.

— Bravo ! Bravo ! crient les jeunes filles en tapant des mains.

Un ou deux autres plats se dévorent, pendant que des chansons retentissent, de jeunes gens ou de jeunes filles, toutes applaudies avec le même entrain, bien que souvent la justesse de voix manque totalement. Ce sont de fades romances démodées de café-concert ; et c'est à peine si une ou deux chansons en

patois régional, des chansons de la Vieille Vendée, se font entendre.

Cependant voici qu'on apporte les rôtis. Alors, de plus en plus, les voix s'animent. Les vieux mangent et boivent avec l'appétit le plus louable. Les jeunes gens, rassasiés à moitié, ne mettent que peu d'entrain à la mastication, préférant taquiner leurs voisines qui sont leurs cavalières.

Comme le dessert est proche, la partie la plus sérieuse du concert commence. Voici en effet que trois amies d'enfance de la mariée se lèvent de table, et vont se placer devant elle. Elles entonnent alors « la chanson de la mariée » la seule, celle qui se chante à présent dans toutes les noces de campagne, remplaçant les vieilles cantilènes d'il y a moins de cent ans :

« Permettez qu'en ce jour,
O jeune et tendre épouse,
S'explique notre amour... »

Et ce sont des conseils sans fin qu'elles donnent à leur compagne, et des souhaits interminables qu'elles lui adressent en lui offrant un bouquet et un gâteau symboliques.

Quand les jeunes filles furent retournées à leur place, la vieille Michut, de Puymaufre, qui avait quatre-vingt-cinq ans, et se trouvait être la grand'tante de la mariée, se leva de table, et poussa elle aussi, de sa voix chevrotante mais claire encore, une chanson très ancienne qu'elle devait tenir pour le moins de sa grand'mère à elle, et qui était en patois. Les mots de *rossignolet sauvage* alternaient agréablement avec ceux de *Madame l'épousée*, *volage papillon* et *flèche de l'Amour*.

Lorsque la vieille mère Michut eut fini son dernier couplet, et qu'elle se fut assise, un grand, un immense tapage fut son succès. Ce fut l'ovation qu'elle reçut, car elle chantait juste et fort, et avec goût.

Les verres s'entrechoquaient à présent ; et la gaieté était à son comble quand on apporta le dernier plat de rôti.

C'est alors que se fit la danse du gâteau.

D'après une vieille coutume, les parrains et les marraines du marié et de la mariée doivent offrir un gâteau à leur filleul et à leur filleule le jour de leur mariage.

Cette coutume est si bien enracinée, que les fils ou les filles du parrain ou de la marraine décédés, considèrent comme un devoir d'offrir le gâteau au filleul ou à la filleule de leur père ou mère en leur lieu et place.

Le gâteau, c'est une énorme couronne de farine délayée avec des œufs battus, en pâte tressée. Son aspect est celui d'une grande roue de charrette. C'est d'ailleurs généralement une friandise qui satisferait les estomacs les plus délicats et les palais les plus fins.

Le violoneux Jean Bertoux, assis dans un quelconque vague bout de table, a fait signe à Pierre Chauvet, le parrain du marié, un solide gaillard de cinquante ans ; et les deux hommes se lèvent, ainsi que Blanchard le boulanger de Puymaufre qui a fait le gâteau.

Pierre Chauvet se laisse mettre sur la tête l'énorme gâteau qui repose sur un petit plancher circulaire. Il le tient bien en équilibre avec ses deux mains. Précédé du violoneux, il s'avance devant les convives. A son entrée les mains battent, et les assiettes et les verres font un bruit infernal. C'est un signe de joie.

Le parrain, régulièrement, devrait danser la polka que joue le violon ; mais avec ce poids sur la tête, ses pas sont lourds ; et il ne peut que passer entre les tables dont il fait le tour, en se levant de très peu grâcieuse façon, sur l'une ou l'autre jambe. Au passage du gâteau, des cris d'admiration l'accueillent.

— Qu'il est beau !

— Qu'il est bien doré, et bien cuit !

— Qu'il est gros !

— On voit bien que c'est Blanchard qui l'a fait.

Blanchard, qui suit le parrain, entend la réflexion et s'en trouve très flatté.

Enfin le tour des tables est fait. Le parrain Chauvet a fini sa corvée. Il se retire. On l'aide à remettre en place le gâteau qui va se dépecer et se distribuer en morceaux tout à l'heure. Il s'éponge le front et rentre parmi les convives.

Son absence n'a pas duré cinq minutes ; mais, quand il revient, les chants ont recommencé avec d'autant plus d'entrain que le vin et la joie ont plus échauffé les têtes.

Dans le bruit des voix et des chansons, Firmin, le garçon d'honneur se lève et va, avec sa cavalière Céline, quêter de table en table, en ne s'adressant qu'aux jeunes garçons et aux jeunes filles. Le résultat total de la collecte doit, comme c'est l'usage, servir à acheter quelques cadeaux d'utilité pratique pour le ménage. Quand la collecte est finie, les deux jeunes gens vont se rasseoir.

La collecte a passé d'ailleurs presque inaperçue ; elle s'est faite au milieu du tapage toujours croissant des chansons dont toute la noce reprenait le refrain en chœur.

Après les biscuits et le café avec accompagnement d'eau-de-vie, il y avait bien près de trois heures que les invités étaient à tables.

En voici pourtant qui se lèvent, lassés de toute cette orgie de chants entendus, de tapages subis, de victuailles absorbées. C'est très agréable, évidemment d'être à table, mais il ne faut pas oublier la danse non plus.

Les mariés se lèvent de table ; et ils sont suivis par la bande tapageuse de tous les jeunes invités. Seuls les très vieux restent encore à table.

On a installé, dans un coin de la cour, une barrique vide. Jean Bertoux, le violoneux, y grimpe, et prélude par quelques notes criardes en triples et quadruples croches, histoire de se faire les coudes.

Il est deux heures et demie. La mariée ouvre le bal avec son mari. C'est par une polka que l'on débute. Chacun prend la taille de sa chacune, et l'on polke. Après la polka arrive la scottish, danse distinguée qui succède à une autre danse

exotique. Mais on sent que ces deux danses, sacrifiées au goût du jour, n'enthousiasment pas les jambes des invités. Enfin voilà le premier quadrille avec ses diverses figures entrecoupées par les cris aigus de Jean Bertoux, le violoneux : « Embrassez vos dames !.. Chaînes des dames !.. En avant les quatre-z-autres ! »

A ce quadrille désormais vont succéder maints et maints quadrilles ; car c'est la danse locale favorite, celle où se déploie le plus l'énergie des gars pour enlever les filles au commandement du violon. Et les jambes gigotent ; et les filles font des révérences grâcieuses aux garçons qui leur répondent par des effets de torse ou de jambes d'un goût quelquefois discutable. Et ce sera ainsi, cette orgie de danses, jusqu'au dîner.

Pendant ce temps-là, ceux des jeunes gens qui n'aiment pas la danse, par goût ou timidité, jouent ensemble ou avec les vieux, aux palets dans un coin de la cour. Les autres, dans le caniveau sur le bord de la maison, jouent aux boules. Joueurs de palets et joueurs de boules ont cet enjeu dangereux pour chaque partie : le perdant doit boire un verre de vin. Malheur donc à celui qui ne tient pas du Ciel le talent du discobole : il sera ivre-mort avant le dîner. Il y a ceci à remarquer, en effet, c'est que le paysan vendéen, si sobre d'ordinaire, les jours de travail, devient le dimanche et dans les fêtes de chômage, d'une rare intempérance.

Tout autour des danseurs un cercle s'est formé, comme dans les salons du grand monde, le cercle des gens qui ne dansent pas, de ceux qui font tapisserie. Ils regardent, causent, rient, attendent le dîner ; les hommes en fumant des cigares d'un sou que tiennent inélégamment leurs doigts gourds ; les femmes, qui sont de beaucoup, les plus nombreuses, papotent, effleurent le chapître des toilettes si cher à toutes les femmes, mais s'attardent surtout complaisamment sur le prix des denrées dans les marchés voisins, sur la façon bizarre dont la vache à Louis a fait son veau, sur les

pluies trop fréquentes cette année, sur monsieur le curé de Palenfieu qui s'en va dans une autre cure, et sur beaucoup d'autres choses encore, de la vie courante et locale.

Entre le déjeuner et le dîner, la seule diversion qui fut faite aux dames, fut celle de l'achat de cadeaux. Ce fut l'arrêt, l'entracte pour les danseurs, mais pas pour Jean Bertoux, le violoneux qui, comme toujours, prit la tête du petit cortège formé par les seuls garçons et filles de la noce, pour aller chez les commerçants de Puymaufre, chercher les cadeaux.

Les filles achetèrent une glace en bois doré; et les garçons une petite pendule. Comme il restait encore un peu d'argent, ils purent faire emplette d'une lampe à huile, d'un tire-bouchon, et d'une cuillère à soupe. La note de grivoiserie ne manqua pas non plus d'être donnée ; aussi, pour quinze sous, purent-ils rapporter un magnifique vase nocturne avec filets rouges et fleurs jaunes et bleues.

Chargés des cadeaux, ils s'en retournèrent danser, avec un entrain toujours croissant. Au bout d'une heure, ils étaient en nage.

Les cuisinières, pendant ce temps, avaient enlevé les assiettes et les reliefs du déjeuner ; puis après avoir, tant bien que mal, nettoyé la table, elles remirent les assiettes pour le soir.

Cela n'étonnera personne, lorsqu'on affirmera que le repas le plus important des noces vendéennes est le déjeuner. Les invités ont été gavés de victuailles durant plus de deux heures, et se sont remplis l'estomac durant toute l'après-midi, des boissons les plus disparates. Ils n'ont donc plus faim, et vont pour la forme vers ce dîner où d'ailleurs ne se servent, à part quelques nouveaux plats, que les reliefs du déjeuner.

C'est le pot-au-feu, dont le bouillon est plus consommé que le matin, qui se sert à nouveau ; le reste est de la viande froide ou des ragoûts réchauffés

Les têtes sont enchaleurées ; aussi la gaieté est-elle à son comble au dîner. Tout le monde, sous l'influence du petit vin blanc clairet, a envie de rire, même le père Jean Poirier et la

Rosalie, qui ont dansé une petite figure dans le quadrille ; et cela les a mis en train. Il y avait si longtemps qu'il ne leur était pas arrivé de se démener de la sorte.

Durant tout le dîner, les chants éclatèrent, avec plus de sonorité encore que le matin même ; mais, comme il se faisait tard, certains parents, habitant au loin, s'excusèrent de ne pas pouvoir rester plus longtemps, et se dirigèrent vers l'écurie de l'auberge voisine où étaient leurs chevaux et leurs voitures. Ils partirent ainsi une vingtaine, un peu dans toutes les directions. Leurs femmes n'oublièrent par d'emporter un souvenir de la noce, c'est-à-dire un morceau de gâteau pour leurs très vieux parents ou leurs tout jeunes enfants, dont l'âge extrême expliquait l'absence.

Bientôt tout le monde se trouva réuni à la danse ; et les quadrilles reprirent, aux clartés pâles et vacillantes d'une dizaine de lanternes accrochées aux murs, ou fichés sur des piquets plantés là tout exprès pour faire office de reverbères.

Jean Bertoux, le violoneux, monté sur sa barrique, continua à se secouer les bras sous prétexte de faire de la musique ; et les jambes continuèrent à gigoter de la plus belle façon. Les garçons mirent de plus en plus d'ardeurs à serrer la taille de leurs cavalières, et à les enlever bien haut, pour montrer qu'ils étaient agiles et forts, et aussi parce que cela faisait plaisir aux filles.

Mais il n'est pas de fête qui dure. Vers dix heures, la mariée, sans dire bonjour ni bonsoir, s'esquiva, et le marié, sous un vague prétexte, ne tarda pas à la suivre, subrepticement lui aussi.

A cette heure, le cercle de ceux qui ne dansaient pas était clairsemé ; il n'y avait pour ainsi dire plus de galerie.

Peu à peu les danseurs s'éparpillaient. Il ne restait plus maintenant que les enragés, entr'autres le fils à Lucas, qui dansait si bien, et la fille à Bonneau qui s'en ferait mourir de la danse.

A onze heures la journée était finie. Danseuses et danseurs

allèrent se restaurer un peu dans la maison où ils prirent du vin chaud en mangeant du gâteau.

Ils discutèrent en riant pour savoir s'il y avait lieu d'aller offrir la soupe à l'oignon aux mariés ; mais comme aucune cuisinière ne consentit à donner d'oignons, ils laissèrent de côté ce projet. Ils se consolèrent en criaillant à tûe-tête quelque vague chœur campagnard où déjà se sentait l'avinement des voix ; ils poussèrent à merveille des ioup-ioup et des pi-i-i-i ! Puis, comme les cuisinières, ayant complètement fini leur ouvrage, menaçaient de les expulser avec l'aide du père Tripaud, ils se décidèrent à partir en lançant de nouveau à toute volée d'autres ioup-ioup, par les rues de Puymaufre endormi.

Ils reconduisirent, en chantant ainsi, les jeunes filles chez elles ; et chacun, vers minuit, se trouva dans un lit, ceux de Puymaufre, chez eux ; ceux des environs chez des amis, ou à l'auberge.

Dès neuf heures, le lendemain matin, il y avait bien une dizaine de personnes à nouveau réunies chez Tripaud ; car au pays de Vendée, plus que partout ailleurs, il ne saurait y avoir de belle fête sans lendemain, et ce ne serait vraiment pas une belle noce que celle qui ne durerait qu'un jour.

La Rosalie et Jean Poirier, ayant couché dans la maison de Tripaud, se trouvèrent dès le matin, la Rosalie à aider les femmes de ménage dans leur besogne, et Jean Poirier en train de trinquer avec le cordonnier.

Quand les couples furent assez nombreux, en attendant le déjeuner, les jeunes filles, inlassables, proposèrent de danser encore. Galants, les garçons acceptèrent avec un enthousiasme feint, et un soupçon de danse s'organisa, aux accords du violon de Jean Bertoux, loué pour deux jours. Mais il n'y avait plus le même enthousiasme que la veille ; les danseurs étaient moins nombreux, et la galerie n'existait pour ainsi dire pas. Aussi, bientôt, comme les nouveaux arrivants n'étaient que des vieux, qui ne venaient que pour le déjeuner et

que la danse ne tentait pas ; comme en outre l'heure du déjeuner était proche, le combat finit sur les dix heures, faute de combattants, et bientôt il n'y eut plus de danse faute de danseurs.

Comme bien l'on pense, lorsque Louis Poirier et Joséphine parurent sur le seuil, ils eurent le plus grand succès ; et les acclamations qui les accueillirent ne furent même pas exemptes de grivoiserie.

— Eh bien, Louis, as-tu passé une bonne nuit ?

— Eh bien, Joséphine, tu n'es pas trop fatiguée ?

Et bien d'autres questions où la double entente n'existait même pas.

Le déjeuner, où se trouvaient réunies à peine cinquante personnes, fut banal. Un potage gras, encore ; car il ne saurait y avoir de repas sérieux sans soupe ; puis l'éternel veau sous toutes ses façons de se laisser accommoder.

Des chants et encore des chants pour varier ; puis après le dessert où se finit le gâteau de la veille, après le café, la noce était bien vraiment finie.

Ce fut en vain que Firmin, le garçon d'honneur, tenta, pour la forme, d'organiser un quadrille ; il ne réussit qu'à aligner trois ou quatre couples qui, eux-mêmes, en eurent vite assez. Chacun, sans se l'avouer, était rompu. Aussi prit-on le parti le plus sage, celui de terminer la noce.

Les Saulaies n'étant qu'à une petite lieue de Puymaufre, les jeunes gens décidèrent, toujours selon l'usage, d'aller conduire les nouveaux mariés chez eux.

Louis Poirier se mit donc, avec sa jeune femme, en tête du cortège qui se formait ; les couples s'appareillèrent ; et les gars de bonne volonté se chargèrent des présents. L'un prit la pendule, l'autre le globe de verre qui la recouvrait ; un troisième se chargea de la glace qu'il promit de rendre saine et sauve jusqu'au domicile des époux ; d'autres enfin emportèrent les menus présents : un berceau, une layette, une pelle, une pince, un balai. Celui qui tenait la cuillère à pot, et qui

était un garcon facétieux, la brandissait comme une masse d'armes.

Et maintenant en route pour les Saulaies, violon en tête, comme toujours, avec des chants assourdissants qui effarouchaient les canards et les oies, et faisaient se sauver les bestiaux qui paissaient dans les prés sur les bords du chemin.

Après trois quarts d'heure de marche, on arriva aux Saulaies, où se trouvait un des deux valets, celui qui avait été à la noce la veille, tandis que le second, plus mal partagé, n'y avait assisté qu'aujourd'hui. Dès qu'il vit venir la noce, il se mit à sauter, et à jeter sa casquette en l'air en signe de joie.

On entra dans la maison, en riant et en chantant. Les Poirier offrirent à boire de leur bon vin clairet qu'ils récoltaient eux-mêmes. Il se trouva deux jeunes couples qui essayèrent encore de danser dans un coin de la cour, et même sans violon. Puis, au bout d'une demi-heure, quand les cadeaux eurent été montés dans la chambre des mariés, on fit aux Poirier des adieux définitifs.

Le père Tripaud embrassa sa fille ; et le cortège reprit la direction de Puymaufre C'était la fin de la noce. Le mariage était terminé ; chacun s'en retournait chez soi.

(*A suivre.*) GUSTAVE GUITTON.

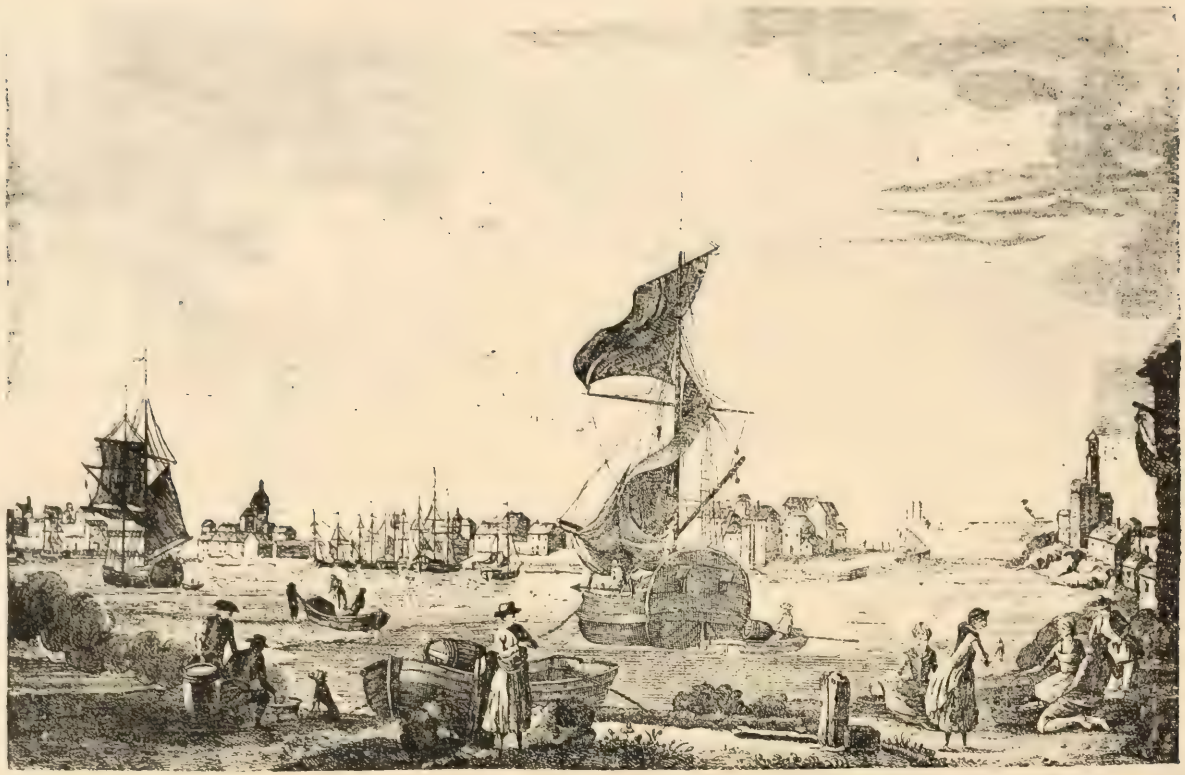

Clich^é de M. Amédée ODIN.

LES SABLES-D'OLONNE, A LA FIN DU SIÈCLE DERNIER

D'après un dessin d'OZANNE, ingénieur de la Marine.

JOURNAL D'UN SABLAIS

1803-1804

Le Fenestreau, février 1899.

En ces temps derniers où l'éventualité menaçante d'une guerre entre la France et l'Angleterre, a ému l'opinion publique, nous avons entendu discuter sur le rôle du port des Sables en cas de conflagration. Nous ne prenons pas parti dans la question, n'étant pas de ceux qui s'imaginent qu'il suffit d'habiter au bord de la mer et de voir rentrer les barques de poissons frais à notre usage, pour posséder l'autorité et la compétence nécessaires dans d'aussi graves sujets. Nous ne nous sentons pas le courage de faire manœuvrer, en paroles sur l'onde amère, les cuirassés qu'un vaudevilliste dirige effectivement — tout arrive en France, et, le plus curieux, c'est que M. Lockroy ne serait pas plus mauvais ministre de la Marine qu'un autre, ce dit-on ! —

Laissant de côté l'avenir, nous abandonnerons également le présent pour ramasser, au point de vue maritime, quelques miettes du passé.

Dans les papiers recueillis, Dieu sait avec quel soin, par le regrette et savant docteur Petiteau, nous trouvons un cahier dont la moitié des pages (19 sur 38) avait été coupée par un inconnu et transformée sans doute en vulgaires cornets, mais, tel qu'il est, il renferme quelques notes intéressantes sur les débuts de la guerre navale de 1803, aux environs des Sables, qui font regretter les pages perdues.

C'est une espèce de journal écrit très rapidement, sans aucune prétention, par un Sablais dont on ignore le nom, mais qu'il serait peut-être possible de retrouver, grâce à une phrase du

texte. La partie que nous possédons part du 30 prairial, an XI, et s'arrête dans les premiers jours de Ventôse, an XII.

Après le titre qui contient deux ancres, à la sépia, enlacées, et une notice sur la lune et ses phases, l'auteur du manuscrit relate, jour par jour, presque heure par heure, les événements dont notre port vendéen a été témoin.

Très clairement, on voit le rôle important joué par la petite flotille du commandant de la station, René Guiné. Le port des Sables servait de refuge aux nombreux bateaux de tous genres qui naviguaient entre la Loire et la Charente. En présence d'un ennemi très nombreux et entreprenant, il s'agissait de faire passer le plus rapidement possible, d'un point à un autre, une quantité de bâtiments de commerce, de transports de troupes et de munitions. La lecture attentive du Journal sablais *montre combien cette tâche était difficile, et, avec quelle habileté, elle a été remplie. En dehors des mouvements journaliers de la flotille et des convois, nous remarquons aussi deux ou trois incidents caractéristiques. Ainsi, l'enlèvement, par les Anglais le 16 frimaire, en rade des Sables, d'une prise ennemie, et au milieu de l'ahurissement général, la belle défense de quelques matelots et préposés sablais. Ailleurs, l'intervention heureuse des canonnières de la défense en faveur de bateaux menacés par des corsaires anglais. Plus loin, la destruction partielle d'un convoi par la tempête, la dramatique entrée d'un sloop dans le port. Enfin, à signaler l'intelligente initiative de ce capitaine d'un chasse-marée qui, serré de près par un corsaire, se réfugia sous la batterie du Perray, et, voyant que celle-ci ne le protégeait pas de son feu, — la garnison, ô éternelle légèreté française, était occupée à « ribotter quelque part! » — débarqua et pointant lui-même un canon, mit en fuite l'ennemi par un boulet adroitement envoyé en plein bord.*

Bien des considérations ressortent du journal que nous publions, il est inutile de les souligner, nos lecteurs les trouveront eux-mêmes : laissons maintenant la parole à notre auteur.

G. H. C.

JOURNAL DES ÉVÉNEMENTS

OCCASIONNÉS PAR

LES ANGLAIS SUR NOS COTES, ETC

Commencé le 30 fléoral, 11e année républicaine.

11 Année. — Floréal.

Le 30. — Les Anglais ont commencé les hostilités par la prise de deux bâtiments dans la baye d'Audierne.

Prairial.

Le 10. — Le citoyen Le Brun, aide de camp du 1er consul est arrivé icy, à 10 heures du soir, venant de l'isle Dieu, Saint-Gilles, etc ; il fut, aussitôt son arrivée, visiter le fort de Saint-Nicolas et partit le lendemain, à 4 heures du matin pour la Rochelle.

Le 16. — Une petite division anglaise s'est montrée pour la première fois de cette guerre à la vue de notre port.

Le 17. — La division ci-dessus, composée d'un vaisseau, une frégate et un brick a paru dans le S. O. à 3 ou 4 lieues au large.

Le 20. — Le chasse-marée de la république, le *Lézard,* armé de 6 canons venant de Rochefort, est parti de ce port pour Lorient. Le bateau plat, le [1], venant de Rochefort, chargé de canons et d'affûts, est entré icy ; il est destiné pour Saint-Gilles.

[1] Le nom manque sur le manuscrit. Du reste, le lecteur remarquera, dans le courant du journal, un certain nombre de vides analogues. — G. H. C.

Le 20, au soir. — Deux bâtiments dont un trois-mâts et un brick, ont paru devant la rade à 3 ou quatre lieues au large; Leur manœuvre et leur gréement les ont fait juger anglais.

Le 21. — Le brick dont on vient de parler, s'est montré dans le S. O. à 4 lieues au large.

Au soir. — Un bâtiment dont on a fait une frégate, s'est montré dans le S. O., courant au S. E. à 4 lieues au large.

Messidor

Le 3. — Le lougre de la république, l'*Angélique*, commandé par le citoyen Guiné est entré dans le port.

Le 4. — Le corsaire de la Rochelle, le , est passé en louvoyant devant notre rade.

Le 5. — A la pointe du jour le bateau plat, le , destiné pour Saint-Gilles, est parti ainsy que plusieurs bâtiments qui étaient en rade avec luy.

Idem au soir. — Un cutter anglais a paru devant notre port donnant la chasse à un brick caboteur qui est venu mouiller en rade, (c'est le premier corsaire que nous ayons vu de cette guerre).

Le 6, au matin. — Le 1er convoi sorti de ce port, est parti pour le Nord sous l'escorte de l'*Angélique*.

A midy. — Le convoi dont on vient de parler, est retourné mouiller en rade.

Au soir. — Vers huit heures et demie, l'*Angélique* est appareillée pour aller reconnaître un cutter qui avait paru tout le jour devant la rade.

Le 7, au matin. — Le convoi est toujours en rade. L'*Angélique* sous voile et faisant à un sloop des signaux qu'il ne connaissait sûrement point, luy a tiré un coup de canon à boulet qui l'a obligé de venir mouiller en rade.

Sur les 6 heures. — On a entendu plusieurs coups de canons de gros calibre venant du côté des coureaux de l'isle de Ré.

Sur le midy. — Un lougre, présumé anglais, est passé devant notre rade au nord.

Le 9. — L'*Angélique* est appareillée vers les 5 heures du matin, elle a porté vers Saint-Gilles où elle a eu connaissance des Anglais ; elle est retournée en rade et a donné au convoi l'ordre de rentrer ; une partie seulement est rentrée dans le port.

Sur le midy. — Quatre bâtiments dont deux frégates, se sont montrés devant notre port.

Un grand bâtiment, portant un pavillon à la tête de son mât d'artimon, est passé devant notre rade sur les huit heures du soir ; il faisait porter pour les coureaux.

Vers les 9 heures. — Plusieurs chasse-marée venant du Nord, ont mouillé en rade.

Le 10. — Sur les 6 heures du matin, l'*Angélique* est allée reconnaître un grand bâtiment dans l'E. S. E courant à terre et qu'on prenait pour une frégate ; lorsqu'il a été à une certaine distance, l'*Angélique* a arboré sa couleur qu'elle a assurée d'un coup de canon à boulet. Le bâtiment, n'y ayant fait aucune attention, est reviré de bord quelque temps après, ce qui a donné lieu de le reconnaître pour marchand, et pour le même qui parut hier sur le soir.

Vers midy. — L'apparition de plusieurs trois-mâts a déterminé la rentrée entière du convoi. L'*Angélique* est restée seule en rade. Sur les neuf heures, elle a levé l'ancre et s'est rapprochée du port. Les bâtiments, dont on vient de parler, et qu'on croît être des frégates anglaises, avaient disparu dans le Sud.

Le 11, au matin. — Les canonnières l'*Isle-Dieu*, la *Subtile* avec la goëlette l'*Agile*, arrivent avec quelques bâtiments qu'ils escortent. A peine la *Subtile* a été mouillée qu'elle a levé l'ancre avec l'*Angélique* pour courir sur l'*Isle-Dieu* et quelques bâtiments que l'on était obligé d'attendre.

Vers les 3 heures du soir. — Tout le convoi composé des bâtiments qui étaient rentrés dans le port la veille et ceux venant des coureaux, sont remis en rade.

Dans la nuit du 11 au 12. — Le convoi est appareillé pour Fromentine.

Le 12. — Au matin, une frégate paraît dans l'E. S. E., à trois lieues au large.

A 4 heures du soir. — La frégate dont il vient d'être parlé a fait venir à son bord une galiote (neutre) en luy tirant un coup de canon.

Le soir vers 8 heures. — La même frégate fait porter sur le S. O.

Le 13. — Sur les 3 heures après midy, la goëlette l'*Agile*, venant de Saint-Gilles, l'isle Dieu, etc, est mouillée en rade. Elle rapporte avoir laissé le convoi en rade de Saint-Gilles où il était retenu par les vents contraires.

Sur les 6 heures. — Elle est appareillée pour les coureaux.

Le 16, au matin. — L'*Agile* avec un convoi de chasse-marée est mouillée en rade. Un de ces derniers voulant s'échapper, elle luy a tiré plusieurs coups de canon qui l'ont obligé de reprendre le mouillage ; quatre chaloupes ont été à bord de l'*Agile* y prendre des troupes qu'elle avait à son bord ; il paraît depuis le jour un brick neutre qui a donné quelques inquiétudes avant qu'il fut connu. Un lougre paraît dans le S. O courant sur une galiote. La brise de N. O. n'a pas permis aux chaloupes de porter à l'isle Dieu, les troupes dont il vient d'être parlé.

Sur les 5 heures. — La canonnière la *Subtile*, venant de Fromentine, est mouillée en rade avec quelques bâtiments.

Dans la nuit du 16 au 17. — La *Subtile* est appareillée pour les coureaux avec quelques bâtiments.

Le 17. — Le convoi est toujours en rade où il est retenu par les vents du N. O.

Le 18, sur les 6 heures. — L'*Agile* a donné le signal d'appareiller, et, tout le convoi est parti pour le N ; les chaloupes chargées de troupes et un bateau plat venant de Saint-Gilles chargé de munitions de guerre qu'il a pris icy, et dont on a parlé dans le courant de ce journal, sont aussi partis, les premiers pour l'isle Dieu et l'autre pour Saint-Gilles.

Le 19, 3 heures du matin. — Un petit convoi, réuni dans notre rade pendant la nuit, est appareillé pour le Nord sous l'escorte de l'*Isle Dieu* et de l'*Angélique*.

A 11 heures. — Le cutter l'*Actif* armé de 4 canons, 2 pierriers et 24 hommes d'équipage, venant de Rochefort est mouillé en rade ; il y avait alors une goëlette louvoyant pour attraper les coureaux et que *l'Actif* fut reconnaître avant de mouiller ; on présume que c'est un corsaire de la Rochelle.

Sur les 6 heures. — L'*Actif* est appareillé pour entrer dans le port. La goëlette l'*Agile* venant de l'isle Dieu, est mouillée en rade.

Le 20, 6 heures du matin. — L'*Agile* est entrée dans le port.

A midy. — Un lougre, présumé anglais, paraît devant la rade à 2 lieues 1/2 au large, courant la bordée du S. O. ; plusieurs bâtiments venant du Nord, continuent leur route pour les coureaux.

Sur les 5 heures. — Le convoi parti hier matin est de relâche dans notre rade.

Le 21, 6 heures. — L'*Agile* et l'*Actif* ont sorti à la marée et mouillé en rade. L'*Agile* est partie quelque temps après pour les coureaux.

A une heure. — Un lougre anglais est passé devant la rade à une portée et demie de canon, courant sur plusieurs chasse-marée qui venaient des coureaux. L'*Angélique* et l'*Isle-Dieu* ont fait plusieurs signaux après lesquels ils ont levé l'ancre pour courir sur quelques chasse-marée qui venaient mouiller en rade.

A 2 heures 1/2. — Le lougre a levé chasse et fait porter sur le S. O.

A 3 heures. — L'*Angélique* et la *Subtile* sont revenues mouiller avec le convoi.

Dans la nuit du 21 au 22. — Le convoi est appareillé pour sa destination.

Le 22, 7 heures du matin. — Un lougre s'est montré devant le port courant sur le N. O.

Le 23, à 6 heures du matin. — L'*Angélique* et l'*Isle-Dieu*, convoyant un sloop et quelques chasse-marée sont de retour de leur mission.

Le même jour, à la marée, l'*Isle-Dieu* et l'*Angélique* sont entrées dans le port.

Le 24. — Dès le matin, un chasse-marée s'est montré dans le S. E. très au large et ayant l'air de louvoyer pour attraper la rade.

Vers les 7 heures du soir. — Le même chasse-marée s'est tiré du S. S. O. avec un lougre et donnait la chasse aux chasse-marée qui faisaient porter pour les coureaux.

Le 25 au matin. — Le lougre et le chasse-marée de hier étaient à vue ; le premier dans le S. E. à deux lieues au large et l'autre dans le S. O. courant au Nord.

A 7 heures du soir. — Il a paru dans le sud un brick armé qui a visité une galiote.

Le 26 — Le même brick de hier a paru dans le S. O. courant au S. E L'*Agile* et la *Subtile* ayant des troupes à bord, sont arrivées en rade ; des chaloupes destinées à prendre les troupes pour les porter à l'isle Dieu se rendent à bord.

Sur les 2 heures du soir. — Une division anglaise de frégates et corvettes s'est montrée au large dans le S. S. O.

Le 27, 6 heures du matin. — L'*Agile* et les chaloupes chargées de troupes sont appareillées pour l'isle Dieu. Il ne paraît aucun ennemi.

Sur les 2 heures après midy. — Une frégate s'est montrée dans le sud très au large, et a disparu peu de temps après.

Sur les 8 heures. — Un petit convoi escorté par l'*Angélique* et l'*Isle-Dieu*, est parti de la rade pour Fromentine.

Le 28 au matin. — L'*Agile* et les quatre chaloupes venant de l'isle Dieu, sont en rade. Elles ont des troupes qu'on leur a données pour l'Isle de Ré.

Au soir. — La *Subtile* qui était dans le port depuis quelques jours a mis en rade, et est partie quelque temps après pour les coureaux avec l'*Agile* et deux chasse-marée dont celuy

bâti icy par le sieur Guéri, constructeur, un lougre courant à terre paraissait dans le S. E.

Thermidor.

Le 1er — Un lougre s'est montré dans l'après midy dans le S. O.

Le 2. — L'*Agile* et la *Subtile*, venant des coureaux sonmouillées en rade vers les 6 heures du matin ; elles sont remplies de troupes, pour l'isle Dieu.

Vers les 10 heures. — La goëlette, la *Guadeloupe* partie avec les précédents, est mouillée en rade ; elle est aussi remplie de troupes. Toutes les troupes des différents bâtiments ont été réparties dans une douzaine de chaloupes qui doivent les conduire à l'isle Dieu sous l'escorte des bâtiments de guerre dont on vient de parler. (A)

Dans la nuit du 2 ou 3. — Ils sont tous partis pour leur destination.

Le 3, 5 heures du soir. — L'*Angélique*, *l'Isle Dieu* et l'*Actif* escortant une quarantaine de bâtiments venant du N. sont mouillés en rade. Une frégate anglaise a paru dans le S. S. O. très au large.

Le 4, 4 heures du matin. — Le convoi dont on vient de parler est appareillé pour les coureaux. Les vents contraires l'ont obligé de venir reprendre le mouillage. Sur le milieu du jour une jolie goëlette ayant appareillé de la rade, est rencontrée par un corsaire, vers la Gâchère, lequel envoya son canot qui l'amarina malgré que les préposés qui s'étaient embarqués luy eussent tué un homme et mis un autre hors de combat. Ce bâtiment était infailliblement perdu sy l'*Agile* revenant de l'isle Dieu n'eut obligé les Anglais de l'abandonner.

Sur les 2 heures. — Le convoi est réappareillé avec la brise du N. O. Le même jour, plusieurs chaloupes de Saint-Gilles ont été obligées de faire côte, chassées par le même corsaire,

(A) Il n'y a que l'*Agile*, qui est allée escorter les chaloupes, les deux bâtiments ont fait voile pour l'Isle de Ré.

Le 5, 5 heures du matin. — Les bâtiments de guerre partis hier pour les coureaux, sont en rade avec la *Subtile* et la *Guadeloupe* ayant des troupes à bord (Toujours destinées pour l'isle Dieu).

A 11 heures. — *L'Agile*, revenant de l'isle Dieu, est mouillée en rade.

La *Subtile* et la *Guadeloupe* ayant déposé leurs troupes dans les chaloupes destinées à les porter à l'isle Dieu, sont appareillées pour les coureaux. Plusieurs chasse-marée, venant de ce dernier endroit, sont mouillés en rade.

Sur les 8 heures. — Le côtre l'*Actif* venant d'observation, est remouillé en rade.

Le 6. — Plusieurs frégates se sont montrées dans le S. très au large.

Le 7, 5 heures du matin. — Le convoi, l'*Agile* et les chaloupes sont partis pour leur destination. Sur le soir, une frégate s'est montrée dans le S. E.

Le 8, 5 heures du matin. — L'*Agile* et les chaloupes sont retour de leur mission.

11 heures. — L'*Agile* est partie pour les coureaux.

9 heures du soir. — L'*Isle Dieu* et l'*Angélique* arrivent en rade.

Le 10. — Plusieurs bâtiments qu'on présume être neutres, se sont montrés dans le S. L'*Angélique* et l'*Isle-Dieu* sont entrées dans le port.

Le 12 au matin. — Ils ont remis en rade.

Le 14. — Ils ont appareillé pour aller au devant d'un convoi venant de l'isle de Ré, escorté par l'*Agile* et la *Subtile*. Les vents contraires ne leur ayant pas permis de continuer leur route vers le N. ils ont tous mouillé en rade

Le 15. — A la marée du soir, ils ont entré dans le port.

Le 16. — Un bateau plat et une goëlette de la République sont entrés dans le port vers les 5 heures du matin. Ils ont à bord les ustensiles nécessaires aux signaux.

Au soir. — Le convoi a mis en rade, la *Subtile* a fait por-

ter de suite pour les coureaux ; l'*Agile*, vers les 6 heures, est allée en découverte du côté de Saint-Gilles.

Le 17, 5 heures du matin. - Le convoi est parti pour sa destination. Le baton de signaux a été placé vers dix heures, à la maison de ville.

Le 21. — L'*Agile* et l'*Angélique* escortant un convoi venant du N. sont mouillées en rade sur les 6 heures du matin.

La *Subtile* et *la Guadeloupe* venaient en même temps des coureaux avec un autre convoi qui a aussi mouillé en rade.

Le 22. — L'*Agile* est appareillée de la rade avec un général à bord qu'elle a conduite à l'Isle-Dieu. Sur le soir, il a paru un lougre dans le S. à deux lieues au large.

Le 23. — Le même lougre de hier s'étant tenu toute la nuit sur les côtes de la Tranche, quatre chasse-marée se rendant dans les coureaux s'en sont aperçu trop tard pour l'éviter, deux ont été amarinés. L'*Angélique* et l'*Isle-Dieu* en ayant eu connaissance ont appareillé et couru dessus, mais, malgré leur bonne volonté, le calme et la marche supérieure de l'ennemi a rendu leur zèle inutile, et, les deux chasse-marée pris auraient été emmenés sans un petit canot armé de 6 ou 7 hommes, du convoi, dont la présence a suffi pour obliger les Anglais à abandonner leur proie.

Le 23. — Entre onze heures et minuit, le convoi est appareillé pour Fromentine.

Le 25. — Un lougre venant du Nord est passé sur les 7 heures du soir à une portée de canon ; on assure que la nuit suivante, il a enlevé en rade un chasse-marée breton qui était mouillé avec 4 ou 5 autres.

Le 27. — La *Subtile* et un petit convoi sont mouillés en rade la nuit précédente. L'*Agile* est arrivée du Nord et mouillée en rade sur les 6 heures. Vers une heure après midy, elle est appareillée avec la *Subtile* et quelques chasse-marée ; Les vents contraires, ont obligé la *Subtile* à retourner au mouillage. L'*Agile* a continué, et donné la chasse à un lougre corsaire qui avait trop d'avance sur elle pour qu'elle put

l'atteindre, mais ayant eu connaissance d'un chasse-marée qui, par sa manœuvre luy paraissait suspect, elle fit porter dessus et l'amarina. Il paraît que c'est celui que le corsaire avait pris en rade, la nuit du 25 au 26, et qu'il avait armé de quelques pierriers.

Le 28, 3 heures du soir. — La première péniche du 5e arrondissement a été lancée (aux Sables).

Le 29. — La *Subtile* et le petit convoi en rade avec elle, sont entrés dans le port.

Le 30. — La *Subtile* est partie pour les coureaux.

Fructidor

Le 1er Un bateau-plat venant de Saint-Gilles est mouillé en rade. Une frégate se tirant du large a donné la chasse à quelques chasse-marée sur lesquels elle a tiré quelques coups de canon. La même frégate s'est montrée dans le Sud très au large sur les 6 heures du soir courant sur l'est, ses huniers sur le ton.

Le 3, 6 heures du matin. — L'*Angélique*, l'*Isle-Dieu* et l'*Actif* sont mouillés en rade. Ils viennent du Sud, probablement d'y conduire un convoi qu'ils avaient pris à Fromentine.

Dans la nuit du 3 au 4. — Le canot de la douane nationale et la grande voile d'une de nos chaloupes de pêche ont été enlevés.

Le 4. — Entre onze heures et minuit le convoi est appareillé pour Fromentine.

Le 5. — Une frégate courant à terre s'est montrée dans le S. E.

Le 6. — L'*Agile* et la *Guadeloupe* sont mouillées en rade. Ils viennent du S. escortant un convoi pour le nord. Sur les 3 heures la *Guadeloupe* est partie pour les coureaux avec un couple de chasse-marée.

Sur les 6 heures. — La l'*Isle-Dieu* et l'*Angélique* sont mouillées en rade revenant de Fromentine.

Le 7. — Le convoi est parti pour Fromentine, à l'exception de l'*Angélique* qui est entrée hier dans le port. Sur les 9 heures l'*Angélique* a mis en rade et se propose de partir pour Rochefort.

4 heures. — Elle est appareillée avec la brise de N. O.

Le 9 au soir. L'*Agile* et quelques chasse-marée ont mouillé en rade venant de Fromentine

Le 10. — La l'*Isle-Dieu* et la *Guadeloupe* escortant un convoi sont mouillées en rade à la pointe du jour. Ils viennent des coureaux, (isle de Ré) où ils ont conduit un convoi de Fromentine.

Le 11. — L'*Agile* est arrivée du N. Elle est repartie peu de temps après pour le S. avec la l'*Isle-Dieu*.

Le 15. — L'*Angélique* venant de Rochefort est mouillée en rade sur les 8 heures. L'*Agile*, le cutter le *Renaud*, et la l'*Isle-Dieu* venant des coureaux sont aussi mouillés en rade vers midy ; ils ont quelques troupes à bord destinées pour l'isle Dieu. L'*Agile* y porte le général Andréossi (général du Génie)

Le 16. — L'*Agile* et le côtre le *Renaud* sont partis pour l'isle Dieu avec cinq chaloupes portant les troupes dont on vient de parler. La *Subtile* et la *Guadeloupe* arrivées hier des coureaux avec quelques caboteurs sont aussi reparties pour leur station. Aujourd'hui ont commencé les signaux de côtes à notre vigie de la Chaume. La deuxième péniche a été lancée.

A midy. — Un brick portant pavillon danois louvoie pour attraper la rade. Le fort de Tanchet luy a tiré un coup de canon.

Le 17. — L'*Agile* et les chaloupes sont arrivées de leur mission sur les 8 heures du soir; un homme (Berjonneau) faisant partie de l'équipage de l'une des chaloupes s'est noyé en revenant icy.

Dans la nuit du 17 au 18. — Le convoi qui était resté sur rade est parti pour le Nord.

La 18. — L'*Agile* est entrée dans le port pour se faire donner un suif.

Un cotre et une galiote qu'on croit être ennemis, se sont montrés dans le S.-O. à 3 lieues au large en même temps qu'il paraissait devant Saint-Jean un petit convoi de gabares de Nantes escorté par la canonnière, la *Subtile*.

Le 19, au matin. — Un bâtiment qu'on croit être la galiote de hier, s'aperçoit dans le S. O. très au large.

L'*Angélique* et la l'*Isle-Dieu* reviennent de Fromentine, avec un convoi destiné pour le S.

Au soir. — L'*Agile* a remis en rade.

Le 20, à la pointe du jour. — L'*Agile* et l'*Angélique* étaient parties. L'*Agile* doit être allée à l'isle Dieu y reprendre les généraux Andréossi, etc.

Sur les 4 heures du soir. — Le convoi dont on vient de parler, est parti pour les coureaux ; il était escorté par la *Subtile* et l'*Isle-Dieu*.

Le 21, 9 heures du matin — L'*Angélique* est mouillée en rade.

Le 22, à la pointe du jour. — L'*Agile* et le cotre, le *Renaud*, sont mouillés en rade, venant de l'isle Dieu ; sur les 6 heures du matin ils ont appareillé pour les coureaux (isle de Ré).

Le 23. — L'*Agile* est de retour en rade, avec quelques caboteurs.

Le 24. — Une frégate et un cotre anglais ont resté une partie du jour, à la vue du port dans le S. E.

Le 25. — Le cotre de hier s'est montré sous le vent des Barges.

Le convoi qui était en rade, est appareillé pour Fromentine, sous l'escorte de la *Subtile* et l'*Angélique*.

Le 26, au matin. — La *Subtile* est mouillée en rade avec un bateau plat et quelques caboteurs venant des coureaux.

Le 28. — La *Subtile* est partie pour les coureaux.

Idem. — L'*Angélique* et l'*Agile* sont arrivés de Fromentine.

Le 29. — L'*Agile* est partie pour les coureaux et l'*Angélique* est entrée dans le port ; le temps est enfin à la pluie ; dès hier il commença à pleuvoir, et, aujourd'hui, il pleut à verse.

Complémentaires.

Dans la nuit du 1er au 2e complémentaire — L'*Angélique* et quelques caboteurs ont sorti du port pour mettre en rade, et d'où ils sont partis dans la matinée du 2e pour Fromentine.

Le 2. — L'*Agile* venant des coureaux et suivie d'un convoi, escorté par la *Subtile* et la *Guadeloupe*, ont mouillé en rade le matin. Au soir, l'*Agile* et les caboteurs ont entré dans le port. La *Subtile* et la *Guadeloupe* ont aussi entré dans le port.

Le 3, au matin. — La *Subtile* et la *Guadeloupe* ont parti pour les coureaux.

Le 5. — L'*Angélique* revenant de Fromentine, est arrivée en rade. Le même jour, l'*Agile* et quelques caboteurs qui étaient dans le port, ont mis sur rade et parti de suite avec l'*Angélique* pour Fromentine.

Vendémiaire.

Le 3 — Sur les 8 heures du soir, la *Subtile* et un brick caboteur ont mouillé en rade venant des coureaux.

Le 4. — Au matin, l'*Agile* et l'*Angélique* escortant un petit convoi ont passé devant la rade ; l'*Agile* ayant fait des signaux à la *Subtile* qui était mouillée en rade, elle a appareillé et accompagné le convoi. Sur les 10 heures, les vents contraires l'ont obligée de venir mouiller en rade à l'exception de l'*Agile* qui a toujours continué à tenir la mer.

Le 5 — L'*Angélique* et l'*Isle-Dieu* sont entrées cette nuit dans le port. La *Subtile* et quelques caboteurs qu'il y avait en rade, sont partis pour les coureaux.

Vers les deux heures, l'*Agile* venant des coureaux, est mouillée en rade, d'où elle est entrée dans le port.

Le 6 au matin. — La *Guadeloupe* est arrivée des coureaux avec un général à bord, lequel a passé à bord de la *Subtile* qui l'a conduit à Fromentine (ou Nantes).

Au soir. — La l'*Isle-Dieu* a mis sur rade.

(*A suivre*). G. Henri Colins.

SUR LE GOLGOTHA

Le doux Nazaréen a gravi son Calvaire,
Défait, le cœur brisé des clameurs qu'il entend.
Le gibet qui s'apprête, et que lui-même attend,
Le recevra broyé comme le blé sur l'aire.

*
* *

Avec ses vêtements tout souillés, les bourreaux
De sa chair palpitante arrachent des lambeaux...
Le Mage dut soudain voir pâlir une étoile,
Car Celui devant qui le séraphin se voile
Pour ces tigres devient un objet de mépris.
Lors Marie, ô douleur ! baise ces yeux flétris,
Et du front maternel détachant le long voile,
En ceint pieusement le corps nu de son Fils !

*
* *

L'Homme-Dieu jusqu'au fiel doit vider son calice :
Il a livré ses bras, tendus brutalement,
Et le cruel marteau sur les clous du supplice
Retombe sourdement.

Bientôt la croix se dresse en la fissure étroite,
Entre deux malfaiteurs ; suspendus à leur tour,
L'un blasphème à grands cris Jésus, celui de droite
L'implore avec amour.

Le Rédempteur a soif ; mais rien n'émeut la foule.
Les morsures des fouets se rouvrent à la fois,
De son chef couronné d'épines le sang coule
Jusqu'au bas de la croix...

Lentement il abaisse un regard vers la terre,
Cherchant l'adieu des siens qu'il n'a point oubliés ;
Mais de ceux qu'il aimait, pleurant avec sa Mère,
Un seul est à ses pieds.

La veille, au Sanhédrin Judas livrait son Maître ;
Jean même s'est enfui, par la peur retenu,
Et devant des valets, dans la cour du grand-prêtre,
Pierre l'a méconnu...

Pourtant — suprême vœu de l'auguste Victime, —
Celui qui sur le cœur de Jésus reposa
Est donné pour enfant à la Vierge sublime,
« *Mater dolorosa* . »

Voici l'heure d'angoisse, et dans la Ville sainte
Régnaient déjà le trouble et la confusion,
Quand les ombres des morts sèment, avec leur plainte,
La désolation.

Du temple dans la nuit a disparu le faîte :
La nature d'un Dieu vient attester la mort,
Tandis que les soldats, comme écrit le prophète,
Jettent sa robe au sort.

Près d'épuiser enfin les tortures humaines,
Repoussé par les Juifs comme un vil criminel,
Le Sauveur semble, alors, aux nations lointaines,
Murmurer un appel.

Son sang remplacera les antiques symboles,
Car dans une accalmie étrange, où les éclairs
Luisent seuls, on entend ces divines paroles
Tomber du sein des airs :

« Tous ceux dont je subis la haine et la colère,
En proie à la fureur des esprits ténébreux,
Ne savent ce qu'ils font : pardonne-leur, ô Père !
Je vais mourir pour eux. »

Il meurt... Et sa puissance en prodiges éclate :
Tout paraît s'abîmer et rentrer au chaos,
Et, frappé de terreur, l'envoyé de Pilate
« Ne lui rompt point les os. »

Venez le recueillir, âmes que rien n'effraye ;
Préparez à Jésus le suaire embaumé,
Car tout son corps blémi ne forme qu'une plaie,
Et « tout est consommé. »

A. Métay.

LE BAS-POITOU A PORT-ROYAL

ANTOINE BAUDRY D'ASSON

Au nombre des austères habitants de Port-Royal-des-Champs, dont le deux-centième anniversaire de la mort de Racine vient d'évoquer le souvenir, se trouvait un pieux ancêtre du vaillant député actuel de la Vendée, Antoine Baudry d'Asson.

A l'exemple de son ami M. de Hillerin, il avait à trente ans quitté le monde, et renonçant à la fortune, aux deux chapelles et au prieuré dont il était bénéficier, il était entré à Port-Royal, se contentant pour vivre d'une modique pension de 800 livres que les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève devaient lui servir en échange de l'abandon de ses bénéfices.

Les solitaires de Port-Royal consacraient — on ne l'ignore pas — tous leurs loisirs à des travaux manuels. Baudry d'Asson y cumulait l'état de menuisier et de cordonnier, et la variété de ses aptitudes lui valut même d'être bientôt chargé de tous les travaux agricoles de l'abbaye, dont il devint alors comme l'intendant.

Ne trouvant cependant pas cette vie assez sévère, il songea un instant à entrer à Saint-Cyran, dont la règle était plus rigoureuse.

Mais l'abbé l'en détourna, sachant combien sa présence était utile à Port-Royal. Baudry d'Asson maniait, en effet, la plume

avec une heureuse habileté[1], et ce n'était certes pas un talent à dédaigner, à l'heure où il était si souvent nécessaire de la prendre, pour répondre aux attaques dont Arnauld et ses amis étaient l'objet.

C'était aussi le moment où Pascal composait ses *Lettres provinciales*. On sait qu'avant de les livrer à l'impression il avait coutume d'en donner communication à ses amis de Port-Royal. Baudry d'Asson avait pour mission spéciale d'en surveiller le tirage et de les répandre par paquets en Bretagne et en Poitou. Il n'en fallut pas davantage pour le désigner aux poursuites de la police. Pour s'y soustraire, on raconte qu'il laissait ses habits religieux pour des habits civils, lorsqu'il devait aller au dehors, à Paris ou ailleurs, pour les besoins de la communauté. L'heure vint de chercher une retraite plus sûre : il la trouva au faubourg Saint-Antoine près l'église de Popincourt et il entraîna à sa suite deux de ses amis, de Pontchâteau et Sainte-Marthe. Dans cette retraite, ils redoublèrent d'austérité ; mais la santé de Baudry d'Asson n'y put résister. Quoique d'une constitution vigoureuse, il succomba à la suite de toutes ces privations, le 30 décembre 1668 et fut enterré à Sainte-Marguerite sa paroisse, tandis que son cœur était porté à Port-Royal-des-Champs.

« Il avait un si grand amour des pauvres, lit-on dans son « épitaphe, que pour eux et en raison de cet amour il souffrait « lui-même la pauvreté. Il était si passionné pour la justice, « que toutes les injustices dont les autres avaient à souffrir « réfléchissaient sur le serviteur de Dieu et ajoutaient un « nouveau mérite à sa patience. Devenu pauvre, de riche « qu'il était, et dégagé des embarras du siècle, il épousa « toutes les affaires des autres qui pouvaient s'allier avec sa « piété, persuadé qu'il était plus avantageux de travailler

1 Outre sa collaboration à la *Concorde de l'Evangile* d'Arnauld, et à la *Morale pratique des Jésuites* de Pontchâteau et de Sainte-Marthe on lui doit plusieurs opuscules personnels, et notamment des *Lettres à l'archevêque de Paris, à la sœur Maltide, au Père Aunat* et *à la sœur Dorothée.*

« pour la cause de la vérité et pour les offices de la charité, en « suivant la volonté d'autrui, que de vivre en son particulier « dans le repos en suivant la sienne propre ».

Quelque jugement qu'on porte sur les querelles et démêlés où les hommes de Port-Royal risquèrent leur repos et leur liberté, on ne peut se refuser d'admirer chez eux cette rareté des caractères qui ne ployaient pas, cette fierté des consciences sachant résister aux changeantes tyrannies de l'opinion.

A l'heure où tant de volontés chancellent et tant de convictions capitulent, l'évocation de leur souvenir nous paraît être une salutaire leçon.

René Vallette.

LES CENT JOURS DANS L'OUEST

LA ROCHELLE & LA ROCHE-SUR-YON

(Suite)[1]

Nous étions alors à très peu de distance de Bourbon-Vendée, qui d'abord simple village, s'était au moyen-âge nommé Roche-sur-Yon.

Quand je fus descendu de voiture, je m'informai quelle était la meilleure auberge. On me désigna celle du sieur Pivard. Elle était située sur une place vaste, régulière, d'une forme carrée et ornée alors de jeunes arbres produisant un agréable effet. Le sieur Pivard qui par son importance, ses airs de grandeur et par une certaine affectation de beau langage, à sa haute stature près, me rappelait l'illustre Croiset de l'hôtel des Ambassadeurs de la Rochelle, me fit l'honneur de me conduire à la chambre qu'il me destinait.

Indépendamment des voyageurs, le personnel de la table d'hôte était composé d'une quinzaine de pensionnaires, les uns officiers du régiment en garnison dans la ville, y compris le chirurgien-major que je cite avec intention (plus tard on saura pourquoi) ; les autres étaient des employés dans les administrations. Au nombre de ceux-ci, j'en remarquai un qui tenait le haut bout de la table. C'était un homme de 26 à 28 ans dont le front était développé, l'expression de physionomie caustique et voltairienne. Il parlait avec facilité : ses

[1] Voir le fascicule de décembre 1898.

tours de phrases étaient choisies : mais les mots étaient jetés de façon à les rendre intentionnellement ambigus et quelquefois même presque inintelligibles. Il me fut dès lors aisé de comprendre que ce convive, dont j'ai oublié le nom, mais que je désignerai sous celui de M. Armand, n'était rien au fond qu'un sophiste spirituel comme il en existe tant partout et surtout en France.

On causa, on babilla, on disserta. La politique joua dans cette causerie le principal rôle. Le gouvernement de Louis XVIII ne fut point épargné ; on critiqua, on blâma tout. Les officiers entendaient cela sans rien dire, mais plus d'un sourire qui se promenait sur leurs lèvres me fit penser qu'ils ne désapprouvaient pas ces inconvenantes attaques. Le rouge me montait au visage.

N'y pouvant plus tenir, je me permis d'énoncer avec une visible émotion quelques réflexions générales qui mirent à découvert mes principes politiques. Tous les yeux se fixèrent alors sur moi. Il s'en échappait des étincelles d'une muette colère. On cherchait évidemment à m'intimider, mais on n'y réussit pas. Je pris la liberté de me féliciter bien haut du retour en France de l'auguste famille qui en avait fait si longtemps les gloires et le bonheur. Le Voltairien en chef du haut de la table comprit alors que, pour faire cesser cette polémique, il convenait de faire glisser la conversation sur un terrain moins compromettant. C'est alors qu'il fit une grande dépense d'érudition, de citations grecques et latines, de sophismes philosophiques, d'une foule de riens, mêlés de traits malins dont quelques-uns semblaient vouloir venir à mon adresse. Comme ils n'avaient rien de direct ni d'offensant, je compris qu'en les relevant, je ne mettrais point les rieurs de mon côté et je me tus.

Le dîner terminé, je me rendis chez M. de Hauterive, l'ami auquel j'étais recommandé. Il me reçut de la manière la plus affable. C'était un homme d'une cinquantaine d'années environ, dont la physionomie ouverte, la conver

sation et les manières annonçaient la bonté, la franchise et la loyauté. Informé par des amis communs que mes sentiments et mes principes politiques et religieux étaient conformes aux siens, nous causâmes à cœur ouvert et il semblait que nous nous connaissions depuis longtemps. Comme j'étais intéressé à connaître le caractère du Directeur dans les bureaux duquel j'allais entrer, je priai mon respectable protecteur de m'en donner une idée préparatoire. — « Rien de plus aisé, me répondit-il. M. le Forestier, ancien officier aux gardes Françaises appartient à une famille très honorable et très distinguée. Il est gendre du brave marquis de Lauriston, maréchal de France, auquel Louis XVIII vient d'accorder le portefeuille de la guerre. C'est sa femme qu'il chérissait, mais dont il n'est malheureusement pas aimé qui, pour l'éloigner l'a fait nommer directeur en gardant auprès d'elle sa fille unique. C'est, m'a-t-il dit, une jeune personne de 14 ans, remarquable par les agréments de son physique et de son esprit.

— « D'après ces détails, je suis disposé à croire, répondis-je à M. de Hauterive, que ce directeur est sans doute un personnage à grandes et nobles manières et qui dès lors m'intimidera.

— « Point du tout, c'est l'homme le plus rond, le plus simple, le plus naïf qu'il y ait sur la terre de France. Il a du bon sens, mais, avec beaucoup d'honneur, il n'a que cela et, à mon avis, que de gens renommés par leur esprit ne le valent point. Croyez-moi vous serez content de lui et je ne doute point qu'il ne le soit de vous. »

Je m'inclinai et risquai d'autres questions en ce qui concernait le personnel de l'administration. J'appris alors qu'il consistait en quatre employés, dont les deux principaux étaient M. Plée, chef, M. Ménard de Rochecave, sous-chef, et les deux autres des commis.

« M. Plée, me dit M. de Hauterive, est un assez vilain « homme, courant sur la soixantaine, égoïste, mauvaise

« langue, et qui, pour lui rendre toute la justice qui lui est « dûe, n'est aimé de personne. S'étant rendu compte de l'in- « capacité du bon directeur et convaincu que celui-ci ne « pouvait se passer de lui, il le traite d'une manière tout au « moins incivile. Quant à M. de Rochecave, c'est un jeune « homme très distingué possédant, avec beaucoup d'esprit, « toutes les qualités du cœur. Dans le peu de loisirs que « lui laissent les occupations de sa place, il compose de « jolis vers que plusieurs fois l'*Almanach des Muses* a in- « sérés dans ses colonnes ».

Je remerciai M. de Hauterive des détails dans lesquels il venait d'entrer et j'allais me retirer pour retourner à mon auberge lorsque cet homme excellent eût l'obligeance de me dire :

— Ah çà ! M. B... dites-moi franchement si, comme je le pense, votre intention n'est pas de prendre un appartement et une pension en ville ? — Je répondis affirmativement. — « Dans ce cas je vous l'offre l'un et l'autre et je ne doute point que ma femme qui ne doit revenir que demain de la campagne où elle est allée passer quelques jours, n'approuve la proposition que je vous fais. » — Je l'acceptai avec empressement et et reconnaissance, mais quand je priai M. de Hauterive de me dire ce que cela me coûterait par mois : — « Je ne compte « jamais aussitôt avec mes amis, me répondit ce brave « homme, en me serrant la main ; au surplus si vous l'exigez « absolument, nous verrons cela plus tard. » Enchanté d'une réception aussi amicale, je retournai à mon auberge. Le lendemain matin, je me rendis à l'heure indiquée chez M. de Hauterive duquel je reçus un accueil non moins flatteur que celui de la veille, et nous nous acheminâmes bientôt vers la Direction. A la porte du sanctuaire administratif, un garçon de bureau nous annonce et nous entrons. J'étais un peu ému, car on l'est toujours plus ou moins, quand on s'approche pour la première fois d'un personnage dont l'on va dépendre. M. Le Forestier était seul.

Ce qui me frappa d'abord, fut son émotion. Il était encore plus ému et plus intimidé que moi. Je ne tardai pas à m'apercevoir que le portrait que m'en avait fait M. de Hauterive était parfaitement exact. Point de mouvement de tête en arrière, point de frottements étudiés de la main droite sur le front, point d'obliguité de regards ; l'air franc, simple et bon. Je conçus donc de lui une opinion d'autant plus favorable que j'en reçus un accueil tout cordial, je dirai plus, tout paternel.

Lorsque M. de Hauterive avec la plus aimable obligeance m'eut recommandé à M. Le Forestier, il se retira, et c'est alors que mon digne directeur me dit avec émotion et une remarquable candeur : « Monsieur B.., j'aime à vous donner ici l'assurance que je suis enchanté de vous compter au nombre des employés de mon administration, car le brave homme qui vous a patronné m'a dit que les lettres qu'il avait reçues de La Rochelle ne laissaient aucun doute sur l'excellence de vos principes religieux et politiques ; écoutez-moi, je ne suis pas flatteur, je ne l'ai jamais été, mais vous me paraissez avoir des droits à toute ma confiance et je vais vous prouver que je vous l'accorde sans réserve. Puis il me tendit la main et me dit en me désignant une table adossée à la sienne : « Asseyez-vous là ; je vous nomme mon secrétaire particulier. Et maintenant, ajouta-t-il après une pause, venez, que je vous présente à mes employés. » Il se leva, je le suivis et nous entrâmes dans le bureau.

De tout le personnel que j'avais sous les yeux, ce fut M. de Rochecave que j'étudiai avec le plus d'attention, je sentais au cœur pour lui un mouvement sympathique ; il y avait dans ses traits et dans toute sa personne quelque chose qui répondait parfaitement à tout ce que M. de Hauterive m'en avait dit. Après le moment de silence résultant de l'examen respectif auquel nous nous étions livrés, nous causâmes. Je n'aurais pas été prévenu que M. de Rochecave était un homme distingué et de beaucoup d'esprit que, tout d'abord, je m'en serais aperçu.

Je rentrai dans le cabinet de mon directeur, je travaillai avec lui et lorsque à près de cinq heures je me retirai, un nouveau serrement de main et une nouvelle prise de tabac me prouvèrent qu'il n'avait pas été mécontent de mon début. De retour chez M. de Hauterive, je fus par lui présenté à sa femme qui m'accueillit à son tour avec cette politesse cordiale qui est une des qualités vendéennes. Mme de Hauterive était une femme d'une trentaine d'années, d'une figure un peu grave, mais distinguée ; au premier coup d'œil je la jugeai bonne et ne me trompai point. Nous nous mîmes à table, le dîner fut gai et je vis avec plaisir que la servante jeune et assez jolie sablaise que ses maîtres traitaient avec bonté, n'était point condamnée au mutisme humiliant qu'impose à leurs domestiques l'orgueil de certains personnages. Quand nous fûmes sortis de table, M. et Mmes de Hauterive me conduisirent à la jolie petite chambre que je devais occuper au second étage.

M. de Hauterive m'avait conseillé d'aller faire une visite à M. le comte de Beaumont, nommé par Louis XVIII, préfet de la Vendée. J'objectai qu'un pauvre commis à 1200 fr. d'appointements, occupait sur l'échelle administrative un degré tellement inférieur que probablement ce magistrat trouverait ma démarche servile ou tout au moins indiscrète. Cependant je me déterminai à la faire, lorsque j'eus reçu l'assurance que mon directeur, très lié avec lui, lui avait parlé de moi avec intérêt et n'avait point manqué de faire sonner bien haut l'ardeur et l'énergie de mes sentiments en faveur de la dynastie légitime.

La première chose que je fis, le jour suivant, en arrivant au bureau, fut de remercier de ce nouvel acte de bonté. M. Le Forestier qui s'offrit de m'accompagner à la préfecture, ce que je ne refusai point. Il fut décidé que nous ferions cette visite le lendemain. Sous le patronage de mon directeur, je fus reçu avec une extrême bienveillance par M. de Beaumont qui était un homme d'une soixantaine d'années, et dont la

conversation, la physionomie ouverte et les manières d'autant plus distinguées, qu'elles n'empruntaient rien à la nouvelle école, annonçaient tout à la fois l'homme bon et parfaitement élévé. M. de Beaumont me questionna beaucoup sur l'esprit public de la population rochelaise et fut très satisfait des renseignements que je lui fournis à cet égard : « Fort bien, « Monsieur, je suis charmé de compter à Bourbon un roya- « liste aussi dévoué que vous », et, tendant alors la main à mon Directeur, il lui dit : « Je vous remercie, mon cher Fo- « restier, de m'avoir présenté Monsieur. » — Dirigeant ensuite les yeux sur moi il ajouta en me tendant aussi la main : « Et j'espère que cette visite qui m'est on ne peut plus « agréable, ne sera point la dernière. »

Sensible à une réception aussi gracieuse, je m'inclinai avec une visible émotion et nous nous retirâmes. En retournant à la Direction je ne manquai pas d'adresser à M. le Forestier tous mes remerciements pour l'obligeance qu'il avait eue de m'introduire auprès de ce digne magistrat.

Quinze jours s'étaient écoulés depuis que j'étais entré chez M. de Hauterive comme locataire et pensionnaire. La Sablaise venait d'en sortir pour aller se marier. Mais, jusqu'à ce qu'elle put être convenablement remplacée, ce qui n'est pas toujours très facile, même dans la Vendée, où les domestiques des deux sexes sont en général d'honnêtes serviteurs, Mme de Hauterive, aidée seulement d'une femme de journée tout à fait étrangère aux principes de l'art culinaire, fut obligée de tout faire. M'apercevant alors que ma position comme pensionnaire pouvait être dans cette circonstance une cause d'embarras pour cette honorable famille, je m'en expliquai franchement avec M. de Hauterive et, en le remerciant, ainsi que sa digne épouse, du bonheur que j'avais éprouvé auprès d'eux, de toutes leurs délicates attentions, du charme de leur société, je leur fis connaître qu'en continuant à être leur locataire, je prendrais ailleurs mes repas.

Ce même jour, je me rendis chez M. Pivard, et bien,

qu'ainsi que je l'ai dit, le personnel des pensionnaires de sa table d'hôte ne me convint pas sous le rapport des opinions politiques, je consentis à en augmenter le nombre.

Un jour où je me rendais à l'hôtel pour y prendre mon 90e dîner, dont pas un seul des 89 précédents ne s'était passé sans que d'assez vives discussions en politique, en philosophie, en religion, etc., n'eussent eu lieu entre moi et mes commensaux, je fus abordé sur la place par un jeune homme de 24 à 25 ans, d'une figure agréable et très remarquable par une expression tout à la fois spirituelle et énergique. J'ai su depuis que c'était un M. de Gentet, demeurant à Fontenay-le-Comte, et généralement estimé de toute la Vendée royaliste, en raison de ses nobles sentiments et de la fermeté avec laquelle il avait toujours manifesté son attachement aux principes de la légitimité.

M. de Gentet, avec une grande distinction de manières, me dit : « Mille pardons, Monsieur, si je prends la liberté de réclamer de vous un petit service ; voici ce dont il s'agit : venant à Bourbon-Vendée pour la première fois, j'ai négligé en quittant Fontenay de m'informer du meilleur hôtel où je pourrais descendre pour y rester jusqu'à demain seulement, et, si vous êtes assez bon pour me renseigner à cet égard, vous me rendrez un véritable service ». Je m'empressai de répondre à son intention en lui désignant l'hôtel Pivart, comme étant parfaitement tenu sous le rapport du confortable et je lui appris que depuis trois mois j'en étais pensionnaires. « C'est, Monsieur, me répondit-il, une raison déterminant pour moi. » Je le remerciai de cette courtoisie et en attendant que la cloche de l'hôtel nous avertît que le dîner était servi, nous nous promenâmes sur la place. Je fus enchanté de sa conversation qui fut variée et spirituelle. Quand elle tomba sur la politique, il ne me fut pas permis de douter de la parfaite conformité qui régnait entre ses opinions et les miennes. Il acquit aussi la même preuve, en sorte qu'il me dit : « Pensant aussi bien que vous pensez, je vous plains,

Monsieur, d'habiter cette ville. Sa mauvaise réputation politique, doit vous en rendre le séjour pénible.

« M. de Beaumont, auquel j'eus l'honneur d'être présenté, m'apprit dans un voyage qu'il fit à Fontenay qu'ici le nombre des royalistes est extrêmement restreint. » — C'est vrai, lui répondis-je. — Aussi reprit-il, je le répète, je vous plains. Mais peut-être le personnel de votre table d'hôtes vous dédommage-t-il ?

— « Non, monsieur, non, malheureusement ; sachez au contraire que sauf quelques-uns qui ont le bon esprit de se taire, les autres... . »

Dans ce moment la cloche de l'auberge sonna le dîner et bientôt M. de Gentet et moi nous nous mîmes à table l'un à côté de l'autre.

Après le silence de rigueur qui règne au commencement de tous les dîners, la conversation ne roula que sur des lieux communs, des choses insignifiantes, des appréciations sur le plus ou moins de mérite des plats et du vin ; mais par degré on arriva aux questions métaphysiques, dramatiques, littéraires, soulevées comme de coutume par le voltairien, désigné plus haut sous le nom d'Armand, et bientôt la politique fut elle-même remise sur le tapis. Les plus grandes absurdités ne manquèrent point d'être de nouveau débitées par les messieurs du haut de la table, contre les prêtres, contre les Jésuites, contre l'*absurdité des croyances catholiques*. Dans toutes ces ignobles attaques, on s'appuyait sur la philosophie de Voltaire, de Rousseau, de Mably, de Diderot, de Babœuf et de beaucoup d'autres encore. M. Armand était toujours celui qui avait le plus souvent la parole. Tous ces points de doctrines révolutionnaires, pour la centième fois peut-être, je les réfutai de mon mieux, avec une animation à laquelle applaudit M. de Gentet.

A son tour il s'exprima en termes énergiques et significatifs. Mais là ne se bornèrent point les discussions. Lorsque les domestiques eurent quitté la salle, après avoir servi le

dessert, le haut de la salle en vint jusqu'à censurer presque tous les actes du gouvernement royal, signala l'incapacité des ministres, les tendances au rétablissement de la Féodalité, les prétendues manœuvres des *Ultras*, mot récemment créé pour désigner les royalistes. Il arriva même que le sieur Armand, oubliant que, comme employé, il était salarié par les fonds de l'Etat, osa risquer plus d'un sarcasme injurieux contre le comte de Provence et la famille Royale. N'y pouvant plus tenir, M. de Gentet ne garda plus aucune mesure, et, saisissant, avec la plus impétueuse vivacité, une assez large assiette, il déclara très positivement qu'il la jetterait à la tête de celui des convives qui se permettrait de nouvelles attaques de cette nature. Le sieur Armand pâlit et se tut. Ses adhérents, la plupart commis dans les diverses administrations de la ville, et profondément interdits, imitèrent son silence...

Les officiers, pensionnaires de la table d'hôte, bien qu'ils fussent antipathiques au nouvel ordre de choses, s'interposèrent pour le rétablissement de la concorde. Ils reconnurent qu'à notre point de vue nous avions eu raison de tenir tête à M. Armand, que celui-ci avait été beaucoup trop loin et, en leur qualité de braves militaires Français, ils applaudirent à l'énergie de M. de Gentet. Celui-ci retarda son départ d'un jour, afin de rendre raison à M. Armand de son mouvement de vivacité ; mais M. Armand ne vint rien lui demander ; et le dîner du lendemain auquel n'assista point l'individu retenu chez lui pour cause d'indisposition, s'écoula aussi tranquillement que s'il ne s'était rien passé d'extraordinaire. Lorsque M. de Gentet prit ses dispositions de départ pour retourner à Fontenay, nous nous promîmes bien de nous revoir et nous nous serrâmes la main comme deux vieux amis auraient pu le faire, tant a de puissance en politique l'identité des opinions.

Ma vie à Bourbon-Vendée ne se passait pas fort gaîment, car cette ville naissante n'était rien moins qu'une succursale de l'ennui.

Point d'artistes, point de spectacles : une société composée seulement de fonctionnaires, dont quelques-uns avaient leurs épouses et qui donnaient des petites soirées. A cause de MM. Le Forestier et de Hauterive, j'avais l'honneur d'y être admis et bien reçu. Mais de toutes ces soirées, les plus agréables, étaient celles de la Préfecture. Elles réunissaient tout à la fois les notabilités locales et bon nombre de brave Vendéens et Vendéennes des environs qui s'étaient plus ou moins signalés par la manifestation de leurs excellents principes. Je vis là plusieurs fois le comte de Maynard, M. des Abbayes l'un des vieux capitaines de l'armée royale, le général de Suzannet qui commandait le département, puis M. le comte et Mme la comtesse de Chantreau dont un grand coup de sabre, qu'elle avait reçu en combattant les Bleus, avait imprimé sur l'une de ses joues une longue et honorable cicatrice.

Quoi qu'il en soit, cette ville, peuplée en grande partie de maçons, de tailleurs de pierres, de charpentiers, de couvreurs etc, etc, occupés les uns à construire l'église, les autres à achever la construction des casernes et d'un collège, avait un singulier aspect.

Mon plus doux passe-temps était d'écrire à ma mère ou d'en recevoir des lettres que je lisais et relisais toujours avec une vive émotion.

Cependant une scène dans laquelle je figurai comme principal acteur et que je vais raconter donna lieu à une péripétie remarquable.

Deux semaines s'étaient écoulées depuis le départ de M. de Gentet et grâce au souvenir assez désobligeant de l'histoire de l'assiette, le bout de la table d'hôte de M. Pivart, et particulièrement M. Armand, étaient devenus beaucoup moins ardents dans la manifestation de leurs mauvaises doctrines, quand, un certain jour, il arriva un anglais, touriste peut être, et qui, pour y dîner, vint prendre place à la table d'hôte. C'était un homme d'un âge mûr, d'une petite taille et dont la faible complexion, le teint pâle et l'air mélancolique annon-

gaient qu'il pouvait être attaqué du spleen. Il parlait assez bien le français autant que je pus en juger par les laconiques réponses qu'il fit à quelques questions qui lui furent adressées. Néanmoins, le haut de la table le regardait en ricaçanant et en se moquant de lui. Le médecin du régiment, homme d'une grande taille, et d'un très petit esprit, se mit à à lancer des attaques contre l'Angleterre. Le pauvre étranger souffrait d'autant plus de cette sortie virulente qu'il paraissait avoir la conscience de son excessive faiblesse. Cependant il se crut autorisé à faire remarquer poliment au docteur qu'il avait tort de s'exprimer à l'égard de son pays dans des termes aussi durs. Mais le ministre d'Hypocrate, ne voulut rien entendre. Il insulta encore le pauvre homme directement. — Cela me fit de la peine, si bien qu'en élevant la voix, je dis au docteur avec animation : « Monsieur, votre conduite dans cette circonstance est tout au moins inconvenante. — Inconvenante, me répondit-il, quoi, vous osez ?... — Oui, Monsieur, j'ose vous dire que vous avez tort d'insulter cet étranger ; pas plus que vous je n'aime les Anglais ; j'abhorre surtout leur politique dont la première règle est de haïr la France et de chercher à lui nuire par tous les moyens que condamne la loyauté. Mais enfin la paix règne maintenant entre les nations et chacune d'elles doit protection aux sujets de l'autre.

C'est le droit des gens ; c'est un devoir et quiconque s'en écarte, commet un acte tout au moins répréhensible. — Allons donc, s'écria le docteur, avec une brusquerie marquée, si, comme moi, martyr des Anglais, vous eussiez été pendant trois ans logé sur un de leurs pontons vous tiendriez un autre langage. — Monsieur, répliquai-je, je suis de sang-froid, tâchez de l'être aussi. Croyez moi, en ménageant vos expressions, n'insultez point un étranger auquel l'hospitalité française doit protection. L'irascible docteur, ne tenant point compte de ce conseil, et, ne gardant aucune mesure, les officiers de la table se joignirent à moi pour l'engager à ne pas aller plus loin. Malgré eux, il continua à lancer plu-

sieurs grosses injures au pauvre citoyen d'Albion qui, pâle et tout interdit, ne répondit rien. C'est alors qu'un mouvement de commisération me fit déclarer au docteur, à haute et très intelligible voix, que je prendrais pour moi le premier mot mal sonnant qu'il lui adresserait désormais. Le résultat de cette vive altercation fut de ma part une provocation en duel pour le lendemain. Il fut convenu qu'il aurait lieu à l'épée à cinq heures du matin. Le côté comique de cette scène fut la disparition du Thersite anglais qui, sans me remercier, trouva très prudent, et peut-être, à son point de vue, très amusant, de me laisser battre pour lui.

La nuit que je passai fut diversement agitée. C'était donc pour la troisième fois que j'allais me battre et cette fois encore je dormis mal, très mal même, n'en déplaise à certains fanfarons, qui, à l'époque où les duels étaient malheureusement très fréquents, disaient bien haut que leur sommeil n'était jamais plus tranquille que la veille du jour où ils devaient aller jouer leur vie dans les hasards d'une rencontre. Quoi qu'il en soit, m'applaudissant d'avoir agi convenablement, je finis par goûter quelques heures de repos.

Le jour commençait à paraître lorsque je me réveillai. Je me levai à la hâte et, après une fervente prière, j'écrivis plusieurs lettres, l'une à ma mère que, peut-être, je ne reverrais plus, et l'autre à mon meilleur ami de la Rochelle ; puis, prenant mon épée que je plaçai sous ma redingote, je me rendis chez M. de Rochecave, qui devait me servir de témoin. Je le trouvai levé et habillé. Nous partîmes, et l'horloge de la vieille église sonnait cinq heures lorsque nous entrâmes à l'hôtel où le docteur devait nous attendre. Parvenus à la porte de sa chambre, nous frappons.... point de réponse. Nous frappons de nouveau et plus fort, même silence. Un grand coup de pied que je donnai dans la porte fit enfin cesser ce mutisme. — « Qui est là, dit-il ? » — C'est moi, Monsieur, ouvrez et dépêchons. — Je ne le puis. — Comment ? — « Je suis couché. » — « Couché ? ignorez-vous que cinq heures

viennent de sonner ? » — « Non, mais mon témoin n'est pas encore arrivé ; il m'a fait dire qu'il ne pourrait venir qu'à six heures. — Rochecave s'apercevant que j'allais m'emporter, me dit tout bas : « Point d'injures et répondez-lui que nous reviendrons à six heures. » — Eh bien, soit ! Monsieur, nous serons ici à six heures. »

Et de fait à l'heure dite, nous étions de nouveau sur le palier de la chambre du docteur. Il y régnait toujours un grand silence, qui nous fit penser que le témoin n'était pas arrivé. Nous passâmes quelques minutes dans l'attente. Ne voulant pas la prolonger, d'un accent très significatif je renouvelai au docteur l'injonction d'ouvrir sa porte et de ne point abuser plus longtemps de notre patience.

« Vous désirez que je vous reçoive, Monsieur, me répondit cet homme d'une voix altérée, mais je suis encore couché et une douleur de goutte ne me permet point de me lever pour avoir l'honneur de vous recevoir, ainsi que Monsieur votre témoin quel qu'il soit. Au surplus, j'ai fait des réflexions — hier, le vin m'avait un peu porté à la tête.... J'ai été loin, trop loin. Je vous en exprime tous mes regrets et j'autorise Monsieur votre témoin à prendre acte de ma déclaration.... J'ajoute même que, si, dans la vivacité de notre altercation, il m'est échappé quelques paroles inconvenantes, je les désavoue, et me les reproche bien sincèrement. » J'allais répliquer ,... mais Rochecave, pour en finir, s'empressa de donner au docteur l'assurance que j'acceptais ses excuses et que tout devait être oublié. Et ceci dit, nous nous retirâmes, tous deux, enchantés de ce dénouement inattendu.

(A suivre).

RENÉE MONBRUN.

EN TUNISIE

Notes de voyage d'un touriste vendéen.

La tournée ministérielle et parlementaire qui vient de visiter la Tunisie[1] constituait le dernier acte d'une sorte de trilogie. Des instituteurs français, en nombre considérable — plus de cent — avaient été appelés à un examen minutieux de la Régence au commencement du mois d'avril ; ils furent considérés comme les meilleurs et les plus solides agents de la colonisation future, aptes à démontrer, et cela après un examen personnel, que si la Tunisie n'est pas un Eldorado féerique, elle reste une terre féconde, prête à nourrir largement les hommes de travail et d'économie qui confient à son sol le germe de leur fortune ; et, ajoutons-le, disposés à persuader à plus d'un agriculteur aisé comptant plusieurs fils, que les cadets ont, par la vie du colon tunisien, un autre avenir à se faire que celui de gratte-papier dans une sous-préfecture.

Après les instituteurs une autre caravane a parcouru la Tunisie, celle des élèves de l'école d'agriculture de Grignon : à ceux-là, destinés par leurs origines, leur vocation ou leurs intérêts particuliers à la culture de la terre, il y avait nécessité

[1] Du 22 avril au 2 mai.

moins de démontrer des vérités spéculatives que d'exhiber des résultats pratiques. Et c'est ce qui a été fait avec un plein succès.

Enfin, à l'occasion des fêtes de Tunis, de Sousse et de Sfax, le résident-général de France, M. René Millet, voulut faire toucher du doigt aux administrateurs de la Métropole et aux représentants du parlement et de l'opinion les progrès incessants et considérables réalisés par le gouvernement du Protectorat ; d'où cette troisième et dernière tournée — puisque c'est le terme usuel — à laquelle le signataire de ces lignes a eu l'honneur d'être convié et le grand plaisir de prendre part.

Des fêtes de Tunis, il n'y a guère à retenir que le fait d'une réparation solennelle accordée par la France à Jules Ferry, dont le programme colonial, si passionnément discuté et attaqué pendant sa possession du pouvoir, est aujourd'hui victorieux. Sans vouloir toucher ici à des questions de politique intérieure restées irritantes, même après tant d'années, il faut reconnaître, en toute loyauté, que les hommes qui, de bonne foi d'ailleurs, combattaient la politique de notre extension coloniale, étaient dans l'erreur : Jules Ferry avait vu de plus haut et de plus loin, les graves problèmes que pose aujourd'hui le double partage de la Chine et de l'Afrique le démontrent surabondamment et sans qu'il soit nécessaire d'y insister.....

Bizerte était l'un des objectifs principaux du voyage, surtout en raison des événements récents qui ont abouti au règlement du litige franco-anglais. Faut-il le dire? Nous n'avons pas trouvé là cette puissance d'activité défensive sur laquelle nous comptions. La garnison est trop faible de moitié, et, pour faire de Bizerte un Toulon africain destiné à devenir le rival de Malte, de Gibraltar et de la Spezzia, ce n'est pas vingt millions qu'il faut dépenser, en les échelonnant péniblement sur cinq exercices financiers, mais quatre-vingts ou cent, sans hésitation et en faisant vite.

Quant au port de commerce, il est fort bien aménagé,

grâce à la société concessionnaire des pêcheries du lac, et donne toute satisfaction à la marine marchande. C'est à la Métropole de faire maintenant son devoir et d'utiliser pour la défense de l'Afrique française la plus merveilleuse rade naturelle qui soit au monde.

L'inauguration du port de Sousse a clôturé la série des travaux considérables accomplis par les sociétés des ports de Tunis, Sfax et Sousse : on sait que les gouvernements beylicaux, après avoir possédé une puissante marine, des arsenaux et des places d'approvisionnement, laissèrent détruire par le temps tout leur outillage maritime, auquel, du reste, l'abolition de la course avait porté un coup mortel. Ç'a été l'une des grandes œuvres du protectorat que de relever l'industrie de la pêche qui compte parmi les sources de revenus les plus importants de la Régence.

Toutefois, il reste une lacune importante à combler : le décret de 1897, qui a réglé les points spécialement urgents concernant la pêche, ne saurait indéfiniment tenir lieu d'une législation devenue nécessaire, en raison du développement des industries maritimes : sur toutes les côtes, on demande une codification complète et appropriée aux nouveaux besoins.

Dans le Sud, nous avons admiré l'extension considérable que prend la culture de l'olivier, notamment dans les environs de Sfax, où en cinq années, cent trente-cinq mille hectares ont été concédés, plantés ou mis en exploitation régulière. Une autre source puissante de richesses se trouve dans les phosphates de la région de Gafsa, dont le débit va, dès la première année, atteindre, dit-on, plus de trois cent mille tonnes : par un arrangement bon à imiter, la ligne de Sfax à Gafsa, d'une longueur de 249 kilomètres, a été construite entièrement aux frais de la compagnie concessionnaire des phosphates, en outre des droits que celle-ci aura à verser au trésor beylical en raison de ses exportations. Etablie par les procédés des chemins de fer désertiques, la construction a été ultra-rapide et a dépassé de beaucoup la vitesse si vantée du transsibérien.

Ce sont là les détails secs et précis d'un voyage d'affaires, auxquels pourtant le pittoresque s'est mêlé à haute dose, comme il convient sur cette terre illustre que dore le soleil d'Orient. Surtout Kairouan la ville sainte et farouche, et Sousse, murée dans ses fortifications dentelées, produisent une impression inoubliable, et tel paysage, que coupe la locomotive, semble une page vivante et vieille de trois mille ans, arrachée à la Bible : fantasias éclatantes, séances d'Aïoussas horribles, danses de griots venus des contrées mystérieuses de l'Afrique, processions de congrégations arabes, musique et grelots exotiques, rien n'a manqué à ce voyage pour nous colorer quelques peu les quarante homélies officielles et grises qu'il nous a fallu entendre et applaudir, souvent par pure politesse ; tous les orateurs n'avaient malheureusement pas les lettres et l'éloquence de M. René Millet, dont le discours sur Jules Ferry restera assurément parmi les pages les plus belles et les plus pures de notre langue...

Terre splendide que cette terre tunisienne, dont on peut dire, avec le vieux poète florentin « qu'aucune ne marie tant de douceur avec tant de beauté », et dont les habitants trop heureux ne connaissent pas les laideurs de la politique et les bassesses triviales du régime parlementaire. Non point que quelques colons grincheux ne se trouvent qui voudraient doter la Régence de ces tristes cadeaux : mais, jusqu'ici du moins, la France a respecté sa signature, apposée au bas du Bardo, et il est à croire que, d'ici à longtemps, elle tiendra à sauvegarder ce principe d'autorité supérieure qui a permis à ses résidents d'opérer de grandes œuvres, et qui, seul, en impose aux peuples arabes, éternels aspirants à la révolte contre le Roumi vainqueur.

L. DE LA CHANONIE.

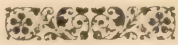

LA TERRE QUI MEURT

DE M. RENÉ BAZIN

Aux heures de songerie, alors que l'évocation du passé me replonge dans mes primes années d'enfance, il est des souvenirs qui me font revivre avec une intensité bizarre les événements, parfois sans intérêt, qui les engendrent. Je me retrouve l'écolier turbulent dont les équipées tenaient en crainte perpétuelle la mère trop sensible, vagabondant, par sentes et par chemins, à la recherche de coins perdus où ma petite âme, déjà rêveuse, s'épanouissait en les apaisances d'une nature calme et reposante.

J'avais ainsi, dans la campagne Challandaise, de délicieux endroits d'aspects divers où je siestais de longues heures au milieu de caquetages d'oiseaux, en plein chuchottis d'arbres radoteurs que soulignait parfois le clapotis aigre de ruisselets minuscules.

Lorsqu'un besoin d'activité me tourmentait j'allais à la *Rive* où un vieil ami de mon père tenait toujours une *niole* à ma disposition et, tout seul, je partais en excursion par les canaux de notre Marais, à l'aventure, sans peur de chavirer et c'est ainsi que, plusieurs fois, je me suis rendu à Sallertaine où M. René Bazin vient de placer l'action de son beau livre : *La Terre qui meurt.*

Ce petit bourg maraîchin et la campagne environnante n'offrent de séduction qu'aux épris des horizons larges et des vastes étendues. Rien de pittoresque en ce paysage plat et

uniforme que ne mamelonne pas le moindre petit coteau ! En hiver, l'eau couvre en grande partie les prairies. Par les journées de grand gel et les tombées de neige le spectacle offre une poésie toute particulière, mais viennent le printemps et les gaîtés du soleil et toute cette terre, enlinceulée pendant quelques mois, ressuscite fraîche, appétissante avec sa toison verte qui ondule comme des vagulettes aux souffles des brises qui s'en viennent de partout.

Et, lorsque les faulx ont mordu les foins mûrs, s'étale une immense nappe fauve quadrillée d'argent par les filets d'eau morte et animée par les galopades des poulains et les lentes promenades des taures.

De père en fils les Lumineau habitaient la ferme de la Fromentière appartenant à la vieille famille de ce nom dont le dernier rejeton, M. Henri — ainsi que tout le monde l'appelait — était parti à Paris, depuis quelques années, au grand désespoir de ses métayers qui avaient maintenant affaire à un régisseur peu commode.

Veuf, depuis longtemps déjà, Toussaint Lumineau exploitait la Fromentière avec l'aide de son fils François et de ses deux filles Eléonore et Marie-Rose. L'aîné de ses garçons, Mathurin, lui était à charge par suite d'un terrible accident de voiture survenu, un soir qu'il retournait de Challans avec sa fiancée, Félicité Gauvrit, la plus belle fille de Sallertaine ; et André, — *Driot* en patois — le jeune, allait bientôt revenir à la ferme et permettrait de se passer des services du domestique Jean Nesmy, un *daniaon* gagé jadis pour le remplacer.

Ce Jean Nesmy, excellent travailleur mais braconnier incorrigible, adorait Marie-Rose — Rousitte, et non Rousille — dont il était profondément aimé, au grand déplaisir de Mathurin qui ne pouvait pas le supporter et craignait qu'il ne prît un jour la direction de la ferme. L'infirme avertit donc son père et Jean Nesmy fut remercié. Lumineau, tout en reconnaissant les grandes qualités de son valet, ne voulait à aucun prix lui donner sa fille. Le mariage d'une Maraîchine

et d'un Bocain ? Mésalliance impossible. Et la pauvre Rousitte éplorée s'en fut conter ses peines aux tailleuses Michelonne, deux vieilles filles du bourg qu'elle appelait ses tantes, dont l'aînée, qui avait, elle aussi, sacrifié ses affections de jeunesse aux exigences de ses parents, lui prodigua des tendresses consolatrices et versa dans son âme torturée le baume des espérances.

Toussaint Lumineau, tracassé de n'avoir pu payer à l'échéance le loyer de sa ferme, allait bientôt subir de nouveaux ennuis. François et Eléonore le quittèrent un beau jour pour aller s'installer à la Roche-sur-Yon. M. Jules Meffray, conseiller d'arrondissement et grand électeur de Challans, avait obtenu pour le premier une place de chauffeur aux Chemins de fer de l'Etat ; la seconde avait acheté un débit de vins et liqueurs dans un faubourg, à la limite de la campagne. Heureusement que son Driot serait de retour dans quelques semaines et, avec un domestique, la besogne se ferait comme par le passé.

Ah ! ce fut grande fête à la Fromentière à l'arrivée d'André que le fermier était allé chercher à la gare de Challans ! Le père Lumineau ne se sentait pas de joie et lorsque son Driot eût jeté bas sa livrée de soldat pour se vêtir en maraîchin, il s'écria gaîment : — Oh ! mon Driot, te voilà tout à fait revenu ! Tu étais mon fils tout à l'heure, mais pas autant qu'à présent!

Hélas ! ce bonheur fut de courte durée, car Driot eut bientôt le désir d'aller s'établir en des contrées lointaines où les terres novales produisent en abondance ce que notre terre de France ne donne qu'à grand'peine. Et, une nuit, il s'enfuit sans un mot d'adieu au père qui, affolé, se rendit à la Roche-sur-Yon pour déterminer, sans succès, François et Eléonore à revenir au logis paternel.

Alors Lumineau se souvint du bocain Jean Nesmy. Il vieillissait, il était seul : François, Eléonore, André, partis ! et l'inutile Mathurin venait d'être trouvé mort au fond d'une yole. Le fermier se dit qu'il aurait là un gendre droit et hon-

nête qui ferait le bonheur de Marie-Rose et pourrait lui succéder quelque jour. Adélaïde Michelonne fut chargée de l'aller quérir à la ferme de Nouzillac, en la commune de la Flocellière, où il travaillait depuis son départ de la Fromentière. Et le roman finit par un mariage.

M. Bazin a écrit, en un style superbement imagé, une œuvre saine et captivante qui le met au rang de nos bons romanciers mais sans classification bien définie.

La Terre qui meurt n'est ni un livre d'observation vraie, ni une étude de mœurs, elle contient simplement l'embryon d'une thèse sociale et économique autour duquel gravite une action qui, pleine d'intérêt dans toutes ses manifestations, pourrait se passer dans n'importe quel département français.

Et d'abord la terre meurt-elle? ainsi que le proclame M. Bazin. Ailleurs, peut-être. Mais dans notre coin de Vendée elle est toujours pleine de santé et les soins qu'elle exige et les affections dont elle est jalouse ne lui manquent point. Que sont les quelques rares défections qu'elle enregistre à côté des tendresses nouvelles qui lui sont prodiguées en des milieux où elle était jusqu'alors dédaignée ! Les poussées des campagnes vers les villes ont été constatées à maintes époques, alors même que la lutte pour l'existence n'était point aussi impérieuse qu'aujourd'hui. L'indifférence apportée par les générations contemporaines aux besognes ancestrales ne se borne point aux choses de la terre, elle s'étend à tous les travaux manuels et ce n'est point dans cette courte analyse qu'il nous est possible de suivre ses évolutions.

La Terre qui meurt renferme de magistrales descriptions et des portraits habilement éclairés. A côté de photographies très nettes, M. Bazin donne comme des réalités les fantaisies de son imagination inventive.

Nous connaissons Lumineau qui, n'en déplaise à son biographe, n'a rien de commun avec la belle et fière figure qu'il nous montre. Nous connaissons également M. le marquis Henri, dont la fille Ambroisine est assurément très désirable.

Nous sommes l'ami intime de M. Jules Meffray, dont l'intelligence et la science sont remarquables et la serviabilité peu commune. Nous avons assisté à la vente du château de la Fromentière. Nous sommes allé à la veillée de la Seulière. Nous avons joué à l'aluette chez l'aubergiste Bonnet et trinqué chez Denois — en employant la formule : *De tout mon cœur je vous salue* et non celle notée par M. Bazin — avec les conscrits sallertainois, mais le type de Marie-Rose nous est totalement inconnu.

Si M. Bazin s'était fait conduire à Challans par les Lumineau il n'aurait pas écrit « que tout le monde se mettait aux portes pour les voir passer » : on n'est *nulle part* badaud à ce point. Les maraichines portent des bas de laine bleus l'hiver et, en été, des bas de coton rayés deuil et ne se couvrent jamais les épaules de mouchoirs *de velours*. Nous pourrions continuer avec fruit la recherche de la petite bête, à quoi bon ? Ces légères critiques n'enlèvent rien à la valeur de l'œuvre dont quelques scènes sont particulièrement émouvantes, notamment le départ de Driot, la veillée de la Seulière, les rendez-vous de Nesmy et de Roussitte, et enfin, la mort si poignante de Mathurin et le retour de son cadavre à la Fromentière.

A. Barrau.

JOURNAL
D'UN FONTENAISIEN
SOUS LA TERREUR
1794

(Suite)[1].

26 mars. — La Municipalité reçoit une lettre du Comité de Salut public portant qu'il ne suffit pas d'avoir fait disparaître de dessus les édifices publics et particuliers « tous les signes de royauté et de féodalité », qu'il faut en enlever jusques aux moindres vestiges, et les remplacer « par les emblèmes de la liberté ».

Un certificat de bonne conduite est refusé au 14e régiment de chasseurs à cheval en garnison dans la ville.

La Société populaire dresse la liste de ses membres.

De nombreux insurgés Vendéens sont exécutés : Marie Goyau, femme Guitton, 46 ans, de Chavagnes ; André Motard, 69 ans, de Clussais (Deux-Sèvres) ; Jean Galland, 55 ans, journalier, de Courlay (Deux-Sèvres) ; Jean Thomas, 56 ans, de Saint-Marsault (Deux-Sèvres) : Jean Drochon, 74 ans, de Saint-Marsault (Deux-Sèvres) ; Angélique Goineau, 31 ans, de Cha-

[1] Voir la livraison de septembre 1897.

vagnes-les-Redoux ; Jean Curateau, 38 ans, maçon, du Vieux-Pouzauges ; Pierre Guillot, 45 ans, du Vieux-Pouzauges.

27 mars. — Le conseil de la commune instruit que Joseph Bertin, de la commune de Montournais, réfugié à Fontenay, a été acquitté hier par la Commission militaire « déclare partager les sentiments que l'innocence reconnue d'un accusé doit inspirer à tous les bons citoyens ».

Confirmation de l'arrêté de la municipalité ordonnant aux réfugiés de quitter la commune sous vingt-quatre heures.

Deux membres du comité de surveillance, Guéry et Lambert, sont envoyés à Celles, pour y dresser le tableau des détenus et l'adresser au Comité de sûreté générale à Paris.

Pierre Charron, de Bourneau ; Augustin Maupetit, 58 ans, de Foussais ; Félix Bouton, 62 ans, de Saint-Mars-la-Réorthe ; Pierre Tarreau, 34 ans, de Saint-Prouant, sont exécutés comme ayant pris part à l'insurrection Vendéenne.

28 mars. — Turreau adresse à Hoche la liste des communes de la Vendée, situées sur les deux rives du Lay, vouées, à une complète destruction par son précédent arrêté.

De ce nombre sont : Chantonnay, Bournezeau, le Chaize-le-Vicomte, Mareuil, Sainte-Hermine, etc.

Energique protestation de la Société populaire de Luçon, contre cet ignoble projet d'extermination.

29 mars. — En raison de l'arrivée d'un corps de cavalerie, les bœufs qui occupaient les écuries des casernes, sont parqués dans le petit pré appartenant à la commune, et où est placé le corps de garde (barrière de Niort).

Le conseil de la commune, instruit par la voix publique que le général de brigade Bard a été suspendu de ses fonctions, exprime toute la confiance qu'il professe pour les principes républicains de ce citoyen, et toute son admiration pour le courage dont il a fait preuve dans maints combats.

En même temps le comité de surveillance exhorte le général Turreau à ne pas livrer aux flammes Luçon et toute la

contrée environnante, et supplie le Comité de Salut Public de préserver la Vendée des torches incendiaires de Turreau.

En présence de l'état inquiétant des approvisionnements des boulangers, la municipalité décide de faire d'instantes démarches auprès du District, pour que des secours suffisants soient accordés à la ville.

Les habitants sont requis, sous peine d'être traités comme suspects, d'apporter à la maison commune, les fusils, piques, bidons, gamelles et autres ustensiles, laissés chez eux par les soldats.

Ce même jour, le citoyen Marsault est nommé concierge de la maison d'arrêt Chessebeuf.

30 mars. — L'arrêté de la ville relatif à Marsault est rapporté. Le citoyen Coirier, sergent des canonniers de la commune, est désigné pour occuper sa place.

Célébration de la décade, comme d'habitude, par la lecture des lois et par des discours patriotiques.

La Convention décrète que Jean-François Pichard sera traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris.

31 mars. — Un certificat de civisme est délivré à la femme Thérèse Chandon-Tournefeuille, qui fait les fonctions de « timbreur de la commune ».

Le district fait savoir à la municipalité que quatre tonneaux de baillarge seront mis, le lendemain, à sa disposition.

1er avril. — Un secours de 2,268 livres 10 sous sont alloués à la commune par le District.

2 avril. — Amiot et Chisson sont désignés pour faire disparaître « les empreints des signes de royalisme et de féodalité précédemment enlevés dans la commune ».

3 avril. — Le citoyen Augustin Belliard, fils, présente à la municipalité un projet de remplacement des noms anciens donnés aux places et rues de la commune. Ce projet, sauf quelques modifications, est adopté. Parmi les nouveaux noms figuraient ceux qui suivent :

Rue des Préjugés Vaincus,	anciennement	rue Notre-Dame.
Rue Helvétius,	—	rue du Pinier.
Rue des Vertus,	—	rue Pont-aux-Chèvres.
Rue de la Raison,	—	Grand'rue.
Rue Tricolore,	—	pet. rue du Départem.
Rue Jean-Jacques Rousseau,	—	rue Ste-Catherine.
Rue du Bonnet Rouge,	—	r. h. du Puy St-Martin.
Rue de la Révolution,	—	Grand'route.
Rue des Sans-Culottes,	—	r. Ste-Catherine-d.-Log.

Jeanne Biraud, femme Nauleau, de Cheffois ; Rose Arsicaud, 48 ans, de Cheffois ; Rose Acarie, femme Duchet, 59 ans, de Mouilleron-en-Pareds ; Placide Béreau du Vignaud, 64 ans, chef vendéen, de St-Germain-l'Aiguiller ; Jean Grolleau, 44 ans, de Thouarsais ; Jeanne d'Aux, 42 ans, religieuse du couvent Notre-Dame, de Fontenay (condamnée à mort pour avoir brodé aux Vendéens des Sacré-cœurs !) sont exécutés.

4 avril. — Le comité de surveillance dénonce à celui de Rochefort la conduite du général Huché, un des plus odieux lieutenants de Turreau.

5 avril. — Le Conseil général de la commune adresse des félicitations à la Convention nationale pour ses récents décrets sur l'abolition de l'esclavage des Noirs ; et il ajoute que dans la commune de Fontenay « l'esprit public s'y élève de plus en plus, que la superstition y est détruite, l'argenterie au creuset, les cloches, le fer, le plomb aux manufactures guerrières, que la Raison y a un temple et que toutes les vertus sont à l'ordre du jour ».

Les citoyennes de la commune ne pouvant à cause de leur sexe prendre personnellement part à la défense de la patrie, se sont cotisées pour armer et équiper « un cavalier jacobin, qui a juré entre leurs mains de frayer à leurs enfants le chemin de la gloire. »

Présentation à la municipalité par le commandant de la garde-nationale du nouveau drapeau destiné à remplacer celui perdu à l'affaire du 25 mai, sous les murs de la ville.

Tellier et Chapelain envoyés à Paris, annoncent à la Société populaire de Fontenay qu'ils ont été favorablement accueillis par le Comité de Salut public et que de plus opportunes mesures vont être prises pour mettre fin à la désastreuse guerre de la Vendée.

6 avril. — Le Conseil de la commune écrit au commandant de place pour le prévenir que la maison de réclusion est insuffisamment gardée, ce qui a permis à trois prisonniers de s'échapper (Jacques Raimbaud, de Saint-Mars, près La Châtaigneraie ; Pierre Châtaignier et Louis Baudry, des environs de Saint-Cyr-des-Gâts.)

Perreau, l'ancien curé de Notre-Dame, est confirmé par Lequinio, dans ses fonctions de directeur de l'hôpital-général.

7 avril. — Un autel provisoire de la patrie est érigé sur la place de la Révolution.

8 avril. — Le Département enjoint au district de hâter l'habillement des citoyens de la 1re réquisition.

Huché informe Leclerc, commandant de place à Fontenay, qu'il faut livrer aux flammes Port-La-Claie et Mareuil-sur-Le-Lay.

Goy-Le Martinière, aide-de-camp de Huché, et auteur de crimes sans nombre, est enfin arrêté et traduit devant la Commission militaire de Fontenay.

Arrestation de Françoise-Marie d'Aux, et exécution, comme insurgés, de Jean Billaud, 33 ans, de Saint-Cyr-des-Gâts ; de Jean-René Baudry, 46 ans, de Puy-de-Serre ; de Hélène-Louise David, 27 ans, de Chantonnay, et de Jean Gaboriau, 32 ans, de Vendrennes.

9 avril. — Le comité de surveillance de Luçon fait arrêter le général Huché et confie le commandement de la troupe à l'adjudant-général Cortez.

Serment civique prêté par Rose Chantreau, ex-religieuse converse.

10 avril. — Compte-rendu de la mission de Perreau et Dupleix, délégués par la Société Populaire auprès des Représentants du peuple à l'armée de l'ouest.

11 avril. — Goy-le-Martinière, condamné à mort pour viols, massacres et incendies, est exécuté.

12 avril. — L'agent national du district met en réquisition toutes les cendres provenant des fours communaux et des boulangeries, pour la fabrication des poudres.

Huché est conduit sous bonne escorte de Luçon à Rochefort.

13 avril. — Toutes les cordes servant aux sonneries des cloches sont requises pour le service de la marine.

14 avril. — Arrêté de la municipalité conférant à l'hôpital-général la propriété des dépouilles des guillotinés.

R. V.

LES VENDÉENS FUSILLÉS

A LA SUITE DE

L'EXPÉDITION DE QUIBERON

AMELIN (Joseph), émigré, soldat, 29 ans, de Saint-Symphorien (Vendée), condamné le 27 fructidor — 13 septembre Vannes.

BASSETIÈRE (Louis-François-Henri MORISSON DE LA) émigré, des Sables d'Olonne ; condamné le 17 fructidor — 3 septembre, Vannes.

CONCISES (Charles-Auguste-Roland GRELLIER DE), émigré, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans *Hector*, 49 ans, de Chambretaud (Vendée) : condamné, le 15 thermidor — 2 août, Vannes.

GAIGNET (Jean-Baptiste-René), émigré, vicaire de Doix (Vendée), 31 ans, du Gué-de-Velluire (Vendée) ; condamné, le 9 thermidor — 27 juillet, Auray.

GOURAUD (Jacques-Pierre), émigré, prêtre, curé de Saint-André, 56 ans, de Saint-Georges de Montaigu (Vendée) : condamné, le 9 thermidor. — 27 juillet, Auray.

GUERRY (Louis-Benjamin DE — DE BEAUREGARD), émigré, officier de marine, 27 ans, de Dompierre-sur-Yon (Vendée) ; condamné, sous le prénom de Charles, le 12 fructidor — 29 août, Auray.

GUERRY (Gilbert-Alexis DE — DE BEAUREGARD), émigré, chevalier de Malte, officier de marine, 31 ans, de Dompierre-sur-Yon (Vendée) ; condamné, le 12 fructidor — 29 août, Auray.

GUIGNARDIÈRE (Joseph-Armand BRETHÉ DE LA) insurgé, 17 ans, de Sainte-Florence (Vendée) ; condamné (?) Liste Lemoine, sous le nom de BERTHE.

JALLAYS (Auguste DE), émigré, 42 ans, de Saint-Philbert (Vendée) ; condamné le 13 thermidor — 31 juillet, Vannes.

JALLAYS (Louis DE), émigré, 35 ans, de Saint-Philbert (Vendée) ; condamné le 13 thermidor — 31 juillet, Vannes.

JALLAYS (Victor DE), émigré, frère des précédents, 28 ans, de Fontenay-le-Comte (Vendée), condamné le 13 thermidor — 31 juillet, Vannes.

JOUSBERT (Jacques DE LA COUR-GORONIÈRE), émigré, « bourgeois », 33 ans, de la Chapelle-Hermier (Vendée) ; condamné le 13 thermidor — 31 juillet, Vannes.

MASSON (René, chevalier DE), émigré, 49 ans, de Saint-Denis (Vendée) ; condamné le 14 thermidor — 1er août, Vannes.

MAUBERT (Joseph-Alexandre BOUHIER DE), émigré, 51 ans, de Noirmoutier (Vendée) ; condamné le 15 thermidor — 2 août, Quiberon.

MELLO (Césaire VAS DE — DE LA METÉRIE), émigré, 24 ans, du Poiré (Vendée) ; condamné le 15 thermidor — 2 août, Quiberon.

PONSAY (Jérôme GORRIN, chevalier DE), émigré, lieutenant de vaisseau, 51 ans, de Saint-Mars-des-Prés (Vendée) ; condamné le 15 thermidor — 2 août, Quiberon.

RÉCHIN (Jean-Louis), émigré, domestique, de Montaigu (Vendée) ; condamné le 11 thermidor — 29 juillet, Quiberon.

RIEUSSEC (François-Pierre DE), vicaire-général de Luçon, 41 ans, de Lyon ; condamné le 9 thermidor, 27 juillet, Auray.

ROCHEFOUCAULD (René-Claude DE LA — BAYERS), émigré, 30 ans, d'Aspremont (Vendée), condamné le 13 thermidor — 31 juillet, Vannes.

ROYRAND (Charles-César DE), émigré, officier de marine, 30 ans, de Montaigu (Vendée); condamné le 12 thermidor — 30 juillet, Quiberon.

ROYRAND (Charles-Augustin DE — DE LA ROUSSIÈRE), émigré, oncle du précédent, 63 ans, de Montaigu (Vendée); condamné le 15 thermidor — 2 août, Vannes.

SOULANGES (Claude-René — PARIS DE), émigré, 59 ans, chef d'escadre, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'*Hector* ou *Marine*, de la Preuille en Saint-Hilaire (Vendée); condamné le 13 thermidor — 31 juillet, Auray.

CHARLES ROBERT.

Ext. de l'*Expédition des Émigrés à Quiberon*).

MONUMENT DES COMBATTANTS DE LUÇON

Inauguré le 14 Mai 1899

CHRONIQUE

A LA MÉMOIRE DES ENFANTS DU CANTON DE LUÇON. — Le 14 mai, ont eu lieu à Luçon les fêtes organisées à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des Enfants du canton morts pour la patrie en 1870-71.

Un grand nombre de visiteurs étaient venus de tous les points de la Vendée et des départements voisins.

La ville était superbement décorée ; tous les édifices publics pavoisés ; aux fenêtres de toutes les maisons flottaient des drapeaux.

A huit heures du matin, un service religieux était célébré à la Cathédrale. M. l'abbé Charpentier, archiprêtre de Luçon, officiait. L'amiral Alquier, enfant de la Vendée, assistait à la cérémonie.

A onze heures, la municipalité se rend à la gare pour recevoir le colonel Maux, commandant le 137e de ligne, à Fontenay, et le préfet de la Vendée. Le cortège officiel gagne la place Belle-Croix pour procéder à l'inauguration du monument. Sur l'estrade prenent place l'amiral Alquier, le colonel Maux, M. de Joly, préfet de la Vendée, M. Deshayes, député et maire de Luçon, M. Biré, conseiller général, le Conseil municipal et M. de Béjarry, sénateur.

Le monument est dû au ciseau de M. Fulconis ; l'artiste a représenté la France soutenant un soldat mort dont la main crispée tient le drapeau national ; l'ensemble est d'un effet saisissant. M. Barreaud, président des Vétérans de Luçon, remercie les invités ; l'amiral baron Alquier parle ensuite et son discours est salué par les cris de : « Vive la France ! Vive l'armée ! Vive l'amiral ! » M. Deshayes fait l'éloge de M. Fulconis. M. Biré supplie de se souvenir du mot de Jeanne d'Arc : « Boutons les ennemis hors de

France ». Enfin un conscrit, M. Luquet, harangue la foule d'une voix vibrante et est chaudement félicité par le colonel Maux.

L'amiral Alquier remet une médaille à M. Trichet, lieutenant des sapeurs pompiers. On se rend à la salle du banquet, décorée avec un goût parfait. Au champagne, le préfet de la Vendée porte la santé du président Loubet.

M. Deshayes, député, boit à l'armée française, à l'amiral Alquier, l'un des plus illustres représentants de notre héroïque marine, et au colonel Maux L'amiral Alquier boit aux Vendéens. D'autres toasts sont portés par M Héron, délégué des Vétérans d'Indre-et-Loire, et par M. Trichet, président de la 47e section des Vétérans. Après le banquet, le cortège s'est rendu au cimetière.

C'est sous une pluie battante qu'a été accompli le pieux pèlerinage au monument élevé dans le cimetière aux mobiles d'Indre-et-Loire, morts à Luçon pour la patrie en 1870-71.

M. Héron a prononcé devant ce monument une allocution toute vibrante de patriotisme et a lu un télégramme de l'archevêque de Tours, ancien aumônier militaire et fondateur de l'Association des anciens combattants de Tours, qui exprime le regret de n'avoir pu assister a la cérémonie.

Un autre discours a été prononcé par M. Rut, ancien combattant, Les deux orateurs ont été chaleureusement applaudis.

Nous ne reproduirons pas ici le texte des différents discours prononcés durant cette journée, et qu'ont déjà publiés tous nos confrères. Mais en revanche nous sommes heureux de pouvoir donner, grâce à l'aimable communication que nous en a faite M. Napoléon Jolly, le très sympathique adjoint de Luçon, la liste encore inédite des jeunes héros dont le nom est gravé sur le monument inauguré.

AUX ENFANTS DU CANTON DE LUÇON

Morts pour la Patrie en 1870-1871.

Commune de Luçon.

Daviau, Victor, sergent-major.
Bideaux, Arthur.
Blanchet, Philippe.
Fremaudeau, Louis.
Vrignaud, Emile, lieutenant.
Baillache, Jean-Baptiste.
Boileau, Louis.
Chauvin, Paul.
Dehaye, Jean.
Labbé Périclès, sous-lieutenant.
Lacour, Louis.
Laidet Armand.
Maury, Pierre.
Saudé, Apollon.
Patarin, Jean.

Commune de Saint-Michel en l'Herm.

Planchet, Ferdinand.
Fabien, Joseph.
Burgaud, Baptiste.
Guignet, Louis.
Gojon, Jean.
Boisselot, Charles.
Trichereau, Constant.
Fillonneau, François.
Grasset, Charles.
Petit, Baptiste.
Mounier, Louis.
Michelon, Jean.
Boutet, Jean.
Neau, Jean.

Commune de l'Aiguillon-sur-Mer.

Gaucher, Félix.
Ravard, Isidore.
Valet, Laurent.

Commune de Triaize.

Drié, Isidore.
Mouneron, Auguste.
Bouchonneau, Benjamin.
Guignet, Louis.
Ouvrard, Germain.
Roland, Louis.

Commune de Grues.

Begaud, Louis.
Marceau, Pierre.
Tourais, André.
Fuseleau, Mathurin.

Commune de Saint-Denis du Payré.

Mouchard, Pierre.
Thibaudeau, Pierre.

Commune de Lairoux.

Boismoreau, Louis.
Coussot, Louis.
Delumeau, Pierre.
Morin, Jean.

Commune de Chasnais.

Ardouin, Baptiste.
Buffaud, François.
Grolier, Jean.
Roturier, Alexandre.

Commune des Magnils Reigniers.

Drouet, Louis.
Palardy, Jean.

Commune de Sainte-Gemme La Plaine,

Olivier, Louis.
Roy, Pierre.
Couzinet, Clément.

LA VENDÉE AU SALON DE 1899.

Peinture.

Bidau (Eugène), né à La Roche-sur-Yon : N° 189 — *Fleurs*.

Boislecomte (Edmond de); n° 219. — *Cathelineau protège les prisonniers bleus à Cholet*.

Boutigny (Emile) : n° 275. — *Henri de la Rochejacquelein au combat de Cholet*.

Brillaud (François), né à Cugand (Vendée) : n° 295 — le *Bain* : n° 297. — *Portrait de M. l'ingénieur Cuénot*.

Carette (Georges-Emile) : n° 264. — *Château de Barbe-bleue*.

Delhumeau Gustave-Henri-Eugène), né aux Moutiers-les-Maux-faits (Vendée) : n° 603. — *Portrait de Mlle M. H.*.

Leroux-Cesbron (Charles) : n° 1210. — *Mare en Vendée*.

Magde, née à La Châtaigneraie (Vendée) : n° 1288. — *La Poule au Pot*.

Petit-Jean (Edmond) : n° 1547. — *Le Vieux Moulin, Sables d'Olonne*.

Tillier (Paul), né au Boupère (Vendée) : n° 1900. — *Madeleine* ; N° 1901. — *Baigneuses*.

Troncy (Emile) : n° 1916. — *Une fille des Sables d'Olonne (Vendée)*.

Vautier (André) : n° 1943. — *Le fortin, Ile de Noirmoutier (Vendée)*.

Vincent-Darasse (Louis-Paul) : n° 1960. — *L'Herbaudière, Noirmoutier* : n° 1961. — *Chênes verts, Noirmoutier*.

Dessins.

Ridel (Léopold-Joseph) : n° 2926. — *Pointe de Saint-Pierre, Ile de Noirmoutier*.

Vincent-Darasse (Louis-Paul) : n° 3109. — *Pointe de la Tranche (Ile d'Yeu)*, pastel : n° 3110. — *Port de la Meule (Ile d'Yeu)*, pastel.

Sculpture.

Fulconis (Louis-Pierre-Victor), professeur de dessin au lycée de la Roche-sur-Yon : n° 3483. — *Dans la fournaise, épisode de l'incendie du Bazar de la Charité, groupe, plâtre* ; n° 3484. — *Modèle du monument commémoratif de la guerre de 1870-71, érigé à Luçon (Vendée), groupe, plâtre*.

Gaucher (Emile) : n° 3504. — *Portrait du général de Charette, buste, plâtre*.

ARCHITECTURE.

Boutin (Emile-Paul-Isidore), né à Luçon (Vendée) : n° 4153. — *Grange du XIVe siècle aux Magnils-Régniers (Vendée).*

Mandin (Jules-Théophile), né à Fontenay-le-Comte (Vendée) : n° 4283. — *Eglise paroissiale de Trémolac (Dordogne)*; n° 4284 — *Cloître du monastère du Puy-Saint-Front.*

GRAVURE.

Alasonnière (Henri-Fabien) : n° 4387. — *Une gravure (eau-forte), Sainte Famille*, d'après un dessin du Corrège.

Dangy (Anatole-Pierre-Marie), élève de M. O. de Rochebrune : n° 4503. — *Une gravure (eau-forte originale), le château d'Ussé (Indre-et-Loire).*

NOTES D'ART. — M. de Verteuil, l'habile et aimable statuaire de Saint-Rémy de Pissotte, vient d'exécuter coup sur coup deux œuvres d'une réelle valeur : *Un médaillon du général de Charette*, et le buste de notre excellent ami A. Bonnin.

Pour n'être pas en reste avec lui, M. Bonnin a magistralement enlevé en quatre séances, le portrait du maître-sculpteur. Ce portrait, d'une précision de dessin parfaite, et d'une merveilleuse vérité d'expression, est certainement une des plus jolies toiles sorties de l'atelier de notre ami. Nous devons encore citer de lui un autre portrait d'une couleur et d'une vérité non moins saisissantes : *Lolo*, le portrait du fidèle gardien de son atelier.

— M. O. de Rochebrune, l'éminent aquafortiste Fontenaisien, vient de se révéler aquarelliste non moins distingué, en reproduisant excellemment le pinceau en main toute une série de vues des bords de la Gartempe et plusieurs paysages et monuments de Vendée, notamment : le *château d'Aspremont*, l'*église de Mareuil*, les *ruines de l'abbaye de Maillezais*, le *clocher de Notre-Dame de Fontenay*, etc.

M. de Rochebrune, reprenant le burin, s'occupe présentement de graver sur cuivre l'image fidèle de la *grande fontaine* de Fontenay, nouvellement restaurée sous sa direction.

— Au comptoir des objets d'art de la Kermesse de Niort, gracieusement tenu par Mme Charlotte Cuirblanc, remarqué : une Descente de Croix (école milanaise), reproduction au fusain d'un tableau de Giovanni Bellini (1497-1516), par Gustave Godard, de Noirmoutier.

ARCHÉOLOGIE. — MM. Lacouloumère et Brochet veulent bien nous communiquer le texte du rapport rédigé par M. le Dr Dussault, de la

Rochelle, sur les ossements trouvés par eux sous le dolmen de Xanton, lors des fouilles que nous avons signalées dans un précédent numéro :

Rapport du Docteur Dussault, de La Rochelle.

Si les ossements trouvés sous le dolmen de Xanton étaient fort nombreux, ils n'ont pu, par contre, nous donner aucun renseignement au point de vue de l'anthropométrie.

Ils étaient enchevêtrés les uns sur les autres par couches superposées sans aucune symétrie, au point qu'il nous a été impossible de suivre, je ne dirai pas un squelette, mais même un seul os long, comme le fémur ou le tibia dans son intégrité.

Ici un crâne entre un pied et une main, là un cubitus à côté ou dans le prolongement d'un tibia.

Un moment j'ai pu suivre, en le disséquant pour ainsi dire dans la terre à l'aide d'une lame de couteau, un radius dans toute sa longueur afin de le mesurer.

L'os, tout en reposant à plat, sur toute sa longueur était fracturé en trois endroits, les fragments exactement juxtaposés dans leur continuité.

J'ai pu ainsi le mesurer sans l'enlever et sa longueur était de 23 centimètres, ce qui indiquerait chez l'individu une taille approximative d'un mètre 70 à un mètre 75 environ.

D'après la situation de plusieurs crânes sur les dalles funèbres, on peut croire que beaucoup de corps rayonnaient en étoile, les pieds vers le centre du dolmen lui-même. Ossements d'enfants, d'adultes, de vieillards étaient confondus.

Nous n'avons trouvé que des fragments de bassins ne pouvant nous permettre d'établir les sexes. En général, les maxillaires inférieurs étaient développés, les dents superbes et si beaucoup manquaient à certaines machoires, très peu par contre étaient cariées.

Plusieurs tronçons de volumineux fémurs à la ligne âpre très accentuée, semblaient avoir appartenu à des individus uu peu au-dessus de la moyenne et vigoureusement musclés, d'après les empreintes d'insertions musculaires.

Nous avons également trouvé une assez grande quantité de bassins et de membres inférieurs de lièvres ou de lapins admirablement conservés ; à tel point qu'ils sembleraient postérieurs aux ossements humains.

Ces animaux seraient-ils venus mourir depuis peu sous ce dolmen ? Cependant, nous n'avons trouvé aucune trace de trous ou de clapiers.

Des cendres, que je conserve, recueillies précieusement, avec le plus grand soin par M. Lacouloumère au milieu de tous ces débris, sembleraient plutôt indiquer que nous nous trouvons en présence de relief de repas funéraires.

L'impression dominante est que ce dolmen a été fouillé, peut-être plusieurs fois, en tout cas sûrement à l'époque gallo-romaine, comme le prouvent les débris de poterie gauloise et romaine.

Les ossements, remis en grande partie sans ordre, ont été écrasés par un affaissement de l'énorme table.

Dr Dussault.

FONTAINE EN ARGENT, FAITE EN 1665 PAR GUILLAUME LANGLOIS, ORFÈVRE PARISIEN POUR LES MAIRE ET ÉCHEVINS DE FONTENAY-LE-COMTE. — Le document suivant, récemment publié par la *Revue d'Archéologie Poitevine*, est extrait d'un minutier parisien. Il est relatif à la fourniture que s'engage à faire pour les maire et échevins de la ville de Fontenay-le-Comte, un orfèvre parisien, du nom de Guillaume Langlois. Il s'agit d'une fontaine d'argent, du poids de douze marcs, qui devait jeter « l'eau par le milieu de la couronne ducalle « qui est au faiste d'icelle, où sera un dauphin ». Ladite fontaine fut fournie aux mandataires des officiers municipaux, le 28 mars 1665 : elle était contenue dans un étui renfermé dans une boîte doublée de satin.

F. MAZEROLLE.

7 février 1665.

Marché passé entre Guillaume Langlois, orfèvre de Paris et André Gobin, prêtre de l'église Saint-Louis, à Paris, au nom des maire et échevins de Fontenay-le-Comte, en Poitou, pour une fontaine d'argent.

Fut présent Guillaume Langlois, marchand orfebvre à Paris, y demeurant sur le pont aux Changes, en la maison où pend pour enseigne le *Porteur d'Eau*, paroisse Sainct-Jacques-de-la-Boucherie, lequel a fait marché, promis et promet à Me André Gobin, prestre habitué en l'église Sainct-Louis, de meurant ille Nostre-Dame, rue et paroisse dudit Sainct-Louis, au nom et comme ayant charge, soy faisant et portant fort de Messieurs les maire et eschevins de la ville de Fontenay-le-Comte, en Poictou, par lettres du septiesme janvier dernier, de luy fournir et livrer dans le temps de cinq sepmaines prochaines, pour tout délay, en cette ville de Paris et en sa maison en cette dite ville, une fontaine en argent du poids de douse marcs, suivant et conformément au dessin qui a été faict, lequel les partyes ont présentement parafhé *ne varietur*, et des notaires soubsignés, à leur réquisition, demeurés ès mains dudit Langlois, laquelle fontaine ledit Langlois promet faire suivant ledit dessin et encor s'oblige qu'elle jettera l'eau par le milieu de la couronne ducalle qui est au faiste d'icelle, où sera un dauphin.

Ce marché faict moyennant la somme de quarante-cinq livres chacun marc, tant pour façons que prix d'argent et autres choses ; sur lequel prix le dit Langlois reconnaist avoir receu dudit sieur Gobin, des deniers qui luy ont esté envoyez par les dits sieurs maire et eschevins de ladite ville, la somme de cent quarente-quatre livres, treize solz, donnant, quictant, etc. Et pour le surplus, ledit sieur Gobin, audit nom, s'oblige de bailler et payer audit Langlois, ou au porteur, dans le fournissement de ladite fontaine. Car ainsy promettans, obligeans chacun en droict soy renonceans, etc.

Faict et passé à Paris, ès estudes desdits notaires soubzsignez, l'an mil six cent cinquante-cinq, le septiesme jour de février avant midy. Et ont signé.

(Signé) : GOBIN, pr. de Saint-Louis.

PILLART. LANGLOIS. FERRET.

La sépulture de Cavoleau. — Nous lisons sous ce titre dans le compte-rendu de la session du 18 février 1899 du Conseil municipal de Fontenay :

Un hasard de recherches a fait découvrir dans le cimetière de Fontenay, la sépulture de Cavoleau, administrateur du département de la Vendée en 1792-1793.

La ville de Fontenay doit tenir à honneur de conserver la mémoire de cet homme de cœur et d'intelligence qui, après avoir exercé de hautes fonctions dans des moments de troubles, a donné le noble exemple d'une mort dans la presque indigence, rue Sainte-Catherine, aujourd'hui rue Benjamin-Fillon, le 1er août 1839.

Cavoleau, connu surtout pour sa *Statistique du département de la Vendée*, ouvrage absolument remarquable, et modèle du genre, a été à la fois un travailleur intellectuel, et dans des temps particulièrement difficiles, un grand caractère.

Benjamin-Fillon, justement soucieux de nos gloires locales, a gravé pour la postérité, dans le monument qu'il a élevé pour la nomenclature des rues de Fontenay, le récit héroïque du noble courage civique avec lequel l'administrateur républicain, donnant un exemple qui, malheureusement, n'a pas été suivi depuis dans nos luttes civiles, sauvait, au péril de sa vie, ses adversaires, les prêtres insermentés et les royalistes prisonniers, des fureurs des soldats volontaires exaspérés (*Nomenclature des rues de Fontenay*, page 103, rue Cavoleau).

Votre Commission, d'accord avec la Municipalité, vous propose de décider que la sépulture de Cavoleau sera conservée et restaurée aux frais de la ville, alors chef-lieu, où il a exercé les fonctions d'administrateur du département et donné les nobles et grands exemples dont il importe à la vie morale des générations de conserver éternellement le souvenir, et d'affecter à la restauration et à l'entretien de cette sépulture, une somme de 200 fr.

Le conseil a voté la restauration et la somme de 200 fr.

Nous n'y trouvons aucunement à redire, ayant nous-même salué comme il convenait, dans de précédentes études cet acte de méritoire générosité. Mais il serait injuste de laisser dire que cet exemple n'a pas été suivi durant nos guerres civiles. Ce que Cavoleau a fait pour les Vendéens, à la suite de la défaite du Pont-Charron, Mme de Grimouard de Saint-Laurent l'a fait elle-même pour les Républicains, après la prise de Fontenay par l'armée royaliste, et nous regrettons qu'il ne soit pas venu à l'idée du Nomenclateur de nos rues, si justement soucieux de nos gloires locales de graver le nom de cette héroïque femme à côté de celui de Cavoleau.

Les vertus civiques ne devraient pas, ce nous semble, avoir besoin de cocardes pour se recommander à la postérité.

Le monument Luneau a la Roche-sur-Yon. — Le monument élevé dans la cour d'honneur de l'Ecole normale d'instituteurs de la Roche-sur-Yon à M. Luneau, bienfaiteur des membres de l'enseignement primaire de la Vendée, a été inauguré le 22 mai.

M. de Joly, préfet de la Vendée, présidait la cérémonie.

Dans les fauteuils rangés autour du monument, œuvre de MM. Fulconis, statuaire, et Loquet, architecte du département, avaient pris place MM. de Joly, préfet de la Vendée ; le général Boisselier ; Guillemé, maire de la Roche-sur-Yon ; Pagès, inspecteur d'académie ; Merle, procureur de la République : de Lespinay, député ; Godet, conseiller général ; Priouzeau, président du comité Luneau ; Fulconis ; Duclos, sous-préfet, et Guillemet, député de Fontenay ; Robert Leroy, secrétaire général ; Pouyollion, chef de cabinet du préfet ; Cazac, proviseur du Lycée ; Chaux, inspecteur primaire ; Genuer et Boisson, adjoints au maire ; des officiers, des conseillers municipaux, des professeurs du lycée et des écoles normales et un grand nombre de fonctionnaires.

Les fanfares des écoles primaires supérieures de Chantonnay et de Mortagne-sur-Sèvre exécutent quelques morceaux.

Les élèves-maitresses et les élèves-maîtres des Ecoles normales d'institutrices et d'instituteurs de la Roche-sur-Yon chantent des chœurs, puis MM. Priouzeau, Pagès et de Joly prennent successivement la parole.

A l'école de dressage a eu lieu un banquet de 400 couverts, parmi lesquels beaucoup de dames, institutrices pour la plupart.

M. le préfet présidait, ayant en face de lui M. Priouzeau, président du Comité du monument Luneau.

Les instituteurs des départements de la Vienne, de la Charente-Inférieure et de la Loire-Inférieure avaient envoyé des délégués qui assistent au banquet.

Au champagne, MM. de Joly, Priouzeau, Guillemet, député, Guillemé, maire de La Roche, Penureau, délégué des instituteurs de la Charente-Inférieure, Pagès, inspecteur d'Académie, et Naud, instituteur aux Sables, ont prononcé des discours.

MM. Métay et Brunet ont de même lu deux odes à la mémoire de Luneau.

***

Sébastien-Désiré-Aman-Fidèle-Aimé-Constant Luneau, dont on vient d'inaugurer le buste à la Roche-sur-Yon, était fils d'un ancien député de la Loire-Inférieure à la Chambre des Cent-Jours. Né à Bouin, le 21 juin 1800, il était avocat aux Sables-d'Olonne, lorsque ce collège

l'élut député le 5 juillet 1831. Il s'assit à gauche, et fut réélu sans interruption en 1834, en 1837, en 1839, en 1842, en 1846 et en 1848.

Son opposition, dit notre ami, M. Edgar Bourloton, dans ses *Cent ans de Législature*, ne fût pas stérile; il fit voter une réduction importante sur les gros traitements du clergé, faillit faire passer l'interdiction du cumul pour les maréchaux de France, et se prononça en faveur de toutes les propositions anti-dynastiques.

Nommé commissaire du Gouvernement provisoire en Vendée à la Révolution de février 1848, déjà conseiller général et conseiller municipal de Bouin, il fut élu, en avril 1848, représentant du peuple pour la Vendée à l'Assemblée nationale et reprit sa place à gauche. Non réélu aux élections de 1849, il se retira à Bouin, fut nommé président de l'Association syndicale des Marais, et mourut le 20 mars 1880. Il avait publié en 1874 une notice historique sur l'île de Bouin.

Un hommage a Léon de la Sicotière. — On va prochainement élever à Alençon un buste à l'éminent historien de la *Chouannerie* et des *Insurrections normandes*, M. Léon de la Sicotière. Comme l'a justement écrit dans un récent article du *Mercure Poitevin*, notre excellent ami H. Baguenier Desormeaux, personne ne fut plus digne d'un pareil hommage. La *Revue du Bas-Poitou*, qu'il honora de sa précieuse collaboration et à laquelle il donna son dernier et si intéressant article, *Louis XVII en Vendée*, a tenu à s'associer à cet hommage, et tient à y convier également tous ses amis[1].

La pastorale de l'abbé Gusteau. — A l'occasion des fêtes organisées à Niort en faveur de l'église Sainte-Étienne-du-Port, notre collaborateur et ami M. l'abbé Mouchard a eu l'heureuse pensée d'y faire représenter la *Nuit de Noël*, œuvre de l'abbé Gusteau, dont nous célébrions, il y a peu, le 2e centenaire.

La fête a été réussie de tous points, et nous pouvons affirmer, dit notre excellent confrère de la *Revue de l'Ouest*, que les plus difficiles ont été satisfaits.

« L'église, avec sa riche ornementation et ses brillants étalages de circonstance, dispensait de tout décor, si bien qu'un amateur, dont la compétence est indiscutable en pareille matière, déclarait en sortant qu'on venait de plaider éloquemment la cause du théâtre en plein air.

« Seuls, en effet, les costumes apportaient une note de couleur locale. Ils avaient été si délicatement choisis, qu'ils ont valu a leurs

[1] Adresser les souscriptions à M. Renaut de Broise, place d'Armes, à Alençon.

propriétaires une ovation toute spontanée, compliment manifeste à l'adresse du bon goût qui avait présidé à leur confection.

« C'est ainsi que l'entrée de la Sainte Vierge et de Saint Joseph (Mlle Gaubert et M. Hély), l'arrivée des 3 archanges (Mmes P. Diëy, Ducret et Mousset), et le cortège des bergères et des bergers ont été salués de bravos bien nourris.

« Mais là ne doivent pas se borner les éloges que nous avons à faire ; pour être juste, il nous faut louer la diction parfaite des artistes et la tenue irréprochable de tous les rôles, mérite d'autant plus grand que les répétitions ont été peu nombreuses. Néanmoins le succès a été magnifique, grâce à la longue pratique des uns, à la bonne volonté de tous, non moins qu'à l'habile direction de MM. les abbés Guérin et Mouchard.

. . . . . .

« Les vieux noëls que nous avons entendus, soit au cours de la pièce, soit comme intermèles, ajoutaient un charme tout particulier à ce mystère qui n'avait pas eu les honneurs de la scène depuis 1742, époque à laquelle il avait été représenté avec succès par les petites écolières de Doix ».

Nous applaudissons de tout cœur au succès de la représentation organisée par M. l'abbé Mouchard, tout en regrettant qu'elle n'ait pas eu lieu à Fontenay, berceau de l'auteur de la Pastorale, — ce dont on ne saurait, du reste, faire reproche ni à M. Mouchard ni à nous-même.

La cause des martyrs vendéens. — Mgr Catteau, évêque de Luçon, vient, dit la *Semaine catholique*, de rappeler à ses prêtres le désir qu'il leur avait exprimé déjà de les voir rechercher avec soin « tous les titres de gloire de sa chère Eglise de Luçon. » Sa Grandeur leur demande de vouloir bien lui adresser les renseignements qu'ils auront pu recueillir sur les habitants de leur paroisse, qui ont subi la mort en haine de la foi, durant la Révolution de la fin du siècle dernier.

« L'accueil si favorable qui a été fait en Cour de Rome à la cause des Carmélites de Compiègne, ajoute Monseigneur, Nous autorise à croire que le même honneur pourrait être accordé un jour à nos héroïques martyrs vendéens. »

Les pasteurs du désert en Bas-Poitou. — Voici d'après M. Th. Mallard, pasteur à Pamproux (*Bulletin Evangélique* du 1er avril), les pasteurs du désert appartenant au Bas-Poitou ou l'ayant évangélisé :

Pierre Gamin, dit Lebrun ou Moinier, né à la Barre de Septvret (Deux-Sèvres), desservit la province entière du Poitou de 1747 à 1782 et mourut à Pouzauges (Vendée), le 10 novembre 1782.

Pierre Pougnard, dit Dézerit, né à Cherveux (Deux-Sèvres), partagea avec Gamin le service du Haut et Bas-Poitou, du 4 mars 1760 au 29 juin 1773.

Jean Tranchée, dit Fortunière, né à Bagnault, commune d'Exoudun (Deux-Sèvres), desservit le Haut et Bas-Poitou depuis 1765 jusqu'en 1775

Jacques-Pierre Gibaud, dit Quasei, né à Foussais (Vendée), le 13 avril 1739. Attaché d'abord à la personne de Gamin, il fut successivement pasteur itinérant à travers la province du Poitou, puis résidant à Saint-Maixent et à Aiript. Durant la période révolutionnaire, il fut administrateur du district de Saint-Maixent, délégué à l'état-civil. En 1804, il devint pasteur de la Mothe et y demeura jusqu'à sa mort, le 30 novembre 1826.

Pierre Métayer, dit la Fontaine, né à Bagnault, commune d'Exoudun, desservit le Bas-Poitou, résidant à Saint-Martin-Lars en Sainte-Hermine, de 1771 à 1797.

Louis David, né à Sainte-Hermine (Vendée), desservit le Bas-Poitou de 1781 à 1793.

Pierre-François Gibaud, dit Rivierre, né à l'Aigaillère de Foussais (Vendée), le 4 décembre 1752, desservit l'église de Saint-Maixent de 1781 à 1816, celle de Révillé de 1816 à 1833, et revint à Saint-Maixent jusqu'à sa mort, 15 novembre 1837.

Pour la Patrie. — Le 137e de ligne, en garnison à Fontenay-le-Comte, a brillamment célébré le 1er juin dernier l'anniversaire de la bataille de *Bautzen*, dont le glorieux nom est inscrit sur le drapeau du régiment. A cette occasion, M. le colonel Maux a fait lire devant le front des troupes un éloquent ordre du jour tout vibrant de patriotisme.

Le matin, au cours de la messe solennelle célébrée en l'église Notre-Dame pour les morts du régiment, M. l'abbé Amossé a de même prononcé de patriotiques et impressionnantes paroles. La fête qui a suivi, exclusivement militaire, a été réussie de tous points.

Le *Patriote de la Vendée* (n° du 1er juin 1899) a publié à ce propos une jolie poésie de sa collaboratrice *Magali* ayant pour titre : *Hommage au drapeau du 137e*.

La Fête des Vétérans aux Moustiers sur-le-Lay. — Une fête patriotique a été célébrée le lundi de la Pentecôte, aux Moustiers-sur-le-Lay, sous la présidence d'honneur de M. le marquis de Lespinay, député et vice-président d'honneur de la section.

Le matin, à 9 heures, les vétérans et sociétaires de la 104e section des armées de terre et de mer, accompagnés des conscrits des classes 1897-1898, arrivent au-devant de leurs camarades de Mareuil ; ils se rencontrent au village de l'Oucherie, se placent sur deux rangs, font leur entrée aux Moustiers, et portent le drapeau chez le sympathique président, M. le Dr Fortin, conseiller général, qui était venu les attendre à l'entrée du bourg.

A 9 h. 1/2, les cloches sonnent, et vétérans, sociétaires, pupilles et conscrits se dirigent vers l'église où une messe est dite à l'intention de leurs camarades morts au champ d'honneur ou décédés depuis. M. le Curé a fait placer les deux drapeaux dans le chœur. L'église est comble et M. l'abbé Martineau, curé de l'Ile-d'Elle, ancien volontaire dans la légion de Bretagne, prononce le sermon.

Après l'office, visite au cimetière, à la tombe d'un camarade, et discours par M Ferdinand Mandin, trésorier, et par M. le Président.

M l'abbé Martineau ajoute quelques paroles et invite l'assistance à réciter un *Pater* et un *Ave* pour le défunt et pour ceux qui sont tombés sur les champs de bataille ; puis l'on retourne chez M. le Président, qui met son parc à la disposition de tous.

A midi une sonnerie de clairons annonce le banquet organisé chez M Benjamin Chevallier.

A une heure, arrive M. le marquis de Lespinay. Il est reçu par un tonnerre d'applaudissements et de vivats.

Au dessert, M. le Président remet à M. de Lespinay, un diplôme d'honneur et une magnifique médaille grand module Puis après, des toasts très applaudis sont portés par MM. Fortin et de Lespinay.

A 3 heures, une sonnerie de clairons réunit tout le monde dans la serre où un vin d'honneur et des gâteaux sont servis ; un nouveau toast est porté par M. le trésorier, et une promenade dans le bourg, avec clairons et drapeau, termine cette patriotique journée.

Un paysan artiste a Saint-Etienne-du-Bois. — Le *Publicateur de la Vendée*, du 2 juin 1899, consacre sous ce titre, et sous la signature *Hippolyte Vidi*, un intéressant article à un paysan de Saint-Etienne du-Bois (Vendée) nommé Augustin Lhériteau, du village de la Glossetière, qui avec son couteau et quelques outils primitifs travaille, parait-il, merveilleusement le bois. L'œuvre de cet émule du paysan scupteur Jacques Bousseau mériterait, dit l'auteur de

l'article, de prendre place à l'Exposition de 1900 dans la section de l'art religieux.

Le nouveau billet de Banque. — C'est aux Vendéens qu'échoit décidément le grand honneur de composer le modèle de nos nouveaux billets de Banque. Après Baudry, c'est le tour de Merson.

Les Merson sont, on le sait, originaires de Fontenay .

M. Luc-Olivier Merson vient de livrer au graveur le joli modèle du nouveau billet de cent francs que lui avait demandé la Banque de France.

En voici la description :

Le travail, figuré par un forgeron accoudé sur son marteau et son enclume, voit arriver à lui avec sa corne d'abondance la Fortune que précède le Génie de l'Honneur apportant une couronne de chêne et une palme. Ces trois figures, légèrement teintées, seront reproduites en couleurs par le graveur, et c'est M. Florian que l'on a choisi pour ce travail délicat.

Le cadre est formé d'un jeu de fond de branches d'olivier, sur lequel se détachent en blanc les mots *Banque de France.* Au centre de la composition sont réservés un cartouche avec l'indication de la valeur et un disque dans lequel M. Daniel Dupuy gravera en filigrane une tête de Gaulois.

Les peupliers du pont d'Oulmes. — M Raoul Gandriau, communique à l'*Avenir Indicateur* la lettre suivante que vient de lui adresser notre compatriote et ami le docteur Chevallereau :

Mon cher ami,

En revenant dimanche de Niort à Fontenay, j'ai été navré de voir que la route, de chaque côté du pont d'Oulmes, avait été, sur un parcours de plusieurs centaines de mètres, dépouillée des magnifiques peupliers qui en faisaient, en ce point surtout, une avenue superbe. Si, comme cela est probable, les Ponts-et-Chaussées ont fait cet abattage uniquement pour l'argent qu'a pu rapporter la vente de ces arbres, c'est d'un vandalisme bien mesquin. Que les Parisiens, barbares, abattent en quantité des arbres déjà trop rares, ils ont au moins l'excuse de les remplacer par des choses laides, mais utiles. Si nous, Vendéens, nous laissons, sans autre perspective que des piles de gros sous, dépouiller nos routes, qui sont une des plus belles choses de notre département, c'est à désespérer de tout, et je t'envoie ma protestation indignée.

Bien affectueusement à toi,

Amand CHEVALLEREAU.

Paris, 25 avril 1899.

Nous sommes absolument avec l'*Avenir-Indicateur*, de l'avis du docteur Chevallereau, et nous considérons qu'il est vraiment fâcheux qu'on ait sacrifié cette belle avenue de peupliers du pont d'Oulmes. Nous ne pouvons croire que ce soit la seule raison d'encaisser le montant de la vente de ces arbres, qui ait déterminé les Ponts-et-chaussées à priver la route de Niort de son plus bel ornement. L'administration répondra sans doute que si les arbres vivent vieux ils ne sont pas éternels et qu'il arrive un moment où il faut les sacrifier, mais elle pourrait au moins prendre des mesures pour ne pas enlever tous les beaux arbres à la fois et pour conserver, avec le pittoresque et la perspective, un peu de fraîcheur et d'ombrage aux pédalistes qui parcourent nos routes nationales.

— Le 17 mai, l'*Union fraternelle des Vendéens de Paris* a offert à ses membres une soirée privée dans les salons du *Dîner français*. Tout ce que la colonie vendéenne compte de distingué et d'élégant s'y était donné rendez-vous.

Au programme : *Histoire d'un rayon de lune* monologue par Mlle Grolleau ; *la Vendée*, récitée par l'auteur M. A. Balquet ; la *Ballade de Maître en Brosse*, par Mlle Marguerite Lavigne, etc.

— La *Société chorale* de Fontenay a donné le dimanche 21 mai un très brillant concert à La Châtaigneraie.

Conférences. — Notre très distingué compatriote, M. le capitaine de vaisseau Bonnin de Fraysseix a fait le 12 mai dernier à la *Ligue maritime française*, à Paris, devant un public d'élite, une remarquable conférence, sur « le *Rôle de la marine*, qui a obtenu le plus vif succès. — Notre collaborateur et ami M. le docteur Viaud-Grand-Marais a donné lecture, le 14 juin 1899, à la *Société académique* de Nantes, d'une étude intitulée « *Mes Voisins* ».

Procès Littéraire. — Le procès intenté par M. Ernest Brisson à M. Bonnefond, directeur de la Revue « *Souvenirs et Mémoires* », à propos de la publication des *Mémoires de Mercier du Rocher*, est venu le 7 juillet devant le tribunal de Fontenay. Après plaidoiries sur le déclinatoire d'incompétence opposé par M. Bonnefond, le jugement a été renvoyé à huitaine.

La médaille du « Campo dei Fiori ». — La médaille que découvrait au Campo dei Fiori de Rome, M. Boyer d'Agen, en mars 1897, vient d'être très artistiquement reproduite par MM. Falize, les habiles joailliers orfèvres de la rue d'Antin. Nos lecteurs en trouveront encartée dans ce fascicule une plus complète description.

Nos collaborateurs. — Notre excellent confrère M. L. de la Chanonie, rédacteur en chef de la *Correspondance politique et*

diplomatique de Paris, vient de recevoir du roi Alexandre de Serbie, la cravate de commandeur de l'ordre de Saint-Sava.

De nouveau, nos meilleures félicitations.

— Le Conseil fédéral de l'*Association catholique de la jeunesse française*, vient d'élire pour président notre jeune et si distingué ami. M. Henri Bazire, avocat à la cour d'appel de Paris.

Nos plus vives félicitations également.

— L'Académie française a décerné récemment un prix de 500 francs à M. le Comte de Chabot, pour son bel ouvrage de la *Chasse à travers les âges*. Nous l'en complimentons très sincèrement.

Notre confrère et ami, M. H. Clouzot nous a adressé d'intéressantes pages sur les *Représentations dramatiques dans les Collèges Poitevins*. Nous en commencerons la publication dans notre prochain numéro.

Nos compatriotes. — Notre collaborateur et ami, M. le Dr Marcel Baudouin, directeur de la Société anonyme de l'*Institut de Bibliographie*, qu'il a fondée au capital de 350,000 francs, vient d'acquérir, pour le compte de cet établissement d'enseignement supérieur, unique au monde par son organisation, l'*Imprimerie* Charles Monnoyer (du Mans), l'une des plus anciennes (puisqu'elle remonte au début du XVIIe siècle) et des plus importantes des provinces de l'Ouest. — Notre compatriote, qui est directeur désormais de la *Gazette médicale de Paris*, le plus vieil organe médical du monde, vient de créer une nouvelle Revue : Les *Archives provinciales de médecine*, pendant des *Archives provinciales de chirurgie*, qu'il avait fondées en 1872. M. le Dr M. Baudouin, va être sous peu chargé de publier la Bibliographie des sciences médicales (*Index Modicus*), la plus vaste de toutes les entreprises bibliographiques internationales.

Notre érudit compatriote, M. le Dr Marcel Baudouin, vient de publier, en collaboration avec M. le professeur Félix Terrier, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté, officier de la Légion d'honneur, un superbe volume, avec plus de cinq cents figures, sur la *Suture intestinale*. — Dans cet ouvrage, tous les procédés opératoires connus, depuis ceux des anciens Hindous jusqu'aux inventions les plus récentes de l'Amérique du Nord, sont décrits avec une exactitude remarquable. Cet ouvrage, comme on l'a dit, est le chef-d'œuvre bibliographique de l'année ; il a été édité par l'Institut de Bibliographie.

— Un congrès international de pêches maritimes se tiendra à Bayonne — Biarritz du 25 au 31 juillet prochain. Notre très distingué

collaborateur et ami, M. Amédée Olin, directeur du Laboratoire et l'Ecole de pêches des Sables-d'Olonne y présidera la section dite de la *réglementation des pêches maritimes*.

— M. Georges Bouras, un vendéen, médecin-major de 1re classe d'infanterie de marine à Saïgon (Cochinchine), actuellement en congé en France, mais qui sera détaché, à l'expiration de sa permission, à l'hôpital militaire de Lorient, vient d'être nommé chevalier de l'ordre royal du Cambodge.

— Dans la liste des récompenses décernées à Biarritz par le jury de l'exposition internationale industrielle et artistique, nous relevons les noms suivants : M. Bouchereau, ébéniste à La Roche-sur-Yon, membre du jury d'honneur, grand prix d'honneur ; M. Fulconis, professeur de dessin au lycée de La Roche-sur-Yon, médaille d'or (section des beaux-arts) ; M. F. Ollivier, imprimeur lithographe à la Roche-sur-Yon, médaille d'or, avec félicitations du jury ; M. Siloret, peintre décorateur à La Roche-sur-Yon, médaille d'or, avec félicitations.

Courrier musical. — Le sympathique compositeur fontenaisien, M. Alfred Rousse, se propose de publier très prochainement chez J. Poulalion — maison musicale — 35-37-39 rue des Petits Champs, Paris, une série de *Vieilles chansons vendéennes* harmonisées par lui et qui seront accompagnées d'illustrations de : A. Truchet, Besson, Villon, Lempereur, Hannicote, O. Galop, Colh, Guiraud de Scævola, Boutigny, Delpy, Rouillère, Forsblerg etc. Ces chansons seront dédiées à Mlle Alice Bonheur, du théâtre des Bouffes parisiens, qui en a interprété cet hiver plusieurs à Paris avec un éclatant succès.

M. Rousse prépare de même pour l'hiver prochain un certain nombre de mélodies et de chansons modernes qui ne seront pas moins goûtées du public épris de bonne musique.

Villégiature littéraire. — Notre distingué confrère, M. le docteur Corneille, directeur du *Mercure Poitevin* en villégiature à *Pierrebrune* à l'ombre des grands chênes de notre belle forêt de Vouventy a *conçu* un nouveau roman, les *Humbles*, dont l'action se déroule à Melle, et au château de Circé (Deux-Sèvres).

— Disons à ce propos que la représentation d'*Erynna* qui doit avoir lieu dans le parc de M. Baron, à Fontenay, sera très vraisemblablement donnée la veille des courses de cette ville fin juillet.

Carnet mondain. — Le 18 avril a été célébré dans l'église Notre-Dame de Fontenay-le-Comte, en présence d'une nombreuse et brillante

assistance, le mariage de M. le comte Christian de Tarragon avec Mlle Yvonne Millochin, la charmante nièce de notre directeur M. René Vallette.

Avant la bénédiction nuptiale, M. l'archiprêtre de Notre-Dame a prononcé une remarquable allocution, dans laquelle il a éloquemment évoqué les mérites et les gloires des deux familles. Au cours de la messe qui l'a suivie, Mme Cuirblanc, l'éminente cantatrice Niortaise, et notre distingué compatriote M. G..., accompagnés par le sympathique organiste de Notre-Dame, ont rehaussé de leur si apprécié talent l'éclat de la fête.

Les témoins du marié étaient : M. le comte Georges de Tarragon, son oncle, et M. Joseph de Tarragon, lieutenant au 3e cuirassiers, son frère ; ceux de la mariée : M. René Vallette et M. le docteur Godivier, conseiller général de la Mayenne, ses oncles.

Remarqué au cortège : Mmes et Mlles Millochin, de la Vallière, Ludovic Vallette, Paul Wagner, Trouëssart, de la Touche, Labbé, Godivier et Vezin ; M. le comte Ernest de Tarragon, père du marié ; MM. les capitaines de Tarragon et de la Badonnière ; MM. les lieutenants de Maniort et Costet ; MM. Louis de la Vallière, Reynal de Basvre, de la Touche, Descormiers, Vezin, Labbé, etc.

— Le 14 juin, a été béni, en la cathédrale de Nantes, le mariage de Mlle Anne Berthault du Marais avec M. Boüays de Coesbouc.

La quête a été faite par M. Joseph du Boüays de Coesbouc et Mlle Yvonne Bacqua ; par M. Jean Berthault du Marais et Mlle Yvonne de la Bigne de Villeneuve ; par M. Joseph Bacqua et Mlle Marguerite Halgan et par M. Émile du Boüays et Mlle Marie-Thérèse du Coüessin.

La grande nef de la cathédrale était pleine d'une foule de parents et d'amis qui sont venus offrir leurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Dans l'assistance :

Général, Mme et Mlle Lannes, comte de Charette, M. Halgan, sénateur de la Vendée ; Mme et Mlles Halgan ; comtesse de Frélon, M. et Mme de La Brosse, M. Mme et Mlle de Maisonneuve, marquis et marquise du Sel des Monts, colonel, Mme et Mlle du Cor de Duprat, MM. Boux de Casson, de Lorgeril, du Bouëtiez de Kerorguen, de Monti de Rezé, M. et Mme Nogues de Kerobert, de la Rochette, M. et Mme Linyer, MM. Thibeaud-Nicollière, de Sécillon, de Castel.

NÉCROLOGIE

M. l'abbé JEAN BENJAMIN GUILLEMENT, chanoine honoraire de la Rochelle, sous-directeur de la division ecclésiastique, directeur spirituel des Novices de la maison des Ursulines, décédé le 26 février 1899 à l'Institution Notre-Dame de Pons (Charente-Inférieure.

Né le 10 mars 1834, au Percot, près St-Jean-de-Mont, en Vendée, dit la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, (N° de mai 1899, p. 158), septième fils d'une famille nombreuse de cultivateurs, il fut confié à un oncle paternel mort dans la paroisse de Léoville, où il avait été curé 28 ans, et fut attiré à la division ecclésiastique de Pons par son frère aîné Louis Guillement, professeur dans la maison. (Voir dans le *Bulletin religieux* de la Rochelle, l'éloge qu'en a fait M. l'abbé Eyssautier).

Mme MARIE-HENRIETTE-LOUISE BOSCAL DE RÉALS DE MORNAC, veuve de M. EUGÈNE DE LABORDE-LASALLE, décédée à Saintes, le 16 mars 1899, à l'âge de 72 ans.

Elle était née, le 20 septembre 1826, de François-Léon Boscal de Réals, comte de Mornac, colonel, député de la Vendée, et de Zoé de Barbeyrac de Saint-Maurice. Ses funérailles ont eu lieu le 19 mars en l'église de Saint-Vivien. Le deuil était conduit par son frère, M. le général de Mornac, M. de Goué, lieutenant-colonel au 77e de ligne, le R. P. Alexandre, capucin de la Maison de Fontenay, et M. le baron Buirette de Verrières, ses neveux.

M. le comte LOUIS-CHARLES-ALFRED FROTTIER DE BAGNEUX, ancien député, décédé à Paris, le 29 mars 1899, dans sa 83e année.

Nos plus respectueuses sympathies à notre ami M. le vicomte Zénob de Bagneux, frère du regretté défunt, et à toute sa famille.

M. GUSTAVE-LOUIS-JEAN BARON-LATOUCHE, étudiant à la Sorbonne, décédé à Maillezais, le 2 avril 1899, à l'âge de 17 ans.

M. CHARLES-ALPHONSE LEVERT, ancien préfet de l'Empire, ancien député du Pas-de-Calais, décédé à Paris, le 5 avril 1899, à l'âge de 73 ans.

Nous renouvelons au sympathique sénateur de la Vendée, M. Paul Le Roux, son gendre, et à Mme Le Roux l'expression de nos plus vives condoléances.

Mme ARTHUR DE FONTAINES, née MARIE MIGNOT DES PLANS, décédée à Fontenay-le-Comte à l'âge de 62 ans, le 13 avril 1899

Nous exprimons de nouveau à M. Arthur de Fontaines et à toute sa famille nos bien cordiales sympathies.

M. DURET, inspecteur des forêts de l'Etat, aux Sables-d'Olonne, décédé le 11 mai.

M. PIERRE DOMERC, secrétaire de la rédaction du *Phare de la Loire*, décédé le 24 mai dans sa trente-et-unième année.

Mme veuve CAILLÉ, née MARTIN, décédée le 16 mai en son domaine de la Frenaudière de Saint-Sornin.

M. HENRI CHAPPOT DE LA CHANONIE, notaire et conseiller d'arrondissement à Saint-Jean de-Mont, décédé le 25 mai.

Ses obsèques ont eu lieu le 27 en présence d'une affluence considérable.

Sur sa tombe, M. de Baudry d'Asson, député de la Vendée, a célébré éloquemment l'inébranlable fidélité du défunt à ses croyances religieuses et politiques.

Mme GRIMAUD, veuve de M. ADOLPHE GRIMAUD, décédée à Luçon le 30 mai.

M. JEAN-BAPTISTE NOBIRON, maire de Saint-Martin-de-Brem, décédé en mai 1899.

A ses obsèques, M. de la Bassetière, conseiller général du canton, a prononcé un éloquent éloge du défunt (V. le *Publicateur* du 17 mai 1899).

Mme LOUIS ARCHEREAU, née MARIE CHAUMONT, décédée à Fontenay, le 10 juin 1899, à l'âge de 21 ans.

Nous tenons à assurer de nouveau notre excellent ami Archereau de la bien cordiale part que nous prenons au deuil si cruel qui vient de le frapper.

M. l'abbé JOSEPH ROCHETEAU, curé de la Copechagnière décédé le 13 juin 1899 dans sa 61e année.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons annoncé dans notre précédent numéro l'apparition du joli volume de vers de notre regrettée collaboratrice, Mme Claire Normand — « *Fleurs de Deuil* ». Nous sommes heureux de pouvoir mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs l'exquise *Préface*, que notre excellent collaborateur et ami A. Bonnin a écrite pour la circonstance.

PRÉFACE

« Comme, pieusement, on dépose une couronne sur une tombe, j'écris avec émotion, sur la garde de ce livre, ces lignes attristées. — Elles sont l'hommage de mon respectueux attachement au souvenir de l'auteur, de ma haute estime pour son œuvre. — Qu'elles soient aussi le témoignage de ma cordiale sympathie pour celui qui continue seul le chemin de la vie, accablé désormais sous un double fardeau de deuils ineffaçables.

Je n'ai d'autre titre à présenter ce recuil de poésies, que d'avoir été le confident de l'effort qui l'a créé. — Je savais l'inconsolable douleur dont le gémissement passe en ces strophes éplorées, et, mieux que personne, je puis dire avec quelle recherche constante de la perfection, ces rimes ont été ciselées, avec quel perpétuel souci de faire œuvre d'artiste. — Peut-être certaines pièces, écrites dans le goût du jour, s'écartent-elles des règles du sévère Boileau ; mais elles sont peu nombreuses ; et puis, le moyen, pour une femme, de ne pas sacrifier à la mode courante ? — On pourrait aussi remarquer une préoccupation de l'emploi de mots rares, d'épithètes inusitées, mais c'est là encore une concession à la mode ; et, à ce propos l'Auteur me répondait fort spirituellement : « Vous ne mettez pas de « rubans dans vos cheveux, ni de fleurs ? — Moi, j'en mets. — Lais- « sez-moi donc pomponner mon style de mots jolis ; c'est une co- « quetterie toute naturelle. — Je suis femme et j'écris comme une « femme. »

Et l'auteur n'avait pas tout à fait tort. C'est par là, en effet, que son œuvre est bien personnelle et qu'elle présente une réelle originalité. La pensée, comme la forme, tout est en accord parfait, harmonieusement féminin. — Et c'est aussi pour cela que les intimes à qui ce volume est destiné, retrouveront l'amie à jamais regrettée, vivante en ces pages où elle a mis le meilleur de son cœur, le plus subtil et le plus pur de son esprit.

Ce livre devrait porter, en épigraphe, ces vers d'Alfred de Musset :

« Les plus désespérés sont les chants les plus beaux
« Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots. »

Ces *Fleurs de Deuil* ne sont pas, en effet, de celles que les poètes de vingt ans cueillent sur les marges des sentiers ensoleillés de la jeunesse, elles ne sont pas les précoces et folles floraisons printanières qui s'effeuilleront au moindre souffle de bise ; elles sont les fleurs persistantes, aux couleurs assombries, qui croissent sous nos pas quand le sol a été arrosé de nos larmes ; elles sont la gerbe d'automne amassée pour fleurir le champ de repos. — Dans ces courts poèmes, Renée Monbrun a noté le chant grave et douloureux que disent les lèvres après avoir goûté aux fruits amers de la vie. Ces vers sont le cri d'une âme blessée, hélas ! mortellement, la lamentation d'une mère douloureuse à qui le destin a ravi le fils qui allait être un homme.

Toutes ces pages évoquent le cher absent. Toutes pleurent cette misère inéluctable qu'est la mort. — Qu'elle parle de fleurs qui se penchent, se flétrissent et meurent, de fleurs bleues aux regards d'enfant, ou qu'elle raconte l'agonie de l'enfant aux yeux bleus de fleur, tout son être frémit et se révolte contre « l'inévitable », toute sa pensée anxieusement demande où sont allés cette âme délaissée du corps et le parfum des fleurs mortes.

Cette angoisse du lendemain de la vie obsède son esprit ; elle a comme la hantise de « l'au-delà ». — Dans quel monde, dans quelle étoile, dans quel ciel peut être le cher disparu ? — Elle veut savoir ou sinon, le rejoindre.

Au mur infranchissable qui nous sépare de l'inaccessible ignoré elle se heurte le front à le briser. — Demandant à la mort le secret de l'Eternité que l'âme humaine implore depuis le commencement des temps, elle reprend la cruelle méditation d'Hamlet sur notre fin incertaine : « Hélas ! pauvre Yorick... », elle veut percer ce mystère qui confond notre raison dont la puissance bornée ne dépasse guère les limites de la portée de nos sens ; mystère inviolé

que la foi seule permet d'envisager avec une tranquille espérance. — Elle use sa pensée sur le seuil de l'insondable inconnu, de même que chaque jour elle use ses genoux sur la dalle funèbre qui garde la chère dépouille. Et désespérant de déchiffrer l'énigme impénétrable, à bout de force et de souffrance, elle clame vers le ciel ces paroles irritées :

« Je me heurte le front à ces portes de fer
« Qui closent dans la nue un maître impitoyable
« Dont la divinité froidement implacable
« Jouit du Paradis à côté de l'Enfer ».

Et après avoir protesté contre la loi de mort, en des vers *Aux petits qui souffrent et qui meurent*, elle demande le pourquoi du malheur, le pourquoi de la souffrance :

« Quelles taches lavent les pleurs
« De cette poignante agonie ?

Enfin égarée, perdue dans l'obscurité du mystère, renonçant à découvrir le secret contre lequel elle a épuisé son effort, elle n'a plus d'autre recours qu'en la mort elle-même. Hors de cette vie, elle saura, elle retrouvera le fils arraché à sa tendresse, et elle lance cette ardente invocation à la grande libératrice :

« Il partit... et j'attends le suprême unisson,
« Le chant d'appel où, dans l'extatique frisson,
« De mon corps importun je jetterai les langes ».

Tout cela est poignant comme la douleur réellement éprouvée, troublant comme toute évocation du grand mystère de notre être et de notre destinée, navrant comme la vie. — Que ceux qui n'ont pas souffert s'écartent de ce livre; qu'ils attendent pour l'ouvrir que leurs pleurs aient coulé. Alors ils trouveront d'amères consolations dans cette plainte si sincère qu'ils la croiront sortie de leur propre cœur, dans ces larmes si vraies qu'ils les croiront jaillies de leurs yeux. »

A. BONNIN.

***

Un cours d'histoire de la Vendée. — Sous ce titre notre éminent ami M. l'abbé Bossard, vient de faire paraître dans la *Revue des facultés catholiques de l'Ouest* le texte de la remarquable conférence par laquelle il a inauguré au palais des *Facultés Catholiques*, le 10 février dernier, un cours d'histoire de la Vendée en l'Université catholique de l'Ouest.

Ces éloquentes pages, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici, contiennent le plan que s'est tracé le nouveau professeur d'histoire de la Révolution en Vendée.

Grâce à lui, comme le disait fort justement Mgr Pasquier, recteur des Facultés catholiques, les martyrs de la Vendée seront glorifiés et le champ de nos paroisses, abreuvés du sang de nos pères, tressailleront. Nos héros ont enfin trouvé un chantre digne d'eux et nous ne voulons pas être les derniers à en féliciter l'Université catholique et lui-même.

Les lieutenants de Charette. — Notre collaborateur, M. Joseph Rousse, est en même temps qu'un élégant poète, un historien précis, documenté et impartial. Le volume qu'il vient de publier, sous ce titre *Les lieutenants de Charette*, chez M. Cier, libraire-éditeur, à Nantes, en est un éloquent témoignage.

Les cinq chefs vendéens, Couétus, Savin, Louis Guérin, Bourdic et Faugaret, dont M. Rousse a si nettement et si loyalement écrit la vie, sont presque tous des hommes du peuple — ce qui est pour contredire désagréablement ceux qui refusent à l'insurrection vendéenne son caractère profondément démocratique.

En esquissant leurs portraits, M. Rousse a mis en lumière les traits souvent dénaturés de modestes vaillants trop fréquemment oubliés par l'histoire.

La *Revue du Bas-Poitou* a eu la primeur des jolies pages consacrées à Faugaret, et ses lecteurs, qui n'en ont pas perdu le souvenir, voudront certainement posséder la galerie complète des dignes lieutenants de l'irréductible Charette.

— Le tome IV des *Mémoires d'Outre-tombe*, — que notre éminent ami M. Edmond Biré, vient de faire paraître chez Garnier. — ne le cède en rien aux précédents. Le lecteur y trouvera la fin du récit des Cent-Jours et ce récit est peut-être la partie la plus remarquable des *Mémoires*. Il conduit l'Empereur de Waterloo à Saint-Hélène et renferme les plus belles pages qui aient jamais été écrites sur Napoléon. L'ambassade de Chateaubriand à Berlin et son ambassade à Londres sont également deux morceaux achevés. Le volume se termine au moment où l'auteur va partir pour son ambassade de Rome ; avant de partir il retrace la vie de Mme Récamier, lui consacrant un livre tout entier, qui est comme le pendant de ceux consacrés précédemment à Napoléon et forme avec eux le plus curieux contraste. — Les notes et les appendices de M. Edmond Biré complètent ce tome IV. Nous signalerons comme particulièrement intéressants les ap-

pendices sur le *Congrès de Vérone et la guerre d'Espagne* et sur *Chateaubriand, Victor Hugo* et *Joseph de Maistre.*

— M. D. Zolla a publié dans l'*Illustration*, du 25 février 1899, un très intéressant article accompagné de dessins sur les *Polders de la Vendée* créés à Bouin par M. Le Cler, le très distingué président du Conseil général de la Vendée.

On n'ignore pas que c'est à la création de ces polders que le pays de Beauvoir et de Bouin doit la richesse actuelle de sa culture.

— La *Revue Poitevine et Saumuroise,* dans son n° d'avril 1899, publie le Tableau des actionnaires de la Société formée en 1784 à Saumur pour la construction des Halles et de la Salle de spectacle.

Nous y relevons par deux fois le nom de « *François Dupuy, à Fontenay-le-Comte.* »

Ce même n° contient le début du *Projet d'évasion de Louis XVI et de la famille royale* préparé par Poirier de Beauvais, le futur chef vendéen.

— Notre excellent ami H. Baguenier Desormeaux a commencé dans le *Mercure Poitevin* (n°s d'avril et de mai 1899) une très documentée et partant très précieuse notice sur *Bonchamps avant la guerre de Vendée.*

— Du *Populaire*, de Nantes :

La Bibliothèque publique de Nantes s'enrichit chaque jour de nouveaux dons. Elle vient de recevoir un grand nombre de beaux volumes, dont quelques-uns sont rares, qui lui ont été donnés par M. Charles Farcinet, ancien chef du personnel administratif au Ministère de l'Intérieur, membre de la Société des antiquaires de France.

M. Farcinet, originaire de la Vendée, a passé ses jeunes années à Nantes, où il fut un des premiers élèves de l'école primaire supérieure, fondée par M. Arsène Leloup en 1834, et camarade de M. Emile Sarradin, aujourd'hui maire de Nantes; de M. Eugène Orieux, agent-voyer en chef honoraire, et d'autres notables de la ville, aujourd'hui disparus.

M. Farcinet, appelé plus tard à Paris, y compléta ses études, et fut admis dans les bureaux du ministère de l'Intérieur, où il resta 35 ans, et parvint à une position supérieure. Retraité en 1883, avec la croix d'officier de la Légion d'honneur, M. Farcinet s'est souvenu de notre Bibliothèque, où il allait souvent autrefois lire et travailler, et de la parfaite obligeance du conservateur, qui lui donnait tous les renseignements dont il avait besoin, et il a voulu lui laisser quelques souvenirs.

Au nombre des livres qu'il a donnés, nous avons remarqué : une édition très rare d'Horace en latin, avec commentaires, imprimée en 1566, à Venise, par les Aldes ; — les archives curieuses de la ville de Nantes, par Verger,

avec des lithographies de l'époque (1840) représentant bien la physionomie de la ville ; — la correspondance d'Orient, de Michaud ; — les œuvres de Biot, de l'Académie française ; la philosophie du XIXe siècle, de Guépin, etc., etc.

— Dans le *Messager de la Vendée* : *La Vendée maritime*, étude d'hydrographie, par M. B. Girard (mai 1899).

— Notre confrère et ami H. Renaud continue dans la *Vendéen* la série de ses intéressantes études historiques sur les *Souvenirs et paysages de la Vendée*.

— Pour paraître prochainement chez Salières à Nantes : *Tiffauges, son histoire et ses sites*, *Barbe-Bleue et son château*, par M. L. Brochet.

— Vient de paraître à la librairie Ollendorf :

Le pimpant album de notre compatriote et ami Henri Boutet : *Autour d'Elles* (le Lever, le Coucher), avec une importante préface d'Armand Silvestre. Cet album nous raconte, en d'exquis dessins, toute la femme, sa grâce, ses coquetteries et ses abandons.

Bouquinerie Vendéenne. — De l'*Amateur Poitevin*, de M. Boulineau, libraire à Niort (N° de mai 1899) :

347. Salnove. La Venerie royale, divisée en IV parties, qui contiennent les chasses du Cerf, du Lièvre, du Chevreuil, du Sanglier, du Loup et du Renard, avec le dénombrement des forêts et grands buissons de France, où se doivent placer les logemens, questes et relais pour y chasser. Paris. A. de Sommaville, 1665, front., 80 fr.

Bon exempl. dans une reliure en veau. La reliure est défectueuse, mais l'intérieur est propre et très grand de marges.

468. Vendée (Guerres de la). Traits d'héroïsme. 1815. M. de Beauveau au combat de la Roche-Servière. Lith. par Charpentier et Pasquier, in-fol. en larg., 25 fr.

Belle épr. de toute fraîcheur et à toutes marges, très rare.

469. Vendée (Guerres de la). Traits d'héroïsme. 18 octobre 1793. Grâce, grâce aux prisonniers. Bonchamps le veut. Bonchamps l'ordonne. Mort de Bonchamps à la bataille de Chollet. Lith. par Charpentier et Pasquier, in-fol. en larg., 25 fr.

Belle épr. de toute fraîcheur, à toutes marges, très rare.

470. Vendée. Vues pittoresques et maritimes du département de la Vendée, avec costumes les plus remarquables, dessinés d'après nature et lith. par Gilbert, professeur de dessin aux Sables. Nantes, Charpentier, 1844, album petit in-fol. oblong de 40 pl., 1/2 rel. 40 fr.

Album très rare, la reliure n'est pas en très bon état.

De la *Revue des Autographes*, de M. Charavay, 34, rue du Faubourg-Poissonnière, n° de mai 1899) :

62 CHAFFAULT DE BESNÉ (Louis-Charles, comte du), célèbre marin, qui prit part à la guerre d'Amérique, né à Montaigu (Vendée) en 1708, mort dans les prisons de Nantes en 1794. -- Pièce sig. ; 1776, 1 p. in-4° obl. 35 fr.

142 LANCELOT (dom Claude), célèbre grammairien du XVIIe siècle. qui fonda les *Ecoles* à Port-Royal, où il eut Racine pour élève, précepteur des jeunes princes de Conti, auteur du *Jardin des racines grecques*, né en 1615, mort en 1695. — Let. aut. à Mlle de Vertus (sœur cadette de Mlle de Montbazon); Grenoble, 31 août (1688), 2 p. 1/2 in-8, cachets. *Rare*. 35 fr.

Très curieuse lettre. Il vient de visiter Saint Claude, Annecy et la Grande-Chartreuse ; il se dirige sur Avignon et de là chez le saint Prélat (Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth). Il recommandera le petit prince (*de la Roche-sur-Yon*) à Avignon, « au tombeau de Monsieur son Père (Armand de Bourbon, prince de Conti). »

238 SOURDIS (Henri d'*Escoubleau* de), évêque de Maillezais, puis archevêque de Bordeaux, chef de l'armée navale sous Louis XIII, aussi célèbre par son intrépidité que par sa querelle avec d'Epernon, qu'il frappa d'excommunication. — Let. sig. à Lopez, chargé d'affaires en Hollande ; Paris, 13 janvier 1639, 1 p. in-4°, cachet, 15 fr.

Belle lettre. Sur l'invitation de Richelieu, il lui envoie une relation espagnole sur la bataille navale de Gattari ; comme les Espagnols font les insolents et se prétendent vainqueurs, Lopez la montrera au prince d'Orange.

— La *Revue Mame*, dans son numéro du 11 juin 1899, et sous la signature de M. Henri Guerlin, consacre un article illustré à l'*Epopée de Mérovak*.

— De notre savant confrère, M. Léo Desaivre : *Notes sur la Mélusine* (Poitiers, Blais et Roy. 1899. In-8° de 33 p.)

— M. l'abbé Mouchard, à l'occasion de l'inauguration de l'église Saint-Etienne du Port de Niort, et de la représentation donnée en faveur de cette œuvre, a publié à l'Imprimerie Niortaise *La Nuit de Noël*, pastorale en cinq actes de l'abbé François Gusteau, prieur de Doix. (In-8° de 35 p. avec *préface* par M. Mouchard, et *air de la pastorale*.

La *Joie de l'heure*, tel est le titre d'un nouveau journal mensuel, artistique et littéraire, dont le 1er numéro a paru le 1er mai 1899[1], et qui se qualifie l'*organe de tous ceux qui préparent l'avénement de l'Idée*». Nous lui souhaitons volontiers la bienvenue.

[1] La Roche-sur-Yon, 47 rue de Bordeaux — directeur : Raoul Gaubert.

— De l'*Intermédiaire-Nantais, du Phare de la Loire.* (12 juin 1759) :

57. — *Les femmes nantaises aux armées.* — Sous l'impulsion irrésistible des grands évènemsnts qui marquèrent la période révolutionnaire et même, après elle, les campagnes du premier Empire, beaucoup de femmes, dissimulant leur sexe sous des vêtements masculins, prirent du service aux armées. Pendant les guerres civiles d'abord, plus tard au cours des guerres où la France était engagée contre l'Europe, plus d'une s'enrôla pour suivre un mari, un frère, un amant, ou précisément parce que désormais, sans famille, elle pensait que la carrière des armes était la seule qui convînt à leur activité.

C'est ainsi que Julienne David, de Saint-Marc, près Nantes, fit ses premières armes *en Vendée*, en combattant pour la cause royaliste, et servit ensuite, toujours en déguisant son sexe, à bord des corsaires de la République et de l'Empire, sans reculer devant les terribles souffrances de la captivité à bord des pontons anglais.

— Notre confrère et ami Gustave Boucher vient de nous adresser, en même temps que le deuxième volume de la Tradition nationale — la *Tradition au Pays Basque* — le programme du 3e congrès, que la Société d'Ethnographie nationale doit tenir à Honfleur du 30 juillet au 10 septembre prochain.

— De M. l'abbé F. Uzureau, le savant chapelain du Champ des martyrs d'Angers : *Antoine Fournier, fusillé au Champ des martyrs, le 12 janvier 1794.* (In-8° de 4 p. Germain Grassier, Angers. Ext. de la *Semaine religieuse* d'Angers.

Avec Fournier furent fusillés une centaine d'autres malheureux vendéens, parmi lesquels M. Uzureau cite *Pierre Mari, journalier, 40 ans, de Saint-Fulgent.*

— Quelques extraits de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (du 30 mai 1899) :

Château de l'Ile-d'Yeu. — Il existe à l'Ile-d'Yeu (Vendée), un château en ruines bien connu des touristes. Pourrait-on indiquer les titres des ouvrages anciens, dans lesquels un plan a été publié, ou indiquer s'il existe des documents inédits sur ce château. V. C.

Famille de la Rochefoucauld-Bayers. — Les la Rochefoucauld-Bayers paraissent avoir eu jadis en Vendée, à la Barre-de-Monts, un rendez-vous de chasse, appelé château de Beaumanoir, aujourd'hui rasé. Pourrait-on ournir quelques renseignements sur ce château. X.

R. DE THIVERÇAY.

P. S. — Une pénible indisposition nous a contraint à notre grand regret de laisser inachevée cette chronique cependant déjà longue. Les lecteurs de la *Revue* voudront bien ne pas nous en tenir rigueur.

R. DE TH.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

ALEXANDRE BONNIN DE FRAYSSEIX

Par lui-même .

ALEXANDRE BONNIN DE FRAYSSEIX

Une mort, d'autant plus cruelle qu'inattendue, et qui a également mis en deuil le monde des Lettres et celui des Arts, vient de nous ravir en même temps qu'un fidèle ami, l'un des plus appréciés collaborateurs de cette *Revue*. Alexandre-Maximilien-Joseph Bonnin de Fraysseix a succombé, le 18 juillet dernier, à l'irréductible maladie contre laquelle il luttait depuis tant d'années avec une héroïque énergie.

Fils d'un ancien préfet de la Vendée qui, ayant renoncé à la vie politique à l'avènement du second Empire, était devenu président de la Compagnie des Chemins de fer de la Vendée, et frère du capitaine de vaisseau marquis Bonnin de Fraysseix, dont le fils, lieutenant d'infanterie de marine, était récemment mis et par deux fois à l'ordre de l'armée pour faits de guerre, notre regretté ami appartenait à cette vieille maison de Bonnin, présente à Fraysseix dès le XIIe siècle et dont les sept branches ont donné des chevaliers comme Joubert et Thibaut Bonnin de Messignac, premiers écuyers du roi Jean, morts à Poitiers et inhumés aux Cordeliers, des généraux comme François Bonnin, marquis de Chalucet, beau-frère du grand Condé, des évêques comme Louis Armand Bonnin, qui sauva Toulon

et la Provence, en dépit de l'abandon de Louis XIV, contre les armées du duc de Savoie.

Fidèle à sa race, Alexandre Bonnin servit pendant la guerre, comme engagé volontaire, refusant un grade d'officier par un sentiment de délicatesse qui fut rare à cette époque. L'amiral Pothuau insista, mais ne put vaincre la résistance de ce soldat improvisé, qui ne se croyait pas le droit de commander aux autres sans avoir l'instruction militaire indispensable. Possédant au plus haut degré le culte du devoir, il estimait, du reste, que le grade n'ajoute rien à l'honneur de servir sa patrie et qu'un gentilhomme est toujours en bonne place dès qu'il combat pour elle à quelque rang que ce soit.

Après avoir achevé ses études au Lycée Saint-Louis, à Paris, Alexandre Bonnin entra comme attaché au Ministère des Finances, où il se lia avec M. de Longraire d'une amitié étroite qui ne finit qu'avec la vie de son compagnon de chaîne. C'était en effet, de véritables galères pour Alexandre que l'assujettissement au fastidieux travail de chiffres qui lui était imposé. Les deux amis, épris d'un tout autre idéal, trouvaient heureusement le moyen de tromper les longues heures de bureau. Et, tandis que M. de Longraire s'abandonnait à ses romantiques méditations, Alexandre Bonnin, qui possédait déjà avec un prodigieux talent d'observation, une étonnante facilité de crayon, dessinait d'heureuses charges dont le personnel du bureau faisait naturellement les frais.

L'influence presque magnétique, qu'exerçait sur quiconque l'approchait le singulier mais si supérieur personnage qu'était M. de Longraire, ne fut point sans influence sur l'esprit d'Alexandre Bonnin, qui, un beau jour, s'éprit lui-même d'enthousiasme pour le romantisme.

Victor Hugo était alors à l'apogée de la popularité. Quoique sa tête perçât la nue et que ses pieds touchâssent à peine la terre, le grand homme n'était pas pour cela dégagé des intérêts terrestres. Il soignait sa publicité et prodiguait des lettres de

remercîments aux thuriféraires dont l'encens flattait son orgueil et les réclames grossissaient ses droits d'auteur

Alexandre Bonnin, venait d'entrer, comme secrétaire de M. le Vte Arthur de la Guérounière, au journal la *France*. Avec cette bonne foi, cette indépendance et cet enthousiasme qui l'ont toujours caractérisé, il publia sur la nouvelle œuvre de Victor Hugo un article dityrambique signé de son nom. Publier dans le journal de l'*Empire libéral* un tel éloge de l'auteur des *Châtiments* était un trait de courage, presque d'audace.

Attentif à tout ce qui s'écrivait sur lui, Victor Hugo lut l'article, et aussitôt, du haut du rocher qui lui servait de piédestal, lança à Alexandre Bonnin une lettre de remerciements en prose hyperbolique.

Alexandre fut comblé de joie à la réception de cette missive, mais son enthousiasme fut de courte durée, quand il apprit peu après que le maître en avait écrit à la même occasion quelques milliers d'autres de semblable facture.

Le goût d'Alexandre Bonnin pour la littérature romantique ne fut, du reste, jamais exclusif. Il avait le sens trop droit, l'esprit trop délicat, pour ne pas sentir que le ridicule y coudoie le sublime. Il aimait avec une passion autrement sincère le vrai et le naturel. Aussi fut-il un irréconciliable adversaire du plus moderne décadentisme.

La grande musique ne le captivait pas. Mais, ce qu'il aimait par dessus tout, c'était la peinture et la sculpture.

Passionné de Géricault et de Delacroix, il n'admirait pas moins David et Ingres. L'apparition de l'École réaliste, avec l'*Olympia* de Manet, ne provoqua pas chez lui la révolte que souleva l'exposition de cette toile aux Champs-Élysées. Il y vit comme une revanche de l'esprit d'originalité sur la platitude des œuvres des représentants d'alors de l'esprit classique.

A ce moment, il faisait à la *France* le Salon, qu'il continua ensuite à la *Presse*. Sa critique, faite avec compétence, indépendance et sans parti pris, était très appréciée. Sa profonde

connaissance du métier, son coup d'œil pénétrant, son goût sûr, sa sincérité parfaite en faisaient un juge impartial et autorisé. Même à la distance où nous sommes — un quart de siècle — de l'époque à laquelle il écrivait, la lecture de ses Salons serait attrayante par la chaleur et la précision du style, et instructive par la sûreté des jugements que la postérité a confirmés. Il avait réuni, peu de temps avant sa mort, en un volume du format de ces journaux, les différents articles de critique d'art publiés par lui dans la *France* et la *Presse*.

Entre tous les artistes — ses contemporains — et au-dessus de tous, il admirait son illustre compatriote Paul Baudry. Il tenait de même en haute estime le talent du paysagiste Lansyer, du sculpteur Guitton et du maître graveur O. de Rochebrune, et les lecteurs de cette *Revue* n'ont point perdu le souvenir des exquises pages qu'il consacra à chacun d'eux.

Il avait naguère fondé avec Edouard Drumont, qui l'affectionnait profondément, un journal d'art intitulé *Paris-Artiste*, avec comme sous-titre « *Chronique des Arts et de la Curiosité* ; mais cette publication, qu'il menait de front avec le secrétariat de la rédaction de la *France*, n'eut qu'une existence éphémère. Il collabora avec un égal talent à l'*Art*, à la *Gazette des Beaux-Arts*, à l'*Estampe*, et allait être nommé inspecteur des Beaux-Arts, quand la guerre éclata.

Il subit avec courage les terribles épreuves du siège de Paris, qui lui prirent sa santé pour toujours. Une congélation des deux jambes le mit à deux doigts de la mort. Il en guérit mais un trouble profond de la circulation en fut le résultat, et sa vie ne fut plus depuis qu'une longue série de luttes et de souffrances contre un mal qui avait son siège au cœur et qu'aucun traitement ne put enrayer.

Il n'en continua pas moins pendant quelques années encore son labeur quotidien dans la presse. Mais un temps vint où la maladie, plus forte encore que son énergie qui était grande, l'obligea à interrompre tout travail.

C'est alors qu'il rentra dans Fontenay-le-Comte, sa ville

natale, la ville de sa famille maternelle, que les Brisson habitent depuis des siècles, et où Madame Pichard de la Blanchère, sa tante, sa seconde mère, l'entoura de la plus affectueuse sollicitude.

Ce fut cette femme de cœur qui le fixa désormais parmi nous. Il y vécut plus de vingt ans après elle, entouré de l'affection des uns, de l'amitié des autres, et de l'estime de tous ; et c'est dans cette retraite féconde, égayée par l'incessant commerce d'amis intimes et dévoués, qu'il produisit, malgré tant d'assauts répétés que subissait sa santé, ses plus belles œuvres littéraires et artistiques.

Doué d'une intelligence supérieure, il s'essaya avec bonheur dans tous les genres et cultiva avec un égal succès l'Art dramatique et les Muses. Il laisse notamment deux volumes manuscrits de poésies, dont quelques-unes, très goûtées, ont paru ici même, et plusieurs pièces de théâtre, dont deux ont été publiées, et ont valu à leur auteur de mérités éloges : *Un Drame pendant la guerre*, et *la Fin d'un parti*.

De son œuvre peinte, autrement considérable, et où l'on retrouve, parmi combien d'autres qualités, cette probité scrupuleuse qui était le fond du caractère éminemment honnête d'Alexandre Bonnin, nous ne saurions essayer de donner ici la nomenclature. Parmi les meilleurs et les plus importants de ses tableaux, nous citerons cependant, du côté religieux : *Une apparition de Jésus-Christ*, donné au couvent des Capucins de Fontenay ; *Une apparition de la Vierge*, offerte à la chapelle de l'Hospice de Fontenay, et une *Prédication du P. de Monfort*, dont il modela également le médaillon. Du côté profane, il faut mentionner plusieurs portraits, d'une réelle valeur, entre autre celui de son frère, en grand uniforme, et ceux de MM. O. de Rochebrune et de Verteuil, le dernier qui soit sorti achevé de son pinceau ; plusieurs vues du *Clocher de Notre-Dame de Fontenay*, dont l'une a été donnée en son nom à la ville de Fontenay ; *Une descente de Justice*, offerte au Musée de la Roche-sur-Yon ; *La leçon du chien*, *Les Vendanges*, *Le fauteuil*

de Grand'mère ; et de nombreuses paysanneries empreintes de charme et d'idéal, parmi lesquelles : *Une Noce vendéenne, Le Retour de la foire de Fontenay*, *Une Bergerette*, *La Toilette de la mariée*, etc., qui feront gracieusement revivre dans les âges futurs aux yeux de nos arrière neveux étonnés les pittoresques images d'un passé disparu.

Son œuvre artistique se complète d'une délicieuse série d'aquarelles, de plusieurs jolis fusains et pastels, et de quelques médaillons aussi, parmi lesquels celui qu'il exécuta de lui-même en 1893, et dont nous avons placé une fidèle reproduction en tête de ces pages.

A l'éclat du style et à l'habileté du pinceau, Alexandre Bonnin joignait l'incomparable charme d'une conversation, où se dépensaient à l'envi les trésors de son intelligence et de son cœur. L'amitié fut, du reste, un des plus grands plaisirs de sa vie, et nul ne la pratiqua avec plus de délicatesse et de grâce. Il y avait en lui une force d'attraction singulière, qui tenait sans doute à ce qu'il savait donner beaucoup de lui-même sans rien demander en échange. Loyal comme un gentilhomme des temps de la chevalerie, il exigeait, par exemple, dans les relations la plus parfaite franchise et s'indignait d'un procédé louche ou mesquin.

Impossible, au reste, de l'approcher sans éprouver cette générosité d'esprit et de cœur qui lui avait conquis à Fontenay comme à Paris d'universelles et si profondes sympathies. Que ne s'est-il rencontré parmi ceux qui aimaient à l'écouter et à l'entendre, quelqu'un pour nous conserver, sinon la voix, du moins le sens exact, précieux de ces bonnes et longues causeries, où à travers les aériennes fumées des cigarettes, il se plaisait à allier avec une égale droiture de jugement la grave discussion des problèmes politiques ou sociaux, aux plus calmes soucis de l'esthétique littéraire ?

Retenu par ses infirmités dans ce château de Fontenay, témoin de son incessant labeur, au milieu de ce parc, dont son pinceau aimait à reproduire la grandiose beauté, et qui

restera le cadre merveilleux où vivra sa mémoire, il s'y est éteint subitement, comme si l'ange de la mort l'eût emporté sans refermer ses ailes. Mais son âme était déjà au ciel par la contemplation des choses qui sont éternelles, et l'enveloppe humaine si grande et si élégante, à peine atteinte par la souffrance et les années qui en avaient respecté la forme vigoureuse, héritage des chevaliers de la famille, était prête depuis longtemps aussi pour le suprême voyage[1].

RENÉ VALLETTE.

SES OBSÈQUES

Les obsèques d'Alexandre Bonnin ont eu lieu le 21 juillet à l'église Notre-Dame de Fontenay, au milieu d'une assistance émue, d'admirateurs et d'amis.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. Dupré-Carré, président du tribunal, Arthur de la Voûte, Edgar Baron et René Vallette.

En l'absence du capitaine de vaisseau Marquis Bonnin de Fraysseix, frère du défunt, que la triste nouvelle ne put joindre à temps au fond des glaciers de la Norwège, le deuil était conduit par M. Albert Bonnin de Fraysseix, ancien magistrat, et M. Ernest Brisson, juge au tribunal civil de Fontenay, ses cousins et plus affectionnés amis.

Parmi les couronnes déposées sur le cercueil, on remarquait celles offertes par *l'Union fraternelle des Anciens Combattants de 1870*, dont Alexandre Bonnin faisait partie, et par la *Revue du Bas-Poitou* qui comptait en lui un fidèle et précieux collaborateur.

Au cimetière, M. René Vallette a prononcé sur la tombe ces paroles émues où tout son cœur apparaît dans la profonde affection qu'il portait à l'ami disparu :

Mesdames, Messieurs,

» Sous le coup de l'émotion profonde qu'a jetée en mon âme la soudaineté de sa mort, je n'essaierai point de retracer ici les mérites du lettré délicat, de l'artiste éminent, du vaillant patriote et du croyant fidèle que fut tout à la fois Alexandre Bonnin de Fraysseix.

[1] Nous devons à MM. Etienne et Albert Bonnin de Fraysseix une particulière gratitude pour les précieuses notes qu'ils ont bien voulu nous fournir et qui nous ont permis de rendre un plus complet hommage à la mémoire de celui dont nous déplorons si vivement la perte. N. D. L. R.

L'heure viendra où, la première douleur apaisée, il me sera plus facile de rappeler, comme il convient, la perte sensible que cette disparition prématurée va doublement causer au monde des Lettres et des Arts. Mais ce que je ne saurais remettre à demain, c'est l'expression des regrets immenses qu'inspire à mon cœur d'ami la mort de celui qui fut pour moi plus qu'un collaborateur, l'aîné véritable de mon œuvre.

Alexandre Bonnin n'était pas seulement l'être si remarquablement doué qu'on se plaisait à admirer dans les diverses manifestations de son multiple et si affiné talent de lettré et d'artiste. C'était par-dessus tout une nature éminemment supérieure, par le loyalisme du caractère et par la haute courtoisie des relations autant que par l'affabilité du cœur et la parfaite élévation de la pensée.

Tant de charmes en avaient fait un véritable conquérant d'âmes, et on n'en saurait douter en voyant les larmes sincères que sa mort si subite a mises aux yeux de tous ceux qui ont eu une part de son intimité.

La tombe qui va se fermer sur lui ne nous le ravira pas, du moins tout entier. Son œuvre puissamment variée nous reste, irrécusable témoin d'une existence laborieusement remplie et, grâce à l'habileté d'un ciseau ami, sa belle et riante image se dressera bientôt, nous en avons le ferme espoir, dans le superbe encadrement de ce parc qui eut les dernières confidences de sa pensée, pour redire au passant épris de souvenirs émus tout ce qu'il y avait de suprêmement délicat, de particulièrement inoubliable dans cette âme de poète et dans ce cœur d'ami, dont les hommes garderont pieusement la mémoire et dont Dieu a déjà couronné les actions. »

Par testament, Alexandre Bonnin a fait don de trois de ses meilleurs tableaux aux villes de Fontenay et de la Roche-sur-Yon et à sa fidèle et dévouée servante. Il a de même légué une de ses plus jolies aquarelles à chacun de ses plus intimes amis, MM. Brisson, Vallette, de Cintré, de Vorys, Drumont, Chincholle, d'Assailly, de la Voûte, Dupré-Carré, Baron, Audé et Mangou.

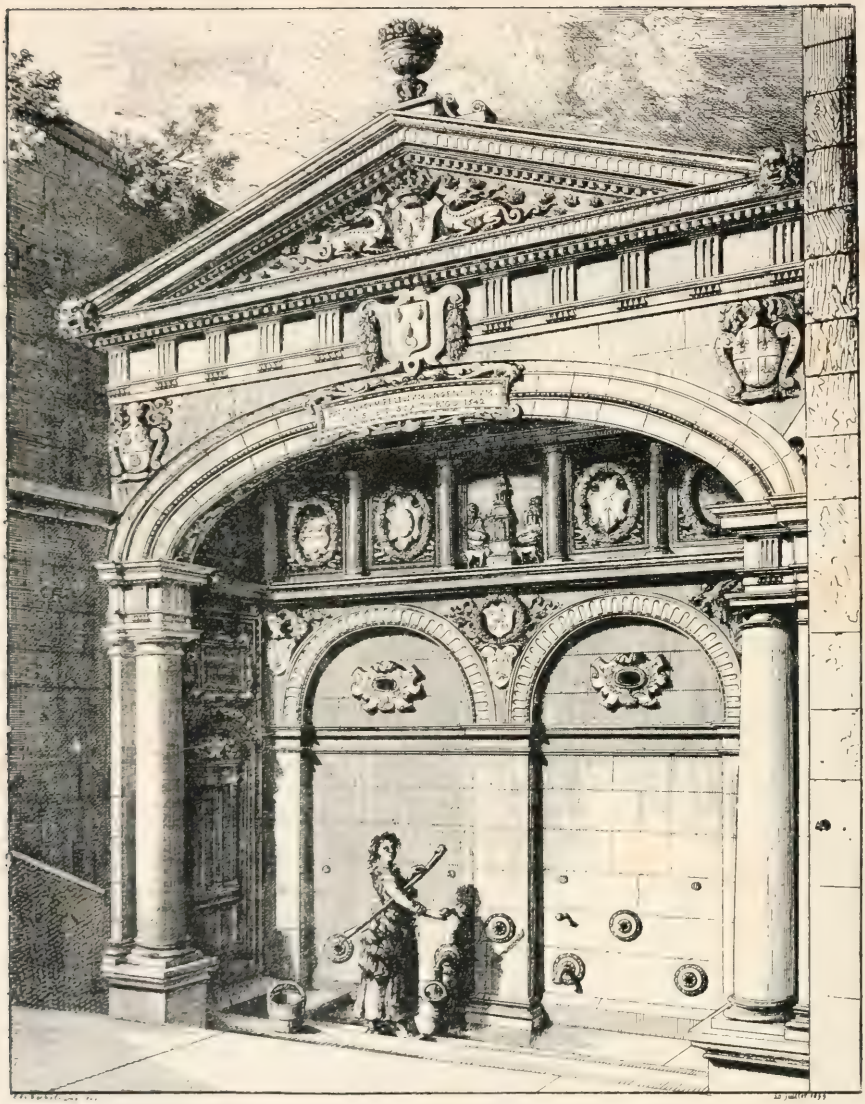

LA GRANDE FONTAINE DE FONTENAY

Depuis sa restauration.

LA RESTAURATION
DE LA
GRANDE FONTAINE
DE FONTENAY

RAPPORT DE M. O. DE ROCHEBRUNE

Au Conseil municipal de Fontenay-le-Comte.

MESSIEURS,

DANS sa séance du 16 mai 1898, le Conseil municipal de la ville de Fontenay-le-Comte votait la restauration de la Grande Fontaine. Cette décision prise à l'unanimité des membres présents était l'expression d'une noble et touchante pensée : celle d'honorer et d'assurer en même temps la conservation d'un édifice, qui est pour ainsi dire le Livre d'or de la cité ; car plusieurs de nos illustres ancêtres ont leurs noms et leurs armoiries inscrits et ciselés sur cette gracieuse construction élevée en 1542 par l'architecte Liénard de la Réau. Dans la séance du 25 mai même année, le Conseil a bien voulu me charger de la direction de ces travaux : ils sont aujourd'hui à peu près terminés, et je viens de rendre compte à l'assemblée municipale de la façon dont ils ont été conduits afin de restituer au monument son intégrité première, tout en conservant à la partie sculpturale, presqu'entièremen disparue en 1793, le style et le caractère propre à chacune des époques où ces sculptures avaient été exécutées.

Il existe à la bibliothèque de la ville de Poitiers dans les

nombreux manuscrits de dom Fonteneau un dessin au trait indiquant avec assez de précision les blasons placés dans le fronton, au-dessus du grand cintre anse de panier, à droite et à gauche des armes de la ville, et dans les écussons des deux arcatures plein cintre : ainsi que les diverses inscriptions constatant les réparations antérieures.

M. B. Fillon avait pu me procurer un fac-similé de ce dessin, d'après lequel j'avais gravé en février 1861, la petite planche publiée dans *Poitou et Vendée*. C'est d'après cette gravure qu'ont été rétablis, tous les cartouches et armoiries des principaux maires qui se sont succédés depuis le XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Le fronton triangulaire est occupé en entier par l'écusson de France *accosté à droite et à gauche de deux salamandres*, emblèmes du roi François Ier qui avait accordé à la ville comme armoiries la *fontaine symbolique cantonnée de deux licornes*, et la glorieuse devise composée par Rabelais — *Fontanacum felicium ingeniorum fons et scaturigo.* — En dessous, dans la frise des triglyphes, ce sont les armes de Savary de Calais, à droite celles de Jean-François du Temps, à gauche celles de Jolly de Saint Pic, puis en dessous de la grande arcade, dans les compartiments encadrés par des colonnes ioniques cannelées, au centre le blason de la ville sous la forme d'un élégant édicule à huit pans avec colonnes corinthiennes aux angles, chaque face creusée d'une niche ornée de statuettes, au-dessus frise, entablement et coupole surmontée d'un lanterneau contenant une cloche, pour symboliser sans doute le beffroi municipal. Ce joli monument émerge d'un grand bassin octogonal rempli de l'eau de la source que deux licornes purifient en y plongeant leurs cornes en hélices. Ce charmant bas-relief est complété par un fond de paysage où l'on distingue à gauche sur un coteau élevé, un moulin à vent vers lequel s'achemine le meunier suivi sans doute de la meunière portant sur l'épaule suspendus à une courge deux sceaux qu'elle vient de remplir à la fontaine. Nous ne sommes pas surpris que le sculpteur

du XVIe siècle ait eu l'idée de reproduire une de ces singulières constructions ; c'était un aspect caractéristique de l'horison fontenaisien. Je n'ai point oublié d'en avoir vu dans mon enfance plus de cinquante agiter leurs grands bras tout autour de notre cité. Que devait-ce donc être il y a près de quatre siècles? Le coteau de droite est surmonté d'une gentilhommière à deux façades en retour d'équerre avec tour dans l'angle, ce qui ferait songer à l'hôtel de la Rochefoucault construit bien près delà. Ce panneau central subsistait seul, mais si on l'avait respecté lors de la destruction des emblèmes féodaux, il n'avait pas trouvé grâce devant la rage destructive des enfants de la rue : toute la fontaine et les deux licornes avaient été brisées à coup de pierres ; il a fallu les rétablir d'après un moulage relevé avec soin sur nature ; mais nous avons pu conserver les parties anciennes du bas-relief où se trouvent le moulin à vent, et le petit manoir avec les arbres qui l'ombragent.

Les écussons des Fouschier, Gallier, Châsteau et Collin, inscrits dans une riche couronne de fruits sertie de banderolles, accompagnent à droite et à gauche les armes de la ville : celui de Tiraqueau est sculpté dans l'écusson central des deux archivoltes plein cintre. Dans le tympan de ces deux cintres nous avons placé un motif qui entoure les ouvertures formant prise d'air afin de donner plus d'harmonie à tout l'ensemble décoratif.

Les inscriptions de droite et de gauche placées sous le plafond ont été entourées de cartouches dans le style du XVIe siècle.

La porte qui donne entrée sous la belle voûte en cul de four, recouvrant les sources qui jaillissent du rocher, a été comme jadis surmontée d'un cartouche Renaissance avec inscription rappelant la date de cette dernière restauration : la porte telle-même a été refaite dans la donnée du monument. En face de cette porte on a encastré dans le mur une grande plaque en pierre ornée d'un encadrement mouluré, où se trouvent mentionnées les réparations précédentes ; enfin les rondelles où

sont fixés les robinets ont été complètement refaites sur le modèle des anciennes qui ne pouvaient se réparer, ainsi que le vase avec fruits placé au sommet du fronton, et dont il ne restait plus que le pied. Tout ce travail a été exécuté en pierre choisie de Mérité et de la Gajonnière, matériaux similaires à ceux employés par les premiers constructeurs et très résistants à l'action de la gelée. Mais pour ceux qui connaissent l'inégalité et la maigreur du grain de cette pierre et les chenards dont elle est parsemée, on ne saurait trop louer l'habileté et la persévérance dont ont fait preuve les sculpteurs et les tailleurs de pierre qui ont eu à prendre et à refaire complètement les délicates moulures qui décorent frises, archivoltes, architraves, astragales et chapiteaux. La part du sculpteur a été à coup sûr la plus artistique et la plus laborieuse, son travail tout entier est remarquable ; mais je signalerai particulièrement à l'attention de nos collègues le tympan du fronton occupé par l'écu de France et les deux salamandres d'un modelé on ne peut plus réussi, le cartel où se trouve l'inscription — *Fontanacum*, — les cartouches à droite et à gauche des armes de la ville, l'écusson de Tiraqueau, et surtout le grand motif sur la porte fouillé de main de maître. Ma tâche s'est donc trouvée bien simplifiée par l'habileté des exécutants qui savaient si bien traduire les dessins grandeur nature que je leur livrais.

Je signale tout particulièrement aux éloges de l'assemblée municipale les noms de MM. Abel Blanchard, sculpteur, Léon Henri, patron, Joseph Bouchereau et Elie Soulisse, ouvriers, Faucher, menuisier.

Je ne saurais non plus passer sous silence le précieux concours et les indications utiles qui m'ont été fournies par monsieur A. Charier, maire, et l'intelligente surveillance de M. Filuzeau, architecte de la ville.

Terre-Neuve, 27 mars 1899.

O. de Rochebrune

P. S. — Comme complément nécessaire à cet intéressant rapport, nous reproduisons fidèlement ci-après, pour les épigraphistes de l'avenir, les diverses inscriptions gravées sur le précieux monument restauré.

Au Frontispice.

FONTANACVM-FELICIVM-INGENIORVM-
FONS-ET-SCATVRIGO- 1542,

Sous la voûte.

A droite.

JEHAN-CHASTEAV-MAYRE
1579
JOHANES-BESLYVS-REGIVS-ADVOCATVS
MAIOR-M-D-C-X-X.

ANNO-M-D-CC-XXXII.
CVRA-IOHANNIS-FRANCISCI-
HVJVS-VRBIS-MAJORIS-
ILLE-FONS-INSTAVRATVS

ANNO-DOMINI-MILLESIMO
SEPTINGENTESIMO-TRICESIMO-
SEPTIMO-EX-MADATO-D-D.
MAJORIS-VRBIS-PERPETVI · HIS-BONIS
INSIGNIBVS-FVIT-DECORATVS-ILLE-FONS

HIC-SEDARE-SITIM-CIVES-
NE-SPERNITE-MANANT-
CORPORIS-INDE-SALUS-
INCENII-QVE-SALES-
M. SAVARY-PROCVREVR-DV-ROY
MAIRE-ANNEE-M.D.C.C.LIX.

A gauche.

NICOLAS - RAPIN, MAYRE
1570
JACQVES - DV - BOVLAY - MAYRE
DE L'ANNEE — 1578

RESTAVREE SVIVANT
DELIBERATION MVNICIPALE
DV 16 MAI 1898

N. D. L. R.

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite[1])

LE BOURG-SOUS-LA-ROCHE

BLANCHARD (Louis-Joseph) curé.

JAGUENEAU (P.) vicaire.

DOUSSIN DE VOYER, desservant pendant la Révolution.

M. Blanchard fut nommé curé du Bourg-sous-la-Roche en 1781, en remplacement de M. Malteste. Il refusa de prêter le serment constitutionnel, mais il n'abandonna pas sa paroisse. Le mercredi de Pâques 1793, son vicaire et lui étaient encore au Bourg, tête levée, comme l'écrivait ce jour-là la prieure des Cerisiers à la prieure des Bénédictines des Sables, en annonçant à la fin de sa lettre « qu'elle allait à la messe chantée pour obtenir la paix ». — « Le bonhomme, ajoutait-elle, m'a beaucoup demandé de vos nouvelles, il me disait une fois : Faudrait qu'elle viendrait faire ses Pâques ici. »

M. Blanchard et M. Jagueneau continuèrent à desservir le Bourg jusqu'à la fin du mois d'août 1793 ; le dernier acte de leur main sur les registres paroissiaux est du 20 de ce mois, « en vertu des pouvoirs extraordinaires accordés à tous les

[1] Voir la 2me livraison 1899.

prêtres fidèles par M. de Mercy, évêque de Luçon, pendant la persécution de l'Eglise de France. »

Lorsque Charette se fut emparé de Noirmoutier le 30 septembre 1793, il délivra, sur leur demande, à dix-huit ecclésiastiques, des permis pour aller dans cette île se reposer des fatigues de la guerre, et pour être moins exposés aux dangers des combats. L'abbé Remaud énonce le fait dans ses *Mémoires* inédits : « Le général et moi, nous gémissions du parti qu'avaient pris un aussi grand nombre de prêtres ; nous étions loin de regarder comme une retraite assurée une île que l'ennemi pouvait attaquer par mer et par terre avec des forces redoutables ; mais on ne pouvait pas raisonnablement refuser à des ecclésiatiques âgés, la plupart infirmes, un lieu qu'ils regardaient comme celui du repos.

« Nos pressentiments ne se sont que trop réalisés. L'île de Noirmoutier fut reprise le 1er janvier 1794 pour les troupes de la République. Toute la garnison fut massacrée et on vit périr sur la place publique de Noirmoutier les dix-huit prêtres de notre diocèse qui avaient été chercher un moment de tranquillité et qui ne trouvèrent que la mort. »

Sur la liste administrative des victimes envoyée à la « Société populaire » des Sables, figure, sous le N° 26, Louis-Joseph Blanchard, curé du Bourg-sous-la-Roche. La copie est de la main de Mercier du Rocher.

L'abbé Doussin de Voyer, qui desservait le Bourg en 1795, mentionne son prédécesseur en ces termes, dans un acte de mariage : « Le pasteur de cette paroisse a été martyrisé pour la religion ». M. Blanchard n'en avait pas moins été inscrit sur la liste des émigrés de la Vendée du 1er fructidor an II, et ses biens, situés communes de Saint-Jean de la Chaise et de la Ferrière, avaient été confisqués.

Sur la liste des victimes de la persécution religieuse en Vendée que donne à la fin de ses *Mémoires* l'abbé Remaud, ancien aumônier de Charette, figure le vicaire du Bourg-sous-la-Roche : « M. Jagueneau, parent de M. Payraudeau, curé

de Saligny, massacré aussi pendant la Révolution, et comme lui natif des Brouzils. »

MM. Payraudeau et Jagueneau s'étaient réfugiés avec les femmes, les vieillards et les enfants dans la forêt de Grala, pendant que les hommes valides combattaient sous les ordres de Charette. Bien que cette retraite passât pour très sûre, ils furent surpris un jour par les Bleus et conduits auprès du Poiré où on les massacra. Une tradition locale rapporte que le massacre eut lieu sur la paroisse de Saligny, dans un bas-fond où coule le ruisseau de la Mangeoire, au lieu dit le Pont-Caillou.

Peu après le départ de M. Blanchard pour Noirmoutier, la paroisse du Bourg-sous-la-Roche fut desservie, en même temps que plusieurs autres paroisses voisines, par M. Doussin de Voyer, originaire de Saint-Georges-des-Coteaux (Charente-Inférieure), chanoine régulier de Saint-Augustin, congrégation de Sainte-Marie de la Chancelade, et prieur-curé de Sainte-Marie en l'île de Ré. Dès le début de la guerre, M. Doussin avait rejoint l'armée vendéenne, l'avait suivie au delà de la Loire, et s'était distingué par son sang-froid et son courage en plus d'une occasion. Dans ses *Mémoires*, Mme de la Rochejaquelein parle de lui comme d'un « des ecclésiastiques les plus zélés de l'armée, qui sauva une fois la vie à un grand nombre de prisonniers, et qui arrêta le massacre par de vives et éloquentes protestations qu'il adressa aux Vendéens. Quelques années après, ayant été traduit devant un tribunal républicain, il fut acquitté en souvenir de cette action. »

A Dol, les Vendéens, acculés à la mer par trois armées républicaines, furent saisis d'une panique qui allait les perdre tous. L'abbé Doussin monta sur un tertre, en élevant un grand crucifix. « C'était un homme d'environ quarante ans, écrit Mme de La Rochejaquelein ; il avait une voix de stentor ; il fit un discours énergique aux soldats, parlant à la fois en prêtre et en militaire, leur représenta qu'eux, leurs femmes,

leurs enfants périraient infailliblement, si l'on ne courait au combat, au lieu qu'on pouvait espérer de les sauver en le rétablissant ; il leur cria : « Mes enfants, je marcherai à votre tête avec la croix ; que ceux qui veulent se battre se mettent à genoux, je vais donner l'absolution aux braves ; s'ils tombent, ils iront en paradis ; mais pour les poltrons qui abandonnent leur Dieu, leur famille, point d'absolution ; ils mourront également, ils iront en enfer. » Plus de 2000 hommes se mirent à genoux avec enthousiasme ; l'absolution fut donnée à haute voix, les soldats se relevèrent en s'écriant : « Allons en paradis! Vive le roi ! » Ils partirent pleins d'ardeur, le prêtre à leur tête, qui ne cessait de les exhorter.

Quelques heures après, ils revenaient victorieux, l'abbé Doussin les précédant toujours, la croix à la main, et chantant le *Vexilla Regis*.

Au retour de la fatale campagne d'outre-Loire, dont il fut un des rares survivants, l'abbé Doussin accepta de desservir la paroisse du Bourg-sous-La-Roche. Dès 1792, il avait reçu directement de Mgr de Mercy des pouvoirs de vicaire général.

Arrêté en octobre 1794, il fut incarcéré à Fontenay, et le 25 novembre, se trouva au nombre des prêtres restés au couvent des Filles Notre-Dame, que le Conseil général du département fit transférer dans les bâtiments de l'ancien collège des Jésuites

Le registre de catholicité du Bourg-sous-La-Roche témoigne qu'il était de retour dans cette paroisse quelques jours après. Il ne put toutefois se faire agréer comme vicaire général par le clergé vendéen,dont l'abbé Remaud traduit fidèlement le sentiment lorsqu'il dit : « M. Doussin était un homme de beaucoup de talent, mais passablement intrigant ».

Au Synode du Poiré-sur-Vie, l'année suivante, l'assemblée protesta contre la prolongation des pouvoirs nominaux du grand vicaire, et invoqua l'ordonnance toute récente de Mgr de Mercy portant que tous les pouvoirs extraordinaires, accordés depuis les troubles, cessaient par le fait seul de l'arrivée de

l'un de ses anciens vicaires généraux sur le sol du diocèse.

Les deux anciens vicaires généraux, MM. Brumault de Beauregard et Charette de la Colinière, qui présidaient, ayant demandé que M. Doussin eût voix consultative, on n'osa pas refuser par considération pour eux, mais on déclara qu'on n'acceptait plus son titre ni son autorité de vicaire général. M. Doussin se résigna, « non sans mécontentement », dit l'abbé Remaud.

Cet incident valut au prieur de Sainte-Marie de l'île de Ré le surnom de *Jacques Synodus*, et ce nom alla jusqu'à Ravennes d'où Mgr de Mercy écrivait le 25 juin 1795 à M. Paillou : « J'ai reçu une lettre de Montaigu, datée du 10 avril, elle est signée *la citoïenne Perodeau*. Je ne connais pas cette citoïenne ; c'est une écriture de femme, et je soupçonne que c'est celle de Mme Du Chaffaut ou de la prieure des Cerisiers. Elle écrit pour demander s'il est vrai que le citoïen Synodus a véritablement la plénitude de mes pouvoirs, comme il s'en vante sans pouvoir le prouver; ce Jacques Synodus je ne sais si vous vous le rappelez, était venu de La Rochelle chez Mme de Marmande dans le temps que tous les prêtres étaient détenus au chef-lieu du département ; il m'écrivit pour me demander mes pouvoirs, et Mme de Marmande m'en disait beaucoup de bien ; je les lui accordai donc. Il paraît qu'on en est jaloux ; j'ai répondu que ce qu'il disait était vrai, mais que mon intention n'était pas qu'il dominât personne et que les pouvoirs qu'il avait ne révoquaient point ceux qui généralement avaient été donnés aux curés qui auraient la liberté d'exercer ; qu'au reste il devait y avoir actuellement sur les lieux un de mes anciens régisseurs généraux, je veux parler de Brumault, qui est chargé de mes instructions et qui règlera tout ; que mon intention est que tout le monde la reconnaisse. Cette lettre ajoute que « quand le maître aura décidé sur la question du citoïen Synodus tout restera tranquille dans sa terre et chaque fermier la fera valoir équi-

tablement comme ils n'ont cessé de le faire jusqu'à ce jour. »

Lettre du 28 novembre suivant : « Vous avez vu dans la lettre de Brumault que Jacques Synodus, c'est-à-dire M. Doussin, a voulu m'avertir sur tout cela (la contestation de ses pouvoirs par le synode), quoique l'article de mon ordonnance soit clair ».

Lettre du 16 janvier 1796 : « Le Jacques Synodus dont il a été question entre nous est bien celui qui était chez Mme de Marmande, et l'abbé Brumault l'a retrouvé dans le pays. Vous avez vu qu'il m'en parle comme d'un homme zélé mais ardent et qui a trop présumé des pouvoirs que je lui avais donnés, et qu'on a été très jaloux ; mais j'ai mandé qu'il n'existait plus de pouvoirs dans mon diocèse que ceux que MM. Brumault et de la Colinière approuveraient ou délivreraient ».

M. Doussin desservait encore le Bourg-sous-La-Roche en août 1795 ; en décembre il fait une sépulture à la Limousinière, puis paraît s'être fixé à Thorigny. Après le coup d'État de fructidor, il fut dénoncé comme rédigeant les actes de baptêmes, mariages et sépultures de cette paroisse. Dans la chapelle du logis de la Boule, détruit depuis, et où il demeurait, comme dans l'église de Thorigny, il administrait les sacrements à tous les fidèles des environs. C'est à Thorigny qu'il fut arrêté en juillet 1797.

« Bournezeau, 27 messidor an V.

« Le Commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Bournezeau, au Commissaire du Directoire exécutif près l'administration départementale de la Vendée.

« Citoyen,

Vous êtes peut-être déjà instruit que les autorités civiles du canton de la Chaise viennent de faire arrêter et conduire à Montaigu le prêtre Doussin qui exerçait à Thorigny. J'ignore les griefs qui ont motivé cette arrestation ; je sais

pourtant qu'il est accusé d'avoir crié : *Vive le Roy* ! à la vue de deux enfants mâles qu'on lui présentait à baptiser. La dédéclaration en a été faite devant le juge de paix de ce canton par une sage-femme de Bournezeau qui a indiqué plusieurs autres témoins ; leurs noms ainsi que celui de la sage-femme sont transmis au directeur du jury de Montaigu ; il y a, m'a-t-on dit, plusieurs autres chefs d'accusation.

« L'enlèvement inattendu d'un homme auquel on ajoute tant d'importance ne saurait manquer de faire quelque sensation dans le pays. Déjà il se manifeste des inquiétudes sur le sort des autres prêtres, et la malveillance ne manquera pas d'en profiter ; je suis pourtant tranquille sur les suites, et quelle que puisse être la fermentation, je ne crois pas qu'elle devienne alarmante pour la sûreté générale. Si cependant cela arrivait nous sommes encore sans moyen de répression, car la force armée a été de nouveau retirée de ce canton il y a environ un mois et n'a point été remplacée ; mais il y en a, je crois, à la Chaise et dans les autres cantons voisins. On assure que quatre individus de la commune de Thorigny sont allés à Montaigu réclamer la liberté de ce prêtre ; je surveille en ce moment tout ce qui se dit et tout ce qui se fait autour de moi de relatif à cet évènement, et je ne négligerai pas de vous instruire de ce qui me paraîtra mériter quelque attention.

« Salut et fraternité.

J.-B. Loyau ».

De la Chaise l'administration écrivait aussi :

« 30 messidor an V.

« Je suis informé que l'arrestation du curé de la Boule cause quelques murmures parmi les habitants de Thorigny, et on dit qu'ils veulent absolument connaître le dénonciateur, sans cependant en déclarer la raison. Malgré tout j'entrevois des dangers à cette déclaration. Comme ces hommes s'assemblent le dimanche à Thorigny, je serais d'avis que l'on y enverrait une patrouille pour empêcher par sa présence les excès. »

Mgr de Mercy mandait de son côté, le 23 janvier 1798, à M. Paillou : « Suivant la lettre du 16 novembre 1797 que j'ai reçue de la prieure des Cerisiers, Jacques Synodus a été arrêté, et il paraît qu'il le méritait. Elle ne paraît pas le regretter beaucoup. »

Un mémoire pour fourniture de paille aux prisonniers, présenté au département par le concierge de la maison d'arrêt de Montaigu, le citoyen Poirié, du 1er brumaire an VI, porte au nombre des trois détenus qu'il a à garder : « Jacques-Louis Doussin, prêtre, entré le 23 messidor, parti pour Fontenay le 7 thermidor, ce qui fait 14 jours. »

Emprisonné à Fontenay, M. Doussin ressentit bientôt le contre-coup de la révolution de fructidor qui réveilla subitement la haine un peu assoupie contre les prêtres. Le 4 octobre 1797, il écrivit à la municipalité « pour se plaindre des mauvais traitements dont il est l'objet de la part du geôlier et du prix exorbitant qu'il exige pour les objets de première nécessité. » *(Reg. de la municipalité de Fontenay.)* Avant qu'on se fût occupé de sa requête la loi de déportation le frappait :

« Considérant que le nommé Jacques-Louis Doussin est un réfractaire très dangereux et qu'il s'est constamment montré l'ennemi du gouvernement, ce qui est prouvé par les mandats d'arrêt que sa conduite lui a attirés.

« Le Directoire, en vertu de l'art. 24 de la loi du 17 fructidor dernier,

« Arrête :

« Art. 1er. — Le nommé J.-L. Doussin sera déporté.

« Art. 2e. — Le ministre de la police est chargé, etc..

« Paris, le 8 frimaire an VI. »

Conformément à cet arrêté, M. Doussin fut conduit à Rochefort.

« Nous, administrateurs de la commune de Rochefort avons

reçu du citoyen Besson-Ganat, cavalier national de La Rochelle, le citoyen J.-L. Doussin, prêtre, ex-curé, transféré en cette commune par ordre de l'administration centrale de la Vendée, comme étant dans le cas de la déportation.

« Rochefort, le 29 frimaire an VI. »

(Arch. dép. Vendée).

La perspective de la déportation à la Guyane n'avait rien de séduisant ; aussi le brave prieur de l'île de Ré s'empressa-t-il de s'évader, par une nuit noire, en compagnie d'un gentilhomme émigré, M. Rossy de Rorteau, âgé de 35 ans, de Dompierre, près Belleville.

« Rochefort, 26 pluviôse an VI.

« Le commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Rochefort au citoyen commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du département de la Vendée.

« Citoyen collègue,

« Je viens d'être informé que les nommés Rossy-Rorteau et Doussin, le premier prévenu d'émigration, le deuxième prêtre insoumis, condamnés à la déportation, évadés de la maison de détention dans la nuit du 19 au 20 du mois dernier (8 au 9 janvier), sont actuellement à l'hôpital de la commune où vous résidez et qu'ils y sont cachés. Veuillez, je vous prie, vous assurer de la vérité des faits qui m'ont été transmis et me faire part du résultat de vos recherches.

« Salut et dévouement.

« Boichot. »

« Je joins ici le signalement :

« Doussin (Jacques-Louis), prêtre, âgé de 44 ans, natif de la commune de Saint-Georges des Coteaux (Charente-Inférieure), taille de 5 pieds 2 pouces, cheveux, sourcils et barbe

noirs, nez long et gros, bouche moyenne, menton fourchu, front ordinaire, visage élongé *(sic)*. »

Le citoyen collègue fit de vaines recherches à l'hôpital de Fontenay, et apostilla la lettre de la note suivante : « Il résulte des vérifications faites que le citoyen commissaire de Rochefort a été induit en erreur. »

M. Doussin s'était en effet refugié à Thorigny ; il y signe un acte de baptême le 26 mai 1798 et un autre le 5 octobre suivant. Il n'y fut plus inquiété, et, au moment du Concordat, il intrigua avec son ardeur accoutumée contre la promesse de fidélité réclamée par le gouvernement consulaire. Devenu l'un des champions de la Petite Eglise, il mit tout en œuvre aux environs de Fontenay pour y propager le schisme et lui gagner des adhérents. Un moment il espéra entraîner avec lui le P. Baudouin, qui s'était montré au début l'adversaire irréductible de la promesse. Il alla le voir, mais il échoua dans sa tentative, et « se retira, dit l'historien du P. Baudouin, le dépit dans le cœur, et résolut de persister dans son erreur. »

Il fixa alors sa résidence à Fontenay, centre de la résistance schismatique, puis il se retira plus tard au village de Chagnolet, près de La Rochelle, où il mourut non réconcilié, le 16 mai 1843, âgé de 89 ans. Sa mémoire resta en vénération parmi les adeptes de la Petite Eglise.

CHAILLÉ-LES-ORMEAUX

DAVID (Jean-Mathurin), curé.

Précédemment vicaire de Saint-Hilaire de Talmond, le curé de Chaillé-les-Ormeaux se montra peu favorable aux débuts de la Révolution, et signa en 1790 le *Mémoire* que M. Cohade, curé de la Chaise-Giraud, adressa à l'Assemblée constituante contre l'aliénation des biens du clergé.

La destruction des archives du district de la Roche-sur-Yon en 1793 a fait disparaître la preuve littérale du serment schismatique prêté en 1791 par M. David, mais il ne peut y avoir doute

sur son attitude dans cette circonstance. Le 15 novembre 1791, M. David célébra un mariage dans la cathédrale de Luçon en vertu d'une délégation d'un des vicaires épiscopaux de l'évêque Rodrigue ; le 28 octobre 1792, il prêta avec plusieurs autres, devant les officiers municipaux du canton de Tablier, le serment prescrit par la loi du 15 août précédent, serment assez inoffensif d'ailleurs, puisqu'il n'obligeait « qu'à être fidèle à la Nation, à maintenir de tout son pouvoir la liberté et l'égalité, ou à mourir à son poste en les défendant, » serment toutefois qui en supposait antérieurement de plus graves.

Dans sa séance du 18 juillet 1791, le Directoire du département lui avait attribué un traitement de 2576l 12s. 4d, le revenu foncier de sa cure ayant été estimé 2390 l. en réalité 1952l. 12s. 3d, charges déduites ; il ne toucha pas longtemps ce traitement ; lors de la fermeture des églises, il se retira à *Hermine* avec une pension de 800 l. en vertu de la loi du 2 frimaire an II qui réglait les pensions des prêtres conformistes et abdicataires. Il vivait encore à Sainte-Hermine en 1798. Le 24 messidor an VI, le secrétaire de la municipalité d'Hermine transmettait à l'administration centrale les pièces remises par plusieurs citoyens, dont Jean-Mathurin David, ex-curé de Chaillé-les-Ormeaux, à savoir son extrait de naissance, l'extrait du procès-verbal de sa prestation du serment de liberté et d'égalité, sa déclaration qu'il n'a pas retracté ce serment, et un certificat de vie.

LA CHAISE-LE-VICOMTE

GARNIER (N.), curé de Saint-Jean ;

MOREAU (Jacques), curé de Saint-Nicolas.

Nommé à la Chaise en 1778 comme procureur fiscal, M. Péchard écrivait à M. Paillou après la Révolution : « En arrivant à la Chaise, j'y trouvai M. Dougé, curé de Saint-Jean et M. Moreau, curé de Saint-Nicolas, qui vivaient en

bonne intelligence avec les habitants. Après M. Dougé est venu M. Garnier à Saint-Jean, qui jouissait du même avantage ». Douze ans plus tard, l'accord n'existait plus ; la séance du directoire du département du 7 septembre 1790 en fait foi :

« Rapport fait des difficultés qui se sont élevées entre les paroisses de Saint-Jean et de Saint-Nicolas de la Chaise-le-Vicomte relativement à la réunion des municipalités au chef-lieu de canton, au sujet de la confection du tableau des indigents, attendu la concurrence des deux paroisses pour être chef-lieu de canton, parce que le chef-lieu est indiqué d'une manière générique sous le nom de Chaise-le-Vicomte, le directoire, considérant que des circonstances particulières ne devraient pas s'opposer à ce qui est prescrit pour le bien public, a délibéré, sans cependant rien entendre préjuger sur les droits et les prétentions de l'une et de l'autre des paroisses, que la paroisse de Saint-Nicolas de la Chaise-le-Vicomte se réunira avec les autres paroisses formant le canton en la paroisse de Saint-Jean de la Chaise-le-Vicomte, où s'est tenue l'assemblée primaire à l'effet de remplir le tableau dont il s'agit ;

« Invite au surplus les deux municipalités à écarter toute mésintelligence et à se rappeler les principes de paix, d'union et d'honnêteté qui doivent sans cesse faire la base de leurs procédés respectifs. » (*Arch. dép. de la Vendée*).

A M. Dougé, nommé curé de Girouard où nous le retrouverons, avait donc succédé, dans la cure de Saint-Jean, M. Garnier, précédemment curé de Saint-Vincent-Sterlanges en 1776, puis des Habittes en 1780. Caractère sans fermeté, M. Garnier prêta sans hésiter le serment constitutionnel, et resta comme curé dans sa paroisse. On ne l'y retrouve plus après le 10 décembre 1792. Il se retira à la Rochelle dans une maison en face de la Poissonnerie. (*Arch. de la Fabrique de la Chaise*).

M. Jacques Moreau, curé de Saint-Nicolas, avait succédé à M. Gilaizeau enterré le 19 août 1775 ; la première signature du

nouveau curé sur les registres paroissiaux est du 15 décembre 1775.

En 1789, le curé de Saint-Nicolas fut au nombre des députés du clergé du Poitou envoyés à Poitiers pour l'élection des députés aux Etats-généraux ; il logeait, avec plusieurs de ses confrères, chez M. Cremière, rue Saint-Didier.

Il refusa le serment, et resta dans le pays ; le dernier acte signé par lui est du 19 octobre 1795 ; il mourut quelques semaines après, à la Limousinière L'acte de sépulture, rédigé par M. de Beauregard, et inscrit sur le registre de la Limousinière, renferme des mentions intéressantes :

« *18 janvier* 1796. — Je soussigné certifie que les marches des armées n'ayant pas permis d'inscrire sur les registres de la paroisse de Saint-Nicolas de la Chaise-le-Vicomte l'acte de sépulture de feu Messire Jacques Moreau, curé de la susdite paroisse, il est constaté, d'après les informations que j'ai faites et particulièrement par les témoignages de Me J. B. Péchard, président du conseil d'administration civile de la Chaise et notaire, et de Me Pierre Raimbert, inspecteur civil et notaire de la Limousinière, soussignés avec moi, que le corps de Messire Jacques Moreau, curé de la susdite paroisse de Saint-Nicolas de la Chaise-le-Vicomte, né en Bretagne, au diocèse de..... ancien avocat au parlement de Rennes, veuf, avant sa promotion aux saints Ordres, de feue Louise Clémenceau, est décédé le 18 du mois de décembre 1795, et a été enseveli le 19 du même mois au cimetière de la paroisse de la Limousinière par M. Doussin prieur-curé de la paroisse de Sainte-Marie de l'île de Ré et desservant de celle du Bourg-sous-la-Roche, qui n'a pu dresser l'acte de sépulture, en l'absence des registres.

« A la Grange-Hardy le 18 janvier 1796.

« BRUMAULT DE BEAUREGARD, vic. gén. du diocèse ».

Quelques pages des *Mémoires* de M. Brumault de Beauregard, qui desservit également cette paroisse en décembre 1795 et janvier 1796, donnent un tableau saisissant de la situation religieuse même après la Terreur.

« Quand j'arrivai à la maison de bois de M. Péchard dans la forêt de la Chaise, on y pleurait ma mort ; on y avait su mon arrestation, et le bruit s'était répandu que j'avais été fusillé ; ma présence ne changea rien aux dispositions déjà faites ; nous étions logés ainsi : dans la maison de planches, Mme de la Corbinière occupait un des coins, j'étais vis-à-vis, M. Péchard avait le troisième coin, et le quatrième était rempli de froment. La cabane en chaumes était aussi divisée en quatre cases occupées par Mlle de la Corbinière, l'abbé de Grigny, le vieux serviteur François et la cuisine. C'était au mois de décembre ; nous n'avions point de lumière, ni huile, ni bougie, sinon pour dire la messe. Pendant le jour chacun allait dans la forêt amasser des fagots de bois mort pour nous éclairer ; c'était à l'aide de semblables flambeaux que nous pouvions réciter notre bréviaire.

« Les ruches avaient été détruites par les Bleus, et les pauvres femmes nous apportaient de petits morceaux de cire pour l'autel Deux œufs étaient pour nous un rare présent, et nous vivions bien durement. Dans cet état, de Grigny et moi nous confessions, assis dans la forêt sur des tronçons de bois : nous avions fait pour nos pénitentes des sentiers et des cabinets de fougère. Non loin de cette habitation se trouvait Mlle de la Brossardière, qui avait aussi sa petite maison : d'autres cabinets encore étaient assez près de nous. Les paroisses se soumettaient peu à peu, les républicains resserraient progressivement leur cercle.

« L'hiver se passa ainsi jusqu'à Noël. La veille de cette fête nous confessâmes les habitants des cabanes et nous convînmes, l'abbé de Grigny et moi, de dire chacun une messe de minuit. Vers les onze heures et demie je me disposai à le faire, je revêtis un habit qu'il serait difficile de décrire et que nous nommions une soutane ; j'avais des souliers de femme en manière de pantoufles ; mais nous avions un calice, un autel portatif et un ornement...

« Le dernier jour de décembre les Bleus firent irruption

au milieu des cabanes.. Notre retraite n'était plus tenable, nous nous décidâmes à nous retirer au château de la Grange-Hardy, chez Mlle de la Brossardière ; elle reçut autant de monde qu'il lui fut possible, et chacun se casa comme il put. La grande salle nous servait à la fois d'église et de lieu de réunion. Dès le lendemain nous fûmes visités par les pillards de l'armée des Bleus qui enlevèrent des moutons, du linge, et ravagèrent le jardin... Nous étions en janvier 1796... On n'était point sans crainte à la Grange-Hardy ; les Bleus parcouraient tous les environs et venaient jusqu'au château.

« Je me mis cependant à faire des instructions ; les bons habitants venaient au catéchisme ; je fis établir un autel dans la grande salle, j'y disais la messe et, le dimanche je faisais le prône.

« Je continuai à célébrer mes messes, mais les officiers républicains n'y venaient plus. Les habitants révolutionnaires de la Chaise, qui avaient quitté ce bourg quand la Vendée avait pris les armes, y revinrent alors qu'ils virent que les officiers de Charette tournaient à mal. Ils retrouvèrent leurs maisons qui dans cette partie-là n'avaient pas été incendiées. Voulant attirer les habitants pour les intérêts de leur commerce, ils représentèrent au général commandant de la Chaise qui était protestant, qu'il leur serait avantageux d'avoir le culte, et ils l'engagèrent à me faire venir dans ce bourg.

« Un vendredi, comme je dînais, un ordonnance vint me signifier l'ordre de me rendre au quartier général. M. Péchard voulut bien m'accompagner. Ce dernier demanda au soldat bleu pourquoi on me demandait. — « Oh ! dit-il, c'est que nous avons le culte dimanche. »

« Avant de me rendre chez le général, qui se nommait Dupuy, je fus visiter l'église. On en avait fait une boucherie pour l'armée, et quand j'y entrai, quelques hommes étaient occupés à niveler le sol qui avait été bouleversé, et dont les pavés avaient été enlevés ; mais les murs étaient teints de sang et l'édifice exhalait une odeur révoltante. Je ne répondis

rien à quelques hommes qui se faisaient une victoire de me voir contraint à venir parmi eux ; j'entrai chez le général.

« Je me trouvai en présence de quelques officiers, assis sur des bancs ; un petit homme, vêtu de brun, se tenait dans un coin du foyer; il n'y avait dans cet appartement qu'une chaise, le général me l'offrit et me força à l'accepter. — Je me rends à vos ordres, lui dis-je ; que demandez-vous de moi ? — Le culte réunit les hommes, dit Dupuy ; vous êtes d'un caractère paisible, les habitants m'ont invité à faire célébrer votre culte dimanche prochain, je vous le demande. — Mais il me faut un logement, du pain ; qui me le donnera ? — Vous viendrez seulement pour le culte. — Général, la distance est bien longue, les chemins difficiles.

« Il ne répondit rien. — Les objections que je viens de vous faire sont faciles à faire disparaître, continuai-je; mais j'y vois une autre difficulté invincible. — Laquelle ? — C'est l'état de l'église. Toutes les religions ne se réunissent pour honorer Dieu et le prier que dans des lieux toujours décents. La foi catholique nous enseigne que le sacrifice de l'Eucharistie est l'offrande du corps de Jésus-Christ ; jamais je ne pourrai célébrer la sainte messe dans une boucherie toute sanglante. Général, vous êtes de la Confession d'Augsbourg; je m'adresse à votre conscience; voudriez-vous célébrer les cérémonies de votre culte dans une boucherie dont les murs sont couverts de sang, et dont l'odeur est révoltante ? — Non, monsieur, me répondit-il sur-le-champ ; je n'exige plus rien de vous, et vous pouvez continuer à célébrer votre culte dans la maison où vous êtes. — Mais ne vous opposez-vous pas à ce que je visite les malades et à ce que je remplisse mes fonctions dans les sépultures ? — Non, je vous promets sécurité et liberté; vous êtes sage et prudent dans vos exhortations, vous pouvez rester sans crainte sous mon commandement.

« Je sortis et je pus aussitôt visiter un malade ; je le confessai, je revins lui administrer les sacrements ; il mourut, et deux jours après je lui donnai publiquement la sépulture

en présence de quelques soldats bleus. Je parcourus depuis ces contrées, et je ne fus plus inquiété.

« M. Péchard était resté après moi dans la chambre où le général Dupuy m'avait reçu ; il put me dire ce qui s'était passé à ma sortie. A peine la porte était-elle fermée derrière moi, que le personnage en habit brun, que j'avais aperçu près du foyer, dit au commandant des Bleus : « Vous traitez avec bien de l'indulgence ce prêtre fanatique qui vient de sortir ; il ne vous a dit qu'un mot, et aussitôt vous vous êtes rendu. — Tout ce que ce prêtre m'a dit était juste et raisonnable, répondit Dupuy. Je ne vois pas pourquoi vous vous permettez de le traiter de fanatique ; rien ne décèle en lui cette fâcheuse inculpation ; son extérieur est grave et poli. Mais puisque vous aviez cette pensée, pourquoi ne l'avez-vous pas manifestée en sa présence ? j'ai remarqué que vous avez affecté de tenir les yeux baissés ; il m'a semblé qu'il vous imposait. » Cet homme était un mauvais curé du diocèse ; il avait renié son caractère et il était devenu commis aux boucheries.

« Le général Dupuy m'avait donc envoyé l'autorisation écrite d'exercer mes fonctions partout où besoin serait ; mais je fus averti qu'une femme qui demeurait aux Sables et qui ne m'avait point pardonné les démarches que j'avais faites pour la faire enfermer, m'avait dénoncé au général Grouchy alors tout puissant dans la Vendée ; je demandai un passe-port pour Beaufou et je m'y rendis. Nous étions au mois de mars. »

Le dernier acte de M. de Beauregard sur les registres de la Chaise est du 4 avril 1796, le premier du 18 janvier précédent. Dans les actes de mariage, il est dit que « les bans des conjoints ont été publiés aux messes paroissiales célébrées à la Grange-Hardy. »

CHATEAU-FROMAGE

BARBEDETTE (Jean), curé.

M. Barbedette était parent probablement de son célèbre homonyme, le curé du Grand-Luce; mais il n'y eut pas entre eux d'autre point de contact, car le curé de Château-Fromage n'hésita pas à prêter le serment schismatique. Il n'en profita pas longtemps. Le registre des séances du directoire du département porte en effet à la date du 27 septembre 1791 :

« Rapport fait de la pétition du sieur Barbedette, curé du Château-Fromage, contenant qu'il est hors d'état de remplir ses fonctions attendu ses infirmités et portant démission de sa dite cure.

« Vu ladite pétition en date du 17 août dernier, les certificats des sieurs Merland, médecin, et Pertuzé, chirurgien, en date du 18 et 28 août qui constatent que réellement le sieur Barbedette est hors d'état de faire ses fonctions par suite d'une fausse attaque d'apoplexie, et qu'il est perclus de goutte; le vu de la municipalité du 4 septembre dernier, l'avis du distrit de la Roche-sur-Yon du 19 septembre.

« Le Directoire ouï le procureur général syndic, reçoit la démission dudit sieur Barbedette de sa cure de Château-Fromage pour cause d'infirmités;

« Arrête qu'il recevra une pension de 700 fr. par année à compter du 1er octobre prochain ; renvoye à l'évêque du département pour nommer un desservant à ladite cure jusqu'à ce que par les électeurs du distrit de la Roche-sur-Yon il ait été pourvu d'un autre curé à ladite paroisse de Château-Fromage, si toutefois ladite cure n'est pas dans le cas de la suppression ».

M. Barbedette fut le dernier curé de Château-Fromage. Il n'y fut pas remplacé. Il vécut encore quelques années; dans un acte de mariage de cette paroisse en 1794, M. Doussin de Voyer ajoute : « dont le pasteur a prêté le serment civique ».

L'église incendiée pendant la guerre civile ne fut jamais relevée, et un arrêté du préfet de la Vendée, du 16 prairial an XIII, ordonna l'aliénation « de la ci-devant maison curiale de Château-Fromage avec son jardin et la petite église incendiée y attenante.» La vente eut lieu le 18 fructidor suivant. En septembre 1827, une ordonnance royale réunit administrativement Château-Fromage à la commune du Bourg-sous-la-Roche.

LES CLOUZEAUX

REMAUD (Jean-Baptiste), curé.

BONNIN (Jean-François), vicaire.

M. J.-B. Remaud, originaire de Chavagnes, succéda en 1785 à M. Voyneau comme curé des Clouzeaux. En 1791, il consigna sur le registre paroissial ce qui suit au sujet du serment constitutionnel :

« Aujourd'hui, 20 février 1791, en chaire, à notre messe paroissiale, après avoir fait mon prône ordinaire, j'ai fait le serment civique exigé du clergé de France par les laïques de l'Assemblée nationale, mais dans une forme qui leur déplaît, quoique juste et légitime :

« *Je jure de veiller avec soin sur les fidèles dont la conduite m'est ou me sera confiée par l'Eglise, d'être fidèle à la Nation, à la loi et au Roi, de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi, dans tout ce qui est de la compétence de l'Assemblée, sous la réserve expresse des droits de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine dans son régime spirituel.* »

« Remaud, curé des Clouzeaux. »

Cette formule ne satisfit pas en effet l'autorité civile, et M. Remaud, considéré comme démissionnaire, régla ses comptes avec la fabrique le 16 août 1791, en lui remettant 18 l. recueillies à l'église pour les oblations depuis le 20 juillet, et dont un reçu fut signé « au sieur Remaud, ci-devant curé.

Il s'éloigna le moins qu'il put des Clouzeaux, disant la messe chez les dames de la Blanchère en Sainte-Flaive. Ces dames ayant été massacrées chez elles, il se cacha tour à tour à Ambretières, à Hautot, à l'Auriolière, puis à Chaigne-Vert et à la Paillardière près de Neuil-le-Dolent. Enfin, cédant aux conseils de sa servante originaire comme lui de Chavagnes-en Paillers, il se réfugia dans sa paroisse natale.

Ceux de ses confrères qui traversaient Chavagnes pour se rendre à un port d'embarquement, le pressaient de les suivre; il refusa de quitter les deux abbés Remaud, ses neveux, curé et vicaire à Chavagnes, ainsi que MM. Dolbec, curé de Sainte-Cécile et Brillaud curé de Saint-Fulgent, qui s'étaient retirés auprès d'eux. Lorsque les ressources communes furent épuisées ils eurent recours à la charité des âmes pieuses.

Un jour la garde nationale des Herbiers survint à l'improviste pour arrêter ces prêtres. Grâce à des déguisements, ils réussirent à traverser les postes qui cernaient la maison, et ils se cachèrent dans les bois où des amis subvinrent à leur nourriture. Mais des chasseurs découvrirent leur gîte, et les forcèrent à se disperser. Le curé des Clouzeaux et celui de Chavagnes revinrent dans le bourg et y passèrent la fin de la terrible année 1793. Au commencement de 1794, par crainte des colonnes infernales, le curé des Clouzeaux gagna la paroisse des Essarts.

Il venait de dire la messe dans un grenier du logis de la Vrignonnière, quand on vint le prévenir de l'arrivée d'un détachement de cavalerie républicaine. Il voulut s'assurer du fait, tomba au milieu du détachement, et fut égorgé sur place. Les Bleus lui arrachèrent la langue et mirent son corps en lambeaux.

Un demi-siècle après, en 1842, une cérémonie expiatoire eut lieu aux Essarts. Le lieu précis où la victime avait été enterrée était bien connu ; on exhuma les ossements de M. Remaud, et on les déposa en terre sainte dans le cimetière de la paroisse.

M. Jean François Bonnin, vicaire des Clouzeaux en 1787,

était né à Venansault le 9 juillet 1764. Il refusa comme son curé de se soumettre au serment, et, le 10 septembre 1792, s'embarqua aux Sables d'Olonne pour l'Espagne sur le navire l'*Heureux Hasard*, capitaine Vassivier ; il était inscrit le quatrième sur 39 au rôle des passagers. Son séjour en Espagne n'a pas laissé de traces dans les documents qui nous restent de l'exil. Au retour, il fut nommé curé des Clouzeaux, et il administra cette paroisse jusqu'en 1835, date de sa mort.

SAINT-FLORENT DES BOIS

BIGOT (Louis), curé.

COLLIBEAUX (Victor), vicaire, 1789-1790.

THIRÉ (André-Guillaume-François), vicaire, 1790-1792.

Prieuré dépendant de la célèbre abbaye de saint Florent de Saumur, saint Florent des Bois était desservi par un moine bénédictin de ce monastère, Louis Bigot, né le 27 mai 1761 ; il avait succédé en 1789 dans ce poste à M. Nivault. M. Bigot ne prêta pas le serment, et, devançant le décret de déportation du 26 août 1792, se présenta devant la municipalité des Sables d'Olonne dès le 23 juillet avec quelques-uns de ses confrères des environs de Mareuil, pour déclarer qu'ils voulaient s'embarquer pour l'Espagne sur le sloop *la Providence*, capitaine Tribert.

Le navire prit la mer deux jours après, mais les vents contraires l'obligèrent à rester au port. L'un des prêtres débarqués se déroba ; la présence des autres provoqua quelques désordres en ville, et le conseil de la commune se disposait à les envoyer à Fontenay sous bonne escorte, lorsque, à leurs instantes prières le capitaine Tribert remit à la voile. (*Reg. municip. des Sables*).

Débarqué à Saint-Sébastien, M. Bigot fut dirigé sur Victoria avec la plupart de ses compagnons ; il dut se déplacer comme eux, et s'attacha à M. Boitel, curé des Sables, embarqué clan-

destinement lui aussi sur le sloop *la Providence,* pendant qu'on le cherchait activement en ville pour l'arrêter. M. Bigot vit mourir pendant les années d'exil presque tous ses compagnons de voyage.

Revenu d'Espagne au Concordat, il reprit la direction de sa paroisse. Comme il était difficile de donner satisfaction aux demandes adressées à l'évêché pour pourvoir à tous les postes vacants du diocèse, Mgr Paillou pria le curé de Saint-Florent de faire venir de son pays, la Sarthe, de bons prêtres qui lui seraient connus : « Un prêtre venant de la main de M. le curé de Saint-Florent, ajoutait le prélat, ne peut être qu'un bon prêtre. » (*Arch. de la fabrique de la Chaise.*)

La cure de Saint-Florent avait été vendue nationalement le 24 thermidor an IX, et le curé manquait d'un logement convenable. Pour ne pas mettre ses paroissiens en dépenses, M. Bigot, après avoir refusé la cure de la Chaise, continua à desser virSaint-Florent tout en résidant à Nesmy dont il cumulait également la desservance. C'est à Nesmy qu'il mourut le 26 décembre 1810, âgé de 49 ans et 8 mois.

Un rapport préfectoral de 1805 dit de lui : « Curé de la même paroisse avant la Révolution ; bon prêtre, estimé dans sa commune et soumis au gouvernement. »

M. Victor Collibeaux, vicaire de Saint-Florent de 1789 à 1790, normand d'origine, se retira dans sa famille après avoir refusé le serment. Le 10 mai 1803, il était desservant de Lessay, chef-lieu de canton du département de la Manche, et il écrivait à son ami, M. Chessé, maire de Saint-Florent des Bois, chez qui il avait habité pendant son vicariat, pour le prier de lui délivrer un certificat constatant qu'il avait été vicaire à Saint-Florent, et qu'il avait reçu en cette qualité un traitement de 700 l.

Il eut pour successeur à Saint-Florent, M. Thiré, né le 26 janvier 1758, et qui avait un frère vicaire à Bournezeau. Comme son curé, M. Thiré se refusa au serment et s'embarqua aux Sables-d'Olonne pour l'Espagne, le 11 septembre

1792, sur le brick la *Marie-Gabrielle*, capitaine François Lambert, en compagnie de son frère et de MM. Berthon vicaire de Nesmy, Audureau, curé de Beaulieu sous la Roche, et de 35 autres prêtres.

Arrivé à destination, il se fixa quelque temps à Villaréal dans le Guipuzcoa, puis, à l'approche de l'armée française, chercha une résidence plus sûre, et eut la bonne fortune d'être retenu à Astorga, auprès de M. Paillou.— « Je félicite M. Thiré, écrit Mgr de Mercy le 3 février 1795, d'être auprès de vous, et je rends mille actions de grâces à votre saint évêque qui a eu la charité de l'accueillir. »

M. Thiré ne quitta plus M. Paillou qui, au retour, lui confia les deux paroisses de Boulogne et de la Merlatière, puis le nomma curé-doyen de Chantonnay. Il mourut à ce poste en 1834.

EDGAR BOURLOTON.

(A suivre).

TROIS GRANDES JOURNÉES

DE LA VENDÉE MILITAIRE

COMBATS DE LA CHATAIGNERAIE ET DE FONTENAY

(13, 16 ET 25 MAI 1793)

(Suite et Fin[1]).

DÈS le 17 mai, lendemain de la défaite, les Conseils provisoires des paroisses avaient reçu ordre de rassembler le plus possible d'hommes armés munis de munitions de bouche[2]. Et, tout étant prêt, les divisions de Cathelineau, de d'Elbée et de Stofflet partirent de Cholet pour Fontenay, le 22, par Mortagne et les Herbiers. Les divisions de Lescure, de la Rochejaquelein et de Sapinaud, quittèrent Châtillon et Pouzauges le même jour, ayant avec elles l'évêque d'Agra qui, sur la demande des chefs poitevins, usa de son influence épiscopale pour enflammer d'ardeur les paysans. A son entrée

[1] Voir le fascicule de janvier 1899.

[2] *A MM. les Officiers de la* (sic) *Comité à la Seguinière.*

« *Comme il nous arrive beaucoup de monde et que nous voulons en réunir davantage, nous vous prions d'an rassembler tout le plus que vous pourré, avec leurs armes, de nous les envoyé, et faire en même temps boulanger et nous envoyé du pain tant de votre bourse que des métayers. Nous voulons avoir la satisfaction de raincre nos ennemis, c est ce que nous espérons de vous et saume sincèrement*

M. M. Vostre hum. et ob. serviteur,

DENIS, B. NICOLAS.

Le pain pour demain et les hommes prest sitôt qu'ils seront commandé. Prendre note du nombre et des fuzils.

A Cholet, le 17 mai 1793, au Conseil provisoire »

(Cette pièce est au Musée municipal de Cholet et écrit de la main de Denis).

à Châtillon, quinze jours auparavant, on avait sonné les cloches à toute volée, et la foule s'était portée sur ses pas pour recevoir sa bénédiction. Les paysans se montrèrent ivres de joie de le retrouver et de penser qu'un évêque approuvait leur cause; sa présence parmi eux les portait de plus en plus à croire que leurs armes, bénies du ciel, seraient désormais invincibles. L'évêque prétendu, pour en imposer encore davantage à l'armée, revêtit ses habits pontificaux, prit pour croix pastorale un cœur d'or[1], et, entouré de quelques prêtres, il harangua les paysans en ces termes : « Race antique et fidèles « serviteurs de nos rois, pieux zélateurs du trône et de l'autel, « enfants de la Vendée, combattez et triomphez; c'est Dieu « qui vous l'ordonne[2]. » L'armée poitevine répondit avec enthousiasme à son allocution, promit de combattre vaillamment et tint parole.

De Bonchamps, qui depuis son départ de la Châtaigneraie avait refoulé les Républicains sur la rive droite de la Loire, et qui, ne sentant pas ses derrières assurés, avait presque toujours tenu son quartier général à Cholet, ne put partir de cette ville que le 23, un jour après les autres divisions, pour donner à ses soldats le temps de le rejoindre[3]. En passant à Mortagne, il accorda la liberté à dix-sept prisonniers faits au *Boigrolleau*, sur la sollicitation d'Esnault, de Saumur, qui s'était attaché au drapeau royaliste, et qui, en quittant ses anciens camarades, voulut leur donner une marque d'amitié. De Bonchamps se prêta d'autant plus volontiers à cet acte de clémence, qu'il devait attirer par là, pensait-il, la protection de Dieu sur son armée. Un officier municipal de Montreuil-

[1] Il voulait par cette décoration flatter la pratique des soldats qui portaient un Sacré-Cœur attaché à leur côté.

[2] *Mémoires* de Mme de Bonchamps, p. 31.

[3] Le 13 mai 1793, des soldats de Bonchamps, s'emparèrent à Cholet, de la caisse publique, dont M. Herleau, receveur du district de Cholet, était le possesseur et qui contenait 88825 livres en assignats depuis *1000 liv. jusqu'à 10 sols et en sols de cloches*; le 22, Sapinaud et Bérard déchargaient M. Herleau de la somme ci-dessus mentionnée (*Assignats et papiers monnaie*, par Aug. Rouillé).

refusa seul de profiter de la grâce qu'on lui accordait et préféra rester prisonnier[1]. De Bonchamps alla coucher, le soir même du 23, à Châtillon, que l'armée poitevine avait quitté la veille; il ne put la rejoindre que le 24, à Saint-Pierre-du-Chemin. Le 25, après avoir traversé la Châtaigneraie sans rencontrer aucun ennemi, toutes les différentes colonnes se trouvèrent réunies à l'entrée de la plaine de *Pissotte* ; leur effectif s'élevait à quarante mille hommes environ[2]; c'était à peu près la grande armée au complet. Son enthousiasme était prodigieux, sa piété était peut-être plus grande encore. Pendant toute la route, les paysans n'avaient pas discontinué de réciter en chœur le chapelet, de chanter les litanies de la sainte Vierge et des cantiques ; le matin, toute l'armée avait assisté à la messe, et, en ce moment, cent hommes commandés par Lhommédé escortaient au centre les trois aumôniers Stuard, Fessé et Barbotin munis de vases sacrés[3], tandis que le pieux Cathelineau, tenant en main la belle croix à plaques d'argent[4] qu'il portait autrefois aux pèlerinages de Saint-Laurent-de-la-Plaine et de Belle-Fontaine, précédait tous les rangs. « Quel spectacle, dit Eugène Veuillot, que celui de trente cinq mille hommes marchant ainsi au combat, et ne redoutant rien, pas même la mort, car tous se sont préparés à paraître devant Dieu[5]. »

A midi environ, ils firent leur entrée dans la plaine[6].

[1] Savary, t. I, p. 236.

[2] Bourniseaux ne l'élève qu'à quinze mille, M. Thiers qu'à quinze à vingt mille, Savary à trente mille (p. 22). Mme de la Rochejaquelin à près de quarante mille.

[3] Louis des Aspremont. *L'Avenir* et *l'Indicateur de la Vendée*, journal publié à Fontenay, année 1898.

[4] Cette croix remarquable se trouve dans la chapelle du château de Chanzeaux.

[5] *Les guerres de la Vendée et de la Bretagne*, par Eug. Veuillot, p 98, Paris, Sagnar et Bray, édit. 1853.

[6] Lettre des représentants (*Recueil des Actes du comité de salut public*, p. IV, p. 335 : « A midi et demi environ, on vint annoncer aux généraux que les rebelles se montraient dans la même plaine où ils avaient été si complètement battus le 16. A l'instant, on battit la générale et bientôt après l'armée se trouva en bataille, en présence d'un nombre immense de révoltés rangés sur trois colonnes. Ceux-ci n'avaient point d'artillerie, mais ils marchaient sur la nôtre avec la plus grande intrépidité ».

Ils entonnèrent le *Vexilla regis*. Les généraux, ayant demandé un instant le silence, les haranguent une dernière fois, et leur rappellent leurs promesses d'entrer à tout prix dans Fontenay. Pour aiguillonner davantage encore leur courage, ils promettent cent écus à celui qui s'emparera de *Marie-Jeanne*. Ils occupent en suite les mêmes positions que le 16, mais ils arrivent avec des forces plus considérables et plus enthousiastes que la première fois. Fontenay était, du reste, moins difficile à prendre qu'à la première attaque. Chalbos, arrivé, le matin à cinq heures, de la Châtaigneraie, se trouvait à la tête de cinq mille hommes d'infanterie et de mille cavaliers, la plupart gendarmes, et de quatre cents gardes nationaux formant un effectif de six mille quatre cents soldats[1]. Trente sept pièces d'artillerie, il est vrai, garnissaient les murs du vieux château qui domine la plaine.

Les habitants, grisés par leur victoire du 16, comptaient sur le succès le plus complet et étaient si sûrs, comme ils le disaient, de « frotter les Brigands » qu'ils ne prirent aucune précaution pour se garantir d'un revers. La troupe de son côté se livra au repos. Les conventionnels Auguis, Jard-Panvilliers et Lecointre-Puyravau avaient quitté Fontenay et s'étaient dirigés sur Niort[2]. Quand sur les onze heures on signala l'approche des Vendéens, tout le monde fut surpris; ils n'étaient pas attendus de sitôt. Des éclaireurs, envoyés pour s'assurer de l'exactitude des faits, reviennent annoncer que l'armée royaliste s'avance à marches forcées sur Fontenay. Aussitôt la générale bat; Chalbos, qui était à dîner avec les généraux et les autres Représentants, monte promptement à cheval et range son armée en bataille. Il appuie son centre, aux ordres de Nouvion, sur la redoute des moulins de *Morienne*, sa gauche qu'il dirige lui-même, sur la *Croix-du-Champ*, et sa droite, que

[1] Beauchamp lui donne 10000 hommes, Savary 5500 ; il avait envoyé, dit-il, une partie de ses renforts à Boulard. B. Fillon (*loc. cit.* p. 385) lui donne le nombre des 6400 hommes.

[2] B. Fillon *l. c.* p. 385. *Lettre* des Représentants déjà citée, *Ibid* IV. 385-386.

commande d'Ayat, sur Charzais. Il fait placer le gros de l'artillerie dans la plaine et établit une batterie au clos de *Haute-Roche* sur la droite pour foudroyer l'armée vendéenne, qu'il présume devoir se présenter par la *Balingue*[1].

Il faisait chaud ; les Vendéens à moitié vêtus, à cause de la chaleur, marchaient sur trois colonnes et avaient repris leur chant du *Vexilla regis*. Bien que supérieurs en nombre, ils n'avaient que cinq canons avec le *Brutal* et trois coups à tirer par pièce. Ils se préparèrent néanmoins à ouvrir le feu avec énergie.

Bonchamps est à l'extrême droite, au poste le plus périlleux, exposé aux évolutions de la cavalerie ennemie. Mais, en habile tacticien, il déploie sa division sur une ligne oblique jusqu'à la forêt de *Baguenard*, afin de n'être pas tourné, et de manière à faire retour ou former potence avec le centre et la gauche des Royalistes. Pour mieux surprendre l'ennemi, il fait coucher à terre la plus grande partie de ses soldats. Lescure commande l'aile gauche, couverte par la rivière de la Vendée ; Cathelineau, Stofflet, Duhoux-d'Hauterive, qui remplace d'Elbée, blessé à la première attaque, sont au centre, précédés de l'artillerie. La Rochejaquelein, Dommaigné, de Sapinaud et de Beaurepaire[2] sont à l'arrière-garde avec la cavalerie. Arrivés à portée de fusil des Républicains, tous tombent à genoux, les chefs s'inclinent pour recevoir une dernière absolution de la part des prêtres qui marchent derrière leurs rangs. L'absolution reçue, ils se relèvent avec transport et les généraux leur crient chacun de leur côté : « Mes enfants, nous n'avons pas de pou- « dre, allons reprendre *Marie-Jeanne* à coups de bâton, comme « au commencement ; à qui courra le plus vite ; on ne peut « pas s'amuser ici à tirer[3]. » Les soldats de Bonchamps seuls étaient mieux fournis de munitions. Il était une heure environ

[1] Savary *s. c.* I. 228 ; L. des Aspremont. *L'Avenir et l'Indicateur de la Vendée*, année 1898.

[2] M. Chassin dit que ces deux derniers n'arrivèrent que le lendemain ainsi que Royrand, Béjarry et Cumont (*Vendée patriote*, t. I. p. 451).

[3] *Mémoires* de Mme de la Rochejaquelein p. 159-160.

de l'après-midi. En un instant, les canonniers ont épuisé leurs gargousses ; ils en demandent à Marigny qui leur montre les Bleus et leur crie : « Voici les caissons où nous en trouverons : » et il s'élance à leur tête. Les autres chefs s'élancent également en avant de leurs troupes. Cathelineau, pendant une demi-heure, se trouve presque seul à cheval en face d'une batterie ennemie et devient le point de mire de ses coups, pendant qu'il dirige et anime sa colonne[1]. Stofflet se précipite avec une audace incroyable au milieu des bataillons républicains, anime du geste et de la voix ses intrépides Angevins. Il veut se venger de sa défaite du 16. Les paysans, se voyant devancés par leurs généraux, se piquent d'une noble émulation et s'attachent à leurs pas. Ils oublient la chaleur qui les étouffe, ils méprisent les balles qui sifflent à leurs oreilles et abordent à la baïonnette et à coups de piques les lignes républicaines[2]. Un instant, les Poitevins hésitent à suivre Lescure, qui les devance de trente pas : « En avant, mes amis, leur crie-t-il, « n'ayez pas peur. » Une batterie de six pièces le crible de mitraille, ses habits sont troués, son éperon est emporté, sa botte droite est déchirée, mais il est sans blessure : « Vous le « voyez, mes amis, dit-il en se retournant vers ses soldats, les « Bleus ne savent pas tirer. » Dès lors les paysans n'hésitent plus. « Laisserons-nous tuer notre général ? » s'écrie Jean Martin de Saint-Lambert[3]. « Je n'avons plus de poudre, ob- « servent quelques-uns ; c'est égal, fonçons quand même pour « ravoir *Marie-Jeanne*. » Et ils prennent leur course comme leurs camarades, mais avec un tel entrain, que Lescure, pour rester à leur tête, est obligé de mettre son cheval au trot. Sur leur passage ils rencontrent une croix, et tombent à genoux sous le feu des canons, dont les boulets passent au-

Eloge funèbre, par M. Cantiteau.

[2] Jean Charbonnier, de la Bertholomière, du Voide, m'a ainsi raconté dans son style imagé, cette charge brillante : « La chaleur était forte, nous avions « quitté nos vestes, nos gilets et malgré les balles qui sifflaient à nos oreilles, « nous courions comme des lièvres sur les bleus. »

[3] *Mémoires inédits* de l'abbé Conin, p. 195.

dessus de leur tête. La Ville-Baugé veut les faire avancer : « Laissez-les prier Dieu, lui dit tranquillement Lescure, ils « ne s'en battront que mieux[1]. » En effet ils se relèvent, s'élancent avec une nouvelle ardeur, enlèvent la batterie à coups de baïonnette et de crosse, et tuent les canonniers sur leurs pièces[2]

Pendant ce temps, on se bat corps à corps sur toute la ligne. Chalbos veut profiter de ce pêle-mêle pour tourner encore les Vendéens avec ses chasseurs de la Gironde. Il les lance sur eux au galop. Les soldats de Bonchamps, qui épient le mouvement, se relèvent de terre et les fusillent à bout portant[3].

« Si tu n'es pas Bonchamps, crient les Bleus aux Vendéens, « tu vas être bien battu ! Tiens, voilà ses balles à Bonchamps », ripostent ceux-ci[4]. » Les chasseurs de la Gironde font un feu terrible. Chaque volontaire de la compagnie franche de Toulouse et du 4e bataillon de l'Hérault combat vaillamment ; quelques autres bataillons, ramenés en hâte par les Représentants du peuple, luttent avec héroïsme[5]. Mais la fusillade des soldats de Bonchamps est si meurtrière, que les cavaliers républicains se rejettent forcément en arrière. Chalbos s'en aperçoit ; il court, avec Goupilleau (de Montaigu), au-devant des fuyards, le pistolet au poing, pour les ramener à la charge. Dans ce but et pour essayer de repousser les rebelles, il commande aux gendarmes qui forment sa seconde ligne de cavalerie de donner à leur tour. Cinq seulement obéissent à son ordre ; les autres, effrayés par ceux qui viennent de lâcher pied, s'enfuient bride abattue, renversent les fantassins qui se trouvent sur leur passage et écrasent sous les pieds de leurs

[1] *Mémoires* de Me de la Rochejaquelein, et l'abbé Conin, p. 195. *Hist. de la ville de Fontenay*, par Benj. Fillon, p. 386.

[2] *Mémoires* de l'abbé Conin, p. 195.

[3] Témoignage de Louis Brard.

[4] *Mémoires inédits* de l'abbé Martin, cités par Chauvau, *Vie de Bonchamps*, p. 114.

[5] *Lettre des Représentants du peuple* déjà citée.

chevaux plus de trente de leurs braves camarades. En vain les Représentants du peuple et les généraux font les plus grands efforts pour rallier leurs soldats, l'infanterie, abandonnée par les cavaliers, ne peut résister à l'ardeur des soldats de Bonchamps et s'enfuit en désordre. La déroute est complète et Chalbos lui-même est emporté par le flot des fuyards[1].

Une partie des soldats de Bonchamps se met à leur poursuite ; l'autre, formée de la division de Loroux, se précipite sur les canons du château et s'en empare à l'aide de longs bâtons qu'ils manient avec une adresse incroyable[2]. La Rochejaquelein et Dommaigné s'élancent de leur côté, avec leurs cavaliers, sur le centre des Républicains, l'abordent au cri de *Vive le Roi !* et le font reculer malgré la résistance désespérée des débris des bataillons du Midi, qu'encouragent de leur exemple les conventionnels Goupilleau et Garnier de Saintes. Ce dernier, qui combat à pied, est sur le point d'être fait prisonnier[3] ; il doit son salut à un gendarme qui lui offre son cheval. La Rochejaquelein, après avoir rejeté le centre des Bleus dans la ville, se tourne vers leur aile gauche, qui tient encore. Apercevant un officier du 13e chasseurs, il lance son cheval sur lui. Le républicain, comprenant son mouvement, accepte la lutte et se dirige au galop vers la Rochejaquelein ; mais soudain son cheval s'abat. Henri lui crie aussitôt : « Rendez-vous, je vous promets la vie sauve. » Pour toute réponse l'officier l'ajuste de ses deux pistolets d'arçon et le manque. La Rochejaquelein, calme, regarde son ennemi avec un sourire héroïque. « Je me suis satisfait, lui dit alors le Bleu, satisfais-toi maintenant » : et il jette ses armes à terre avec un geste de désespoir. « Eh bien ! reprend la Rochejaquelein,

[1] *Ibid.* Benj. Fillon, dans son *Hist. de la ville de Fontenay*, p. 386, dit que les gendarmes s'enfuirent jusqu'à Aulmes, à trois lieues de Fontenay. Ces gendarmes furent destitués par un décret du 29 mai (*V. La Vend. patr.*, par M. Chassin, 1 p. 404)

[2] *Mémoires* de Madame de la Bouëre, p. 48.

[3] *Lettre* de Leterme-Saulnier, 27 mai 1793, citée par Grille, *La Vendée*, t. I, p. 171.

ma seule satisfaction est de te laisser vivre. » A ces mots, il se précipite dans la mêlée, pour chercher de plus dignes ennemis[1]. Après la bataille, le chapeau de la Rochejaquelein était tellement percé de balles qu'il ne tenait plus sur sa tête[2].

« Louis Gabriel Beaupuy, frère du général de ce nom, est entouré vers la fin de l'action par quelques cavaliers de la Rochejaquelein. Beaupuy combat en héros. Les paysans le somment de mettre bas les armes. « Vaincre ou périr, s'écrie le républicain, je ne me rends pas à des rebelles. » A ces mots, il tombe couvert de glorieuses blessures. Le porte-drapeau de la garde nationale, Fesque, ouvrier gantier, acculé à la barrière de Niort, défend longtemps son précieux dépôt, et tombe en criant : *Vive la Nation !*[3] C'est ainsi qu'on mourait dans les deux camps[4]. »

Cependant l'aile droite de Chalbos est en pleine retraite. De toutes parts les fuyards se retirent derrière les retranchements de la ville. Les Blancs ne leur laissent pas le temps de s'y établir ; ils les escaladent ou les contournent. Jacques David du Voide et plusieurs de ses camarades s'y introduisent par les faubourgs, pêle-mêle avec les Bleus ; ils les fusillent à bout portant, les chassent à coups de bâton et les suivent jusque dans les rues. En même temps les cavaliers vendéens pourchassent les bataillons républicains qui résistent encore dans la plaine. Un de ces bataillons se voyant trop menacé, met bas les armes et crie *Vive le Roi!* Lorsque les cavaliers

[1] Crétineau-Joly, *loc.cit.*t. I, p. 145-146, 5e édition; *Mémoires*, de Beauvais p. 50.

[2] Témoignage d'un témoin oculaire cité par M. de Brem, *Hist. populaire des guerres de la Vendée*, p. 59, Paris, librairie de la Société bibliographique 1881. Henri de la Rochejaquelein, portait à sa tête, à son cou et à sa ceinture des mouchoirs rouges de Cholet; plusieurs officiers vinrent le supplier de quitter cet accoutrement, lui disant qu'ils avaient entendu les Bleus crier : « Tirez sur les mouchoirs rouges. » Comme il n'en voulut rien faire, les chefs adoptèrent cette mode d'un commun accord. (*Vie de H. de la Rochejaquelein*, p. 16.) Paris, Chamain édit. 1890.

[3] Louis des Aspremont, *L'Avenir et l'Indicateur de la Vendée* ; année 1838.

[4] Crétineau-Joly, *loc. cit.* t. I, p. 146. 5e édition.

royalistes ne sont plus qu'à quinze pas de lui, il reprend ses armes et fait feu sur eux. Pour se venger de cette perfidie, les Vendéens l'exterminèrent jusqu'au dernier homme. La ville est cernée par plusieurs colonnes vendéennes ; l'une arrive par la *Balingue* pour barrer la route de Niort, une autre par les *Essorts* : celle de Royrand, sous les ordres de Verteuil et de Béjarry, apparaît sur les hauteurs de Terre-Neuve et vient par la route d'Auzay intercepter le port du *Gros-Noyer*[1]. A cette vue Chalbos et les Représentants prennent la fuite en rugissant de colère et de désespoir. Ils mettent bas leurs panaches et les autres marques distinctives, afin de n'être pas reconnus par les paysans et même par leurs propres soldats, qui les accusent d'avoir paru trop tard à l'action[2]. Toute chance de succès étant devenue désormais impossible, trois mille deux cent cinquante Républicains mettent bas les armes[3].

Lescure fut le premier Vendéen qui pénétra dans Fontenay : Les soldats, craignant quelque piège, refusèrent de le suivre. Il s'avance seul alors contre de nombreux ennemis et leur fait déposer les armes. Bonchamps, alarmé du danger qu'il court, arrive auprès de lui ; Forêt y vole aussi, et tous les trois, le sabre à la main, s'élancent témérairement au milieu de plus de quatre mille Bleus encore répandus dans les rues, et qui, glacés d'effroi, se précipitent à genoux devant eux et leur demandent grâce. Arrivés sur la place principale, ces trois chefs prennent chacun leur rue et s'y engagent, afin de hâter la reddition de la ville, en criant : « Rendez-vous, à bas les « armes : vive le Roi ! On ne vous fera pas de mal. » Bonchamps rencontre, près de la mairie, un patriote qui, plein de frayeur, se réfugie entre les jambes de son cheval : il se dit père de sept enfants et lui demande la vie[4]. Bonchamps la

[1] De Beauvais, *Mémoires*, p. 49-51. Louis des Aspremont, *L'Avenir et l'Indicateur de la Vendée*, année 1898.

[2] *Mémoires* d'un Administrateur militaire anonyme, p. 45. Amédée de Béjarry, *Souvenirs Vendéens*, p. 73.

[3] *Hist. de la ville de Fontenay*, p. B. Fillon, p. 382.

[4] L'abbé Lemonnier, aumônier de Bonchamps a rapporté que ce patriote était un officier.

lui accorde avec la liberté : mais ce misérable, s'apercevant que le général est seul, le laisse passer outre, se retourne et lui tire un coup de fusil. Bonchamps tombe de cheval grièvement blessé ; la balle lui a traversé l'épaule et les chairs qui avoisinent la poitrine. Les paysans, qui le suivaient à quelque distance, accourent pour le venger, et afin de ne pas manquer l'assassin, ils cernent la rue et massacrent soixante Bleus qui s'y trouvent renfermés[1]. Lescure est plus heureux ; il court aux prisons et délivre de la Marsonnière, des prêtres et deux cent quarante Vendéens qui devaient être fusillés le lendemain. Pierre Bibard, de la Tessoualle, couvert de vingt-six blessures, recouvre aussi la liberté... Les Vendéens délivrèrent encore l'amiral Destouches, natif de Luçon, célèbre marin qui avait battu les Anglais, le 16 mars 1781, au brillant combat de Chesapeake, pendant la guerre d'Amérique, et que ses compatriotes avaient jeté en prison comme aristocrate[2].

En même temps, la foule des vainqueurs avait pénétré dans la ville aux cris frénétiques de *vive le Roi !* Cathelineau, Stofflet, Marigny, Sapinaud, Lescure, Donnissan avaient parcouru toutes les rues pour faire déposer les armes à ceux qui résistaient encore. C'était la victoire la plus considérable qu'ils eussent remportée jusqu'alors, et cependant la bataille n'avait duré qu'une heure. Les Bleus avaient eu dix-huit cents hommes tant tués que blessés. Trois mille prisonniers, cinq mille fusils, vingt barils de poudre, une trentaine de canons, quinze cais-

[1] *Mémoires* de madame de la Rochejaquelein, p. 161, « Bonchamps fut blessé, comme il passait devant la porte du jardin de la cure actuelle, autrefois la mairie, par le concierge Staub, dit M. L. des Aspremont ; il fut soigné par le docteur Chapin. *l'Avenir et l'Indicateur de la Vendée.* année 1898.

[2] M. de Lescure, après avoir délivré de la Marsonnière, vola à une autre prison où étaient les parents d'émigrés et les gens suspects, au nombre de plus de 200. Ils avaient vu de loin le combat et de crainte d'être immolés par les Bleus, ils s'étaient barricadés en dedans. M. de Lescure frappe à coups redoublés en criant : « Ouvrez, de par le Roi : » Aussitôt les portes s'ouvrent, les cris de *Vive le Roi* ! retentissent dans la prison ; tous les captifs embrassent M. de Lescure sans le reconnaître, quoiqu'il fut parent ou ami d'un grand nombre, il se nomme et les quitte pour poursuivre les fuyards (*Mémoires* de Mme. de la Rochejaquelein, p. 162).

sons, des bagages, un grand nombre de drapeaux parmi lesquels celui du département, des provisions de bouche et la correspondance des conventionnels tel était le butin des Vendéens. Les généraux Chalbos, Nouvion, d'Ayat, Beffroy et les Représentants étaient en fuite. Les vainqueurs avaient perdu peu de monde[1] ; mais leur succès était à leurs yeux incomplet, car *Marie-Jeanne*, le canon, objet spécial de leur affection, n'était pas encore en leur pouvoir.

Un détachement d'infanterie républicaine et des gendarmes à cheval l'entraînaient en toute hâte sur la route de Niort. On leur avait promis 25000 francs, s'ils parvenaient à le sauver. Forêt, qui, après avoir quitté Bonchamps et Lescure, avait suivi la grande rue, en poussant toujours devant lui les vaincus, apprenait, en sortant de la ville, qu'un peleton de Bleus l'emmenait dans la direction de Niort. Loyseau, dit l'Enfer, Rochard et Delaunay de Chanzeaux, Jacques Vandangeon d'Yzernay, Jean Martin de Saint-Lambert[2] et trente autres cavaliers, parmi lesquels Biot, de Mouchamps, s'élancent sur la trace des ennemis, sabrant à droite et à gauche tous ceux qu'ils rencontrent. Jacques Vandangeon, la chemise retroussée jusqu'aux épaules, en sabre trente pour sa part ; aussi l'appela-t-on depuis le Sabreur[3]. Pendant ce temps, Forêt s'était avancé si loin, qu'il se trouve un instant égaré au milieu de cent gendarmes, qui le prennent pour un des leurs ; car il ne porte aucune cocarde et monte le cheval d'un gendarme qu'il a tué dans un autre combat. Forêt, voyant leur méprise, fait sem-

[1] M. Sapinaud, quelques jours après la bataille, n'accusait que huit cents hommes tués et blessés et trois mille cinq cents prisonniers parmi les Républicains ; dix-sept morts et soixante-cinq blessés chez les Vendéens. (*Notes* de M. de la Boutetière, p. 85). — Mme de la Rochejaquelein rapporte que les Vendéens trouvèrent une caisse militaire remplie d'assignats dont ils ne firent aucun cas, parce qu'ils n'étaient pas au nom du roi, mais on appliqua aux besoins de l'armée neuf cent mille francs en numéraire qu'une autre caisse renfermait. (*Mémoires*) p. 163).

[2] *Mémoires inédits* de l'abbé Conin, p. 195.

[3] Attestation de son petit-neveu, l'abbé Vandangeon, aumônier du général Cathelineau, dans la dernière guerre avec la Prusse.

blant de se mettre à leur tête, revient avec eux pour sauver *Marie-Jeanne*, que les Vendéens essayent déjà d'enlever, les devance, et, le premier, atteint le canon au village des *Granges*[1], à une lieue de Fontenay. Aussitôt il crie *Vive le Roi!* se retourne, tue deux gendarmes qui le suivent et passe du côté des paysans, parmi lesquels il est à l'instant reconnu ; tous ensemble ils fondent sur l'ennemi. Une lutte à mort s'engage entre les Bleus et les Blancs. Les Blancs s'emparent enfin du canon ; mais les Bleus, aidés des gendarmes qui surviennent, le resaisissent. Bientôt les Blancs, rejoints à leur tour par quelques-uns de leurs braves, parmi lesquels sont Picherit, Jacques Godillon et cinq autres habitants de Chanzeaux, se jettent comme des furieux sur ceux qui entraînent le canon vénéré et s'en emparent de nouveau. Les Bleus le reprennent une seconde fois ; il leur échappe de nouveau et dans cette lutte acharnée, ils le prennent et le perdent jusqu'à six fois[2]. A la dernière charge, Pierre Rochard, de Chanzeaux, d'une force et d'un courage extraordinaires, se précipite sur *Marie-Jeanne*, lui fait, malgré ses blessures, un rempart de son corps, et permet à Biot, à Forêt, à Loyseau et à leurs camarades de s'en emparer définitivement[3]. Ivres de joie de voir enfin ce canon entre leurs

[1] *Hist. de la ville de Fontenay*, par Benj. Fillon, p. 382.

[2] Témoignage de Louis Brard. Beauvais dit qu'il fut pris trois fois. Les historiens de la Vendée donnent presque tous l'honneur de cette prise à Forêt. Sans lui enlever la part glorieuse qu'il y prit, il n'est pas juste de priver ses camarades de l'appui qu'ils lui donnèrent. Ces prises et reprises ne sont pas mentionnées non plus par les historiens, mais j'ai cru devoir m'en rapporter au témoignage de Louis Brard, qui dans ce moment se trouvait sur les lieux... M. de la Bouëre dit que la prise de *Marie-Jeanne* coûta la vie à quinze Vendéens.

[3] *Une paroisse vendéenne sous la terreur*, p. 57... Ce fut Biot qui le premier mit la main sur la pièce. Voici une note qui en fait foi. Elle fut envoyée, en pluviôse, par un membre du Comité révolutionnaire de Fontenay, au président de la Commission militaire, nous la donnons avec son orthographe.

Note exacte.
Louise Boisseau, veuve Biot,
très criminelle.

Elle *na* vécu que du pillage que *linfâme commite* de Mouchamps *faisait voller* par elle et par son fils.

Son fils est le premier ommandant des rebelles et le pluscourageux des

mains, ils l'embrassent, le couvrent de feuillages et le ramènent triomphalement à Fontenay. A cette vue, l'armée royale pousse un long cri de triomphe ; chacun veut le toucher et l'embrasser ; on dételle les chevaux qui le traînent, on s'attache à l'avant-train et on le promène ainsi le reste du jour par toute la ville. Les femmes elles-mêmes participent à l'allégresse générale, elles le couvrent de fleurs et l'ornent de rubans. L'enivrement de la joie est tel que sa conquête égale, surpasse peut-être même, aux yeux des paysans, le gain de la bataille ; tant il est vrai que souvent la foule se passionne pour un objet secondaire qu'on a préconisé devant elle[1].

Les généraux vendéens tinrent conseil, le 26 au matin, chez

brigands. *Cest* lui qui à *laffaire* du 25 mai à *Fontenay* a le *premié* mis la main sur le canon la Marie-Jeanne, pourquoi ses chefs lui ont donné une récompense de trois cents livres.

Il reçut *laccolade* de tous ses chefs et en arrivant deux jours après à Mouchamps *linfâme prestre* fit *carilogner* en réjouissance de *lârrivé* du brigand Biot.

Le Président de la Commission militaire,
BAUSSEY.

(*Papiers de Goupilleau*, cités par M. de la Boutetière, p. 84.)

[1] Voici comment Mme de la Rochejaquelein raconte la prise de Marie-Jeanne : « Forêt avait pris la rue qui menait au chemin de Niort, aussi se trouvait-il « en tête. Le grand intérêt était de reprendre Marie-Jeanne, l'idole des « soldats ; les Bleus qui le savaient, faisaient tous leurs efforts pour la sauver. « On était déjà à plus d'une grande lieue de la ville ; Forêt s'était si fort « avancé qu'il était au milieu de plus de cent gendarmes ; heureusement il « avait le cheval, la selle et les armes d'un gendarme qu'il avait tué à un « autre combat ; de plus il n'était pas habillé en paysan, n'avait point de « cocarde blanche et comme dans ce temps la plupart des troupes républi- « caines étaient remplies de nouvelles recrues, sans uniformes, ils le prirent « pour un des leurs ; un d'eux lui frappant sur l'épaule lui dit : « Camarade « il y a 2,000 francs de promis pour ceux qui sauveront Marie-Jeanne, elle est « engagée, retournons pour l'empêcher d'être prise. » Effectivement, tous les « Bleus retournent. Forêt se met à faire le brave disant qu'il veut être le « premier. Il file doucement et se trouve à la tête des gendarmes, assez en « avant, suivi seulement des deux plus hardis. Quand il est près de nos gens, « il se retourne en criant : Vive le Roi !... et tue les deux hommes qui le « suivent ; les Vendéens le reconnaissent, fondent sur l'ennemi et s'emparent « de Marie-Jeanne qui était défendues par quelques fantassins. « (Mém. p. 162) Bourniseaux, *Précis historique sur les guerres de la Vendée*, t. I, p. 394 affirme que Forêt fut pris pour un bleu.

Mme Grimouard de Saint-Laurent où plusieurs étaient venus prendre logement, la veille, après leur victoire.

Ils délibérèrent pour savoir s'ils devaient poursuivre leur marche jusqu'à Niort. Tout le pays, au-delà de Fontenay, s'attendait à être envahi ; la ville même de Niort était dans les plus vives alarmes. Les Représentants, les officiers et les soldats républicains, qui s'y étaient enfuis après leur défaite, avaient communiqué à toute la population Niortaise, comme l'avaient fait à Marans et à Saint-Hermand les autres fugitifs, l'effroi dont ils étaient eux-mêmes saisis. Sur la ligne des Sables, tous les postes s'étaient repliés sur Marans. Douze cents hommes de troupe à peine formaient la seule force que les Républicains pouvaient opposer aux Royalistes[1]. Il ne restait donc plus de barrière pour arrêter ces derniers dans leur marche, et il leur suffisait de se présenter dans les localités voisines, à Niort même, pour en faire la conquête. Plusieurs, parmi les chefs royalistes, voulaient qu'on allât attaquer les Sables ; mais « marcher sur les Sables n'avait pas le sens commun, remarque dans ses *mémoires* Me. de la Rochejaquelein, puisque notre pays restait sans défense»[2]. Ce projet fut rejeté et la majorité se déclara pour la marche sur Niort[3], bien que le pont de la *Sèvre* put être coupé.

Les gentilshommes qu'on avait fait sortir de prison dans les différentes localités que l'on venait de parcourir, et qui avaient été admis au conseil, s'opposèrent à cette décision, qui avait réuni les suffrages des officiers angevins. Cathelineau coupa court à leurs observations en leur disant avec une noble fermeté : « Messieurs, en vous tirant de prison, en vous as-
« sociant à nous, notre intention n'a pas été de nous donner
« des maîtres. Si notre manière de faire la guerre ne vous
« convient pas, séparons-nous ; telle est la proposition que je
« vous fais : l'armée angevine, qui vous a délivrés, retiendra

[1] *Lettre* des Représentants, 28 mai, *Moniteur* XIV. 546.
[2] P. 170.
[3] Bournisseaux *l.c.* I. 398.

« tout ce qu'elle a apporté en venant ; pour le surplus que « nous avons pris ensemble sur l'ennemi, nous partagerons. « Cela fait, moi et mes premiers camarades nous retournerons « dans notre pays, et vous défendrez le vôtre, comme vous « l'entendrez. » Ces paroles énergiques firent cesser toute opposition.[1] Plusieurs officiers s'accordèrent, dans la journée, le malin plaisir d'écrire à Chalbos qu'ils iraient dîner à Niort, le lendemain[2].

Dans cette séance les généraux nommèrent Stofflet commandant la place de Fontenay, et rédigèrent l'ordre suivant qu'ils firent publier le soir même : « Il est ordonné à tous les habitants de la ville de Fontenay de déclarer armes et munitions aux officiers que M. Stofflet nommera à cet effet. Ceux qui n'auront pas fait cette déclaration de bonne foi, et qui seront nantis d'armes et de munitions non déclarées, seront punis d'une amende de une livre et même de peines corporelles, selon l'importance du dépôt qu'ils auront chez eux.

Fait en conseil, à Fontenay-le-Comte, le 26 mai 1793, l'an 1er du règne de Sa Majesté Louis XVII.

Donnissan, Bernard de Marigny, Cathelineau, Stofflet, de la Rochejaquelein, Desessarts, Levieil (de la Marsonnière)[3]. »

Pendant que les généraux vendéens étaient réunis dans le salon de Mme Grimouard du St-Laurent, Stofflet fixa ses regards sur le portrait de Louis XVI. « C'était la première fois qu'il contemplait l'image du monarque. A l'aspect de cette douce et majestueuse figure, le rude guerrier sentit son cœur s'émouvoir ; des larmes d'attendrissement mouillèrent ses yeux et on l'entendit prononcer ces paroles d'une voix entrecoupée : « Les scélérats ! ils ont tué le meilleur des rois ; c'est à nous de le venger ! » Lescure et Cathelineau, touchés de ce spectacle, l'embrassèrent à plusieurs reprises et jurèrent de verser leur sang jusqu'à la dernière goutte pour rendre le trône

[1] Cantiteau *Mémoires* p. 31.

[2] *Lettre* des Représentants ; *Moniteur* XVI. 545.

[3] *Papiers* de Mercier du Rocher, reg. I. pièce 253 ; Chassin *l. c* I. 441.

au fils de Louis XVI. Jamais serment ne fut mieux gardé[1]. »

Au moment où les paysans se rendaient dans les églises ou chapelles de Fontenay pour satisfaire à leur obligation d'entendre la messe, car le 26 était un dimanche, les généraux sortirent du conseil pour aller, eux aussi, dans l'église *Notre-Dame* assister au Saint-Sacrifice, célébré par l'abbé Barbotin, et chanter un *Te Deum* en actions de grâces de la victoire brillante qu'ils venaient de remporter. Cathelineau, sa croix en mains, marchait à leur tête : ils étaient suivis d'un nombre considérable de leurs soldats qui traînaient *Marie-Jeanne*[2].

Le reste de la journée et le lendemain, les vainqueurs se livrèrent à des jubilations continuelles. Ils firent un feu de joie, au bas de la place, avec le bois de la guillotine, l'arbre de la liberté, les papiers de l'Administration départementale et du district, dansèrent à l'entour, remplacèrent le drapeau tricolore par le drapeau blanc, remplirent la ville des cris de vive la Religion ! vive le Roi ! et sonnèrent, pendant trois heures, toutes les cloches. « Il est difficile, écrivait le même jour, Dehargues à Moreau de la Châteigneraye, de peindre toute la joie qu'éprouvent les Vendéens de la prise de Fontenay ; nous sortons de remercier Dieu de nos succès dans *Notre-Dame*, qui n'avait pas vu depuis longtemps pareille fête. Nos soldats sont dans le délire ; ils ne tiennent pas de joie[3].

Les paysans s'emparèrent de deux caisses où ils trouvèrent du numéraire et un grand nombre d'assignats ; ils brûlèrent une partie de ces derniers et fabriquèrent des papillotes avec les autres[4]. Émerveillés de leur nombre, les habitants de Fon-

[1] Ed. Stofflet, *Stofflet et la Vendée*, p. 84 ; Aug. Johannet, *la Vendée à trois époques* p. 75.

[2] B. Fillon, *l. c.* p. 388.

[3] *Archives*, de Fontenay, XII, 151.

[4] B. Fillon, *l. c.* p. 396. Beauchamp *l. c.* I, 181 ; Aug. Johannet (*l. c.* I,69) dit que les Vendéens s'en servirent cependant après que les généraux eurent écrit par derrière : « Bon, au nom du Roi ». Un procès-verbal fait 15 jours après et cité par B. Fillon, constate que les armoires de l'hôtel de ville furent brisées et qu'on y prit 29 00 livres environ dont Chassin donne le détail (*la Vendée patr.* I. 454) *Journal d'un Fontenaisien* publié par la *Revue du Bas-Poitou*.

tenay s'exclamaient : En V'là tau d'aux Brigands ! (En voilà-t-il des Brigands !) Les royalistes s'étaient répandus, la veille, dans leurs maisons pour y trouver un logement, de la nourriture et surtout du vin dont beaucoup usèrent avec excès[1]. Ils prirent chez leurs hôtes le linge, et tous les vêtements qui leur étaient nécessaires, puis ils livrèrent au pillage et dévalisèrent complètement les boutiques des chapeliers, des épiciers et des armuriers[2].

Les nobles qui venaient de se joindre à l'armée et qui en étaient encore peu connus, se mêlèrent aux paysans pour se populariser.

La modération, dont usèrent les Vendéens envers leurs ennemis, aurait dû inspirer à ceux-ci quelque reconnaissance, mais aveuglés par les passions révolutionnaires, ils publièrent que cette retenue n'était qu'une tactique affectée et hypocrite pour mieux cacher leur profonde scélératesse. « Beaucoup de Patriotes, écrivait Lequinio, m'ont assuré que lors de la prise de la ville, les chefs des rebelles recommandaient partout le bon ordre et employaient le simulacre hypocrite de la sagesse et de la bonté pour se faire des partisans ; et sans doute qu'aucun être pensant ne contestera l'efficacité d'une pareille méthode, quelles que fussent alors la profonde scélératesse de sa combinaison et la perfidie de son but ».

Ceux qui ne les calomniaient pas, les représentaient comme des fanatiques : « Nos ennemis, écrivait Chalbos au ministre

[1] Les gens de la Gaubretière et des environs allèrent demander l'hospitalité à la famille du Châteigner qu'ils connaissaient Cette famille s'empressa de les recevoir et fit porter dans son salon de compagnie tous ses matelats sur lesquels ils se reposèrent des fatigues de la journée, tandis qu'elle-même, refusant de se coucher, se retira au premier étage. Un instant après, la maîtresse du logis entendant un sourd bourdonnement monter du rez-de-chaussée, descendit pour savoir quel pourrait-être la cause de ce bruit. Quelle ne ut pas sa surprise ! Tous ses hommes étaient à genoux, récitant à demi-voix le chapelet avant de s'endormir. Elle admira la foi et la ferveur de ces gens à qui la fatigue du combat n'avait pas pu faire oublier leur prière du soir. (DE BREM. *Hist. populaire des guerres de la Vendée*, p. 281).

[2] *Procès-verbal des faits accomplis à Fontenay pendant l'occupation de ville par les rebelles* ; Chassin *l. c.* I. 451-454.

de la guerre, deux jours après la bataille, sont aveuglés par le fanatisme ; ils en ont toute la rage[1] ».

Au fond, ces dénis de justice ne faisaient que dissimuler la profonde terreur que les succès inattendus des Blancs avaient jetée parmi les Patriotes. On s'en convaincra facilement par le rapport que l'ordonnateur de l'armée adressait au ministre, le lendemain de la défaite, le 26 mai.

« La canonnade, lui disait-il, a duré environ une heure. « L'ennemi, sans canons, s'est avancé sur trois colonnes. Le « feu de la mousqueterie se soutenait ; mais la cavalerie ne « donnant point, le désordre s'est mis parmi la troupe, en « sorte que la déroute est devenue générale. Une partie de « l'armée s'est retirée sur Niort, et l'autre sur Marans. On « ignore le nombre des prisonniers et des morts. Plusieurs « canons ont été abandonnés, même celui que l'ennemi avait « tant regretté (Marie-Jeanne). Des magasins considérables « de grains sont au pouvoir de l'ennemi qui est occupé à les « faire enlever. Nous avons affaire à un ennemi qui brave « tous les dangers. La caisse du payeur général du département de la Vendée a été en partie pillée par nos troupes, « dans son transport de Fontenay à Niort, pendant la retraite « de l'armée. Les Représentants n'ont pas eu le temps de « sauver leur correspondance. L'ennemi était dans la ville, « quand ils s'en sont éloignés[2] ».

De son côté, le chef d'état-major, Nouvion, dans la soirée du 25, avait écrit au commandant de Luçon.

« Vous avez su notre déroute ; elle est complète, la cavalerie « est cause de notre perte ; nous sommes retirés ici, je ne « sais ce que nous y ferons. Faites part de notre position au « général Boulard, à la Mothe-Achard[3] ».

Le 27, dès le matin, les généraux vendéens s'empressaient de tenir un nouveau conseil. Ils avaient appris, dans la nuit,

[1] Savary, I 229.
[2] Savary, t. I, p. 230.
[3] *Ibid.* p. 229

que des forces considérables venaient d'arriver à Niort.

Le 26, les généraux républicains, voyant qu'ils avaient trop peu de forces pour défendre les dehors de cette ville, avaient en effet fait rentrer les postes avancés dans l'intérieur des murs, et les représentants Jar-Panvilliers, Goupilleau (de Fontenay) et Lecointé-Puyraveau avaient déclaré Niort en état de guerre[1]. Quatre cents hussards de la légion des Alpes, et mille à douze cents hommes d'infanterie, venant de Poitiers, y étaient déjà arrivés[2] ; les districts voisins et en particulier celui de Melley dirigeaient des renforts considérables ; plus de 10,000 combattants se disposaient à opposer une résistance sérieuse, à l'armée royaliste[3].

A cette nouvelle, les chefs vendéens comprirent qu'ils ne pouvaient désormais mettre à exécution leur projet de marcher sur Niort. Ils n'avaient encore aucune relation avec les insurgés de la Basse-Vendée, et cet isolement, au milieu des forces qui s'accumulaient rapidement autour d'eux, ne pouvait

[1] *Lettre* de ces Réprésentants, *Moniteur* XVI. 512 Il était rentré 7 à 800 hommes seulement à Niort (*Ibid*)

[2] *Lettre* des Représentants, *Moniteur* XVI. 546.

[3] *Ibidem*, 561.

[4] Joly écrivait d'Aizenay, le 28 mai, la lettre suivante, qui prouve qu'il n'existait aucun rapport entre l'armée d'Anjou et celle de la Basse-Vendée.

« Monsieur, je ne comprends rien du tout à ce qui se passe. Si ça continue, « on n'aura qu'à se tenir comme des loups en ses quartiers, sans se secourir « les uns les autres en cas d'attaque. Le moment est pourtant venu ou « jamais de s'entendre contre nos ennemis, qui vont, c'est sûr, foncer sur « nous d'ici un mois, avec des forces supérieures, si on n'y prend garde. »

« La prise de Fontenay a procuré des munitions, canons, argent, équipe- « ment. A qui ça-t-il profité de nos côtés ? Les commandants du haut pays « ont fait cette pointe tout seuls, sans prévenir personne depuis Chantonnay « jusqu'au Mans. On a été averti à l'hazard, le coup fait. Ces Messieurs de « la Roche n'en savent pas plus que nous. J'ai envoyé du côté du Tablier et « de Mareuil pour avoir des nouvelles. M. Chauveau, qui arrive de la Chaize, « dit qu'un homme des Chapelets, présent à la bataille de Fontenay, l'a « assuré que l'armée marchait sur Niort ; mais je n'ose le croire. Elle n'a pas « de mieux à faire, mais l'armée voudra-t-elle suivre jusqu'à cette ville, où l'on « dit qu'il y a des forces conséquentes réunies. Avec de l'entente, on aurait « frappé des coups ensemble sur les Sables, Luçon et les villes du bas pays.

« M. Charette marche dans son commandement aussi secrètement que « l'armée des Angevins. On ne sait rien de ce qu'il entreprend et fait. Les « Bleus assemblés en nombre nous traquerons les uns après les autres. Il n'y « a que l'entente qui fera le salut » (CHASSIN, *loc. cit.* I. 429).

que leur devenir bientôt funeste[1]. Puis voyant que les paysans, suivant leur habitude, avaient déjà quitté les drapeaux en grand nombre, pour regagner leurs foyers, en apprenant par un courrier de Laugrenière la prise de la Fougereuse, la défaite d'un détachement vendéen[1] et l'approche de forces imposantes du côté de Saumur, les chefs royalistes se décidèrent non seulement à ajourner l'attaque de Niort, mais à publier un ordre du jour annonçant que l'armée quitterait Fontenay, le lendemain.

Mais, avant de se séparer ils dressèrent pour l'avenir un plan général d'opérations. Le projet de passer en Bretagne pour y chercher un renfort et assurer le succès de la cause royale réunit la majorité des suffrages. Une fois cette décision prise, il fut décidé qu'un nouveau rassemblement aurait lieu à Cholet, le 1er juin, pour marcher de cette ville sur Saumur. Ce plan fut étudié dans le secret avec plus d'attention que les précédents.

Du moment où le conseil, s'inspirant surtout de la pensée de Donnissan, avait décidé cette expédition de Bretagne, le plan de Bonchamps, qui voulait faire passer la Loire à quelques milliers d'hommes seulement, était abandonné, ou, pour parler plus justement, il était dépassé. Or, pour une pareille entreprise, il fallait une armée nombreuse, et dans l'impossibilité de la transporter sur des barques, avec sa cavalerie et on artillerie, il était nécessaire de se rendre maître d'une pont pour passer au-delà du fleuve. Le *Pont Rousseau* à Nantes était infranchissable : restaient les *Ponts-de-Cé* près Angers et ceux de Saumur. Voilà pourquoi, après mûre délibération, il fut décidé que l'on s'emparerait tout d'abord de cette dernière ville, où, du reste, les efforts de l'ennemi paraissaient se concentrer[2].

1 Bourniseaux *l. c.* I. 398.

2 *Bonchamps et le passage de la Loire*, par M. Baguenier Désormeaux, p. 31. — *Memoires* de M. de la Rochejaquelein, p. 170. M. de Sapinaud écrivit de Chantonnay, le 29 mai, que les chefs royalistes décidèrent à Fontenay l'attaque de Saumur. (M. DE LA BOUTETIÈRE, *Le Chevalier de Sapinaud*, p. 85-86).

Quand ils eurent arrêté leur plan général d'opérations, les généraux s'occupèrent du soin des trois mille prisonniers qu'ils venaient de faire. Ils n'avaient ni prisons, ni forteresses pour les loger, ni provisions à leur donner, ni troupes suffisantes pour les garder, dût-on même les interner au centre du Bocage. Les égorger froidement était trop cruel et trop opposé aux sentiments d'humanité qui distinguaient l'immense majorité de l'armée, bien que les agissements des Républicains eussent autorisé ces barbares représailles. Il fut décidé qu'on en garderait un petit nombre[1], et qu'on renverrait les autres.

Ce fut alors que les généraux de la grande armée eurent la première pensée d'établir un conseil supérieur pour gérer les affaires administratives et judiciaires. Quelques notabilités royalistes, animées d'un dévouement précipité, en préconisèrent les avantages ; mais Donnissan et d'autres officiers s'y opposèrent avec énergie, objectant que l'autorité suprême se trouverait partagée et que ce dualisme serait à l'avenir un sujet de division et amènerait des désastres. Malgré leur opposition, la création d'un conseil supérieur fut décidée et quelques-uns des principaux membres, qui furent alors désignés, allèrent siéger à Saint-Laurent-sur-Sèvre[2].

Stofflet, qui avait été chargé, comme commandant de place, de favoriser la sécurité des habitants de Fontenay, apprenant que beaucoup d'entre eux étaient pillés par les soldats de l'armée vendéenne, qui prenaient les souliers, les bottes, les chemises, les mouchoirs, les chapeaux, en un mot tous les vêtements dont ils avaient besoin, fit afficher, de concert avec Marigny,

[1] Ils en gardèrent 300.

[2] *Procès verbal* de la première réunion des habitants de Fontenay, Arch. Nat, w. 279 pièce 34. « Peut-être, dit Beauchamp, (I. p. 272,) eut-il été plus « sage de ne pas en établir... Une grande dictature pouvait seule sauver la « Vendée. » Mais où trouver ce chef ?... Le titre de généralissime était insuffisant ; il fallait comme le démontrera la suite de cette histoire, la présence d'un prince du sang. — Ce conseil eut sous ses ordres, dit Roguet, dans chaque commune, un comité secondaire formé d'un président et de quatre assesseurs... (*Essai théorique,* p. 25.)

Duhoux d'Hauterive, Dehargues, Cathelineau, Desessarts, Lescure et La Rochejaquelein, à tous les carrefours et sur les portes des maisons principales, la défense expresse de ne rien prendre ou piller chez les habitants de la ville. «S'il parvient des plaintes à cet égard, ajoutaient-ils, tous ceux qui demeureront chez les personnes dont les déclarations seront justes et fondées, seront responsables des dégâts, vols ou pillages qui pourront être commis[1] ».

Dans la même journée, Donnissan, Duhoux d'Hauterive, Lescure, Dehargues, Cathelineau, Dommaigné, Desessarts et La Rochejaquelein faisaient publier, à son de tambour, par toutes les rues, la proclamation suivante :

« Nous, commandant les armées catholiques et royales, n'ayant pris les armes que pour soutenir la religion de nos pères, et rendre à Louis XVII, notre auguste et légitime souverain, l'éclat et la solidité de son trône et de sa couronne, désirant rétablir partout la paix et l'harmonie des cœurs, proclamons hautement que si, contre nos bonnes et loyales intentions et au mépris de leurs serments, Messieurs les Clubistes et tous autres perturbateurs du repos public venaient à reprendre les armes contre la Religion catholique et contre leur Roi, nous reviendrions les punir avec une grande sévérité, La manière dont nous nous sommes comportés à leur égard doit les convaincre que la paix et la concorde sont l'objet de nos vœux, et que le bien général est l'unique but de nos communs efforts ; déclarons en conséquence que nous prenons sous notre protection spéciale toutes les honnêtes gens, amis de l'ordre et du bien public, attachés à leur Religion et à leur Roi, et même autorisons au nom de Sa Majesté chrétienne Louis XVII, messieurs les habitants de Fontenay à former un Conseil provisoire, dont l'emploi spécial sera de maintenir

[1] Papiers de Mercier du Rocher; Chassin, *loc. cit.* I 441. Le lendemain, Dommaigné, colonel-général de cavalerie, publiait que le vol de deux chevaux, au préjudice du nommé Piscroin, serait puni par les verges, jusqu'à la mort, s'ils n'étaient pas rendus (*Ibid.*).

l'ordre et la police dans la ville ; de faire désarmer toutes les personnes suspectes par leur attachement connu aux principes de la Révolution ; de faire arrêter tous les voyageurs qui ne seraient pas munis de passe-ports signés des chefs des armées catholiques ; d'exercer une sorte d'administration provisoire conforme aux principes religieux et politiques que nous professons, et principalement de recueillir et conserver avec soin tous monuments publics, chartes, contrats et tous autres titres de propriété qui auront échappé aux suites malheureusement trop communes d'une guerre opiniâtre entre des concitoyens :

« Invitons et autorisons pareillement toutes les paroisses des villes et villages du ci-devant département de la Vendée, à se former des conseils provisoires à cet effet, composés de membres connus pour être fidèles à leur Roi et à la Religion catholique ; protestons enfin que si, malgré la justice de notre cause, nos intentions étaient trompées et trahies par des hommes maintenant soumis à leur Roi, nous cesserions alors toute clémence pour des rebelles[1] ».

Le 28, les généraux réunirent les prisonniers dans une grande prairie[2]. Là, on leur fit promettre et jurer sur leur honneur de ne jamais reprendre les armes contre le Roi et la Religion catholique, apostolique et romaine[3] ; puis, sur la

[1] *Archiv. Nat.* W. 468 Chassin, *loc. cit.* I, 441-442.

[2] *Rapport* de Pervinquière ; Chassin, *l. c.* I. 448.

[3] Chaque prisonnier emportait le passeport suivant. « Nous, commandant « les armées catholiques et royalistes, avons accordé le présent passeport à « N... prisonnier, renvoyé de Fontenay-le-Comte pour se rendre à... Lequel « a promis et juré sur son honneur de ne jamais reprendre les armes contre « le Roi et la Religion catholique, apostolique, et romaine et qui a coupé ses « cheveux pour marque de reconnaissance. Prêtez-lui aide et assistance au « besoin.

« A Fontenay-le-Comte, le 28 mai, l'an premier du règne de Louis XVII. (Benj. Fillon, *Hist. de la ville de Fontenay*, p. 398.)

Dans la suite, on renvoya plus de 1200 prisonniers, qui étaient gardés à Mortagne, à Chemillé et à Cholet. Un ordre du conseil supérieur les fit tous remettre en liberté. On leur donna des passeports pour rentrer dans leurs familles. « Ces passeports délivrés au nom du Roi, par mon oncle Boutillier « des Hommelles, commissaire délégué pour cette opération, portaient que

proposition de Donnissan, on leur coupa les cheveux, afin de les reconnaître s'ils oubliaient leur serment, et de leur infliger alors la peine qu'ils mériteraient[1]. Ce moyen leur parut une mesure plus efficace pour les empêcher de reprendre les armes, que le simple serment qu'on avait exigé à Argenton et à Thouars ; car on s'était apercu que les patriotes graciés avaient été infidèles à leur parole. Cette précaution, qui prouvait à la France la modération des Royalistes, amusa beaucoup les soldats, car il était de mode alors de porter les cheveux longs, tressés et poudrés, avec une queue galonnée et flottant par derrière ; aussi quand les prisonniers furent tondus, l'armée les accueillit par de grands éclats de rire[2]. Avant de les congédier, Donnissan les harangua dans l'espoir de les attacher à la cause royale et catholique ; mais pour la plupart ils firent peu de cas de ses paroles[3].

« la liberté ne leur avait été accordée que sur le serment par eux prêté de « ne jamais servir la République et de ne jamais porter les armes contre le Roi. « Ils devaient, s'ils étaient repris, être condamnés à mort comme traîtres et « parjures... A peine rendus aux premiers postes républicains, les autorités « révolutionnaires les forcèrent de marcher encore... Plusieurs reprirent du « service de bon gré .. Mais le plus grand nombre fut forcé, sous peine de « mort, à ce parjure, ayant en horreur une telle conduite... Si les hommes « de l'antiquité montrent encore de l'horreur pour le parjure, que penser « d'un Gouvernement, qui en fait une loi aux citoyens sous peine de mort » (Boutillier de St André, *Mémoires d'un père à ses enfants*, p. 229. 230.)

[1] Un rapport d'Auguis et de Goupilleau, du 30 mai, dit que la plupart des prisonniers eurent les cheveux coupés (Chassin, *l. c.* I. 588.) Cavoleau, Beurrey, Châteauraux, et Pervinquière étaient allés trouver les généraux royalistes et avaient imploré leur clémence en faveur des habitants et des prisonniers qui étaient tombés en leur pouvoir : L. des Aspremont les deux *sièges* de *Fontenay* v. le journal *l'Avenir* et l'*Indicateur de la Vendée*, année 1898.

[2] On ne connaissait pas encore en France l'usage de porter les cheveux à la Titus. « Ce renvoi des prisonniers avait beaucoup d'avantages dans cet « instant ; il y en avait de tous les points de la France, ils apprirent ainsi donc « partout, par leur tête chauve, que les Vendéens les avaient battus et pris, « qu'au lieu d'être des Brigands destructeurs, ils faisaient grâce et formaient « une insurrection royaliste » (*Mémoires* de Mᵉ de la Rochejaquelein, p. 164.)

[3] Royrand emmena dans ses quartiers 1500 prisonniers. Plusieurs de ses soldats voulaient les tuer, mais Royrand s'opposa à cette barbarie ; il consentit seulement à ce qu'on leur coupa les cheveux comme on l'avait fait à Fontenay. Les paysans s'improvisèrent alors perruquiers au milieu de mille quolibets. Une vingtaine de prisonniers prirent rang dans l'armée Vendéenne ; de ce nombre fut M. Legay, qui devint plus tard directeur du bureau de tabac à Pouzauges.

Cathelineau et Stofflet allèrent à l'hôpital visiter les blessés que leur présenta la supérieure Ursule Puymayras ; elle soigna les blessés royalistes et républicains de la façon la plus admirable[1].

On eut un instant dessein de garder comme otages, Beurrey, Pervinquière et Cavoleau, membres de l'administration républicaine, et de les transférer à Saint-Laurent-sur-Sèvre ; mais sur les instances de Mme Grimouard, qui logeait les généraux[2], ils furent renvoyés comme les autres prisonniers. Marigny écrivit, ce jour-là même, aux habitants de Niort, dont il était connu, une lettre pour leur dire que les Vendéens faisaient grâce aux prisonniers, tandis que les Républicains donnaient ordre de les massacrer[3]. On remit à quelques prisonniers un exemplaire de l' « Adresse aux Français » que publièrent alors les généraux Vendéens[4].

Le même jour, 28, conformément aux ordres de ces mêmes chefs, tous les habitants de Fontenay se réunirent vers

[1] L. des Aspremont. *L'Avenir* et l'*Indicateur de la Vendée*, année 1898.

[2] M. Charlot les logeait aussi. (B. Fillon, *Hist. de la ville de Fontenay*, p. 389). Madeleine et Suzanne Thebaud, filles de confiance de Mme Grimouard du Vignault, ont attesté que cette dame empêcha les paysans de massacrer chez elle les quatre républicains qui s'y étaient refugiés ; elle se jeta sur leurs fusils en disant : « *Tuez-moi plutôt que d'ôter la vie à ces jeunes gens* ». (*Régistre* des dépositions du 15 juillet au 5 novembre. *Archives* de la Vendée. Pour prix de sa générosité, Mme Grimouard fut emprisonnée et mise sur une liste de proscription, aussitôt après l'évacuation de Fontenay par les Vendéens. Beauchamp dit que ce fut de Beauvollier qui céda aux instances de cette dame. (*La Guerre*, t. I. p. 180). Mme de la Rochejaquelein, dans ses notes, dit qu'elle croit que la grâce des prisonniers avait été décid ée d'avance, mais elle ajoute qu'il faut « tout de même lui être reconnaissante » — « M. de S.... s'était trouvé parmi les prisonniers ; il s'était réclamé à la « Rochejaquelein qui l'avait accueilli avec bonté, et l'avait engagé fortement « à le suivre pour la défense de la monarchie.... Dans la maison où ils se « trouvaient, les lits manquant, la Rochejaquelein avait partagé sa couche avec lui ». (Boutillier de Saint-André, *l. c.* p. 117).

[3] Benj. Fillon, (*Hist. de la ville de Fontenay*, p. 398-399) ; L. des Aspremont (*l. c.*) donne le texte entier de la lettre.

[4] *Mémoires* de Mme la Rochejaquelein, p. 16[illegible]. Elle dit que chaque prisonnier en emporta plusieurs exemplaires, mais d'après une note que je crois vraie, cette adresse n'ayant été tirée qu'à 150 exemplaires, il n'y eut que quelques prisonniers à pouvoir l'emporter.

9 heures du soir dans l'église de l'hôpital Saint-Louis, pour nommer un conseil provisoire qui devait être chargé de l'ordre et de la police dans la ville. Ils élurent pour en faire partie, en présence de Lescure, de la Rochejaquelein et de Marigny : Quéneau père, Bréchard, D. Robert aîné, Grimouard du Vignault, Carrière, Prieur, Pichard de la Caillère, Savary de Calais, Franger et Testard. Quéneau fut choisi comme président et Bréchard, comme secrétaire[1].

« Un membre de l'Assemblée, lit-on dans le procès-verbal, prit ensuite la parole... et l'invita à adopter, pour le salut de la ville, les mesures ordonnées par MM. les commandants généraux. Il a retracé les événements du combat de samedi dernier, où, dans une déroute générale, l'armée nationale a perdu la majeure partie de ses pièces d'artillerie, ses caissons, toutes ses armes, les munitions de guerre et de bouche, tous les effets de campement et les caisses militaires et des administrateurs.

« Il a dépeint les malheurs particuliers de la ville, qui a vu succomber sous le fer du vainqueur, un grand nombre de ses habitants, et tous les autres faits prisonniers.

« Il a représenté les administrations dispersées, nos établissements publics, civils et judiciaires dévastés, nos subsistances, réunies au chef-lieu par les administrations précédentes, enlevées ou dilapidées ; enfin la désolation et l'effroi du petit nombre des habitants qui ont survécu à ces désastres.

« Il a rappelé les procédés des commandants généraux des

[1] B. Fillon, *l. c.* p. 400. Le 29, les nominations furent approuvées. (L. des Aspremont, *l. c*).

Quéneau, père, juge de paix.

Bréchard, jeune homme de loi, arrêté comme suspect et libéré par le représentant Carru.

Franger, professeur du Collège, rédacteur du journal du Département.

Carrière, homme de loi.

Grimouard du Vignault, chez lequel logeaient les généraux royalistes.

Pichard de la Caillère, ancien auditeur à la Cour des Comptes, procureur de la Commune.

Robert aîné, Membre de la Municipalité. (L. des Aspremont. *l. c.*).

armées victorieuses qui, après avoir rendu à leur liberté la majeure partie des habitants faits prisonnniers, les ont tous désarmés, et après les avoir réunis dans cet état, dans la prairie de cette ville, ont exigé d'eux, au milieu de l'appareil des armes et au sein d'un bataillon carré, le serment de ne point porter les armes contre le Roi, ni contre la Religion catholique[1] ».

Au moment où les habitants de Fontenay tenaient cette réunion, on leur lut une lettre signée de Desessarts, Duhoux d'Hauterive, La Rochejaquelein, Lescure, Donnissan, Cathelineau, Beauvollier et Marigny, dans laquelle ces chefs leur enjoignaient de nommer sans désemparer quelqu'un de confiance pour se rendre à Saint-Laurent-sur-Sèvre afin d'y siéger en qualité de membre du Conseil général central qui y était formé. L'Assemblée autorisa aussitôt le Conseil provisoire à choisir un de ses membres pour remplir ces fonctions[2].

Le 28, comme on l'avait annoncé, l'armée vendéenne commença vers midi à quitter Fontenay et à rentrer dans le Bocage. Le 30, l'évacuation était complète.

Sur le point de quitter Fontenay, La Rochejaquelein, Dommaigné, Desessarts et Lescure écrivirent, le 29, au Conseil provisoire pour le prévenir de leur faire parvenir le plus de blé possible à la Forest, par La Châtaigneraie ; de faire partir, le lendemain matin, trois ouvriers imprimeurs avec tous leurs instruments nécessaires pour former une imprimerie à Saint-Laurent-sur-Sèvre, auprès du Conseil général central[3] et de réparer les dommages qui auraient été causés aux habitants pauvres de Fontenay. Plusieurs chefs en firent les frais[4].

Les Vendéens emmenèrent à leur suite les armes et les vivres qu'ils avaient pris à Fontenay ; ils en remplirent un

[1] *Procès-verbal de la première assemblée des habitants de Fontenay, Arch. Nat* W. 279, pièce 34 (L. des Aspremont *l. c.*).

[2] *Ibid.*

[3] *Arch* de Fontenay, VII. 211. Plusieurs historiens disent que des prisonniers furent dirigés sur la Forest.

[4] Chassin, *l. c.* I. 445.

long convoi de trois cents charrettes au moins, qui marchait à l'arrière-garde de l'armée[1].

« Quand l'armée victorieuse revint à Mortagne, dit M. Bou-« tillier de Saint-André, elle avait les canons en tête[2]. Les « servants de Marie-Jeanne, étaient à cheval sur leur pièce, et « l'avaient décorée de rubans de toutes les couleurs ; on portait « du vin dans des bouteilles, on buvait largement, on en « faisait des libations sur le canon, dont l'aspect inspirait une « ivresse générale, et qui était devenu presque l'objet d'un « culte superstitieux. Au reste la rentrée de l'armée était une « fête continuelle, et sa marche un vrai triomphe ; nous étions « tous dans la joie et l'espérance. Notre orgueil royaliste était « flatté d'un succès qui nous en présageait de plus glorieux « encore. Que ne pouvions-nous pas faire, avec des hommes « aussi braves, aussi dévoués, avec une armée de cent mille « héros, pourvue abondamment d'armes et de munitions et « commandée par des chefs dont la valeur et les talents « militaires excitaient à la fois la confiance et l'admiration[3] ».

Les soldats de Bonchamps surtout se prévalaient de leur victoire. « Les Bonchamps, disaient-ils, n'étaient pas à Fon-« tenay le 16 mai. Ils y étaient le 26. C'est aux Bonchamps « qu'on doit la victoire[4] ».

Tous les blessés avaient précédé l'armée[5]. Bonchamps, porté sur un brancard par ses plus fidèles soldats, fut conduit dans la paroisse de la Gaubretière, au château de Landebaudière,

[1] Les Royalistes trouvèrent de grandes richesses en ornements et en argenterie d'église (Beauchamp, *La guerre de la Vendée*, I, 180.

[2] « Tous les canons en état de servir, toutes les munitions de guerre, les « blés et les farines qui étaient dans les magasins publics, même les matelas, « draps et couvertures qui garnissaient les casernes et la maison de détention « des prêtres, et les fonds des administrations du département, de la muni-« cipalité, des receveurs et directeurs des droits d'enregistrement, du payeur « général, du commissaire ordonnateur, du receveur des consignations et « impôt foncier, ont été enlevés. » (*Rapport de Biaille-Germon*, maire de Fontenay : Chassin, *l. c.* I. 452).

[3] Boutillier de Saint-André, *l. c.* p. 168-169.

[4] *Communication* de M. de Quatrebardes.

[5] M. Amédée de Bejarry était du nombre des blessés.

où il rencontra sa femme. Celle-ci, bien que convalescente à la suite d'une fausse couche qu'elle avait faite en fuyant avec ses petits-enfants, lui prodigua les soins les plus empressés et les plus tendres. Il parvint en peu de temps à rétablir sa santé[1].

Extrait de l'*Histoire de la Guerre de la Vendée*, 2e édition, encore inédite, commencée par M. l'abbé Deniau, ancien curé du Voide revue, corrigée et complétée d'après des documents NOUVEAUX et INÉDITS par M. l'abbé Deniau, curé de St-Macaire-en-Mauges (Maine-et-Loire) sous la direction de Dom. Chamard, bénédictin, prieur de l'abbaye de Ligugé.

CATHELINEAU

A la tête de l'armée Vendéenne, se rendant à Notre-Dame-de-Fontenay, pour y remercier Dieu de la victoire du 25 mai 1793.

(D'après un vitrail de l'église du Pin-en-Mauges).

LES

REPRÉSENTATIONS DRAMATIQUES

DANS LES COLLÈGES POITEVINS

L'USAGE des représentations scéniques dans les collèges du Poitou remonte à la renaissance même du théâtre en France. Le *Journal de Le Riche* a soigneusement conservé le souvenir des pièces jouées au XVIe siècle par « les enfants des écoles » de Saint-Maixent[1]. Plus tard, les Jésuites conservèrent dans leurs collèges une coutume qui plaisait à la fois aux parents et aux élèves. A leur exemple, les autres ordres enseignants du Poitou firent entrer la déclamation et la danse dans leurs programmes d'éducation. Il fallut la fondation de l'Université de France, en 1808, pour mettre fin à un usage qui traversa, sans y sombrer, le torrent révolutionnaire.

Auparavant, deux fois par an, au carnaval et à l'époque de la distribution des prix, les parents des élèves, les notables de la ville et les principaux du clergé étaient conviés à des divertissements scéniques. Ils recevaient un programme, imprimé souvent avec grand luxe, donnant l'argument de la pièce ou des exercices littéraires, avec les noms des jeunes acteurs. Presque tous les cabinets d'amateurs poitevins possèdent quelque exemplaire de ces placards que l'amour-propre des familles a jalousement conservés jusqu'à nous. Alors que les nombreuses troupes de comédiens qui ont

[1] Le 22 juillet 1573 le principal, Bernard de Launay, fit représenter la tragédie d'*Hippolyte* avec un prologue en vers de sa composition. Le 16 mai 1580 les écoliers jouèrent *Jules César*, et le 22 mai 1583, *Cléandre*.

sillonné le Poitou au XVIIe et au XVIIIe siècle ne nous ont pas laissé la moindre affiche ou le plus mince programme, alors que le passage de Molière et de l'Illustre théâtre à Poitiers ne nous est connu que par une ligne d'un journal manuscrit du temps, nous n'ignorons aucune des pièces ou des ballets où figurèrent les fils de M. Jourdain, de la comtesse d'Escarbagnas, et de M. de Sottenville. La profonde habileté des Jésuites leur avait fait devancer le cabotinisme moderne, et, pour flatter l'amour-propre des parents et des élèves, ils avaient créé les programmes avec la *distribution* des rôles, à une époque où les affiches de l'Hôtel de Bourgogne ne portaient même pas les noms de La Thorillère, de Bellerose ou de Mondory.

C'est avec des documents de ce genre que je vais essayer de passer en revue les représentations scéniques chez les Jésuites de Poitiers, les Oratoriens de Niort, et quelques autres collèges de la province, à Thouars, à Saint-Maixent, à Parthenay. Je terminerai par un coup d'œil rapide sur les écoles de la République et de l'Empire jusqu'à la fondation de l'Université en 1808.

I

Au mois d'août 1687, le corps des marchands de la ville de Poitiers fit élever sur la place du Vieux-Marché une statue en pied de Louis XIV. Cet hommage au grand roi fut accompagné de fêtes et de divertissements où les élèves des Jésuites occupèrent une place d'honneur. Dans l'après-midi du 26 toute la noblesse de Poitiers, ayant à sa tête l'intendant Foucault, les magistrats, les notables, les principaux du clergé, se rendit dans la cour du collège où se dressait « un théâtre orné de très belles décorations et chargé d'acteurs fort proprement vêtus ».

On commença, à la louange du Roi Soleil, par des *tableaux énigmatiques* que M. l'Intendant avait fait venir de Paris. Puis on régala la compagnie d'une pastorale en cinq actes, mêlée d'entrées de ballets :

« On représenta Louis le Grand comme le plus grand des roys. Pour le faire plus agréablement, et d'une manière qui fut plus du génie et du tour de la poésie, on crut devoir représenter le roy et les princes ses voisins sous l'idée et le nom des dieux de l'antiquité, avec qui ils ont des rapports plus singuliers. Le roy y parut sous le nom d'Apollon, que les anciens confondaient avec le soleil, symbole de notre grand monarque. Pluton, dieu des richesses, des enfers et des marais, figura les Hollandois et les peuples des Pays-Bas. Jupiter représenta l'empereur, à cause de l'aigle impériale, et Neptune supposa pour les Génois, les Algériens et les autres peuples maritimes.

« Le Destin, qui, dans l'idée des anciens, avoit un droit de souveraineté sur tous les autres dieux qui estoient soumis à ses arrêts, déclara d'abord qu'il vouloit se défaire de la suprême puissance en faveur d'Apollon et luy donner le premier rang sur Pluton, sur Neptune, sur Mars, sur Jupiter même. Il luy fit ensuite remporter sur eux à peu près les mêmes victoires que le roy a remportées sur ses ennemis, de manière que les endroits les plus éclatans d'une si belle vie s'y visent parfaitement et d'une manière très-naturelle, quoy que sous des symboles étrangers. Après tous ces triomphes, Apollon parut formant un arc-en-ciel et donna la paix que le roy a accordée si généreusement à toute l'Europe. Tous la reçeurent avec joye. On finit par luy décerner des arcs de triomphe et des statues dans les places publiques. Cette action estoit de cinq actes meslée de plusieurs entrées de ballet[1]. »

J'ignore quel est le jésuite, auteur de cette ingénieuse allégorie, mais la relation imprimée de la fête a conservé le nom de Pain, maître de musique de Saint-Hilaire, qui pourrait bien avoir composé les airs du ballet, en même temps que la *cantate* qu'on lui attribue.

[1] *Relation de ce qui s'est passé à l'érection de la statue du Roy dans la ville de Poitiers, le vingt cinquiesme aoust 1687.* — A Poitiers, chez Jean Fleuriau et J. B. Braud, 32 pp. pt. in 4°.

Le succès de cette représentation encouragea les Jésuites à renouveler ce divertissement l'année suivante, au moment de la distribution solennelle des prix. Cette fois, les Pères choisirent mieux qu'une pièce de circonstance, si louangeuse fût-elle pour le plus glorieux des rois. Les élèves représentèrent une véritable tragédie en cinq actes, avec un ballet héroïque.

Le sujet de *Démétrius*[1] est emprunté à l'histoire ancienne ; mais l'auteur en a pris à son aise avec Tite-Live, Justin, Polybe, Diodore de Sicile et Plutarque. Philippe, roi de Macédonie, effrayé par un songe, veut se choisir un successeur. Il hésite entre ses fils Persée et Démétrius, et le Sénat, consulté, ne réussit pas à lever ses incertitudes. Cependant le choix de Démétrius serait agréable aux Romains qui l'ont eu longtemps comme otage. Leur ambassadeur, Quintius, veut décider Philippe en sa faveur, mais le vieux roi s'indigne et déclare à ses enfants que la couronne appartiendra à celui qui le défera de Quintius et chassera les Romains. Démétrius s'étant révolté de cette proposition, c'est à Persée que le trône va appartenir. Mais en vain Quintius cherche à profiter de cette injustice pour décider Démétrius à la vengeance ; en vain de perfides amis essayent de l'impliquer dans un complot contre les jours de son père. Le jeune homme reste inébranlable, et, tandis qu'au temple Persée reçoit la couronne, on apprend que Démétrius, à la tête d'un groupe de cavaliers fidèles, vient de trouver une mort glorieuse en châtiant la rébellion des Romains. Philippe expire de douleur sur le corps de son fils.

Cette tragédie était jouée par Isaac Rabaud, de Confolens ; Félix Augier, de Montmorillon ; Jean Rigoumier, de Poitiers ; Gaspard Charrier, de Poitiers ; Joachim Mondot, de Bellac ;

[1] Les élèves de Louis le Grand avaient représenté en 1685 une tragédie latine de ce titre, avec un *Démétrius*, « tragédie en musique pour servir d'intermède à la pièce latine ». Cf. E. Boysse. *Le théâtre des Jésuites*, 1884, in-12, p. 188.

François Allard, de Poitou : François Dallouhé, de Poitiers ; Marc-Antoine Lousseaume, de Poitiers ; Jean Girard, de Poitiers ; Gaspard Riguet, de Poitiers.

Inutile d'ajouter que le ballet fut somptueux et très goûté par l'auditoire, où devaient se trouver cependant plusieurs personnages excellant dans l'art de la danse[1]. L'argument est ingénieux, quoique toujours à la louange de Louis XIV.

« Dans le *prologue,* Mars, la Paix, Thémis et la Religion se disputent la gloire d'avoir le plus contribué à donner au roy le glorieux surnom de grand.

« *Première partie :* Mars. — I. — Mars conduit quatre guerriers qui portent chacun un bouclier sur lequel est peinte une devise sur les conquêtes de Louis le Grand. — II. — Vulcain amène les forgerons qui ont forgé les bombes, carcassses, mortiers et autres armes extraordinaires qui ont rendu le roy formidable. — III. — Neptune avec quatre tritons vient rendre témoignage des combats de mer. — IV. — Des peuples vaincus avouent qu'ils ont contribué malgré eux à la gloire de Louis le Grand. — V. — La Fortune, la Victoire, la Gloire et la Renommée qui sont à la solde de Louis, publient qu'il n'est jamais plus grand que durant la guerre.

« *Deuxième partie :* La Paix. — I. — La Paix conduit les Grâces, qui ont trouvé le secret de faire triompher Louis le Grand du cœur de ses sujets, comme Mars l'avait fait triompher des étrangers. — II. — Apollon amène quatre sciences, la Mathématique, la Poésie, l'Histoire et la Philosophie, qu'un règne pacifique fait fleurir jusqu'à le disputer à l'antiquité. — III. — Pallas conduit quatre arts qu'on a perfectionnés durant la paix : la Peinture, la Sculpture, la Musique et les Exercices

[1] La réputation des Poitevins comme danseurs est fort ancienne et, sans doute, antérieure au XIIIe siècle où le *Dit de l'Apostoile* mentionne « Li meillor sailléor en Poictou ». Au *ballet des nations*, donné à Chambord en 1670, ce sont les Poitevins qui représentent la France. La célèbre Eléonore d'Olbreuse, duchesse de Brunswick-Zell, dut une bonne part de ses succès « à ses danses poitevines et champêtres apprises dès sa tendre jeunesse ». (Cf. Léo Désaivre, *La danse en Poitou*, 1897.)

militaires. — IV. — L'Opéra, la Danse, la Manufacture veulent aussi trouver place, puisqu'ils contribuent à la gloire du roy.— V. — Le Commerce, Thétis qui représente la jonction des deux mers, des Rivières transportées et changées en jets d'eau et cascades conduits par Neptune et Protée, couronnent les merveilles d'un règne pacifique.

« *Troisième partie* : Thémis. — I. — La Justice revient du ciel, précédée de quatre nymphes qui portent les marques de sa dignité. — II. — La Discorde, la Chicane, la Fraude et l'Usure, veulent se maintenir en possession, mais la Justice les relègue aux Enfers.— III.— L'Union, la Droiture, la Bonne Foi, et la Conscience viennent au secours de la Justice, et la font triompher avec éclat sous les auspices de Louis le Grand.— IV. — Des nations viennent avouer, les unes que la Justice du roy les a rétablies aux dépens de ses conquêtes, les autres qu'elles ont senti la Justice quand elles n'ont pas voulu se réduire à la raison. — V. — Des sujets du roy publient qu'ils ne veulent pas d'autre juge qu'un roy qui sait se condamner lui-même en sa propre cause.

« *Quatrième partie :* La Religion.— I.— La Religion conduit des sacrificateurs pour rétablir le culte divin et rendre Louis aussi grand dans le ciel qu'il l'est sur la terre. — II. — Quatre vices se présentent : le Duel, le Blasphème, la Débauche et l'Athéisme. La Religion les punit et les chasse honteusement. III. — L'Hérésie paraît avec ses furies. Elle expire à la vue du portrait du roy que lui présente la Religion. — IV. — La Science, la Prudence, et la Libéralité s'offrent d'effacer les vestiges de l'hérésie. — V. — Des nations étrangères avouent qu'elles sont obligées à Louis le Grand, qui, malgré leur éloignement, les a éclairées des lumières de la vérité. »

Les acteurs qui prirent part à ce superbe ballet furent François Devois, de Poitiers ; Jean Orré, de Poitiers ; Charles de Brouilhac, de Poitou ; Charles Fontettes, de Poitiers ; Claude Lauvergnac, de Poitou ; Gaspard Riguet, de Poitiers ;

Jean Dupuy, de Niort[1] ; Michel Reily, de Dublin ; Nicolas French, d'Hibernie (Irlande) ; Nicolas Reed, de Dublin ; Alex-Math. de Chasaud, de Poitou ; François d'Ayron, de Poitou ; Charles de Sevret, de Poitou ; François Deviges, d'Angou, mois ; Jacq.-Ign.-Franç. de Brilhac, de Poitiers ; René de Sonay, de Touraine ; Jean Mercier, de Poitiers ; Louis Roux, de Poitiers ; Pierre Falloux, de Poitiers ; Jean de Vernon, de Poitiers ; Benjamin de la Beausse, de Poitiers ; Jean Royer, de Poitiers.

Le départ de l'intendant Foucault, qui eut lieu l'année suivante, interrompit des fêtes dont il avait été l'inspirateur et sans doute aussi le Mécène. Il faut arriver jusqu'en 1699 pour trouver au collège des Jésuites traces de représentation.

Cette année-là, les élèves jouèrent la tragédie de *Léon*, avec prologue et intermèdes musicaux[2].

Le sujet est emprunté à l'*Histoire du Schisme des Grecs*, de Maimbourg, qui le raconte d'après Zonare. L'empereur Basile, le Macédonien, s'est laissé captiver par les adulations du traître Théodore Santabarenus, qui arrive à lui persuader que son fils Léon en veut à sa vie. Il l'avertit, pour preuve d'accusation, qu'on trouvera un poignard caché sous les habits du jeune prince. Le traître est d'autant mieux à même de le savoir que c'est lui-même qui a engagé Léon à s'armer pour défendre les jours de son père, menacés par des conspirateurs. On fouille le prince, et l'empereur, trompé par l'apparence, ordonne de le mener au supplice.

La tragédie finit là. Mais la tradition ajoute que l'empereur

[1] Jean Cochon du Puy, né à Niort le 11 avril 1674, correspondant de l'Académie des sciences, fondateur de la première école de médecine maritime à Rochefort, mort en 1757.

[2] *Léon* | tragédie | dédiée à Monseigneur Antoine Girard evesque de Poitiers, Par les écoliers du Collège | royal de la compagnie de Jésus. Le Prologue et les Intermèdes ont été mis en musique par M. J. B. Trahé, maître de musique de l'église cathédrale de Poitiers. — A Poitiers, | De l'imprimerie de la Veuve Jean-Baptiste Braud, Imprimeur de l'Université, rue des Cordeliers. | M. DC. XCIX. In-4° de 19 pp. (Bibl. de Poitiers. Recueil Poitevin in-4°, n° 27).

fut arrêté dans son dessein par un perroquet que l'on avait habitué à répéter : *Pauvre Léon !* Je regrette, pour ma part, la suppression de ce personnage aîlé auquel plus d'un élève aurait pu prêter sa voix.

Le spectacle s'ouvrait par un prologue à la louange de l'évêque Antoine Girard, qui devait présider la fête. Un écolier chantait :

Quelle grandeur ! Quelle pompe en ces lieux !
Quelle magnificence !
Que de concerts mélodieux !
Quelle nouvelle ardeur brille dans tous les yeux !
Quel astre bienfaisant fait sentir sa présence !

Un autre répondait :

Peut-on le méconnaître, et ne sentez-vous pas,
Avec tout son éclat, avec tous ses appas,
L'ange par qui le ciel gouverne ces contrées ?

Sans doute « l'ange » fut prévenu à temps de l'ovation qu'on lui ménageait, et, peu disposé à se voir brûler au visage un encens d'aussi gros grain, il s'abstint d'assister à la cérémonie. Grande déception dont un des invités, l'abbé Bardou, curé de Montierneuf, se fit l'écho dans des vers adressés à l'auteur de la tragédie, le père Mesplex :

Je regrette, il est vray, notre illustre prélat
Dont l'absence à ta scène, oste beaucoup d'éclat...
Et lorsque tu remplis si bien mon espérance
Le modeste prélat refuse sa présence.
Tu chantes, tu ravis, mais loin de mon héros
Il n'en va jusque à luy que le son des échos.

Ce léger nuage n'assombrit pas longtemps la scène. Le public fut dans le ravissement, toujours au dire de l'abbé Bardou :

De quel don, cher Mesplex, pourrai-je couronner
Le spectacle pompeux que tu m'as sçeu donner ?
Auray-je dignement payé ce bel ouvrage,
Si toutte mon estime y donne son suffrage ?

D'abord je croy me voir, de ton *prologue* épris,
Sur le char d'une fée enlever à Paris,
Et, pour mieux écouter l'harmonieux éloge,
Dans le Palais Royal occuper une loge.
Mais lorsque l'*intermède*, en d'admirables chœurs,
Aux tragiques récits vient mesler ses douceurs,
Alors, plus loin encor je sens que tu me mènes :
Je croy voir, en nos jours, le théâtre d'Athènes,
Et, dans l'heureux attrait d'un mélange si beau,
Sophocle me paroist sortir de son tombeau.
Mais, sans aller si loin transporter mon estime,
J'ayme mieux publier que ta muse ranime
L'ombre du grand Corneille et celle de Lully.[1]

L'abbé Bardou était certainement des amis de l'auteur, car je doute que les vers du père Mesplex aient jamais eu la facilité de ce compliment, fort bien tourné, comme toutes les petites pièces de l'abbé Bardou qui figurent dans les recueils du temps. Pourtant Boileau ne s'est guère montré tendre pour notre poète poitevin :

Laissez mourir un fat dans son obscurité.
Un auteur ne peut-il pourrir en sureté ?
Que vous ont fait Perrin, *Bardou*, Mauroy, Boursaut,
Colletet, Pelletier, Titreville, d'Hesnault ?[2]

La musique des intermèdes et du prologue était de la composition de J. B. Trahé, maître de musique de la cathédrale. Les acteurs qui parurent en scène furent Charles Louis d'Aubeterre, de Saintonge ; Charles Chaubier, de Poitiers ; Pierre Robin, de Poitiers ; Richard Le Fèvre, de Saint-Maixent ; Alexis Morineau, de Poitiers ; Pierre René Pidoux Duverger, de Châtellerault ; Jean Vantelon, de Châtellerault ; Daniel Fromentin, d'Angoulême ; Jean d'Armonville, de Poitiers ; Louis de la Boulay, de Paris ; Dominique de Mesplez, de Pau ; Pierre François Pachot, de la Rochelle.

[1] *Copie Manuscrite* aux Archives de la Vienne.
[2] Cf. *Dreux du Radier*, V° Bardou.

L'année suivante, lorsque le duc d'Anjou se rendit en Espagne pour prendre possession d'une couronne si laborieusement achetée, il passa à Poitiers, le 16 décembre 1700, et fut reçu avec une magnificence sans pareille. Les Jésuites donnèrent des fêtes dont la relation *en latin* est parvenue jusqu'à nous [1].

Duché de Vanci, l'auteur dramatique qui accompagnait le jeune roi, je ne sais à quel titre, et se fit l'historiographe du voyage, assista à un panégyrique de Philippe V, en latin, « dans la salle où l'on répète les tragédies ». Il la trouva spacieuse et belle [2].

J'ai rencontré fort peu de programmes de représentations dramatiques données au collège des Jésuites de Poitiers pendant le cours du XVIIIe siècle. Je crois que, contrairement à l'usage suivi à Paris et dans d'autres villes où les Pères avaient des maisons d'éducation, on ne jouait de pièces à Poitiers, que de loin en loin, et seulement quand des circonstances exceptionnelles y invitaient. Le plus souvent on se contentait de plaidoyers ou d'exercices littéraires, en français ou en latin.

Cependant le 26 août 1744 les élèves de rhétorique représentèrent une tragédie dont le sujet, essentiellement local, dut singulièrement piquer la curiosité des Poitevins [3]. Malheureusement, si l'on en croit un témoin oculaire dont le goût littéraire ne peut guère être mis en doute, la pièce était loin de tenir les promesses de l'affiche.

[1] *Festi plausus collegii Pictaviensis, societate Jesu, adveniente Pictavium Philippo V, Hispanarum rege.* — Pictavii, vidua J. Bapt. Braud, 1700. in-4°. Cf. PP. de Backer. Bibl. des écrivains de la S J. V° *Poitiers*.

[2] Lettres de Duché de Vanci, publiées par Colin. Paris, 1830, in-18.

[3] *Amalfroy* | *frère de sainte Radegonde.* | Tragédie, | qui sera représentée au Collège Royal | de Poitiers de la Compagnie de Jésus. | Par les écoliers de Rhétorique | du même collège. | A la solennelle distribution des Prix fon- | dés par Messieurs de l'Hôtel de Ville de Poitiers. | Le mercredi 26 et samedi 29 août 1744 à une heure précise. — A Poitiers, chez Jean-Baptiste Braud, Imprimeur de l'Université et du Collège, rue des Cordeliers. | Et Charles Braud, Libraire, près les Jésuites. In 8° de 8 pp.— *A la suite* : L'*Hyménée* | ballet, | qui sera dansé au Collège Royal de Poitiers par les Écoliers du même | Collège, et qui servira d'Intermède à la Tragédie d'*Amalfroy*, 8 pp.

Dreux-du-Radier regretta son argent, et s'en plaignit sans vergogne dans ses *Récréations historiques* :

« Les Jésuites, lorsqu'ils jouaient des pièces de théâtre, « faisaient payer le même prix que les comédiens. Il était « réglé à 15 sols :

> Un clerc pour quinze sols, sans craindre le holà,
> Peut bien impunément attaquer Attila,

« a dit Boileau.

« Dans leurs collèges de province, les Jésuites ont toujours fait payer. J'ai payé à Poitiers, pour y voir une très mauvaise pièce, intitulée *Radegonde*, et un ballet plus ridicule et plus mauvais que la pièce[1] ».

Pour rendre à chacun ce qui lui appartient, je dois ajouter que le ballet de l'*Hyménée* était de l'invention de Girard, maître de danse du collège, et la musique de Bourgeois, maître de musique du même collège.

Les acteurs étaient Henri Filleau, de Poitiers; Louis d'Arsac de Ternay, du Poitou; Dominique Dubrocq, de Bayonne; J. Arnauld Dechesne, de Paris; Antoine la Noailhe, du Limousin; René-Charles Bordier, de la Touraine; Charles Chollet, de Poitiers; Étienne de Remigioux, du Poitou[2].

En 1762, par suite de l'expulsion des Jésuites, le collège de Sainte-Marthe passa à des professeurs du clergé séculier, et le 2 septembre 1768, un arrêt du Parlement publia un nouveau règlement. L'article 24 décida que la distribution des prix ne pourrait être précédée que d'un exercice de rhétorique ou d'humanités, sans qu'il puisse en aucun cas, conformément aux statuts de l'Université de Paris, être représenté aucune tragédie ou comédie.

[1] *Récréations historiques, critiques, morales, et d'érudition avec l'histoire des fous en titre d'office*. Paris, Robustel, 1767, 2 vol., p. 341 du tome Ier.

[2] Étienne de Rémigioux, curé de Champdeniers (1727-1782), auteur d'un *Mémoire sur Champdeniers* publié dans les *Affiches du Poitou*. On ignorait jusqu'à présent *où il avait fait ses études*. (Cf. Desaivre. *Histoire de Champdeniers*, p. 284.)

Cette défense fut-elle strictement observée ?

Il est permis d'en douter, car le 23 janvier 1778, les écoliers exécutèrent en l'honneur du duc de Chartres, un dialogue allégorique qui ne diffère pas sensiblement des divertissements dramatiques si sévèrement proscrits.[1]

La copie manuscrite de ce plaidoyer « dans lequel les étudiants du Collège royal de Sainte-Marthe s'entre-disputent l'honneur de témoigner publiquement avec quelle respectueuse ardeur il désiroient participer à l'inauguration du tableau de S. A. S. Mgr le duc de Chartres » nous apprend que l'invention en était due[2] à l'abbé Rousseau, régent de quatrième. Mais elle nous laisse ignorer les noms des écoliers qui remplirent les rôles de *l'Orateur*, *du Poète, de l'Historien* et du *Grammairien*, présentés à *Apollon* par *Mercure,* messager des dieux.

Ce divertissement semble bien pâle auprès des ballets d'autrefois, mais il était encore trop profane pour le rigorisme de l'Université. Le 23 juillet 1779, de nouvelles mesures furent prises contre les représentations dramatiques que voulaient faire, cette année-là, les écoliers. A la rentrée suivante, le recteur, lors de la visite des classes, fit publier un décret défendant aux écoliers « de représenter, en quelque lieu et de quelque manière que ce puisse être, aucune pièce de théâtre » sous peine de se voir retrancher autant de temps d'attestations d'études qu'ils en perdraient à se préparer à la représentation[3].

Cette fois, les amateurs de spectacle n'avaient qu'à se déclarer vaincus, et nous ne trouvons plus à citer aucune représentation au collège de Sainte-Marthe. Pourtant, je ne voudrais pas quitter cet établissement célèbre sans parler d'une amusante anecdote rapportée par le malicieux recteur, Belin de la Liborlière, dans ses *Vieux Souvenirs de Poitiers avant 1789*. Elle rentre d'ailleurs dans le cadre de ces études consacrées

[1] Affiches du Poitou, 12 fév. 1778.
[2] Bibliothèque de Poitiers, recueil Poitevin, in 4°, n° 30.
[3] *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, Ire série, tome XXVII, p. 321.

aux représentations scéniques et aux spectacles, même populaires.

« Depuis le départ de la Compagnie de Jésus, le Puygarreau, qui était leur pensionnat, servit quelquefois pour des combats d'animaux et autres spectacles forains. Je tiens de témoins oculaires qu'une troupe de sauteurs, qui faisait là ses exercices, avait annoncé pour la clôture qu'un petit cheval, qu'on eut bien soin de promener en ville au son du tambour, descendrait sur une corde roide du haut du bâtiment. Grande fut l'affluence curieuse ; plus grande fut l'attente impatiente, en trouvant un câble attaché par un bout à la charpente, et amarré par l'autre au sol : mais aussi, en revanche, très grand fut le dépit de la mystification, lorsqu'on vit paraître à la fenêtre du second étage le petit cheval attaché, par des sangles qui lui passaient sous le ventre, à une poulie qu'un cordage de conduite guida tout doucement jusqu'à ce que les pieds de l'animal vinssent toucher la terre. Les uns se mirent à rire, les autres voulurent se fâcher, mais en aidant un peu à la lettre, et surtout dans une enceinte provenant de la Congrégation à laquelle avait appartenu Escobar, le tour était fait ».

(*A suivre*) HENRI CLOUZOT.

LES VIEILLES CHANSONS DE CHEZ NOUS

LA COMPLAINTE DU SIRE DE PÉROUX

ET DE SON CHÉ « L'ABRI »

La famille de Bouil ou du Bouille, qui illustra jadis la châtellenie de Poiroux, tirait son nom d'un lieu nommé *Bullium* dans la paroisse de Saint-Vincent-sur-Jard. Bullion était un point important, puisque Saint-Vincent se nommait au XIIe siècle, *Sanctus Vincentius de Bullio*. Il est à croire que ce fut même le lieu primitivement habité : on y trouve, en effet quantité de débris gallo-romains.

La famille de Bouil était l'une des plus riches et des plus puissantes du Talmondais. Ses membres faisaient partie des barons ou *procères* de la contrée et siégeaient à l'un des premiers rangs des plaids tenus à Talmont par le comte de Poitou ou par les princes du lieu.

Elle ne comptait que trois générations, quand elle donna le jour à Aimeri de Bouil qui devait, à lui seul, lui procurer plus de gloire que tous ses autres rejetons ensemble. On sai que ce fut Aimeri de Bouil, seigneur de Poiroux, qui fonda, dans la paroisse de Poiroux, l'abbaye de N.-D. de Bois-Grolland vers 1109, abbaye qu'il dota généreusement avec son frère, Pierre de Bouil. (Voir *Cartul. du Bas-Poitou*).

Le pieux seigneur de Poiroux fit plus. S'il jeta une partie de sa fortune dans les fondations de la maison de Dieu, il s'était dévoué lui-même personnellement auparavant en « *se parant de la fleur du Christ*, » comme on disait alors, c'est-à-dire en se croisant pour voler à la suite de Godefroy de Bouillon à la conquête du tombeau du Sauveur. Son départ de Poiroux, ses adieux à sa dame, ses prouesses en Terre-Sainte et enfin son heureux retour ont inspiré jadis les bardes de notre Bas-Poitou et leur ont fourni le thème d'une jolie complainte en patois peu connue aujourd'hui.

Quand fut composée cette poésie au tour original ? Nous ne saurions le dire. Nous pensons toutefois qu'elle doit être fort ancienne.

La première fois que nous l'avons lue, nous lui avons trouvé une saveur particulière et comme un goût de terroir bas-poitevin qui nous ont charmé. Volontiers nous la comparerions à l'un des *Barzas-Breiz*, ou chants populaires de la Bretagne recueillis et publiés par le vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut. Sans doute, le *patois bas-poitevin* n'est pas une langue complète comme le *breton ;* mais il ne manque pas d'originalité, de fraîcheur naïve et poétique et il est souvent aussi plein d'énergie dans l'expression. On en jugera par la complainte dont nous donnons le texte d'après M. Alfred Giraud qui l'a publiée, le premier, dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, en 1854. Ce texte sera facilement compris par les habitants du *pays des Olonnes* et du *Talmondais* et même par tout Vendéen d'origine. Nous mettrons d'ailleurs, à côté du mot, la signification des expressions qui pourraient présenter quelque difficulté.

*
* *

Le jou qu'Emerit s'onnongit (*s'en alla*)
Et que pre la croex gle s'armit,
Au béa l'Abri, sin ché (*chien*) fidèle,
Gle baillit la garde d'Adèle...

Gronds et petits, priez tretous
Pr' Emerit, sire de Péroux (*Poiroux*)
De lirou. . . . . oux (*bis*)
Pr' Emerit, sire de Péroux !

« Dons tras ons, dit-il, revenrai,
(*Dans trois ans, dit-il, je reviendrai*).
« Et pus jamais te guitterai. »
Pis, tot dret vers la Palestine
Gle s'onnongit pre la Gastine,

On (*en*) la Palestine rondu
Ine foé qu'el s'était battu,
De sin chevaau saautit à terre
Et dormit à la soulaillère.

Daus infidèles venguirant (*vinrent*)
Qui sans pitié le prenirant,
Et dompis (*depuis*) covert de touaille (*mauvais habits*)
Gle s'acabaudit sur la paille...

Au roge Uri (*Ulric*) qu'on sa mésin...
Gl' avait trejou pre caimpagnin
Et gubernur (*gouverneur*) de sin doumaine
Gle fasit annincer sa peine.

Mais Uri, soudard de l'onfer,
Sans pus durer passe la mer,
Et, à Satan baillant sen âme,
Va de Péroux treuver la Dame.

« Ma Dame pllurez votre sort !
« Emerit, le vaillant, est mort,
« Frappé sur la pllaine étrongère ;
« Y le menis au cimentère....»

— « Ah ! mécréant, ne me trimpez !
« Pre min malhur bé vrai disez ?...
— « Si mens, de tio cop, dame Adèle,
M'arde (*me brûle*) vif la fllambe éternelle ! »

— « Ne vux pus boére ne monger,
« On la tour y vas m'onfremer... »
Et pllurant sa malavonture
Adèle disait à tote hure :

Gronds et petits, priez tretous
Pr' Emerit, sire de Péroux
De lirou. . . . . oux (*bis*)
Pr' Emerit, sire de Péroux

Tras jous, sans boére ne monger,
On la tour s'allit onfremer....
Et pllurant sa malavonture
On l'entendit dire à tote hure:

Gronds et petits, priez tretous
Pr' Emerit, sire de Péroux
De lirou. . . . . oux (*bis*)
Pr' Emerit, sire de Péroux !

Tras jous durant, le ché L'Abri,
De sin chagrin tot allori (*peiné*)
A la porte fasit la garde,
Mieux que soudard oque (*avec*) hallebarde.

Per ontrer Uri s'en vinguit;
Mais contre li L'Abri ringit (*grogna en montrant les dents.*
Et d'in molet pris à goulaie
Monquit d'au cop fére brechaie (*bréche*)

In an après, L'Abri ringeait...
Mais, lors, Uri se prédarait, (*se prélassait*)
Ensorcelou de dame Adèle;
Gl' allait épouser l'infidèle...

Le jou daux noces, les paysons,
Leurs femmes leurs jénes infons,
Et jusques au bin viux prêtre
Priant pre l'âme de leu maître.

La pentouine et son houlier
On l'église alliant intrer,
Quond L'Abri saautant à sa face,
Jetit Uri mort dans la gasse (*boue*).

Dessus la pllace, on tio moumont,
Emerit arrivit vivont;
Car li tot dret de Palestine
Gle s'on venait pre la Gastine.

« Holà ! dit eil, min béa L'Abri,
« Qu'éto que le fasant iqui ?...
« Orde garse ! *(juron)* drigail de femme !
« Me créiez dinc mort, ma Dame ? .. »

— « Le roge Uri nous a monti !..
« N'ai pus qu'à mouri démési. » *(désormais)*
Et pllurant sa malavonture
Adèle dicit à tote hure :

Gronds et petits, priez tretous
Pre la reclluse de Péroux !
De lirou. . . . . oux *(bis)*
Pre la reclluse de Péroux !

H^te BOUTIN.

LES PEINTRES DU SIÈCLE[1]

PAUL BAUDRY

J'AI raconté dans la *Vie d'un artiste* que ma *Bénédiction des Blés*, très mal placée d'abord, n'avait pu être appréciée que vers la seconde moitié de la durée du Salon, après le remaniement... J'étais devant ma toile, qu'on venait de descendre des hauteurs qui la dérobaient aux yeux du public, et je la regardais, tout heureux de la voir enfin à la cimaise, lorsqu'un jeune homme accourut vers moi et me sauta au cou en me disant : « Que je t'embrasse pour ton ciel ! ». C'était Paul Baudry. On me pardonnera de rapporter ici ce compliment qui fait surtout l'éloge du cœur généreux d'où il est sorti. La joie que j'en ressentis fut doublée par celle de revoir cet ami tant admiré.

Il arrivait de Rome, triomphant. Jamais plus beau rayon de gloire n'éclaira un début. Edmond About, un autre favori de cette heure, fraîchement revenu de Grèce, précédé par un roman qui occupait tout Paris, avait dédié à notre jeune peintre le premier volume de ses Salons où il le célébrait dans

[1] M. Jules Breton, qui est un poète du pinceau, un prosateur remarquable et un versificateur habile, pénétrant et ému, vient d'achever, dans la *Revue des Deux Mondes*, une série d'exquis portraits à la plume consacrés aux peintres du siècle. Nous détachons de la livraison de septembre dernier celui de notre illustre compatriote *Paul Baudry*, dont nos lecteurs seront certainement heureux de retrouver ici l'éloquent éloge.

N. D. L. R.

maintes pages. En tête de l'épître dédicatoire on lisait : « Paoliccio mio ! » et cela attendrissait le public.

Il était en effet de petite taille, cet artiste charmant que la foule, pour la première fois, contemplait avec cette douceur particulière dont ses regards caressent les jeunes triomphateurs. Si vous voulez le connaître à fond, vous n'avez qu'à lire sa correspondance si intéressante, qui a été publiée. Il y est tout entier, avec sa vaillance infatigable, sa douceur, sa bienveillante ironie, son cœur dévoué. Il avait redouté beaucoup cette exposition, et il était tout à l'étonnement et à la joie d'un triomphe. Certes l'avenir devait paraître bien beau à ce jeune homme dans l'ivresse d'un tel début. Il en jouissait avec un tact parfait et en toute bonne camaraderie. Hélas ! la gloire ne lui sera guère douce !

C'était une fête de nous revoir. Je fus surpris du changement qui s'était fait en lui. Quoique toujours très brun, il m'apparut comme éclairci ; l'œil plus tendre, la chaleur plus souple, d'une correction imprévue. Nous avions eu des rapports d'amitié discrète et d'estime, huit ou neuf ans auparavant, à l'atelier Drôlling. Nous ne les avions entretenus par aucune correspondance pendant cette longue période si différemment passée. Mais nous nous étions suivis en pensée. La publicité lui avait appris mes débuts ; quant à moi, j'en étais resté aux conjectures, car il n'avait montré ses envois de Rome qu'à l'École des Beaux-Arts tandis que j'étais à Courrières. En ce moment, il les exposait en bloc. Baudry était autrefois un garçon silencieux, aimant la solitude, s'isolant par une froide réserve, même au milieu de ses condisciples dont il était le point de mire, car la plupart cherchaient à l'imiter. Il avait la tête énergique, au hâle pâle, des dominateurs. Cependant l'empire qu'il exerçait était absolument involontaire. Nous lui reconnaissions une supériorité. Nous l'appelions « le petit grand homme ». Il était arrivé du fond de sa Vendée, à demi sauvage encore, résolu à parvenir, âpre au travail. Il apportait comme la fauve ardeur de la faune de ses bois. Ce fils d'un sabotier

avait d'ailleurs l'audace prudente et réfléchie de ceux qui marchent dans les chemins non frayés. Nous nous serrions autour de lui, nous autorisant de cette indépendance que nous regardions comme une intransigeance pleine de promesses, pour défendre notre personnalité contre la règle académique. Nous l'aurions jugé indomptable, à voir avec quelle hardiesse il brossait ses études à l'atelier.

Mais nous nous trompions! Baudry était modeste au fond, maniable sous l'influence de son admiration pour les maîtres. De là cette aménité bienveillante qui tempéra l'énergie de son talent et de sa face de corbeau ; il ressemblait à cet oiseau. Oui, si nous applaudîmes son exposition de 1857, séduits par tant de charme titianesque et corrègien, nous fûmes étonnés de le trouver si souple à fondre une originalité que nous ne pouvions nous empêcher de regretter, tout en partageant l'admiration générale. Oh ! que sa petite Léda était charmante! Mais nous n'y reconnaissions plus notre épineux Baudry. Les greffes avaient fleuri sur le sauvageon. Nous attendions sinon mieux, du moins autre chose de l'élève qui en 1848, dessinait si furieusement des scènes de Chouans sur la toile dont il avait tapissé sa chambre, vraie grenier d'une maison isolée au milieu de la place Saint-Germain-des-Prés et que le boulevard a emportée, alors que sa fierté tranquille et son silence méditatif nous imposaient une sorte de respect. Que sont devenues ses figures d'après le modèle vivant, un peu barbares, parfois bizarres de proportions mais aux articulations si fermement élastiques, aux muscles souples, d'une seule et généreuse coulée !...

On connaît son enfance. Tout le monde a remarqué son tableau célèbre, *La Fortune et l'Enfant*. Le petit Paul a vu aussi la déesse lui tendre la main, non sur la margelle d'un puits, mais sur les ais mal joints d'une estrade de ménétrier, car le futur peintre des Muses faisait danser des paysans. Et cette fois la fortune, qui avait oublié sa route, se présentait sous les traits d'un aimable homme, M. Renaud, directeur des

contributions du département. Plusieurs lettres du peintre témoignent à son égard d'une bien vive reconnaissance.

Ce fut dans les forêts rocheuses, parmi les houx épineux, les chênes rabougris aux mille racines tortueuses, les ronces et les fleurs sauvages, que le petit Baudry reçut ses premières impressions de nature. Il y poursuivait les papillons qu'il collectionnait, les yeux ravis de leurs couleurs, dont plus tard il se servira pour les harmonies de ses décorations de l'Opéra. Son *Supplice d'une vestale* porte encore des traces de l'influence première : il y a là des figures enchevêtrées de broussailles avec leurs ossatures rugueuses, sous des muscles noueux, où çà et là une veine court comme une ronce, tandis qu'à côtés s'épanouissent des jeunes filles et des enfants, avec l'âpre élégance et la fraîcheur des églantines. Ce tableau se ressent encore du lait sauvage sucé par le nourrisson. D'ailleurs et heureusement, malgré l'influence italienne subie, il ne s'en dégagera jamais complètement ; quelque chose d'âpre et de bien français subsistera dans son goût transformé. Il aura beau chercher les raffinements, il conservera toujours un peu de foin dans ses sabots vendéens. Mais comme c'eût été plus simple pour lui de ne jamais quitter son pays. Quelque grand que soit Michel-Ange, pourquoi se mettre à copier, et avec quel inoui courage ! cette voûte de la chapelle Sixtine ? Rien de plus sublime que cette gigantesque épopée. Mais notre ami y a pris une formule qui n'est pas du vrai Baudry. Nous aurions préféré celle qu'il eût trouvée par lui-même.

La commande de l'immense décoration du foyer de l'Opéra, que lui confia son ami Ch. Garnier a-t-elle été, comme beaucoup l'ont affirmé, une bonne fortune pour notre peintre ? Il a dû le croire lui-même dans l'enthousiasme de sa joie créatrice, lorsqu'il conçut cette œuvre olympienne toute rayonnante de lumière divine, toute cadencée de groupes aux gestes surhumains. Avec quelle ardeur il en a jeté les brillantes esquisses, tracé les harmonieux cartons ! Mais que ne s'est-il arrêté là, et que n'a-t-il confié à d'habiles

décorateurs ce que le reste de ce travail avait d'écrasant. Songez que Baudry a tout peint, lui seul, au moyen de procédés forcément sommaires, de formules nécessairement de pure pratique ; lui, l'artiste d'abord énergique, puis délicat, que nous avons vu passer de la robustesse d'un sauvage début aux souplesses du voluptueux et tendre épicurisme où il ne tarda pas à se complaire. C'est ce peintre, fort et fragile à la fois, que j'ai vu, sur ces échelles, s'épuiser à l'acharnement d'un travail de praticien ! Je crois encore l'entendre me dire : « Tu ne te figures pas ce que j'y dépense de force physique. » Il eût pu ajouter : « et d'inutile inspiration. »

L'œil du maître, surveillant le travail d'un préparateur, eût mieux conduit une exécution à peine appréciable d'ailleurs dans les conditions où elle se présente. Par quelques retouches, quelques *glacis*, quelques rehauts, il eût dirigé plus sûrement les larges élans de son imagination toute au souvenir de sa chère chapelle Sixtine et il eût évité la fatigue d'une vaillance inutile et hâtive qui ne lui a pas laissé le loisir ni le repos indispensable à la pénétration complète de son rêve génial et qui a fait dévier, parfois, en torsions maniérées, l'allure trop improvisée de ses figures d'abord si magistralement conçues.

A ce tour de force merveilleux où s'est épuisé Paul Baudry, combien de *Vérités sortant du puits*, combien de *Perles* et de *Vagues* adorablement nacrées n'ont-elles pas été sacrifiées !...

Malheureusement il est mort trop tôt. La vieillesse lui eût ramené les sensations de l'enfance, et, avec elles, sa puissante personnalité. C'est ce retour au berceau qui a inspiré ses chefs-d'œuvre les plus personnels au Poussin, longtemps aussi trop influencé par l'Italie. Mais Baudry n'a pas eu cette faveur du sort ! Si encore il avait pu exécuter cette Jeanne d'Arc tant méditée, qu'il devait peindre au Panthéon et qui allait lui reconquérir, tout entier, son beau pays de France ! Mais il passa les dernières années de sa vie à peindre ces

immenses toiles décoratives du grand foyer de l'Opéra, qu'alourdit la profusion des ors, qu'écrasent d'énormes moulures. Il a dû bien souffrir d'une entreprise si démesurée qu'il fallait pousser à bien, qui ne lui permit pas de se reprendre en toute liberté de création, et qui l'épuisa, je viens de le dire, par le dur travail et le déploiement de force physique qu'elle exigea. De là peut-être cette mélancolie de fond qui ne le quittait plus que très rarement, et qui dégénéra en une profonde tristesse, source probable du mal qui l'a emporté.

Non ! la gloire ne fut pas douce à ce vaillant artiste. Elle lui restera fidèle cependant et plus d'une œuvre perpétuera la renommée de sa mémoire. Bien que son instruction première eût été fort négligée, Baudry, à force d'étude, s'était acquis une solide érudition. Théophile Gautier m'a parlé du style de ses lettres, avec beaucoup d'éloge. Il fut de plus un modèle de piété filiale, d'amour fraternel et de tendresse pour ses amis : tout cela justifie bien la dédicace attendrie d'Edmond About. « Paoliccio mio ! »

JULES BRETON.

LES CANONS HISTORIQUES DE LA VENDÉE MILITAIRE

LA MARIE-JEANNE ET LE MISSIONNAIRE

Sous ce titre *Un canon historique aux armes du Cardinal de Richelieu*, Mgr X. Barbier de Montault a publié dans la *Revue d'Archéologie poitevine* (N° d'août 1899) un article sur la *Marie-Jeanne* des Vendéens, dont nous avions précédemment donné l'image gravée par M. O. de Rochebrune. Cette gravure était, dans notre pensée, destinée à accompagner l'article de M. l'abbé Deniau sur le premier combat de Fontenay en 1793, — combat dont le récit figurait dans la même livraison, et au cours duquel, l'illustre canon, fut — on s'en souvient — arraché après une lutte acharnée aux Vendéens par les troupes républicaines victorieuses.

Mgr Barbier, qui n'a sans doute pas lu l'article de M. Deniau, s'étonne que nous n'ayons accompagné l'eau-forte du Maître graveur fontenaisien d'« aucune explication », et voulant apparemment y suppléer, il nous assure que la *Marie-Jeanne* n'est point, comme on l'avait cru et imprimé jusqu'alors, au Musée d'artillerie, à Paris ; mais qu'elle repose au fond de l'étang du Plessis, près Chaudron (Maine-et-Loire) où les Vendéens en déroute l'auraient jetée, pour la dérober aux Bleus.

Notre savant confrère eut peut-être été sagement inspiré en

imitant notre réserve, à l'endroit d'un objet dont l'histoire, peu précise, a déjà soulevé tant et de si vives polémiques. Il ressort, en effet, de la lettre que nous écrivait, il y a peu, M. le Marquis de Villoutreys, propiétaire de l'étang du Plessis, que ce n'est point la *Marie-Jeanne,* mais un autre canon symbolique des Vendéens, le *Missionnaire,* qui aurait été jeté dans ses eaux.

Voici du reste cette lettre :

Monsieur,

J'ai le vif regret d'être dans l'incapacité de satisfaire pleinement votre légitime curiosité à l'égard du Missionnaire. *Voici tout ce que je sais, qui se réduit à bien peu de chose :*

Un vieux soldat de la Vendée, qui avait été attaché à la personne de Lescure, raconta à mon grand-père, rentrant au Plessis à son retour de l'Émigration, qu'après la bataille de Cholet et pendant la déroute vers Saint-Florent de l'armée Vendéenne, Bonchamps craignant de voir le Missionnaire *tomber aux mains des Républicains, donna l'ordre de le jeter pendant la nuit, et sans ébruiter la nouvelle, de crainte d'accroître le découragement des Vendéens, dans l'étang du Plessis, qui est fort profondément encaissé entre deux collines.*

Le même Vendéen avait encore raconté à mon grand-père, qu'en 1794 les Bleus qui tenaient alors garnison au Plessis, s'étaient certain jour amusés par manière de passe-temps à hisser à force de bras au sommet d'une des collines qui dominent l'étang un carrosse laissé dans les remises du château, lors du départ pour l'Émigration ; puis, à un moment donné, coupant le câble qui le retenait, s'étaient fort réjouis en le voyant dégringoler le long de cette montagne russe improvisée et disparaître sous l'eau dans une culbute finale.

En 1873, j'ai mis l'étang à sec et j'ai retrouvé le carrosse aux trois quarts enlisé dans la vase ; mais je n'ai pas trouvé (et ne pouvais pas retrouver sans des travaux aussi considérables que dispendieux) le Missionnaire *qui par son poids s'est enfoncé à une grande profondeur dans le sol tourbeux et maré-*

cageux qui forme le fond de l'étang, où à quarante pieds on ne rencontre pas le solide.

La seule chose donc qui demeure certaine, dans la double allégation apportée à mon grand-père, c'est que la preuve de l'exactitude de l'une, a été faite, ce qui donne du poids à la probabilité de la véracité du témoin pour l'autre ; mais c'est tout.

Veuillez agréer...

Le Mis DE VILLOUTREYS.

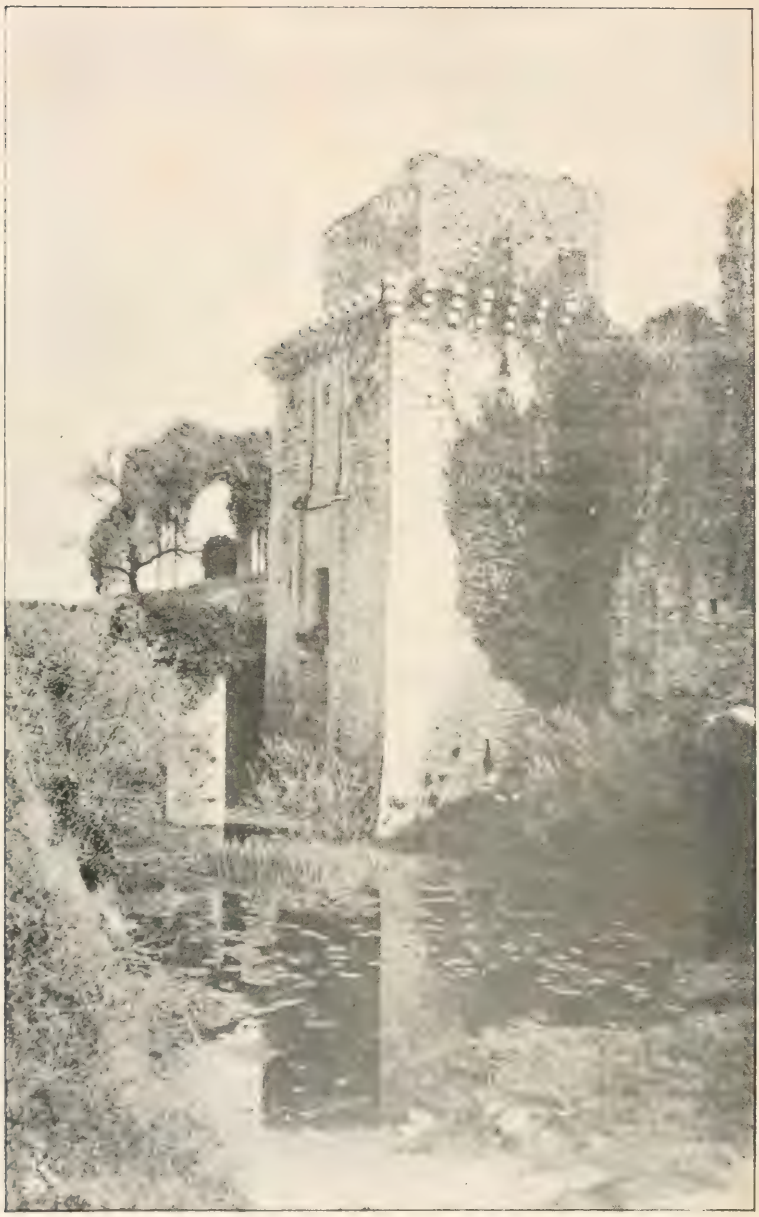

LE DONJON DE TIFFAUGES

D'après un cliché de M. Arsolier

CHEZ BARBE-BLEUE

LE CHATEAU DE TIFFAUGES

Lorsqu'au IXe siècle, les Normands dévastèrent le Bas-Poitou, Tiffauges possédait déjà un château-fort, isolé de la bourgade par un ravin en partie comblé, il y a une soixantaine d'années, lors de la construction de la route de Tiffauges à Saint-Jean-de-Monts, lequel constitua avec la *Crume* et la *Sèvre*, la première fortification.

Brûlé par les pillards du Nord, il ne se releva de ses ruines que pendant les XIe et XIIe siècles, époque où le château et ses dépendances acquirent une partie du développement qu'ils possèdent encore aujourd'hui. On a même la preuve certaine qu'une partie de l'enceinte du XIIe siècle a été établie sur les anciennes fondations romaines, au lieu même où campèrent les légions d'Agrippa et d'Adrien. D'ailleurs, les tuiles romaines trouvées, en 1885, dans les fouilles de la chapelle ne laissent aucun doute à ce sujet[1].

[1] Sur le sommet le plus élevé de l'enceinte, se trouve *La Motte* dont nous avons déjà parlé et au sujet de laquelle il existe plusieurs traditions intéressantes à rapporter. Quelques savants désignent cette motte sous le nom de Castellum des Romains qui, de ce point élévé, exploraient le pays et prévenaient ainsi les attaques des Gaulois. Selon d'autres, son attribution serait la même, mais alors à l'usage de nos ancêtres qui, du haut de cette éminence, annonçaient à leurs voisins, en y allumant de grands feux, l'apparition des

La grande période militaire de Tiffauges s'ouvre au XIe siècle au moment où commencent les conflits interminables qui, pendant de longues années, mettent aux prises le Poitou et l'Anjou, pour prendre fin en 1628, après la prise de la Rochelle. Pendant les luttes qui, trop souvent, ensanglantèrent ces deux provinces, Foulques III, dit le *Noir*, se signala surtout en faisant couvrir le territoire de son duché de châteaux et de forteresses. Tiffauges, placé à la porte du domaine de ce turbulent prince, appartenait aux vicomtes de Thouars qui, tenant pour les comtes du Poitou, firent de l'ancienne capitale des Teiphales un boulevard infranchissable et une place de guerre de premier ordre.

Quatre phases bien distinctes, caractérisées par le genre des constructions dont les ruines actuelles donnent une assez juste idée, marquent cette longue période de cinq siècles et demi. La première coïncide avec les guerres que se firent les ducs d'Anjou et d'Aquitaine ; la seconde s'étend aux règnes glorieux de Philippe-Auguste et de saint Louis ; la troisième correspond à la guerre de Cent ans, et la quatrième aux guerres de religion[1].

L'examen des restes des châteaux de Pouzauges et de Tiffauges et aussi l'histoire établissent, d'une façon indiscutable, que ces deux forteresses ont, depuis le Xe ou le XIe siècle, appartenu, soit aux mêmes propriétaires, soit aux membres

Normands. D'autres encore, se basant sur ce fait que cette motte était entourée de douves, y voient en même temps qu'un symbole vivant de la féodalité, un point de défense pour les seigneurs. — Enfin, quelques archéologues, observant que l'on trouve des mottes du même genre dans toute l'Europe, lui attribuent une origine plus ancienne, et en concluent que ce pourraient bien être des tombeaux. On sait en effet que l'usage des tertres tumulaires se retrouve chez toutes les nations du monde et même chez les peuples de l'antiquité. D'après l'abbé Cochet « des plateaux de la Scythie aux bords de l'Océan, depuis les Florides jusqu'aux innombrables archipels de l'Océan, on ne trouve que des tertres funéraires entourés de traditions mystérieuses et de la vénération des peuples ». Comme les anciens avaient l'habitude d'ensevelir avec le mort quantité d'objets qui lui avaient été chers, on comprend qu'en fouillant cette motte on y trouvât peut-être des choses précieuses pour l'archéologie.

[1] *Paysages et Monuments du Poitou.*

d'une même famille, et que les plans en ont été conçus et exécutés sous la direction des mêmes architectes et des mêmes ingénieurs militaires.

Là aussi se trouvait tout ce qui composait une société au moyen-âge : chapelle, salle d'honneur, oratoire, corps de garde, prisons, oubliettes. Le baron et la châtelaine, le chapelain et le fou, le héraut, les hommes d'armes et les varlets, le bourreau, les chevaux et les chiens ; rien n'y manquait ; on y pouvait naître, vivre et mourir.

Au XIe siècle, le château de Tiffauges comprenait : le donjon et le bâtiment du corps de garde où, plus tard, on établit les herses, la chapelle et l'enceinte presque entière. Tous les matériaux employés provenaient du coteau de la Pierrière, situé au nord de la tour du même nom. La résistance à main armée n'étant pas plus à craindre que les embuscades et les surprises, l'architecte a tout disposé suivant la « configuration du terrain, pour servir d'avant-poste dans une levée de boucliers et de point d'appui dans une tentative imprévue. De là, ces obstacles multipliés à dessein pour empêcher l'accès du donjon, ces tours élevées, d'où le regard embrasse les collines environnantes et fouille tous les plis du terrain ; ces échauguettes et ces meurtrières qui permettent de lancer des traits dans toutes les directions ; ces poternes basses et déguisées par où l'assiégé peut fondre subitement sur l'ennemi, ou prendre la fuite quand l'enceinte est envahie[1].

Si l'auteur du projet a pourvu aux moyens de défense, il n'a pas oublié qu'il était nécessaire d'assurer les besoins matériels de la garnison, et ce en dehors de toute coopération de la ville. Un moulin dont l'ancien emplacement est caractérisé par la place du bief et de l'arrière-bief, porte le nom de moulinette et fournissait la farine au château. Le Portage, abrité derrière la Pierrière, servait à décharger, sur une sorte de petite plage, les provisions amenées par la Sèvre,

[1] Balleyguier, *Paysages et Monuments du Poitou.*

tandis que la petite douve creusée de façon à isoler le château de la Pierrière pouvait abriter quelques barques.

Le Donjon. — Le donjon, qui, au témoignage de la Popelinière, serait resté inaccessible, alors même que tout le reste du château eût été pris[1], forme un vaste carré dont les murs sont flanqués dans les angles et les milieux de puissants contreforts arrondis. Chaque étage se composait de deux chambres séparées par un mur de refend percé d'une porte. Le seigneur habitait l'étage principal dont les restes existent toujours enfouis sous les décombres, et sa chambre réservée devait être celle de l'ouest, qui lui permettait de surveiller toutes les défenses et les services du donjon. La porte primitive du donjon était suivant l'usage, à environ six mètres du sol ; on en voit encore la trace, sur la face ouest, dans la partie qui regarde le bâtiment de la herse.

Les abords étaient protégés par des douves profondes, par l'escarpement du rocher et par le bâtiment où fut plus tard installée la herse. Il est facile de se rendre compte des limites primitives de ce bâtiment. Sur le mur ouest du donjon, on voit parfaitement la trace de l'ancien toit et, du côté de la Tour du Pertuis, on distingue encore les deux contreforts qui formaient l'abord de ce corps de garde. Il reste de celui-ci la belle cheminée du XIe siècle, encastrée dans le mur, à gauche de la porte d'entrée, et un escalier obstrué par les éboulements. Cet escalier a dû, dès l'origine, donner accès à une poterne de secours, ainsi que l'indique le nom de Pertuis. Aussi, lorsqu'au XIIIe siècle on ajouta une forte tour qui pût servir de donjon annexe, cet escalier fut-il continué pour conduire à une salle basse qui a encore conservé le nom de Pertuis. De cette poterne on pouvait, en traversant le fossé, sortir du château sans éveiller l'attention, ou encore, conduire une patrouille le long des murs d'enceinte. C'est par cette entrée secrète, si l'on croit la tradition, que Gilles de Rays

[1] *La vraie et entière histoire des troubles et choses mémorables*, etc. 1573.

faisait introduire la plupart de ses victimes dans l'appartemen où il les immolait. Plus tard, quand la Tour Carrée fut construite, on pratiqua dans le mur nord du donjon la porte maintenant cachée sous le lierre et à demi comblée par le mur de soutènement qui précède la grande fenêtre de l'est. Au XIVe siècle, une troisième porte fut ouverte à l'angle sud-est, pour communiquer avec la grande salle de réception, que l'on bâtit alors entre le donjon, la douve et le mur d'enceinte[1]. C'est dans cet appartement de luxe, dont le plafond est formé de gros voussoirs en granit s'appuyant sur des nervures soutenues elles-mêmes par des culs de lampe et à l'abri de tout regard indiscret, que Gilles de Rays devait se réunir avec ses complices pour boire le « clairé » et « l'hysopé », c'est-à-dire ces liqueurs chaudes composées de vin, de miel et d'aromate[2], dont il déplore l'abus dans son procès, et qu'il recommande aux mères de ne jamais donner à leurs enfants.

Rappelons encore deux autres souvenirs qui se rattachent à ce fameux donjon. Gilles massacrait les petits enfants dans cette chambre, dont la fenêtre, qui existe toujours, regarde l'ouest ; les corps des victimes étaient brûlés dans l'appartement voisin et les cendres jetées dans le vivier. Le « hall » ou la « salle basse », dont il est souvent parlé dans le procès, et qui servit à l'italien Prelati pour plusieurs de ses invocations, est la cour assez spacieuse située au-dessous de la grande fenêtre, du côté de l'est. En écartant les longues herbes qui croissent au pied du mur, on voit l'ouverture de la petite chambre où le vieux sorcier se blottit, poussant de grands soupirs et eignant d'avoir reçu du diable une terrible correction[3].

Dans cette même partie du donjon se voit une jolie fenêtre de ce style moyen-âge si habile à marier l'élégance à la force.

1 La cheminée et le pavé de cet appartement de luxe existent encore en partie.

2 Voir M. Léon Gautier, *La Chevalerie*.

3 Balleyguier, *Paysages et Monuments du Poitou*

Elle donne sur la vallée de la Sèvre. Le coup d'œil fait rêver. Tout est douceur au dehors. Qui sait ? N'est-ce point de cette fenêtre que les pauvres prisonnières suivaient du regard les hirondelles, ces joyeuses fugitives? N'est-ce point de cette embrasure que sœur Anne, en pleurs, échevelée, répondait à la malheureuse qui allait mourir : « Je ne vois que le soleil qui poudroie, l'herbe qui verdoie ! »

A côté du donjon, image de la force matérielle, dont elle est séparée par le vivier, s'élève la chapelle, symbole de foi et de paix.

La chapelle. — La chapelle, dédiée à Saint-Vincent, et la crypte sont, avec l'église Saint-Nicolas, de la fin du XIe ou du premier quart du XIIe siècle. La grande arcade ogivale qui sépare l'abside et la nef de la chapelle haute sont de la même époque, ainsi que le démontre l'escalier du clocher. Sous le cintre en ogive garni de lierre, dont les mouvantes draperies tombent sur des murs lézardés ou chancelants, on trouve une de ces vues délicieuses que les peintres rencontrent rarement. S'il ne reste que quelques débris de la chapelle haute, longue jadis d'environ 28 mètres, sur une largeur variant entre 10 m. 50 et 7 m. 50, et si le dallage de la nef recouvert de terre est transformé en jardin potager, la crypte romane formée de trois travées est entièrement conservée. On y voit encore l'orifice des puits funéraires et les restes de l'autel où Gilles de Retz faisait offrir des sacrifices en l'honneur du diable pendant qu'on chantait la messe des anges dans l'abside supérieure.

La Baille. — La Baille, vaste enceinte entourée d'une ceinture de remparts et composée de tours unies par de fortes courtines aujourd'hui délabrées, paraît remonter, dans ses parties essentielles, aux XIe et XIIe siècles, car les contreforts de la cuisine, les corbeaux, les consoles des cheminées et les détails d'ornementation appartiennent au XIVe siècle.

Les tours les mieux conservées, entre la porte Paleresse et la tour Ronde, sont percées d'archères ou de meurtrières très étroites. C'est dans les bâtiments de la Baille, aujourd'hui

disparus en partie, et non dans l'enceinte du donjon, que logeaint les hommes à la suite du seigneur, ainsi que les chapelains et aussi les vassaux qui se retiraient dans l'intérieur à l'approche de l'ennemi.

De la porte Bailleresse ou Paleresse, la vue dont on jouit est féerique : l'œil plonge avec délices sous les arches des ponts, au milieu des îlots couverts de fleurs, formés par la Crume et la Sèvre sur des rochers épars et les collines verdoyantes qui, de tous les côtés, s'étagent gracieusement en amphithéâtre.

La cuisine située au sud-est de la ferme actuelle, auprès de la cave souterraine et non loin du puits de la Fée, existait encore sous le nom de la Tour du Four, il y a environ 40 ans.

Ecuries. — Les restes des écuries, d'une longueur de 78 mètres sur 8 mètres de largeur subsistent encore en face des tours de l'Etang, de la Renardière et des Veaux.

Dès la fin du XIIe siècle, le château de Tiffauges, l'un des plus importants de la contrée, était pourvu d'une double enceinte et d'un système de défense habilement combinée ; ce qui ne l'empêcha pas d'être pillé par les Anglais sous le règne de Philippe-Auguste.

Lors des guerres que dut soutenir contre la Bretagne, Alphonse, comte de Poitiers, le château de Tiffauges fut encore fortifié, et c'est vraisemblablement entre 1247 et 1270, que furent établis la porte de la barbacane, la herse, le pont-levis les portes situées en avant et en arrière du corps de garde, dont on voit encore les scellements ainsi que les annexes nord du grand donjon.

La Tour Carrée, fortement assise dans un fossé d'eau verdâtre et dont la forme, si fière et si pure, rappelle les dispositions de la porte Garonne, à Cadillac, est parfaitement bien adaptée à la défense du donjon, puisqu'elle obligeait, par ses dispositions, ceux qui venaient au donjon, soit de l'extérieur, soit de la ville, à traverser la douve à fond de cuve, avant d'y arriver.

« La partie conservée de la Tour Carrée, le long de laquelle poussent des racines vigoureuses et des arbustes de provenances diverses, se divise en quatre étages », la salle basse servait de prison[1] ; le rez-de-chaussée, de plain-pied avec le point-levis, communiquait avec la galerie et la cour de donjon ; le premier étage servait de poste pour les sentinelles, l'étage supérieur desservait un hourd mixte. Les consoles du chemin de ronde, les meurtrières pratiquées dans les murailles, les rainures du pont-levis, les trous qui recevaient les bois du hourd, tous les détails, en un mot, donnent à cette tour une physionomie vraiment curieuse.

De la grande cour, un escalier extérieur conduisait au premier étage de la Tour Carrée et à un chemin de ronde extérieur à cette tour, qui longeait le chemin du donjon ; delà, au moyen d'un pont-levis, on atteignait la porte nord du donjon, que défendait une herse, dont de longues fentes marquent aujourd'hui la place.

Quand ce dernier pont-levis et celui de la douve étaient levés, la tour se trouvait isolée de toute communication, mais dominée par le donjon.

Un souvenir se rattache aux annexes du donjon. C'était dans la galerie nord que se promenait Gilles de Retz, lorsqu'il appela Blanchet et lui manda de porter secours au sorcier qui criait miséricorde dans le « hall » ou la salle basse. Gilles voulait que Prelati fût exorcisé et reçût les sacrements, s'il était en danger de mort[2].

Tour ronde. — La Tour ronde, qui domine la vallée de la Sèvre entre la tour du Vidame et la porte Palleresse, est du XIIIe siècle. Elle est, de l'aveu des spécialistes, la construction la plus remarquable du château, et M. Balleyguier, architecte

[1] Les Chartres (pièce 4 du donjon) servaient de prison pour la ville avant la Révolution. Le gardien Pierre Lucas en ouvrit les portes quand les bleus pénétrèrent dans le château le 14 octobre 1793.

[2] Balleyguier, Brin et Herbert. — Une pierre de cette galerie porte une inscription illisible ; elle semble provenir de constructions antérieures.

du gouvernement, estime qu'il est impossible de pousser plus loin la perfection de l'art militaire. La plate-forme, autrefois entourée de créneaux, a été complètement démantelée, et, dans la suite des âges, surtout au XVIe siècle, on a modifié plusieurs parties, notamment l'escalier de la plate-forme, la porte du rez-de-chaussée et la salle du poste ; les meurtrières ont été disposées pour le tir de l'arquebuse et de la couleuvrine ; cependant le système de défense et les dispositions générales sont les mêmes, et il est facile de se rendre compte du plan primitif.

La pente rapide du coteau, la hardiesse des murailles s'élevant à pic sur le rocher, les archères et les créneaux, rendaient les abords de la tour très dangereux du côté de la Sèvre. Le chemin de ronde construit au XVe ou au XVIe siècle, au bas de la courtine sise du côté de la tour de Vidame, ne communique ni avec l'escalier de la plate forme ni avec le rez-de-chaussée ; de plus, il est si étroit et la porte qui ouvre sur la baille est si basse, que les ennemis ne pouvaient pénétrer par là que très difficilement et en petit nombre à la fois.

L'escalier de la plate-forme pratiqué dans la muraille n'a aucun rapport avec le rez-de-chaussée, de sorte qu'il fallait prendre séparément les deux étages.

Signalons des particularités assez intéressantes : l'arc-doubleau qui soutient la voûte se termine par une tête grossièrement sculptée, le ciceron dit toujours d'un ton sérieux que c'est la tête de Barbe-Bleue. Il existe une salle basse destinée jadis à la défense de la tour ; on y descendait par une ouverture rectangulaire, semblable à l'orifice d'un puits ; l'imagination n'a pas manqué d'y voir une de ces terribles oubliettes du moyen-âge. Enfin, les larges embrasures creusées dans les murailles portent des traces de gonds ; des archéologues en concluent qu'il y avait à cet endroit des cages de fer pour les prisonniers. L'architecte qui a tracé le plan de cette belle tour visait, à coup sûr, un autre but. Ces entailles doivent indiquer des mortaises pour appuyer les affûts et atténuer les effets du recul.

Lors de la guerre de Cent ans, la ville de Tiffauges était fortifiée, au témoignage de la Popelinière, et le château « eslevé sur une haulte et large montagne du hault de laquelle ses murailles » couvraient « tout le circuit, avec leurs fausses brayes » qui allaient « en descendant sur le penchant de la montagne, flanquées de bonnes tours et bien percés, » était également en parfait état de défense, de sorte qu'aucune fortification nouvelle ne fut élevée à cette époque.

Au XVIe siècle, lorsque les guerres de religion firent de notre pays un vaste champ de bataille, le château de Tiffauges appartenait aux vidames de Chartres, ardents protestants, alors que les habitants de Tiffauges demeuraient fidèles à leur foi antique.

La situation était devenue délicate pour le châtelain de Tiffauges dont la forteresse, depuis l'invention du canon, ne pouvait longtemps résister à un siège en règle : de la ville on pouvait le foudroyer sans courir aucun danger. Aussi dès la première moitié du XVIe siècle Louis de Vendôme se fit-il un devoir de remanier complètement le système de défense de la place.

Il retoucha certaines parties, spécialement le boulevard qui devait protéger le château contre la ville et fit élever contre une tour du XIe siècle qui existe encore et sembla insuffisante la fameuse tour du Vidame qui défendait la chaussée et le Portage au nord-ouest.

La Tour du Vidame. — La Tour du Vidame, la mieux connue de toutes celles qui font partie de l'enceinte du château, s'élève, massive et féodale au milieu d'un site verdoyant[1] ; elle est aussi compliquée que sa voisine la Tour Ronde est simple. « On y pénètre par la plate-forme, par la Baille et par

[1] Pour la protéger des eaux pluviales qui suintaient à travers les voûtes et les menaçaient d'une ruine plus ou moins prochaine, le propriétaire, M. de la Brestesche l'a fait dernièrement recouvrir d'une toiture en ardoises. Si la pensée qui a guidé le propriétaire est excellente, il faut néanmoins reconnaître que cette couverture en appentis détonne un peu désagréablement dans le paysage.

LA TOUR DU VIDAME

D'après un cliché de M. Arsolier

le coteau. Elle se divise en plusieurs étages dont la forme et la distribution varient suivant les caprices du rocher et les besoins de la défense. A la base est un poste dont la mission était de surveiller la chaussée. Les reins de la voûte sont appuyés sur des nervures moulurées. De cette salle basse on monte, par un escalier rapide situé dans l'épaisseur du mur et protégé par une herse, à la salle qui est au niveau du chemin de ronde, établi à la base de la courtine ; mais, entre les deux salles, il existe une cave où l'on descend par une ouverture carrée pareille à celle de la Tour Ronde. Ici encore on n'est point en présence d'une oubliette, mais d'un magasin à provisions. »

L'étage du chemin de ronde présente des détails intéressants. La grande salle autrefois éclairée par une fenêtre rectangulaire ouvrant sur la Baille [1] ne reçoit plus le jour que par la fenêtre du guetteur employé à la manœuvre de la herse commandant l'escalier ; on peut néanmoins en admirer la structure. Les voûtes formées par des arcs saillants, à nervures, sont d'une grande élégance ; la cheminée du fond n'est pas moins remarquable. Les gardiens des guérites disposées autour de cette salle pouvaient tirer sur l'ennemi du dehors dans toutes les directions : au sud, par la fenêtre qui laisse pénétrer le jour dans l'appartement ; à l'ouest et au nord, par les deux meurtrières que desservent, à l'entrée du chemin de ronde, les escaliers de droite et de gauche. Ce fameux chemin de ronde ne passe point sous la Sèvre et ne correspond pas au château de Beaumont comme plusieurs le pensent : il débouche dans la baille par l'étroite ouverture que l'on peut remarquer avant l'escalier de la Tour Ronde.

De cet étage on monte au rez-de chaussée en suivant un escalier à vis en passant devant la porte qui donne dans l'enceinte fortifiée. En cet endroit, le noyau de l'escalier à forme polygonale, est creux à l'intérieur et peut servir de porte-voix.

[1] Cette fenêtre est obstruée par les terres du remblai.

Le rez-de chaussée, un peu plus élevé que l'esplanade extérieure, se compose d'une vaste salle carrée, la plus belle peut-être de tout le château, et de deux petites salles de guette où l'on a ménagé des meurtrières donnant l'une sur la Sèvre, l'autre sur la Crume. La lumière pénètre avec abondance dans la salle par une belle fenêtre à meneaux croisés ; la cheminée et les voûtes sont d'un style très pur ; les écussons, dont la trace est visible, n'ont jamais été gravés. Il y avait de chaque côté de la fenêtre deux sièges en pierre. Un acte de vandalisme les a presque entièrement détruits.

L'escalier que l'on prend au pied de la tour conduit enfin au hourd en pierre et sur la plate-forme. Cette dernière partie dont la couverture est détruite[1] a été disposée pour recevoir des pierriers et des couleuvrines. Du hourd, on communiquait avec les remparts de l'est par une courtine bordée de créneaux. Le hourd de la Tour de Vidame avec son bon banc de pierre, ses mâchicoulis, ses meurtrières, son effet d'acoustique[2] achève de donner à cette tour un aspect moyenâgeux.

Assis sur la banquette de pierre, on se prend involontairement à rêver à ces malheureuses châtelaines dont Perrault a bercé notre enfance. Ah ! sans doute, ici, quelque jeune page, frêle et blond damoiseau dut — l'imprudent ! — se risquer à ouvrir son cœur à la châtelaine sans se douter que sa voix, le murmure de son baiser, suivant le corridor perfide et arrivant à l'oreille du maître, étaient son arrêt de mort !

De ce belvédère élevé, on découvre un panorama moins étendu que sur le donjon principal, mais on jouit d'un spectacle peut-être plus attrayant. « Ce petit coin, envahi autrefois par la Crume et la Sèvre, a changé d'aspect, on y voit des jardins, des prairies, des flaques d'eau. Le calme et le silence

[1] Restaurée aujourd'hui, mais dans un style bizarre — Balleyguier, Brin et Hébert.

[2] Deux personnes qui se placent à chaque extrémité du chemin de ronde et s'asseyent sur le banc, le dos appuyé contre le mur, peuvent se parler à voix basse et s'entendre distinctement.

de la solitude n'y sont interrompus que par la voix des visiteurs et des lavandières qui fréquentent le lavoir du pont de la Moulinette[1]. »

Assis sur la plate-forme qui domine la Tour du Vidame, on est volontairement saisi par la scène imposante des ruines et la grandeur majestueuse du paysage, par l'étendue de la perspective grandiose qui se déroule devant vous.

Au milieu des grandes herbes, à l'ombre des cerisiers sauvages poussés dans les décombres, on évoque malgré soi les âges passés, les événements dont ces lieux furent le théâtre pendant de longs siècles, et l'âme est saisie de tristesse. On regrette presque cette superbe habitation comme, en avançant dans la vie, on suit d'un morne regard les fraîches idées de la jeunesse et les espérances dont on s'enivrait.[2]

LOUIS BROCHET.

[1] L'abbé Brin et Balleyguier, architecte.

[2] Ces pages sont extraites de la très intéressante notice que M. Louis Brochet a consacrée à *Barbe-Bleue et à Tiffauges*, et dont nous saluons, d'autre part, l'apparition. N. D. L. R.

AVANT-PROPOS

Parmi les nombreux et si intéressants manuscrits conservés à Paris, à la Bibliothèque Nationale, et faisant partie de l'ancien Cabinet des Titres, nous avons trouvé deux volumes de format petit in-4° contenant de précieuses notices sur les Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, depuis la fondation du dit ordre jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Ce travail, qui prend fin vers l'année 1700, dut être composé presqu'à la même époque, il ne porte malheureusement pas la mention de son trop modeste auteur. Au-dessus de chaque notice, figurent les armoiries du chevalier, elles sont en couleur, mais le travail n'en est pas des plus finement exécutés. Malgré de nombreuses et minutieuses recherches nous n'avons pu réussir à découvrir quel en fut l'auteur.

Nous avons cependant cru qu'il pouvait être utile et intéressant d'extraire de ce manuscrit, qui a tous les caractères d'un ouvrage des plus sérieusement étudiés, les notices concernant des membres des familles poitevines, comme nous l'avions fait dernièrement d'un travail inédit de Jean-François-Louis d'Hozier sur les Chevaliers de Saint-Michel.

Puissent ces notices intéresser les lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* et servir aux chercheurs et aux travailleurs qui s'occupent de l'histoire de notre Province.

LES

CHEVALIERS DU SAINT-ESPRIT

DE LA PROVINCE DU POITOU

DE 1578 A 1700

Notices extraites d'un manuscrit conservé à Paris, à la Bibliothèque Nationale, et publiées avec des notes,

PAR LE VICOMTE PAUL DE CHABOT

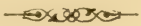

Première Création. — 31 décembre 1578

ESCARS[1] **(Charles d')**, évêque et duc de Langres, pair de France, Commandeur des ordres du Roy, abbé de la Fontaine de Bèze, de Gailhac et la Creste, fils de *Jacques d'Escars de Pérusse*, chevalier seigneur d'Escars et *d'Anne Jourdain de l'Isle*, dame de Merville, sa première femme ; son mérite et sa naissance contribuèrent à son élévation, car en 1534 il fut évêque de Poitiers[2] et en 1571 il eut l'évêché de Langres où il

[1] *B. N. Français :* 32860, f° 13-14.

[2] En 1562, l'évêché de Poitiers étant devenu vacant par la mort de Jean de Fay qui mourut en 1578, Charles de Pérusse en reprit l'administration jusqu'en 1582, époque où il s'en démit en faveur de Geoffroy de Saint-Belin. Il avait assisté en 1588, aux États de Blois et fut remplacé au sacre de Henri IV, auquel il n'avait pu assister, par l'Évêque de Digne. Il fit la fonction de Pair Ecclésiastique au sacre de Louis XIII. (B.-F., *Dict. des Fam. du Poitou* 1re éd. T. II, p. 506.

fit son entrée en 1574. Il avait reçu l'année précédente à Metz les ambassadeurs de Pologne qui venaient apporter au duc d'Anjou la nouvelle de son élection à leur couronne, et il fit admirer son éloquence dans une très belle harangue qu'il prononça dans cette occasion. Le même duc d'Anjou étant depuis Roy de France, sous le nom de Henry III, le fit commandeur de son ordre royal du Saint-Esprit en 1578. C'est ainsi qu'il reconnut le mérite de ce prélat qui se trouva aux États de Blois en 1577 et 1578. Il travailla beaucoup à policer son diocèse et il mourut à l'abbaye de la Fontaine de Bèze en 1614. La famille de Pérusse d'Escars est noble et ancienne, elle a été ci-devant alliée à la maison royale de Bourbon, par le mariage d'Isabelle de Bourbon, fille et héritière de Charles de Bourbon, sieur de Tavincy, Buquoy et Combles et de Catherine d'Alègre, avec François d'Escars, sieur de la Vauguion, le 22 février 1516.

Il portait : *de gueules, au pal de vair, qui est d'Escars, écartelé de l'église de Langres qui est : d'azur, semé de fleurs de lis d'or au sautoir de gueules.*

DAILLON DU LUDE[1] **(René de)**, évesque de Luçon, puis de Bayeux, abbé de Chatelliers, Chaux et la Boissière, commandeur des ordres du Roy, fils de *Jean de Daillon*, comte du Lude, baron d'Illiers, sénéchal d'Anjou, chevalier de Saint-Michel et d'*Anne de Batarnay*, fille de *François*, baron du Bouchage et de *Françoise de Maillé*. Il se fit estimer par son mérite et son zèle pour la foy durant la guerre contre les héritiques ce qui lui attira l'estime du roy Henri III qui l'honora de son ordre du Saint-Esprit en 1578. Il était d'une famille originaire d'Anjou qui a produit des hommes illustres et plusieurs chevaliers des ordres du Roy.

Il portait : *écartelé au 1er et 4 : d'azur, à la croix engrêlée d'argent, qui est de Daillon; au 2e : contrescartelé d'or et d'azur, qui est de Batarnay ; au 3e : de Laval-Loué, qui est : d'or, à la*

[1] *B. N. Français*, 32,860 p. 15 et 16.

croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent cantonnée de 16 allérions d'azur, mais le premier canton doit être d'azur, semé de fleurs de lys d'or au lion de même, et sur le tout : d'or, à six annelets de gueules qui est d'Illiers, posés 3, 2 et 1.

GOUFFIER[1] (**François**), dit le jeune, seigneur de Crêvecœur et de Bonnivet, lieutenant-général pour le roy en Picardie, chevalier de ses ordres, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, troisième fils de *Guillaume Gouffier*, seigneur de Bonnivet, amiral de France, gouverneur de Dauphiné et Guyenne et de *Louise de Crèvecœur*, fille de François, seigneur de Crèvecœur et de Jeanne de Rubempré, son épouse, signala son courage aux batailles de Cérisolles[2], de Dreux et de Saint-Denis, aux sièges de Landrecies, de Metz, de Thionville, Calais et autres places d'importance, et en récompense, le Roi Henry III, l'honora d'une place parmi les chevaliers de son ordre royal du Saint-Esprit en 1578, et il mourut le 24 avril 1594. Il avait épousé[3] *Anne de Carnazet*, fille d'*Antoine*, sieur de Brasseux et de *Marguerite de Brillac*, de laquelle il eut sept enfant. Le premier : *Henry Gouffier*, sieur de Bonnivet qui a laissé postérité. Le second : *Thimoléon Gouffier*, tige des sieurs de Thois. Le troisième : *Charles Gouffier*, abbé de Valois. Le quatrième : *Charles-Maximilien Gouffier*, tige des seigneurs d'Espagny. Le cinquième : *Françoise*, femme d'*Adrien, sieur de Bouflers*. Le sixième : *Claude*, femme d'*Antoine d'Hallunin*, sieur d'Esglebert, et le septième : *Anne*, femme de *Charles d'Amerval*, sieur de Liancourt. Il était de la maison de Gouffier dont les seigneurs ont porté le titre de duc de Rouannez qui ont paru avec éclat dans la cour de France et reconnoissaient pour chef Emery Gouffier qui vivoit en 1400.

[1] *B. N. Français*, 32860 p. 31 et 32.

[2] Il fut lieutenant-général au Gouvernement de Picardie, vice-amiral de cette province en 1577 et avait été élevé enfant d'honneur des Enfants de France. (B.-F., *Dict. des Fam. du Poitou*, 1re éd. T. II, p. 165).

[3] Le 10 février 1544. (*id*).

Il portait : *d'or, à trois jumelles de sable, qui est de Gouffier, écartelé de Montmorency. Cimier : un lion naissant d'argent, supports : deux sauvages de carnation.*

ESCARS (François d'),[1] Comte dudit lieu, conseiller d'Etat du Roi, chevalier de ses ordres, capitaine de cinquante hommes des ordonnances de Sa Majesté, fils aîné de Jacques de Pérusse, seigneur d'Escars, et d'Anne Jourdain de l'Isle, dame de Merville, sa première femme. Il fut si bien dans l'esprit du Roy Henry III, qu'il l'honora du collier de ses ordres[2]. Il épousa en premières noces *Claude de Beaufremont*, fille de Claude, seigneur de Senecy et de Sombernon et de Jeanne de Vienne et en secondes *Isabelle de Beauvilliers*[3]. Il eut de la première : *Jacques, Comte d'Escars*, mort sans lignée de ses trois femmes, 2° : *Charles, Comte d'Escars*, après son frère, mort sans postérité *d'Anne de Bussey et Gabrielle du Chastellet*, ses femmes, 3° : *Louise d'Escars*, première femme de *Jacques, Marquis de Hautefort*, 4° : *Claude d'Escars*, femme de *Jean de Ferrières, Marquis de Sauvebeuf*, et du deuxième lit François eut : *Suzanne d'Escars*, femme de *Charles de Cazillac*, baron de Cessac et mère de François, Marquis de Cessac. Des enfants dudit *François d'Escars*, n'étant sorti aucune postérité masculine, Gaspard, Comte d'Amanzé, fut obligé de prendre les noms et armes d'Escars[4], et François eut aussi pour frères : *Charles*,

[1] *B. N. Français*. 32860 p. 33 et 34.

[2] Il fut gouverneur de Bordeaux en 1560, lieutenant-général et commandant en Guienne et en Périgord en 1561. Il obtint en 1561 l'érection de sa terre des Cars en Comté. Le Conseil de la Ligue lui ayant proposé les dignités de Maréchal et d'Amiral de France et d'ériger sa terre des Cars en Duché-Pairie, il refusa. Il fut donné en otage au duc de Bavière avec le marquis d'Alègre pour garantir un emprunt fait par ce prince au roi de France et se fit remplacer par son fils aîné Jacques. (B.-F., *Dict. des Fam. du Poitou*, 1re éd., T. II, p. 507).

Ou de Bauville, veuve du Maréchal de Montluc et fille de François, sgr. de Bauville et de Claire de Laurens. Il assita aux États-Généraux de Blois en 1576 et 1578, suivit toujours le parti du roi contre la Ligue et fut inhumé dans l'église de la paroisse des Cars. (*id.*).

[4] Il existait encore d'autres branches de la famille des Cars qui laissèrent postérité masculine, cependant par la substitution que fit Charles, Comte des Cars, par son testament du 20 mars 1626, les descendants d'Isabeau, dame

Evesque de Langres, commandeur des Ordres du Roy et *Jacques d'Escars* duquel sont issus les seigneurs de Merville et de Ségur : Ledit *Jacques* ayant épousé en secondes noces *Françoise de Longwy*, dame de Givry il en eut *Anne d'Escars*, cardinal de Givry, évesque de Lizieux et mort abbé de Saint-Benigne de Poictiers, Molenne, Barbery, en Champagne, lequel mourut à Vir, en Lorraine le 19 avril 1612.

Il portait : *de gueules, au pal de vair qui est d'Escars, cimier : un cerf naissant et supports : deux cerfs d'or.*

ROCHEFOUCAULD (**Charles de la**[1]), seigneur de Barbezieux, de Linières, de Meillan et Preuilly, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, de Brie, grand sénéchal de Guyenne. fils d'*Antoine de la Rochefoucauld,* seigneur de Barbezieux, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gentilhomme de la chambre du Roy, lieutenant-général au gouvernement de Paris et Isle-de-France, seneschal de Guyenne, et général des galères et d'*Antoinette d'Amboise*, fille de *Guy*, seigneur de Ra.... et de *Catherine-Dauphine de l'Espinace*, dame de Comberonde, se distingua entre les personnes de qualité de son temps, sous les règnes de Henry II, et des trois roys, ses fils et le Roy Henry III, pour récompenser ses services, le fit chevalier de ses ordres en 1578. Il épousa *Françoise Chabot*, fille de *Philippe*, sieur de Brion, Amiral de France, de laquelle il eut trois enfants. Le premier : *Françoise de la Rochefoucauld*, dame de Barbezieux qui fut mariée à *Claude d'Espinay*, comte de Duretal. Le deuxième : *Antoinette de la Rochefoucauld,* dame de Linières, femme d'*Antoine de Brichanteau*, seigneur de Nangis, et le troisième : *Charlotte de la Rochefoucauld*, femme de *François des Barres,* seigneur de Neuvy-Brunegon. Il était de l'illustre maison de la Rochefoucauld, si illustre par son ancienneté et

de Combles, mariée le 10 septembre 1595 à Jean, Seigneur d'Amanzé et des Feuillées, furent obligés de joindre aux leurs le nom et les armes de Pérusse des Cars. (B.-F., *Dict. des Fam. du Poitou*, 1re éd. T. II, p. 515).

[1] *B. N. Français*, 32,860, p. 37 et 38.

par les grands hommes qu'elle a produit, depuis l'an 1026 que le chef d'icelle vivoit, il en sera parlé plus amplement ci-après.

Il portait : *burelé d'argent et d'azur de dix pièces, à trois chevrons de gueules brochant sur le tout, le premier écîmé, qui est de la Rochefoucauld; écartelé : d'or, à un écusson d'azur, qui est de Barbezieux et sur le tout : d'or, à deux vaches passantes de gueules accolées, armées et clarinées d'azur, qui est de Béarn. Cimier : une pucelle nue, tenant de ses mains, élevées sur sa tête, une couronne comtale et pour supports : deux sauvages de carnation.*

ESCARS (Jean d'[1]), prince de Carency, comte de la Vauguion, chevalier des ordres du Roy, conseiller ordinaire en son conseil d'Etat, lieutenant-général de ses armées, capitaine de cent hommes d'armes et de cent chevau-légers de ses ordonnances, mestre de camp d'un régiment, maréchal, sénéchal et gouverneur de Bourbonnais et lieutenant-général, pour Sa Majesté, commandant en chef en Guyenne, fils de *François d'Escars*, seigneur de la Vauguion, chevalier d'honneur et premier écuyer de la reine Eléonore d'Autriche et de *Gabrielle de Bourbon*, princesse de Carency, dame de Buquoy, Comblat et Aubigny, fille unique de Charles de Bourbon, prince de Carency et de Catherine d'Alègre. Ce seigneur s'étant distingué sous Charles IX, et ayant continué ses services sous Henry III, il eut l'avantage de rentrer dans les bonnes grâces du monarque qui favorisa beaucoup ceux de sa famille et le fit chevalier du Saint-Esprit, en 1578[2]. Il mourut le 21 décembre 1595, il avait épousé : *Anne de Clermont*, fille d'*Antoine, comte de Tonnerre*, de laquelle il eut trois enfants. Le premier : *Diane d'Escars*, dame de la Vauguion, mariée en premières noces avec *Charles comte de Maures*, en Bretagne et en deuxièmes avec *Louis Estur ou Stuard de Caussade*, seigneur de Saint-

[1] B. N. *Français* : 32860, p. 39, 40.

[2] Le Roi Henry III érigea en sa faveur la terre de la Vauguyon en comté par lettres patentes du mois de juillet 1586. (*B.-F.*, *id.* 515.)

Maigrin, et le troisième : *Isabeau d'Escars*, dame de Combles qui épousa en 1595, *Jean, baron d'Amanzé* duquel mariage vint *Gaspard, baron d'Amanzé*, lieutenant-général, au gouvernement de Bourgogne, qui a été obligé de prendre les noms et armes d'Escars parce qu'il n'y avoit plus de masles de cette famille[1].

Il portait : *de gueules, au pal de vair, qui est d'Escars, écartelé de Bourbon, à la bordure de gueules. Cimier : un cerf naissant d'or, supports : deux cerfs d'or.*

FIESQUE (Scipion de)[2] ; comte de Lavagne, de Bressuire et de Calistan, chevalier des ordres du Roy, et chevalier d'honneur de la reine Elisabeth d'Autriche, quatrième fils de *Sinibald de Fiesque*, comte de Calistan et de Lavagne et de *Marie de la Bouère*. Il vint en France, à la faveur de Catherine de Médicis, reine de France, qui le fit son chevalier d'honneur. Il avait l'honneur de lui appartenir à cause d'Alphonsine Strozzi, fille de Robert Strozzi et de Magdelaine de Médicis. On considéra son mérite en France, où il rendit de bons services et se trouva au siège de la Rochelle, en 1573, et le Roy Henry III le fit chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1578[3]. De son mariage il eut plusieurs enfants et entre autres : *François de Fiesque*, comte de Lavagne et de Bressuire qui, *d'Anne le Veneur*, laissa entre plusieurs enfants : *Charles-Léon, comte de Fiesque*, qui épousa en 1643 *Gillonne d'Harcourt*, fille de *Jacques, Marquis de Bivron* et de *Léonore Chabot-Jarnac*, comtesse de Cosnac, de laquelle il a eu *Jean-Louis, comte de Fiesque* et de Lavagne et autres enfants.

Il était de l'illustre famille de Fiesque qui est une des quatre

[1] Erreur, il en existait plusieurs, voir la note à l'article de François d'Escars, ci-dessus.

[2] *N. B. Français*. 32860, p. 45, 46.

[3] Il avait été créé chevalier de Saint-Michel le 31 mai 1562. En 1570, il fut fait chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis, charge, qu'il exerça encore à la cour des reines Elisabeth et Louise. Il mourut à Moulins en 1598, âgé de 70 ans. (*Bibl. Nat. Cab. des Titres 1040, p. 76.*).

principales d'Italie. On dit sur son origine que *Roboulde*, prince de la maison de Bavière avec deux de ses frères étant passés en Italie, environ l'an 1025 eurent soin de conserver le fisc impérial d'où ils furent nommés *de Fisco, puis Fiesque*, qu'un d'entre eux étant allé en Espagne il y prit le nom d'*Urrea* qu'il laissa à sa postérité qui y subsiste encore, l'autre retourna en Allemagne et *Roboulde* resta en Italie où il acheta le comté de Lavagne et servit avec beaucoup de courage contre les Pisans, ensuite ils l'élurent leur général et remporta une fameuse bataille pour eux en 1068, en reconnaissance de quoy ils lui accordèrent des privilèges considérables. Depuis ce temps le comté de Lavagne a toujours appartenu à la maison de Fiesque et elle a joui d'autres biens et de grandes richesses en Italie, où ils ont été longtemps Viquaires de l'Empire, et Guillaume de Bavière, comte de Hollande, Roy des Romains leur donna pouvoir de battre monnoye. Cette maison a eu deux papes, *Sinibalde de Fiesque*, sous le nom *d'Innocent IV*, en 1243, et *Ottobon de Fiesque*, sous le nom *d'Adrien V*, en 1276. Elle a eu plusieurs cardinaux, plus de cent archevêques ou évêques, a donné des femmes aux maisons de Savoye, Montferrat, Visconti de Milan, où elle était dans sa splendeur du temps du père *de François de Fiesque*, après la mort duquel *Jean-Louis de Fiesque*, son fils aîné, ayant voulu usurper la domination souveraine à Gènes, ne réussit pas à sa conspiration, car il fut noyé malheureusement en entrant dans une galère, dans le temps qu'on mettoit ses ordres à exécution, dans la nuit du 1er janvier 1547. Le mauvais succès de cette conjuration abattit extrêmement cette maison si riche et si puissante, car on les chassa de Gènes où étoient leurs grands biens et l'aîné de cette maison vint en France et étoit ce *François Fiesque*, où ses descendants demeurent encore. Les cadets se retirèrent à Rome et par la suite ils sont retournés à Gènes.

Il portait : *bandé d'azur et d'argent de six pièces, qui est de Fiesque.*

PONS (Antoine sire de[1]), comte de Marennes[2], capitaine des cent gentilshommes de la maison du roy, chevalier de ses ordres et lieutenant général, pour Sa Majesté en Saintonge, fils aîné de *François 2me* du nom sire de Pons, comte de Montfort et Marennes et *de Catherine de Ferrières*. Il résista vigoureusement aux Huguenots durant quelque temps en Campagne, mais enfin, l'ayant serré de fort près, il fut obligé de s'enfermer avec ses troupes en sa ville de Pons, où ils l'assiégèrent. Après avoir résisté très longtemps, sans avoir pu être secouru, il se vit contraint de se rendre aux méchants hérétiques en 1568 et ils le menèrent prisonnier, à la Rochelle, où il resta quelque temps sans qu'il ait voulu suivre leur parti. Après sa délivrance, il continua ses services sous les roys de France, et Henri III le créa chevalier de ses ordres en 1578. Il épousa en premières noces : *Anne de Parthenay*, fille de *Jean l'Archevêque sr de Parthenay et Soubise*, en secondes : *Marie de Montchenu*, dame de Guercheville et d'Antoinette, de Pombriant (sic). De la première il eut : *Anne de Pons*, femme de *François Martel*, seigneur de Lindebœuf, en Normandie. De la seconde il eut quatre enfants. Le premier : *Pontus de Pons*, tué à Rome sans alliance. Le second : *Antoinette*, dame *de Pons*, épouse de Henry d'Albert, baron de Miossans. Le troisième : *Jeanne*, abbesse de Saint-Sauveur d'Evreux. Le quatrième : *Antoinette de Pons*, marquise de Guercheville, épouse de *Henry de Silly*, comte de la Rocheguion, damoiseau de Commercy puis *de Charles du Plessis*, seigneur de Liancourt. il eut encore du premier lit : *Jeanne*, abbesse de Crisenon. Il était de l'ancienne famille de Pons, qui tire son nom de la ville de Pons sur la Seugne, en Saintonge, au diocèse de Saintes, qui est une ancienne sirauté ou sirerie qui a passé

[1] *B. Nat. Français* 32,860 p. 47, 48.

[2] Des Iles d'Alvert et d'Oléron, conseiller du roi en son conseil privé, fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel, le 12 janvier 1562 (1563). Il se trouva au siège de Naples en 1528 et se signala par ses conquêtes et ses victoires de Saint-Sorlin et de Saint-Just. Il mourut en 1580. (*Bibl. Nat. Cab. des Titres 1040 p. 148*).

dans le dix-septième siècle à la maison d'Albert à faute par cet *Antoine, sire de Pons* d'avoir laissé des hoirs masles. Cette maison reconnoît pour chef *Bertrand, sire de Pons*, qui vivoit en 1160 et on dit qu'il épousa *Elisabeth*, fille d'un *comte de Thoulouze*, ce qui marque que sa famille était déjà pour lors en haute puissance, et de ce mariage vint en treizième degré cet *Antoine, sire de Pons*, en ligne masculine. Il fut le dernier de la branche aînée, mais elle subsiste encore en la deuxième branche en la personne d'*Isaac-Renaud de Pons, marquis de la Case*. Cette deuxième branche a été longtemps huguenote et descend de *Jacques de Pons*, Ier du nom, sr de Mirambon, fils puisné de *François I, sire de Pons*, qui vivoit en 1500, et le marquis de la Case reconnoît *Bertrand, sire de Pons*, chef de cette famille, pour son 15me ayeul.

Il portoit : *d'argent, à la fasce bandée d'or et de gueules de six pièces qui est de Pons.*

CHOURSES (**Jean de**[1]) seigneur de Malicorne[2], chevalier des ordres du roy, et gouverneur de Poitou, fils de Félix de Chourses, seigneur de Malicorne, au Maine et de Marguerite[3] de Baif, eut l'avantage de participer aux faveurs du roi Henry III, qui le fit chevalier de son ordre royal du Saint-Esprit en 1578. Il épousa en premières noces Renée, fille de Pierre Auvé, seigneur de Genneton, et en secondes noces Françoise, fille de Jean de Daillon, seigneur du Lude, desquelles il n'eut point d'enfants. Je ne sais autre chose de sa famille[4] qu'il portoit : *d'argent, à cinq fasces d'azur.*

[1] *Bibl. Nat. Français* 32, 860 p. 53, 54.

[2] Il était seigneur d'Aubigny et de Faye, capitaine de 50 hommes d'armes et gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et Gouverneur de Poitou. Il fit son entrée à Poitiers le 8 septembre 1586. Le 2 août 1588, en l'église Notre-Dame de Poitiers, il jura l'observance de l'édit pour l'extirpation des hérésies et reçut plus tard le serment du maire, des capitaines des compagnies de la ville et des trésoriers. (Beauchet-Filleau, *Dict. des Fam. du Poitou*, 2me éd. T. II, p. 494.)

[3] Madeleine, (*id*).

[4] Il mourut le 20 octobre 1609 et fut enterré dans l'église de Malicorne. (*id*)

VILLEQUIER[1] (**René de**), dit le Jeune et le Gros, baron de Clairvaux, d'Aubigny et d'Évry-le-Château, chevalier des ordres du roy, premier gentilhomme de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Paris et de l'Isle de France, fils de *Jean-Baptiste, sgr baron de Villequier, et d'Anne* fille d'*Aimery de Rochechouart*, baron de Mortemart et de *Jeanne de Rochechouart*, sa cousine, fut un des favoris du roi Henri III, qui lui témoigna en toutes occasions des marques de sa bienveillance et de son amitié[2]. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Il avait épousé *Françoise*, fille de *Guillaume de la Marck*, seigneur de Méré, et de *Françoise de Wignacourt*, il en avait eu une fille nommée *Charlotte-Catherine de Villequier* qui fut mariée à *François d'O*, seigneur de Frasne, puis à *Jacques d'Aumont*, seigneur de Chapes. Après cela le roy Henri III, continua ses mêmes faveurs à M. de Villequier, car il le fit chevalier du Saint-Esprit en 1578 et lui fit épouser en secondes noces *Louise*, fille de *Jean de Savonnières*, seigneur de la Bretèche en Anjou et de *Guionne de Beauvau*, de laquelle il eut un fils unique nommé *Claude, baron de Villequier* et de Clairvaux, vicomte de la Guerche qui mourut sans alliance, âgée de dix-neuf ans, au retour de son voyage d'Italie et en sa personne périrent le nom et les armes de Villequier.

Il portait : *de gueules, à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de douze billettes de même qui est de Villequier, écartelé de Rochechouart, qui est : fascé, ondé, enté de gueules et d'argent de six pièces, ou de gueules à trois fasces ondées, entées ou vivrées d'argent, la brisée d'une belette de sable ; et sur le tout : palé de six pièces d'or et de sable.*

[1] *Bibl. Nat. Français* 32860 p. 57-58.

[2] Il fut Chambellan du Roi, conseiller en son conseil privé, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances et d'une compagnie de ses gardes du Corps, gouverneur de la personne de S. M., gouverneur du Bourbonnais, chevalier de Saint-Michel, en 1566, assista au siège de Poitiers. Il mourut le 27 septembre 1590. (*Bibl. Nat. Cab. des Tit.* 1010, p. 392).

VILLEQUIER[1] (**Claude de**), dit l'aîné, seigneur et baron du dit Villequier, vicomte de la Guierche, en Touraine, capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier des ordres du Roy, fils aîné de *Jean-Baptiste, seigneur et baron de Villequier* et d'*Anne de Rochechouart-Mortemart*, fut l'un des avoris du roy Henri III[2] aussi bien que *René de Villequier*, son cadet. Il le fit chevalier de ses ordres en 1578. Il épousa *Renée*, fille de *Guillaume d'Apelvoisin*, seigneur de la Roche et *d'Anastase de la Béraudière* qui le rendit père de *Georges, baron de Villequier* qui fut aussi chevalier des ordres du Roy et mourut sans (*sic*) de son épouse *Louise Le Jay*, héritière de Boisséguin ; ce seigneur eut bonne part aux guerres de son temps contre les Huguenots esquelles il se distingua et tint toujours le party du Roy.

Il portoit : *de gueules, à la croix feurdelisée d'or cantonnée de douze billettes de même, qui est de Villequier.*

[1] *Bibl. Nat. Français* 32860 p. 61, 62.

[2] Il fut gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, l'un de ses chambellans, conseiller en son conseil privé, son lieutenant-général au gouvernement de la Marche, chevalier de Saint-Michel le 16 février 1508, et fut comblé des bienfaits du roi Henri III. En 1592, il fut surpris dans sa terre de la Guerche, qu'il défendit avec beaucoup de valeur, mais, n'ayant pu résister à la supériorité de l'ennemi, il fut fait prisonnier, perdit tous les meubles précieux dont son château était enrichi par les libéralités du Roi, et ne fut remis en liberté que longtemps après, en payant une très grosse rançon Il mourut très âgé. (*Bibl. Nat. Cab. des Titres*, 1040 p. 454.

Seconde création des Chevaliers de l'Ordre royal du Saint-Esprit, faite en l'Eglise des Augustins du grand Couvent, à Paris, par le Roy Henri III, le 31 décembre 1579.

Saint-Gelais (Louis de)[1] dit de Lezignan, baron de la Mothe-Sainte-Héraye, seigneur de Lansac, de Pressy-sur-Oise, chevalier d'honneur de la Reine Catherine de Médicis, surintendant de sa maison et chevalier des ordres du Roy, fils *d'Alexandre de Saint-Gelais*, seigneur de Remefort et de Cornefou, chambellan du Roy Louis XII[2] et de *Jacquette de Lansac*, parut avec réputation à la cour sous le règne de Henry II et sous ceux de ses enfans, il se rendit recommandable par l'ambassade de Rome et du Concile de Trente. La reine Catherine qui l'avait attaché lui et ses fils au Roy Henry III, les jeta depuis dans le parti de la Ligue pour faire réussir les desseins qu'elle avait et ils lui rendirent par là des services fort considérables. Ils avoient bonne part aux secrets de cette princesse qu'ils servirent toujours avec grand zèle. Le père profita beaucoup auprès d'elle, il fut capitaine de cent gentilshommes d'armes, chevalier de Saint-Michel sous Charles IX et du Saint-Esprit sous Henry III, en 1579. Il mourut âgé de soixante-seize ans, au mois d'octobre 1589, et fut enterré à Précy. Il épousa en premières noces en 1545, *Jeanne de la Rocheandrie*, en Angoumois, fille de Philippe, baron du dit lieu. Il se remaria, en 1565, à *Gabrielle de Rochechouart*, fille de *François, baron de Mortemart*, il eut quatre enfants. Pre-

[1] *Bibl. Nat. Français* 32860 p. 91-92.

[2] Il fut encore Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et l'un de ses chambellans, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnance, conseiller en son conseil privé, etc. chevalier de Saint-Michel en 1560, pannetier du Roi, se trouva en 1567 à la bataille de Saint-Denis, à celles de Moncontour en 1569, s'empara de la ville et du Château de Lusignan et fut envoyé Lieutenant de Roy à Bordeaux, Henri III le combla de biens et d'honneurs. (*Bibl. Nat. Cab. des Titres* 1039. p. 613.)

mier lit : le premier : *Guy de Saint-Gelais de Luzignan*, seigneur de Lansac, dont la postérité finit au troisième degré masculin. Le second : *Claude de Saint-Gelais, dame de Précy*, femme de *Charles, Comte souverain de Lusse*. Second lit : le troisième : *Charles*, mort sans alliance, en 1586. Le quatrième : *François*, prieur de Saint-Lô. *Claude* dame de Tajé, en Béarn et un bâtard nommé *Urbain*, bâtard de Saint-Gelais, évesque de Commenges.

La maison de Saint-Gelais tire son nom du bourg de Saint-Gelais, patrimoine des seigneurs de Lusignan en Poitou, aussi ceux de cette maison prétendent être sortis de celle de Lusignan et en rapportent des preuves assez convainquantes. Ce *Louis de Saint-Gelais*, lorsqu'il fut reçu chevalier du Saint-Esprit, joignit le surnom de Lézignan au sien et prit acte de sa prétention, il para aussi ses armes de la figure de la célèbre Mélusine qu'il prit pour cîmier. Il n'étoit que cadet de cette maison, car son père n'étoit que quatrième fils de *Pierre de Saint-Gelais* qui vivait au XVme siècle ; la branche aînée qui subsiste encore prit en même temps le surnom de Lusignan qu'elle joignit à celui de Saint-Gelais, pour ne point prescrire son droit d'aînesse. De cette famille de Saint-Gelais sont sortis de grands hommes comme *Jacques*, évêque d'Uzès ; *Octavien*, évêque d'Angoulême, mort en 1502 . . *de Melin de Saint-Gelais*, abbé de Reclus, mort en 1554. La maison de Lusignan, dont celle de Saint-Gelais se dit issue, était une des plus nobles et anciennes du Royaume qui a possédé longtemps le comté de la Marche et la sirerie de Lusignan en Poitou, a donné des rois en Jérusalem et en Chypre, et a reconnu pour chef Hugues Ier dit le Veneur, sire de Luzignan ou Lusignan, en Poitou, qui vivoit environ l'an 920. La branche aînée duquel finit en Hugues XIIIme du nom, sire de Lusignan, comte de la Marche, mort sans hoirs en 1203, et la branche des Rois de Chypre se trouva éteinte en 1475, en la personne de Jacqus eIII^me^ de Lusignan, roy de Chypre, après dix-huit degrez de génération masculin depuis Hugues Ier, dit le Veneur, il n'y

a plus que la branche de Saint-Gelais qui subsiste et reconnaît pour chef Simon de Lusignan qui vivait en 1160, quatrième fils de Hugues IIIme dit le Brun, sire de Lusignan.

Il portoit : *d'azur, à la croix d'argent, qui est de Saint-Gelais écartelé de Chypres-Lusignan, qui est : burelé de dix pièces, d'argent et d'azur au lion de gueules brochant sur le tout, couronné d'or ; pour cimier une cuve d'or, en laquelle se mire, coëffe et baigne Mélusine, moitié femme, moitié serpent, qui est le cimier de Lusignan ; supports : deux griffons d'or.*

Troisième création, faite en l'église Saint-Sauveur de Blois, le 31 décembre 1580, par le Roy Henri III.

ROCHECOUART (**René de**)[1], baron de Mortemart, de Montpipeau, Tonnay-Charente, Vivonne et Lussac, chevalier des ordres du Roy, capitaine d'une compagnie d'ordonnance, fils de *François de Rochechouart,* baron de Mortemart et de *Renée Taveau*, dame de Lussac, Verrières et du Bouchet-en-Brain, fille unique et héritière de *Léon Taveau* seigneur de Lussac et de *Jeanne Frotier-Preuilly*, a été illustre par sa qualité, par sa naissance et par ses services[2]. Il suivit dès l'âge de quinze ans son père, au siège de Perpignan où il conduisait la noblesse du Poitou, et depuis, il fut toujours armé pour le service de l'Etat et de la religion, aussi fut-il considéré comme le seigneur de son temps qui s'étoit trouvé à plus de sièges et de batailles et qui étoit le plus capable de grandes charges de la guerre. Il se trouva au siège d'Epernay et à la défense de Metz en 1562, à Hesdin, où il fut pris les armes à la main, à l'attaque de Vulpian où ils commandoit cent gentilshommes,

[1] *Bibl. Nat. Français* : 32,860, p. 105, 106,

[2] Il naquit le 27 décembre 1528. Sa femme Jeanne de Saulx, fille du maréchal de Tavannes, était d'une très grande piété et vivoit dans sa maison comme une religieuse disant chaque jour les Matines et l'Office, elle mourut le 26 octobre 1626, de la mort des saints et fut enterrée aux Cordeliers de Poitiers. (*Histoire de la Maison de Rochechouart*, T. II, p. 59 à 71. Paris, 1859.)

il emporta d'assaut la Basse-Ville ; à la prise de Calais, à celles de Bourges, de Poitiers, Blois, Rouen, Saint-Jean-d'Angély, Lusignan, etc, aux batailles de Saint-Denis, Jarnac et Moncontour, il servait au siège de la Rochelle et de Brouage et soutint longtemps les frais de la guerre contre les Huguenots, outre sa compagnie d'ordonnance, une des plus choisies des armées du Roy, et le mareschal de Tavannes fut si charmé de sa valeur, l'ayant vu combattre en 1569, à la journée de Moncontour, qu'il voulut faire alliance avec lui, et en effet en 1570, il lui donna sa fille, *Jeanne de Saulx*, en mariage. Le roy Charles IX le fit chevalier de Saint-Michel, et le roy Henry III le fit chevalier du Saint-Esprit en 1580, et il mourut âgé de 53 ans le 17 août 1587. Il eut neuf enfants. Le premier : *Gaspard*, qui fut baron de Mortemart ; le second : *René*, sieur de Montpipeau, qui laissa postérité ; le troisième : *François*, mort à Rome en 1592 ; le quatrième : *Aimé*, sieur de Tonnay-Charente, mort en 1651, a laissé postérité ; le cinquième : *Jean*, marquis de Saint-Wicturnien ; le sixième : *Ysabeau*, mariée en 1592, *à Pierre de Laval*, sieur de Lezay ; le septième : *Aimeric*, épousa en 1594, *Philippe Volvire*, *marquis de Ruffec* ; le huitième : *Gabrielle*, abbesse de Saint-Laurent, à Bourges ; le neuvième : *Eléonore de Rochechouart*, mariée en 1618 à *Guy de Rieux*, comte de Châteauneuf.

Il était de l'illustre maison de Rochechouart qui est à présent ducale, une des plus ancienne du royaume puisqu'elle reconnaît pour chef *Aimery de Limoges* surnommé Ostofrancus qui vivoit en 1018, était cinquième fils de Giraud, premier vicomte de Limoges qui vivoit en 975 et avoit eu pour père Fulcher ou Fulger, auquel le roy Eudes, environ l'an 895 avoit donné le vicomté de Limoges. Cet *Aimery* fut fait *vicomte de Rochechouart* et de luy sont issus tous ceux du nom et armes de Rochechouart qui a produit plusieurs branches telles qu'ont été celles de Champdeniers, de Jars, Faudoas et Mortemart, et depuis ce Fulcher, vicomte de Limoges jusques à Louis de Rochechouart IIIe à présent duc de Mortemart, né en 1681, on compte vingt-quatre degrés de génération masculine.

La maison de Rochechouart : *de gueules, à trois fasces ondées, entées d'argent, ou mieux, fascé, ondé, enté de six pièces d'argent et de gueules.* - La branche de Mortemart y ajoutait pour brisure : *une belette de sable sur la première fasce d'argent*, mais ceux d'à présent les portent pleines avec plusieurs alliances, comme il sera dit ci-dessous.

Quatrième création faite par Roy Henry IIIe en l'Eglise des Grands-Augustins, à Paris, le 31 décembre 1581.

DAILLON (**Guy de**)[1], comte du Lude et de Pontgibaut, baron d'Illiers, du Chesne-Doré et de Magné, chevalier des ordres du Roy, gouverneur de Poitou et sénéchal d'Anjou[2], fils de *Jean de Daillon IVe* du nom, seigneur du Lude, Chambellan des Roys Louis XII et François Ier, sénéchal d'Anjou, gouverneur de Fontarabie, et d'*Anne de Batarnay*, donna très souvent des preuves de son courage, à la défense de Metz, à la bataille de Renty, aux prises de Calais, Guines, Marans et Brouage et au siège de Poitiers qu'il défendit contre les Huguenots en 1569, pendant près de deux mois, et il fut chéri de Henry III, qui le fit chevalier de ses ordres en 1581. Il mourut à Briançon le 11 juillet 1595. Il avait épousé en 1559 : *Jacqueline de la Fayette*, dame de *Pontgibaut*, de laquelle il eut quatre enfants. Le premier : *Anne de Daillon*, femme de *Jean de Bueil*, comte de Sancerre, grand-échanson de France. Le second : *Diane*, femme de *Jean de Lévis*, comte de Chaslus. Le troi-

[1] *Bibl. Nat. Français :* 32860 p. 115, 116.

[2] Il fut aussi chambellan ordinaire du roi, conseiller en son conseil privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, chevalier de Saint-Michel, le 12 janvier 1562 (1563). Il avait été élevé enfant d'honneur du roi Henri II. Il s'empara en 1569 des châteaux de Cherveux et de Magné. En 1609 il assiégea Niort et battit vigoureusement cette place dont il fut ensuite obligé de lever le siège, etc. (*Bibl. Nat. Cab. des Titres* 1040 p. 144).

sième : *Antoinette*, femme de *Philibert de la Guiche*, sgr. de Chaumont, grand-maître de l'artillerie. Le quatrième : *François de Daillon*, comte du Lude, marquis d'Illiers qui continua la postérité. Il a été parlé cy-devant de la maison de Daillon.

Il portoit : *d'azur, à la croix engreslée d'argent*, qui est de Daillon. Cîmier : *un lion issant d'or;* supports : *deux lions, aussy d'or.*

Cinquième création, faite par le roy Henry III, en l'Église des Grands-Augustins, à Paris, le 31 décembre 1582.

VOLVIRE[1] (**Philippe de**) marquis de Ruffec, seigneur de Saint-Brice, chevalier des ordres du roy, gouverneur d'Angoumois, second fils de *René de Volvire*, seigneur de Ruffec, et de *Catherine de Montauban*, servit en différentes occasions en Poitou et en Guyenne contre les Huguenots. Ses belles actions lui firent donner le gouvernement d'Angoumois et le roy Henry III, pour comble de récompense, le fit chevalier de ses ordres en 1582[2]. Il épousa *Anne de Daillon*, fille de *Jean*, comte du Lude, il en eut neuf enfants mâles. Le premier : *François*, mort jeune. Le second ; *Philippe*, marquis de Ruffec, qui épousa *Aimerie de Rochechouart-Mortemart*, de laquelle il laissa une fille et fut tué en duel par le s^r de Chanlendray. Le troisième : *Henri*, comte du Bois-de-la-Roche, en Bretagne, qui laissa postérité. Les quatrième, cinquième et

[1] *Bibl. Nat. Français* : 32860. p. 135 à 136.

[2] Il fut capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes des ordonnances, se distingua à la défense de Poitiers contre les protestants en 1569, fut lieutenant général de Saintonge et Angoumois. Il mourut au moment d'être nommé maréchal de France. Les habitants d'Angoulême se trouvaient si heureux sous son gouvernement, qu'après sa mort arrivée le 6 janvier 1586, ayant été inhumé dans sa terre de Ruffec, ils le firent exhumer et enterrer en grande pompe dans la cathédrale d'Angoulême. (B.-F., *Dict. des Fam. du Poitou*, 1re éd. T. II. p. 821-822.

sixième : *René*, *Guy et N....*, morts jeunes. Le septième : *Jacques de Volvire*, baron de Saint-Brice qui laissa postérité.

Il portoit : *fascé d'or et de gueules de huit pièces qui est de Volvire, écartelé de gueules, à neuf macles d'or et un lambel de quatre pièces d'argent qui est de Rohan-Guemené, et sur le tout : palé de six pièces d'or et de gueules qui est d'Amboise.*

(*A suivre*).

CHRONIQUE

Les Mémoires de Mercier du Rocher. — Nous avons annoncé précédemment le procès intenté par M. Ernest Brisson et Mlle Célie Brisson, sa sœur, en revendication de la propriété d'un ouvrage manuscrit écrit par M. Charles-André Mercier du Rocher, leur grand-père, dont ils sont les seuls héritiers ou représentants, et contenant des Mémoires historiques et personnels pouvant servir à l'histoire des guerres de la Vendée, ainsi que des lettres, notes, pièces et documents justificatifs émanant de personnages politiques et autres.

Cette revendication était formée contre :

1° M. Paul Bonnefon, bibliothécaire de l'Arsenal, à Paris, directeur d'un recueil mensuel intitulé « Souvenirs et Mémoires », qui a publié, dans plusieurs numéros, une partie des Mémoires dont nous venons de parler ; 2° M. Gougy, éditeur, et M. Lannier, imprimeur du même recueil ; 3° M. Henry Cormeau, libraire à Fontenay, chez lequel avait été saisi un des numéros incriminés.

L'affaire est venue à l'audience du tribunal civil de Fontenay, du 7 juillet dernier, où elle a été plaidée par Me de Lacoste-Lareymondie, avocat du barreau de Niort, pour les demandeurs, et Me Dufour d'Astaffort, du barreau de Poitiers, pour les défendeurs. MM. Bonnefon, Gougy et Lannier ont soulevé une exception d'incompétence tirée de ce que habitant Paris ou Auxerre, ils ne pouvaient être distraits de leurs juges naturels.

Les demandeurs ont répondu que la compétence du tribunal de Fontenay résultait de la présence justifiée en la forme de M. Cormeau,

au procès ; et que M. Cormeau étant justiciable du tribunal de Fontenay, tous autres défendeurs pouvaient y être appelés en vertu de l'art. 59, § 2, du Code de Procédure civile.

Le tribunal, par son jugement rendu le 21 juillet, a donné gain de cause à M. et Mlle Brisson, sur cette première discussion, et s'est déclaré compétent.

Les défendeurs ont immédiatement fait appel.

Son « Journal ». — Notre ami, M. Ernest Brisson, petit-fils de Mercier du Rocher et propriétaire des précieux manuscrits laissés par lui, a bien voulu nous autoriser à publier les cahiers, *encore inédits*, sur lequel le fougueux administrateur de la Vendée inscrivait au jour le jour les tragiques événements dont il était témoin.

Nous commencerons cette intéressante publication dans notre prochain numéro.

La Statue de Richelieu. — L'idée émise par notre très distingué collaborateur M. Calvet, dans le précédent numéro de cette *Revue*, d'élever à Luçon une statue au grand Cardinal, a reçu de la presse française tout entière le plus encourageant accueil.

Nos compatriotes. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre éminent ami, M. le baron de Mesnard, vient d'hériter de la terre de l'Isle-Bernard, près de Talmont, possédée par sa famille au commencement du XVe siècle.

Un de ses ancêtres fut nommé, en 1421, par le Dauphin (depuis Charles VIII), gouverneur de Talmont, pendant la guerre contre les Anglais.

M. le baron de Mesnard, fidèle aux traditions patriotiques de sa famille, a adressé, en 1863 et en 1868, étant attaché au département des affaires étrangères, aux ministres d'alors, des Mémoires *en faveur d'une alliance avec la Russie et en réfutation de l'idée de la conquête des bords du Rhin ;* puis a envoyé de Lisbonne, où il représentait la France comme chargé d'affaires en 1869, des informations qui eussent empêché, si l'on avait su en profiter, la néfaste candidature Hohenzollern.

Les journaux de Paris, ceux de la Lorraine et de Belfort, ont déclaré, lors de la publication de ces Mémoires, que notre compatriote vendéen avait fait pour la diplomatie l'équivalent de ce que le colonel Stoffel avait fait pour l'armée, et que si ses conseils avaient été écoutés, la guerre désastreuse de 1870 eût pu être évitée et Metz et Strasbourg conservées à la France.

Archéologie Vendéenne. — Notre ami Hubert de Fontaines en faisant faire des terrassements à Sérigny, près Foussais, a découvert

un jeton en bronze au nom de *Messire F. de Villemontée, chevalier seigneur de Montaiguillon et de Villenouxe. conseiller d'état ordinaire et intendant de la justice, police, finances, et marine en Poitou.* Ce jeton porte la date de 1637.

La Vendée qui s'en va. — On nous écrit des Essarts qu'on est en train de démolir ce qui restait du *Bois-Potuyau*, l'ancienne demeure du trop illustre Guillery.

La Sépulture de Cavoleau. — Nous avons dit dans notre précédent fascicule que le Conseil Municipal de Fontenay avait voté une somme de deux cents francs pour édifier dans le cimetière un monument à Cavoleau, administrateur de la Vendée en 1792-93.

L'exhumation des restes de Cavoleau a eu lieu le 28 juillet, en présence du commissaire de police et de l'agent-voyer de la ville.

On a retrouvé dans la sépulture le crâne de Cavoleau et quelques ossements.

La Restauration de l'église Notre-Dame de Fontenay. — Nous apprenons, au moment de mettre sous presse que le projet de restauration de l'église Notre-Dame de Fontenay (monument historique) vient enfin d'être approuvé et que les travaux seront très prochainement mis en adjudication.

Congrès Savants. — Le 38e congrès des Socités Savantes s'ouvrira à Paris, le 5 juin 1900. Le texte des Mémoires devra être parvenu avant le 30 mai prochain au Ministère de l'Instruction Publique. Nous tenons le programme à la disposition de ceux de nos lecteurs qui voudraient prendre part aux travaux de ce Congrès.

— *L'Union Régionaliste Bretonne*, a tenu du 22 au 27 août à Vannes un important congrès présidé par M. de Marcère, sénateur, président de la Ligue nationale de décentralisation.

Notre ami R. de l'Estourbeillon, le zélé délégué général de l'Union, avait bien voulu nous y convier ; mais à notre grand regret nous n'avons pu nous rendre à son aimable invitation.

Nous savons néanmoins que les multiples fêtes inscrites au programme ont été réussies de tous points, et nous sommes heureux d'en féliciter très vivement les organisateurs.

— Les 1er et 2 août dernier, a eu lieu à la Roche-sur-Yon le premier Congrès de la Jeunesse catholique de Vendée sous la présidence d'honneur de Mgr Catteau et sous la présidence effective de notre ami M. Henri Bazire, avocat à la Cour d'appel de Paris, président de l'Association catholique de la Jeunesse Française.

M. Bazire y a éloquemment expliqué le triple but de l'Association : étude, piété et action. A citer également les intéressantes communication de M. Camille Genty, de Fontenay, de M. l'abbé de Martrin, de M. Claude de Monti etc. .

— Au concours musical de la Rochelle, les sociétés philharmoniques de la Roche et de Luçon et la Société Chorale de Fontenay ont obtenu de nombreux et brillants succès auxquels nous applaudissons de tout cœur.

La Vendée au Congrès de Biarritz. — Au congrès international des Pêches maritimes qui s'est tenu à Biarritz, en juillet dernier, notre collaborateur M. Amédée Odin, président de section, a éloquemment rappelé dans un toast final, les liens qui rattachent les pêcheurs sablais aux populations bayonnaises et basques.

« Ce furent en effet, les Basques, a dit M. Odin, qui, les premiers, pratiquèrent la pêche de la baleine dans le golfe de Gascogne ; de Bayonne, de Saint-Jean-de-Lutz, dont les municipalités nous faisaient, hier, si bon accueil, et de quelques autres ports voisins, ils s'élançaient à sa recherche, la poursuivant d'abord sur les rivages d'Aquitaine, de Saintonge et d'Aunis, plus tard, dans les mers septentrionales où ils devaient se retrouver avec les Normands.

« Attirés par la tranquillité des eaux baignant notre rivage, obligés parfois, en fuyant la tempête, de longer la côte du Bas-Poitou, ils trouvaient au pied des dunes et dans le port des Olonnes, un abri toujours sûr

« Dès le XIe siècle, la maison de Mauléon faisait souche dans notre province, et par une charte datée de 1073, l'un de ses membres, Savary, concédait de nombreux droits de pêche sur les côtes du Talmondais.

« Quatre siècles après, les marins de Biscaye ont entre leurs mains le commerce et la grande pêche dans le golfe de Gascogne, et de leur attitude vigilante ou armée dépend alors la sécurité de nos côtes.

« Téméraires jusqu'à la mort, comme compagnons de l'Olonnais Jean-David Naud, dans les mers des Antilles, les Basques se retrouvent encore parmi les hommes hardis qui, sous la conduite du Sablais René de Burdigale, s'illustrent à la Floride.

« Toujours liés par affinité d'origine, Basques et Olonnais se livrent plus tard au commerce des blés, et c'est avec de l'or et de l'argent au coin d'Espagne que se règlent les transactions.

« C'est encore du fond de ce golfe de Gascogne vers lequel cheminent, depuis Ouessant, tant d'épaves poussées par la grande onde du Nord-Ouest, qu'en 1610 partaient, triste contraste, les Maures d'Espagne.

« A la faveur des ordonnances d'Henri le Béarnais, ils franchissent les Pyrénées ; des navires sablais transportent beaucoup de ces infortunés en Afrique, tandis que d'autres venus surtout de l'Aragon, de la Castille-Vieille et de la Biscaye, abordent sur les côtes du Poitou. Au nombre de 200, ils se fixent aux Sables-d'Olonne, retenus par la douceur de son climat et par la beauté de son rivage.

La population, généreuse comme l'a toujours été la France pour les proscrits de tous les pays et de tous les temps, se montra hospitalière envers les Maures, et cet accueil ne tarda pas à tourner à l'avantage de la marine sablaise.

En échange des nouveaux foyers qui s'ouvrent bientôt pour les proscrits, de la sympathie dont les entoure cette population qui a du sang basque dans les veines, de la curiosité attachante que provoquent les Maures, au récit fait dans un langage poétique et pittoresque, des splendeurs de leur *paradis de Grenade*, ces derniers enseignent au Sablais — n'excellant alors que dans la pêche à la senne et aux cordes — la manière de prendre la sardine, selon l'expression si juste, à *l'araignée*, méthode usitée depuis lors. Aussi, l'an 1610 est-il resté pour notre port une date mémorable, car elle rappelle qu'aux Sables fut fondée ainsi sans doute la première de nos écoles professionnelles de pêche.

C'est côte à côte avec les Basques que Rochelais et Olonnais concourent activement aux expéditions pour la pêche de la morue ; et ce sont les Basques qui détinrent pendant longtemps, dans le golfe de Gascogne, le commerce et le transport par mer des matériaux spéciaux extraits de ses forêts et entrant dans la construction et le carénage de nos navires.

» De ces époques où les pêcheurs ne prenaient guère le temps de publier leur histoire, et où il leur semblait préférable de décrire dans des portulans le gisement des terres, des écueils et de reproduire, au naïf, en des images grossières, les amers des routes au travers des parages dangereux : monnaies aux caractères arabes ou aux armes d'Espagne, ossements de cétacés découverts dans les sables avoisinant le port ou exemplaires du Coran, habitations aux fenêtres étroites et aux cours intérieures, armoiries au croissant sculpté, locutions imagées du patois local, tels sont les rares témoins, aux Sables-d'Olonne, de ces siècles disparus : encore quelques années, et il n'en restera nulle trace.

« Aussi, enfant de ce port sablais auquel se rattachent tant de souvenirs communs avec vous, de travaux côte à côte de ses marins avec les vôtres, de dangers affrontés ensemble, je lève mon verre et je bois :

« Aux cités de Bayonne, de Mauléon et de Biarritz,

Aux pays de la Soule et du Labour,

Aux femmes des pêcheurs d'origine basque, boulonnaises, porteloises, granvillaises et sablaises,

Aux colons basques qui personnifient si bien au loin la France laborieuse et féconde,

Aux Basques des deux versants pyrénéens. »

Notes d'art. — Par testamment du 7 décembre 1868, M. Gustave Renaud, ancien magistrat, a légué à la ville de La Roche son portrait, l'une des premières œuvres sérieuses de M. Milcendeau.

— Notre regretté collaborateur, M. Alexandre Bonnin, a de même laissé par testament au musée de la Roche un de ses meilleurs tableaux représentant une Descente de justice.

— Notre compatriote et ami, M. Henri Boutet, expose en ce moment dans le hall de la Société littéraire et artistique, 50 rue de la Chaussée d'Antin, quelques-unes de ses œuvres (pastels, dessins originaux et croquis). Cette exposition est un nouveau succès pour l'éminent féministe qui a si gracieusement immortalisé la Parisienne.

— M. Dimanchin, sculpteur aux Sables, vient de terminer une statue de N.-D. de Lourdes destinée à être érigée prochainement à Croix-de-Vie sur le bord de la mer.

Dons d'Archives. — Un négociant de la Rochelle, M. Toussaint, vient, au dire de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (n° de septembre), de donner aux Archives départementales de la Charente-Inférieure des documents inédits sur la Révolution dans l'*Ouest et la Vendée*

Consécrations d'églises. — Le 23 août 1899, a eu lieu la consécration solennelle de la nouvelle église de Saint-Michel-en-l'Herm par Mgr Catteau, évêque de Luçon, en présence d'une nombreuse et brillante assistance parmi laquelle : MM. l'abbé Simon, vicaire général, le chanoine Mercier, Paul Le Roux, sénateur de la Vendée et bienfaiteur de Saint-Michel-en-l'Herm, Mmes Alfred et Paul Le Roux, M. le marquis de la Grange, M. de Béjarry sénateur, M. Pierre Reverseau, le sympathique maire de Saint-Michel, etc...

Le nouvel édifice, dans le style du XIIIe siècle, est l'œuvre de notre distingué ami M. Léon Ballereau, architecte à Luçon. Nous apprenons avec plaisir qu'on y a conservé le vieil autel abbatial qui figurait dans la primitive église, — évocation artistique des pieux Bénédictins qui fondèrent Saint-Michel.

— M. Ballereau construit présentement à la Garnache un important édifice roman sur un plan très original.

— L'église de Sainte-Flaive-des-Loups, que vient d'achever M. Libaudière, l'excellent architecte Yonnais, a été également consacrée le 1er octobre par Mgr. Catteau, évêque de Luçon.

M. Libaudière est chargé en ce moment de la construction de l'église de la Mothe-Achard.

— Le 6 juillet, Mgr Catteau a béni la première pierre de l'église des Lucs, dont la construction est confiée à M. Liberge, architecte à Nantes.

Pour la Patrie. — Le 2 juillet, a eu lieu à Mouilleron-en-Pareds la remise solennelle du drapeau à la 393e section des vétérans des armées de Terre et de Mer de 1870. M. le Sous-Préfet de Fontenay, qui présidait la cérémonie, et M. le capitaine Gobert, président de la section, ont prononcé à cette occasion des allocutions toutes vibrantes de patriotisme.

— Le 24 septembre a également eu lieu, sous la présidence de M. Duclos, sous-préfet de Fontenay, l'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de Maillezais, morts pour la patrie en 1870-71. Plusieurs discours ont été prononcés par M. le sous-préfet, M. Guillemet, député, M. Le commandant Guyonnet et M. Malécot.

Les vieux arbres célèbres. — A ajouter à la liste des arbres célèbres mentionnés par le *Gaulois* du 14 mai dernier : *Le chêne du Grand Relai d'Henri IV*, dans la forêt du Parc-Soubise, près Mouchamp ; les ormes plantés par Sully à la Chapelle-Themer; le chêne géant du château de la Girardie, près Serigné, etc. —

Courrier Musical. — Le 27 août à l'église N.-D. de Bon Port des Sables-d'Olonne, plusieurs artistes de talent se sont fait entendre. Mme G... a chanté à la grand'messe le célèbre *Agnus Dei* de Bizet. Aux vêpres, Mlle C. A... a délicieusement dit une *Cantate à la Vierge*. L'orgue était tenu le matin par M. Florus-Blanc, le distingué maître de chapelle des Sables, et le soir, par M. Joseph Rousse, fils de M. Alfred Rousse, dont on connaît l'apprécié talent de compositeur. M. Joseph Rousse, qui s'est donné tout entier à la musique religieuse, s'est récemment vu confier les orgues de l'église Saint-Augustin à Paris.

— En l'honneur des fêtes de l'Assomption, une grand'messe en chant grégorien avec musique classique a été également célébrée le 15 août en l'Eglise N.-D. des Sables. La maîtrise, que dirige avec tant d'autorité et de talent M. Florus-Blanc, s'y est fait entendre une nouvelle fois avec succès.

Le théâtre en Vendée. — M. le docteur Corneille, notre éminent confrère du *Mercure Poitevin*, a fait jouer, le 24 juillet dans le

merveilleux parc de M. Baron, à Fontenay-le-Comte sa tragédie *d'Erinna*, dont les représentations données l'an dernier à la Mothe-Saint-Héraye avaient eu un si grand retentissement.

Cette fête, toute de bienfaisance, a été couronnée d'un plein succès, et a été, pour les interprètes comme pour l'auteur, une occasion nouvelle de chaleureuses et méritées ovations.

— M. Corneille a de même fait représenter, le deuxième dimanche de septembre, à la Mothe-Saint-Héraye un drame en 3 actes et en vers, ayant pour titre : *Par la Clémence*, et pour lequel M. L. Giraudias a écrit de nombreux morceaux de musique vocale.

Par la Clémence est une tragédie d'une composition puissante, d'un style superbe qui met en scène Clovis au moment de la bataille de Vouillé et montre avec une justesse historique parfaite le caractère à la fois belliqueux et sage, violent et réfléchi du premier roi franc adouci et rendu clément par un Ermite du pays, Maxence. A signaler surtout le monologue où Clovis dévoile ses projets de la fondation d'un grand État et le récit de la bataille de Vouillé, deux morceaux d'une admirable envolée.

L'interprétation, confiée à des amateurs, a été très convenable. Notre confrère M. Huot, l'habile collaborateur de M. Lelong dans l'organisation des *Veillées de Plaisance*, a dirigé la mise en scène et joué supérieurement un des principaux rôles. Ceux de femmes étaient tenus par des jeunes filles du pays qui ont étonné les spectateurs par leur grâce naïve et de réelles qualités dramatiques.

La partie musicale comprenant des chœurs, une chanson et un psaume en faux-bourdon, ont produit, ces deux derniers morceaux surtout, un très grand effet. L'auteur, M. Louis Giraudias, a su trouver des motifs d'une heureuse simplicité, d'un archaïsme ingénieux et plein de charme. L'exécution en a été parfaite.

Des décors habilement brossés et plantés dans le feuillage complétaient admirablement le panorama charmant du Parc Mothais et s'harmonisaient avec les arbres, la terre, la verdure au point de donner l'illusion de la réalité elle-même.

Dans l'assistance que l'on peut estimer à 1500 personnes, nous avons remarqué M. le général Coiffé, M. Aymé de la Chevrelière, député des deux-Sèvres, M. le Sous-Préfet de Melle, M. A. Petit, conseiller à la Cour des Comptes, MM. Félicien Pascal, J. de Biez, Sainty, et de nombreux représentants de la Presse parisienne et régionale.

La municipalité Mothaise en s'associant à l'effort du Docteur Corneille a fait preuve d'une intelligence et d'un goût artistiques qui

lui font le plus grand honneur. Elle a réussi à créer à La Mothe-Saint-Héraye un théâtre populaire en plein air auquel nous pouvons, sans hésiter, prédire longue vie et nombreux succès.

Nos collaborateurs. — Notre jeune et sympathique collaborateur, M. Francis Eon a passé avec succès ses examens de licence en droit.

M. Régis Brochet, auquel on doit déjà plusieurs pages d'histoire vendéenne d'un réel intérêt, vient de passer de même très brillamment son dernier examen de doctorat en droit.

Nous apprenons enfin que M. G. Lacouloumère vient d'être attaché au Cabinet de M. Roujon, directeur des Beaux-Arts.

A tous, nos meilleurs compliments.

— Sur l'avis du Comité des travaux historiques et scientifiques, et par décision ministérielle du 1er août dernier, M. René Vallette a été nommé à nouveau Correspondant du ministère de l'Instruction publique en Vendée.

Conférences scientifiques. — Le 14, août M. Ch. Letort, conférencier connu déjà pour ses travaux antérieurs sur les questions d'agriculture et d'économie politique, a développé dans une conférence faite à la Roche-sur-Yon ce que devait être le crédit agricole en France.

— La séance générale de la *Conférence d'études* de l'*Institution Richelieu* qui a eu lieu le 3 juillet à Luçon, a été présidée par notre éminent ami M. René Bazin, qui a prononcé en cette circonstance une allocution empreinte d'un incomparable charme littéraire et d'une grande élévation de pensée.

Décorations. — En récompense de son dévouement aux intérêts religieux, notre compatriote M. Léon Denéchaud, vient d'être par un récent bref Pontifical nommé Chevalier de Saint Grégoire-le-Grand.

— M. Perchaud, inspecteur de l'enseignement primaire à Luçon, vient aussi d'être nommé Officier d'académie.

CARNET MONDAIN

Fin juin a été célébré dans l'église de Saint-Mathurin (Vendée), le mariage de M. Théobald de Béjarry, fils aîné de feu le marquis de Béjarry avec Mlle de la Roche-Saint-André.

Les témoins du marié étaient : M. le comte de Béjarry, sénateur, et M. le vicomte de Tinguy ; ceux de la mariée, M. le vicomte de la Rocque La Tour et M. le comte de Chièvres.

— Le 12 juillet 1899 a été célébré à Fontenay le mariage de Mlle Marie Gandriau avec M. Henri Aucher, ingénieur des Arts et Manufactures.

— Le 23 août, en l'église Notre-Dame de Fontenay a été célébré le mariage de M. Belly, capitaine au 12e dragons, acheteur au dépôt de remonte de Fontenay, chevalier de la Légion d'honneur, avec Mme veuve Sorin, née Dodart.

— Le 23 août a été bénie en l'église Sainte-Radégonde de Poitiers l'union de M. René Goguet, docteur en droit, avoué près le tribunal de la Roche-sur-Yon avec Mlle Marie Jozeau, fille de M. Jozeau conseiller à la Cour de Poitiers.

— Le 6 septembre, a été célébré en l'église de la Châtaigneraie (Vendée), toute resplendissante de lumières et de fleurs, le mariage de M. le marquis Louis Aymer de la Chevalerie avec Mlle Marie de Pontlevoye.

Cette brillante union, qui rapproche deux des plus anciennes familles de la noblesse poitevine et vendéenne, a été bénie par M. l'abbé Rafin, curé de Bazoges-en-Pareds, paroisse de la jeune épouse, qui a prononcé à cette occasion une remarquable et touchante allocution.

Les témoins du marié étaient : M. le comte Henri Aymer de la Chevalerie, conseiller général de la Vienne, et M. le marquis de Maupas; ceux de la mariée : M. le baron de Lauzon et M. Arthur de la Voûte.

La gracieuse mariée était conduite à l'autel par M. Hugues de Pontlevoye, son père. Suivaient : M. le marquis Louis Aymer de la Chevalerie avec Mme la marquise de la Chevalerie, sa mère ; M. Simon de Pontlevoye et Mlle Aymer de la Chevalerie ; M. Jean de Chaudenay et Mlle Marguerite Pichard du Page ; M. le vicomte de Villeneuve et Mlle de Blanchecoudre ; M. de Beauregard et Mlle Blampain de Saint-

Mars ; M. le comte Aymer de la Chevalerie et Mme Hugues de Pontlevoye ; M. Bailly du Pont et Mme de Sartre ; M. le marquis de Maupas et Mme de Pontlevoye ; M le baron de Lauzon et Mme Bailly du Pont; M. de la Voûte et Mme de Buor de la Jousselinière; M. du Hays et Mme la baronne de Lauzon ; M. Léonce de Pontlevoye et Mme Pichard du Page, M. de Buor de la Jousselinière et Mme la comtesse de Villeneuve ; M. le commandant de Sartre et Mme Léonce de Pontlevoye ; M. Pichard du Page et Mme des Nouhes de la Cacaudière ; M. le vicomte d'Autichamp et Mme Quentin Pichard du Page ; M. le comte de Villeneuve et Mme de Blanchecoudre ; M. le comte de Rouault et Mme la vicomtesse de Virel ; M. Frappier et Mme la comtesse de Rouault; M. des Nouhes de Robineau et Mme Gabriel de Beauregard ; M. le comte Fruchard et Mme la vicomtesse de Tudert ; M. de Beauregard et Mme Perreau de Launay ; M. le vicomte de Rouault et Mme la baronne de Clock ; M. Perreau de Launay et Mme de la Raillière ; M. le baron de Souville et Mme de Rouault ; M. Robert Perreau de Launay et Mlle de Roque; M. le baron de Clock et Mlle Marie de Beauregard ; M. le lieutenant de Beauregard et Mlle de Tudert ; M. Quentin Pichard du Page et Mlle de la Roulière; M le baron André Bohineust et Mlle Jeanne de Beauregard ; etc. .

Remarqué en outre dans l'assistance : marquis de Lespinay, député de la Vendée, et la marquise de Lespinay ; M. Henry de Beauregard, député des Deux-Sèvres, et Mme de Beauregard ; M. et Mme Bry ; M. et Mme Henri Taudière ; M. et Mme Roger Pommeray ; MM. et Mmes de Talode du Grail ; M., Mme et Mlle Sabouraud d'Auzay ; M. et Mme de Tinguy ; M. et Mme René de Lespinay ; MM. et Mmes Triou, du Bouay de Couësbouc, Mmes Perreau ; M., Mme et Mlle du Temps ; M. et Mme Georges Bage de la Bruyère ; le chevalier de Béjarry ; MM. Hénault, de la Rousselière, de la Règle, de Beauregard, Querqui, René Vallette, etc...

A l'issue de la cérémonie, un lunch par petites tables, excellemment servi dans le joli parc du château du Pont, réunissait les nombreux amis des deux familles.

Au champagne, M. le comte Aymer de la Chevalerie, oncle du marié, a porté en termes éloquents un toast à la santé des jeunes époux.

NÉCROLOGIE

M. EUGÈNE HIPPOLYTE DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, membre de plusieurs Sociétés savantes, décédé à Caen, le 8 juin 1899 à l'âge de 72 ans. — Cette mort met en deuil la famille de Lancesseur.

M. GIBAUD, maire de Monsireigne, Officier d'académie, décédé le 12 juin, au Boistifrais à l'âge de 58 ans.

A ses obsèques qui ont eu lieu le 14, plusieurs discours ont été prononcés par M. le pasteur protestant de Pouzauges, M. le secrétaire général de la Préfecture, et M. Guillemet, député de la Vendée.

M. l'abbé RENÉ GUILLÉ, curé-doyen de Mortagne-sur-Sèvre, décédé le 24 juin 1899, à l'âge de 60 ans.

Mme HÉLÈNE DE RECHIGNEVOISIN DE GURON, veuve de M. ARISTIDE DE REBOUL, décédée à Saint-Jean-d'Angély, le 24 juin 1899, à l'âge de 91 ans.

M. le docteur ANGEARD, officier de l'Instruction publique, ancien membre du conseil général de la Vendée, décédé le 26 juin.

Mme LOUISE DEBUREAU, en religion Mère MARIE-LOUISE DE LA TRINITÉ, prieure du Carmel de Luçon, décédée le 27 juin 1899, à l'âge de 56 ans, après 35 ans de vie religieuse.

M. BOURMAUD, chevalier de la Légion d'honneur, ancien conseiller général du canton des Moustiers les Mauxfaits, décédé fin juin.

M. l'abbé CHARLES BENATIER, ancien vicaire d'Aizenay, décédé à la Chaume, le 1er juillet 1899, à l'âge de 27 ans.

M. JOSEPH-JULES-ERNEST VERMOT, conservateur des hypothèques en retraite, ancien receveur de l'enregistrement à *La Chataigneraie* (Vendée) et aux *Sables d'Olonne*, décédé à Saintes, dans sa 80e année, le 4 juillet 1899.

M. E. ROBERT, ancien conseiller d'arrondissement, ancien agent-voyer des Sables d'Olonne, décédé aux Sables le 10 juillet 1899.

M. l'abbé XAVIER ARCELIN, curé de Puyravault, décédé le 10 juillet 1899, âgé de 54 ans.

M. le Comte RAYMOND DE LÉZARDIÈRE, décédé le 14 juillet 1899, au château de Badiole, à l'âge de 58 ans. Ses obsèques ont eu lieu le 18 juillet, en l'église du Bourg-sous-la-Roche, en présence d'une

nombreuse assistance. L'inhumation a eu lieu le même jour à Poiroux.

M. de Lézardière était veuf de Mlle Gabrielle de Mesnard, décédée il y a quelques années.

Jouissant d'une fortune considérable, le regretté défunt était la Providence des malheureux de sa région.

M. le docteur BERREZ, de l'Hermenault, décédé à Fontenay-le-Comte, le 16 juillet 1899.

Le frère ALLYRE, professeur à l'Institution Sainte-Marie à la Roche-sur-Yon, décédé le 24 juillet 1899.

M. l'abbé THÉOBALD GOICHON, vicaire à Cugand, décédé accidentellement le 1er août à l'âge de 26 ans.

Mme LÉON DE VILLAINE, *née* CAROLINE CHAIGNEAU, décédée à Vouvant, le 1er août 1899, à l'âge de 60 ans.

« Mme de Villaine, dit le *Patriote de la Vendée*, pratiquait la charité à l'égal de la prière. Elle possédait au plus haut degré la délicatesse de sentiments qui inspire les âmes généreuses et ennoblit les cœurs... »

M. GUSTAVE RENAUD, ancien président du Tribunal de Batna, décédé à Saint-Gilles-sur-Vie, le 3 août dernier à l'âge de 80 ans.

Sous le pseudonyme de *G. R. de la Maldemée*, M. G. Renaud avait publié après sa mise à la retraite une série de *Contes* très gaulois. En 1897, une deuxième édition de ces contes a été publiée à Paris, par les soins de l'*Institut de Bibliographie*.

Notre collaborateur M. le docteur Marcel Baudouin a consacré, dans le *Libéral de la Vendée*, du 27 août 1899, un élogieux article à M Renaud et à son œuvre.

Mme LÉANDRE BOBINET DE LANGLE, *née* LÉONTINE CHAPLET, décédée, le 7 août 1899, au château de Brebaudet dans sa 75me année.

Nos sincères condoléances à notre ami Gustave de Langle et à sa famille.

Madame ONÉSIME CHAIGNEAU, *née* ELISE-AIMÉE MARTIN décédée à la Tourtelière de Montournais, le 15 août 1899, dans sa 65e année.

Cette mort met en deuil les familles Chaigneau, Clémenceau de la Loquerie, Audé, Landois, Vallette, Millochin, etc...

M. FRADIN, ancien maire de Sallertaine, décédé le 19 août à l'âge de 39 ans.

C'était, dit le *Publicateur de la Vendée*, un intrépide et courageux défenseur de l'Eglise et de la Royauté.

Mlle EUPHRASIE DE MONTALEMBERT DE CERS, décédée à la Roche-sur-Yon, le 23 août 1899, à l'âge de 87 ans.

Mme JOSEPH CHÉGUILLAUME, décédée à Soullans à l'âge de 23 ans, en août dernier.

M. l'abbé HENRI-PIERRE GEAY, chanoine honoraire, supérieur du Petit Séminaire des Sables d'Olonne, décédé le 2 septembre 1899 à l'âge de 60 ans.

M. l'abbé AUGUSTE GELOT, curé des Clouzeaux, décédé le 4 septembre à l'âge de 49 ans.

Mme AULNEAU, née ESGONNIÈRE DU THIBEUF, décédée en sa demeure du Chêne-Bertin, le 3 septembre à l'âge de 77 ans.

« C'était, dit le *Publicateur*,(n° du 17 septembre), sous la signature de Fr. de Saint-Mesmin (lisez M. l'abbé Chatry), sous une frêle enveloppe, la femme forte et fidèle de la Sainte-Ecriture, qui ne se contentait pas, comme la femme romaine, de rester à la maison et de tisser la laine, mais *ouvrait ses mains à l'indigent et les abaissait vers le pauvre...*, une de ces femmes du foyer et du temple, qui laissent après elles, un si pur renom et un rayonnement si sain » ... et sur la tombe de laquelle on pourra inscrire « ces deux mots qui emportent tout éloge et résument toute sa vie : *C'était une âme vertueuse...*»

Mme Aulneau était la mère de M. Paul Aulneau, le très distingué conseiller général du canton de la Châtaigneraie, auquel nous renouvelons ici nos plus douloureuses sympathies.

M. l'abbé PIERRE JÉROME GÉANT, curé-doyen de Saint-Hilaire-des-Loges, décédé le 11 septembre 1899 à l'âge de 71 ans.

Mme HYACINTHE-EUGÉNIE, LUCILE PICHARD DE LA CAILLÈRE, veuve de M. CHARLES ROBERT DU BOTNEAU, décédée à Fontenay-le-Comte, le 13 septembre 1899, dans sa 91e année.

« A une énergie peu ordinaire, dit la *Vendée* (n°, du 15 septembre), à une force de conviction inébranlable, elle avait su allier une délicatesse exquise, une urbanité qui charmaient tous ceux qui avaient l'avantage de l'approcher et qui lui avaient conquis les sympathies respectueuses de tous ses concitoyens... »

Nos condoléances les plus vives aux familles Robert du Botneau et de Tinguy.

M. ERNOUL, ancien ministre de la justice du cabinet de Broglie, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Poitiers, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, vient de succomber à Lussac-les-Eglises, dans la Haute-Vienne, à l'âge de 70 ans.

Nous adressons à son gendre, notre sympathique ami, M. Gaston Sabouraud, ancien député de la Vendée, l'expression de nos plus cordiales condoléances.

BIBLIOGRAPHIE

Notre éminent maître et ami, le R. P. de la Croix, vient de faire paraître, chez Alphonse Picard, éditeur à Paris, (in 4° de 23 pages avec planches), le compte-rendu des *Fouilles archéologiques faites par lui à l'abbaye de Saint Maur de Glanfeuil* (Maine-et-Loire) et dont la *Revue du Bas-Poitou* a précédemment parlé.

Ce mémoire avait été d'abord lu à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 28 avril 1899, et avait valu à son savant auteur de mérités éloges.

— *L'histoire de l'armée de Condé* de notre excellent confrère et ami M. René Bittard des Portes, secrétaire général adjoint de la Société des Études historiques de Paris, vient d'être couronnée par l'Académie française.

Nous adressons à son aimable et savant auteur nos bien vives félicitations.

M. des Portes, que nous avons eu le grand plaisir de rencontrer cet été en villégiature aux Sables d'Olonne, travaille présentement à une étude militaire des campagnes de Charette en Vendée, qui, sous l'autorité de sa plume, ne peut manquer d'offrir un très vif intérêt, et dont nous espérons pouvoir offrir en primeur quelques pages aux lecteurs de la *Revue*.

— Notre éminent collaborateur, M. Charles Farcinet, ancien chef du personnel administratif au Ministère de l'intérieur, vient de réunir en une élégante brochure (grand in 8° de 83 pages) sortie des presses de M. Lafolye, imprimeur à Vannes, les multiples et savantes notices publiées par lui dans cette Revue sur l'*Ancienne famille de Lusignan*. Ces pages, d'un intérêt considérable pour l'histoire du Moyen-Age en Poitou, contiennent notamment de précieux et inédits documents sur *Geoffroy la Grand'Dent*.

— Sous ce double titre : *La terre qui vit — La Vendée*, M. l'abbé Eugène Bossard, le savant professeur de l'Université catholique d'Angers, a publié, dans le *Correspondant*, une très intéressante étude, réunie depuis en brochure, par Soye, imprimeur, 18 rue des Fossés Saint-Jacques, à Paris.

M. l'abbé Bossard, qui a passé une partie de l'été à l'île d'Yeu, en a rapporté toute une moisson de précieux documents, dont il veut bien promettre la meilleure part à la *Revue du Bas-Poitou*.

— Parmi les volumes nouveaux intéressant l'histoire de notre région, citons : les *Origines et les responsabilités de l'Insurrection Vendéenne*, par le R. P. dom François Chamard, prieur de l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé. (Gr. in 8°, Arthur Savaète, éditeur, Paris, 76, rue des Saints-Pères) ; *Le Château de Machecoul*, drame en trois actes, par Joseph Rousse, (Vannes, librairie Lafolye).

— Nous avons reçu de notre distingué collaborateur, M. l'abbé Teillet, curé d'Antigny, une élégante plaquette de 45 pages, sortie des presses de M. Servant-Mahaud, imprimeur à la Roche-sur-Yon, ayant pour titre : *Saint-Martin des Noyers et Sainte-Agathe de la Grève.*

C'est le fruit de consciencieuses recherches qui complète d'une façon très intéressante la notice déjà consacrée à cette localité par MM. Aillery et Pontdevie.

— De notre éminent compatriote M. Edmond Biré : *Le marquis de la Rouërie et la conjuration Bretonne* (1790-1793), d'après des documents inédits par M. G. Lenôtre, (*Gazette de France*, du 1er mai 1899) ; — *Voyages de Frédéric Le Play* (*Univers* du 31 mai).

— Dans le *Mercure Poitevin*, lire : la suite de la savante étude de notre excellent ami H. Baguenier Desormeaux sur *Bonchamps avant la guerre de Vendée ;* la notice de notre distingué confrère Henri Clouzot sur les *Comédiens et auteurs dramatiques en Poitou au XVIIIe siècle,* et la fin de la charmante *Légende de Mélusine* de M. J. Philippe.

— Le *Patriote de la Vendée* (n° du 30 juillet 1899 et suivants) contient d'intéressantes *Miettes d'histoire* de l'ami *Fontenac* ayant pour titre : *le Cabinet des Dames de Fontenay en 1814.*

Du même : *Les Garennes de Benet au XIIIe siècle (Patriote* du 17 août) ; Le *Temple de Saint-Hilaire sur L'Autise* (n° du 7 septembre) et *Les précautions prises en Bas-Poitou contre la peste du Portugal en 1757* (n° du 17 septembre).

— M. Mayeux, libraire aux Sables, vient de publier une nouvelle édition du *Guide aux Sables d'Olonne et aux environs* de notre excellent collaborateur et ami Henry Colins. Ce gentil volume, qui témoigne une nouvelle fois de l'aimable érudition de l'auteur est accompagné de nombreuses illustrations.

— Notre confrère et ami, M. Henri Clouzot a réuni à une petite plaquette de 34 p., qui a pour titre *Le théâtre à Fontenay-le-Comte*

pendant la Révolution, le Consulat et l'Empire, la suite d'intéressants articles publiés par lui sous cette même rubrique dans *l'Avenir-ndicateur* (Fontenay, Claireaux, 1899.)

— De M. l'abbé F. Uzureau, le savant aumônier du Champ-des-Martyrs d'Angers : *Variétés Angevines et Vendéennes. — Madame Turpault de Cholet*, fusillée au Champ-des-Martyrs, le 16 avril 1794. (Angers. Germain et Grassin imprimeurs-éditeurs, in 8° de huit p.)

Nous publierons dans notre prochain numéro de nouvelles et poignantes pages de M. Uzureau, sur deux autres victimes vendéennes du Champ-des-Martyrs.

— A signaler une nouvelle et savante étude de notre confrère et ami M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure : *Saint Filbert, sa vie, son Monastère, ses reliques* et *son Eglise de Grandlieu.* (Nantes Imprimerie Moderne.)

Deux chapitres intéressent plus particulièrement l'histoire du Bas-Poitou : Le chapitre II : *Mort de saint Filbert à Noirmoutier*, et le chapitre III : *Translation des reliques à travers le pays d'Herbauges.*

— *Le Patriote de la Vendée* publie sous ce titre : *A travers la Vendée, notes d'histoire et d'Archéologie* une suite de notices consacrées par M. René Vallette à *Sainte-Hermine* et aux autres communes du canton, et extraites des *Paysages et Monuments du Poitou* de M. J. Robuchon.

— Notre excellent confrère M. Emmanuel Aimé, directeur du *Vendéen de Paris*, a publié dans le n° de juin 1899 de ce journal, à l'occasion de la bénédiction de sa nouvelle église, une charmante notice sur *L'Orbrie*, où nous trouvons reproduite une fort jolie pièce de vers de M. l'abbé Pavageau, ayant pour titre : *Un fait d'Armes inédit de Jeanne d'Arc.*

— Sous ce titre *Poëtes Vendéens*, première série, M. l'abbé Emile Robin, à fait paraitre (chez Retaud, Paris.) un volume in 8° de 300, p. contenant une série d'études de critique littéraire consacrée à *Crétineau-Joly*, à l'abbé *E. Gonet*, à *André de Rivaudeau* et à *Adrien Dézamy.*

— De notre ami H. Renaud, dans le *Vendéen* du 17 juin, sous le pseudonyme accoutumé de *Henri de la Maldemée : Paysages et souvenirs de Vendée* (suite). — *Poiroux et les Lézardières. — Le vicomte Charles de Lézardière*, d'après les notices de MM. Merland et Verger.

— A lire dans la *Revue Poitevine et Saumuroise*, de juillet 1899 une *Note relative au chef Vendéen de Beauvollier* (1799).

— Très alertes et très pimpantes les jolies *Rimes Sablaises* que M. Marcel Béliard vient de réunir en une gentille plaquette (Bibliothèque de la *Plage*, Les Sables d'Olonne).

— Notre ami, M. Arnold Mascarel, ancien magistrat, qui publiait naguère une très précieuse notice sur *Edouard Hervé*, l'éminent fondateur du journal le *Soleil*, a fait paraître dans la *Vendée* (septembre 1899) une savante critique littéraire consacrée à l'*Histoire du second Empire* de M. de la Gorce.

Du même, une biographie très complète de *M. Ernoul* ancien ministre, parue en octobre dans la *Vendée* et le *Publicateur*.

— M. l'abbé Boutin continue dans ses très intéressantes *Chroniques paroissiales* l'histoire mouvementée de *Tiffauges* et de ses seigneurs.

— A propos de Tiffauges, signalons également la jolie plaquette que vient de lui consacrer M. Louis Brochet, sous ce titre : *Tiffauges et Barbe-Bleue* (Nantes, Salière, 1894).

Cette brochure, dont nous reproduisons par ailleurs quelques-unes des très intéressantes pages, est accompagnée d'illustrations nombreuses et d'un plan-guide de M. Arsollier, dont le talent n'a d'égal que la parfaite obligeance.

— Nous recevons de M. Joseph Rousse, l'érudit conservateur de la Bibliothèque publique de Nantes une intéressante brochure, sortie des presses de notre ami Emile Grimaud, et ayant pour titre : *Souvenir de famille. — Note sur Jean Le Ray de Saint-Mesme, secrétaire du Roi.* (In-8° de 8 p.)

— De M. l'abbé Géant, curé-doyen de Saint-Hilaire-des-Loges, récemment décédé, un petit volume d'apologétique populaire, intitulé *A mes paroissiens,* et publié chez P. Gouraud, Fontenay-le-Comte. (In-12 de 250 pages).

Bouquinerie Vendéenne.

De la *Revue des Autographes* (34 rue du faubourg Poissonnière), n° d'août 1899 :

34 — Bouhier de Beaumarchais (Vincent), célèbre financier du règne de Louis XIII, beau-père du maréchal de Vitry, persécuté par Marie de Médicis, à cause du meurtre du maréchal d'Ancre auquel prit part son gendre. — Pièce sig. avec une ligne aut. sur vélin ; 1611, 1 p. in-4, obl. Déchirure à l'endroit de la signature : 6 fr.

Reçu pour le roi en sa qualité de trésorier de l'épargne, de la somme de 118.175 livres.

86 — Dubourg (le comte Fréd.), célèbre général, qui servit en Vendée dans l'armée royale, puis sous Napoléon Ier; fait prisonnier en Russie.

Il revint en France et suivit Louis XVIII à Gand ; il s'empara ensuite d'Arras, dont il ferma les portes aux troupes de Napoléon comme aux Alliés ; né en 1778, mort en 1850. — Let. sig. avec 2 lig. aut. au général comte Gérard ; Paris, 1er août 1830. 2 p. in-fol. 15 fr.

Importante lettre historique. Il remet aux mains de Lafayette le commandement dont ses concitoyens l'avaient investi parce qu'il était le premier au danger : « J'ai été à Gand, cela est vrai ; mais si j'avais été à Fontainebleau quand Napoléon y fut abandonné, je ne l'aurais pas abandonné, moi !

Du même recueil, nº de Septembre :

3. — Andigné (L.-M.-A.-F., comte d'), général français, qui prit part à la guerre d'Amérique, l'un des plus énergiques chefs vendéens, il s'évada en 1802 du fort de Joux avec M. de Suzannet ; né à Angers en 1765. — L. a. s. au comte de Lauriston ; Paris, 1823, 1 p. in-fol. 8 fr.

Il recommande M. de la Jonchère. Cette lettre est signée aussi par MM. *de Sesmaisons, Duplessis de Grénédan, Le Besche de Champsavin, le marquis de Villefranche, etc.*

Belliard (Aug.-Daniel, comte), brave général de la République et de l'Empire, qui se distingua en Italie et en Egypte, né à Fontenay-le-Comte (Vendée). — L. a. s. au général Garbé ; Munich, 14 février 1806, 1/2 p. in-4. Légère déchirure. 4 fr.

Brumauld de Beauregard (Jean), évêque d'Orléans, grand vicaire de Luçon, il resta en Vendée durant la Révolution et fut déporté à Cayenne, né à Poitiers en 1749, mort en 1841. — L. a. s. à la sœur Rosalie : Orléans, 1er juin 1822, 1 p. pl. in-4. Très belle et intéressante lettre.

Bussy d'Amboise (Louis de *Clermont* de), célèbre par ses duels et ses aventures amoureuses, capitaine d'Angers pour François, duc d'Alençon, assassiné en 1577 par le comte de Montsoreau et dont la tragique aventure a donné lieu au roman plein de verve d'Alexandre Dumas, la *Dame de Montsoreau*. — Let. sig. à *Catherine de Médicis*, régente en l'absence de Henri III, non revenu de Pologne ; Fontenay-le-Comte, (Vendée) 23 sept. 1574), 1 p. in-fol. *Très rare*. 75 fr.

Belle lettre. Le capitaine Nonezan ayant été tué au siège de Fontenay, il demande sa place de gentilhomme de la chambre du Roi pour le capitaine Lavaldaix.

49 Callières de Lestang (P.-J.), avocat au parlement, juge au Tribunal du 17 août, député de la commune de Paris, en Vendée, mort en 1795, — L. a. s. à Decroix ; Paris, 8 mars 1784, 2 p. in-8. *Rare.* 8 fr.

Il lui annonce qu'il a recueilli de nombreux documents sur Voltaire et qu'il va les lui adresser.

86. — Dembarrère (Jean, comte), celèbre général, qui se distingua en Vendée et en Italie, né à Tarbes. — L. a. s. au sénateur Lemercier, à Saumur ; Paris, 20 août 1809, 2 p. 1/2 in-4. 10 fr.

87. — Desbureaux (Ch-Fr., baron), général français qui se distingua en Vendée, né à Reims. — L. s. à M. Cuzieu ; Strasbourg, 29 oct. 1813, 1 p. in-4. 3 fr.

122. — Grigny (Achille-Claude-Marie de), célèbre général de la République et de l'Empire, qui se distingua en Vendée, tué devant Gaète en 1806. — 10 let. aut. sig. au citoyen Rousselin, Nantes et La Rochelle, an VII-an VIII, 32 p. in-4 et in-fol. vignettes, 30 fr.

Intéressante correspondance militaire. Il déplore la mort du général Hoche et lui communique un songe où l'ombre de Hoche lui est apparue. « Je voyais ce grand homme me sourire au milieu des décombres fumants de la Vendée, inquiet des mouvements des efforts que je voyais faire aux royalistes pour rallumer la guerre civile, je lui confie mon anxiété, mes craintes ; mon héros voit les choses d'un œil plus étendu que le mien, il me fait voir la vanité des efforts que je redoute, il me rassure : si tu veux, me dit-il. bien servir la patrie, ne restreins point tes idées autour de toi, que les idées d'un Français soient grandes, vastes comme la République. Va mon ami, ne crains point la résurrection de la guerre civile tant qu'on suivra le système de modération duquel je vois avec plaisir que le gouvernement régénéré ne se départ point, de la douceur, de la fermeté, surveille seulement et ces brigands épars se dissiperont. » Très curieux détails sur Bernadotte, comme ministre de la guerre, sur l'expédition d'Irlande, sur la guerre de Vendée.

150. — La Rochejacquelein (Henri, marquis de), célèbre homme d'Etat et orateur légitimiste. — 4 l. a. s. ; 9 p. in-8. Cachets. Lettres politiques, 10 fr.

260. — Vivonne (Charles II de), conseiller du roi, chevalier de ses ordres, capitaine de 50 hommes d'armes, sénéchal de Saintonge, seigneur de la Châtaigneraie, d'Ardelay, d'Oulmes. Il était fils de Char-

les Ier de Vivonne et d'Isabeau Chabot d'Aspremont ; il épousa Renée de Vivonne, veuve de Ponthus de Saint-Gelais. — P. s. ; Paris, 7 avril 1588 ; in 4. 8 fr.

Procuration pour poursuivre Charles Turpin, seigneur de Monthoiron (Vienne, C. de Vouneuil) déjà saisi à la demande dudit Charles de Vivonne.

Poitou. — Pièce sur vélin ; Noirmoutier, 28 avril 1458, in-8. 6 fr.

Quittance de Jean Salefgnac, lieutenant de Noirmoutier, pour Louis Ier de la Trémoille, des sommes qu'il avait déboursées pour achat « de deux grosses coullevrines... et leur molle à faire leur plombées. »

R. de Thiverçay.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

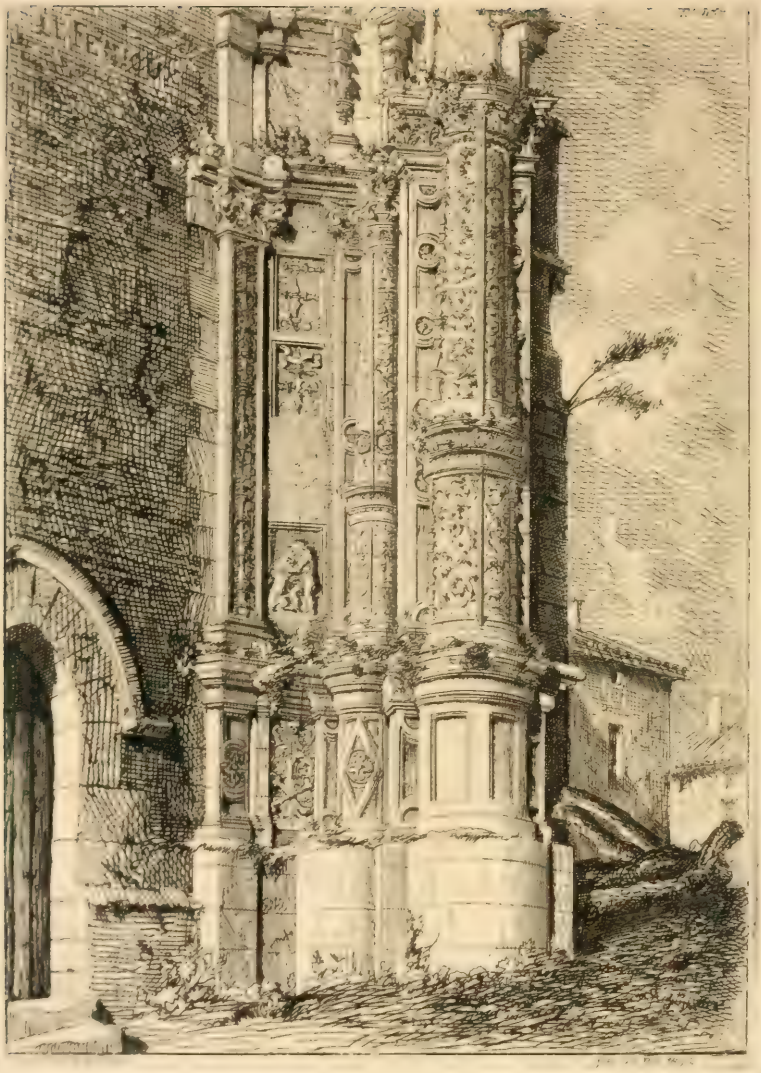

LA RENAISSANCE EN BAS-POITOU

L'EGLISE DE FENIOUX

Sur la route de Parthenay, entre Coulonges les Royaux et la forêt de Scondigny, une bien modeste église rurale attire l'attention de l'artiste et de l'archéologue uniquement par un pied-droit ou jambage ayant dû soutenir jadis un arc plein cintre ou anse de panier destiné, comme dans l'église de Bourneau, à recouvrir un enfeu. Nous soupçonnons fort l'auteur ou les auteurs de la délicieuse chapelle funéraire de Bourneau si bien restaurée par le ciseau du sculpteur Métivier et par les soins de Me Edmond Moller, d'avoir également travaillé au Fenioux. Comment et pour qui un tel bijou architectural, où le sculpteur a entassé les meilleures délicatesses de son ciseau, peut-il se trouver enfoui dans un coin si oublié de tous? C'est à l'historien qu'il appartient de soulever le voile qui recouvre ce mystère ; pour nous, chercheur plus modeste, nous nous contenterons de décrire les ravissants entrelacs ciselés avec tant de finesse et un si savant modelé, que la pensée se reporte de suite au jubé de la cathédrale de Limoges, le chef-d'œuvre du genre[1].

Ainsi que nous l'avons dit en commençant, l'ensemble des pilastres et colonnes qui se trouvent aujourd'hui engagés à

[1] Ces sculptures ont paru d'un ordre tellement supérieur à l'administration des Beaux-Arts qu'on les a fait mouler pour les installer au Trocadéro dans les salles consacrées à l'Histoire du travail, *section de la Renaissance*.

l'extérieur du mur de la nef du l'église de Fenioux côté de l'évangile, a dû servir de support à une arcade ouvrant sur une chapelle funéraire dont il ne reste plus que ces débris qui suffisent cependant pour donner une idée du monument complet.

Le jambage est formé par trois pilastres avec chapiteaux ioniques sur lesquels s'étalent les plus fines arabesques, ou des rondelles superposées. Les bustes des Pères de l'Eglise, grandeur nature, surmontent ces pilastres. Dans leur entre-deux l'ornemaniste a sculpté des *F* fleuronnés avec bande-rolles, au-dessous un Samson étouffant le lion, que l'on retrouve aussi à Bourneau ; puis à la base des emblèmes mortuaires tels que têtes de mort, tibias entrecroisés, le tout relié par des arabesques et rubans plissés. Mais, ce qui mérite le plus d'attirer l'attention, ce sont les deux colonnes avec bagues moulurées au tiers de leur hauteur qui sont appliquées sur les pilastres les plus larges. Ces deux colonnes ont dans toute leur longueur le fût recouvert de la plus délicieuse ornementation qu'il soit possible de concevoir ; l'exécution ne le cède en rien à la composition. Les superbes colonnes qui encadrent à Solesmes la pamoison de la Vierge ne sauraient lutter avec l'incomparable perfection de celles de l'enfeu du Fenioux. C'est de 1520 à 1525 que ce beau travail a dû être exécuté. Pourrait-on l'attribuer à Jacques Coiraud de Montaigu qui dans une chapelle absidale de N.-D. de Fontenay a laissé un rétable d'une donnée identique ? Je n'oserais l'affirmer; il ne saurait non plus être l'œuvre des artistes qui ont élevé le château de Coulonges de 1542 à 1568, ce n'est ni le même faire, ni le même style.

Dans tous les cas, le peu qui reste de ce beau monument funéraire fait le plus grand honneur à celui qui l'a composé et exécuté.

Terre-Neuve, 12 janvier 1900.

O. DE ROCHEBRUNE.

LES ORIGINES

DE LA

GUERRE DE VENDÉE

NOTES DE PSYCHOLOGIE HISTORIQUE

C'est à coup sûr un des problèmes les plus obscurs de notre histoire nationale que ce soulèvement général de toute une province, que cette insurrection de plusieurs années si souvent victorieuse, mais toujours défensive, et dont aucun historien n'a pu établir la genèse exacte.

Que n'a-t-on point écrit sur ce sujet ! Que d'articles, de brochures, de volumes entiers même ont tenté de donner une solution acceptable, sans y parvenir jamais. Il semble que ces luttes soient aussi difficiles à expliquer qu'elles le furent à faire cesser. C'est, je crois, que l'on tend à donner trop de place aux textes sur le terrain historique : si la chronologie qu'ils établissent est la base de l'histoire, ils sont le plus souvent impuissants à marquer l'enchaînement vrai des événements.

Rarement écrits avec impartialité, souvent contradictoires dans leurs développements, ils égarent le curieux, et l'historien doit les soumettre à une critique sévère. On oublie trop qu'il est une philosophie de l'histoire, et que, si parfois la suite des événements dépend de la volonté de quelques hommes, le plus souvent elle découle naturellement des circonstances physiques et psychologiques du moment.

Je voudrais appliquer cette méthode à cette question de la guerre de Vendée. Les textes ne nous disent rien de ses origines vraies, parce qu'ils ne se préoccupent pas de la période antérieure aux premières étincelles de la conflagration, mais ce silence même montre combien l'insurrection a découlé naturellement de l'état d'esprit de la Vendée toute entière.

Il nous faut donc tout d'abord rechercher ce qu'étaient la Vendée et le Vendéen aux premières années de la Révolution.

La Vendée, je me place il y a cent ans, se divisait en deux parties fort distinctes : le Bocage et le Marais. Le Bocage, très accidenté, très boisé, et coupé par d'étroits vallons, est encore rendu plus impraticable par une coutume séculaire de ses habitants. Chaque champ, et la plupart n'ont point une étendue considérable, chaque champ est entouré d'une sorte de parapet en terre et est séparé des champs voisins par un fossé étroit et profond. Ces parapets qui n'ont pas moins parfois de six pieds de hauteur, sur autant de largeur, sont couverts d'abres étêtés, dont le pied se perd dans d'épais buissons : ce qui borne extrêmement la vue et rend les communications fort difficiles, en faisant du pays tout entier une vaste suite de fortifications. Ce n'est point du reste dans un but de défense contre leurs semblables, que de tout temps les Vendéens ont élevé ces solides remparts. C'est plutôt par une nécessité climatologique.

On en trouve la preuve dans ce fait qu'une autre contrée, placée dans des conditions identiques, la pointe occidentale de l'Angleterre, présente une frappante conformité d'usage.

Non moins inaccessible, bien que par d'autres moyens, est le Marais. Ici, ce ne sont plus des haies vives qui vous arrêtent presque à chaque pas, mais de larges canaux bordés d'aubiers ou de saules. Les paysans, du reste, ont pour se transporter d'un point à un autre des nioles, sorte de pirogues indispensables en une telle contrée.

A première vue, on comprend que la résistance ait été facile en un tel pays. Il est plus difficile de déduire, de la topo-

graphie de la Vendée et du caractère du paysan vendéen, deux choses intimement liées, les causes même de cette grande guerre. C'est pourtant le but audacieux que je me suis proposé en étudiant cette question.

Il est universellement admis aujourd'hui que le caractère d'un peuple dépend des degrés de latitude et de longitude sous lesquels il est placé, et des communications plus ou moins faciles avec ses voisins. Nulle part mieux qu'en Vendée, cette vérité ne se trouve évidente. Sans cesse caressée par la fortifiante douceur du vent de mer, la Vendée a vu naître une population énergique et résignée : séparé des provinces voisines par la difficulté des routes, le Vendéen a gardé intacte son originalité de caractère.

Tandis que presque toutes les provinces étaient agitées par le courant d'idées philosophiques qui devait amener la Révolution, tandis que du nord au midi de la France, bourgeois et paysans — les premiers surtout — proclamaient l'iniquité des privilèges, la Vendée restait impassible, offrant le curieux spectacle d'un peuple primitif, si primitif même, qu'il ne songe pas à changer sa manière de vivre, au sein d'une nation travaillée par mille espérances de bonheur.

Certes, ces bruits de liberté, d'égalité, étaient venus jusqu'en Vendée, mais l'intelligence du paysan vendéen, que n'avait pas affiné le contact journalier des autres hommes, était incapable de comprendre ces innovations hardies : pour lui la tradition était la loi suprême de ses actes : le critérium absolu du juste et du vrai. Il avait vu ses pères user de probité dans leurs rapports avec leurs voisins : de là lui venait une honnêteté native et irréfléchie ; ses aïeux lui avaient fourni de nombreux exemples de piété ; il était religieux, superstitieux même parce qu'il ne raisonnait point ses croyances. Enfin, il avait toujours entendu parler du roi avec vénération et il ne pouvait comprendre qu'une autre forme de gouvernement que la Monarchie lui apportât plus de jouissances.

Du reste, la situation des paysans vendéens, il est bon de le

dire, était peut-être, sous l'ancien régime, plus facile que celle des autres travailleurs en France. Leur aisance était bien modeste, souvent même elle confinait à la misère, mais ils ne souffraient pas de l'insolence hautaine, qu'à tort ou à raison on a reprochée aux ordres privilégiés : tout au contraire, le paysan vendéen avait, de tout temps, été mêlé aux plaisirs de ses seigneurs. S'asseyant à leur table et partageant avec eux les joies et les dangers de la chasse, il ne voyait en eux que des frères dignes d'une respectueuse déférence. Il se serait volontiers dévoué pour eux, parce que jamais ils n'avaient froissé son amour instinctif de la liberté.

Il ne faudrait pourtant pas croire, comme l'ont fait certains historiens, que ce dévouement aux nobles a été la cause de la guerre, en d'autres termes que le soulèvement a été provoqué par les seigneurs. Il est bon de se rappeler l'aphorisme de Sully, auquel la Vendée de 1793 a fourni une preuve éclatante : « Les peuples ne se révoltent pas pour attaquer, mais parce qu'ils sont las de souffrir ».

Non, ce ne sont pas les vexations dont étaient accablés les nobles, ce n'est point le spectacle de l'odieuse conduite des sans-culotte à leur égard, qui pouvaient déchaîner en Vendée une levée générale de boucliers. L'échec des projets de La Rouërie et du prince de Talmont, les brillants promoteurs de la confédération poitevine, est parfaitement expliquable psychologiquement. Le Vendéen, très sensé dans son égoïsme, ne pouvait se résoudre à sacrifier le bonheur relatif dont il s'était jusqu'alors contenté d'autant plus que sa timidité excessive le portait à douter des autres et de lui-même. Aussi se fut-il bien gardé de sortir de sa prudente neutralité, si les assemblées à Paris n'avaient édité une suite de mesures de plus en plus oppressives qui réveillèrent peu à peu l'energie un peu inerte des Vendéens et finalement provoquèrent le soulèvement général.

C'était sans grand enthousiasme que les Vendéens avaient vu s'ouvrir les Etats généraux. Et leurs cahiers, — surtout

ceux des campagnes — ne demandaient guère que le *statu quo*.

Aussi furent-ils fort mécontents, lorsque, dans les premiers jours de décembre 1790, ils apprirent que la Constituante avait décrété la constitution civile du clergé. Ils n'y voyaient qu'une rupture avec les anciens usages, qui révoltait leurs consciences. Pour eux, leur véritable pasteur était le prêtre non assermenté qu'ils connaissaient et vénéraient. Le prêtre assermenté était un intrus, que l'on laissait seul dans l'église, où la force publique l'avait installé, pour aller religieusement assister au Saint Sacrifice dans la grange d'une métairie, dans la solitude des genêts, parfois même en pleine mer! Souvent même on répand de mauvais bruits sur l' « intrus » : c'est ainsi qu'à la Poitevinière, les habitants sont persuadés que leur nouveau curé est une fille de mauvaise vie déguisée, et tous s'écartent de lui avec horreur, épouvantés d'un tel sacrilège.

Il est facile de comprendre que les paysans, ainsi froissés dans leurs sentiments les plus élevés, aient nourri contre les « patriotes » des sentiments de haine, cachés mais profonds.

Cette haine, l'Assemblée Législative puis et surtout la Convention semblèrent prendre à tâche de l'exciter jusqu'à provoquer une terrible explosion.

La tranquillité résignée avec laquelle prêtres et paysans accueillirent cette constitution civile du clergé, qu'ils détestaient pourtant, leur fut imputée comme crime : au nom de la liberté, les sans-culotte proclamèrent la culpabilité des Vendéens, non pas précisément pour avoir déserté les églises, mais pour n'accepter dans leurs pratiques religieuses d'autre ministère que celui des prêtres réfractaires. « Il serait grand temps, s'écrie Dumouriez dans une lettre du 2 septembre 1791, que l'Assemblée prononçât sur cette matière importante et qu'il y eut une loi uniforme pour tout le royaume ! »

Ce qu'eut été cette loi, nous ne le pouvons point savoir, l'Assemblée Nationale probablement par négligence, car elle n'en

était point à reculer devant une responsabilité morale, si lourde fût-elle, préféra laisser au directoire de chaque département le soin de régler la condition des prêtres réfractaires de leur ressort. C'est ainsi que, le 1er février 1792, le directoire du Maine-et-Loire enjoignait à tous les prêtres non assermentés de venir se fixer à Angers et d'y résider, sans s'en éloigner de plus d'une demi-lieue, à peine d'emprisonnement. Les municipalités étaient tenues d'assurer l'exécution du décret sous les mêmes peines, et quiconque cacherait un prêtre réfractaire serait incarcéré.

Il semble que ce devait être le moment, où la persécution définitive s'organisait, que les prêtres auraient dû choisir pour soulever et enrégimenter les paysans; car c'était une occasion unique assurément et le moindre retard pouvait nuire à leurs intérêts. Eh bien! non! si les prêtres non assermentés ne vinrent point à Angers ; il faut le reconnaître, si quelques-uns même prêchèrent la guerre sainte, l'immense majorité du clergé vendéen recommanda la résignation à ses ouailles indignées. La plupart même, songeant aux tristes conséquences d'une lutte des paysans sans armes contre les régiments disciplinés des républicains, émigrèrent bien plus pour éviter tout conflit que pour sauver leur tête. Tous ceux qui restèrent en Vendée, traqués et poursuivis sans merci par les bleus, enseignaient par leur exemple aux habitants du Bocage la charité et le pardon des injures.

La preuve flagrante que les paysans ne songeaient aucunement à réclamer le libre exercice de leurs droits, les armes à la main, se trouve dans le rapport officiel à la Convention de deux commissaires en Vendée : Gensonné et Gallois. Le gouvernement les y avait envoyés, inquiet de l'impassibilité et de l'énergie des paysans et de ce mot de Dumouriez : « Si je voulais faire la guerre civile en France, ce serait la Vendée que je choisirais.

La grande question était évidemment alors celle des prêtres réfractaires ; le rapport s'en occupe longuement et mentionne exactement l'état des esprits.

« Toutes les municipalités, dit-il, énonçaient le même vœu : Celles dont les curés avaient été remplacés nous redemandaient le retour de ces prêtres ; celles dont les curés non-assermentés étaient encore en fonction nous demandaient de les conserver. « Nous ne souhaitons, disaient-elles unanimement, d'autres grâces que d'avoir des prêtres en qui nous ayons confiance ». — Certaines même offraient, pour obtenir cette faveur, de payer le double de leurs impositions ».

Et plus loin :

« Nous devons dire que ces mêmes hommes, qu'on nous avait peints comme des furieux sourds à toute espèce de raison, nous ont quitté l'âme remplie de paix et de bonheur lorsque nous leur avons fait comprendre qu'il était dans les principes de la Constitution nouvelle de respecter la liberté des consciences. »

Mais, de ces promesses faites par ses délégués, la Convention n'avait cure. Les commissaires rentrèrent à Paris et les paysans attendirent vainement la réalisation des promesses dont on les avait leurrés.

Si j'ai parlé de la mission de Gallois et de Gensonné, que la plupart des historiens mentionnent à peine, c'est que je lui attribue une influence prépondérante sur le soulèvement. Après le départ des Conventionnels, le bruit de leurs promesses s'étant répandu, les Vendéens respiraient et attendaient avec confiance le décret qui devait arrêter l'odieuse persécution des prêtres. Supposez qu'à ce moment la Convention ait eu la sagesse d'abandonner aux paroisses le libre choix de leurs pasteurs, de même qu'elle laissait les communes élire leurs magistrats, il est très probable que les Vendéens auraient accepté le nouveau gouvernement ; et, si malgré tout des rebellions avaient éclaté devant l'enrôlement forcé et l'exil, ces révoltes toutes individuelles n'auraient point entraîné un soulèvement général et une guerre de plusieurs années.

Mais la Convention ne pouvait faire une loi pour chaque province ; et, du reste, ses séances étaient alors remplies, par

une discussion autrement passionnante que les réclamations et les droits d'une fraction du peuple : par le procès du roi.

Nous sommes, en effet, arrivés à la fin de l'année 1792 et nous touchons à la crise. A partir de ce moment les événements se précipitent.

Les paysans supportaient de plus en plus difficilement les outrages dont les bleus accablaient leurs prêtres, maintenant qu'ils savaient ces vexations condamnées au nom des principes nouveaux. Chaque jour ils attendaient le décret libérateur, mais chaque jour ne ramenait que les mêmes bandes de patriotes pillards, et que les mêmes perquisitions odieuses. Peu à peu ils comprirent qu'on les avait oubliés ou plutôt que l'on s'était joué d'eux. Car ces hommes réfléchis ne pouvaient imaginer qu'un représentant de l'autorité oubliât sa promesse solennelle sur une si importante question, et, jugeant des Conventionnels d'après eux-mêmes, ils considéraient leur silence comme une déloyauté qui les révoltait.

C'est à ce moment que, pour la première fois, l'indignation universelle se traduit sur quelques points par une résistance à main armée. Ces faits, à la vérité, sont rares, et n'ont généralement ni suite, ni lien entre eux ; ils sont cependant très importants à noter, car ils montrent que la haine des Vendéens pour la république est à son comble. Et pourtant, c'est à ce moment,où l'exaspération grandissait chaque jour, que se répandit en Vendée la plus stupéfiante nouvelle. On savait que, non contente de renverser un trône qui lui portait ombrage, la Convention avait enfermé au Temple le roi et sa famille. On savait que le malheureux monarque avait comparu à la barre de la terrible assemblée. Le bruit de sa condamnation s'était même répandu, mais les campagnes de Vendée n'y avaient point ajouté foi. Nul, parmi ces hommes qui avaient toujours entouré le roi de la plus profonde vénération, ne pouvait croire à un pareil sacrilège. C'en était un pour eux que de décréter la mort d'un prince qu'ils regardaient comme désigné par Dieu lui-même pour gouverner la France.

Aussi, lorsqu'à la fin de janvier 1793, le directoire du département fit afficher et annoncer par le crieur public la nouvelle et les détails principaux de l'exécution, la Vendée entière fut frappée de stupeur. Les paysans se demandaient avec crainte quel châtiment divin atteindrait les régicides, et la vue d'un bleu leur inspirait, non plus seulement de la haine, mais de l'horreur. Pour eux, c'étaient toujours les soldats qui avaient présenté les armes au moment où tombait le sacrilège couperet, c'étaient toujours les tambours qui avaient battu aux champs, pour couvrir les dernières paroles de la victime.

Songez quelles durent être les pensées des Vendéens, lorsque le décret de la Convention du 24 février 1793 les mettait, un mois plus tard, en demeure de revêtir l'uniforme détesté, et de marcher autour de ce drapeau dont les trois couleurs ne leur rappelaient que l'écharpe dont s'autorisaient les plus ardents persécuteurs des prêtres.

Aussitôt que le décret fut connu, les jeunes gens appelés se réunirent et décidèrent de résister à cette nouvelle oppression.

Ils avaient pu supporter patiemment bien des vexations, mais ils ne voulaient, à aucun prix, agir au profit de leurs ennemis ; puisqu'il leur fallait sortir de leur inertie résignée, mieux valait lutter contre les sans-culotte. « Nous aimons mieux, disaient-ils, mourir en Vendée, que d'aller aux frontières défendre les assassins du roi et les voleurs des biens nationaux. » Et c'est pourquoi, lorsque le 10 mars les jeunes Vendéens furent appelés pour tirer « à la milice », selon l'expression, ils vinrent tous, décidés à repousser la violence par la violence. A Saint-Florent, par exemple, ils trouvent trois canons braqués sur le lieu où le tirage doit s'opérer ; déjà, impressionnés par ce déploiement de force, ils sont exaspérés par la harangue du président ; ils le provoquent, on répond en faisant mitrailler les mécontents. Ceux-ci aussitôt se précipitent sur les pièces, chassent honteusement, soldats et membres du comité, et, s'emparant des papiers et des

armes, ils en font un immense feu de joie. Le soir, ils se séparèrent sans songer aux représailles que les bleus pourraient exercer.

Heureusement un obscur colporteur en laine de Pin-en-Mauges, Cathelineau, entrevit les terribles conséquences qu'entraînerait cette rébellion si elle n'était soutenue ; et, prêchant la guerre, il réunit autour de lui les vainqueurs déjà rentrés dans leurs foyers, pour les conduire à de nouveaux combats. L'insurrection vendéenne avait enfin éclaté !

Ainsi, nous avons suivi pas à pas la marche des sentiments vendéens depuis l'ouverture des Etats-Généraux, jusqu'à l'insurrection. Nous avons vu la patience, la timidité, et, il faut le dire, l'égoïsme des paysans. Nous pouvons désormais nous poser cette question, résolue de tant de façons différentes : Qui a entrepris la guerre ? Certains auteurs ont voulu y voir l'œuvre des prêtres ; d'autres, celle des nobles ; d'autres, enfin, se tirant de la difficulté par une gasconnade, y ont reconnu l'initiative des prêtres, des nobles et des paysans. Un tel luxe d'imagination devient de l'inexactitude. Il est certain que, dans le courant des années 1791 et 1792, des prêtres avaient soulevé momentanément des paroisses entières, et que des nobles avaient tenu la campagne, avec des groupes assez considérables de partisans. Mais ces faits étaient isolés et vite réprimés. Il ne fallait rien moins que le décret d'enrôlement forcé, couronnant une longue suite de déboires, pour faire sortir le paysan vendéen de son impassibilité égoïste et provoquer un soulèvement général.

Du reste la généralité des nobles envisageait la guerre comme devant entraîner pour les Vendéens d'inévitables malheurs. Les mémoires du temps relatent longuement cette indécision des seigneurs. Presque tous, lorsque les paysans viennent leur offrir un commandement, cherchent à les dissuader de persévérer dans leur résolution ; et, ce n'est qu'après avoir en vain développé les arguments que leur inspire la prudence, après avoir montré la folie de l'entreprise, qu'ils se

décident à se réunir aux insurgés. Même, ils se grossissaient inconsciemment les dangers de cette guerre. La plupart n'ayant servi qu'à l'armée de Condé, une campagne demeurait à leurs yeux une suite de marches, de contre-marches, de manœuvres savantes et de batailles rangées.

Cette conception que les nobles se faisaient de la guerre prouverait mieux, à défaut de documents plus certains, le peu de part qu'ils eurent aux affaires de Saint-Florent. On ne peut non plus raisonnablement incriminer le clergé dont la plus grande partie avait émigré et dont les rares représentants restés en Vendée demeurèrent, au témoignage même des républicains, des ministres de paix. Ainsi, nous en sommes réduits à accepter cette dernière hypothèse. C'est aux paysans que revient l'honneur d'avoir commencé la lutte.

Du reste, s'il ne suffisait pas, pour appuyer cette assertion, de montrer en la fameuse journée du 10 mars 1793, cette bande de paysans, qui luttent avec des bâtons contre des républicains armés de fusils et de canons ; la manière même dont ils faisaient la guerre est marquée au coin de leur initiative.

Leurs troupes ne sont point de ces hordes militaires, qui, vers la même époque, se précipitaient au-devant de l'ennemi pour faire triompher une idée ; les Vendéens ne se battent que pour être les maîtres chez eux. C'est une lutte toute individuelle de chacun contre la République. S'ils se réunissent c'est pour être forts, s'ils choisissent des chefs, c'est parce qu'ils sentent leur ignorance des choses de la guerre et qu'ils ont une confiance respectueuse dans leurs nobles. Mais jamais on ne les astreindra à une discipline même légère : les chefs sont forcés de monter eux-mêmes la garde, pour protéger le sommeil de leurs hommes, car les sentinelles s'endorment sans s'inquiéter autrement.

Le paysan suit aveuglément son capitaine, mais il faut que celui-ci lui communique ses plans, il se sent bien plus fort, quand il sait ce qu'il fait, et du reste il est toujours cir-

conspect. Il agit souvent de son propre mouvement ; mais, s'il obéit à un commandement, il aime bien à voir son chef marcher devant lui. La stratégie lui importe peu ; si important que soit le poste qu'il occupe, il l'abandonne régulièrement, même au milieu de l'action, pour soigner un camarade qu'une balle républicaine a frappé près de lui, et chaque soir de bataille, au lieu de poursuivre l'ennemi et de faire fructifier sa victoire, il regagne en hâte sa chaumière. Ne lui faut-il pas montrer aux siens qu'il n'est pas blessé, changer de linge et jeter sur son champ le coup d'œil du maître ?

C'est peut-être, d'ailleurs, à cette habitude que la guerre a dû d'être si longue. Loin de son clocher le Vendéen se décourage vite ; mais, en rentrant fréquemment au village, il y apprenait les nouvelles exactions des bleus, et ce récit des souffrances des siens enflammait son courage.

Tous ces détails concordent et montrent bien que le vra promoteur de la guerre de Vendée, c'est le peuple des campagnes. En étudiant le développement progressif des sentiments et des idées, dans ces hommes simples et encore primitifs, on peut donc, il me semble, venir en aide à la faiblesse des textes, et résoudre un problème historique, que des monuments trop contradictoires faisaient bien nébuleux.

MAURICE PROUTEAUX.

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite[1])

FOUGERÉ

RODRIGUE (François Ambroise) curé.

Avec la presque unanimité des évêques de France, Monseigneur Marie-Charles-Isidore de Mercy, évêque de Luçon depuis le 17 novembre 1775, et l'un des députés du clergé de la sénéchaussée du Poitou aux États généraux, avait refusé de prêter serment à la constitution civile (séance du 4 janvier 1891).

En conséquence, le procureur-syndic général du département convoqua, pour le 27 février suivant, dans l'église N. D. de Fontenay, les 478 électeurs du second degré, afin de procéder à l'élection de l'évêque de la Vendée. Il en vint 173, dont 2 prêtres seulement, les curés constitutionnels de Liez et de Saint Michel en l'Herm. Le 28, Jean-Sylvain Servant, supérieur de l'Oratoire de Saumur et vicaire-général de l'évêque d'Angers, fut élu, au second tour, par 77 voix. Dans une lettre du 4 mars adressée par Goupilleau de Montaigu, président de l'assemblée électorale, à son cousin député à la Constituante, il est dit « qu'au premier tour, Ballard, curé du Poiré et député, avait balancé M. Servant ». Ce n'est pas ici le lieu de raconter

[1] Voir la 3me livraison 1899.

comment, après avoir accepté « sous certaines réserves », Servant, frappé par la lettre que lui adressa Monseigneur de Mercy, et cédant aux suggestions de sa propre conscience, finit par refuser le poste qui lui était offert. Il avisa de son refus les administrateurs du département de la Vendée le 30 mars, et, sur de nouvelles instances, renouvela, le 10 avril, sa renonciation irrévocable.

Les électeurs furent convoqués à nouveau pour le 1er mai. On s'explique qu'ils y mirent cette fois moins d'empressement ; 97 seulement répondirent à l'appel, et, le 2 mai, dès le premier tour, 57 voix se portèrent sur François-Ambroise Rodrigue, curé de Fougeré, petite paroisse du district de la Roche-sur-Yon. Goupilleau proclama le résultat du scrutin en ces termes : « Citoyens, François-Ambroise Rodrigue, prêtre, curé de Fougeré, a été élu évêque du département de la Vendée ; rendons grâces à l'Éternel ! »

Le nouvel élu n'était Vendéen ni par sa naissance, ni par sa famille ; il était né à Nantes, sur la paroisse de Saint-Vincent, le 10 décembre 1730, du légitime mariage de Louis Rodrigue, huissier au baillage, et de Claire Cohorneau. Cadet d'une famille nombreuse, et destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, il fut un des sérieux, sinon un des brillants élèves de l'Oratoire de Nantes, et,sa philosophie terminée, fut envoyé à la maison sulpicienne d'Issy, près Paris, puis au séminaire de Saint-Sulpice, où il se fit recevoir bachelier en Sorbonne. La carrière calme et studieuse de l'enseignement le tenta alors ; il professa pendant quinze ans les humanités et la théologie dans des maisons de Saint-Sulpice, notamment au séminaire d'Angers, dont la direction avait été remise à Messieurs de Saint-Sulpice en vertu d'un traité passé le 19 avril 1695.

Soit fatigue physique ou lassitude intellectuelle, soit plutôt pour améliorer sa situation matérielle, souci qui, de l'aveu de ses amis mêmes, tint toujours la plus grande place dans ses préoccupations, Rodrigue se décida à quitter l'enseignement ;

en 1769, il est mentionné sur les registres paroissiaux de Bouin comme chapelain de l'Epois.

L'Epois est aujourd'hui un hameau de moins de deux cents habitants, de la commune et de la paroisse de Bouin. Les ruines de la chapelle se voient encore à l'extrémité orientale du village, à côté du cimetière et de l'ancien presbytère. Cette chapelle était fort ancienne ; de tout temps elle avait été desservie par un prêtre habitant le village, et l'était à la nomination de l'évêque de Nantes, Bouin faisant partie de cet évêché avant la Révolution. Les relations que Rodrigue avait conservées dans sa ville natale s'employèrent utilement à obtenir pour lui, de Mgr Pierre-Charles Mauclerc de la Muzanchère, ce poste modeste, où d'ailleurs il ne resta pas longtemps.

La famille Jacobsen, d'origine hollandaise, établie depuis plusieurs années à Noirmoutier, avait desséché non loin de là une étendue de lais de mer de 250 hectares ; les gens appelés à mettre ces terrains en rapport s'étaient groupés au village de la Crosnière ; M. Jacobsen y fit construire une église et, en 1772, sollicita de l'évêque de Luçon, Mgr Gauthier d'Ancyse, l'érection d'une paroisse, sous le nom de Notre-Dame du Pé. L'évêque laissa au fondateur le droit de présenter le titulaire, et M. Jacobsen présenta Rodrigue, qu'il connaissait. Les registres de la Crosnière déposés à la mairie de Beauvoir contiennent l'acte de bénédiction de l'église, de la cloche, et des objets du culte par M. de Hercé, vicaire-général de Luçon, à la date du 12 octobre 1772, ainsi que le procès-verbal de prise de possession de la nouvelle cure :

« Ce même jour, onze octobre mil sept cent soixante-douze,
« nous, François-Ambroise Rodrigue, bachelier en théologie,
« né dans la paroisse de Saint-Vincent de la ville de Nantes
« le dixième jour de décembre mil sept cent trente, avons,
« à l'issue de la bénédiction de l'église, pris le premier pos-
« session de la nouvelle cure de la Crosnière, par le ministère
« de Me Mathurin Viaud, notaire à Beauvoir, et en présence
« de messire Jacquin de la Barre, curé de Saint-Gervais, et de

« M. Jacques-Guillaume-André Maublanc, négociant à Beau-« voir »[1].

C'est ainsi que Rodrigue entra dans le diocèse de Luçon. La cure de Notre-Dame du Pé le garda d'ailleurs moins de trois ans. En avril 1775, il fut nommé prieur-curé de Fougeré, poste moins secondaire et d'un revenu effectif de 1,000 livres. Fougeré avait été longtemps un prieuré régulier de l'abbaye de Nieuil-sur-l'Autise ; mais, depuis la suppression de cette abbaye par sa réunion au chapitre de la Rochelle, les droits de patronage et de nomination étaient échus à l'évêque de Luçon.

Au mois de mars 1789, le curé de Fougeré fut l'un des délégués du clergé du diocèse de Luçon à Poitiers, pour nommer les députés de son ordre aux Etats Généraux. Son rôle dans l'assemblée électorale fut modeste, et il dut surtout à son âge et à son titre de bachelier en théologie d'être du nombre des commissaires chargés de rédiger le cahier des doléances du bas clergé[2].

Quelles qu'aient été dès cette époque ses opinions, en réalité plutôt esclaves des événements que complices des nouveautés révolutionnaires, son attitude fut toujours réservée, et s'il est vrai, comme l'a dit de lui Mercier du Rocher, « qu'il était un parfait égoïste, n'ayant jamais connu que les émoluments de sa place », il est permis de croire que la conservation de son traitement et de ses fonctions demeura toujours l'*ultima ratio* de sa conduite.

Il prêta donc le serment à la constitution civile dès qu'il en fut requis (janvier 1791), et accepta de même un peu plus tard la lourde, mais lucrative charge de l'épiscopat constitutionnel.

Son élection, provoquée surtout par des considérations de

[1] La Crosnière n'existe plus comme commune ni comme paroisse ; la paroisse a été réunie à celle de Beauvoir, au Concordat.

[2] Pendant son séjour à Poitiers, il habita chez le sieur Favre, rue de la Chaîne.

circonstance, fut une surprise pour beaucoup, à commencer par lui-même. Le refus de Servant avait produit en Vendée un effet considérable : le clergé fidèle n'avait pas dissimulé sa joie profonde ; l'administration et les « patriotes » n'avaient caché ni leur désappointement, ni leur fureur. Il était impossible de s'exposer à un second échec sans les plus graves inconvénients : il s'agissait donc de trouver cette fois un assermenté assez connu pour réunir sur son nom une majorité de suffrages, et, d'autre part, un candidat dont l'acception ne fût pas douteuse « Il s'agit, écrivait Goupilleau à son cousin, d'en nommer un de l'acceptation duquel on soit sûr ». Les principaux électeurs se concertèrent, et, en visant la liste des prêtres jureurs de la Vendée, leur préférence se porta naturellement sur Rodrigue, qui était l'un des plus âgés (il avait 61 ans), gradué en Sorbonne, ancien délégué à l'assemblée électorale de Poitiers, ex-commissaire à la rédaction du cahier des doléances ; en outre, ceux qui le connaissaient le jugèrent incapable de refuser le traitement de 12,000 livres offert par la Nation. Voilà comment le nom de Rodrigue, à qui personne n'avait songé lors de l'élection de Servant deux mois auparavant, sortit vainqueur, dès le premier tour, au scrutin du 2 mai 1791.

A peine eut-il été proclamé par le président de l'assemblée électorale, Goupilleau, que plusieurs électeurs « demandèrent l'agrément de l'assemblée pour lui annoncer son élévation à l'épiscopat, en assurant qu'ils seraient de retour le soir même, à 9 heures, pour avertir de son acceptation ou de son refus ». L'assemblée, qui ne pouvait oublier le refus de Servant, était encore trop anxieuse du résultat pour ne pas accepter cette offre avec empressement ; afin de parer à tout mécompte, elle déclara « qu'elle ne se dissoudrait pas qu'elle n'ait eu l'acceptation ou le refus de M. Rodrigue », et elle s'ajourna au lendemain.

Les délégués étaient de retour à Fontenay, le soir même, à 10 heures. Rodrigue avait accepté sans hésiter, et leur avait remis pour le président Goupilleau la lettre qui suit :

« *2 mai 1791.*

« *Monsieur,*

« *Ce n'est sans doute qu'à mon civisme que je suis redevable de la nomination que MM. les électeurs du département de la Vendée viennent de faire. Mon civisme me fait accepter cette place. J'en sens tout le fardeau ; mais je crois devoir tout sacrifier à des citoyens qui me donnent une si forte marque d'estime et de confiance. C'est en m'y forçant d'y répondre que je me propose de leur témoigner ma reconnaissance.*

« *Je compte, Monsieur, me rendre demain à Fontenay, et vous y exposer de vive voix les sentiments du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.*

« Rodrigue, *curé de Fougeré.* »

Le lendemain matin, à 10 heures, Rodrigue arrivait à Fontenay par la barrière de Nantes. Dans ses *Mémoires*, Mercier du Rocher raconte l'entrée en quelques lignes ; nous laissons la parole à ce témoin observateur et non suspect.

« Quand Rodrigue, curé de Fougeray, fit son entrée à Fontenay comme évêque, les patriotes se rendirent à la barrière de Nantes pour le recevoir. Moulins, président de la Société ambulante, porta la parole et peignit les maux que le fanatisme répandait sur la Vendée. Le nouveau prélat était en bottes fortes ; il avait sa soutane retroussée, son bâton à la main ; son domestique tenait une petite rosse très maigre sur laquelle étaient attachées des bougettes. Pour toute réponse au discours de l'orateur, Rodrigue secoua la tête, haussa les épaules, et se remit en selle pour gagner une hôtellerie. Le cortège l'y suivit : quant à moi, je ne le suivis pas ».

Une lettre du président de l'assemblée électorale, Goupilleau, adressée, le 5 mai, à son cousin Goupilleau, député à l'Assemblée nationale, donne des détails complémentaires : « Rodrigue arriva à l'église Notre-Dame au milieu des acclamations du peuple, au bruit du canon et au carillonnement des cloches. Je lui adressai un discours dont je vous envoie

copie. Il assista à la messe où étaient aussi tous les corps administratifs et militaires qui y avaient été invités. Il signa le procès-verbal avec tous les électeurs.

« Le procès-verbal signé, je me rendis à l'hôtel de la Coupe[1] où j'avais été invité à dîner par « les amis de la Constitution. » M. Rodrigue y était, entre M. Moulins qui en est le président et moi. La fraternité présidait à ce repas patriotique, et après, nous nous rendîmes au club auquel M. Rodrigue se fit affilier, et où il occupa une place d'honneur auprès du président. »

Si l'on veut bien se rappeler que le grand argument des partisans de la constitution civile était de ramener le clergé aux mœurs et aux vertus de la primitive Église, il faut convenir que la pratique s'éloignait singulièrement de la théorie, et que les banquets à l'auberge, suivis de l'affiliation au club, n'avaient que des rapports fort éloignés avec les traditions des temps apostoliques.

« Je crois pour le coup, continue Goupilleau, que nous ne nous sommes pas trompés. M. Rodrigue *paraît* ferme dans ses principes. J'ai beaucoup causé avec lui, et vous serez le premier qu'il verra et qu'il désire voir à Paris où il ira se faire sacrer la semaine prochaine. Je dois même lui donner une lettre qu'il m'a demandée pour vous. *Ce sera donc à vous de le garantir des pièges et des obsessions*, quoique cependant je crois qu'il n'y a rien à craindre ; *mais la défiance est mère de la sûreté.* »

Cette correspondance prouve d'abord qu'il n'y avait point eu entente préalable entre le nouvel élu et ses électeurs ; ceux-ci l'avaient nommé un peu au petit bonheur, sur des présomptions qui n'excluaient pourtant pas les mesures à prendre pour éviter une seconde mésaventure. D'ailleurs Rodrigue ne mettait en tout ceci pas plus de résistance que de zèle, il se laissait faire et c'était tout. Au cours de cette journée, on ne

[1] L'auberge de *la Coupe d'or*, la meilleure de Fontenay à cette époque, était place du Marché aux Porches.

cite de lui d'autre expression de ses sentiments que le haussement d'épaule équivoque par lequel il avait répondu au discours de Moulins à la barrière de Nantes. Un évêque constitutionnel avait déjà pris possession dans la contrée, celui de la Loire-Inférieure ; Rodrigue s'adressa aussitôt à lui pour son sacre ; Minée ne crut pas devoir s'en charger, et Rodrigue écrivit, le 11 mai 1791, à Goupilleau :

« Monsieur,

D'après la lecture bien réfléchie des décrets, M. l'Evêque de Nantes a jugé ainsi que moi qu'il ne m'est possible de me faire instituer et consacrer que par l'évêque métropolitain, et, à son défaut, par le plus ancien évêque de notre arrondissement, ou qu'avec l'agrément de l'un ou de l'autre. Ce n'est qu'avec l'agrément de M. l'évêque de Quimper que celui de Nantes a été institué et consacré à Paris par l'évêque de ce lieu. Comme d'ailleurs il a paru à tous qu'on ne peut rassembler à Nantes trois évêques dans la circonstance présente qu'après bien du temps et de l'embarras, je me suis décidé à partir incessamment pour Paris, où je n'aurai point à éprouver un nouvel embarras et où la permission de l'évêque de notre arrondissement (Bordeaux) arrivera en même temps que moi. »

Paris, ce 20 mai 1791. »

Rodrigue partit dès le lendemain pour Paris où il arriva le 18, ainsi que le constate la réponse du député Goupilleau à son parent à Fontenay.

« M. Rodrigue, notre nouvel évêque, est à Paris depuis deux jours, mon cher cousin, et je suis le premier qu'il ait vu aussitôt son arrivée. Vous ne m'aviez rien dit de trop dans vos lettres, et je crois bien sincèrement que c'est là l'homme qu'il nous faut dans les circonstances critiques où se trouve le département. Nous attendons la réponse de l'évêque de Bordeaux, métropolitain, pour faire sacrer notre vénérable pasteur, et jusqu'à cette époque, *nous le tiendrons en garde*

contre les perfides inspirations de nos récalcitrants. Il est résolu à ne recevoir aucune visite de leur part, et je vous avouerai que je compte assez sur la fermeté de ses principes pour être persuadé que toutes les démarches seraient inutiles. *Cependant la précaution n'est pas de trop.* »

Le premier « évêque de la Vendée » était, on le voit, tenu de court. On trouvera peut-être que sa résolution « de ne recevoir aucune visite de la part des récalcitrants » ne cadre pas absolument avec « la fermeté de ses principes », et dénote au contraire des convictions d'une solidité relative. Mais la religion constitutionnelle de 91 savait se contenter à peu de frais, et, si le sujet n'était pas au fond si grave, rien ne paraîtrait plus grotesque que cet évêque gardé à vue par des francs-maçons de peur qu'il ne s'évade de la geôle de l'épiscopat constitutionnel.

Dès le lendemain de l'arrivée de Rodrigue à Paris, le ministre de l'intérieur, Valdec de Lessart, le même qui fut massacré à Versailles, avec les prisonniers d'Orléans, le 9 septembre 1792, écrivit à Goupilleau, à Fontenay :

« Paris, le 19 mai 1791.

« Le Roi, Monsieur, a reçu la lettre que vous lui avez écrite avec le procès-verbal portant nomination de M. Rodrigue curé de Fougeré, à l'évêché du département de la Vendée, d'après le refus de M. Servant. Sa Majesté ne doute pas que le nouveau choix ne soit aussi avantageux pour la Religion que pour la tranquillité publique. Elle m'a chargé de vous assurer de sa bienveillance ainsi que l'assemblée électorale.

« *Le Ministre de l'intérieur,*
« DELESSART. »

Tout le monde avait hâte d'en finir. La consécration de Rodrigue eut lieu à Notre-Dame de Paris, le dimanche 29 mai, par le ministère de Gobel, évêque constitutionnel de Paris, assisté de Saurine, évêque constitutionnel des Landes, et de

Grégoire, évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, en présence des députés de la Vendée. Une lettre du député Goupilleau à son cousin relate cet événement :

« Paris, ce 31 mai 1791.

« J'assistai dimanche dernier, mon cher cousin, à la consécration de M. Rodrigue, évêque du département de la Vendée. Je crois comme vous que nous n'avons qu'à nous féliciter de ce choix. De bonnes mœurs, des connaissances, du patriotisme, voici les qualités qui doivent caractériser celui qui occupe une place aussi importante. Voilà celles que j'ai cru découvrir dans M. Rodrigue.

« Malgré les évènements qui ont eu lieu dans notre département, malgré les ennemis du bien public qui lui sont suscités, je ne doute point qu'avec l'aide des bons patriotes et des corps administratifs, notre nouvel évêque ne parvienne à remettre le calme dans les esprits, et à dissiper les fausses alarmes que le fanatisme seul a fait naître et que l'ignorance entretient. »

Quelques jours après, Rodrigue était de retour à Fougeré. Le 9 juin, il y faisait un baptême et signait :

« † Rodrigue.

« *Curé de cette paroisse, évêque du département de la Vendée.* »

Le lendemain 10, on élut à sa place, comme curé constitutionnel de Fougeré, Drouin, qui avait fait l'intérim, et qui était aumônier du couvent fontevriste des Cerisiers.

Ce fut le 11 juin que l'évêque intrus se rendit dans sa ville épiscopale. Le registre des délibérations de la municipalité de Luçon porte à cette date :

« A onze heures du matin s'est présenté en l'assemblée de la municipalité, M. François-Ambroise Rodrigue, prieur de Fougeré, qui a mis sur le bureau trois procès-verbaux : le premier contenant sa nomination à l'évêché du dépar-

tement de la Vendée, par les électeurs du même département, en date du 1er mai 1791, signé : Ph. C. A. Goupilleau, président de l'assemblée électorale ; le deuxième contenant la confirmation canonique à lui accordée par Pacarreau, évêque métropolitain du sud-ouest, en date du 20 mai 1791 ; le troisième contenant sa consécration en date du dimanche 29 mai, fête de Saint Maximin, à 10 heures du matin, par M. Jean-Baptiste-Joseph Gobel, évêque métropolitain du département de Paris, député à l'Assemblée nationale, en présence de MM. Jean-Pierre Saurine, évêque du département des Landes, aussi député à l'Assemblée nationale, demeurant ordinairement à Dax, mais pour lors à Paris, et Henri Grégoire, évêque du département de Loir-et-Cher, député à l'Assemblée nationale, demeurant ordinairement à Blois.

« Et ledit Rodrigue, évêque de la Vendée, nous a requis de nous transporter le lendemain, à 10 heures du matin, dans l'église cathédrale de cette ville, pour recevoir son serment et assister à son installation.

« L'assemblée délibère qu'elle se transportera le lendemain, à 10 heures, à la cathédrale. »

La réception populaire fut moins discrète que celle de la municipalité. Rodrigue, qui comptait à bon droit sur toute autre chose que de l'enthousiasme, était arrivé incognito à Luçon, et était descendu chez le docteur Parenteau. Dès que le bruit s'en répandit, le peuple se porta à l'évêché, fit du tapage et menaça de tout briser si Rodrigue s'y présentait. La foule se rendit de là sous les fenêtres de M. Parenteau en proférant des menaces. Le charivari menaçait de mal tourner, quand la municipalité fit donner la garde nationale, qui parvint à dissiper l'attroupement.

La cérémonie de prise de possession à la cathédrale put se faire le lendemain, grâce au concours de la garde nationale, On peut en lire une relation dans le *Journal d'un Fontenaisien pendant la Révolution*, rédigé par M. Bitton d'après les documents officiels :

« 12 juin. — Les délégués de la municipalité de Fontenay, chargés d'assister à la cérémonie de l'installation de Rodrigue arrivent à Luçon, à huit heures du matin. Ils se transportent aussitôt à la maison Parenteau, et, ayant été présentés à l'évêque, le maire Moreau lui adresse l'allocution suivante : « Monsieur, c'est par mon organe que la municipalité de Fontenay vous offre ses hommages respectueux. Soyez persuadé qu'il ne peut être de plus douce satisfaction pour son cœur, que d'assister à l'auguste cérémonie d'installation de Rodrigue à l'évêché du département. » Rodrigue les remercie des sentiments que vient de lui exprimer la municipalité de Fontenay par la bouche de son maire, et les reconduit jusqu'à la rue. — De retour à l'auberge, à neuf heures, les commissaires y reçoivent la visite des officiers municipaux de Luçon, et sont invités à les accompagner à la cathédrale. Les divers délégués des municipalités se réunissent à l'hôtel de ville, et se rendent en corps chez le sieur Parenteau, pour y prendre l'évêque. Le cortège, escorté par la garde nationale, se met alors en marche, au milieu d'un concours considérable de spectateurs, et se rend à la cathédrale. A la porte principale, Rodrigue est complimenté par un officier de la garde nationale des environs. Entré dans l'église et arrivé au chœur, le prélat gravit les marches de l'autel, accompagné de ses deux grands vicaires, lesquels prononcent successivement à haute voix le serment civique. Rodrigue, ayant ensuite été revêtu de ses ornements sacerdotaux, a célébré la grand'messe, qui a été chantée avec le cérémonial usité. Il est ensuite reconduit par le même cortège jusqu'à son logement. »

On raconte que, pendant le trajet de la maison Parenteau à l'église, Rodrigue reçut un billet contenant les paroles adressées à Judas par le divin Maître au moment où celui-là allait le livrer à ses bourreaux : *Ad quid venisti*? Pourquoi êtes-vous venu ? — Rodrigue poursuivit sa route, et reçut plus loin un second billet qui portait ces mots : *Juda, osculo Filium*

hominis trahis ! Judas, vous trahissez le fils de l'homme par un baiser. — Sollicitude inutile : Rodrigue devait aller jusqu'au bout.

Le 13 juin, il signa son premier acte sur le registre des baptêmes : † Fr. Amb. Rodrigue, *évêque du département de la Vendée.*

Son épiscopat ne fut ni long ni brillant : il l'exerça pour ainsi dire en prélat honteux, sans avoir même le triste courage de son apostasie. Mercier du Rocher écrit à ce propos : « C'était bien le plus dur égoïste du monde que ce M. Rodrigue. Il n'a jamais connu que les émoluments de sa place qui étaient de 12.000 livres. Pas un seul mandement, pas une seule lettre pastorale, rien n'annonça aux curés du diocèse qu'il était évêque. Il n'était presque connu que de celui qui lui payait ses appointements. Il vivait toujours en pension à Luçon pour n'inviter personne à diner ».

Son premier soin avait été de choisir un complice ; il prit pour « Vicaire épiscopal » Jacques-Maurice Gaudin, ex-oratorien, qui avait eu des ennuis pour avoir publié, en 1781, un livre intitulé : *Inconvénients du célibat des prêtres.* Le second vicaire épiscopal ne fut nommé que le 22 juillet ; il venait de loin : c'était Balthazar Tissier, ex-religieux augustin, vicaire de Saint-André des Arts de Paris.

Pendant ce temps, Mgr de Mercy, qui, dès les premiers jours, avait lancé l'excommunication contre Rodrigue, était décrété d'accusation avec M. de Beauregard, son grand-vicaire; des poursuites étaient exercées également contre plusieurs prêtres fidèles du diocèse pour attaques injurieuses contre l'évêque intrus.

Voici, à titre de document, la formule de nomination des curés constitutionnels :

« François-Ambroise Rodrigue, par la Providence divine dans la communion du Saint-Siège apostolique, évêque du département de la Vendée.

« A M..... curé en notre diocèse,

« Salut en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« MM. les électeurs du district de.... vous ayant nommé dans leur séance du.... de ce mois à la cure de... vacante par le défaut de prestation de serment de la part de M...

» Nous, instruit de votre bonne conduite et de votre capacité, de l'avis de notre conseil, avons confirmé cette nomination, et vous instituons par ces présentes curé de ladite paroisse de... pour en remplir toutes les fonctions, vous recommandant l'exacte observation des statuts de ce diocèse.

« Nous prions et requérons la municipalité de ce lieu de vous recevoir en cette qualité et de vous y faire jouir de tous les droits y attachés.

« Donné à Luçon en notre maison épiscopale, sous notre seing, celui d'un de nos vicaires et du sceau de notre évêché.

« Ce.... du mois de..... 1792.

« † F. A. Rodrigue, év. du dépt. de la Vendée,
« N...., vic. épiscopal ».

Le mauvais vouloir de la population ne perdait aucune occasion de se manifester à l'égard du prélat départemental. Sans donner pleine créance aux lettres particulières de l'époque qui nous sont passées sous les yeux, il faut cependant reconnaître que les cérémonies du culte constitutionnel, avaient perdu tout prestige et toute dignité, et que l'évêque qu'on appelait familièrement « la Vendée » tout court, n'avait et ne faisait rien pour lutter efficacement contre la déconsidération originelle de sa position.

Une seule fois il se fâcha, et encore peut-on croire que ce fut son vicaire Gaudin, moins résigné que lui, qui l'y obligea ; il s'agissait d'ailleurs de tracasser des prêtres et des religieuses non-conformistes, et l'on ne pouvait y manquer.

Le 6 juillet 1791, Rodrigue adressait à la municipalité de Luçon une dénonciation par laquelle il paraît « qu'ayant été visiter un malade à l'hôpital dans le jour d'hier et l'ayant confessé, il a été surpris d'apprendre, en y retournant

aujourd'hui pour le disposer à recevoir les sacrements, qu'il avait été administré dans la matinée ; qu'ayant demandé aux Sœurs qui se sont trouvées dans la salle s'il était vrai que le malade avait reçu les sacrements, lesquelles ont répondu qu'il les avait sans doute reçus dans le cours de sa vie. Comme il y a abus des sacrements, contraire aux décrets de l'Assemblée nationale qui défend à tout prêtre, qui n'est pas fonctionnaire public, de faire aucune fonction curiale, en conséquence il requiert ledit sieur procureur de la commune que sur le champ deux commissaires se transportent à l'hôpital pour savoir par qui les sacrements ont été administrés. »

Deux commissaires furent en effet envoyés d'urgence à l'hôpital, mais on ignore quelle suite eut cette singulière enquête dont l'intérêt git plutôt dans le point de départ que dans le dénouement.

Il arriva pis encore. Le 15 juin 1791, à peine installé, Rodrigue avait révoqué le sacristain de la cathédrale, nommé Martineau, sans raisons plausibles. Il estimait que ce n'était pas pour les petites gens que la Révolution était faite,et qu'elle se justifiait assez en faisant, des curés complaisants, des fonctionnaires à douze mille livres. La révocation était d'autant plus sensible que Martineau, déjà père de famille, était sur le point de le devenir une fois de plus. Sa femme accoucha en effet un mois après, et, pour des raisons très compréhensibles de conscience et de circonstance, elle fut dénoncée à la municipalité pour n'avoir pas présenté l'enfant au baptême constitutionnel, et on ordonna contre elle des poursuites,qui, faute de preuves suffisantes, n'aboutirent pas.

Les amis politiques s'efforcèrent du moins de dédommager Rodrigue de ses déboires épiscopaux : le 9 septembre 1791, il fut élu membre de l'assemblée départementale, avec Mercier du Rocher, Gallot et autres ; mais il ne paraît pas avoir gagné dans ce corps de bien vives sympathies. « Il était mon collègue à l'administration du département, écrit Mercier du Rocher. C'était bien le théologien le plus intolérant, le plus

dur qu'ait jamais vomi la défunte Sorbonne. » Et plus loin : « Rodrigue, mon collègue au département de la Vendée, est très lettré. Il connaît les auteurs gracieux, les poètes aimables ; mais il n'a pas perdu dans cette bonne compagnie le ton dur et ergoteur de son premier métier de professeur de théologie, science pour laquelle il a aujourd'hui tant de mépris. »

Le séminaire de Luçon avait conservé un petit nombre de clercs patriotes, et Rodrigue put même procéder à quelques ordinations. Le 18 novembre 1791, par animosité contre les Sœurs de l'Union chrétienne qui ne reconnaissaient pas son autorité, il adressa une pétition au directoire du département tendant à ce que la maison de l'Union chrétienne fût prise pour en faire le séminaire, comme étant plus à portée de la cathédrale. Le directoire recevait en même temps une pétition des Sœurs demandant à être conservées dans leur couvent. Les deux pétitions furent renvoyées à la municipalité de Luçon pour donner son avis. Les événements ne permirent pas de vider cette affaire ; moins d'un an après, Rodrigue était dépossédé de son séminaire par décret de la Convention nationale, à la demande même de la commune de Luçon. « Aujourd'hui, dit le rapport de Romme à la Convention, l'évêque de la Vendée entend disposer seul, en faveur de son séminaire épiscopal qui n'existe pas, de toutes les bourses fondées pour ce collège, parce qu'il portait le nom de séminaire, etc... » Conformément aux conclusions du rapport, la Convention décréta, le 13 novembre 1792, « que les revenus et fondations attachés à ce collège, connu sous le nom impropre de séminaire, seront appliqués aux seules études civiles, qui sont les seules qu'on entende y suivre désormais. »

Après la journée du 10 août 1792 et l'emprisonnement du roi et de sa famille au Temple, l'Assemblée législative exigea un nouveau serment des fonctionnaires publics. Rodrigue se présenta, le 21 septembre, devant la municipalité de Luçon, pour se conformer à cette formalité, et jura « d'être fidèle à

la Nation, et de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en la défendant. »

Au renouvellement du conseil général du département, en novembre suivant, Rodrigue fut continué par les électeurs dans ses fonctions administratives. Mais les temps devenaient durs pour les prêtres jureurs et pour les évêques constitutionnels. La Convention marchait à grands pas à la suppression radicale du culte et des « fonctionnaires ecclésiastiques ». A partir de cette époque, Rodrigue s'effaca le plus possible. Pendant toute une année, son nom ne paraît qu'une seule fois dans les documents publics, pour couvrir, sous l'apparence d'une surprise, son civisme effleuré. On n'a pas oublié en effet le vicaire épiscopal Gaudin, favorisé de la première nomination signée par Rodrigue lors de son élévation à l'épiscopat. Gaudin avait fait du chemin depuis : le 6 septembre 1791, les électeurs de la Vendée l'avaient nommé député à l'Assemblée législative. Là, il avait pris une attitude nettement antireligieuse, et, chargé d'un rapport sur les congrégations, avait conclu à leur suppression. Vis-à-vis du « pouvoir exécutif » au contraire, il avait montré une réserve inquiétante, dont on ne découvrit que plus tard le secret : le patriote Gaudin se faisait payer par la Cour, et son nom était inscrit sur le Livre rouge ! Cette révélation émut le tremblant Rodrigue, qui se hâta d'écrire à la Convention (lettre du 12 décembre 1792) pour exprimer sa douloureuse surprise, et demander confirmation de l'inscription de son vicaire épiscopal sur la liste des stipendiés du tyran.

L'année 1793 fut pénible pour « la Vendée » ; de son autorité et de ses fonctions, il ne lui restait plus guère que son traitement de 12,000 livres. Nous savons que c'était encore beaucoup pour lui, mais il n'était pas sans prévoir que les douze mille livres elles-mêmes n'allaient pas durer longtemps. Le 10 novembre, en effet, la Convention supprima définitivement le culte catholique et le remplaça par le culte de la Raison. « Quand la mode parut de renoncer au charlatanisme sacerdotal,

écrit Mercier du Rocher, Rodrigue abdiqua les honneurs de la mitre avec le même sang-froid qu'il les avait acceptés ; il en regretta sincèrement les revenus, mais il ne le témoigna pas.»

C'est le 2 décembre 1793 que l'évêque déposa sur le bureau de l'administration départementale sa lettre d'abdication :

« Aux citoyens composant le conseil général du département de la Vendée.

« En remplissant la place d'évêque du département de la Vendée, j'avais cru servir ma patrie. Comme les circonstances ne me permettent plus de le croire, je déclare que j'abdique cette place et que je ne ferai désormais aucune fonction ecclésiastique ; je déclare aussi que, dès le mois d'avril dernier, n'ayant plus besoin des papiers relatifs à mon état de prêtre et d'évêque, et ne voulant pas les laisser aux brigands qui menaçaient Luçon, je les brûlai.

« A Fontenay-le-Peuple, le douze frimaire de la seconde année de la République française une et indivisible.

« Rodrigue. »

L'assemblée fit « mention civique » de cette lettre d'une platitude déconcertante, et décida qu'elle serait imprimée à la suite de celle du citoyen Dillon, ex-curé du Vieux-Pouzauges, ex-constituant, qui, bien qu'homme intelligent d'ailleurs, venait d'échanger son prénom de Dominique contre celui d'Aristide !

Une pension de mille francs fut allouée au démissionnaire.

La carrière épiscopale n'avait pas réussi à l'ex-curé de Fougeré ; les nécessités de la vie lui rappelèrent son ancienne profession, et il demanda modestement une place de professeur à « l'Ecole centrale », qu'on venait d'établir à Luçon dans les bâtiments de l'ex-séminaire ; cette place ne lui fut pas accordée. Il dut attendre meilleure fortune jusqu'en avril 1797, époque à laquelle il fut élu juge au tribunal de Fontenay. Le 24 floréal an VI (14 mai 1798), il passa au tribunal de Montaigu en qualité de juge-instructeur au civil et de directeur du jury d'accusation au criminel, ce qui est à peu près la

même chose sous deux noms différents. Il fut inquiété un instant au sujet de sa pension : lui qui avait prêté tant de serments, tous les serments demandés, on l'accusait de n'être pas en règle avec le serment exigé des pensionnaires ecclésiastiques au lendemain du coup d'État de fructidor, et on ne parlait de rien moins que de le rayer du tableau des pensionnaires. Sa réponse le montre indigné contre un soupçon qui pouvait avoir de telles conséquences financières.

« A Montaigu, le 5 frimaire an VII de la République française une et indivisible.

« Au président de l'administration centrale du département de la Vendée.

« Citoyen,

« Je vous fais passer copie d'une lettre que je viens de recevoir de l'administration municipale de Fontenay-le-Peuple. Si jamais j'ai eu lieu d'être surpris, c'est d'une pareille lettre. Elle me fait entendre que votre administration exige que je justifie que j'ai prêté le serment prescrit par la loi du 19 fructidor an V, à peine d'exclusion du tableau général.

« Comment peut-elle l'exiger après tant de preuves si authentiques que je lui ai administrées de ce fait ; notamment parmi les pièces qu'elle a reçues de moi, en conséquence du dernier arrêté du Directoire exécutif concernant les pensionnaires ecclésiastiques.

« J'aime à croire que la lettre de votre administration, que m'a citée l'administration municipale de Fontenay, était circulaire et n'entend nullement comprendre ceux qui comme moi ont suffisamment justifié l'objet en question. Quelle apparence qu'elle veuille multiplier les formalités sans nécessité ?

« Je suis donc persuadé que, d'après les renseignements que vous voudrez bien faire passer à ce sujet à ladite administration, elle n'insistera plus sur la demande qu'elle m'a faite.

« Salut et fraternité.

« Rodrigue, directeur du jury dans l'arrondissement de Montaigu. »

Rodrigue resta à Montaigu jusqu'en 1811 ; l'âge l'obligea alors à prendre sa retraite, il avait 81 ans. Il habitait rue de l'Eglise, au faubourg Saint-Jacques, une maison entourée d'un petit jardin qu'il cultivait lui-même. Il revint mourir dans sa ville natale, à Nantes, à l'âge de 83 ans et 9 jours, réconcilié peut-être avec l'Eglise, comme permet de l'espérer l'acte inscrit sur les registres mortuaires de la paroisse Saint-Similien de cette ville :

« Le 19 décembre 1813, nous avons donné la sépulture ecclésiastique au corps de M. François Rodrigue, rentier, âgé de 83 ans, mort hier, à une heure du soir, rue Molac, n° 15. »

« GUILBAUD, *vicaire.* »

Nous ne connaissons aucun portrait de Rodrigue ; voici son signalement, assez vague, donné sur un certificat de vie qui lui fut délivré le 4 thermidor an VI, à l'âge de 68 ans :

« Nous, administrateurs municipaux de la commune de Fontenay-le-Peuple, certifions de l'attestation de plusieurs citoyens, tous domiciliés dans cette commune, que le citoyen François-Ambroise Rodrigue, ex-évêque du département de la Vendée, né le 10 décembre 1730, *taille de 5 pieds 4 pouces, cheveux et sourcils gris, yeux bleus, nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond, front découvert et visage plein*, est vivant pour s'être présenté aujourd'hui devant nous, qu'il a résidé en France depuis le 9 mai 1792 et avant, qu'il n'a point émigré et qu'il n'est point détenu pour cause de suspicion ou de contre-révolution.

« Fait en administration municipale, ce 4 thermidor, an VI

« GOICHON, président ; GAROS, ad^r m^l ; RODRIGUE. »

(*A suivre.*) EDGAR BOURLOTON.

BEAUVOIR-SUR-MER

AU XIe SIÈCLE

D'APRÈS UN DÉCRET ÉPISCOPAL INÉDIT

D'ISAMBERT

Évêque de Poitiers

VERS 1040

M. Charles d'Achon, ancien élève de l'École des Chartes, propriétaire des ruines romaines de Gennes (Maine-et-Loire), dont la vie est consacrée à la conservation des documents qui peuvent intéresser l'Histoire de France, veut bien nous offrir la primeur d'une découverte qu'il vient de faire dans les archives de l'un de ses voisins, M. de Terrebasse, découverte qui complète la série des Actes relatifs au Poitou. M. d'Achon, en dépouillant le fonds de Cunauld avait déjà trouvé les trois plus anciens titres du Cartulaire de l'abbaye de Noirmoûtier publiés par Léon Maître ; il a donc su mettre la main sur un véritable trésor. (Note de la rédaction).

Ordonnance de l'évêque de Poitiers prescrivant aux religieux de Saint-Gildas-de-Rhuys de transporter chez eux un de leurs frères mort à Beauvoir-sur-Mer (Vendée) dans l'hospice des religieux de Saint-Philbert, leur défendant de s'établir dans cette résidence et dans l'église qu'ils ont construite, et décrétant que les religieux de Saint-Philbert resteront seuls en possession de cette église et auront seuls le droit d'y célébrer les offices.

L'ordonnance que nous publions plus loin émane de l'évêque de Poitiers, Isambert 1er ; elle éclaire d'une lumière nouvelle les origines de la paroisse de Beauvoir-sur-Mer,

peint les mœurs monastiques du XIe siècle et ajoute des détails pleins de précision à la vie du moine Goustan, religieux de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, qui a eu les honneurs de la canonisation. Son nom est très connu en Bretagne, principalement au Croisic où son culte est attesté par une chapelle qui fut, dit-on, la première église de cette ville[1].

Suivant Albert de Morlaix, les pèlerins se rendaient en grand nombre dans ce sanctuaire à certains jours de l'année comme à Vannes et à Auray. Goustan n'a pourtant pas trouvé de biographe spécial. Le peu que nous savons est inséré dans la vie du saint abbé Félix, qui l'avait tiré des mains des pirates et initié aux charmes de la méditation dans l'île *d'Ossa* ; ou dans le supplément de la *Vie de saint Gildas de Rhuys*. Goustan, pendant sa captivité, avait été témoin des mœurs des pirates, il connaissait mieux que personne toutes les conséquences atroces des habitudes des barbares de son temps, il était donc tout naturel qu'il *déployât son zèle* contre les *écumeurs de mer*. Ce n'est qu'une induction de notre part, mais on remarquera qu'elle n'est pas sans fondements sérieux, car il est à noter que les chapelles, dédiées à saint Goustan, au Croisic et à Auray, sont érigées sur la côte maritime, monuments qui nous semblent marquer les étapes de sa vie apostolique.

Saint Goustan vivait au XIe siècle, c'est-à-dire à une époque où les écrivains ne manquaient pas : sa vie a été assez accidentée ; les prodiges, nous dit-on, n'ont pas manqué sur sa route, ses funérailles ont eu du retentissement, et, pourtant l'abbaye qui a recueilli ses restes ne nous a légué aucune relation précise et circonstanciée d'une existence aussi bien remplie.

Quand Albert Le Grand de Morlaix tenta, au commencement du XVIIe siècle, de rafraîchir sa mémoire, il ne trouva chez les religieux de Rhuys et du Croisic que des légendaires

1 *Vie des Saints de Bretagne*, Ed. Miorcec de Kerdanet.

emphatiques que le souci de l'exactitude n'avait jamais troublés. Si nous en croyons A. de Morlaix, ces pieux recueils lui attribuaient une quantité de faits merveilleux racontés avec une grande naïveté, et le faisaient mourir en l'année 608. Cette date surprenante est répétée dans les deux éditions de Albert Le Grand de 1636 et de 1656, avertissement nouveau pour les lecteurs qui témoignent trop de confiance à cet hagiographe sans critique.

Dom Lobineau a été trompé en partie, lui aussi, par un texte qui avait toutes les apparences d'un récit consciencieux, car il porte le titre de *Vie de saint Félix, abbé de Rhuis*, et il est tiré de la bibliothèque de l'abbaye de Fleury-sur-Loire. Bien que solidement armé d'une forte érudition et très désireux de se rapprocher de l'exactitude, autant que possible, le grand bénédictin ne s'est pas aperçu qu'il lisait un auteur partial, peu bienveillant pour ses confrères en religion, et qu'il y avait lieu de se tenir en défiance. La *Vie de l'abbé Félix*, successivement religieux de Fleury-sur-Loire et abbé réformateur de Saint-Gildas de Rhuys, la seule relation qui nous ait conservé des détails à peu près authentiques sur l'existence de saint Goustan, n'est pas un morceau historique qu'on puisse citer sans réserves, quand on voit les termes peu charitables que le rédacteur emploie à l'égard des religieux de Saint-Philibert de Noirmoûtier. Dom Lobineau, dépourvu de moyens de contrôle, s'est borné à atténuer les méchancetés de son texte et n'a pas fait de réflexions.

Pour nous, les sources d'information se sont multipliées depuis que les bibliothèques s'ouvrent de tous côtés ; aux chercheurs nous sommes en mesure de déterminer toute la valeur du récit de *la Vie de saint Félix* en le rapprochant d'une ordonnance contemporaine d'un évêque de Poitiers que nous allons publier. De ce rapprochement il ressortira clairement que le rédacteur n'était ni Breton, ni Poitevin ni aussi ancien qu'on a voulu le représenter. Bolland (1643), dom Mabillon (1668), éditeurs du texte latin du moine anonyme de Rhuys, le jugent

à tort comme un auteur du XIe siècle, c'est-à-dire comme un contemporain de saint Goustan. Après les inexactitudes que nous relevons, il est à présumer que notre auteur est plus jeune de cent ans au moins, car il est douteux qu'il ait osé dénaturer l'histoire du vivant même de son héros, quand des témoins oculaires auraient pu le contredire. Ses erreurs sur les établissements de Beauvoir démontreraient aussi qu'il vivait loin du Poitou et qu'il a écrit tardivement sous l'inspiration d'un personnage intéressé à blanchir la conduite des religieux de Rhuys.

On est assez embarrassé pour expliquer la présence et le séjour de Goustan à Beauvoir et pour interpréter les expressions dont se sert son biographe quand il relate que le saint avait fait le voyage pour *les intérêts de son monastère* « pro utilitate monasterii », car Saint-Gildas de Rhuys n'avait pas de possessions sur la côte poitevinne. Depuis la donation d'Ansoald de 676, le territoire de Beauvoir, nommé d'abord *Ampennum*, appartenait tout entier et exclusivement aux religieux de Noirmoûtier. Il est vrai que depuis le VIIe siècle, un hôte nouveau était venu s'installer près d'eux ; un seigneur féodal avait bâti un donjon, or ce nouveau venu ne paraît pas étranger au voyage de notre saint qui, peut-être, avait été attiré vers lui pour traiter des moyens de fonder un prieuré[1].

Faire intervenir les moines de Saint-Pierre de Maillezais ici[2] et les mettre en opposition avec ceux de Saint-Philibert, c'est aller contre toutes les notions historiques les mieux établies et mettre en opposition la fille et la mère, Maillezais passant pour une fondation de saint Filibert.

Beauvoir-sur-Mer, est à côté de l'île de Noirmoûtier, c'est la première paroisse à traverser pour toucher le continent. On ne voit pas pourquoi ce prieuré aurait été enlevé à l'abbaye de Noirmoûtier pour être donné à l'abbaye de Maillezais : le

[1] « Favore ejusdem castri principis ad multo precio conducti ecclesiam edificare non timuerunt. » (Ordonnance d'Isambert, plus loin).

[2] Arrondissement de Fontenay-le-Comte (Vendée).

Pouillé du diocèse ne fait mention que de deux prieurés desservis à Beauvoir, l'un qui est dédié à saint Filibert dont nous connaissons l'antique origine, et celui de Saint-Pierre qui fut placé dans la dépendance de l'abbaye de Marmoûtier-lez-Tours dans le courant du XIe siècle[1]. Quand Goustan descendit à Beauvoir, dans la première moitié du XIe siècle, il n'y avait qu'un seul établissement monastique, celui des religieux de Noirmoûtier ou mieux de Tournus, puisque la communauté principale était passée en Bourgogne[2]. Toute autre institution rivale aurait été exclue comme fut combattue la tentative d'usurpation des moines de Rhuys.

L'ordonnance épiscopale d'Isambert a une couleur de vérité que ne possèdent pas les textes mis en regard. Quand Goustan tomba malade, dit-elle, il fut transporté à l'aumônerie des religieux, et lorsqu'il décéda après quelques jours de maladie il fut transporté, au milieu des acclamations populaires dans l'église de Saint-Philibert de Beauvoir, en attendant que les religieux de Rhuys prissent des mesures pour l'inhumer chez eux. Dès que la nouvelle de la mort de Goustan arriva à Rhuys, l'abbé du monastère de Saint-Gildas complota quelque projet d'installation en Poitou, car l'évêque fut obligé d'intervenir et lui fit promettre que les restes du vénérable défunt seraient transportés dans la presqu'île de Rhuys, loin des domaines de saint Filibert. Il craignait sans doute que la faveur populaire, très échauffée depuis quelque temps par le spectacle des vertus de Goustan, ne prît feu pour le nouveau venu et n'abandonnât le plus ancien sanctuaire.

Au lieu de suivre la marche convenue, et d'obéir aux prescriptions épiscopales, les religieux de Saint-Gildas de Rhuys laissèrent le corps de leur frère à Beauvoir et eurent même l'audace de s'établir sur l'héritage de saint Filibert, d'ensevelir

[1] Les donations à Marmoûtier sont généralement de la fin du XIe siècle dans l'ouest.

[2] L'abbaye de la Blanche est plus récente, elle n'a pas de rapports avec la première fondation Ansoald.

leur confrère défunt et de bâtir une église sur son tombeau. Isambert qui se considérait comme le gardien des intentions d'Ansoald, le fondateur de Noirmoûtier, se fâcha contre les usurpateurs du bien d'autrui et protesta énergiquement en lançant contre eux l'anathème et l'ordonnance comminatoire que nous publions. C'est un ordre formel de quitter Beauvoir, d'enlever le corps du défunt, de le transporter à Rhuys et d'abandonner sans délai les constructions commencées aux fils de saint Filibert. Défense est faite de célébrer la messe dans la nouvelle église sans l'autorisation de ces derniers qui sont les seuls maîtres de ce territoire.

Voilà les faits tels qu'ils ressortent de l'ordonnance de l'évêque Isambert, ils seront mis en parallèle ici avec le récit dicté par les envahisseurs, intéressés à pallier leurs manœuvres, pour montrer par un nouvel exemple les services que peuvent rendre les chartes isolées à la critique historique.

Dans notre document, la sainteté de Goustan est attestée par les acclamations du peuple qui porte ses restes en triomphe, mais la conduite de l'abbé de Rhuys, Vital, ne nous apparaît plus aussi correcte que nous l'aurions souhaitée. Les révoltés sont justement les amis de saint Goustan qui, pour payer les religieux du prieuré de Beauvoir de leur généreuse hospitalité ont tenté de les dépouiller d'une partie de leur légitime patrimoine en élevant autel contre autel.

La volonté de l'évêque Isambert fut exécutée. Le corps de saint Goustan fut chargé sans doute sur un bateau et transporté par mer sur la côte de Rhuys d'où il était parti. On l'inhuma dans l'église de l'abbaye, dans le transept nord. C'est là que le voyageur Dubuisson-Aubenay vit son tombeau quand il traversa la Bretagne en 1636[1].

[1] Léon Maître et P. de Berthou, *Itinéraire de Bretagne en 1636*. pp. 168 et 169. Nantes, 1898, 1 vol. in-8°. Voir aussi abbé Luco, *Histoire de Saint-Gildas de Rhuys*, p. 165. *La Semaine religieuse* de Vannes, 1896, contient le procès-verbal de vérification des reliques du 26 août 1896.

« La paroisse a pour patron saint Gulstan dont le sépulchre « est dans l'abbaye »...

« Dans le bout boréal de la croisée, il y a un vieil sépulchre « de pierre orné dans un autel de bois qu'ils disent être de « saint Gulstan, patron de la paroice. »

Le texte de l'ordonnance épiscopale nous inspire confiance pour bien des motifs, bien qu'il ne soit pas revêtu de toutes les formes diplomatiques; c'est une excellente copie en écriture du XIe siècle rédigée sur un parchemin qui a bien tous les caractères de la fabrication de cette époque[1]. Les religieux de Cunauld, qui avaient reçu l'ordonnance pour leur instruction avec le chartrier de l'abbaye, l'ont considérée comme un document précieux à garder et l'ont déposée dans leurs archives[2]. Son original ne s'est retrouvé nulle part ni à Tournus, ni à Poitiers dans le fonds de l'évêché, ni dans la collection de dom Fonteneau qui a compulsé la plupart des recueils poitevins ; il est probable qu'il a disparu avec le fonds du prieuré de Beauvoir sur lequel on manque d'informations.

La date précise de l'acte épiscopal n'est pas facile à déterminer en raison de la succession immédiate de deux évêques du nom d'Isambert qui ont occupé le siège de Poitiers de 1021 à 1087. Isambert Ier, pour lequel j'incline, fut évêque jusqu'en 1047 ; l'abbé Félix auquel on associe toujours le nom de Goustan, son contemporain, est mort en 1038, or la condamnation est portée contre l'abbé Vital[3], le successeur de Félix, ce qui nous donne un intervalle de neuf années pour placer les funérailles de Goustan sous cet épiscopat. Dans l'hypothèse, très admissible, où nous serions en possession d'une ordon-

[1] En marge un archiviste a écrit ceci « non datée, fin du siècle 1000 sur le règne de Philippe Ier ». Au dos un autre a mis en écriture ancienne « *de diversis.* »

[2] M. de Stapleton, propriétaire au prieuré du Cunauld en 1751, a fait relier les archives en 39 volumes et a fait insérer cet acte au premier volume, p. 5.

[3] Voir le texte de la *Vie de saint Goustan.*

nance d'Isambert Ier, il faudrait donc limiter la rédaction de l'acte entre les années 1038 et 1047.

LÉON MAITRE.

TEXTE DE L'ORDONNANCE

I[sembertus]

Dei gratia Pictavorum episcopus, catholicis quocumque terrarum diffusis salutem in Christo sempiternam omnibus.

Quamquam ex decessu patrum nostrorum a nobis citissimo paucitatem dierum nostrorum brevi esse finiendam, satis aperte colligamus, tamen ne super hac re aliquam novitatem nobis inutiliter prebreamus, videlicet quod sine fine mundanis uti valeamus, propheta universis quasi minando terribiliter clamat : « omnis caro fenum et omnis gloria quasi flos feni exsiccatum est faenum et cecidit flos ».

Ergo, quia nulla caro velud fenum transitoria quod hic sine fine vivat, sibi debet confidere, et ideo mundana quasi flore feni fere sub momento casura, prorsus debet contempnere, placuit nobis ad utilitatem futurorum ex nostris bonis actionibus posteris nostris per litteras noticiam commendare ut vel nostro tali docti exemplo ad idem faciendum studeant consurgere, vel quod nos juste fecimus, vigore inflexibili intendant conservare.

Quidam igitur Sancti-Gildasii, ut a quibusdam dicebatur, religiosus monachus[1], quondam apud *Bellum est Videre*[2] hospitio susceptus, et mox, urgente infirmitate, post paucos dies defunctus in eadem villa, in monasterio beati Philiberti, populo triumphante, est collocatus. Ex quo si quidem loco nostra tali licentia Sancti-Gildasii monachi illum abstrahere debuerunt [ut] vel ad suum cenobium deportarent, vel in loco ab omni calumnia Sancti-Philiberti monachorum inmuni reponerent, et ibi, pro posse seu pro velle suo, ecclesiam edificarent.

Illi vero praeceptis nostris non usquequaque obedire volentes, ex eodem castro monachum suum educere non curaverunt, sed in ipso castro in hereditate sancti Philiberti, suis monachis a veteribus et a modernis rite concessa, et in ejus parrochia, favore ejusdem

[1] Il s'agit bien de saint Goustan, religieux de Saint-Gildas de Rhuys. Le doute n'est pas possible quand on a lu sa vie.

[2] *Bellum videre*, Beauvoir-sur-Mer (Vendée), centre féodal qui a succédé à *'Ampan*, village situé à une lieue de l'église actuelle remplacé par un moulin.

castri principis ad hoc multo precio conducti, beati Philiberti monachis calumpniantibus, sepelire et ecclesiam edificare non timuerunt.

Propter quod canonice censuimus a loco illo monachum defunctum moveri et vel ad suum monasterium referri, vel in tali loco qualem supra disseruimus[1] deponi et illud totum edificium pro hac causa suscitatum monachis Sancti Philiberti absque omni contradictione dimitti. In qua ecclesia nisi beati Philiberti monachos in perpetuum omne divinum officium interdicimus celebrari, excepto si ipsi monachi quibuslibet hoc interdictum voluerint relaxari.

Si autem impresenti vel in futuro quelibet persona nobilis vel pauper,servus vel liber, hoc decretum canonice factum quacumque causa frangere voluerit, in primis iram Dei omnipotentis et omnium sanctorum ejus intolerabiliter incurrat et sine aliquo respectu sempiterne excommunicationi subiaceat[2].

VITA SANCTI GULSTANI

Vir quoque vitae venerabilis et memoria dignus eisdem temporibus in hoc sacro cœnobio refulsit *Gulstanus*. Hic etiam laicus erat sed psalmos et orationes quas memoriter di dicerat, nocte dieque ante Deum decantare non cessabat, pernox in vigiliis ita ut. etiam decrepita ætate, vix eum vidisses tribus horis aestate aut hieme in lecto jacere. Hic vero in adolescentia sua piraticis predonibus est separatus per Felicem[3] qui eo tempore *Ossa* insula[4] eremeticam necdum monachus ducebat vitam. Ipsam quoque, quam eo tempore ab eo didicerat,semper dilexit usque ad finem vitae suae ducere vitam ;

« L'autre frère lai que sa sainteté a rendu recommandable fut saint Gulstan, qui après avoir appris de Félix dans l'île d'Ouessant, à vivre saintement dans la solitude vint le rejoindre à Rhuys. Il était toujours en prière et répétait nuit et jour avec une ardente dévotion les psaumes, et les oraisons qu'il avait appris par cœur. Il

[1] Il y avait d'abord *dixerimus* et le scribe s'est repris pour le remplacer par le mot ci-contre.

[2] La pièce est un fort parchemin carré de 0,39 sur 0, 39 réglé d'une façon apparente. Le bas de le pièce resté en blanc est de sept centimètres.

[3] D'après les chroniques de Rhuys et de Quimperlé l'abbé Félix serait mort vers 1038.

[4] Cette traduction très libre est de dom Lobineau, qui n'avait pas d'autre source d'information. (*Vies des Saints de Bretagne.*)

parcus in cibis et in potu, in vigiliis et oratione assiduus. Hujus itaque viri merita Dominus declarare dignatus est, etiam in vita sua. Nam longe lateque laudes et praeconia ipsius in ore omnium navigatorum hujus regionis resonabant. Plurimas namque per eum Dominus dignabatur operari virtutes et miracula, ita ut enarrare vel dinumerare ea vix aliquis posset. Defunctus autem est *V Kalend. decembris* apud *Bellum videre* castrum, ubi *pro utilitate monasterii sui* venerat, in domo monachorum S^ti^ Petri Maliacensium. Sed ubi voce praeconis fuit auditum quod B.Gulstanus de hâc vita migrasset, (media enim nocte transierat) continuo de lectulis dissilientes viri nobiles simul cum matronis et cunctis qui audiebant, certatim festinabant ire cum cereis et lampadibus ut obsequium ferrent viro Dei, ita ut vix posset ipsa domus continere multitudinem.

Videntes itaque monachi S. Philiberti multa ornamenta, pecuniam quoque copiosam et cereorum diversam multitudinem circa corpus viri Dei aggregari, persuaserunt omnibus qui convenerant ut ad ecclesiam suam sanctum corpus deferrent sed resistentibus monachis in quorum hospitio defunctus fuerat, famulis etiam contra dicentibus, ne ab illa domo moveretur, donec illud possent ad suum reducere monasterium, illi è contrario, concitatâ multitudine, rapientes illum de domo illa cum omni apparatu suo et luminibus ad ecclesiam suam deportaverunt, et immensam quæ offerebatur per triduum pecuniam colligentes, post tertium diem sepelierunt eum. Igitur cum ad monasterium ejus hæc nuntiata fuissent, Vitalis abbas illuc perrexit et ut corpus monachi sui sibi redderetur humiliter rogavit. Sed illi, non sancti viri dilectione, sed potiùs amore

était si occupé de Dieu qu'à peine donnait-il trois heures au repos soit l'hiver, soit l'été, même dans un âge décrépit. Dieu fit par son moyen beaucoup de miracles qui rendirent son nom célèbre ».

« Il mourut le 27 de *novembre* à Beauvoir en Poitou où il était allé pour les affaires de son abbaye et ce fut dans cette maison de moines de Saint-Pierre de Maillezais à minuit. »

« Aussitôt que l'on eût appris sa mort, tout le monde se leva, nobles et gens du commun, hommes et femmes, et tous se rendirent en foule à cette maison, à la lueur des cierges et des lampes pour rendre leurs devoirs à ce saint vieillard. »

[1] Il n'est pas certain que *Ossa* soit l'île d'Ouesant que les anciens géographes appellent *Uxantis*. J'aimerais mieux proposer l'île, Yeu nommée *Oia* dans les vieux textes.

pecuniarum, quæ quotidie ad ejus undique deferebantur sepulchrum, nullum reddiderunt responsum. Ille ad episcopum Pictavensem Isembardum abiit, clamorem ferens de injuria ablati sibi corporis *monachi sui*. Episcopus, quia inobedientes præceptis suis ipsi monachi fuerant, præcepit eos] cum suo abbate ad synodum suam venire, abbatem etiam Vitalem præcepit adesse. Cum ergo venissent et in synodo utrique eorum causam dixissent, episcopus præcepit abbatibus atque canonicis nobilibus qui aderant ut[1]...

« Les moines de Saint-Philibert, voyant autour de son corps une grande quantité de cierges et d'offrandes, firent violence aux moines de Maillezais et à la faveur de la multitude ils l'emportèrent dans leur église où ils l'enterrèrent, après l'avoir laissé pendant trois jours exposé à la vénération publique et ramassé beaucoup d'argent à cette occasion. Vital, successeur de Félix, informé de toutes ces choses, alla réclamer le corps de son religieux et, sur le refus que lui en firent les moines de Saint-Philibert, il eut besoin d'avoir recours à l'autorité, d'Isambert évêque de Poitiers, déjà mécontent de ces religieux, en qui il avait trouvé peu d'obéissance. Ils les fit venir à son synode où,en présence de l'abbé Vital, il ordonna de rendre aux religieux de Ruys le corps de Saint-Gulstan, ce qu'ils ne purent se dispenser de faire. »

[1] Reliqua desunt. Ce fragment est emprunté à la *Vie de saint Félix*, abbé de Rhuys, conservée à l'abbaye de Fleury-sur-Loire d'où il était sorti. Il est publié dans les Bollandistes *Acta Sanctorum* XXIX^a die Januarii, tome II, pp. 958-967, et par dom Mabillon à la suite de la vie de saint Gildas, *Acta S. S. ord. S. Benedicti*, tome I, p. 151.

ESSAIS D'ÉPIGRAPHIE VENDÉENNE

(SUITE[1])

Inscription commémorative de la réédification de la flèche de Notre-Dame de Fontenay.

(1700).

A : D : M : VIIC (1700).
HÆC PYRAMIS REÆDIFICATA FVIT
ET PRIMVS LAPIS REPOSITVS A. D.
CAROLO MORICEAV, EQVITI, D.
DE CHEVSSE, IN CVRIA FONTENIACENSI
SENECALLO INTEGERRIMO. M. MARTII.

C'est en 1700, en effet, que Charles Moriceau de Cheusse, alors sénéchal de Fontenay, posa la première pierre de la flèche de Notre-Dame, qui fut reconstruite depuis la première galerie, mais avec les mêmes matériaux.

Ce travail fut grossièrement fait. La flèche fut couronnée d'une seule pierre de $0^{m}66$ de hauteur, ayant à sa pointe $0^{m}33$ de diamètre. Un certain Guinot la plaça. Sur l'assise immédiatement inférieure, on grava les noms des maçons :

1700.
P. GERBIER
JAN. GERBIER
PAVSEVRS.

[1] *Voir la livraison de décembre 1898.*

Inscription placée sur le mur d'une des servitudes de la maison de M. Arthur de la Voûte. (Ancien clos Saint-Louis).

(1703).

OPVS LITERIS PVBLICIS H
VIVS ÆDIS SVMPTIBVS PERP
ETVO REFICIENDVM
AD PERPETVAM MEM
ORIAM ERECTI ERIGE
NTIS QVE FRANCISCI
DVCHESNE SCVTTIFERI

Le clos Saint-Louis était une ancienne dépendance de la chapelle du château, où se voyaient naguère un oratoire et une des plus belles demeures des alentours de la ville.

François Duchesne, d'une ancienne famille noble des environs de Fontenay, fut avocat au Parlement et commissaire des vivres des armées du Roi. Il décéda en 1722 et fut inhumé dans l'église Notre-Dame de Fontenay.

Inscription murale, écrite en lettres rouges, découverte sous une boiserie, au-dessus d'une porte intérieure de la maison de M. Arthur de la Voûte (ancien clos Saint-Louis).

(1704).

HOC ÆDIFICIVM CONSTRVXIT
DOMINA DV MESNIL Ano QUOVIVIS
EXCESSIT 1704 ILLVD QVE PERFECIT
ET ORNAVIT FRANCISvs A QVERCV.SCV
TIFER DNVS DV MESNIL AD PERPET VAM
MEMORIAM CHARISSIMOE SUOE CONJU
|||DICTÆ DOMINÆ MARIÆ DE
MORIENNE

Cette inscription consacre le souvenir d'une chapelle intérieure édifiée dans cette maison, en 1704, par François Duchesne, écuyer, seigneur du Mesnil, à la mémoire de son épouse Marie-Françoise de Morienne.

Inscription placée au-dessus de la sépulture des Brisson dans l'église Notre-Dame.

(31 Août 1724)

Cy deuant reposent les corps de la très illustre famille des Brisson, qui ont tous été distingués par leur zèle pour l'Estat, dans les charges les plus honorables. L'histoire fait l'éloge des lumières et de l'intégrité de Barnabé Brisson, premier président du parlement dans les troubles de Paris, aussi bien que de sa sagesse et sa prudence et surtout de sa fidélité, de l'attachement avec lequel il soutint les intérêts de son prince et de sa patrie. Les charges de sénéchal et de Président de cette ville ont été très dignement remplies, et successivement par les descendants de son frère. Françoys Brisson les réunit en sa personne. Il avait épousé Louyse Genays, d'où est sorti Barnabé Brisson, dernier du nom et Marie Barnabé Brisson, morte en odeur de sainteté le 31 août 1724. Ils firent plusieurs donations à différentes églises de cette ville, dont une fondation de trois cents livres de rente perpétuelle dans cette paroisse, avec le logement de deux prêtres obligés à desservir l'église et à dire la messe alternativement et à perpétuité, tous les lundi et mercredi, à dix heures et demie du matin, pour le repos de leur âme et de celles de leurs successeurs, suivant qu'il est porté dans l'acte du

16 avril 1680, passé par Ballard et son confrère, notaires aud. Fontenay.

Messire Jacques Genays, écuyer, seigneur du Chail,[1] *l'Aubonnière-des-champs*[2] *et autres lieux, conseiller-secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances, ancien gendarme de sa garde ordinaire, a fait dresser ce monument en mémoire de leur piété.*

De Profundis.

(*Papiers de la Fontenelle, à la Bibliothèque de Niort.*)

Cette épitaphe qui se lisait naguère dans l'église de Fontenay, et dont le texte nous a été conservé par Dom Mazet, et la Fontenelle de Vaudoré, était gravée sur une plaque de marbre noir de quatre pieds de haut sur trois pieds huit pouces de large.

Elle relate les éminents services que Barnabé Brisson et sa sœur Marie avaient rendus à leur ville natale.

La famille Brisson, originaire du Bas-Poitou, a en effet, occupé pendant près de deux siècles les premières charges de la magistrature ; elle a donné un premier Président au Parlement de Paris, le savant Barnabé, qui obtint en 1655, et dans les plus honorables circonstances, des lettres de noblesse ; un membre de l'Institut, Mathurin Brisson, qui fut l'ami et l'émule de Réaumur, et un historien, Pierre Brisson, qui a laissé d'intéressantes pages sur les guerres civiles du Poitou au XVIe siècle.

---

[1] Commune de Fontenay.

[2] Commune de Sainte-Pexine.

Inscription gravée sur une pierre de la façade d'une maison sise au carrefour de la Croix-Bonnelle, près Fontenay.

(10 juin 1726).

AV.NOM.DV.PERE.ET.DV
FILS.ET.DV.S.ESPRIT
AMEN.IESVS ✝

FAIT.PAR.MOI.PIERRE
AVGER.LE.DIX.DV.MOI
DE
JVIN
1726

I R

I R

(Recueillie et dessinée par A. Bitton).

Inscription en l'honneur du maire Augustin Jolly de Saint Picq, placée naguère sur un pilier à côté de la grande fontaine.

(1727)

LUDOVICO DECIMO QUINTO
Sub feliciffimis auspiciis habenas regni
MODERANTE
Dom Augustinus Jolly de Saint-Picq,
Regis a consiliis,
Ac in supremâ Fonteniacensi curiâ proprætor
Integerrimus
Annuentibus amicis, inhiante plebe,
Exigente virtute, comprobante cœlo,
Urbi præfectus,
Oppido decus et lymphis honorem
Restituebat,
Cui nunc et in perpetuum
Felicia, fausta, fortunataque sint
Omnia.

MDCCXXVII.

(Communiqué par M. Arthur Parenteau de la Voûte.)

Augustin Jolly de Saint-Picq fut en effet, conseiller du Roi juge, lieutenant particulier au siège royal de Fontenay, maire, et entre temps père temporel des Cordeliers.

Inscription placée sur l'un des piliers du chœur de l'église Saint-Jean de Fontenay[1].

(1728)

✝

ICY. REPOSE. LE. CORPS
DE. Mre JEAN. SIMMONNAY
EC. Sr DE. GIRASSAC. CHE
VALIER. DE LORDRE. MILI
TAIRE. St-LOUIS. ANSIEN
CAPITAINE. AV REGIMENT
DINFENTRIE. DE. MONBO
ISSIER. Et ANSIEN. OFFICIER
DE. GENDARME. DE LA. GARDE
ORDINAIRE. DV. ROY. AGE. DE
63 ANS. DECEDA. LE. 19. FEV
RIER. 1728. PRIE. DIEV. POV
SON. AME

Inscriptions de la cloche provenant de l'église de Saint-Médard-des-Prés, actuellement à la Chapelle de l'hôpital de Fontenay.

(1739)

L'inscription du cerveau est ainsi conçue :

† LAN 1739 IAY ETE FONDUE MESSIRE IEAN HABAINS ETANT CURE DE St MEDAD LA MISSION Y ETANT BENIE PAR Msre

† ABRAHAM HESNARD SUPARIEUR DE LA MAISON DE LA MISSION DE FONTENAY LE COMTE MOMMEE MEDARD PAR MESSIRE.

[1] Au 2e pilier, du côté de l'épître, on lit également : *Jésus Maria, le corps de Michel Porcher gist icy. Passans priez Dieu pour le repos de son âme et vous souvenez que vous êtes pécheurs et mortels comme lui !*

JHS ♡ MRA.

† ISAAC DE BESSAY CHEVALIER SEIGNEUR DE LA VOUSTE ET DAME CATHERINE MARGUERITE BAUDRY DASSON SON EPOUSE.

Sur la robe, d'un côté : un écusson, comprenant les deux blasons suivant accolés : 1. *de sable à la bande fuselée de quatre pièces d'argent*, qui est de Bessay ; 2. *de... au chevron de...* qui est de... ; — de l'autre côté : un écusson deux fois répété *d'argent à un chien passant de sable et au chef de gueules chargé d'une étoile d'argent accostée de deux roses de même*, qui est de Habains.

Au bas : — d'un côté, une Vierge tenant l'Enfant de la main gauche et le sceptre de la main droite, et les mots :

FRANÇOIS OLIVIER FABRIQUEUR.

De l'autre côté, une croix ornée de rinceaux, et la signature du fondeur.

I BAPTISTE RIGV /// MA FAIT.

Entre les deux : un personnage mitré et crossé.

L'inscription du cerveau se déroule entre deux larges bandeaux d'une élégante ornementation.

Le nom du fondeur doit se restituer JEAN-BAPTISTE RIGUEUR.

Ce personnage qui fut plus tard « maître fondeur du roi, » a travaillé en Anjou, en Touraine et en Poitou, de 1726 à 1753. Il dut avoir un fils, portant le même prénom que lui, que l'on trouve en 1770 en Saintonge.

Jean-Baptiste Rigueur était originaire de Lorraine. Chacun sait que la Lorraine était par excellence le pays des fondeurs de cloche.[1]

[1] Il existe également à l'hôpital de Fontenay : une cloche de communauté portant cette inscription : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM 1634 ; un calice en argent sous le pied duquel on lit cette double inscription :

FAIT. DES. JOYAUX. DES. DAMES. DE. FONTENAY. DONNÉ. A.
LHOPITAL. GÉNÉRAL. DUDIT. LIEV. 1684.
RÉPARÉ PAR LES DAMES DE FONTENAY EN 1852 ;

Et enfin un alambic sur lequel est gravé au pointillé, dans un cartouche surmontant une fleur de lys :

POUR
LHOPITALLE. GÉNÉ.
RALLE. DE. FONTE.
NAY. LE. CONTE
17 77

Inscription gravée sur cuivre en mémoire des réparations de l'église Notre-Dame.

(1745).

EN. 1568. cette. église. fut. rvinée.
et. rebastie. en. 1600. aux. frais. de. la. fabriqve. et. des.habi-
tans. et. en. 1745. elle. a. esté. faitte. blanchir. et. l'hos
tel. remis. dans. sa. première. perfection. et. beaut
é. et. la. porte. du. costé. de. la. grand. rve. rétabl
ie. sous. le. soin. et. par. les. ordres. de. Mr. Me. Jacqves.
Renaud. seignevr. de. la. Forest. conseiller. dv. roy. iuje.
magistrat. civil. et. criminel. en. la. sénéchaussée. et.
siège. royal. de. cette. ville. margvillier. d'Honneur.
D'icelle. et. de. Me. Jean. Daniel. Fillon. nore. royal. en.
icelle. fabriqvevr. le. tout. aux. dépens. de. la. fabriqve.
par. vne. qveste. faitte. en. la. paroisse. par. mes. dits.
sievrs. les. margvilliers. et. fabriqvevrs.

Gravé par Rémy Guiot, marchand orfèvre en icelle.

Au-dessus : les chiffres de J. Renaud et de J.-D. Fillon, et un petit médaillon représentant une souche de laurier poussant des rejetons, avec cette légende :

ET. ADHVC. SEPES. DVRAT. AVORVM.

Transparents qui décoraient la façade de la maison habitée par Dumouriez[1], le soir du jour où le bataillon de la Vendée reçut son drapeau des mains des dames de Fontenay.

(10 décembre 1791).

LA NATION,
LA LOI, LE ROI.

AU BATAILLON DE LA VENDÉE
LA NATION RECONNAISSANTE

[1] La maison qu'habitait Dumouriez en 1791, était placée entre la rue de la Pie et l'ancien canal de Fontarabie (sans doute la maison occupée aujourd'hui par notre ami M. Clais).

COURONNEZ DE LAURIERS CE DRAPEAU,
GAGE PRÉCIEUX DE VOS MÈRES,
DE VOS SOEURS, DE VOS AMANTES.

LES HOMMES LIBRES SONT ESCLAVES
DE LA LOI.

TREMBLEZ, SATELLITES DES TYRANS,
DEVANT LES SOLDATS
DE LA LIBERTÉ.

(*Papiers de Mercier du Rocher*).

Inscription de l'autel de la patrie dresse sur la place de la Révolution, à Fontenay.

Le 7 Avril 1794.

LES RÉPUBLICAINS
DE
FONTENAY-LE-PEUPLE
JURENT DE MOURIR POUR LA DÉFENSE
DE LA PATRIE
DE LA LIBERTÉ
ET
DE L'ÉGALITÉ

L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
UNE ET INDIVISIBLE

Cette inscription était surmontée du faisceau des licteurs et du bonnet phrygien.

(*A suivre*). RENÉ VALLETTE.

PETITS DRAMES VENDÉENS

LA HACHE DE RIPOCHE

(PAGE A RELIRE)

Sur les blés déjà mûrs, les arbres et les plantes,
Le soleil de juillet lance ses dards cuisants :
Plantes, feuilles, moissons s'affaissent, nonchalantes ;
Les oiseaux sont muets sous ces rayons pesants.

Seule, au creux d'un buisson quelque cigale crie ;
A l'ombre, aux bords des prés s'endorment les troupeaux
Nul bruit dans le village ou dans la métairie :
La nuit ne couvre pas un plus profond repos.

Cependant à travers la campagne embrasée,
Le pied ferme, léger, sous cet air écrasant,
Comme si c'était l'heure où perle la rosée,
Le long des chemins creux s'avance un paysan.

Cet homme, qui parcourt ainsi tout le Bocage,
Sous ce chapeau si large et ces cheveux si longs,
Porte des traits où luit la pleine fleur de l'âge,
De nobles traits, hâlés au labeur des sillons.

Vide est la panetière et vide aussi la gourde,
Qui près de ce fusil pendent à son côté.
Malgré sa lassitude et cette chaleur lourde,
Il s'avance toujours d'un pas précipité.

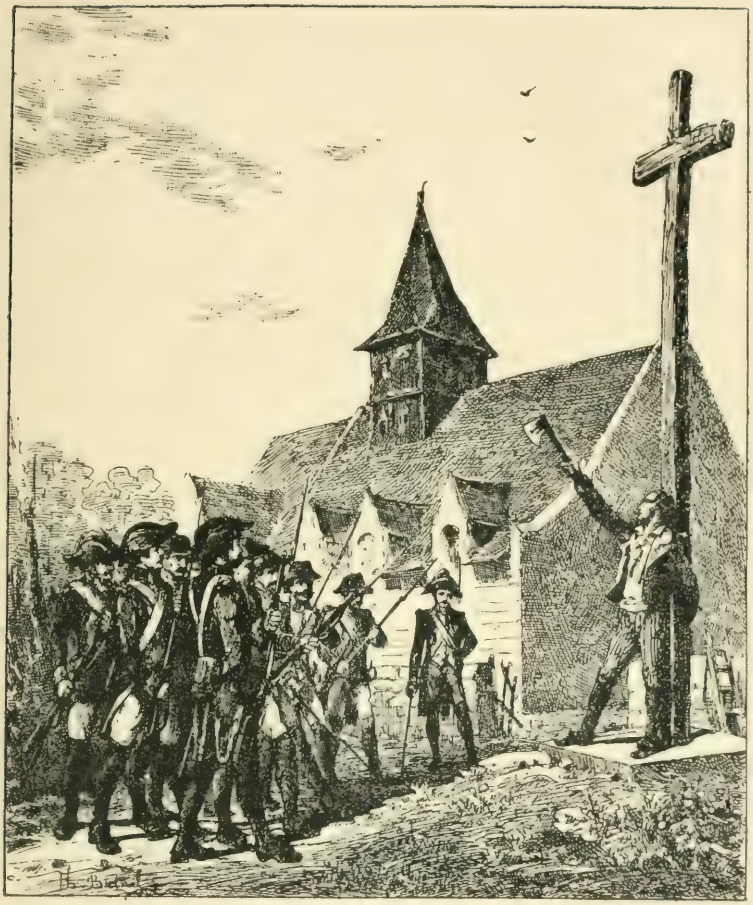

LA HACHE DE RIPOCHE

Sur l'acier qu'il tient haut, la lumière flamboie;
Impassible, immobile, il regarde, il attend;
Sa face resplendit d'une sublime joie...
Et les Bleus, stupéfaits, hésitent un instant.

EMILE GRIMAUD.

Ah ! cet élan, ce vol, à son toit le ramène !
Quelques instants encore, il touchera le seuil,
Le seuil qu'il a franchi depuis une semaine,
Y laissant à sa place et l'angoisse et le deuil.

Il songe — et de bonheur a tressailli son âme —
Aux chers êtres qu'il va tant serrer sur son cœur :
Le père à cheveux blancs, et les fils, et la femme,
Qui pleurent, le croyant mort et non pas vainqueur.

Lui, fier, il leur fait voir ses habits en désordre ;
La poudre qui noircit ses lèvres et ses mains...
Des cartouches ! combien n'en ont-ils pas dû mordre,
Pour battre et pour chasser tous ces républicains !

Le fusil se repose au clou comme naguère ;
Plus de sang : c'est le tour de l'agreste combat ;
Plus d'hommes à frapper, mais des épis sur l'aire,
Et les sons du fléau qui sans trève s'abat.

Et l'amour en son âme éteint presque la haine...
A son regard perçant, tout à coup, devant lui,
Au sommet d'un vallon que couronne un vieux chêne,
Dans l'azur un point d'or sur une flèche a lui.

Salut, clocher natal ! et toi, salut, ô ferme,
Dont la rouge toiture est si plaisante à voir !
Il a bien mérité d'atteindre enfin le terme,
Celui qui vers vos murs marche depuis le soir !

Il résiste pourtant au désir qui l'entraîne :
Sous un bouquet de bois — coudrier, saule, ormeau —
Une onde intarissable, une étroite fontaine,
Coupe où se peint le ciel, jaillit pour le hameau.

Une antique statue est là, Vierge naïve
Pressant l'enfant Jésus contre son chaste sein,
Dans la paroi du roc d'où distille l'eau vive,
Groupe aimé qui rayonne au fond du clair bassin.

Le soldat s'agenouille au bord frais de la source,
Posant chapeau, fusil sur l'herbe du chemin.
Celle qui protégea sa périlleuse course,
Il la salue..., et l'eau ruisselle de sa main.

O délices ! vers elle il a penché sa bouche...
Mais des Bleus, à l'affût dans le bouquet de bois,
S'élancent, en poussant une clameur farouche,
Et dix étaux vivants l'étreignent à la fois.

II

Aux abords du village et près du cimetière,
Un arbre de la croix, planté dans le granit,
Montre ses bras sacrés à la paroisse entière ;
Connu des plus anciens, la mousse le jaunit.

C'est là, sous ce calvaire où pria son enfance,
Saint gibet qu'il honore à l'égal d'un autel,
Qu'ils mènent le captif, poings liés, sans défense :
Pour rendre un jugement quel lieu plus solennel !

Le captif vous atteste, éponge, clous et lance :
Défenseur de Dieu même, il n'a pas de remord.
La voix du chef s'élève au milieu du silence :
— « Pris le fusil en mains, tu mérites la mort...

Mais tu peux, ô *brigand*, te soustraire à nos armes :
Nous t'offrons un moyen, un seul ! » — « Dites, lequel ? »
Et le condamné tend ses yeux remplis de larmes
Vers le champ qu'il sema, vers le toit paternel.

Sur un signe du chef, un des Bleus lui détache
Les mains que meurtrissait la corde aux nœuds étroits.
— « Pour obtenir ta grâce, eh ! bien, prends cette hache,
Et d'un coup vigoureux abats-nous cette croix ! »

Le chrétien a saisi la hache redoutable ;
Son bras, comme un bâton, l'enlève et la brandit ;
Puis sur le piédestal — trahison lamentable ! —
S'élance, d'un seul bond, s'élance le maudit.

Le maudit !... écoutez sa grande voix qui vibre :
— « Que nul de vous n'insulte à ce bois consacré,
Sinon, je l'étends mort sous ce fer d'homme libre...
Jusqu'au dernier soupir, croix, je te défendrai !... »

Sur l'acier qu'il tient haut la lumière flamboie ;
Impassible, immobile, il regarde, il attend :
Sa face resplendit d'une sublime joie...
Et les Bleus, stupéfaits, hésitent un instant.

Mais la fureur du chef s'exhale en cris de rage :
— « Ce bandit vous effraie, ô femmes ! ô couards ! »
Et les exécuteurs, s'excitant au courage,
Assaillent, vingt contre un, la croix de toutes parts.

De toutes parts le fer l'attaque... il le repousse ;
Et, sabres et fusils, la hache brise tout ;
Mais son bras s'affaiblit, mais le tranchant s'émousse...
Il embrasse la croix, — sanglant, vaincu, debout !

— « Il en est temps encor : pour vivre, abats ce signe,
Bois pourri que dressa la superstition... »
Baïonnettes au cœur, le Vendéen s'indigne :
— « Ce signe ! c'est celui de ma rédemption !

Jamais je n'abattrai ce bois que je révère !... »
— « Eh bien, meurs, puisque rien ne peut te convertir. »
On le frappe, on le perce, on le cloue au calvaire...
— Jésus, ouvre le ciel et reçois ton martyr !

EMILE GRIMAUD.

JOURNAL DES ÉVÉNEMENTS[1]

OCCASIONNÉS PAR

LES ANGLAIS SUR NOS COTES, ETC

Commencé le 30 floréal, 11e année républicaine.

Le 7. — Sur les huit heures du matin, la vigie a signalé un lougre anglais qui bientôt s'est montré devant la rade sur laquelle se dirigaient plusieurs chasse-marée auxquels il voulait couper chemin, mais la *Guadeloupe* et la l'*Isle-Dieu* étant appareillées, il a bientôt pris le large en provoquant nos bâtiments par deux coups de canon qu'il a tirés à six portées ordinaires. (Il a tiré pour appeler à bord son canot qu'il avait envoyé sur deux chasse-marée).

Le même jour, au soir, la l'*Isle-Dieu* et la *Guadeloupe* sont parties pour les coureaux.

Le 8 au matin. — L'*Angélique* est partie pour l'isle Dieu où elle conduit une chaloupe qui y porte vingt (ou 13) maçons pour construire des casernes.

Au soir. — Les vents contraires ont obligé l'*Angélique* de retourner en rade. La chaloupe qu'elle escortait est probablement relâchée à Saint-Gilles.

Le 10. — La chaloupe est de retour de l'isle Dieu où elle a déposé les maçons qu'elle y portait ; sur le soir, un convoi venant de Fromentine et escorté par la *Subtile* et l'*Actif* est

[1] Voir la livraison d'avril, mai, juin 1899.

passé devant la rade, se rendant dans les coureaux ; l'*Actif* est entré dans le port ; l'*Agile* qui en était sortie le matin, est allée accompagner le convoi avec l'*Angélique* jusque vers le travers de la Baleine, et sont revenues mouiller en rade. La vigie de l'Aubraye a commencé à signaler.

Le 11 au matin. — L'*Agile* est partie pour l'isle Dieu ; quelques chasse-marée destinés pour le bas, ont profité de son escorte. Un lougre courant la bordée du S. E. s'est montré dans le O. N. O. très au large. La *Subtile* avec quelques chasse-marée, est arrivée en rade vers midy. L'*Angélique* est partie le soir pour Fromentine, avec le capitaine général qu'elle y conduit.

Le 12 au soir. — L'*Agile* et l'*Angélique* sont de retour en rade.

Le 13 au matin. — L'*Agile* est partie pour Rochefort. Sur les 9 heures, un lougre anglais se tirant du S. E. et venant de laisser un brick qu'il avait visité, donnait la chasse aux chaloupes qui étaient toutes en peloton réfugiées sous le fort de Tanchet. L'*Angélique*, dont le capitaine n'était pas à bord, se préparait à l'appareillage, mais l'arrivée du capitaine changea ses dispositions ; il crut plus prudent de rester en rade, et, s'y affourcha. Le fort de Tanchet tira d'abord un coup de canon à poudre, probablement pour faire arborer la couleur du lougre lequel était bientôt à la portée du canon, il répondit aussitôt par deux coups de canon à boulets et mit un très petit pavillon à son tapecu, accostant toujours un peu, et, les forts se croyant à portée, ils luy tirèrent quelques boulets qui ne furent pas à moitié chemin.

L'*Angélique* même, oubliant que ses canons ne se rendraient pas au quart du chemin, luy tira aussi quelques coups de canon ; le lougre arriva et courut au large, mais apercevant venir des coureaux deux petits bâtiments, il revira de bord et manœuvra pour leur couper chemin, alors le capitaine de l'*Angélique*, qui était déjà redescendu à terre, se rendit de nouveau à bord, il appareilla et fut à la rencontre des deux bâti-

ments qu'il sauva, en engageant un petit combat avec le lougre, dans lequel il n'y a eu que des boulets échangés qui n'ont fait aucun mal. L'Anglais voyant ne rien obtenir d'avantageux, laissa arriver et se tint en panne le reste du jour.

Le 14. — A 5 heures 1/2 du matin, le lougre était sous le fort courant la bordée de l'Est, mais il arriva bientôt tout plat, ayant sans doute connaissance de la *Subtile* qui sortait du port, avec quelques caboteurs que l'*Angélique* et elle, ont escortés en Fromentine. A 9 heures, le lougre est dans le S. E. en panne, à 2 lieues au large.

Sur les 2 heures. — On a découvert dans le S. E., à 4 lieues au large, un chasse-marée-lougre courant la bordée de l'Est. Le lougre de ce matin était dans le S. O., une lieue au large. J'étais alors à la vigie où est venu le capitaine de la *Guadeloupe* qui était mouillée en rade avec la l'*Isle-Dieu* arrivée ce matin des coureaux, avec un convoi destiné pour le N. Sur les 5 heures, ce dernier lougre fut accosté par un cutter qui se tirait du S. O. ; ils ont resté ensemble courant à terre sous petite voile, jusqu'à la nuit. Sur les 8 heures sont mouillés en rade quelques caboteurs venant des coureaux.

Le 15, 10 heures 1/2. — La *Subtile* et la L'*Angélique* sont arrivées de l'isle-Dieu où elles ont été chercher des troupes qu'elles ont réparties dans huit chaloupes qu'elles y avaient emmenées. Ces troupes sont destinées pour l'isle de Ré.

Au soir. — La L'*Isle-Dieu* et la *Guadeloupe* sont parties pour les coureaux. Elles emmènent les chaloupes avec la troupe.

Le 17 au matin. — L'*Angélique* et la *Subtile* sont parties pour Fromentine avec le convoi qui était en rade.

Sur le soir. — On signala cutters ou lougres ennemis, et, peu de temps après, on entendit un coup de canon de fort calibre, qui nous parut venir du Nord.

Le 18, 8 heures du matin. — On signale ennemie, une espèce de chaloupe des coureaux qui se tire du Sud, extrêmement au large. On en fait la patache de la Rochelle qui fut prise, il y a

quelques jours par les Anglais. Cependant elle n'a fait aucun cas des chaloupes près desquelles le bâtiment a passé. Il continue sa route au Nord et est passé à 1/2 portée de canon du fort.

Le 20. — Les Anglais ont été signalés et sont restés tout le jour à la vue de la vigie. L'*Actif* est arrivé de Rochefort.

Le 21. — Un cotre anglais s'est montré dans le S.-ouest et a disparu dans cet air de vent sur les dix heures. A une heure 1/2 après midy, est arrivé icy à peu près 300 hommes de troupe, faisant partie de la garnison de Sainte-Lucie. Ils ont été débarqués par les Anglais à la Rochelle.

Le... — L'*Agile*, la l'*Isle-Dieu* et la *Guadeloupe* sont arrivées des coureaux avec un petit convoi. L'*Actif* avait mis en rade la veille.

Le.... — La l'*Isle-Dieu* et la *Guadeloupe* sont parties pour les coureaux avec quelques caboteurs.

Le 29. — Les deux bâtiments de guerre ci-dessus sont arrivés des coureaux avec quelques caboteurs ; ils ont mouillé vers les huit heures du soir.

Le 30 sur les 8 heures du matin. — Le convoi qui était en rade, fort de 60 et quelques caboteurs, escorté par l'*Agile*, la *Guadeloupe*, la l'*Isle-Dieu* et l'*Actif*, est appareillé de la rade pour Fromentine.

Brumaire.

Le 1er — Un bateau plat venant de Rochefort, armé de 2 canons, est arrivé ce matin et entré dans le port. Des fusées et différents ustensiles pour les canonniers garde-côtes sont aussi arrivés ce matin dans une charrette.

Les Anglais sont continuellement à vue dans le N. O. et toujours très au large, un cotre cependant était ce matin sous le vent des Barges et très près de terre ; il aurait pris un chasse-marée si il y eut mis un peu d'importance.

C'est aujourd'hui la deuxième fois que nos canonniers

s'exercent à feu sur un pavillon que supporte une barrique qu'on a mouillée à quelque distance de terre.

Le 2 au soir. — L'*Angélique*, la *Subtile* et la *Guadeloupe* sont arrivées en rade avec un convoi considérable venant de Fromentine.

Le 3 au matin. — L'*Agile* et l'*Isle-Dieu* sont arrivées en rade venant de l'Isle-Dieu.

La plus grande partie du convoi qui était sur rade, est entrée dans le port ; les vents du S. E. les y ont déterminés.

Sur les 7 heures du soir. — Une quarantaine de chasse-marée qui étaient restés en rade, sont partis pour les coureaux avec la *Guadeloupe*.

Dans la nuit du 3 au 4. — Sont sortis du port la plus grande partie des bâtiments qui y étaient entrés le soir.

Le 5 au matin. — L'*Angélique* est sortie du port où elle était entrée la veille.

Le bateau plat qui était dans le port, est parti pour Fromentine avec quelques bâtiments venus des coureaux. Il doit rester en station à Fromentine.

A 8 heures du soir. — Le convoi en rade est parti pour les coureaux sous l'escorte de l'*Agile* et l'*Angélique*, qui vont dit-on, à Rochefort, pour de là servir de mouches à deux gabares qui vont à Bayonne.

Le 6. — A la marée d'une heure, sont rentrées dans le port les gabares du dernier convoi de Fromentine qui n'ont pu suivre les petits bâtiments de ce même convoi ; les vents les ont obligés de rentrer ainsi que les deux canonnières.

Le 7. — Six bâtiments anglais ont été signalés ; on a cru distinguer 2 vaisseaux, 2 frégates et deux corvettes, dont un grand brick ; leur présence a excité quelques craintes. A la chute du jour, ils étaient dans le S. O. courant la bordée du large. Il faisait alors très peu de vent, ou plus tôt, il n'y en avait point.

Le 8. — Les gabares dont on vient de parler, sont parties pour Rochefort où elles vont porter du bois de construction.

Elles sont escortées par l'*Isle-Dieu*; les Anglais sont toujours signalés.

Le 9. — La division a été signalée très au large dans l'ouest.

Dans la nuit du 12 au 13. — Un convoi venant des coureaux est mouillé en rade. Il a entré dans le port à la marée ; il est escorté par l'*Isle-Dieu*. Les vents du S. E. et l'apparition des Anglais l'ont obligé d'entrer

Le 15. — Est arrivé ici trois jeunes officiers mariniers destinés à commander des péniches qui arment dans notre port.

Le 16. — Le bateau plat N° 7 venant de Rochefort et chargé de canons et d'affûts est entré dans le port avec un chasse-marée. Il est destiné pour le Perray.

Le 20. — Les vents S. O. gros temps empêchant le bateau plat de se rendre à sa destination, on a pris le parti de le décharger et rendre par terre les différents effets dont il est chargé. On a en conséquence requis une 12ᵉ de charrettes.

Le 28. — Un convoi considérable, escorté par la *Subtile* et la *Guadeloupe*, est arrivé des coureaux. L'incertitude du temps l'a fait entrer dans le port où il est réuni avec celuy arrivé dans la nuit du 12 au 13 que les vents contraires ont empêché de partir.

Frimaire.

Le 2. — Il est passé un convoi considérable venant de Fromentine escorté par l'*Actif*. Celui-ci est entré dans le port d'où est sorti quelques bâtiments qui ont fait route de conserve avec le convoi qui se rend dans les coureaux.

Le 4. — L'*Actif* est parti pour Rochefort y emmenant une levée de matelots faite sur les différents bâtiments marchands qui sont dans le port. Les vents N. O. Beau temps. Les Anglais se sont montrés dans le S. O. très au large.

Le 9. — Il est entré dans le port une chaloupe de la Rochelle chargée d'attirail de guerre, mortiers, affûts, etc. etc.

destinés pour icy. Le même jour, il est passé devant la rade une douzaine de bâtiments venant des coureaux ; ils ont été escortés par un bateau plat sorti de ce port et, allant en station à Fromentine. Plusieurs chasse-marée du convoi qui est dans le port sont sortis et ont fait porter de suite pour Fromentine.

Marie-Annette Barbeau, couturière, après avoir capté la confiance des usuriers de ce païs-ci (qui luy ont prêté moyennant un intérêt tel qu'il absorbait le capital au bout de l'an) est disparue emportant avec elle une somme de 20 à 25 mille francs qu'elle avait obtenus sur de faux billets que la cupidité des prêteurs ne leur permit pas de reconnaitre. Elle est disparue le..., et, le neuf, sur les dix heures du soir, elle se rendit chez le substitut ou magistrat de sûreté (M. Minanteau) aux genoux duquel elle se jeta dans un désordre extrême, et, dit qu'elle était une grande coupable, que Dieu l'avait abandonnée, et qu'elle méritait toutes les rigueurs des lois. Elle fut de suite conduite en prison.

Le 10. — Depuis quelque temps, on entendait dire que l'intérieur était agité, que les jeunes gens se refusaient à la conscription, et déjà plusieurs familles s'étaient réfugiées icy ; on n'était pas sans inquiétude, mais on ne pouvait se persuader qu'il y eut autant de mal qu'on en débitait, mais aujourd'huy 150 insurgés se sont portés parfaitement bien armés dans la commune d'Aizenay où ils ont tué deux citoyens généralement regrettés : les citoyens Gendreau, brigadier de gendarmerie, et Gourdon qu'on dit avoir été tué sur sa maison.

Le 11. — Une division anglaise a été signalée. Depuis quelques jours on a changé la série des signaux.

On vient d'amener en prison trois des insurgés qu'on dit avoir été pris les armes à la main.

Le 16. — Hier, vers les 10 heures du soir, le convoi qui était depuis plusieurs jours en rade, est parti avec les vents de l'Est-Sud pour Fromentine.

Ce matin, à la pointe du jour, on a eu connaissance d'un Bâ-

timent courant à terre, et dont on faisait une frégate. Mais bientôt, il a été reconnu être une prise anglaise qui est venue mouiller en rade ; de suite, le commissaire et autres se sont rendus à bord ; le jugeant mouillé trop loin de terre, ils l'ont fait approcher un peu ; dans le courant du jour, on s'est occupé à l'alléger pour qu'il put entrer dans le port le lendemain à la marée ; en conséquence, des embarcations se sont rendues à bord pour cet objet. La première chose dont on s'est occupé, a été de débarquer l'artillerie, probablement comme chose embarrassante, car il n'est pas à présumer qu'on ait cru l'alléger beaucoup en le privant de sa batterie qui pouvait, au contraire, luy être très utile, sy on eut été aussi surveillant qu'on eut dû l'être.

Ce bâtiment avait eu connaissance le matin, à la pointe du jour, d'un cutter anglais qui le jugeant trop fort n'avait osé l'attaquer, mais, il fut sans doute en prévenir la division qui n'était pas loin, car bientôt après, on eut connaissance de celle-cy dont un vaisseau qui vint plus près que les autres, détacha des péniches sur les 4 heures du soir, lesquelles eurent l'air de courir sur des bâtiments qui venaient des coureaux et vinrent sur les six heures du soir, attaquer la prise qu'elles enlevèrent sans qu'on s'en fut presque douté à bord ; il paraît que quatre ou cinq soldats qu'on avait mis à bord ont longtemps bataillé, mais ils ont dû céder à la force.

Le cotre *Le Renaud* armé de 16 canons mouillé ne terre de la prise, et près d'elle, ne s'est aperçu de son enlèvement qu'au moment où ils ont crié de bord : *Nous sommes pris* ; alors il a tiré quelques coups de fusils et quelques coups de canon auxquels les Anglais ont répondu par des coups de fusils qui luy ont tué un homme et blessé deux autres. Il est alors appareillé après avoir coupé son câble et s'est jeté à la côte sur la plate-forme de la jetée. Les uns disent que c'est pour courir sur la prise qu'il voulait appareiller et d'autres assurent, qu'au contraire il cherchait à l'éviter.

Le fort a fait un feu un peu paresseux mais qu'on dit bien

dirigé. Je ne me permettrai aucune réflexion sur cet événement malheureux qui n'eût sûrement pas arrivé s'il y eut eu d'une part, un peu plus de bravoure, et de l'autre, plus de surveillance et moins de sécurité.

Le 17. — La même division anglaise a été signalée.

Le . — Le capitaine Borgnet, commandant une petite chaloupe des Coureaux, est arrivé ayant à bord la plus grande partie du monde qui était sur la prise, lorsqu'elle a été enlevée. Il paraît, d'après le rapport qu'ils ont fait de leur enlèvement que plusieurs des matelots faisant partie de l'équipage du navire, se sont sauvés aussitôt que les Anglais se sont présentés. Ce qui ne donne pas une opinion avantageuse de leur bravoure. Sy il y avait à bord quelques-uns qui dussent offrir de la résistance, ils devaient, me semble, en montrer l'exemple. Il est donc resté à bord cinq ou six militaires, trois préposés et un couple de matelots des Sables qui ont résisté à des forces considérables pendant plus d'un quart d'heure, et auxquelles ils ont enfin été obligés de céder. — Il y a eu des morts et des blessés de part et d'autre. Deux préposés ont été tués (les frères Larimond) et trois militaires blessés dont deux sérieusement, sont restés à l'hôpital de la Rochelle ; plusieurs Anglais ont aussi été tués ou blessés. Nos concitoyens et les militaires sont restés au pouvoir des Anglais pendant .... au bout duquel temps, ils ont été renvoyés sur parole et mis à bord d'un neutre qui les a déposés à l'isle de Ré où ils ont fait à bord quelques jours de quarantaine et sont ensuite embarqués sur la chaloupe du capitaine Borgnet qui les a conduits icy.

Le . — Notre département est en ce moment occupé par une armée de quinze mille hommes qui y est entrée par trois points différents et sur trois colonnes de cinq mille hommes chacune. Le général Gouvion, inspecteur général de la gendarmerie de France, en est le général en chef, il est entré dans nos murs le ..., où il y a reçu la visite des fonc-

tionnaires publics et des réfugiés qui en font le récit le plus avantageux et parti le lendemain pour Palluau où il va établir son quartier général.

Nivôse

Le 9. — Le cotre le *Renaud* est parti ce matin pour Rochefort avec quatre péniches qui vont s'y armer.

Le 10. — A la pointe du jour, une frégate qu'on présume être anglaise, s'est montrée devant la rade près de terre, faisant route vers le pertuis Breton où elle a disparu.

Sur le soir, un vaisseau, qu'on croit de la même nation, est aussi paru, faisant la même route.

(Il paraît que c'est la frégate française, la , revenant de Saint-Domingue. Elle avait été chassée par le vaisseau anglais qui parût le soir.)

Le 12. — Le convoi qui était depuis longtemps retenu à Fromentine par le mauvais temps, est arrivé cette nuit, et est entré à la pointe du jour dans le port. Il était escorté par la canonnière la *Subtile* et la goëlette la *Guadeloupe*. Mon frère est parti le même jour pour Bordeaux où il va prendre le commandement du bateau canonnier N° 306.

Le 13. — Le pavillon rouge arboré à nos vigies, annonce les Anglais dans les coureaux.

Le 14. — Il y a, mouillées dans notre rade, au moins deux cents voiles, composant deux convois dont un venu des coureaux, et l'autre sorti de notre port et destiné pour le sud.

Au soir 6 heures. — Le convoi destiné pour le Sud est appareillé pour sa destination.

Le 15. — Le convoi destiné pour le Nord est appareillé pour sa destination vers midy ; les vents sont tombés au S. E. petit frais, et ont amené une brume épaisse qui fait craindre un changement de temps.

Le 16. — Les vents au N. E. Un lougre anglais venant de visiter un Suédois destiné pour notre port, est passé près

de la batterie, donnant la chasse à nos chaloupes qui ont été obligées de se réfugier au Perray. A 2 heures 1/2 du soir, il court à terre, sans doute pour inquiéter un chasse-marée qui vient des coureaux.

Ce chasse-marée, poursuivi par le corsaire, fut obligé de mouiller au Perray sous la batterie à laquelle il n'y avait personne. (Les canonniers étant sans doute à ribotter quelque part). Le capitaine et quelques hommes de l'équipage descendirent à terre, entrèrent dans le fort, trouvèrent un canon de chargé, et le dirigèrent sur le corsaire ; il paraît qu'il porta à bord, car on vit des éclats de bois partir du bord et dans le moment, le corsaire vira de bord, cap au large.

Le 21. — Les vents de la partie S. S. E. Grand frais, la mer grosse. Les Anglais, ainsi que les jours précédents, ont été signalés dès ce matin ; ils ont disparu au moment où une division de canonnières (3), bateaux plats ( ) et péniches ( ) s'est montrée venant des coureaux Le gros temps l'a obligée d'entrer dans le port.

Le 25. — Les vents et le temps toujours les mêmes. Les Anglais n'ont pas paru depuis le 21. Aujourd'hui, sur les 11 heures a paru un petit sloop venant du côté des coureaux. Le défaut d'eau dans le port l'a obligé de mouiller et lorsqu'il a jugé en avoir assez pour entrer, il a levé l'ancre et manœuvré pour cet effet, mais une manœuvre mal exécutée, a été cause qu'au lieu d'entrer dans le port, il s'est jeté en dehors de la jetée, après avoir heurté celle-cy plusieurs fois, et cassé son beaupré ; alors il s'est porté sur la jetée, une quantité prodigieuse de monde dont le plus grand nombre était spectateurs ; cependant les officiers, soldats et matelots de la flotille, que le plaisir de secourir des malheureux en danger y avait aussi conduits, s'y sont comportés avec un zèle tel que bientôt le bâtiment a été hors de danger ; à peine a-t-il été dans le hâvre qu'un soldat occupé comme les autres à haler sur un grelin, a été entraîné dans l'eau par celuy-cy ; ce malheureux ne sachant aucunement nager, fut jeté par une vague sur le

même grelin qu'il eut l'adresse de saisir, et avec lequel on le hissa sur le quay ; pendant qu'il était ballotté par les vagues, le capitaine du bâtiment s'était jeté dans son canot pour le secourir, mais bientôt une vague terrible déploye sur l'embarcation et met cet homme dans la nécessité de se jeter à la mer et de se sauver à la nage. Sa femme qui était dans le bâtiment avec un enfant de 15 mois, apprend que son mari était tombé à la mer, elle veut sortir de la chambre pour le voir et au moment où elle est à moitié sortie, une vague monstrueuse déploye sur le bâtiment qui luy présentait le travers et le pelote d'une manière effrayante Cette scène fut d'autant plus touchante qu'on voyait sur le derrière, un jeune officier de la flotille, tenant dans les bras, l'enfant dont on vient de parler, et qui par un espèce de miracle n'a eu aucun mal.

On ne saurait trop faire l'éloge de ce jeune homme ; il a déployé dans toute cette opération des talents joints à un zèle et un *dévouement* digne d'exemple.

Pluviôse.

Depuis le 21 nivôse les vents ont toujours été variables et le plus souvent impétueux jusqu'au 5 pluviôse, alors ils étaient de la partie du S. O. petit frais, la mer assez belle, quoique houleuse, ce qui détermina les capitaines et Guiné, le premier inspecteur des convois et le 2e commandant la station des Sables, d'appareiller de la rade de Loix, avec un convoi de chasse-marée. Jusque par le travers de la Tranche le temps fut toujours assez maniable, mais bientôt le vent augmenta considérablement en amarinant de plus en plus, et la mer devint extrêmement grosse ; malgré des signaux de gagner le large, la plupart des bâtiments laissèrent toujours arriver de manière que sur le point de donner dans le port, les vents ayant sauté tout-à-coup à S.-O S.-O ; grand frais, ils se trouvèrent sous le vent du hâvre et obligés de faire côte. Ce qui offrit le spectacle le plus affreux qu'il soit possible

d'imaginer ; cependant, des 14 bâtiments échoués sur notre plage, il ne s'est pas noyé un individu, mais il n'en est pas de même de ceux échoués sous le vent de Tanchet qui se sont perdus corps et biens ainsi que de ceux qu'on dit avoir été mis à pic par le *Noucq*. La plus grande partie des bâtiments échoués sur notre côte ont été mis en pièces peu de temps après leur échouement. Une tartane ou patache armée d'un canon de 16 et chasse-marée dont appartenant à la flotille sont encore susceptibles d'être relevés ; aussitôt que la mer a permis d'aller à bord des différents bâtiments échoués, on y a envoyé du monde et la plupart ont été déchargés. Malgré les gardes multipliées établies pour maintenir l'ordre, il s'est commis des dilapidations sur lesquelles il y a trop à dire pour ne pas garder à cet égard le plus grand silence.

Le 6. — Les vents toujours de la partie du S. O. mais moins violents que hier et la mer plus belle il a paru un grand bâtiment venant du S. O. et se dirigeant vers le port, une chaloupe était allée à bord et bientôt le bâtiment fut reconnu pour une prise anglaise qui est entré dans le port ; elle est de trois cent cinquante tonneaux, chargée de coton, sucre et café venant de Démérary, capturée par le corsaire la *Bellone*. A peine a-t-elle été dans le port qu'en vertu de lois sanitaires, il a été interdit à tous ceux qui étaient à bord de communiquer aucunement avec la terre, sous les peines imposées par les mêmes lois, mais sur le soir, cette défense fut violée en vertu d'ordre supérieur par des militaires qui montèrent à bord et retournèrent à terre après avoir laissé à bord une sentinelle.

Le 7. — les lois sanitaires ayant été violées comme on le dit plus haut par la communication des militaires dont on vient de parler, et une plus longue surveillance devenant par conséquent inutile, la commission de santé s'est transportée à bord à l'effet d'y constater l'état de l'équipage qu'elle a trouvé jouissant d'une bonne santé à l'exception d'un matelot retenu dans son hamac par l'effet d'une chute sur la hanche,

en conséquence la consigne a été levée et la communication avec la terre établie.

Le même jour au soir.— Le vent impétueux, de la partie du S. O. Un chasse-marée venant de l'isle Dieu a été jeté à la côte n'ayant résisté à l'impétuosité des vagues qui l'ont jeté sous le vent du hâvre.

Le.... — Les grands bâtiments du convoi dont on a parlé, étant partis, la veille, des coureaux, sont arrivés ce matin devant le port avec les vents de la partie du S. E. Bon frais. Il a donné dans le hâvre avec une telle confusion qu'un d'eux s'est perdu sur la jetée du port, et le plus grand nombre est resté à l'entrée du hâvre où il s'est fait beaucoup d'avaries.

Le... — Un convoi escorté par la *Subtile* et la l'*Isle-Dieu* est passé devant notre port, allant dans les coureaux. La l'*Isle-Dieu* a reçu l'ordre de mouiller en rade et d'entrer dans le port pour servir d'escorte au convoi considérable que nous avons dans notre port.

Le... — L'*Agile* est partie pour Rochefort.

Le 17. — La flotille est partie ainsi qu'une cinquantaine de bâtiments sous l'escorte de l'*Isle-Dieu*, de l'*Angélique* et de la *Guadeloupe*.

Le même jour le cotre, le *Renaud*, est entré dans le port où il a reçu un abordage par une canonnière de la flotille, commandée par M. L.....[1]

Le 18. — Deux vaisseaux et une goëlette anglaise ont passé devant notre rade.

Le 19 — Un cotre anglais a été signalé.

Le 23. — Le cotre, le *Renaud*, est parti avec les dernières péniches construites icy.

Le 24. — Le convoi qui était dans le port, a mis sur rade.

Le ... — Les Anglais depuis plusieurs jours paraissent devant notre port.

Le nom est malheureusement à peu près illisible. Il pourrait se lire : « *Lestrile* » ? G. H. C.

Le convoi qui était en rade est rentré dans le port,

L'*Angélique*, la l'*Isle-Dieu* et la *Guadeloupe* qui étaient rentrées sur rade sont aussi rentrées dans le port.

Le 4. — Un cotre anglais a pris une petite chaloupe de la Rochelle, il l'a armé de quelques hommes afin de tromper les caboteurs. La l'*Isle-Dieu* est partie pour Rochefort.

Le.... — Une seconde portion de la flotille nationale est entrée dans le port. Mon frère, commandant le bateau canonnier n° 306, est du nombre.

Le... — La flotille est partie du port ; elle s'est rendue en partie à Fromentine, quelques-uns se sont égarés et ne s'y sont rendus que quelques jours après.

Le... — Un cotre anglais en station depuis quelques jours devant notre rade, a pris deux de nos chaloupes en usant de ruse ; il avait passé toute la nuit avec un neutre portant un pavillon prussien ; à la pointe du jour, le neutre à bord duquel il avait mis des Anglais, eut l'air de s'approcher de la rade pour demander un pilote, deux de nos chaloupes s'empressèrent d'y aller et donnèrent ainsi dans le piège tendu par les Anglais qui ne connaissent aucun traité.....

*
* *

Coïncidence étrange et à méditer ! La dernière ligne du manuscrit tronqué, est la constatation de la mauvaise foi proverbiale anglaise. Plaise à Dieu que nous n'ayons pas à l'expérimenter de nouveau !

G. Henri Colins.

Fin.

LES CENT JOURS DANS L'OUEST

LA ROCHELLE & LA ROCHE-SUR-YON

(Suite et fin)[1].

Nouvelle de la prochaine arrivée du duc d'Angoulême à Bourbon-Vendée. — Mon rêve d'ambition. — Le placet.

ETANT allé passer quelques jours en dehors de Bourbon-Vendée, j'y remarquai en rentrant un mouvement inaccoutumé. On allait, on venait, on s'abordait et tout semblait annoncer la venue d'événements nouveaux et importants. Je demandai ce que c'était et j'appris qu'une estafette venait de se rendre à la Préfecture pour y annoncer l'arrivée du duc d'Angoulême. Dans deux jours, il allait rendre visite aux braves Vendéens et leur témoigner ses sentiments les plus affectueux, tant de la part du roi que de tous les membres de sa famille. Cette bonne nouvelle me fit éprouver un plaisir que ne partagèrent ni la garnison, ni la garde nationale, ni le plus grand nombre des habitants ; car, j'ai déjà eu occasion de le dire, Bourbon-Vendée était une des villes de France où le gouvernement légitime avait le moins de partisans.

Nous parlâmes à table de la prochaine arrivée du duc d'Angoulême ; mais de Rochecave, bien moins impressionnable

[1] Voir le fascicule de juin 1899.

que moi et qui faisait de toutes les questions politiques des théorèmes mathématiques, disait le plus froidement du monde que le gouvernement des Bourbons était un problème et que, pour le résoudre, il faudrait l'expérience de quelques années. Puis il riait de mon enthousiasme pour le fils du Comte d'Artois, tout en reconnaissant qu'il était honnête homme, mais que rien n'annonçait encore qu'il fut un grand prince. Tout en dissertant à perte de vue sur ce sujet et sur beaucoup d'autres, nous entendîmes sonner dix heures et chacun de nous, un peu fatigué, alla retrouver son lit.

Tout le monde a été à même de remarquer que mille et mille rêveries, sans liaison et sans suite, précèdent l'instant où l'on tombe dans ce doux et bienheureux état que l'on nomme le sommeil. L'ouvrier pense alors aux travaux auxquels il s'est livré dans la journée et à ceux du lendemain, l'enfant croit revoir ses joujoux, l'avare ses rouleaux, ses sacs d'écus et ses billets de banque, la jeune bergère ses petits agneaux, les jolis rubans dont elle vient d'orner son chapeau de paille et surtout le bouquet de l'ami qui bientôt sera son mari. Or, donc, j'étais couché et déjà comme il arrive toujours, mes idées commençaient à se brouiller, je faisais en amour, en parties de plaisir, en littérature, en succès de société, des châteaux en Espagne de la plus bizarre espèce, quand tout à coup une pensée ambitieuse s'éveillant dans ma tête, je me dis : le duc d'Angoulême arrive après demain ; faisons en sorte d'obtenir l'honneur de lui être présenté, et alors je lui remettrai un placet où, en lui annonçant que mon père avait eu le bonheur d'être un des gentilshommes de son Auguste Mère, la comtesse d'Artois, je lui exprimerais le désir d'exercer auprès de lui la même charge dont j'avais obtenu la survivance.

J'ajouterai que j'étais encouragé à faire cette démarche parce que j'avais appris que S.A. Royale s'occupait dans ce moment à organiser le personnel de sa Maison. Ce plan arrêté, je ne diffère pas de le mettre à exécution, je me lève à la hâte, rédige

mon placet et cours ensuite chez Rochecave pour lui faire part de mon beau projet. Le matin était venu, je croyais que mon ami se moquerait de moi, qu'il hausserait les épaules, mais non, il m'approuva et me conseilla de ne pas perdre un instant pour en assurer la réussite. Il me dit alors que je ferais bien de m'adresser au général de Suzannet qui commandait le département, pour le prier de solliciter du Prince l'autorisation de lui être par lui présenté. Je suivis ce conseil de l'amitié. Le général, que j'avais vu plusieurs fois aux soirées du Préfet et qui savait que mon opinion répondait à la sienne, me reçut presqu'amicalement. Il me donna l'assurance que l'audience que je sollicitais me serait accordée, qu'au surplus, après l'arrivée du prince, il ne manquerait pas de me faire prévenir du jour et de l'heure où je pourrais lui remettre mon placet. En sortant de l'hôtel du général, je courus chez Rochecave et comme il était alors dix heures nous nous rendîmes à la Direction, et j'allaî reprendre ma place accoutumée auprès de cet excellent M. Le Forestier.

Après une heure d'un travail peu attrayant, M. de Hauterive vint nous donner des détails sur les grands préparatifs que l'on faisait pour la réception du Prince. Une garde d'honneur à cheval composée en grande partie de jeunes gens appartenant aux principales familles de la Vendée, venait d'être organisée, et les employés de la Préfecture étaient restés toute la nuit occupés à griffonner les lettres d'invitation pour le grand repas et le bal qui devaient avoir lieu.

M. de Hauterive nous apprit aussi que les vieux débris des vaillantes armées des Charette, des Lescure, des La Rochejacquelein et des Cathelineau s'étaient dirigés vers Luçon pour s'y trouver à l'arrivée du Prince. Il devait, dans 48 heures faire ici, au milieu de ces braves, son entrée solennelle. Nous remerciâmes M. de Hauterive des détails qu'il venait de nous donner et, quand il se fut retiré, je me remis au travail non sans penser quelquefois au placet que je devais présenter au prince.

Arrivée du Prince. — Détails divers. — L'audience publique. — Remise de mon placet. — Le bal de la Préfecture.

Le lendemain, les préparatifs continuèrent, et le jour suivant, à sept heures du matin, les cloches et le canon annoncèrent que le Duc entrait dans la ville. Je me rendis sur ce point et me joignis à la foule pour jouir de ce premier spectacle. Le Prince était descendu de sa voiture et venait de monter sur un superbe étalon dont lui seul avait pu dompter la fougue et l'ardeur, car tout le monde sait qu'il excellait dans l'équitation. La garde d'honneur ouvrait la marche ; venait ensuite la musique du régiment de cavalerie en garnison à Fontenay-le-Comte, exécutant aux cris mille fois répétés de : *Vive le Roi, vive le Duc d'Angoulême, vivent les Bourbons, vive la France !* la cantate que chantait toute la Vendée Royaliste. Car il semblait qu'elle s'était donné là rendez-vous. Le Prince était environné de plusieurs généraux et de leurs aides de camp, de plusieurs des anciens chefs vendéens. Ensuite, circonstance remarquable, venaient après lui les nombreuses compagnies de cavalerie, composées des vivants débris des armées royales. Elles étaient classées par communes et au milieu d'elles flottaient soit le vieux drapeau, soit le guidon fleur-de-lysé mutilé par les balles républicaines. Il y avait là plus de 12.000 Vendéens, dont le plus jeune devait avoir 48 à 50 ans. Comme cette cavalerie ne marchait pas en pelotons, elle mit plus d'une heure à défiler. A sa tête figuraient les anciens officiers dont les chapeaux étaient ornés de plumets ou de panaches blancs. L'accoutrement de ces héros de la fidélité, la plupart paysans, était d'ailleurs fort drôle à voir. La bigarrure des costumes produisait un effet comique : là le sabre de 1792, ici la longue canardière de la même époque, suspendue par des ficelles, agrémentée d'un assez grand nombre de brides de même nature. Parmi ces braves, on en remarquait qui n'avaient qu'un bras. Beaucoup portaient sur le visage les cicatrices de

coups de feu ou de coups de sabre qu'ils reçurent en combattant pour la cause de l'autel et du trône.

Quand on fut arrivé sur la place de l'hôtel de la Préfecture qui, pour deux jours seulement, allait être transformé en palais, le Prince, après avoir été harangué par le Maire et le Préfet, entourés des principaux fonctionnaires de la ville, exprima, par quelques paroles, le bonheur qu'il éprouvait de respirer l'air pur de la noble contrée que tant de glorieux faits d'armes avaient immortalisée. Aussitôt une explosion de vivats accueillit la chaleureuse allocution du Duc qui en fut ému jusqu'aux larmes.

Le soir, à l'heure où il devait recevoir les personnes admises à l'honneur de lui être présentées, je me rendis chez le général de Suzannet. Il réalisa avec une bienveillance marquée la promesse qu'il m'avait faite d'être mon introducteur. La salle de réception à la Préfecture était remplie de personnes des deux sexes de la plus haute distinction. Le Prince était debout, environné de ses aides de camp et de plusieurs généraux. Le comte de Mesnard, son premier gentilhomme d'honneur, était à sa droite, et à sa gauche se trouvait son premier secrétaire tenant entr'ouvert un grand sac, dans lequel tombaient comme des gouttes de pluie, des placets, des pétitions, des réclamations, de toute nature. Je jugeai à la rotondité de ce sac qu'il devait contenir plusieurs milliers de demandes et je n'en augurai rien de bien favorable pour la mienne. Supposant que le poids de ce sac pouvait être de plus de 80 kilogrammes, je plaignis les pauvres scribes qui allaient être chargés de faire le dépouillement de cette masse, surtout si chaque demande devait faire l'objet d'un rapport. Mais, hélas ! me disais-je, comme ce serait au-dessus des forces humaines, il n'est que trop probable que les trois quarts au moins de ces placets seront mis à l'écart, même avant que d'être lus !

Dans ce moment, le général me prit la main et dit au Prince :

« Monseigneur, voici le jeune homme dont hier j'ai eu l'honneur d'entretenir votre Altesse Royale. »

— « Fort bien, général, j'ai présent à la mémoire ce que vous m'avez dit des excellents sentiments de Monsieur, qui a d'ailleurs de bien justes droits à ma bienveillance, puisqu'il est fils d'un des anciens écuyers de ma digne mère, et qu'il a obtenu la survivance de la charge attachée à ce titre ».

Le Prince daigna ensuite m'adresser quelques paroles bienveillantes, auxquelles je fus on ne peut plus sensible et dont je le remerciai sans trop balbutier, ce qui m'étonna ; car, je suis un bien chétif orateur. Pendant ce court entretien, je vis mon placet prendre la route du gros sac et quand il y fut jeté, je m'inclinai devant le Duc et me retirai, en osant concevoir l'espérance d'un succès.

Le soir, j'assistai avec Rochecave au bal de la Préfecture. La réunion était magnifique, toute la haute noblesse vendéenne était là. Le général Suzannet se plut à faire remarquer à Rochecave et à moi des descendants de Charette, de Lescure de La Roche-Jacquelein, de Cathelineau, etc. C'est à cette noble réunion que je vis plusieurs héroïnes, parmi lesquelles figuraient Madame la comtesse de Chantreau et quatre autres qui, comme elle, avaient reçu, en combattant pour la cause de l'autel et du trône, des blessures dont leurs visages conservaient les honorables cicatrices. Comme j'étais toujours extrêmement amateur du beau sexe, je tressaillais de plaisir en voyant tant de jolies Vendéennes chez lesquelles les grâces s'unissaient à la plus remarquable distinction. Le Prince parut enchanté de cette fête, dont le vieux et respectable préfet fit les honneurs en véritable homme de cour. A trois heures du matin, M. le Forestier, Rochecave et moi sortîmes de ce bal magnifique qui ne se termina qu'au jour. Nous en emportâmes dans nos cœurs un ineffaçable souvenir.

Le lendemain de cet heureux jour, le bon Prince, escorté jusqu'au point où commence le département de la Loire Inférieure, par les vieux troupiers vendéens et par sa garde d'honneur, partit pour Nantes. Mais, hélas ! un grand événement se préparait. Aux joies les plus pures comme les plus

vives, allaient bientôt succéder toutes les tristesses de l'âme. Les préoccupations d'un régime fait de guerres sanglantes, de réactions politiques, de levées extraordinaires en hommes et en argent allaient peser de nouveau sur la France.

En effet, un mois à peine venait de s'écouler, lorsqu'on apprit que le 1er mars 1815, Napoléon, sans doute favorisé par les Anglais, venait de débarquer à Fréjus. J'ai déjà dit que l'opinion napoléonienne était celle qui dominait à Bourbon-Vendée. Celle, dite bourbonnienne, n'y existait que dans le rapport de 1 à 30 tout au plus. La garnison se composait d'une compagnie de gendarmerie et du 81e régiment.

Le Roi ne pouvait guère compter sur ces gens-là, quelque braves et honorables qu'ils pussent être, car, ayant fait vaillamment toutes les guerres de l'Empire, ce régiment comme tant d'autres adorait Napoléon. Je laisse à penser ce que j'éprouvai d'angoisses, de chagrin lorsque quelques jours après l'on proclama, avec pompe devant la garnison et les autorités, que Louis XVIII et sa famille avaient quitté la France et que l'Empereur s'était réinstallé aux Tuileries. Les cris de *Vive l'Empereur* retentirent alors avec un fiévreux enthousiasme et ils redoublèrent lorsque le Maire, le corps ceint de son écharpe, eut lu le décret abolissant tous les insignes de la Royauté et ordonnant le remplacement des drapeaux blancs et de la cocarde blanche par les couleurs dites nationales.

Néanmoins le général de Suzannet et le Préfet se rendirent à la caserne dans la cour de laquelle les soldats sans armes, ayant à leur tête le colonel et l'état-major, étaient réunis. Ils leur rappelèrent le serment qu'ils avaient prêté au Roi et cherchèrent à leur faire comprendre que c'était pour eux un devoir d'honneur de ne point en abandonner le drapeau. Ce fut par le cri de : « *Vive le roi* », « *Vivent les Bourbons* » qu'ils, terminèrent cette chaleureuse allocution. Mais leur manifestation n'eut pas d'écho; le régiment répondit par les acclamations de : « *Vive l'Empereur* » ; le peuple rassemblé autour de la caserne les répéta énergiquement. C'en était fait, le 20 mars

triomphait. Alors M. de Beaumont se rendit à la hâte à la préfecture et s'empressa de confier à plusieurs estafettes sur lesquelles il pouvait compter le soin d'inviter les anciens chefs vendéens à se rendre sans retard à la préfecture pour s'entendre avec lui sur les mesures à prendre dans d'aussi graves conjonctures. On peut se faire une idée de la fermentation qui régna dans toutes les classes de la population. Néanmoins quand le soir fut venu, j'osai entrer, avec ma cocarde blanche au chapeau, dans le café de la place où étaient attablés des officiers fraternisant avec quelques-uns des plus chauds Bonapartistes de la ville. Ce trait d'imprudence et de folle témérité fut apprécié à sa juste valeur, et, après être resté, quelques minutes dans le café, je pus en sortir, sans que ma séditieuse cocarde eut donné lieu à aucune esclandre, ni à aucune provocation.

Trois jours s'étaient écoulés depuis cet incident, je venais de me lever lorsque l'on frappe à ma porte, et que je vois entrer le digne M. de Hauterive, non moins affligé que moi des grands événements qui venaient de surgir. Il m'annonce qu'il avait appris que les chefs vendéens, répondant à l'appel de M. de Beaumont, s'étaient empressés de se rendre auprès de lui. Après une courte délibération, il avait été décidé qu'une liste serait ouverte à l'instant même à la Préfecture pour la formation d'un corps qui, sous le titre de *Volontaires royaux de la Vendée*, attendrait pour agir les ordres du malheureux Roi. Je remerciai M. de Hauterive, avec une émotion qu'il partagea, de la nouvelle qu'il venait de m'apprendre. Quand il fut sorti de ma chambre, après un moment de réflexion, je pris mon chapeau sur lequel était toujours la cocarde blanche et je courus à la Préfecture. Il était 7 heures.

Je me rendis de suite au secrétariat, je me fis inscrire sur la liste dont M. de Hauterive venait de me parler. Je fus fier d'y figurer en première ligne ; le brave M. de Gentet, qui venait d'arriver de Fontenay pour offrir ses services au Préfet n'eût l'honneur d'y prendre place qu'en second. Après avoir

serré la main de cet homme énergique, je sortis de l'hôtel pour revenir chez moi.

Mais à peine avais-je fait trente pas dans la rue que j'entendis derrière moi prononcer mon nom. Je me retourne et, dans ce moment, je vois une troupe d'individus, de gamins, qui me lançaient des pierres. L'une d'elles venait déjà d'effleurer mon bras droit ; mais, grâce au sang-froid dont je fis preuve en ce moment, au lieu de précipiter ma marche, je la ralentis. Cette tactique déconcerta mes assaillants.

Ils dirigèrent sur un autre point leur ardeur belliqueuse. Mais bientôt je courus un plus grand danger. Dans la même rue communiquant de la route à la place, en passant devant l'atelier d'un maître forgeron que je connaissais de vue, j'aperçois cet homme armé d'un fusil. Il le dirige sur moi. Je m'arrête et lui jetant un regard de mépris, je m'écrie : « Que me voulez-vous ? — Ce que je vous veux, chouan, me répondit-il, en imprimant à son arme un mouvement qui trahissait son émotion, ce que je veux ?... te tuer, si à l'instant même tu ne déchires pas ta cocarde en criant : *Vive l'Empereur* ! — Qui, moi ? jamais je ne ferai cette lâcheté ; quant à vous, épargnez-vous celle d'ôter la vie à un homme sans armes, qui ne vous a jamais fait aucun mal, et dont le seul crime à vos yeux est d'avoir une opinion différente de la vôtre. » Intimidé sans doute par mon sang-froid et mon énergie, le forgeron n'osa pas tirer et je pus sain et sauf regagner mon logement.

Il y avait tout au plus une heure que j'étais rentré, lorsque M. de Hauterive eût la complaisance de m'avertir que, pendant mon absence, deux gentilshommes vendéens s'étaient présentés pour me voir et qu'ils avaient promis de revenir dans la matinée. Je lui demandai quels étaient ces messieurs. Il me répondit qu'il ne les connaissait point, qu'il se rappelait seulement les avoir vus à la Préfecture dans le cabinet du Préfet, un jour qu'une affaire l'y avait conduit. Notre entretien aurait duré plus longtemps si nous n'eussions entendu frapper à ma porte. J'ouvris : c'étaient précisément les deux inconnus.

M. de Hauterive se retira à l'instant même. Les nouveaux venus m'adressèrent d'abord de flatteuses félicitations sur l'empressement que j'avais mis à répondre à l'appel du Préfet. Ils me dirent ensuite qu'il venait d'être décidé par le comité royaliste dont ils étaient membres que, comme premier volontaire royal de la Vendée, et en raison de mon opinion prononcée en faveur des Bourbons, j'étais appelé à commander le noble corps destiné à défendre leurs droits. Pénétré de reconnaissance pour une aussi haute distinction, j'en remerciai beaucoup ces Messieurs, mais je leur dis que, n'ayant jamais servi, il m'était impossible d'accepter le commandement qui m'était offert. J'ajoutai que mon unique ambition était de contribuer autant que je le pourrais à faire triompher, comme simple volontaire, le principe auquel depuis mon jeune âge j'étais inviolablement attaché. Ces messieurs insistèrent ; mais, voyant que je persévérais dans mon refus, ils se retirèrent en me serrant la main et en me renouvelant de la manière la plus affectueuse l'assurance de leur estime.

A peine furent-ils descendus que M. Le Forestier et Rochecave, auxquels M. de Hauterive avait fait le récit de tout ce qui m'était arrivé, montèrent rapidement l'escalier. La première chose qu'ils firent en entrant fut de se précipiter dans mes bras, en gardant ce silence éloquent qui, bien mieux que la parole, sait exprimer les sentiments du cœur ; mais je mis fin bientôt à cette scène muette pour témoigner à notre Directeur combien j'étais sensible à la nouvelle marque d'intérêt que je recevais de lui.

Rochecave, prenant alors la parole, tout en louant mon énergie, blâma mon imprudence. Il la qualifia même de folle témérité ; puis, s'apercevant qu'il était encore orné de la cocarde blanche, il saisit mon chapeau et s'empressa d'en enlever la cocarde. Ce mouvement d'amitié mit un terme à ma résistance. J'en remerciai Rochecave avec effusion et lui promis, ainsi qu'à M. Le Forestier, d'être plus circonspect à l'avenir. Ces deux excellents hommes prirent alors congé de

moi pour retourner à la Direction, après m'avoir recommandé d'attendre la nuit pour sortir.

Je promis d'obéir à cette amicale injonction.

Mais cette réclusion me fut tellement pénible que bientôt je m'en affranchis. A peine étais-je dehors, dans la même rue où le matin j'avais été mis en joue, que je fus accosté par trois Messieurs qui me dirent avec une vive animation : « Monsieur Brisson, notre opinion politique diffère entièrement de la vôtre, mais nous avons les excès en horreur et l'intérêt que vous nous inspirez est tel que, d'après ce que nous avons appris, nous vous engageons à vous éloigner tout de suite de la ville. Adieu, et que le Ciel vous protège! » J'exprimai à ces Messieurs ma reconnaissance, pressai leurs mains qu'ils me tendirent et, revins à mon logement. Comme j'habitais toujours chez M. de Hauterive, je m'empressai de l'informer de l'incident. « Ah! mon Dieu, s'écria-t-il, montez, montez à votre chambre pour faire votre malle. Je vous l'enverrai à La Rochelle et elle y arrivera presqu'aussitôt que vous »...

Après avoir fait mes adieux au digne homme, je m'empressai de rentrer dans la chambre que j'allais quitter sans espoir de retour. La première chose que je fis fut de charger à balle mon fusil de chasse, bien décidé à m'en servir au besoin. Cela fait, je pris la plume pour informer en quelques lignes Rochecave et M. le Forestier du parti que j'allais prendre et aussi pour leur faire mes adieux, lorsqu'une rumeur se fait entendre. Je me précipite vers la fenêtre, je l'ouvre et j'aperçois une troupe d'une cinquantaine d'individus à la tête de laquelle marchaient des hommes portant des torches allumées. Ils furent bientôt arrivés devant la maison. Là ils s'arrêtèrent. Je remarquai qu'ils n'étaient point armés, mais je ne tardai point à m'apercevoir qu'ils avaient des pierres dans leurs poches. Plusieurs d'entre elles, lancées contre la maison, pénétrèrent dans ma chambre par la fenêtre. Des bordées d'injures y succédèrent. Mon premier mouvement fut de saisir mon fusil et de menacer ces émeutiers de tirer s'ils ne s'éloi-

gnaient à l'instant : mais je compris que la vue de cette arme les exaspérerait et qu'il pourrait en résulter de grands malheurs pour M. de Hauterive, sa famille et les personnes logées chez lui. Une circonstance cependant me sembla de nature à faire avorter leurs coupables desseins. Le premier major du régiment avec sa femme et deux domestiques occupait un étage de la maison dont la porte était gardée par un factionnaire. Je vis cet officier supérieur se frayer un passage dans cette foule à laquelle il adressa d'assez vives paroles. Celle-ci suspendit un moment les vociférations, mais le bruit recommença quand le major fut entré. En dépit de tout je me hâtai de faire ma malle en longeant les murs intérieurs, pour éviter d'être atteint par les projectiles qui continuaient à m'être lancés avec un redoublement de fureur inexprimable. A un moment ce fut tel que le factionnaire, se plaçant devant la porte, croisa sa baïonnette et menaça d'en frapper ceux qui oseraient s'approcher.

En même temps, le major et M. de Hauterive ouvrirent leurs fenêtres, chacun étant armé d'un fusil à deux coups. J'en fis autant de mon côté ; puis, l'officier supérieur mettant les émeutiers en joue, les somma de se retirer à l'instant même. Ils s'enfuirent dans toutes les directions en s'écriant : Bonsoir, bonsoir, à demain, à demain ! La rue étant redevenue calme, je finis mes lettres.

Voyage nocturne de Bourbon-Vendée à la Rochelle.

Deux heures sonnèrent bientôt et, dans mon costume de chasse, carnassière au dos et fusil sous le bras, j'ouvris la porte et me mis en route pédestrement. La nuit était superbe, tout le ciel scintillait. La lune brillait d'un mélancolique éclat. En passant auprès des vieilles ruines du château de la Roche-sur-Yon, je les vis étendre leurs longues ombres sur la route. De tous cotés s'échappaient les cris des oiseaux de nuit. Une profonde tristesse m'enveloppa, qu'augmentait en-

core le frissonnement du feuillage des arbres. Dans mon cœur se heurtaient les sentiments les plus sombres, les plus amères réflexions. En retraçant à ma pensée les périls auxquels j'avais été exposé et dont j'aurais été la victime si Dieu ne fut venu à mon secours, je frémissais à l'idée des malheurs qui auraient pu en être la suite pour le major, M. de Hauterive et leurs familles. J'élevai alors mes yeux vers le ciel et, en sollicitant de Dieu des jours meilleurs, je trouvai une grande compensation à mes profonds ennuis, mon âme passait ainsi d'une rêverie à une autre, lorsque j'entendis derrière moi un bruit de chevaux en marche. Je m'arrêtai et, comme il commençait à faire jour, je pus voir près de moi deux gendarmes que précédait un officier de la même arme. Ma première pensée à cette apparition fut que la nouvelle municipalité avait fait donner à la gendarmerie l'ordre de me poursuivre et de m'arrêter pour m'être montré en public avec la cocarde blanche, après la promulgation du Décret Impérial qui la proscrivait. J'avais donc la prison en perspective, ce qui me causa quelque émotion. Mais, lorsque cette escouade m'eût atteint, j'eus assez d'empire, sur moi-même, pour n'en rien manifester. L'officier, c'était un capitaine, ayant poussé son cheval près de moi, me regarda d'abord attentivement sans prononcer une seule parole, puis, bientôt, d'un air assez narquois, il me dit : « Monsieur vient de Napoléonville sans doute ?

— Oui, capitaine.

— Et monsieur va ?

— A la chasse.

— Comment, sans chien ?

Je ne répondis à cette question que par un soupir.

— Bien, reprit le capitaine, sur le même ton, je devine que monsieur chassera avec les chiens du gentilhomme chez lequel il se rend et qui demeure sans doute ?..

— Au delà de Luçon où je m'arrêterai quelques instants.

— Et monsieur ignore sans doute ce qui s'est passé ce matin à Napoléonville.

— Complètement, capitaine.

— Eh bien ! Monsieur saura que ce matin au point du jour le peuple, indigné de voir que le drapeau blanc flottait encore sur l'hôtel de la Préfecture, s'était réuni sur la place où il cherchait avec ardeur à briser les grilles qui l'empêchaient de s'élancer dans la cour, quand le secrétaire général de la Préfecture se présenta devant cette multitude pour lui apprendre que le Préfet, qu'elle demandait à grands cris, ne voulant point reconnaître le gouvernement de Napoléon, tant il était pénétré de la religion du serment, avait fait conduire sa voiture vers la porte du jardin et qu'il était parti sans faire connaître le point sur lequel il se dirigeait. La foule voulut alors envahir la cour, mais son chef, tenant à sa main un drapeau tricolore, s'y opposa ; puis, suivi de quelques individus seulement, il se fit ouvrir le portail qu'il referma sur lui. Ceci fait il monta précipitamment à l'esplanade du pavillon et substitua au drapeau blanc le drapeau tricolore dont la vue fit éclater mille cris de *Vive l'Empereur !* Le peuple, enivré de ce succès, se retira, en faisant retentir les airs du chant de « *Veillons au salut de l'Empire* ». Il ajouta en finissant que le nouveau Préfet était attendu dans la journée. »

Un moment de silence succéda à ce récit, mais le capitaine l'interrompit bientôt en me disant : — Eh bien ! Que pense Monsieur de tout cela ? — Je lui répondis vivement : qu'il était heureux que tout se fut passé d'une manière si paisible, car, enfin, m'écriai-je, il aurait été dans les choses possibles que les Vendéens du Bocage... A peine eus-je achevé ces mots que cet officier fit un signe à ses gendarmes. Ils s'approchèrent de moi ; mais l'arrestation que je crus alors certaine n'eût pas lieu. Le capitaine, après m'avoir salué avec un sourire malin, piqua des deux en avant ainsi que son escorte et je les eus bientôt perdus de vue.

J'avouerai cependant que je n'étais point parfaitement tranquille. J'avais encore deux lieues à faire avant d'arriver à Luçon et je me trouvais déjà fatigué ; je m'armai néanmoins

de courage et à neuf heures environ j'arrivais dans cette ville, exténué de fatigue. Mon premier soin fut d'entrer dans une auberge, et de me faire conduire dans une chambre, je m'y laissai choir sur un grand diable de fauteuil, où, sous le poids de la fatigue et de l'émotion, je tombai dans un complet évanouissement.

Quand je rouvris les yeux, je vis que quelqu'un était entré dans ma chambre, avait dénoué ma cravate, et, pour me donner de l'air sans doute, entr'ouvert mon gilet de flanelle. Nul doute alors qu'on n'eut aperçu deux petites médailles en argent, l'une à l'effigie de la Vierge, l'autre à celle de Louis XVIII, plus une décoration du Lys. Ces objets, que m'avait donnés une demoiselle de la Vendée non moins ardente que moi dans son opinion, étaient suspendus sur ma poitrine. Je ne doutai point alors que la personne qui, par un mouvement d'humanité, m'avait rendu le service dont je viens de parler, n'eût, en voyant mes précieuses reliques, acquis la preuve que j'étais tout dévoué à l'autel et au trône légitime. — Mais quelle était cette personne ? Je ne le sus jamais. Quoi qu'il en fut, je pensai que cet incident pourrait avoir pour moi quelque suite fâcheuse ; aussi, après un assez bref déjeûner, et me sentant de nouveau en possession d'une partie de mes forces, je réglai avec l'aubergiste et sortis de l'hôtel.

Après avoir marché pendant une heure, je sentis mes jambes me refuser de nouveau tout service ; je voulus me raidir mais cela me fut impossible ; alors je pris le parti de m'étendre sur l'herbe à l'ombre d'un arbre, en désirant vivement qu'il passât une des voitures publiques qui se rendent à Marans. Cela eut bientôt lieu et, grâce à la place que je pris dans ce véhicule, je fus enfin assez heureux pour rentrer sans encombre à la Rochelle.

RENÉE MONBRUN.

DEUX VICTIMES VENDÉENNES

Marie et Renée GRILLARD, de Cholet

FUSILLÉES AU CHAMP-DES MARTYRS

PRÈS ANGERS

Le 1er février 1794

C'est le 14 mars 1793 que Cholet fut pris par les Vendéens qui restèrent maîtres de cette ville jusqu'au 17 octobre.

Dans son ouvrage, *La Vendée Angevine*, M. Port, membre de l'Institut, archiviste de Maine-et-Loire, après avoir raconté à sa façon les détails de cette importante victoire des Vendéens, termine son récit par la note suivante, que nous citons très exactement :

« Les bonnes gens ont d'autres soucis. Les filles Grillard, de « Cholet, s'en vont descendre la statue de la Vierge de (Belle- « fontaine) de sa niche sur l'autel et lui faire des reproches, « en lui disant : « Grande Vierge, pourquoi ne nous avez- « vous pas encore délivrés des tyrans républicains? Proté- « gez nos armes et rendez-nous victorieux de nos ennemis! « Parlez ! nous sommes prêts à obéir. » (Comité révolution- « naire de Cholet)[1]. »

Cette assertion du savant archiviste est-elle vraie? Est-elle véritablement appuyée sur les documents du *Comité révolutionnaire de Cholet*, comme on l'indique ? C'est ce que nous allons voir.

Le Comité de surveillance ou révolutionnaire de Cholet

[1] *La Vendée Angevine*, tome II, page 131.

ne fut formé que le 8 novembre 1793 ; il était alors composé des citoyens Robin de Méricourt, Clémanceau, Minguet, Josson, Lombardel et Demiaud cadet. Une des fonctions du Comité était de recevoir les dénonciations. Dès le 11 novembre, on lui fit la dénonciation suivante, extraite du registre officiel du Comité[1].

« Le citoyen A...,[2] commandant de bataillon, a dénoncé les « filles Grillard, de Saint-Pierre de Cholet, pour avoir été à la « tête des processions qui ont allumé le fanatisme dans le « pays, et dans le temps de l'insurrection d'avoir excité les « brigands contre les patriotes, et entre autres choses « d'avoir descendu la statue de la Vierge de sa niche sur « l'autel et de lui avoir fait des reproches en lui disant: « Gran- « de Vierge, pourquoi ne nous avez-vous pas encore délivrés « des tyrans républicains ? Protégez nos armes et rendez- « nous victorieux de nos ennemis. Parlez, et nous sommes « prêts d'obéir. »

Etant données la qualité du dénonciateur et la gravité (?) de l'accusation, le Comité révolutionnaire fit immédiatement arrêter l'aînée des filles Grillard. Le 14 novembre, elle subissait l'interrogatoire suivant, par les soins de Robin de Méricourt, président du Comité. Nous le reproduisons d'après l'original, conservé aux Archives de Maine-et-Loire[3] :

« Le 24 brumaire de l'an II de la République une et in- « divisible.

« A été traduite devant le commissaire du Comité révolu- « tionnaire d'Angers[4] la fille Grillard, détenue dans les pri- « sons de Cholet comme *très suspecte* :

[1] Ce registre existe aux Archives départementales de Maine-et-Loire (L 1155)

[2] Le citoyen A... était le frère de l'intrus de la Tessouale.

[3] Archives départementales, L 1162.

[4] Depuis le 8 novembre, jour de sa formation, jusqu'au 6 janvier suivant, le Comité révolutionnaire de Cholet se qualifiait constamment de *provisoire*. Son président Robin de Méricourt, ancien intrus de Trémentines, était membre du Comité de surveillance d'Angers et avait été délégué par ledit Comité à Cholet pour y appliquer les lois révolutionnaires. Les cinq autres membres du Comité provisoire de Cholet prenaient le titre d'*adjoints du commissaire du Comité Révolutionnaire d'Angers*.

« Interrogée de son nom, âge, profession et demeure. — A dit « se nommer Marie Grillard, née et demeurant à Saint-Pierre « de Cholet, être âgée de 40 ans, être tapissière.

« Interrogée si elle sait le motif de sa détention. — A dit « que non.

« A elle demandé si elle n'a pas été à la tête des processions « et neuvaines qui ont allumé le fanatisme dans le pays. — *A « dit qu'elle y a été,* mais qu'elle n'avait intention que de de- « mander la paix et la réunion des esprits.

« A elle demandé si elle n'a pas excité les brigands contre « les patriotes[1]. — Non.

« A elle demandé si elle n'a pas descendu une Vierge sur « l'autel, en lui faisant des reproches et lui disant : « Grande « Vierge, pourquoi ne nous avez-vous encore pas délivrés des « tyrans républicains ? » — A NIÉ TOUS CES FAITS.

« A elle demandé si elle a porté la cocarde blanche et le « Sacré-Cœur. — *A dit qu'elle a porté le Sacré-Cœur.*

« Lecture faite à ladite Grillard de ses réponses au présent « interrogatoire, a dit qu'elles contiennent vérité, y a persisté « et déclaré ne savoir signer[2]. »

Le commandant de bataillon avait accusé Marie Grillard d'avoir assisté aux processions : celle-ci le reconnaît.

On l'avait accusée d'avoir excité les brigands contre les patriotes : elle répond que c'est faux.

On l'avait dénoncée comme ayant descendu la statue de la Vierge : elle nie ce fait.

Le commissaire ajoute un nouveau grief, en lui demandant si elle a porté le scapulaire du Sacré-Cœur : elle avoue le fait.

Nous sommes, semble-t-il, en présence d'une inculpée qui n'a pas peur de dire la vérité, malgré le danger. Elle a porté le scapulaire du Sacré-Cœur, elle a assisté aux processions :

[1] *Brigands*, c'est-à-dire les Vendéens. — *Patriotes*, c'est-à-dire les soldats de la Convention, les *bleus* comme disaient les Vendéens.

[2] Contrairement à l'usage constamment suivi dans tous les autres interrogatoires, celui-ci ne porte pas la signature du membre du Comité révolutionnaire qui y a procédé.

si elle avait descendu la statue de la Vierge et fait la prière incriminée, il est à croire qu'elle ne ferait pas difficulté d'avouer ce fait comme elle a reconnu les deux autres.

Le Comité révolutionnaire, par l'organe de son président, Robin de Méricourt, jugea ainsi, puisqu'il la remit en liberté[1] et ne fit même pas comparaître Renée Grillard, sa sœur.

Que reste-t-il de la dénonciation du citoyen A..., relative à la statue de la Vierge descendue sur l'autel et aux reproches qui lui auraient été adressés ?

Rien, à notre humble avis.

M. Port a donc eu tort de faire *sienne* une assertion puisée dans une accusation si peu fondée et contredite par des témoignages formels.

*
* *

Pendant les deux mois qui suivirent, les deux sœurs Grillard ne furent pas inquiétées. Mais le 8 janvier 1794, un second mandat d'arrêt fut lancé contre elles par le Comité révolutionnaire réorganisé[2]. Le 13 janvier, par les soins du citoyen Sureau, adjudant-major de place, pour ce requis par le Comité de surveillance, Marie et Renée Grillard furent arrêtées chez elles et conduites à la prison de la ville, en même temps que Mme Turpault,[3] Mme Réveillère,[4] et six autres personnes de Cholet.

Le lendemain, 14 janvier, l'aînée des deux sœurs comparaissait de nouveau devant le Comité révolutionnaire :

[1] En marge de la pièce contenant l'Interrogatoire, on lit ce mot : *élargie*.

[2] Le nouveau comité entra en fonctions le 6 janvier 1794. Il était composé de Joseph Clémanceau, *président*, Rousseau, *secrétaire*, Macé, Cambon, Routiau-Houdié, Auteract, Hérault, Duchaînay et Demiaud cadet. — Son premier mandat d'arrêt, daté des 8 et 12 Janvier, comprenait 78 personnes de Cholet et des environs.

Les deux sœurs Grillard demeuraient au Puits-de-l'Aire. (L. 1160).

[3] *Madame Turpault, de Cholet, fusillée au Champ-des-Martyrs le 16 avril 1794*, par l'abbé Uzureau (Angers, Grassin, 1899).

[4] *Madame Réveillère, de Cholet, fusillée au Champ-des-Martyrs le 1er février 1894*, par l'abbé Uzureau (*Vendée Historique*, n° du 20 août 1899).

« Le 25 nivôse, l'an II de la République française une et indi-
« visible, et le premier de la mort du tyran.

« Joseph Clémanceau, président du Comité de surveillance
« et révolutionnaire établi à Cholet d'après la loi du 14 fri-
« maire, a fait amener devant lui la nommée Grillard, la-
« quelle a été interrogée ainsi qu'il suit :

« Quels sont vos nom, âge, profession et demeure? — Marie
« Grillard, 39 à 40 ans, marchande, de Cholet.

« Connaissez-vous les motifs de votre détention ? — Non.

« Quel pays avez-vous habité depuis le mois de mars[1] der-
« nier ? — Je n'ai point sorti de Cholet.

« Quand les républicains sont entrés à Cholet[2], en êtes-vous
« sortie ? — Je me suis sauvée dans un champ et je suis ren-
« trée de suite.

« Avez-vous logé chez vous des brigands, de leurs chefs, ou
« des prêtres réfractaires[3] ? — J'ai logé des brigands, comme
« les autres, jamais ni chefs ni prêtres

« Avez-vous, pendant le séjour des brigands à Cholet, eu
« des liaisons avec les brigands ou leurs chefs ? — Non.

« Avez-vous commercé avec eux ? — Non, je n'étais pas
« marchande alors.

« Avez-vous engagé les brigands à massacrer les patriotes ?
« — Non.

« Avez-vous engagé quelqu'un à prendre les armes contre
« la République ? — Non.

« Alliez-vous, il y a un an, à la messe des prêtres qui
« avaient prêté le serment[4] ? — *Non, jamais.*

[1] C'est-à-dire depuis la prise de Cholet par les Vendéens, qui eut lieu le 14 mars.

[2] Le 17 octobre, jour de la bataille de Cholet, si funeste aux armées catholiques et royales.

[3] L'expression « prêtre réfractaire » signifie prêtre qui a refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, constitution condamnée et déclarée schismatique par le pape Pie VI. Pour les Vendéens, les « prêtres réfractaires » étaient les « bons prêtres », nom que ces derniers conservèrent toute leur vie.

[4] Gabriel de Crolle, installé curé constitutionnel de Notre-Dame, le 8 mai 1791 — L'intrus de Saint-Pierre se nommait Durand.

« Pourquoi n'y alliez-vous pas ? N'aviez-vous pas de con-
« fiance en eux ? — *Non, sûrement.*

« Pendant que les prêtres réfractaires ont été ici avec les
« brigands, alliez-vous à leurs messes, autres services et pro-
« cessions ? *J'ai été aux messes et processions.*

« Avez-vous engagé quelqu'un à vous y accompagner ?.
« — Non.

« Lecture à elle faite du présent et de ses réponses, elle a
« déclaré que le tout contient vérité, y a persisté et déclaré ne
« savoir signer.

« J. CLÉMANCEAU, *président du tribunal.* »

Le même jour, la plus jeune des deux sœurs subissait, de la part dudit Clémanceau, l'interrogatoire suivant :

« Quels sont vos nom, âge, profession, demeure et le lieu de
« votre naissance ? — Je me nomme Renée Grillard, j'ai
« 28 ans, je suis couturière, je demeure et je suis née à Saint-
« Pierre de Cholet.

« Connaissez-vous les motifs de votre détention ? — Non.

« Où avez-vous demeuré depuis le mois de mars dernier ?
« — J'ai toujours demeuré à Cholet.

« Quand les Républicains sont entrés à Cholet, où êtes-
« vous allée ? — J'ai été à trois lieues d'ici dans un bois.

« Pourquoi sortiez-vous de Cholet, lorsque les troupes de la
« république y arrivaient, puisque vous y aviez constamment
« demeuré pendant que les brigands en étaient les maîtres ?
« — Parce que je craignais le feu.

« Combien de temps avez-vous été absente ? — Environ
« cinq à six jours.

« Avez-vous logé des brigands, de leurs chefs, ou des
« prêtres réfractaires ? — Nous avons logé des soldats bri-
« gands, parce qu'on nous donnait l'ordre de le faire.

« Qui donnait ces ordres et qui donnait les billets de loge-
« ment ? — Je n'en sais rien.

« Avez-vous engagé quelqu'un à prendre les armes contre
« la république ou à fusiller des patriotes ? — Non.

« Alliez-vous autrefois à la messe des prêtres qui avaient « prêté le serment ? — *Non, jamais.*

« Pourquoi n'y alliez-vous pas ? — *Parce que ce n'était pas « mon opinion et que je n'avais pas confiance en eux.*

« Pendant que les prêtres réfractaires ont été à Cholet avec « les brigands, avez-vous été à leurs messes ou autres céré- « monies, comme sermons, processions, etc. ? — *J'ai été « à leurs messes, processions, sermons, etc.*

« Avez-vous été à confesse à eux, et vous ont-ils donné « des conseils ? — *Oui, j'y ai été ; ils ne m'ont donné aucun « conseil.*

« Lecture à elle faite du présent interrogatoire et de ses ré- « ponses, a dit que le tout contient vérité, y a persisté et dé- « claré vouloir signer avec nous le présent.

« RENÉE GRILLARD.

« J. CLÉMANCEAU, *président du tribunal*[1]. »

Cette fois le Comité révolutionnaire de Cholet ne les remit point en liberté, mais les condamna comme *suspectes* par la sentence suivante :

« D'après les informations prises sur la conduite de Marie « et Renée Grillard, il résulte *qu'elles ont toujours assisté aux « cérémonies des prêtres réfractaires,* adressé leurs vœux « pour faire revivre l'ancien régime, ce qui les rend vrai- « ment suspectes.

« J. CLEMANCEAU, *président du tribunal.*

« ROUSSEAU, *secrétaire*[2]. »

Dès le lendemain de leur jugement et de leur condamnation, les deux sœurs furent adressées à la Commission militaire d'Angers par le Comité révolutionnaire de Cholet. Elles faisaient partie du douzième envoi dudit Comité à la Commission, et ce convoi comprenait en tout 27 personnes. Deux

[1] Ces deux interrogatoires, presque identiques, se trouvent aux Archives de Maine-et-Loire (L 750 bis).

[2] Arch. dép. 750 bis.

d'entre elles furent guillotinées à Angers, sur la place du Ralliement, le 20 janvier, François Clavereau, de Cholet, et Geneviève Bouchet, de Beaupréau. Trois seulement auraient été épargnées par la Commission militaire et les 22 autres furent destinées à la fusillade.

Marie et Renée Grillard furent du nombre de ces saintes victimes. Le 1er février 1794, elles furent arrachées de leur prison du Calvaire[1] pour être attachées à la chaîne, qui se dirigeait vers l'enclos de la Haye aux Bons-Hommes. C'est en cet endroit, presque sauvage alors, mais devenu si célèbre depuis, que les deux sœurs Grillard tombèrent sous les balles de leurs persécuteurs, victimes de leur attachement à la foi et aux ministres de l'autel Leurs corps furent brutalement précipités dans une immense fosse, mais leurs âmes s'envolèrent sur le coup jusque dans le sein de Dieu, avec les âmes des vaillantes religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, sœur Marie-Anne et sœur Odile, fusillées à leurs côtés.

Les délarations des deux Vendéennes avaient été claires, nettes, faites de sang-froid. Elles s'étaient dites chrétiennes, sans forfanterie mais aussi sans faiblesse. L'humble mar-

[1] Aux archives de la Cour d'Appel d'Angers se trouvent les *interrogatoires des prisons*. = Les deux sœurs Grillard furent interrogées, le 24 janvier, par Vacheron, membre de la Commission militaire. Voici le procès-verbal des interrogatoires, rédigé par Vacheron lui-même :

Marie Grillard, âgée de 40 ans, née à Cholet, fille, profession de petite marchande, arrêtée chez elle, il y a onze jours environ, par des gendarmes ; ne sait pourquoi ; SUSPECTE DE NE PAS AVOIR ÉTÉ A LA MESSE DES PRÊTRES SERMENTÉS QU'ELLE DÉTESTAIT. AU SURPLUS, DANS SES RÉPONSES, ON VOYAIT LE FANATISME LE PLUS PRONONCÉ. — Aussi Vacheron ne contient plus sa rage ; il met à la marge à la fois *f* et *g*, c'est-à-dire à *fusiller* et à *guillotiner* !

Renée Grillard, âgée de 28 ans, née à Cholet, profession de couturière, demeurant ordinairement à Cholet ; arrêtée chez elle par des citoyens, il y a onze jours ; ne sait pourquoi ; A CEPENDANT CONFESSÉ N'AVOIR JAMAIS VOULU ALLER A L'OFFICE DES PRÊTRES SERMENTÉS, QU'ELLE AVAIT CONTINUÉ SES ACTES RELIGIEUX AVEC LES PRÊTRES INSERMENTÉS, ET DANS UN DISCOURS TRÈS LONG ELLE FIT REMARQUER LE FANATISME LE PLUS PRONONCÉ. — Vacheron témoigne encore de sa rage en mettant *f* et *g*.

chande et la petite couturière avaient parlé comme des héroïnes, en attendant qu'elles meurent de la mort des martyres [1].

F. UZUREAU

Aumônier du Champ-des-Martyrs, près Angers.

[1] Nous nous sommes tenu dans cette relation sur la plus grande réserve, et nous avons évité tout commentaire. Nous n'avons fait, pour ainsi dire, qu'un procès-verbal, un simple dépouillement d'archives, qui est d'autant plus éloquent que les faits, tous authentiques et incontestables, y parlent eux-mêmes d'une voix qui porte plus haut et plus loin que celle de tout historien, quelque éloquent qu'il puisse être.

LA GÉOGRAPHIE GAULOISE DU BAS-POITOU

PRINCIPAUX POINTS ARCHÉOLOGIQUES

Des Cantons de Saint-Hermine et de l'Hermenault.

Il est peu de travailleurs, qui aient entrevu jusqu'ici les secours que peut prêter à la Géographie Gauloise le cadastre combiné avec les anciens aveux, les registres censiers et autres titres de même nature. Les renseignements précieux y abondent pourtant il suffit de savoir les extraire du fatras qui les entoure. Indépendamment des noms de rivière, de ruisseaux, de bourgs, villages et maisons isolées, d'origine celtique, il est une foule de *lieux-dits* qui ont conservé leurs antiques appellations et gardent le souvenir de monuments détruits. Nous nous sommes livré à cette recherche pour quelques communes de la Vendée, et nous avons été amplement payé de nos peines, par les résultats obtenus.

(B. Fillon, *Poitou et Vendée* art. Fontenay, p. 7.)

I

CANTON DE SAINTE-HERMINE

COMMUNE DE SAINTE-HERMINE

Le Châtelard. — C. 1079 à 1084.

Les Garnes. — A. 103 à 113; 443 à 465; B. 181, 182; D. 11 à 38.

La Pierre. — A. 1200 — 1201.

La Grosse Pierre — D. 484 — 519 à 521.

COMMUNE DE LA CHAPELLE THÉMER

La Pierre Balante ou Branlante. — C. 739.
La Pierre. — F. 613.
La Garne des Bosses (bornes). — D. 290 à 292 — 537. E. 34, 35, 36.
La Courte Bosse. — A. 60.
Les Bosses. — D. 260 à 289.
La Mète (mèta). — B. 673 à 703.
Champ des Dames. — G. 372.

COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE DE BRILLOUET

La Garne. — A. 741 à 812 — 1089 à 1131 — 1205 à 1229.
La Folie. — G. 1350.

COMMUNE DE SAINT-AUBIN LA PLAINE

Le Chillou. — C. 1206 à 1265.
Bois des Dames. — D. 252 — 323 à 332.

COMMUNE DE LA CAILLÈRE

La Fraudière. — B. 204 à 206.
Le Chilou. — A. 235.
Petite Garne. — A. 78.
Grande Garne. — A. 80.
Les Garnes. — A 79 — 81 à 105 — 112 à 124 — 401.
La Folie. — B. 363, 364.
Les Miracles. — A. 170.

COMMUNE DU SIMON-LA-VINEUSE

Camp romain signalé par la carte manuscrite de B. Fillon sur les confins des communes du Simon-la-Vineuse et de la Réorthe, nonloin des bords du Lay et près de *l'Ingremière* [la Frontière] point bien caractéristique expliquant la présence

sur ce point d'un retranchement. Le Lay était évidemment une limite.

La Garne. — C. 4.

La Petite Garne. — C. 771. 772.

La Pierre. — D. 599 à 609. 611 à 619. 625 à 628.

La Fosse aux Bretons. — C. 1277 à 1290.

Idem. A. 122. — B. 1.

Souvenirs des Invasions Normandes : L'assurie (Assuria). ancienne colonie de mercenaires étrangers à la solde des légions Romaines.

COMMUNE DE THIRÉ

La Pierre Folle. — C. 9 à 50 — 72 à 78.

Les Galeries. — D. 610 à 694.

Les Garnes. — C. 227 à 238.

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DU-BOIS

La Pierre couverte du Plessis. — B. 459 à 469.

Les Cailloux. — B. 537.

La Cailloche. — B. 696.

Le Chilou. — C. 836 à 839 — 1077.

La Garne. — B. 777 à 783.

Champ de la mète. — B. 708. (Borne milliaire).

St. JUIRE-CHAMPGILLON

Le Petit champ de bataille. — B. 213.

Le champ de bataille. — B. 214-233 à 237. (3ᵃ 15ᵃ 60ᶜ).

Pré de bataille. — B. 310.

Champ de bataille. — B. 311.

Bataille. — B. 312 à 315.

Le Pré du gain de Bataille. — B. 211-212. [Serait-ce l'endroit où l'on a fait le partage des dépouilles des vaincus ? Que de choses dans ce cadastre !]

La Garne. — F. 1646, 1647, 2299 à 2303.

La Pierre blanche. — F. 351 à 353.
La Cachette. — B. 238 à 250. [Serait-ce un lieu de refuge ?]
Les Vieilles Verreries. — A. 523. (1h 82a).
La Foliette. — F. 99.
La Pierre. — B. 1194-1327.
La Grosse Pierre. — D. 299 à 304.
Les Garnes. — D. 114 à 141.
Petite Garne. — D. 659.
Grande Garne. — D. 660.
La Folie. — A. 519-520.
La Frèrie. — C. 31.
Champ de la Dame. — D. 981 à 1002.
La Forge. — B. 585 à 598.

COMMUNE DE LA RÉORTHE

Champ de la Bataille. — C. 927 à 931.
Les Pierres. — A. 1209-1211.
Pée pointue. — C. 269-270. (Menhir).
Le Chaillou. — D. 907, 908.
La Pierre. — C. 836, 837.
Champ de Bataille. — B. 23 à 29.
Pée de Bataille. — B. 38.
Les Batailles. — B. 43.
La Folie. — B. 922.
Petite Garnache. — A. 1391.
La Garnache. — A. 1398.
Les Garnes. — C. 137 à 171.
La Garne. — E. 372 à 377.
Les Garnes. — F. 30 à 96.
Le Bois des Vieilles Verreries. — A. 680-681-699.
Le Pâtis » » . — A. 714.
Bois de la Folie. — E. 594-595. — F. 291-292.
La Folie. — F. 165-166-287-290.

COMMUNE DE SAINT-JEAN DE BEUGNÉ

La Pierre. — B. 278 à 329.
Id. — C. 151 à 155.
Le Chiron. — C. 74 à 97.
Les Forges. — D. 104. — 176-177, 235 à 288.
Champ de la Demoiselle. — B. 577 à 597. — C. 1068 à 1086.
Champ Doullans. — C. 53 à 73.

COMMUNE DE LA JAUDONNIÈRE

Champ Caillou. — A. 159.
La Pierre aigüe. — A. 1117.
Les Pierres aigües. — A. 1118 à 1125.
Les Garnes. — A. 894 à 917.
id. A. 1037-1028-1143.
id. B. 1257 à 1259 — 1286-1296.

II

CANTON DE L'HERMENAULT

COMMUNE DE MOUZEUIL

La Garnerie. — C. 563.
Guinefolle. — A. 318. — C. 218.

COMMUNE DE L'HERMENAULT

Le Chaillon. — A. 672 à 699.
La Galerie. — C. 872.
Les quatre Chirons. — D. 561 à 596.
La Garne. — B. 504.
Les Terpeaux (du gaulois *Torpan*), élévation, terpe.

COMMUNE DE SÉRIGNÉ

Chiron Ste Radégonde. — A. 263 à 269 — 309 à 322.
Chiron des Fougères. — L. 48 à 55.
La Roche-aux-Fées. — A. 986 à 999.
Chaillon. — D. 180 à 191.
La Pierre-folle. — L. 624-625 (existante).

COMMUNE DE St. VALÉRIEN

Le Garon. — D. 1140 à 1143 — 1158 — 1163 — 1183 — 1185 à 1198 — 1213 à 1218.
Champ Malet (nomdin). — A. 419 à 435.
Champ de la Folie. — A. 618 à 620.

COMMUNE DE BOURNEAU

Château Gaillard. — A. 436.
La Bastille. — C. 30 à 32.
Le Châtelier. — C. 106 — 109 à 111 — 113 à 196.
Champ du Camp. — B. 178 — 179 7 h. 91 a.
La Chaussée. — C. 933 à 937.
Le Grand Chemin. — B. 720 à 723.
La Pierre. — A. 259 — 262 à 264.
Chemin de Pierre. — D. 417 à 422 — 661 à 687.
Le Bois de la Garne Ronde. — A. 70 — 71.
Champ de la Garne. — A. 73.
Pré du Ballet. — A. 328.
Belin (Belenus). — B. 215 à 218.
Champ de la Dame. — B. 413.
Champ de la Fée. — C. 1112 — 1114.
Champ de la Dispute. — B. 671.

COMMUNE DE St CYR-DES-GATS

La Grande bastille. — B. 488.
La Petite bastille. — B. 500.
Château-Gaillard. — B. 830 — 644 — 645 — 879.
Le Chiron. — C. 907.
La Galerie. — A. 160. — B. 133.
La Grosse Pierre. — C. 239.
La Pierre Percée. — C. 957.
La Bataille. — B. 617.
Les Forges. — C. 193 — 207 — 213 — 216 — 226.

COMMUNE DES St-LAURENT-LA-SALLE

La Pierre. — B. 414.
Chemin du camp. — B. 111.
Petites Garnes. — B. 586.
Les Garnes. — B. 587.
La Petite Garne. — D. 479.
Le Pré Fou (Folles). — A. 10 — 748.
Chemin de la Folie. — B. 114.
Bois du Prêtre. — B. 936 à 940 — 961 à 967 — 969 à 970.
Champ du Prêtre. — B. 972.

COMMUNE DE MARSAIS

Pierre Fosse du Coudray. — A. 127 à 132.
La Galerie. — A. 671.
Pierre Fosse. — H. 95 à 104.
La Garne. — P. 475.
La Folie. — B. 228-229.
Vieille Fontaine. — H. 79.
L'Ouche aux Prêtres. — H. 287 à 293.
Champs des Balles. — H. 386 à 409.
Pré aux Prêtres. — H. 733.
Champ de la Folie. — 786-787.

St. MARTIN DES FONTAINES

La Garne. — A. 290 à 339.
Pré de la Dispute. — C. 252-811.
Pâtis aux Prêtres. — C. 515.

St. MARTIN SOUS MOUZEUIL.

La Garne. — B. 22-73.
La Folie. — 308.

COMMUNE DE NALLIERS

Le Châtelier, — R. 457 à 483. — H. 590.
Le Chiron. — D. 1101 à 1141. — E. 802. — 184 à 228.
La Gälerie. — 233.
Le Bois Sacré. — M. 582.
Bois des Balles. — Q. 1062 à 1082. — 1085.
Bois des Dames. — Q. 1181.
Janus. — D. 1058.
Le Marais aux Prêtres. — 778 à 789.
Château de la Demoiselle. — 285 à298
Vallée aux Gueux. — A. 590 à 600.

COMMUNE DE PETOSSE

Château Gaillard. — B. 164 à 168.
Les Garnes. — A. 277-278.
La Garne. — A. 315.
Les Chirons. — C. 1 à 8. — 124 à 175.

COMMUNE DE POUILLÉ

La Gallerie. — H. 217.
Les Chirons. D. 696 à 993.
Le Genêt Follet. — E. 48 à 58 — 77 à 234 — 236.

A. B.

LA TERRE ABANDONNÉE[1]

NOUVELLE VENDÉENNE

Par GUSTAVE GUITTON

(Suite[2])

VI

Hostilités.

La noce était bien faite à présent. Maintenant que les derniers invités étaient partis, la vie de travail allait recommencer. La maison, au lieu des cris de joie de tout à l'heure, allait s'emplir de silence ; et chacun concourrait au bien-être général en soignant les bêtes de somme, en prenant souci du ménage et en s'attachant à la glèbe, féconde pour ceux-là seuls qui ont soin d'elle, la cajolent et la caressent avec les ongles des charrues aux socs profondément fouilleurs. Oui, la noce était faite. Au travail, tous et toutes.

Le repas du soir, qui se prit en famille avec les seuls valets, fut plutôt piètre, et réduit aux portions très congrues : une soupe aux légumes et un plat de haricots. D'ailleurs personne n'avait faim, et chacun se sentait fatigué, ayant surtout besoin de sommeil.

[1] Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

[2] Voir les livraisons de septembre 1898 et de juin 1899.

Les vieux et les jeunes Poirier causèrent ensemble, ainsi que les valets, mais sans gaieté ; car toute celle qu'ils avaient pu dépenser durant ces deux jours de noce, leur avait éteint le cerveau.

Quand sonnèrent huit heures à la vielle pendule, ils allèrent se coucher : les vieux Poirier dans le lit de la cuisine, les nouveaux mariés dans la chambre haute occupée autrefois par le fils.

Dès que l'aurore eut teinté de couleurs claires l'horizon du ciel, le coq chanta ; et à ce signal, à ce chant de cloches pour paysans, insensiblement, sans s'être donné le mot, les vieux Poirier et les jeunes, ainsi que Baptiste et Fernand les valets, s'habillèrent, et se trouvèrent réunis au même instant, autour de la grande table, pour y manger la soupe matinale.

— Ça ne vous a pas paru trop dur, hein, ma bru, de vous lever si matin ? demanda la Rosalie.

— Mais non, maman, répondit Joséphine. Chez mon père, je me levais toujours à peu près à cette heure-là.

— Dame, fit la Rosalie, heureusement que c'est comme ça ; parce que, voyez-vous, ici c'est notre habitude. Dès le petit jour, on se lève.

— Je ferai comme vous, répondit Joséphine.

— Mais oui, fit Louis Poirier, vous verrez, la mère, que Joséphine vous aidera bien.

— Manquerait plus que ça ! fit la Rosalie ; parce qu'alors ce ne serait pas la peine, vraiment, que des jeunes entrent dans un ménage si les vieux ne doivent pas s'en trouver mieux.

— Je ferai tout ce que vous voudrez, moi, dit Joséphine conciliante.

— Allons, c'est bon, c'est bon, reprit rudement la Rosalie. Nous verrons bien.

— La soupe était finie ; il n'en restait presque plus dans la grande soupière, tant la louche faisait bon office de plongeuse.

La Rosalie apporta des rillettes de porc et du fromage ; puis chacun se découpa un chanteau dans le pain de ménage de

douze livres, et mangea ayant étendu avec son couteau, qui du fromage, qui des rillettes.

Quand tout le monde eut fini :

— Allons ! faut aller aux bêtes maintenant, commanda le père Jean Poirier ; depuis trois jours elles ont dû pâtir.

— Oh ! pas tant que ça, protestèrent les valets.

— Hop ! fit Louis Poirier en se levant.

Ils se dirigèrent vers la remise et vers l'étable pour soigner les bêtes, tandis que la Rosalie et Joséphine ramassaient le couvert et nettoyaient la vaisselle à grands coups de bras.

Une heure après environ. Louis Poirier revint vers la maison, avant que d'aller aux champs avec son père, sous prétexte de chercher sa serpe pour émonder des chiens têtards dans le champ de la Piaule. La Rosalie était absente ; et Joséphine, se femme, était justement seule. Galamment il lui prit la taille, et lui mit un gros baiser au coin de la bouche Joséphine se laissait faire, énamourée, quand la porte du fond de la salle s'ouvrit... Et grondeuse et acariâtre, la voix de la Rosalie s'éleva dans le silence.

— Dites-donc, vous n'avez donc eu assez de temps pour vous embrasser, fit-elle.

— Mais je travaille, dit Louis tout penaud, je venais chercher une serpe.

— La serpe n'est pas dans la maison ; tu sais aussi bien que moi qu'elle est dans la grange. Tu n'as qu'à partir, et à rejoindre ton père. C'est un couragent, lui, et qui ne boude pas à la besogne.

— J'y vais, la mère ; j'y vais, répondit Louis. Mais pas tant de paroles !

— Je parlerai ici tant que je voudrai, dit la vieille femme en s'animant. Je suis ici chez moi, n'est-ce pas ? Si nous avons cette maison, c'est ton père et moi qui l'avons gagnée en travaillant, en suant sang et eau ; et ce n'est pas toi, bien sûr, qui en as gagné une pierre ; et ce n'est pas toi non plus qui as gagné, par ton travail, une motte de terre d'un des champs qu'on possède.

Joséphine demeurait tout interdite de ce tapage et de cette subite sortie de sa belle-mère.

— Allons, allons, ne vous mettez pas en colère, la mère, fit Louis Poirier conciliant. Cela ne sert à rien. Et puis, tenez, je m'en vais, dit-il en fermant la porte. Le père m'attend. Allons, tâchez de bien vous entendre tous les deux.

Louis Poirier partit. La Rosalie fut d'une humeur massacrante toute la matinée. Elle donnait à sa bru des ordres brefs, laissant passer dans ses paroles une sourde rancœur de ce mariage accompli malgré ses désirs, regrettant qu'il fut fait; et laissant paraître des allusions vexantes à l'ancien métier de Joséphine qui, forcément selon elle, devait faire une mauvaise fermière.

Après le repas de midi, lequel se passa sans incidents, quand les hommes fut répartis aux champs, les deux femmes commencèrent à faire la vaisselle. Elles rangèrent les assiettes dans le buffet, placèrent les fourchettes et les cuillières dans les tiroirs, et portèrent les lavures grasses dans l'auge des cochons. Elles mirent sur le feu, pour les mêmes cochons, une grande marmite pleine de pommes de terre, du bois dans le foyer, et se décidèrent, sur l'invitation de la mère Poirier à sa bru, à aller aux champs cueillir des choux pour la soupe du soir.

— Vous ne connaissez point nos champs, dit la Rosalie ; venez avec moi que je vous les montre, en allant cueillir des choux.

— Je veux bien, maman, dit la jeune mariée.

— Manquerait plus que ça que vous ne vouliez pas, bougonna la vieille, qui décidément avait, depuis le matin, un bien mauvais caractère... Allons, hop ! nous allons fermer les portes, continua-t-elle.

Puis s'apercevant que sa bru avait aux pieds des souliers découverts.

Ah çà ! mais, continua-t-elle, vous êtes bien mal économe. Vous ne comptez pas tout de même, n'est-ce pas, aller aux champs avec des bottines ? Où sont-ils, vos sabots ?

Je n'ai pas de sabots, maman, répondit Joséphine ; je n'ai que des talonnettes.

— Les voilà bien, les muscadines ! Il vous faudra des sabots de bois comme à moi, dit la Rosalie. Tenez, déchaussez-vous, et prenez ma paire de vieux sabots qui sont là, dans le coin. Ils sont assurément trop larges pour vous ; mais pour une fois vous n'en mourrez pas. Ça n'est pas loin, où nous allons.

Joséphine souffrait beaucoup du ton agressif de sa mère ; mais elle supportait toutes ces paroles sans se plaindre, dans son inconsciente joie de nouvelle épousée.

— Qui sait, se disait-elle, la maman bougonne, sans doute parce qu'elle croit que je ne puis pas lui être utile dans les travaux de la ferme, et que mes mains, qui n'ont jamais touché qu'à de l'empois, sont trop blanches pour donner à manger aux cochons. Mais quand elle verra que je ne suis pas si maladroite qu'elle le croit, et que je suis remplie de bonne volonté, elle changera de façons à mon égard. Et puis, je suis la plus jeune ; donc, je dois céder.

Elle se disait tout cela, Joséphine Poirier, en se déchaussant et en mettant les vieux sabots de bois, si vieux que, malgré les clous, ils n'avaient plus de talons ; et que l'un d'eux, ayant eu son dessus cassé, avait été raccommodé avec une mince lame de fer-blanc cloué entourant tout le devant du sabot. Elle se faisait toutes ces réflexions, quand la voix de la mère Poirier s'éleva, grondeuse.

— Voyons, avez-vous bientôt fini, dit-elle. Ce sera bien la nuit quand nous reviendrons, si vous n'êtes pas plus vive que ça.

Les femmes sortirent en barricadant la porte, et marchèrent côte à côte vers les champs. Elles prirent le chemin de l'Abreuve, qui était le plus court, parce qu'il se terminait par un échalier.

Tout en marchant, la Rosalie faisait, à sa bru, la description du pays traversé.

— Ça, c'est le champ à Michat... Voilà le verger de Lucas...

Ce champ-là est à nous. Il est petit, mais il est bon... Ce pré est à Boliveau, de la Tessandrie. Il est bon pour le foin les années d'eau... Voilà un autre champ dont nous avons bien envie ; il est à Pierret Josille, qui a besoin d'argent, à cause de son fils qui est établi boulanger à Moreilles, et qui fait de mauvaises affaires. Mais il en demande trop cher.

Elles arrivèrent enfin au champ du Miot, y cueillirent les choux pour la soupe, et s'en revinrent par un autre chemin, où la Rosalie détailla, dans une fastidieuse énumération, les noms des champs traversés, et ceux de leurs propriétaires. Joséphine essayait de profiter de ce que lui disait la Rosalie, et s'efforçait de retenir ses indications ; mais évidemment elle n'y mettait que peu d'entrain : on sentait que ces détails ne l'intéressaient pas.

De retour à la maison, elles trempèrent la soupe ; et, lorsque les hommes furent revenus de leur travail, on mangea.

Après le souper, pris aux lueurs falotes d'une bougie mal éclairante, chacun s'en alla dormir.

— J'ai remarqué, dit Louis Poirier à sa femme quand ils furent seuls, que la mère a eu une humeur massacrant durant toute la journée. Qu'est-ce donc qu'elle a ?

— Ah ! tu peux le dire, va, qu'elle a eu de la méchanceté, durant tout le temps que j'ai été avec elle.

— Ça t'a fait de la peine ?

— Bien sûr. Mais pourquoi aussi est-elle méchante comme ça ? Je ne lui ai pourtant rien fait. Au contraire, tout ce qu'elle voulait, je le faisais.

— Enfin, ça ne durera sans doute pas, dit Louis. Il faut excuser les vieux. Ils sont bons, au fond ; seulement ils sont trop grognons. Ça ne durera pas.

— Je l'espère bien, dit la jeune femme : parce que, sans cela, ce serait à ne pas savoir comment contenter ta mère. Je veux bien faire mon possible ; mais je ne puis faire plus.

— Ça se passera, vois-tu, fit Louis Poirier, très ennuyé de voir la tournure que prenaient les choses. Moi aussi je suis

en train de me demander ce que la mère a, contre nous, pour être toujours en colère comme ça. Seulement, tu comprends, je l'excuse parce que c'est ma mère. Sans cela !... Allons, tiens, finit-il, ne parlons plus de cela ; et couchons-nous.

Ils s'endormirent dans le calme absolu de la nuit claire. Tous bruits à présent s'étaient tus. Depuis longtemps les poules ne gloussaient plus ; les bestiaux étaient calmes, et le chien de garde, Faraud, étendu tout de son long auprès du pailler, somnolait silencieusement, en gendarme, et prêt à se mettre sur la défensive à la moindre alerte.

Dès le quatrième jour après son installation à la ferme, la première brouille grave éclata entre la bru et la belle-mère.

La Rosalie avait dit à Joséphine.

— Venez donc avec moi traire les vaches.

La jeune femme avait pris le pot de fer-blanc, spécial à cet usage, et avait suivi la mère Poirier.

— Joséphine, dit la Rosalie, quand elles furent arrivées dans l'étable, trayez donc vous-même les vaches, pour faire voir comment vous vous y prenez.

— Dame, maman, répondit Joséphine, je veux bien essayer ; mais je n'ai jamais trait les vaches de ma vie.

— Pas possible, s'étonna violemment la Rosalie ; vous n'avez jamais trait une vache ! Alors qu'est-ce que vous savez faire ?

— Je vais toujours essayer, fit Joséphine conciliante ; il faut bien que je m'apprenne.

Mal disposée, grincheuse, la mère Poirier, d'un coup de pied violent, envoya promener l'escabelle de bois sur laquelle Joséphine allait s'asseoir pour s'essayer à traire.

— Ce n'est pas à votre âge que vous apprendrez ça, dit la vieille. Vous n'êtes bonne à rien, voilà tout ; et j'ai eu grand tort de laisser mon gars se marier avec une muscadine comme vous.

Joséphine, vexée, commença à pleurer silencieusement de ce que sa belle-mère la traitait ainsi.

Devant ces larmes, la vieille femme fut loin de désarmer.

— Oui, dit-elle, voilà à quoi vous êtes bonnes, vous autres des villes. Vous avez de la sensibilité qui ne sert à rien ; mais vous êtes toutes des fainéantes qui avez toujours peur de vous salir les doigts à l'ouvrage.

— Enfin, fit Joséphine, vous avouerez bien que je n'aie jamais pu apprendre à traire les vaches, puisque, chez mon père, il n'y en avait pas !

Brutalement, la vieille Poirier répondit.

— C'est bien pour ça qu'on ne s'entendra pas ; parce que mon gars n'aurait pas dû épouser une muscadine qui n'a jamais travaillé que dans la dentelle.

— Non, c'est vrai, la mère, répondit Joséphine ; c'est bien vrai qu'on ne s'entendra pas.

Et sur ces paroles elle partit, tout en larmes, et courut se réfugier à la maison où, la tête dans les mains, les coudes sur la table, elle se mit à pleurer d'abondantes larmes.

Peu d'instants après, la Rosalie rentra, ayant fini de traire les vaches. D'abord elle ne prononça pas une parole ; puis à la fin, devant le mutisme systématique de sa bru, qui continuait à garder la même position de corps ; à la fin, la mère Poirier bougonna de méchantes paroles.

— C'est comme ça que l'ouvrage se fera !... Si les larmes s'achetaient au marché, elle n'en ferait pas tant !.. Fainéante !.

Enervée, Joséphine se leva.

— Vous savez, la mère que ça ne peut pas durer comme ça ici ; et, quand Louis sera rentré, je lui raconterai tout.

— Ah ! ricana la Rosalie, vous voulez raconter tout à mon gars. Allez-y donc tout de suite, tenez. Il est là-bas, au champ des Trois Journaux ; vous lui direz ce que vous voudrez

— Dame ! il faudra bien, un jour ou l'autre, qu'il sache comment vous me traitez. Moi j'en ai assez ; je me révolte à la fin.

— Et moi aussi, j'en ai assez, s'encoléra la Rosalie. J'ai toujours été la maîtresse chez moi, vous m'entendez bien ! Tout ce qu'on a, c'est mon homme et moi qui l'avons gagné, en

travaillant comme des nègres du matin au soir. Et je resterai la maîtresse ici, la seule maîtresse !

— Je ne pense point du tout à être votre maîtresse, répliqua Joséphine ; seulement je ne veux pas non plus être traitée comme la dernière des servantes.

— Moi, je ferai ce que je voudrai chez moi, riposta la Rosalie ; et ce qui ne me plaira pas, je le dirai.

— Ah ! tenez, la mère, fit Joséphine impatientée, j'aime mieux vous laisser toute seule ; parce que ça finirait par des gros mots... Je m'en vais, fit-elle en prenant la porte ; et je reviendrai quand vous serez de meilleure humeur.

— C'est ça, ricana la vieille rageuse, allez faire un petit tour de promenade ! C'est bien ainsi que se fera l'ouvrage. Heureusement que je suis là !

Puis, sur le pas de la porte :

— Bon voyage, cria-t-elle... Bon vent !.. Bonsoir !

Joséphine prit le premier chemin venu, passa un échalier, puis un autre ; et ayant en sa poche un bas de laine commencé, et des aiguilles à tricoter, assise sur un vieux tronc d'arbre que la dernière tempête avait jeté à terre, elle tricota machinalement, sans se tromper dans ses points, par la force de l'habitude, bien que ses pensées fussent évidemment loin de l'ouvrage qu'elle accomplissait, car ses yeux, parfois, devenaient humides, car ses pieds tapotaient le sol nerveusement, car des haussements d'épaule dénotaient son exaspération et sa peine.

Elle resta là trois bonnes heures ; et peut-être même y serait-elle demeurée davantage, si le chien Faraud, fervent de maraudages et de braconnages, en quête de quelque vague proie à déchiqueter sous ses dents aiguës, en train peut-être, simplement, de faire une promenade hygiénique, n'était venu, reconnaissant sa nouvelle maîtresse, se frôler à ses jupes, et la caresser des pattes et du museau.

— Faraud, mon bon chien ! fit Joséphine en lui caressant les côtes de la main.

Faraud remua la queue en signe d'allégresse. Joséphine, s'apercevant que le soleil était bas dans le ciel, enroula son bas autour de ses aiguilles, le mit dans sa poche, et résolut de gagner la ferme des Saulaies.

Les hommes, ayant fini leur tâche, venaient justement d'arriver quand elle entra à la maison. Jean et Louis Poirier écoutaient la Rosalie qui leur racontait, à sa façon, l'incident de la journée. Elle terminait par ces mots quand Joséphine entra.

— Vois-tu, mon gars, tu aurais mieux fait de suivre nos conseils ; ta femme est une fainéante qui ne sait rien faire et ne veut rien faire.

Louis Poirier, dès qu'il vit sa femme, lui demanda à brûle-pourpoint.

— C'est-il vrai que tu n'as pas voulu aider la mère à traire les vaches ?

— Mais non ; seulement je ne savais pas le faire ; alors je lui ai demandé à ce qu'elle m'apprenne, et elle n'a pas voulu.

— Elle ment comme une arracheuse de dents, cria la mère Poirier.

— Voyons, dit Jean Poirier, qui ne prenait généralement la parole que dans les occasions graves ; voyons, vous n'allez pas recommencer à vous quereller à nouveau. Toi, la bourgeoise, occupe-toi de ton dîner ; et toi, la petite, tu n'as qu'à aider à ta mère. Louis et moi nous allons voir dans les étables comment cela ce passe. Dans une demi-heure on se mettra à table. Allons, oust ! et que ce soit fini.

— Fini pour recommencer, murmura Louis Poirier. Ce n'est pas Dieu possible que maman s'entende avec ma femme. Tout ça ne finira pas bien.

— Tais-toi, fit Jean Poirier. Personne ne te demande rien. Viens avec moi.

Le père et le fils sortis, les deux femmes restèrent seules.

— Qu'est-ce que vous voulez que je fasse, demanda poliment Joséphine.

— Plus rien à faire ne reste, fit la Rosalie ; puisque j'ai fait l'ouvrage toute seule pendant que vous, vous étiez à vous promener.

— Je vais mettre le couvert ?

— Oui, si ça ne vous fatigue pas trop.

Ce furent les seules paroles qui s'échangèrent entre la Rosalie et Joséphine avant la rentrée des Poirier et des valets.

Le dîner fut silencieux.

Quand le dîner fut pris, selon son habitude contractée au régiment, Louis Poirier alla prendre sur le manteau de la cheminée sa pipe qu'il bourra, l'alluma et sortit à la porte, où il s'assit sur une pierre en fumant. Sa pipe finie, il rentra. Le père Poirier était déjà couché, et les femmes finissaient le ménage.

— Je vais dormir, dit Louis Poirier, en prenant le loquet de la porte.

— As-tu barricadé l'entrée de l'étable ? demanda la mère.

— Oui.

— Et la claie de la cour ?

— La cour est fermée.

Les deux femmes, peu après, ayant mis tous les objets en place, se séparèrent.

— Au revoir, maman, dit Joséphine.

— Au revoir.

Cette journée était enfin finie. Elle avait trop duré. Comme bien l'on pense, les deux jeunes mariés eurent des explications dès qu'ils furent réunis. Joséphine raconta comment s'étaient passées les choses ; et Louis, qui sentait qu'elle avait raison, ne put s'empêcher de l'approuver.

— Ça ne durera pas comme ça, fit-il ; ça n'est pas possible.

— Et puis, moi, tu sais, fit Joséphine, je n'en veux plus, de cette vie-là, si elle doit durer. Toujours en guerre, toujours des gros mots. Je n'ai jamais été habituée à être traitée ainsi chez mon père.

— Il n'y a pas à dire, constata Louis, la mère a une dent

contre toi. Le père, lui, ne dit presque rien ; mais sûrement il prend le parti de maman.

— Tu vois bien qu'on ne pourra pas s'entendre.

— Je le crains. Nous partirons si cela recommence.

— Mais qu'est-ce qu'on fera?

— Eh bien, je serai facteur. J'ai demandé une place, et je ne dois pas tarder à l'obtenir.

— Tu ferais peut-être bien d'aller trouver, de nouveau, M. Georget, et de le supplier de l'avoir : parce que, vois-tu, moi, je ne vivrai jamais dans ces conditions.

La grosse voix du père Poirier s'éleva en ce moment de l'étage inférieur.

— Hé ! dites donc, vous ne pourriez pas causer un peu moins fort ! Vous nous empêchez de dormir

Ils se tûrent, en constatant, à nouveau, de quelle acrimonie ces paroles étaient pleines, et combien était grande l'animosité qui régnait désormais entre eux quatre.

Les derniers jours de la semaine se passèrent, avec d'autres petites scènes de moindre importance, entre la mère Poirier et sa bru. Le dimanche matin, Louis Poirier, sous prétexte de conduire sa femme à la messe de dix heures à Puymaufre-Saint-Jean, fila droit chez le député Georget, aux Essores.

Il fut reçu, après la demi-heure d'attente ordinaire, par M. Georget, dans le même petit salon pour solliciteurs peu influents.

— Ah ! c'est vous, Poirier ! Bonjour.

— Bonjour, monsieur le député. Je venais pour savoir si vous n'avez pas de nouvelles de ma place.

De votre place de facteur, oui... Eh bien, voilà ; j'en ai et je n'en ai pas. J'ai des promesses formelles que vous aurez votre place.

— Ah ! monsieur le député, je vous remercie bien.

— Seulement, continua M. Georget, il faut attendre encore un peu.

— Combien de temps? interrogea Louis Poirier désappointé.

— Oh ! désormais ça ne saurait tarder, mon cher ami. Seulement, vous comprenez bien qu'avec le nombre de demandes qui existent, il est assez difficile d'arriver, comme ça, du premier coup.

— Oui, monsieur le député ; mais voilà bien longtemps que j'attends.

— Et les autres aussi attendent depuis longtemps, répliqua M. Georget impatienté. Croyez bien que si vous n'avez pas votre place ce ne sera pas de ma faute. Je mets tous mes soins à vous la faire obtenir, parce que je crois que vous méritez qu'on s'occupe de vous, qui êtes un bon et ferme républicain.

— Vous êtes bien honnête, monsieur le député, remercia Louis Poirier, très flatté.

— Espérez donc, voilà ce que je puis vous dire. Cela viendra sans doute plus tôt que vous ne pensez. Et sur ce, dit M. Georget en tendant la main pour congédier son visiteur ; sur ce, bon espoir, et au revoir. Dès que j'aurai la nouvelle de votre nomination, je vous écrirai.

Louis Poirier salua très bas, et passa la grille pour prendre la direction de Puymaufre.

Il pleuvait. Sous le large parapluie de cotonnade bleue, assez vaste pour abriter trois personnes, et lourd plus que de raison, Louis Poirier marchait d'un pas allègre, malgré le vent qui fouettait les plis de sa blouse. Il réfléchissait à ce qu'il venait d'entendre. Certes, il n'y avait pas à dire, les paroles de M. Georget étaient vagues, et les espoirs qu'il donnait semblaient retenus à la réalité par des fils bien fragiles. Pourtant, il espérait, et prenait plaisir à rêver de sa future place de facteur. Il se voyait déjà coiffé de la casquette spéciale, et vêtu du paletot bleu à liseré rouge parcourant les campagnes chargé de sa boîte aux lettres, et distribuant les missives et les prospectus à leurs destinataires. Et de cette fonction qu'il désirait tant accomplir, il se sentait tout fier ; et il ne se disait pas que si jamais son rêve se réalisait,

il éprouverait peut-être quelque ennui à marcher sous la pluie, durant trente kilomètres peut-être, avec le temps, par exemple, qu'il faisait aujourd'hui.

De réflexions en réflexions, au fil de son rêve, Louis Poirier arriva enfin à Puymaufre, où il trouva sa femme chez son père, ainsi qu'il en avait été convenu entre eux.

Très rond en affaires le père Tripaud aborda, tout de gô, la question.

Qu'est-ce que sa fille venait de lui raconter? On lui faisait des misères, là-bas ? Elle ne s'entendait pas avec sa belle-mère, qui lui cherchait des raisons, sous prétexte qu'elle n'était pas travailleuse ?

Le silence de Louis était affirmatif.

— Ainsi, c'est vrai ?

— Très vrai. Je ne sais pourquoi la mère a toujours eu mauvais caractère depuis le mariage.

— Qu'est-ce qu'elle a à reprocher à Joséphine ?

— Mais, rien. Elle dit qu'elle ne peut pas traire ses vaches.

— Est-ce qu'elle ne savait pas, avant le mariage, que Joséphine était lingère, et que, par conséquent, ce n'était nullement son métier de traire les vaches.

— Je le sais bien, répondit Louis. C'est ce que je lui ai dit ; mais elle est têtue et ne veut rien entendre.

— Faudra pourtant que ma fille ne souffre pas chez vous, dit d'une voix ferme le père Tripaud ; sans cela, vous savez, moi je leur dirai leur fait, à vos parents.

— Ce ne sera pas la peine, dit Louis. Je pense que chez nous, on ne pourra jamais s'entendre. Aussi je prends les devants ; et je viens justement de demander à M. Georget le député, si j'allais bientôt avoir ma place de facteur.

— Et qu'est-ce qu'il vous a répondu ?

— Que désormais ça ne tarderait pas.

— Bien vrai ?

— Bien vrai.

— Alors, dit le cordonnier, c'est peut-être ce que vous avez

de mieux à faire, les enfants. Quittez les Saulaies quand vous aurez votre place, si ça ne prend pas meilleure tournure.

Ils trinquèrent, le beau-père et le gendre, avec du vin clairet. Les jeunes mariés étendirent un peu de fromage sur du pain qu'ils mangèrent, afin de se donner des forces pour le retour ; et comme sonnait le *Magnificat* des Vêpres, ils se dirigèrent vers la ferme des Saulaies.

En s'en retournant, les deux jeunes mariés se sentaient tout énamourés sur la route blanche, à peine humide, par ce clair soleil qu'il faisait à présent. Leur chagrin se dissipa quelque peu aux pressions de main furtives, et à quelques gros baisers qu'ils se prirent, comme autrefois, avant d'être mari et femme, du temps qu'ils se faisaient la cour, lui entreprenant, elle se laissant faire. Lorsque quelque homme ou quelque femme apparaissaient sur le chemin, ou dans un champ, ils devenaient plus sérieux, et cessaient de gaminer. Quand ils ouvrirent la barrière de la cour de la ferme, ils étaient tout joyeux ; et toute peine était passée.

Ils virent les deux vieux devant la maison, assis sur le banc de pierre, comme c'était leur habitude le dimanche, dans l'après-midi, quand il faisait du soleil. Et leur figure à tous deux se rembrunit, à la vue de leurs parents.

D'autant plus que la mère Poirier les reçut par cette parole séche :

— On croyait que vous ne viendriez pas.

— Dame, fit Louis, nous sommes restés un peu à causer avec le beau-père.

— Et pendant ce temps-là, j'étais tout seul à soigner les bêtes, comme du temps que tu étais au régiment ! Encore, en ce temps-là, j'avais un valet de plus !

— Vous ne m'aviez pas dit de rentrer de bonne heure, répliqua Louis.

— Tu as donc besoin qu'on te rappelle tous les matins à ton devoir, dit d'un ton sec le père Poirier.

La querelle était imminente, mais elle n'éclata pas. La jeune

femme alla dans sa chambre changer de hardes. Quant à Louis Poirier, il s'assit philosophiquement auprès de sa mère, et ne dit mot, se contentant, après un bon quart d'heure de silence, de demander s'il restait quelque bête à panser, ou quelque ouvrage à faire, pour qu'il s'en occupât.

— Non, répondit Jean Poirier ; il n'y a plus rien à faire. J'ai travaillé, moi, pendant que tu n'étais pas là.

Puis, comme Louis ne répondait pas, un mutisme réciproque s'établit, durant une demi-heure à peu près. Et, quand Joséphine, en robe simple, arriva se joindre à la famille, la conversation reprit, sur les banalités de la pluie et du beau temps, les nouvelles du bourg, les giboulées à craindre, le prix élevé du dernier cochon vendu par leurs voisins les Chamarre, et toutes autres choses intéressant, plus ou moins directement l'entreprise agricole.

La fin de l'après-midi ne fut marquée par aucune brouille entre les deux femmes, non plus que le lendemain et le surlendemain ; mais, le mercredi matin, comme il pleuvait, et que Joséphine n'avait pas encore de sabots de bois à elle, ceux qu'elle avait commandés au sabotier de Puymaufre n'étant pas encore achevés, elle fit, en prenant les vieux sabots de sa belle-mère, la réflexion que ces sabots lui trop étaient grands et usés, puisqu'ils n'avaient plus de talons, malgré les gros clous qui y avaient été à maintes et maintes reprises enfoncés.

— Il vous faudrait peut-être des bottines pour aller dans la boue, fit la Rosalie d'une voix aigre.

— Mais non ; seulement les sabots que j'ai commandés ne sont pas faits.

— Allons donc ! Avec ça qu'il n'y en avait pas de tout faits chez le sabotier !

— J'en ai essayé ; ils ne m'allaient pas.

— C'est ça, dit la mère Poirier, de méchante humeur évidemment ce matin-la. C'est ça, sur mesure, comme les dames !

— Oh ! comme les dames ! reprit naïvement Joséphine. Les dames ne portent point de sabots.

— Oui ; et c'est pour ça que vous qui êtes une dame, n'est-ce pas, vous n'en aviez pas pour entrer en ménage ?

— J'avais des talonnettes usées ; mais c'est encore plus mauvais que les vieux souliers pour marcher dans la boue.

— Eh bien, après ? dit la mère Poirier. Qu'est-ce que ça ferait quand même vous vous saliriez les pieds dans la boue ? Ce n'est pas déshonorant d'avoir les pieds sales, quand c'est le travail qui vous les a salis.

— Bien sûr !

— Seulement, continua la vieille Poirier qui ne désarmait pas ; seulement voilà, toutes les filles du bourg sont comme vous ; elles sont toutes des coquettes, toutes des fainéantes qui ne sont bonnes à rien, toutes des muscadines.

— Enfin, maman, fit Joséphine, vous êtes toujours à me reprocher que je suis une muscadine ; mais je fais ce que je peux ici. Si je ne fais pas mieux, c'est que je ne peux pas ; et en tous cas, je ne suis ni une coquette, ni une fainéante.

— C'est vous qui le dites, nargua la mère Poirier.

— Ah ! c'est trop fort, à la fin ; c'est trop injuste, dit la jeune femme. Comment ! je fais ce que je peux chez vous, et vous trouvez que je ne travaille pas assez ! Je me tiens à quatre pour ne pas vous répondre quand vous me dites des choses désagréables, et vous semblez faire exprès de me lancer, à la moindre occasion, les reproches les plus vexants.

— J'ai le droit, chez moi, de dire ce que je veux. Je suis chez moi, vous entendez ?

— Eh ! je le sais bien que vous êtes chez vous. Je serais trop dure à comprendre si je ne le savais pas ; vous le répétez assez souvent !

— Et je dirai ce que je veux chez moi, continua la Rosalie, agressive de plus en plus.

Joséphine, à ces paroles, se laissa emporter par la colère.

— Dites toujours, allez, cria-t-elle ; mais bientôt vous direz ça toute seule.

La vieille Poirier, qui tenait un balai, le laissa tomber, de la stupéfaction qu'elle eut d'entendre pareille parole.

— Qu'est-ce que vous voulez dire ?

— Je dis, fit Joséphine, qu'avec la vie que vous me faites mener ici, il faudra bien que je parte de chez vous, puisque vous êtes chez vous ici.

— Vous voulez partir ?... Avec mon gars ?

— Bien sûr. Si vous croyez que Louis a la vie plus heureuse que moi, vous vous trompez. Il consentirait encore à ce que sa femme soit la servante ici, et moi aussi d'ailleurs ; mais jamais il ne voudra, pas plus que moi, que nous soyons regardés chez vous comme des chiens.

— Vous êtes une propre à rien, s'enflamma la Rosalie, Et il y a longtemps que j'ai prévu ce qui arrive. Je ne voulais pas le mariage, moi ; je n'en ai jamais voulu. C'est Poirier qui s'est laissé attendrir, et qui m'a forcé à donner mon consentement. Sans cela vous ne seriez pas ici à mettre le désordre dans la maison.

— Je vois bien, moi, constata Joséphine, que vous ne pouvez pas me souffrir, et qu'il faudra se séparer un jour ou l'autre.

— Le plus tôt possible sera le mieux, reprit la vieille.

— C'est bien. Soyez sûre que vous n'attendrez pas longtemps. Moi, d'abord, je n'en veux plus de cette vie-là !

A partir de ce moment, les deux femmes, sans se dire un mot, vaquèrent à leurs occupations, tantôt ensemble, tantôt séparément.

Quand les hommes vinrent à la soupe de midi, il y eut une scène assez violente. Jean Poirier soutenait sa femme ; et Louis Poirier prenait le parti de Joséphine.

— C'est bien, dit Louis, nous partirons, puisque nous ne sommes pas ici chez nous.

— Qu'est-ce que tu feras, grand fainéant? dit la mère. Prendras-tu une terre à ton compte ?

— Non.

— Tu te gageras, alors ?

— Non plus. Je sais bien ce que je ferai. Je serai facteur,

— Facteur ! Facteur ! cria le père Jean, que l'idée de voir un jour son fils facteur exaspérait. Crois ça et bois de l'eau, mon fieu ! Tu seras facteur d'abord si tu as ta place ; et ta place, tu ne l'auras pas. Tu es en train de te faire berner de la plus belle façon, par ton fameux député qui te protège.

— Je vous dis, moi, que j'aurai ma place.

— Si tu l'as, tu ne remettras plus les pieds chez nous en uniforme, tu sais. Si tu méprises les paysans, les paysans te dédaigneront.

— Oui, dit la Rosalie, notre gars a honte de notre métier ; il a bien pris la femme qu'il lui fallait.

— Ah ! Assez, enfin ! dit Louis tout rouge de colère, en frappant sur la table un grand coup de poing. Un mot de plus, et Joséphine et moi nous partons d'ici, pour n'y plus remettre les pieds, comme vous dites.

Ce coup de poing de Louis, calme et respectueux à l'accoutumée, arrêta net la discussion.

Aucune parole aimable ne fut plus échangée désormais, non seulement toute la fin du jour, entre les deux camps adverses, mais durant toute la semaine. S'il y avait un ordre à donner pour de l'ouvrage à faire, il était dicté par un mot sec, un geste bref.

L'harmonie était rompue totalement chez les Poirier ; et il n'y avait nulle chance pour qu'elle se rétablit. C'était la contrainte éternelle, le mauvais accord passé à l'état définitif, et la brouille complète imminente, que le moindre incident allait faire éclater.

(*A suivre*)

GUSTAVE GUITTON.

LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

EN BRETAGNE

(SUITE[1])

VII

Arrivée à Brest — Quelques mots d'histoire. Visites du port militaire et du Château.

A huit heures du matin, les membres de la Société sont réunis à la gare de Morlaix. Quelques minutes après, on s'embarque pour Brest, après avoir fait mentalement nos adieux à la ville de Morlaix, délicieuse localité, de laquelle nous garderons longtemps un agréable souvenir.

En sortant de la station, la voie ferrée décrit une grande courbe vers le sud, puis on passe rapidement devant Pleyber-Christ, remarquable par son clocher pourvu d'une jolie flèche de la Renaissance. Le convoi, dévorant l'espace, nous donne à peine le temps de reconnaître les églises de Saint-Thégonec, Guimiliau et Lampaul, visitées l'avant-veille. Après Landivisiau, on suit la rive gauche de l'Elorn, (ou rivière de Landerneau), petit fleuve ayant un cours de 65 kilomètres, prenant

[1] Voir la livraison de septembre 1898.

sa source dans les montagnes d'Arrée, à l'aspect mélancolique. Le paysage ne manque pas de poésie jusqu'à Landerneau. Je me propose de faire la description de cette localité, si fameuse par le dicton populaire, lors de l'excursion inscrite au programme.

Le chemin de fer suit la rive droite de l'Elorn, dont les eaux grisâtres vont se perdre dans la rade de Brest. On passe à côté des ruines du château de la Joyeuse-Garde, célèbre dans les romans de chevalerie. Après la station de Kerhuon, on aperçoit de nombreuses villas, appartenant aux opulents Brestois, puis, après avoir traversé une profonde tranchée, on entre en gare de Brest.

Cette ville, surnommée par Jules Janin « la reine de l'Océan », est admirablement située à l'entrée d'une immense rade fermée par un goulet étroit. De chaque côte de la passe, il y a des amas de rochers et des blocs de granit défendant naturellement l'entrée du port militaire. Une ceinture de remparts, à l'aspect sinistre, entoure cette cité cosmopolite habitée en majeure partie par de braves marins parcourant toutes les mers du globe.

Le cardinal-ministre Richelieu est considéré comme le fondateur du port militaire. Jusqu'en 1630, la ville avait peu d'importance et ne possédait aucun ouvrage destiné au développement d'un arsenal. Comme édifice religieux, cette ville n'avait que la chapelle de l'ancien château démolie en 1819. Le faubourg de Recouvrance fut fondé en 1660. Il s'appelait dans l'origine Bourg de Sainte-Catherine ; il y a encore dans ce quartier des maisons datant de l'époque de Louis XIV. A cette époque cette partie de la ville, séparée par la Penfeld, était plus importante que Brest. Quelques années plus tard, elle prit le nom de Recouvrance en souvenir de la dévotion des fidèles pour le *Recouvrement* des absents à la mer. Le maréchal Vauban, ayant fait construire une enceinte de fortification, Recouvrance fut réunie à la ville de Brest en 1680, Louis XIV éprouva de sérieuses difficultés pour établir l'ar-

senal, les magasins et tout le matériel constituant le port de guerre, parce que les Bretons, gens indépendants et soupçonneux, croyaient que la liberté de leur pays était menacée. Le Parlement de Bretagne fait défense aux maîtres de forge de fondre des canons et les seigneurs du Faou et de Crasnou ne peuvent livrer leur bois à la maison royale, sous peine d'une forte amende[1]. Mais le Roi-Soleil brise tous les obstacles et oblige le Parlement à capituler. Les ingénieurs creusent la Penfeld, (tête du camp), petit ruisseau de peu d'importance, qui deviendra bientôt le port de guerre puis ils font sauter des mamelons de granit, afin de l'élargir. Dix vaisseaux de ligne et six frégates se construisent dans cet arsenal devenu un des plus importants de l'Europe, sous la direction de maître Laurent Plubac, charpentier du roi.

Vers une heure de l'après-midi, l'assemblée des congressistes est convoquée à la salle de la Bourse. M. de Marsy expose le programme de la journée, et énumère les curiosités de Brest qui seront appelées à être visitées aujourd'hui : le port de guerre, le château, le musée et l'église Saint-Louis.

Le départ a lieu de la place du Champ de Bataille, vaste rectangle encadré d'une double rangée d'arbres. A l'angle de la rue d'Aiguillon se trouve le théâtre, incendié deux fois en cent ans (1766-1866). De là, on gagne la rue de Siam, une des voies les plus animées de la ville, appelée ainsi au souvenir de l'ambassade envoyée par le roi de Siam à Louis XIV en 1684.

Une des plus grandes attractions de Brest est sans contredit le grand pont, construit sur la Penfeld, destiné à réunir le faubourg de Recouvrance à la ville. Ce pont tournant, unique en son genre, établi d'après les plans de MM. Cadiat, architecte, et Oudry, ingénieur, mesure 117 mètres de longueur : il a été inauguré en 1861. La dépense s'est élevée, paraît-il, à trois millions de francs.

[1] La *Bretagne*, par Jules Janin, p. 581.

Je résume en quelques lignes la visite à l'arsenal. J'ai dit plus haut que le port de guerre était établi sur le Penfeld. Elisée Reclus compare cette rivière à une rue de Venise avec ses immenses magasins et ses ponts flottants. Devant le magasin général, on passe devant la *Consulaire*, énorme pièce de canon (5 mètres de hauteur) fondue en 1548 par les Vénitiens. Cette pièce d'artillerie fut prise en 1830, lors de la conquête d'Alger, par l'amiral Duperré. En 1683, l'amiral Abraham Duquesne, bombarda Alger, afin de punir les pirates de leurs méfaits. Le dey Ibrahim envoya en qualité de parlementaire le missionnaire Levacher, consul de France, près de l'amiral commandant l'escadre pour obtenir la cessation des hostilités. Les démarches du pauvre Levacher étant restées sans succès, le terrible dey fit placer le représentant de la France à la gueule de la Consulaire.

Une magnifique statue, placée sur une fontaine, fixe mon attention. J'apprends que c'est *le Triomphe d'Amphytrite*, due au ciseau de Coysevox, artiste Lyonnais, surnommé le Van Dyck de la sculpture. Cette statue ornait autrefois la cascade du château de Marly.

En visitant le musée de la marine, j'ai remarqué dans une vitrine, un gigantesque couteau qui a servi à trancher la tête de Gourdon-Warhouse, gentilhomme écossais, convaincu d'espionnage. Le 24 décembre 1769, il fut condamné à mort par un conseil de guerre présidé par M. de Clugny, intendant de la marine. En ce temps-là, on ne badinait ni avec les espions ni avec les traitres. Je note quelques bustes de marins célèbres, tels que du Coëtlogon, Chateauregnault, Comte de Toulouse, Suffren et du Couédic[1] placés dans le pourtour de la salle. Le musée contient nombre de petites merveilles que je ne puis énoncer ici et qui font l'admiration de nos collègues.

Après la visite de l'arsenal, on se rend au château. Cette

1 Celui-ci compte encore quelques représentants en Vendée.

ancienne forteresse du moyen âge offre un aspect imposant avec ses tours, ses remparts, ses bastions et ses courtines élevées. Placé entre le port marchand et le port militaire, ce lieu fortifié est bâti sur un rocher formant une sorte d'éperon s'avançant dans la rade. Sa forme est celle d'un trapèze ayant une superficie de près de deux hectares. Les angles sont munis de tours.

Le portail d'entrée, érigé en 1461, est formé par deux tours semi-circulaires garnies de mâchicoulis. Actuellement cet ancien château-fort, ayant appartenu naguère aux puissants seigneurs bretons, sert de caserne. Dans une petite cour, on nous fait voir des murailles datant de l'époque des Romains et sur lesquelles les architectes du moyen âge ont bâti des constructions qui existent encore. Une des tours du château porte le nom de César ; mais il paraît certain que l'illustre conquérant des Gaules n'a jamais poussé ses incursions jusqu'à la pointe extrême de l'Armorique, puis la dite tour ne remonte qu'à la fin du XIe siècle. L'histoire du château de Brest est bien intéressante, mais, à mon grand regret, je ne puis la reproduire dans ce modeste compte-rendu. Je me contenterai de rappeler que cette place-forte a été disputée pendant deux siècles entre les Bretons et les Français.

Les cinq tours sont ainsi dénommées : celle d'Agenor, de Brest, de César, des Anglais et de la Madeleine, plus le donjon, véritable citadelle, et qui isolé du corps de la place, était jadis habité par les gouverneurs. La Salle des Gardes, l'ancienne chapelle construite dans l'épaisseur des murs, la Chambre, ou fut enfermé Charles de Blois, avant que ce prince infortuné fut incarcéré à la Tour de-Londres, sont visitées avec intérêt ; au-dessous se trouvent une infinité de couloirs obscurs conduisant aux anciens cachots Un trou béant annonce les traditionnelles oubliettes. J'avais visité en 1872 ces sombres réduits et je me suis tenu pour satisfait.

Je regagne mon hôtel en passant par le cours Dajot, magnifique promenade plantée d'arbres séculaires formant un dôme

de verdure ravissant. Splendide vue sur la rade !!! A chaque extrémité du cours se trouve une statue, l'une représentant Neptune, l'autre l'Abondance, attribuées à Coysevox. Ces deux œuvres d'art proviennent du jardin de Marly et ont été données à la ville de Brest en 1801. Cette promenade a été créée en 1769 par M. Dajot, officier de génie. Je comprends le légitime orgueil des Brestois pour ce délicieux séjour.

VIII

Excursion à Morgat et à Camaret. Visite des monuments druidiques du Toulinguet.

A six heures et demie, la réunion des savants a lieu au port de Commerce. Un bateau à vapeur, frété par le Comité d'organisation, nous attend près de la grande jetée. Le temps, quoique brumeux, n'inspire pas d'inquiétude pour la traversée. D'après le dicton de nos braves matelots faisant partie de l'équipage, *le temps n'est pas à la malice*. Un coup de sifflet strident déchire l'espace et nous quittons le port.

L'aspect de la rade est vraiment grandiose ! ! ! Plusieurs navires sont à l'ancre à l'entrée du port de guerre. Nous passons à côté du *Borda*, vaisseau-école destiné à l'instruction des jeunes officiers de marine. Ce monstre marin, complètement immobile semble sommeiller sur la surface unie des ondes. En jetant un regard en arrière, Brest disparaît peu à peu; les énormes tours du château paraissent des miniatures, les arbres verdoyants du cours Dajot se perdaient dans l'horizon grisâtre du lointain. Encore quelques centaines de mètres... la puissante cité maritime se dérobe à nos regards ! ! !

Avant d'entrer dans la passe, surnommée le Goulet de Brest, on laisse à gauche la presqu'île de Roscanvel à l'extrémité de laquelle se trouve la pointe des Espagnols, nommée

ainsi au souvenir du glorieux fait d'armes accompli par le maréchal d'Aumont, qui en 1594, délogea un corps d'armée composé en grande partie d'Espagnols secondés par les troupes du duc de Mercœur. Le but de cette coalition entre les soldats de Philippe II et des hommes d'armes du chef des Ligueurs, était de brûler la ville de Brest. Les géographes appellent la presqu'île de Roscanvel, le Gibraltar de la France, tandis que le Goulet est surnommé les Dardanelles. A droite et à gauche, il y a des forts destinés à la défense de la rade.

Les contours du promontoir de Quiléen consistent dans d'immenses rochers formant une muraille brunâtre à l'aspect sauvage. Plus loin, à la sortie du rocher, se trouvent des blocs de roches sans cesse battus par les flots : flux et reflux est indiqué par une marque blanche sans cesse découverte par le mouvement des eaux. Je remarque un énorme roc, ayant une forme aiguë, s'élevant à plus de dix mètres et ressemblant de loin à un menhir. Un autre amas de roches donne l'aspect d'un château-fort avec son pont-levis, ce qui rappelle l'image de ces châteaux enchantés hantés par des sirènes dont les trouvères du moyen-âge nous ont chanté les gracieux poèmes.

Quelques marsouins escortent joyeusement notre embarcation. La mer sans être très grosse secoue suffisamment notre navire. Plusieurs passagers se trouvent indisposés, ce qui donne lieu à des incidents plaisants. Je me souviens notamment d'un certain archiviste d'un département du midi de la France qui, rentré brusquement dans la chambre du pilote, y commit involontairement quelques dégâts... *Materia complevit calceos* ! ! ! Heureusement, après avoir contourné le cap de la Chèvre, situé à l'extrémité de Crozon, l'océan devient plus calme et nous entrons dans la baie de Douarnenez, paraissant un immense lac, aux eaux lazulites et somnolentes.

Le bateau stoppe à quelques centaines de mètres de la plage de Morgat. On gagne la rive à dos d'homme et on va visiter les curieuses grottes de l'Autel et de Sainte-Marine.

La première me fait penser aux contes des Mille et Nuits,

parce que cette cavité, creusée par la mer, est profonde de 40 mètres et large de 15, elle parait être le refuge de quelque bon génie veillant sur la plage de Morgat.

Au centre, se trouve un rocher en forme de table et que les habitants, appellent *l'Autel*. La mer s'engouffre avec un bruit assourdissant dans un obscur réduit situé à notre gauche. L'autre grotte, s'appelle Sainte-Marine, en souvenir de la patronne des pêcheurs. Un jour, l'océan étant démonté, un canot allait périr, quand l'équipage se mit à implorer le secours de Sainte-Marine. Tout à coup une brèche s'ouvrit dans le rocher et le petit bateau fut sauvé.

La petite station balnéaire de Morgat possède un grand Hôtel, dont nous avons pu apprécier l'excellent confort. La plus franche gaieté n'a pas cessé de régner pendant tout le repas. A deux heures nous nous embarquons de nouveau pour retourner à Brest, en faisant escale à Camaret. Une immense jetée protège le port. En suivant le quai menant au village, on passe à côté d'une petite chapelle de style Renaissance, dédiée à Notre-Dame de Bon-Secours, bâtie en 1560. On se dirige rapidement vers les alignements mégalitiques du Toulinguet, qui passent pour être les plus remarquables de l'ancienne Armorique après ceux de Carnac. Sur un terrain uni et aride, se trouvent des menhirs, au nombre de 41 sur une longueur de 600 mètres. Il est regrettable que quelques-unes de ces énormes pierres aient été arrachées du sol ; ce qui soulève des murmures de protestation proférés par l'assemblée tout entière. Notre sympathique collègue, M. du Châtellier, inspecteur de la Société pour le département du Finistère, est chargé de dresser un rapport sur ces actes de vandalisme et d'en informer M. le Préfet.

L'arrivée à Brest a lieu sans incident.

(A suivre.) ED. DU TRÉMOND.

CORRESPONDANCE

UNE RÉPONSE A MM. CRÉTINEAU-JOLY

Angers, 24 novembre 1899.

Monsieur le Directeur,

Le 15 juillet dernier, MM. Crétineau-Joly, fils « du grand historien » de la Vendée militaire, écrivaient à Mgr Pasquier, Recteur de l'Université catholique de l'Ouest, pour lui demander l'insertion, dans la *Revue des Facultés*, d'une note conçue dans ces termes :

Cancale, le 15 juin.

« Les deux pieux solitaires de ce lieu que M. Bossard ne nomme pas, de peur de paraître faire un jeu de mots cruel (que cette allusion est fine, délicate et spirituelle !) s'inscrivent en faux contre les allégations du très savant conférencier.

« a. — *Jamais*, ils ne se sont permis de se demander, anxieusement ou pas — si M. Bossard était bien un bon prêtre. Ils n'en doutent nullement. Dans leur lettre, ils se sont tout simplement demandé comment un prêtre pouvait donner la main à l'un de nos plus grands ennemis, pour attaquer les premiers historiens de la Vendée.

« b. — *Jamais* ils n'ont écrit une lettre d'excuses, aussi sincères que complètes, A *M. Bossard*

« En s'exprimant ainsi, M. l'abbé Bossard a sciemment induit ses auditeurs en erreur, et il a fait, non de l'histoire, mais de la légende. »

MM. Crétineau-Joly viennent de reproduire cette note dans la *Vendée historique*, du 20 novembre dernier. Je vous assure que si elle n'a pas été imprimée dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*.

ce n'est pas de ma faute. Je suppose — mais je ne fais que supposer — que M. le directeur de la *Revue* s'est inspiré de la charité en ne l'insérant pas, car il aurait dû la faire suivre des courtes réflexions suivantes.

a. — *Lettre du 28 mai 1897.* — « Nous n'avons pris connaissance que ces jours derniers de ce factum[1]. C'est un de nos amis qui a bien voulu nous l'adresser dans notre solitude de Cancale... Voilà qui vous explique notre silence. Maintenant que nous avons lu votre *Introduction*, laissez-nous vous en dire ce que nous en pensons. *Est-ce l'œuvre d'un prêtre?* Il est allé à nos plus grands ennemis! — *D'un Vendéen?* Il divise sa Patrie! — *D'un homme vraiment convaincu?* ON SE LE DEMANDE. »

Je ne pouvais me douter, alors, qu'en s'exprimant de la sorte, MM. Crétineau-Joly ne se posaient nullement, « anxieusement ou pas », cette triple interrogation. Et quand j'ai dit, dans ma conférence du 10 février 1899 : « Ces pieux solitaires se *demandaient anxieusement* — les braves gens! — si j'étais bien un bon prêtre, comme si l'admiration pour Crétineau-Joly, leur père, était la première assise d'une solide vertu sacerdotale! » — j'exprimais ce que j'avais cru alors, de bonne foi : à savoir que le « *on se le demande* », du 28 mai 1897, avait été vraiment *anxieux*. Il ne l'était pas, paraît-il ; il n'était ni anxieux, ni même pas anxieux : alors qu'était-il donc?

b. — MM. Crétineau-Joly disent encore : « *Jamais* ils n'ont écrit une lettre d'excuses, aussi sincères que complètes, à M. BOSSARD. Ou s'exprimant de la sorte, M. l'abbé Bossard a *sciemment* induit ses auditeurs en erreur... »

Aussi bien, Monsieur le Directeur, ne me suis-je jamais exprimé de la sorte. Ce que j'ai dit est tout autre : le voici textuellement : « Toutefois, je leur rends justice ; ils ont reconnu, depuis, avoir été un peu loin, et *je garde*, à ce sujet, une lettre d'excuses, aussi sincères que complètes, j'aime à le croire ». Ce qui est bien différent de ce que me font dire, par un procédé plutôt fâcheux, MM. Crétineau-Joly. A M. le lieutenant-colonel, d'Elbée qui m'avait vu un peu ému de suppositions si gratuites, et qui leur en avait dit sa surprise personnelle, ils écrivaient, le 22 juin 1897 : « Avant de rentrer dans notre solitude pour n'en plus sortir, quoiqu'il arrive, nous voulons vous donner quelques explications au sujet de notre lettre à M. l'abbé Bossard. Jamais nous n'avons voulu dire que M. l'abbé Bossard fût un mauvais prêtre. Jamais nous n'en avons

[1] *La Vendée Angevine et ses chefs devant l'histoire.*

eu même la moindre pensée. A Dieu ne plaise ! Est-ce un prêtre ? avons-nous dit[1]. Cela signifiait : « *Comment un prêtre peut-il donner la main, dans une question historique semblable*, à des MÉCRÉANTS ? Car ces Messieurs C. et P. (Chassin et Port), *dont nous n'avons jamais lu une ligne*, nous sont représentés comme tels. » — D'où il suivrait que, pour MM. Crétineau-Joly, faire alliance avec des *mécréants* de l'espèce de MM. Port et Chassin — alliance où l'on se donne surtout des coups — peut très bien s'allier avec la qualité de bon prêtre, puisque, malgré cette prétendue alliance, ils n'ont jamais eu la moindre pensée de douter de ma vertu. Mais alors pourquoi dire, à propos d'une étude où se serait signée cette alliance : « Est-ce l'œuvre d'un prêtre ? » — Il faut reconnaître tout de même que ces « explications » ne sont pas très claires.

Toujours est-il que M. d'Elbée m'a communiqué cette lettre, destinée, dans sa pensée, à calmer mon émotion ; et, de vrai, n'aurait-elle pas été écrite à cette intention ? C'est la lettre que je *garde*, mais dont je n'ai jamais dit qu'elle *m'avait été écrite*.

J'ai laissé de côté les « explications » données sur le *Vendéen* et l'*homme vraiment convaincu*. Je reconnais que j'ai eu tort d'appeler les « explications » ci-dessus « excuses » : va donc pour « explications ! », si c'est le mot qui convienne à ces « excuses ». Est-il bien clair, toutefois qu'elles ne m'étaient pas dues ? Mais, du moins, sommes-nous fixés sur le degré d'autorité en matière de critique historique de MM. Crétineau-Joly, qui me reprochent amèrement de donner la main, *moi prêtre*, à des mécréants, *dont ils n'ont jamais lu une ligne*, et qui s'en vantent ! Sur quoi s'appuyaient-ils donc pour être si sévères pour moi ? Ah ! c'est qu'on les leur avait *représentés comme tels* ; et, sans doute aussi, on leur avait dit que j'allais, la main dans la main, de pair à compagnon, avec ces mécréants. Voilà, dans toute sa beauté, le procédé d'information cher à l'école historique à laquelle ces messieurs appartiennent. Je passe ; mais non pas sans signaler ce qu'il y a d'injuste et de peu intelligent dans le parti-pris de rejeter, comme mauvais et de nulle valeur, tout ce qui vient de la plume d'un *mécréant :* il a, comme pendant, le parti-pris d'accepter, pour bon et précieux, tout ce qu'on trouve dans les œuvres d'un *bien croyant*. Eh bien ! non : quoi que je fasse, je ne puis juger les *choses* d'après les *hommes*, parce que c'est ainsi qu'on mérite, et justement, la mésestime des honnêtes gens.

Quand je pense que toute cette querelle, qui va s'envenimant de

[1] Exactement : *est-ce l'œuvre d'un prêtre ?*

plus en plus, a pour point de départ un jugement littéraire sur la *Vendée militaire* de M. Crétineau-Joly, où seul, l'*historien*, qui relève de la critique, je suppose, est apprécié avec liberté; quand je pense que, sur ce jugement, ses fils ont pu m'écrire : « Quand vos livres auront mérité et obtenu semblable succès que les siens, vous aurez, *peut-être*, le droit de juger comme vous faites » — hein? si l'on appliquait cette condition *sine qua non* à tous ceux qui me critiquent aujourd'hui ? — quand je pense qu'ils m'ont écrit encore : « Vous savez que Zoïle, justement, s'est rendu ridicule en attaquant Homère!... » je me demande si je rêve.

Mais je sais, Monsieur le Directeur, où tendent cette querelle et d'autres encore. Elles font partie de cette guerre qu'on fait à mes idées personnelles sur l'histoire de la Vendée, car il n'est pas permis de penser autrement que les admirateurs de Crétineau-Joly. Mais il ne me déplaît pas que ces contradictions se produisent. Vaguement, ceux qui, suivant la méthode de MM. Crétineau-Joly fils, *ne lisent pas* ce que j'ai pu écrire, mais se reposent uniquement de ce soin sur autrui, sentiront peut-être, au bruit qui se fait, leur quiétude en histoire un peu troublée, — si elle peut l'être ! Seulement, de grâce, dans cette polémique, on devrait bien laisser ma personne de côté et n'y pas mêler des indélicatesses et même des vilenies. Car, c'est une remarque que je ne puis m'empêcher de faire, elles concordent étrangement avec l'origine et le développement de ces dissentiments. N'a-t-on pas été, naguère, jusqu'à dire, en Vendée, que l'abbé Bossard avait jeté sa soutane par-dessus les moulins, et qu'il était passé en Angleterre — pas seul ! Depuis, tout récemment encore, j'aurais été rabroué — combien vertement ! — par certain personnage haut placé, grevé de charges parce qu'il est chargé d'œuvres, et à qui j'aurais eu l'outrecuidance de demander l'aumône, — au lieu de la lui faire ! Dernièrement enfin, cet été, sans doute, pendant que je batifolais autour des rochers perfides de l'Ile-d'Yeuz, j'aurais mal dirigé ma petite barque *et je serais à la côte*, —au grand émoi, joie ou chagrin, mais joie plutôt, je pense, des quelques moutons qui restent encore, en Poitou, du troupeau de Panurge et qui se sont embarqués, — les imprudents ! — sous le capitaine Drochon, sur l'orgueilleux *Eldorado*, nef dorée, mais vermoulue qui les engloutira. . Mais qu'importe, après tout ? Je suis de bonne race Vendéenne, *Angevine* et *Poitevine*, et j'en ai les qualités, — ou les défauts. Je suis très tenace et très indépendant. Nul ne sait bien ce que j'ai résolu de faire ; mais soyez sûr que nul — que Dieu, s'il le veut ! — ne m'empêchera de le réaliser. On verra alors de quel côté

se trouvaient l'amour le plus éclairé de la Vendée et la plus sincère conviction.

Il est très probable que ces « explications », auxquelles je joindrais très volontiers mes « excuses » à MM. Crétineau-Joly, si je leur ai fait quelque peine, — avec promesse de ne plus m'occuper d'eux, — ne parviendront pas à tous ceux qui ont dégusté les leurs. Je les devais pourtant, et je suis particulièrement heureux de les donner dans la *Revue du Bas-Poitou*, où elles trouveront, j'espère, bon accueil parmi ses lecteurs.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de mon sincère dévouement.

EUG. BOSSARD.
Docteur ès-lettres,
Professeur à l'Université Catholique d'Angers.

A TRAVERS LES LIVRES

MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE, par le vicomte DE CHATEAUBRIAND, nouvelle édition, avec une Introduction, des Notes et des Appendices, par Edmond BIRÉ. Tome cinquième. — Garnier frères, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères.

Ce tome V renferme la fin de la troisième partie des *Mémoires*, consacrée à la *carrière politique* de Chateaubriand, et le commencement de la quatrième partie : *les Dernières années*. Il va de 1828 à 1833. L'auteur y raconte son Ambassade de Rome (1828-1829), les journées de Juillet 1830, son séjour en Suisse, son emprisonnement (1832) et son procès en cour d'assises (1833). Toute la partie des *Mémoires* contenue en ce volume a été écrite par Chateaubriand, non après coup, mais au fur et à mesure que les événements se déroulaien devant lui. Rien ne se peut donc lire de plus vivant, de plus éloquent et de plus spirituel. Les *Appendices* joints au tomeV par Edmond Biré sont au nombre de treize et ajoutent encore à l'intérêt et à la valeur historique de ce volume, l'un des plus beaux des *Mémoires d'Outre-Tombe*.

*
* *

Un roman de Marcel PRÉVOST déclare, dans une étude liminaire, « un des livres de chevet des féministes », UNE NOUVELLE DOULEUR de notre ami JULES BOIS, que met en vente la Librairie Ollendorff. Après *L'Ève Nouvelle* et *La Femme inquiète*, JULES BOIS décrit, dans *Une Nouvelle Douleur*, une jalousie en effet des plus neuves et des plus poignantes : l'homme souffrant dans son orgueil, dans sa tendresse, parce que celle qu'il aime lui échappe, non plus comme autrefois par la coquetterie ou la ruse, mais par une conscience plus haute, un amour élargi, préférant à l'amant le travail et l'humanité. En somme, c'est le duel contemporain entre le despotisme sensuel du mâle, et l'indépendance de la femme moderne qui veut être « elle » et non une

serve ou un reflet. Autour de ce drame plein de sanglots, de caresses, de cris d'idéal, M. Jules Bois a fait défiler nos *Ève Nouvelles*, avec leurs originalités et leur vaillance, observées cette fois exactement par un psychologue qui fut leur témoin.

*
* *

SAINT-PIERRE DE ROME, par le R. P. MORTIER, des Frères prêcheurs. Un vol. in-4°, orné de 10 héliogravures, de 24 gravures hors texte et de 121 sujets dans le texte. — Prix : broché, 15 fr. ; percaline plaque spéciale, tranche dorée, 20 fr. — A. Mame et Fils, éditeurs à Tours.

Le titre même de cet ouvrage est des plus alléchants. Saint-Pierre de Rome ! Qui n'a rêvé d'aller contempler de ses yeux ce temple réputé une des merveilles du monde, ou quel est celui qui, ayant eu le grand bonheur d'en savourer toutes les splendeurs, n'en conserve un impérissable souvenir.

A tous, croyants ou incroyants, pèlerins ou touristes, le livre que nous présente le R. P. Mortier offre le plus vif et le plus sérieux intérêt. Ce n'est point une simple monographie, mais une histoire complète, universelle, du tombeau de saint Pierre.

Elle se divise en deux parties très nettes : l'histoire des monuments, l'histoire du culte ; le tombeau de saint Pierre dans les arts, le tombeau de saint Pierre dans le cœur des chrétiens. Et l'on ne saurait dire où l'intérêt est le plus puissant, la science historique plus profonde, les aperçus plus neufs, les échappées plus lumineuses, tant l'auteur semble se jouer avec aisance à travers les documents les plus graves et les sujets les plus variés. Et cependant, on n'y est point arrêté par cette poussière des archives qui, sous couvert d'érudition, rend souvent les abords d'un livre comme celui-ci abrupts et essoufflants, tant la souplesse toute française du style sait en dissimuler les difficultés.

Ici, dans les premières lignes, on est de plein-pied. On lit sans effort, tout à l'aise. Et quelle merveilleuse histoire ! Quel défilé glorieux d'œuvres d'art et d'hommes de génie !

Et à travers ces merveilles, combien souligneront avec plaisir les thèses spéciales à l'auteur, comme celles sur l'oratoire d'Anaclet, le lieu du crucifiement de saint Pierre, ses reliques, et tant d'autres dont la nouveauté et le piquant soutiennent l'intérêt sans cesse grandissant !

La seconde partie est la partie du cœur. Pape et pèlerins, empereurs

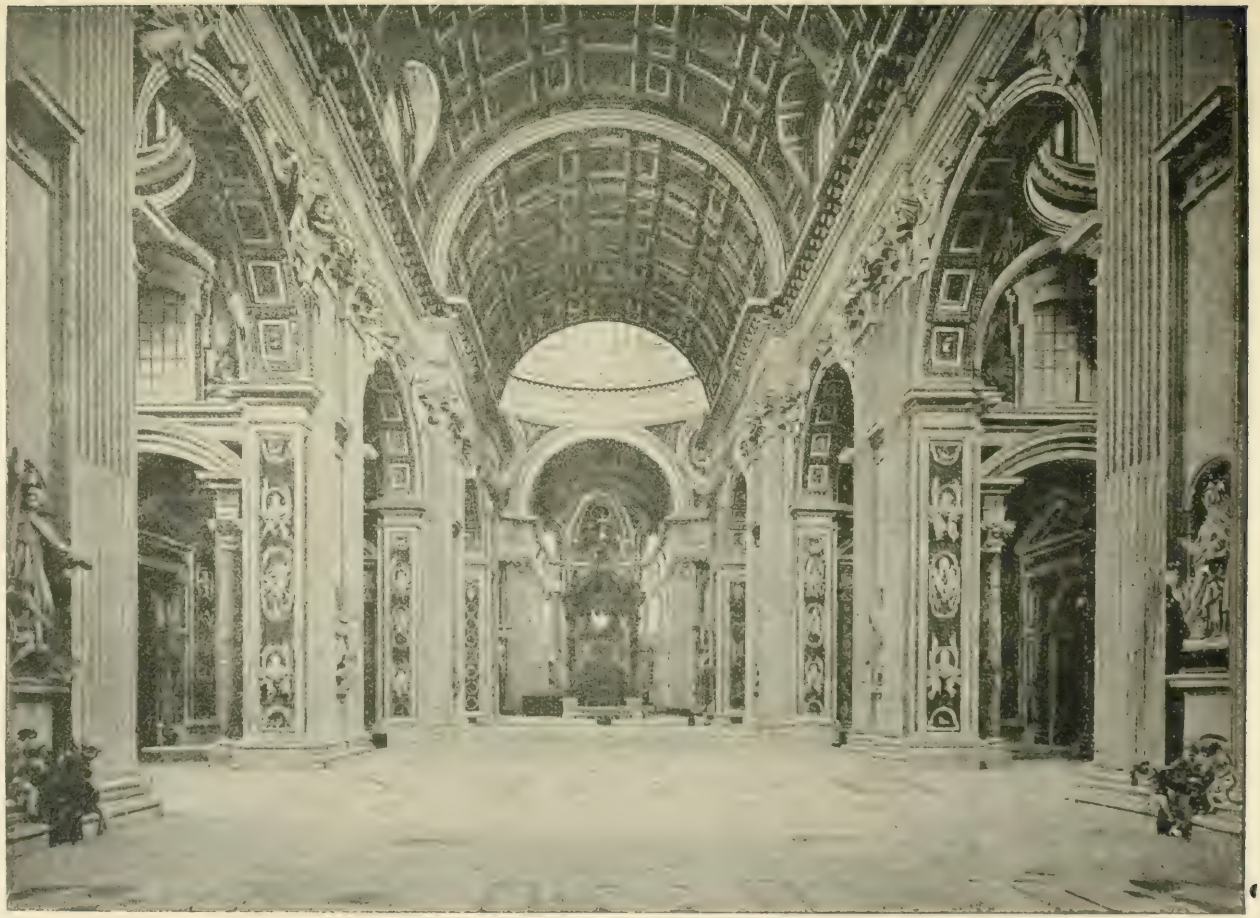

VUE INTERIEURE DE SAINT PIERRE DE ROME

et saints, jusqu'aux grands coupables frappés par l'excommunication défilent sous les yeux comme en une parade solennelle pour rendre honneur aux cendres de saint Pierre.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'œuvre du Père Mortier. Œuvre d'érudit sans nul doute, mais plus encore œuvre d'apôtre, tant ces grandes choses sont dites avec amour de la vérité et désir ardent de ramener les catholiques au tombeau de saint Pierre, source et sauvegarde de la foi.

La superbe illustration dont la maison Mame a décoré ce livre en fait une œuvre d'art. Ce n'est point de l'imagerie ; chaque gravure a sa raison d'être tirée du texte lui-même pour le mettre plus en lumière. En résumé, très beau et très bon livre de choix.

*
* *

LA MARINE D'AUJOURD'HUI, par Georges CONTESSE, orné de 150 gravures. Prix : relié percaline, tranche dorée, 8 fr. 50. — Alfred Mame et Fils, éditeurs, à Tours.

Après ce qui vient de se passer, d'abord dans les mers sino-japonaises, puis aux Philippines et à Cuba, est-il un lecteur éclairé qui veuille se désintéresser des hommes et des choses de la *Marine d'aujourd'hui* ?

C'est précisément ce titre que porte le nouvel ouvrage de Georges Contesse, l'historiographe maritime considéré dès maintenant par les techniques comme le légitime successeur de Jal et de Guérin.

La *Marine d'aujourd'hui,* beau volume de 400 pages, édité avec luxe, est divisé en dix chapitres : ce sont autant de « fenêtres ouvertes » sur les escadres cuirassées, les croiseurs rapides, les torpilleurs et les sous-marins, sur les steamers gigantesques et les voiliers fin de siècle », sur la pêche, sur le yachting. Plus de cent cinquante compositions, toutes dues au talent de spécialistes parmi lesquels se distingue un peintre ami de l'exactitude, Alexandre Brun, illustrent l'ouvrage et en complètent la documentation.

La *Marine d'aujourd'hui* parfait un ensemble d'études dont la première série parut il y a deux ans, chez les mêmes éditeurs, sous le titre de *Marine d'autrefois :* C'est, en réalité, le tome deuxième d'une œuvre unique, patiemment poursuivie et élégamment présentée.

Les livres de Georges Contesse, à la fois sérieux et humoristiques, se trouvent dans toutes les bibliothèques d'éducation et de vulgarisation modernes. Ils sont d'ailleurs au nombre de ceux que le Département de la Marine a constamment honorés de son approbation ;

et, cette année même, l'auteur a eu la satisfaction grande de voir le ministre de la marine décerner ses œuvres en prix.

La *Marine d'autrefois* était dédiée au vice-amiral Miot, le très bienveillant conservateur de ce Musée du Louvre où l'on peut s'inspirer des splendeurs navales du passé ; la *Marine d'aujourd'hui* est respectueusement offerte au vice-amiral Fournier, le promoteur de cette *Flotte nécessaire* et nouvelle que la jeune école préconise avec tous ceux qui veulent voir victorieusement s'affirmer notre pavillon sur la vaste mer.

*
* *

La Vallée fumante, roman du Far-West, par Léo Claretie, illustrations de Zier. Un volume in-4°, 2e série. Prix : relié percaline, tr. dorée, 7 francs. — A. Mame et Fils, éditeurs à Tours.

La région du Yellowstone National Park, à deux mille kilomètres de New-York dans les montagnes rocheuses, avec ses innombrables geysers et ses saisissants phénomènes volcaniques, est une récente découverte en Amérique. On l'ignorait avant 1880. Aujourd'hui c'est la villégiature préférée des Yankees. M. Léo Claretie a visité cette région fantastique et y a placé l'action de son roman : *La Vallée fumante*, qui est à la fois attrayant et neuf par les descriptions merveilleuses d'un pays encore ignoré en Europe. Le récit se passe au XVIIIe siècle, et met en curieux contraste la vie frivole du vieux Paris avec les mœurs des sauvages de l'Amérique du Nord.

Par l'agrément de la forme et l'attrait de la fable, ce livre se recommande à la jeunesse qu'il instruira en l'amusant.

*
* *

Le Secret du Vallon d'Enfer, par Pierre d'Alban, illustrations de Zier. Un volume in-4°, 1re série. Prix : relié percaline, tranche dorée, 8 fr. 50. — A. Mame et Fils, éditeurs à Tours.

Le *Secret du Vallon d'Enfer* n'est pas un roman. L'héroïne y trouve une situation finale en dehors du mariage.

Recueillie par des bûcherons, élevée par eux, ignorant la condition de sa famille et sans grand souci de la connaître, elle ne doit d'être conservée à la vie qu'au dévouement d'un écuyer plus fidèle qu'habile.

Toutes les phases de l'action principale gravitent autour du procès *La Truaumont*, qui eut du retentissement sous Louis XIV, et de l'institution de la *Chambre des poisons*, fondée pour poursuivre une asso-

ciation d'empoisonneurs italiens. Tout n'est pas fiction dans cette histoire.

La plupart des personnages ont vécu à cette époque autour de la petite cour seigneuriale de Guéméné. L'auteur a apporté un certain soin à les faire figurer dans le cadre de la narration avec la physionomie que leur attribuent les anciens actes et la tradition locale.

*
* *

UNE AME D'ENFANT, par JEAN DE LA BRETONNIÈRE. Un volume in-4° carré. Prix : 5 fr. — A. Mame et fils, éditeurs à Tours.

Tristes ou gaies, brèves ou longues, toutes les nouvelles de ce volume seront goûtées pour la souplesse de plume, l'élégance de forme dont l'auteur de *Zozo* et des *Contes à Mademoiselle* a donné déjà maintes preuves. Mais ce qui les distingue plus particulièrement encore des productions de ce genre, c'est que la plupart d'entre elles dénotent un souci de moralité pure, contiennent un exemple ou une leçon capables, sans avoir l'air d'y toucher, de stimuler les volontés ou de réchauffer les cœurs. Et c'est pour cela sans doute aussi qu'elles offriront un charme de plus et comme un attrait d'œuvre supérieure à tous ceux qui liront *Une âme d'enfant*.

*
* *

MÉMOIRES DU SERGENT BOURGOGNE, (1812-1813), publiés d'après le manuscrit original, par PAUL COTTIN et MAURICE HÉNAULT. — Un volume grand in-8° jésus, illustré de 24 gravures en couleurs et en noir d'après les dessins d'ALFRED PARIS. — Br. 15 fr., relié, 20 fr. (Hachette et Cie, Paris).

Les histoires de la retraite de Russie ne sont pas rares : depuis les mémoires des généraux jusqu'aux récits des historiens de profession-que de pages émouvantes et dramatiques consacrées à ce terrible épisode des guerres du Premier Empire !

Pourtant qui ne s'est lassé des relations de ces écrivains savants ou de ces chefs de corps et de ces aides de camp de l'Empereur ? Qui n'a souhaité, au contraire, d'entendre enfin raconter ces mêmes événements par un de ces obscurs soldats qui supportèrent sans gloire, mais non sans héroïsme, leur terrible infortune ? Or, en voici un qui sort de l'ombre, et qui a littéralement rapporté son histoire au jour le jour, du mois du mars 1812 au mois de janvier 1813.

Que ces récits du sergent Bourgogne sont instructifs et touchants

dans leur simplicité populaire ! A ce livre admirable, on ne peut en comparer qu'un autre : c'est celui de l'immortel capitaine Coignet. Encore Coignet raconte-t-il sa carrière tout entière et, par conséquent, passe-t-il plus brièvement sur les événements les plus importants, et précisément sur la retraite de Russie. Ici, au contraire, tout l'effort du narrateur se concentre sur une année. Aussi ce sont, à chaque page, les incidents les plus dramatiques : ici les soldats tombés implorant la pité de ceux qui continuent leur route ; là, la marche hésitante de l'homme qui a perdu la trace de son régiment, et qui erre, la nuit, sur le champ de bataille, buttant à chaque pas contre les cadavres amoncelés. Et toujours, au cœur de ces braves, l'inlassable dévouement à l'Empereur, l'inaltérable confiance dans les destinées de la patrie.

Est-il besoin d'ailleurs de dire ce que les dessins d'un grand artiste et ses gravures en couleur ajoutent de vie à ces récits d'un dramatique si intense ? Illustré par Alfred Paris, le livre du sergent Bourgogne devient maintenant un *classique* de la littérature militaire.

*
* *

L'Or du Pôle, par Danielle d'Arthez. — Un volume illustré de 49 gravures d'après Alfred-Paris. — Broché, 4 fr. ; cartonné percaline à Bizeaux, tranches dorées, 6 fr. (Hachette et Cie, Paris).

L'*Or du Pôle* de Mme Daniel d'Arthez nous transporte au Klondyke dans ces régions effrayantes et tentatrices dont on parle tant aujourd'hui, et nous raconte la dramatique histoire de Bernard Dubuit, que la mort de ses parents a fait chef de famille, en dépit de sa jeunesse, et qui, avant d'être éclairé par l'expérience, montre dans l'accomplissement de la tâche qu'il a entreprise, plus de bonne volonté que de persévérance et de sagesse.

Inutile d'ajouter, d'ailleurs, que l'histoire se termine bien ; et, pour les péripéties qui amènent ce dénouement, on ne sera plus embarrassé de deviner combien elles sont gracieuses et touchantes, pour, peu que l'on connaisse le talent déjà éprouvé de l'auteur.

*
* *

L'Équipage de la « Rosette », par Gonzague-Privats. — Un volume in-8° jésus, illustré de 88 gravures d'après Alfred Paris. — Broché, 7 fr. ; cartonné en percaline, tranchés dorées, 10 fr. (Hachette et Cie. Paris).

Sous la forme pittoresque du Roman d'aventure, M. Gonzague-Privat, dans l'*Équipage de la Rosette*, retracé dans un style toujours

vif et souvent dramatique, l'odyssée des braves et obscurs petits corsaires qui, de 1793 jusqu'à la conclusion de la Paix d'Amiens, sillonnent la Manche, et, par leur héroïsme, mirent parfois en péril la fortune de l'Angleterre.

Les tableaux de la vie infernale des pontons, les évasions audacieuses sont de véritables pages d'histoire, car les uns et les autres empruntés au manuscrit du grand-père de l'auteur s'appuient sur les documents de la plus scrupuleuse authenticité.

ZZZ.

CHRONIQUE

Au Calvaire de Ripoche. — Le 10 mars 1794, des soldats détachés de la *Colonne infernale* que commandait Cordelier, le digne lieutenant du massacreur Turreau, avaient organisé tout autour du Loroux, près Nantes, une de ces « chasses aux Brigands » dans lesquelles excellaient les hordes révolutionnaires à la solde de la Convention.

Le village du Bas-Briacé leur avait été particulièrement signalé comme un repaire de chouans, qui avaient pour chef André Ripoche, un modeste marinier, dont les événements avaient fait un habile et dévoué capitaine de recrutement de l'armée de Charette.

Malgré les actives recherches auxquelles ils s'étaient livrés dans le village, les Bleus désappointés allaient regagner leurs cantonnements, lorsqu'un des chiens dressés comme disaient nos pères à découvrir la *chair chrétienne*, qui les accompagnaient, s'arrête en aboyant furieusement au pied d'un amas de fagots de ronces entassés non loin de la croix.

Fous de joie, les Bleus poussent des hourrahs, et se mettent en devoir de démolir l'amas de ronces.

André Ripoche, se voyant pris, ne leur en donne pas le temps ; il sort de sa cachette et se livre à ses ennemis qui le garottent brutalement.

— C'est bien toi, Ripoche, lui crie d'un ton menaçant l'officier qui commande le détachement ?

— Parfaitement !

— Pris les armes à la main, tu n'ignores pas le sort qui t'attend. Tu seras comme les autres prisonniers, fusillé dans quelques ins-

M. Edmond BIRÉ

Lauréat de l'Académie Française.

D'après un cliché de la Revue Mame.

tants... Je t'offre cependant un moyen de racheter ta vie. Consens à abattre cette croix et je te rends à la liberté ! »

Ripoche semble hésister, réfléchit un moment, puis d'une voix ferme : « Eh bien ! c'est entendu, dit-il, au milieu de la stupéfaction générale, ôtez-moi ces liens et donnez-moi une hache.

A ces mots, les Vendéens prisonniers sont saisis d'effroi, mais leur émotion est vite dissipée.

A peine a-t-on remis à André la hache, qu'il s'élance d'un seul bond au pied de la croix ; mais, au lieu de la frapper, il s'adosse à l'insigne sacré, puis brandissant hardiment son arme : « Malheur, s'écrie-t-il, au premier qui avance !

Les Bleus, un instant déconcertés, poussent des cris de rage, et se précipitent sur Ripoche.

Ce dernier en abat successivement plusieurs à terre. Mais à la fin, épuisé par la lutte, percé de coups, il laisse échapper son arme, et dans un suprême effort, tombe en entourant de ses deux bras la croix pour la défense de laquelle il vient de faire si généreusement le sacrifice de sa vie.

C'est cet héroïque souvenir qu'a voulu consacrer le digne curé du Landreau, en élevant à la place même où se dressait naguère la Croix défendue par Ripoche, un élégant Calvaire, solennellement béni, le 19 novembre, par notre vénéré compatriote M. l'abbé de Suyrot.

Nous avons tenu à assister à cette pieuse et patriotique solennité, qui avait réuni les catholiques populations des paroisses voisines du Landreau, du Loroux, de la Chapelle-Heulin. Quelques Nantais et Vendéens avaient également répondu à l'appel des organisateurs de la fête, et, parmi ces derniers, notre confrère Henri Bourgeois, directeur de la *Vendée Historique*.

En regagnant la gare, nous avons salué au passage, noyé dans un joli bouquet d'arbres, le château du Jaunet, où le vicomte Walsh écrivit ses tant jolies *Lettres Vendéennes*, et nous nous sommes agenouillé aux pieds de la Madone de la Chapelle-Heulin, qui entendit les premiers serments de Ripoche...

Tous nos compliments encore une fois à M. l'abbé Roussel, le pieux curé du Landreau, pour le public hommage qu'il vient de rendre au glorieux martyr Vendéen de 1794, et tous nos vœux pour que d'abondantes souscriptions lui permettent de bientôt compléter son œuvre réparatrice en plaçant au pied de la nouvelle, Croix, un bas-relief en bronze, rappelant la mort glorieuse du héros chrétien.

Chez les Vendéens de Paris. — Le 3 décembre dernier a eu lieu dans les salons Corazza, au Palais Royal, le dîner annuel de l'*Union*

fraternelle des Vendéens de Paris. Cent cinquante convives environ ont pris part au joyeux festin au cours duquel on a fraternellement rompu l'*Echaudi* de la Réorthe, arrosé de généreux vin de Pissotte.

Répondant à la très gracieuse invitation de notre excellent confrère Emmanuel Aimé, directeur du *Vendéen de Paris*, nous avons eu le grand plaisir de prendre part à cette agape, à l'issue de laquelle des toasts très applaudis ont été prononcés par MM. Guinaudeau, président d'honneur de l'*Union*, remplaçant M. Cornière empêché par un deuil récent ; de Béjarry et Le Roux, sénateurs ; Bourgeois, de Lespinay et Guillemet, députés ; Le Cler, président du conseil général, baron de Mesnard, l'abbé Bordron ; Biré, conseiller général ; Pommeray, député de la Charente-Inférieure, Emmanuel Aimé et René Vallette.

Le menu, excellent en tous points, avait été habilement dessiné par notre compatriote et ami Henri Boutet.

Un hommage public a la mémoire d'Alexandre Bonnin. — Extrait du compte-rendu de la séance du conseil municipal de Fontenay, du 13 août dernier :

« M. le maire donne lecture au conseil d'une lettre par laquelle M. Albert Bonnin fait connaître que suivant le désir exprimé par M. Alexandre Bonnin de Fraysseix, son cousin, il fait don à la ville de Fontenay-le-Comte d'un tableau peint par lui, représentant le clocher de Fontenay.

« Le conseil regrette la disparition de M. Alexandre Bonnin, dont le talent et le caractère étaient unanimement appréciés. M. Bonnin, fils d'un sous-préfet de Fontenay, plus tard préfet de la Vendée, avait su s'entourer de toutes les sympathies qui s'attachaient au souvenir de son père, et en même temps que de celles très nombreuses qui lui étaient personnelles.

« Le Conseil adresse ses remerciements à M. Albert Bonnin, pour la donation du tableau qui fait l'objet de sa lettre du 9 août 1899, et décide que ce tableau sera placé au musée municipal conformément au vœu du donateur.»

Nicolas Poussin au chateau de Mornay. — M. l'abbé Terraud curé de Landes, près Saint-Jean-d'Angély, a publié dans le *Gaulois illustré* une intéressante étude sur Nicolas Poussin, dont voici le début :

» La question bien des fois posée : quel fut le gentilhomme poitevin dont l'amitié et le goût avaient offert un asile à Nicolas Poussin e quel fut le château témoin de ses premiers travaux, n'a pas été croyons-nous, résolue.

» Des circonstances particulières nous ayant permis de voir, au château de Mornay, propriété actuelle de M. Louis Roy de Loulay député de Saint-Jean d'Angély, une galerie qui mesure 34 mètres 60 en longueur et 5 mètres 40 en largeur, notre première impression

fut que nous foulions le sol même qu'avait foulé jadis Nicolas Poussin et que le château de Mornay, appartenant à M. Louis Roy de Loulay, était précisément celui qu'avait habité naguère le protecteur de Nicolas Poussin.

» Ce château avait été construit en 1533. On y relève les armes des de Ligour.

» Et quand, quelques années plus tard, aprèsq ue Nicolas Poussin, humilié de se voir traité par la mère de son protecteur en simple valet, aura péniblement regagné la capitale, abandonnant son œuvre à quelque continuateur de hasard, et aura été chargé, en collaboration avec Lemercier, de décorer la galerie du Louvre, ne craignant pas d'apposer ses idées propres quant à la disposition et architecture de la galerie, de rompre même avec ses collaborateurs plutôt que de céder sur ce point, nous n'aurons plus lieu de nous en étonner, si nous remarquons, qu'ici, au château de Mornay, se retrouve cette disposition de galerie que Poussin rêvait pour le Louvre.

» Au reste, l'examen détaillé de ces tableaux et la critique que nous allons en faire, bien que très sommaire, va fournir la matière aux conclusions qui pourront intervenir.

» Nicolas Poussin, dont le génie naissant s'était formé à l'étude des gravures qui reproduisaient les compositions de Raphaël, avait rapidement mûri au commerce de ce grand maître. C'est à ce foyer que s'alluma la flamme qui ne cessa plus de l'échauffer dans la suite. Ce premier caractère des peintures de Nicolas Poussin se remarque en maint endroit au château de Mornay. »

[Tout cela est fort bon, comme dit très justement notre excellent collègue M. Louis Audiat, de la *Revue de Saintonge et Aunis*, mais le moindre grain de mil (texte, pièce, contrat ou lettre) ferait bien mieux notre affaire. Nous avons dit naguère, dans la *Revue Poitevine et Saintongeoise*, les motifs qui nous faisaient supposer que c'était en Poitou et chez M. de Régnon de Chaligny, que Nicolas Poussin avait trouvé asile].

Mgr Baillés a la Société des Antiquaires de France. — M. Héron de Villefosse, en présentant à la Société des Antiquaires de France une lampe de bronze de l'époque chrétienne, découverte près de Bénévent en Italie, a rappelé la grande parenté qui existait entre cette lampe et celle publiée en 1868 par le commandeur de Rossi et qui est conservée au Vatican.

C'est Mgr Baillés, évêque de Luçon, ajouta-t-il, qui eut le mérite de remarquer le premier, le pain qui se trouve dans la bouche du dauphin et qui donne une importance exceptionnelle à la décoration

de la lampe du Porto. Les observations du savant prélat fournirent à J-B. de Rossi une occasion de revenir sur ce détail et d'affirmer à nouveau que la forme de nacelle donnée à la lampe symbolise l'Église : et que le pain offert par le dauphin, antithèse au monstre infernal qui détient en sa bouche la *pomme* du péché, représente le Sauveur offrant à l'humanité le pain vivifiant de l'Eucharistie.

Les Cendres de l'Ileau-les-Vases à l'Association Bretonne. — Au congrès de l'*Association Bretonne*, qui s'est tenu en septembre dernier à Guérande, notre confrère, M. Dortel, a lu (séance du 2 septembre) un rapport sur une excursion faite au mois de juin dernier par plusieurs membres de la Société Archéologique de Nantes aux fameux gisements de Cendres-de l'Ileau-les-Vases, près Nalliers, dont la *Revue du Bas-Poitou* s'est préoccupée à plusieurs reprises. M. Dortel semble admettre avec notre savant collaborateur M. de Fleury, que la présence de ces cendres doit s'expliquer par l'existence en ce lieu de fabriques de potasse dont les Gaulois faisaient grand usage.

Un buste de Réaumur. — On vient d'ériger dans un square de la Rochelle le buste en bronze du célèbre physicien et naturaliste Ferchault de Réaumur, né dans cette ville, et qui emprunta le nom sous lequel il est surtout connu dans le monde des Sciences, au joli bourg Vendéen de Réaumur, dont il était le seigneur, et où il allait chaque année passer ses vacances.

Autour d'une vieille statue — Une fête splendide a eu lieu le 10 septembre à Saint-Sulpice-le-Verdon, pour célébrer le centenaire du retour à l'église paroissiale d'une statue de la Vierge, miraculeusement préservée de l'incendie de l'église en 1794, et cachée durant quelques années au village de la Caillaudrie. Le R.P. de Goué, enfant de la paroisse, et gardien du Couvent des Capucins de Narbonne a prononcé à cette occasion une remarquable allocution.

Notes d'art. — Le jury de l'exposition des Beaux-Arts de Poitiers a décerné à Mlle Gaborit, fille du sympathique artiste Fontenaisien, une médaille de bronze pour sa charmante exposition d'aquarelles.

Parmi les jolies œuvres soumises au jury par notre jeune et distinguée compatriote, nous avons plus particulièrement remarqué un coin des ruines du vieux *château de Clisson*, *l'ancienne salle des gardes*, qui, conçu dans une gamme très sobre et très juste de ton, donne bien l'impression de ces pans de murs démantelés et couverts de tons roux et verts de mousse, laissant suinter à travers leurs interstices cette humidité qui donne au visiteur une sensation profonde de froidure et de tristesse.

L'autre toile, de dimension moindre, représente les *bords de la Seine* (effet du soir.) Au premier plan, un bateau-lavoir avec tous ses accessoires, amarré au quai et découpant sa silhouette colorée sur le fond du ciel ; au second plan se trouve le pont de Suresne et dans le lointain Paris et ses monuments enveloppés dans une atmosphère crépusculaire d'un joli gris violâtre.

Ces deux tableaux sont traités d'une façon large, avec des hardiesses rappelant la peinture à l'huile, et leur irréprochable facture pronostique à Mlle Gaborit des succès autrement brillants dans un avenir prochain.

Qu'elle veuille bien nous permettre de lui offrir, après tant d'autres plus autorisées, nos félicitations les plus sincères.

— Admiré chez M O. de Rochebrune un délicieux portrait miniature de Mlle Alix du Fontenioux, merveilleusement exécuté par Mlle Yvonne Retailleau, peintre amateur d'un réel talent.

— L'art du reste, n'est pas encore, Dieu merci ! dans le marasme. La preuve : M. William Bouguereau, l'éminent peintre, membre de l'Institut, vient d'acheter en Vendée, dans les marais de Champagné deux magnifiques fermes payées comptant trois cent mille francs.

Restauration d'églises. — Les travaux de restauration de l'église Notre-Dame de Fontenay ont été adjugés à MM. Privas, de la Rochelle.

Ceux de la jolie façade Renaissance de l'église N.-D. des Sables, commencés depuis quelques mois déjà sont conduits avec un louable sentiment artistique par le généreux et dévoué archiprêtre, M. l'abbé Robert du Botneau.

Bénédiction de cloches. — Deux nouvelles cloches viennent d'être placées dans le clocher de l'église de Chaillé-les-Marais, dont la gothique silhouette domine tout le marais environnant.

L'une d'elles ; un superbe *fa* de 680 kilogrammes, dit la *Semaine catholique* du 21 octobre 1899, a reçu au baptême le nom de *Marie-Madeleine-Henriette* de ses parrain et marraine, M. Henri Dreneau et Mlle Marie Martineau. La seconde, un *la* de 330 kilogrammes, étalait avec orgueil sur son bronze tout neuf le joli nom de *Louise-Renée* que lui donnaient son parrain Louis Riou et sa marraine *Renée Mingaud.*

Les deux sortent des ateliers de M. Bollée.

Cérémonies religieuses. — Le 21 octobre, on a inauguré à Luçon, l'orgue de la Cathédrale, habilement restauré après 40 ans de service par M. Debierre.

Les morceaux exécutés par M. Dæim, l'éminent organiste de Saint-Ferdinand de Bordeaux, de même que ceux chantés par

MM. Marcetteau, Joly et Lambert ont été infiniment goûtés par les pieux assistants qui remplissaient la Cathédrale.

— Le 25 septembre, Mgr Catteau, évêque de Luçon, a procédé à la bénédiction de la première pierre de l'église de la Garnache, dont la reconstruction a été confiée à notre ami M. Ballereau, l'habile architecte Luçonnais.

— Une nouvelle chapelle privée, dite de la Garennerie, a été bénite à Noirmoutier, le 14 novembre dernier par, M. l'abbé Hervouët des Forges.

— Le 13 novembre, on a inauguré à la cathédrale d'Angers, le monument élevé à la mémoire de Mgr Freppel, le grand évêque patriote, dont la postérité gardera pieusement le souvenir.

Parmi les prélats présents à cette solennité, figurait Mgr Catteau, évêque de Luçon.

— La ville de Luçon a reçu le 21 novembre une auguste visite, celle de Son Eminence le cardinal Labouré, archevêque de Rennes.

Solennité Patriotique. — Le 1er octobre dernier a eu lieu, à Pouzauges, la remise du drapeau de la 454e section des Vétérans des armées de terre et de mer, sous la présidence d'honneur de M. l'amiral Alquier.

A 8 heures précises, une messe a été dite en souvenir des défunts de la guerre de 1870. Tous les vétérans et les sociétaires, au nombre de deux cents environ, y assistaient. Avant la bénédiction du drapeau, le doyen de la paroisse, dans des termes patriotiques, a évoqué le souvenir de la guerre et a rappelé aux combattants présents les souffrances endurées par eux pendant cette triste campagne.

A onze heures, tous les vétérans et sociétaires sont allés, musique en tête, chercher la délégation composée de MM. l'amiral Alquier, l'ex-lieutenant-colonel Bertier, le commandant Lucas, du 93e de ligne, délégué par le général commandant le 11e corps, qui s'était rendue chez le premier adjoint. Le cortège se mit en marche et, sur la place du Marché-aux-Herbes, l'amiral Alquier a remis officiellement le drapeau à la 454e section.

Ensuite a eu lieu un banquet de 180 couverts environ. A la table d'honneur avaient pris place : M. l'amiral Alquier, ayant à sa droite M. le commandant Lucas, et à sa gauche M. le premier adjoint ; en face, M. Barbanneau, maire, président de la section, ayant à sa droite M. de Monti, conseiller d'arrondissement et M. le deuxième adjoint à sa gauche ; puis une grande partie du Conseil municipal, les membres honoraires de la section et les membres du bureau.

Les Noces d'or de M. le chanoine de Suyrot. — Les 3 et 4 décembre dernier, on a solennellement célébré à Saint-Hilaire-de-Voust les noces d'or de M. l'abbé de Suyrot, qui fut curé de Saint-Hilaire, de 1849 à 1852, depuis curé de Chavagnes, doyen des Herbiers et chanoine honoraire. A cette occasion, notre collaborateur M. l'abbé Teillet, curé d'Antigny, a rappelé dans une page d'histoire, qui se trouvait être le meilleur des compliments, la gloire acquise par les Duchaffault, les La Roche-Saint-André, les Suyrot, aux heures trop longues de la tourmente révolutionnaire.

Nos compatriotes. — Parmi les officiers admis à l'Ecole supérieure de la marine, nous remarquons M. le lieutenant de vaisseau Jean Merveilleux du Vignaux, décoré il y a quelques années, presque au début de sa carrière, à la suite d'actes d'héroïsme.

Cet officier, devant lequel s'ouvre un si brillant avenir, est le fils de l'éminent ex-premier Président de la Cour de Poitiers, un des caractères dont s'honore le plus l'ancienne magistrature.

— Notre ami, M. le docteur Marcel Baudouin, un Vendéen de Paris, vient d'obtenir de l'Académie des sciences le prix Mège, en même temps que M. le professeur Félix Terrier, membre de l'Académie de médecine et officier de la Légion d'honneur, pour leur étude sur la *Suture de l'intestin*.

- M. Baudouin, a fait le 7 octobre, dans les salons du *Dîner Français*, à Paris, une très intéressante conférence, avec projections, sur l'*Amérique du Nord*.

— Nous sommes heureux d'apprendre que notre sympathique compatriote M. Régis Brochet a soutenu, à Poitiers, avec beaucoup de succès sa thèse de docteur en droit.

M. Brochet avait pris pour sujet : *De la représentation des minorités dans les élections législatives*. Il a obtenu la mention « bien ».

— Notre distingué confrère et ami Louis de la Chanonie, déjà secrétaire-général de la *Revue Diplomatique* et collaborateur de l'*Événement*, figure de même parmi les principaux rédacteurs de la *Revue d'Europe*, où il a publié (n° d'octobre 1899) un article très apprécié sur *La Question Jugo-Slave*.

— M. Maurice Guillemet, fils du député de la 1re circonscription de Fontenay, vient d'être attaché au Cabinet du Ministre des Finances.

— Notre excellent ami Henri de Villedieu, avocat à la Cour d'Appel de Paris, a été nommé greffier à la Cour de Cassation et a prêté serment devant la Chambre civile.

— M. Rémy de Simony, directeur du *Publicateur de la Vendée*, vient d'être élu vice-président de la *Presse Municipale Parisienne*.

— Notre vieil ami Auguste Logerie, sous-inspecteur de l'Enregistrement à Paris, est promu au grade d'Inspecteur et envoyé en cette qualité à Foix (Ariège).

— M. l'abbé Bordron, le très distingué curé de Boussy-Saint-Antoine (S.-et-O.) vient d'être nommé à l'unanimité directeur du Cercle central d'études sociales.

— Mme Camille Rousseau, femme de notre sympathique compatriote, a subi avec succès, devant la Faculté de Poitiers, l'examen du Certificat d'études exigé des aspirants au grade de pharmacien.

— M. l'abbé Charles Caille, vicaire à l'Ile d'Yeu, vient de prendre son brevet d'instruction primaire dans le but d'ouvrir un cours de sciences, en faveur des jeunes marins qui veulent devenir capitaines au long-cours.

Un officier Vendéen dans l'armée Boer. — M. le Cte de Villebois-Mareuil, ancien colonel de la Légion Étrangère, vient d'accepter dans l'armée des Boërs le grade supérieur qui lui était offert par le gouvernement du Transvaal.

Les dernières dépêches reçues de Prétoria annoncent que le *Volkstem*, *Journal Officiel du gouvernement du Transvaal*, tient à reconnaître que l'honneur de la *victoire de Colenso* revient à M. de *Villebois-Mareuil* qui, comme *chef d'état-major* du général Joubert, a préparé l'action et était sur le lieu du combat.

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux l'accompagnent.

Conférences. — M. Brunswicg, avocat à Nantes, a fait le 19 novembre une conférence publique à la salle de la Bibliothèque populaire de Fontenay. Sujet : *Voyage au pays des Moulins à vent*, en Belgique et en Hollande.

Le 26 novembre dans la même salle, M. Dortel, avocat, à Nantes, a fait une Conférence sur *Duguesclin dans la Légende et dans l'histoire*.

M. Moussaud a fait le 10 décembre une intéressante conférence sur plusieurs poètes précédemment entendus à la bibliothèque populaire et notamment sur notre jeune et sympathique collaborateur M. Francis Eon, dont l'étude parlée sur Richepin et le Chemineau fut si goûtée du public Fontenaisien, et dont les œuvres publiées ici même ont été justement appréciées.

Récompenses méritées. — Parmi les titulaires des prix littéraires récemment décernés par l'Académie française, nous sommes très heureux de trouver deux de nos compatriotes et amis : M. Edmond Biré (prix Née de 5000 fr. pour l'ensemble de ses remarquables travaux) et M. le comte de Chabot (prix Montyon de 500 fr.) pour sa *Chasse à travers les âges*)

— L'Académie des Inscriptions et Belles Lettres vient de décerner la 2me médaille (1000 fr.) des *Antiquités de la France*, à notre éminent collaborateur, M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure pour sa « Géographie de la Loire-Inférieure ».

Toutes nos félicitations.

Les ocres de la Vérie. — Dans ses recherches sur la Vendée, Benjamin Fillon a touché à une foule de questions intéressant le pays à différents titres. C'est ainsi que dans son livre : « Poitou et Vendée » et dans ses « Lettres à Anatole de Montaiglon » il fait connaître des documents établissant l'exploitation à la fin du siècle dernier de gisements importants d'ocres dans la propriété de la Vérie, près Challans, au bord du marais.

Malgré la publication de ces documents, on avait si complètement perdu les traces de ces gisements qu'on était arrivé à en contester l'existence. De nombreux chercheurs avaient parcouru la propriété sans aucun résultat.

L'été dernier, le Comité départemental de l'Exposition Universelle de 1900 dans le but de développer en Vendée de nouvelles industries, résolut de placer à l'Exposition les matières minérales qui pouvaient prêter à ce développement. Les ocres de la Vérie répondaient particulièrement à ce désir.

M. Charier-Fillon, maire de Fontenay, qui avait autrefois étudié cette question fut prié de procéder à la recherche de ces ocres. Nous apprenons aujourd'hui que, grâce au bienveillant accueil de M. Boux de Casson, propriétaire de la Vérie, les recherches de M. Charier ont été couronnées de succès et que les ocres perdues peuvent désormais être étudiées sur place ; leurs gisements sont bien déterminés, et, sauf, étude technique, tous prêts à exploitation suivie elles figureront donc en bonne place à l'Exposition de 1900.

Malgré le succès de ses recherches, nous savons que M. Charier n'en a pas obtenu complète satisfaction ; en effet, dans les documents publiés autrefois par B. Fillon, Mlle de Lézardière dit expressément que les ocres de la Vérie sont de deux sortes. Les ocres jaunes et d'autres absolument noires.

Or, les ocres jaunes ont été seules retrouvées jusqu'ici, le temps ayant fait défaut pour procéder aux recherches exigées par les autres. Quelqu'exceptionnels que doivent être ces gisements d'ocres noires, on ne peut douter de leur existence, étant donnée la formelle affirmation de Mlle de Lézardière. Quoi qu'il en soit, c'est une question du plus grand intérêt Nous ne doutons pas que des études sérieuses

soient organisées pour la recherche de ces matières peroxydées et qu'on parvienne à livrer à l'industrie ce nouvel élément d'activité.

L'ancien atelier monétaire de Noirmoutier.— M. Arsène Charier qu'intéresse si vivement le passé de l'île de Noirmoutier, s'occupe présentement de la reconstitution de son ancien château. Lors des récentes fouilles qu'il y a faites, il a eu la bonne fortune de retrouver quelques précieux vestiges de l'atelier monétaire qui fonctionnait dans l'île, au XVIe siècle.

— La collection archéologique de M. O. de Rochebrune vient de s'enrichir d'un lot de haches celtiques en silex trouvées récemment dans le Lay, près Mareuil.

Le legs Luneau. — Les membres du comité Luneau ont remis, ces jours-ci, des réductions de l'œuvre de M. Fulconis à M. le Préfet, à M. l'Inspecteur d'Académie, au directeur et à la directrice des écoles normales de la Roche-sur-Yon. Une réduction de la même œuvre a été également laissée à M. le Préfet pour orner la salle du Conseil général.

Courrier Musical. — A l'occasion du mariage de M. William Gousseau, l'habile organiste de Saint-Nicolas du Chardonnet, notre distingué compatriote et ami, M. Arthur de la Voûte a fait exécuter dans cette église plusieurs œuvres inédites empreintes d'un incomparable charme, et qui ont valu au sympathique compositeur de nouveaux et mérités succès.

M. le curé de Saint-Michel-Le-Cloucq vient de fonder en son église une petite maitrise.

Là « Semaine catholique ». — La *Semaine catholique* vient de changer de direction. M. l'abbé Gustave Pavageau succède, dans cette charge, comme dans celle d'aumônier de l'Institution Richelieu, à M. l'abbé Robin, nommé supérieur au Petit-Séminaire des Sables.

Nul doute que sous l'impulsion du « Semeur vendéen », la *Semaine catholique* se maintienne au niveau où l'avait placée M. le chanoine Robin. Tous nos souhaits de bienvenue à notre nouveau confrère.

— Notre confrère et ami Espérandieu vient de prendre la direction de la *Revue épigraphique*, dont le directeur fondateur vient de mourir.

Nos meilleurs compliments.

Une omission a réparer. — La jolie reproduction du médaillon de notre regretté ami Alexandre Bonnin qui illustrait notre dernier numéro a été faite d'après un habile et gracieux cliché mis à notre disposition par M. Gaborit le sympathique artiste photographe Fontenaisien.

CARNET MONDAIN

Le 28 octobre, a été célébré en l'église Notre-Dame de Fontenay le mariage de M. Fleuranceau, lieutenant au 137e d'infanterie, avec mademoiselle Marie Rousse, fille de M. Alfred Rousse, le sympathique compositeur Fontenaisien.

L'église, luxueusement décorée, avait peine à contenir la brillante assistance qui s'y était donné rendez-vous.

Au cours de la messe, plusieurs morceaux de musique sacrée ont été très remarquablement exécutés.

— Le fils de l'honorable conseiller général de l'Ile d'Yeu, M. Poulain, à également épousé à Givet Mademoiselle Marie-Louise Bidou, d'une famille très considérée des Ardennes.

Les témoins du marié étaient le marquis de la Ferronnays et le comte de Bouilheu ; ceux de la mariée, le comte Wherlé et le général Kirtchener, ses cousins.

— En l'église de Parigné (Ille-et-Vilaine), a été de même célébré le mariage de M. le comte Léon de Bagneux avec mademoiselle de la Villegontier.

Les témoins étaient pour le marié : M. le vicomte Z. de Bagneux et le marquis d'Argentré ; pour la mariée : MM. le comte de Boisgelin et le comte de la Belinaye.

Nos meilleurs vœux à tous.

NÉCROLOGIE

M. L'abbé EUGÈNE SACRÉ, curé de Saint-Hilaire-du-Bois, décédé le 25 septembre 1899, dans sa 71e année.

Né à Saint-Hilaire-des-Loges, le 26 avril 1829, M. Sacré avait été vicaire à Cugand de 1856 à 1865. Il était curé de Saint-Hilaire-du-Bois, depuis 1865.

M. HENRI MOREAU, maire des Herbiers, décédé le 26 septembre 1899, à l'âge de 70 ans.

M. le docteur Moreau, universellement estimé de ses concitoyens, avait fondé aux Herbiers un hôpital appelé à rendre les plus grands services.

M. le docteur Bourgeois, député de la Vendée, a éloquement rappelé sur sa tombe les éminentes vertus du regretté défunt.

M. l'abbé AUGUSTE-EMMANUEL GUIBERT, décédé le 8 octobre à la Chapelle-Palluau à l'âge de 72 ans. Né aux Brouzils le 21 avril 1826, M. Guibert avait successivement été vicaire à la Roche-sur-Yon, curé au Langon, où il fit revivre le culte ancien de *Saint-Graoust*, puis à la Chapelle-Palluau, où il vient de succomber.

A ses obsèques, célébrées le 10, sous la présidence de M. le doyen de Palluau, M. le sénateur Halgan a fait en quelques phrases émues, l'éloge du regretté défunt.

Nous prions M. le doyen de l'Hermenault d'agréer nos respectueuses et très vives condoléances.

Mme ARMAND DE BÉJARRY, née HONORINE-MARIE RAMPILLON DE LA LARGÈRE, décédée le 28 octobre 1899, dans sa 65e année.

Sa mort met en deuil les familles de Béjarry, de Bernon, Rampillon de la Largère, de Rochebrune, de Suyrot, des Nouhes, de Tinguy, auxquelles nous adressons nos bien sincères condoléances.

M. RENÉ CORNIÈRE, fils du sympathique Président de l'*Union des Vendéens de Paris*, décédé à l'âge de 17 ans.

Nous offrons à M. et Mme Cornière nos plus douloureux hommages.

Mme HENRIETTE-CAROLINE DE SUYROT, baronne douairière de Lauzon, décédée au château de Péré-en-Forêt, par Beauvoir (Deux-Sèvres) à l'âge de 77 ans.

Cette mort met en deuil deux honorables familles implantées de temps immémorial en Poitou et en Vendée, où elles donnent l'indéfectible exemple des vertus chrétiennes.

Qu'elles reçoivent l'expression de nos bien respectueuses sympathies.

M. ALEXANDRE TATTET, décédé à Paris, à l'âge de 76 ans.

M. Tattet était frère de Mme Alfred Le Roux et oncle de notre dévoué et si sympathique sénateur, M. Paul Le Roux.

Nous prions M. et Mme Paul Le Roux d'agréer nos biens vives condoléances.

Des liens d'amitié unissaient la famille du regretté défunt à Alfred de Musset.

M. le chanoine CHARLES RAINTEAU, décédé subitement à Luçon, le 17 novembre à l'âge de 66 ans.

M. Rainteau, né à Luçon, le 17 décembre 1833, avait été sucessivement professeur au séminaire des Sables, vicaire à la Garnache, curé du Sableau, de Thiré, de Barbâtre, de Sainte-Cécile et doyen de Sainte-Hermine.

M. le docteur CORMIER, décédé le 27 novembre à Saint-Denis-La-Chevasse.

A ses obsèques, qui ont eu lieu le 30, MM. de Lavrignais et le docteur Mignen ont retracé en termes émus la vie du regretté défunt.

Mme veuve FROGER, née TRIOUX, propriétaire à Mareuil, décédée subitement le 2 décembre 1899.

Mme Froger a fait don à la commune de Mareuil de l'ancien château restauré de cette localité, pour en faire un hôtel de ville.

Mme CHARLES POIRIER-COUTANSAIS née LÉONIE PÉRIER décédée le 11 décembre à la Roche-sur-Yon, à l'âge de 51 ans.

M. GASTON SABOURAUD, ancien député de la Vendée, décédé à Nieul-sur-L'Autise, à l'âge de 53 ans, le 16 décembre 1899.

M. Sabouraud ne fut pas seulement un homme politique distingué ; mais encore un lettré et un bibliophile de mérite.

Nous prions Mmes Sabouraud d'agréer nos plus respectueuses condoléances.

M. EUGÈNE BIDAU, peintre vendéen d'un grand mérite, décédé à Paris, le 14 décembre 1899.

M. l'abbé GAUDIN, ancien curé de Rosnay, décédé au Bourg-sous-la-Roche le 18 décembre.

M. ÉDOUARD LACUVE, directeur-imprimeur du journal *Le Mellois*, auteur de nombreuses et spirituelles publications en patois poitevin, décédé à Melle le 19 décembre 1899, dans sa 72e année.

M. NATHALY-MARIE ROBERT, comte LEROY DE LA BRIÈRE, ancien receveur des Finances, officier d'Académie, décédé le 22 décembre 1899 à l'âge de 56 ans, à Paris.

M. JEAN COULAIS, président du Conseil d'arrondissement de Fontenay-le-Comte, décédé au Langon le 30 décembre 1899, à l'âge de 76 ans.

Enfin la *Revue Poitevine et Saumuroise* annonce la mort de M. ANTOINE BART, ancien représentant du peuple à l'Assemblée Législative de 1849 et auteur d'un ouvrage dont nous avons parlé dans son temps et ayant pour titre : *Un général de l'An Deux*.

BIBLIOGRAPHIE

A TRAVERS LES REGISTRES DU CANTON DE SAINT-FULGENT. — L'aimable et savant archiviste de la Vendée, M. A. Barbaud, continue avec succès son Inventaire des Registres d'État civil de la Vendée.

Le rapport qu'il a présenté cette année au Conseil général (août 1899) concerne le *Canton de Saint-Fulgent* et contient de nombreux renseignements d'un intérêt considérable pour l'histoire des anciennes familles du Bas-Poitou, — notamment pour les *Baudry d'Asson*, *de Royrand*, *de Tinguy*, *de Gazeau*, *Coutouly*, *de Chevigné*, *Bertrand*, *des Nouhes*, *de Goué*, *Sajot*, *Marchegay*, *Paillou*, *de Rorthays*, *Thiériot*, *de Buor*, *de la Fontenelle*, *Mauclerc*, *Durcot*, *Prévost*, *Guerry de Beauregard*, *d'Escoubleaux*, *Darrot*, *Duchaffault*, *de Suzannet*, *de Sapinaud*, etc...

Mentionnons-y également quelques annotations précieuses pour l'histoire de ce canton : la bénédiction de la petite cloche de Saint-Fulgent, le 9 décembre 1752 ; celle de la croix et du grand autel de cette même église, le 16 novembre 1764 ; la bénédiction de la grosse cloche des Brouzils, pesant 960 livres, le 10 juillet 1707 ; la bénédiction de la cloche de la chapelle domestique de Boisreau, en la paroisse de Chauché, le 4 octobre 1723 ; celle de la petite cloche de l'église, le 23 juillet 1762 ; de la grosse cloche à laquelle on a donné le nom d'*Emilie* (26 août 1776) ; et de deux autres, nommées *Emilie* et *Pélagie*, le 3 novembre 1786 ; la démolition de la chapelle Begoin, de cette même paroisse de Chauché, en septembre 1792 ; la fonte et bénédiction de cloche de Chavagne-en-Paillers, le 30 novembre 1715 ; la réception des reliques obtenues à Rome pour cette même paroisse, par la médiation des amis de Jacques Bousseau, sculpteur du Roi et de l'Académie des Arts de Paris, le 22 mai 1719, etc...

— On accuse parfois la *Revue* de ne pas arriver à l'heure exacte. L'annuaire de la *Société d'Emulation de la Vendée* pour 1898, qui nous est remis fin octobre 1899, est une preuve que nous sommes en ce cas en fort excellente compagnie. Ce retard ne diminue en rien, du reste, le grand intérêt du nouveau volume, et nous y avons particulièrement lu avec plaisir : la suite des *Essais historiques sur le Talmondais*, de M. G. Loquet, l'étude de M. l'abbé Teillet sur *Saint-Martin-des-Noyers et Sainte-Agathe de la Grève*, la notice de M. Henri

Renaud sur la *Commune de Givrand*, et la monographie consacrée à l'*Ecole Royale de Bourbon-Vendée* (1814-1838), par M. Eugène Louis.

— Le numéro de décembre 1899 du *Mercure Poitevin* contient la suite de l'intéressante notice de notre ami H. Baguenier Desormeaux sur *Bonchamps avant la Guerre de Vendée*, et la fin de l'étude de notre distingué collaborateur H. Clouzot sur les *Comédiens et Auteurs dramatiques en Poitou au XVIIIe siècle*. Les dernières pages sont consacrées à l'abbé Gusteau, auteur d'une *Pastorale* représentée pour la première fois à Doix en 1742, et remise à la scène, le 20 avril dernier à Niort, par notre ami M. l'abbé Mouchard.

En appendice, M. Clouzot reproduit une lettre de Saucerotte de Raucourt, directeur des Comédiens du roi de Pologne, adressée en 1758 de Fontenay-le-Comte au Procureur général du Roy, et que M. René Vallette avait antérieurement publiée dans le *Bulletin de la Société littéraire et archéologique de la Vendée*.

— Nos lecteurs trouveront encartée dans ce fascicule la reproduction photographique d'une pièce établissant, d'une façon incontestée, ce que nous avons déjà dit ici même au moment où paraissait le volume de l'abbé Robert sur l'*Expédition de Quiberon*, à savoir que c'est notre compatriote le *Chevalier Gilbert-Alexis Guerry de Beauregard*, lieutenant de vaisseau et non tout autre, qui renouvelant l'héroïque action de Régulus, se jeta à la mer après la capitulation, pour aller dire à la flotte anglaise de cesser le feu, et qui, du reste, n'en fut pas moins odieusement fusillé par les troupes républicaines.

Ce précieux document, et quelques autres non moins incontestables, figureront dans une brochure que prépare le descendant du vaillant officier vendéen, notre excellent ami, M. le comte de Guerry de Beauregard de la Boissière.

— Sous ce titre *Le Canton de Chantonnay à travers l'histoire*, M. Louis Brochet vient de faire paraître un nouveau et fort joli volume (Fontenay, Claireaux, 1899, in-4° de 170 p.) Ce volume contient une série d'intéressantes notices historiques sur les différentes communes de ce canton, pour la rédaction desquelles l'auteur a intelligemment utilisé, en même temps que le fruit de ses personnelles recherches, les travaux publiés sur cette contrée par MM. Paul Marchegay, du Tressay, Aillery, Léon Audé, de Béjarry, Chassin, René Vallette, etc...

— Notre distingué compatriote, M. le Vte Paul de Chasteigner de la Rochepozay a publié dans la *Revue des Questions Héraldiques* (et à part — Vannes Lafolye, 1899, in-8° de 16 p.) une intéressante étude sur l'Ambassade de Monsieur de la Rochepozay à Rome (1576-1581)

dans laquelle il rectifie avec raison une erreur de l'éditeur du Journal de voyage de Montaigne, qui donnait à entendre que l'ambassadeur de France à Rome était alors M. d'*Elbine*, alors qu'il fallait lire d'Abain (Louis Chasteigner, seigneur d'Abain, de la Rochepozay et autres lieux).

— Notre éminent compatriote M. Edmond Biré a fait paraître, comme nous le disons plus haut, chez Garnier, à Paris, le 5e volume de sa nouvelle édition des *Mémoires d'Outre-Tombe* de Châteaubriand, enrichie de précieuses notes.

Un chapitre y est consacré à la *Descente de la duchesse de Berry en Provence et à son arrivée en Vendée*.

— Du même : *Papiers d'autrefois (Gazette de France*, du 11 septembre) ; — *Autour de Mme de Staël* (n° du 2 octobre) ; — *Nos écrivains militaires* (*Univers et Monde* du 5 septembre) ; — *L'Empire libéral* (n° du 19) ; — *Romanciers et poètes* (*Gazette de France* du 16 octobre) ; — *L'Histoire de Bretagne* (n° 30) ; — *La dernière des Condé (Univers et Monde* du 4 octobre) ; — *Journal et souvenirs sur l'Expédition d'Égypte* (n° du 17) ; — *Quinze ans de haute police sous le Consulat et l'Empire* (n° du 31) ; — *Pour ma paroisse* (*Vérité* du 18 octobre) ; — *Une Correspondance inédite de Paul Féval* (*Correspondant* du 25 octobre).

— M. Théodore Botrel, le charmant barde breton, vient de faire paraître chez l'éditeur Ondet un nouveau recueil intitulé *Les Chansons de la Fleur-de-Lys*. Nous en extrayons ces jolis couplets :

LE MOUCHOIR ROUGE DE CHOLET.

J'avais acheté, pour ta fête,
Trois petits mouchoirs de Cholet,
Rouges comme la cerisette ;
Tous les trois, ma mie Annette,
Oh ! qu'ils étaient donc joliets
Les petits mouchoirs de Cholet...

Ils étaient là, dans ma poquette,
Dans mon vieux mouchoir blanc... si laid
Et chaque nuit, la Guerre faite,
Dans les bois, ma mie Annette,
En rêvant de toi, je rêvais,
Aux petits mouchoirs de Cholet !

Les a vus, Monsieur de Charette,
Les voulut ; je les lui donnai...
Il en mit un dessus sa tête
Le plus biau, ma mie Annette !
C'était le plus fier des plumets...
Le petit mouchoir de Cholet !

Fit de l'autre une cordelette
Pour pendre son sabre au poignet;
Fit du troisième une bouclette
Sur son cœur, ma mie Annette.
... Et tout le jour les Bleus visaient
Le petit mouchoir de Cholet!

Ont visé le cœur de Charette...
... Ont troué... celui qui t'aimait!
Et je vas mourir, ma pauvrette,
Pour mon Roy, ma mie Annette...
Et tu ne recevras jamais
Tes petits mouchoirs de Cholet!

Mais, qu'est-ce là, dans ma poquette?
C'est mon vieux mouchoir blanc... si laid!
Je te le donne pour ta fête,
Plein de sang, ma mie Annette:
Il est si rouge qu'on dirait
Un mouchoir rouge de Cholet!

— M. l'abbé F. Uzureau, l'érudit aumônier du Champ-des-Martyrs d'Angers, poursuivant avec un grandissant intérêt ses études sur les victimes vendéennes de la Révolution, a récemment publié une notice curieuse (Laval, imprimerie Moderne, 1899, in-4° de 8 p.), sur *Un aumônier des Chouans. — Jean Baudouin, vicaire à Avrillé* [dans le diocèse d'Angers].

Du même: *Les Filles de la Sagesse devant le comité révolutionnaire de Cholet*, dans *la Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest*.

— M. Joseph Rousse, l'érudit conservateur de la Bibliothèque publique de Nantes, continuant la publication de ses curieuses notices sur les chefs secondaires de l'insurrection vendéenne, a fait paraître dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* (n° de novembre 1899) d'intéressantes pages sur *Joseph-Marie de Flameng*, de Saint-Philbert-de-Grandlieu, lieutenant du marquis de la Roche-Saint-André, qui contribua à la prise de Pornic, y fut fait prisonnier et froidement assassiné par le commandant républicain Coueffé.

— Sans plus de souci du procès qui lui a été intenté par notre compatriote M. Ernest Brisson, la revue des *Souvenirs et Mémoires* poursuit la publication des *Mémoires pour servir à l'histoire des guerres de la Vendée* de Mercier du Rocher. Le fascicule d'octobre contient la fin de ces Mémoires, dont le dernier catalogue de M. Clouzot nous annonce d'autre part l'apparition en volume.

— Le *Pays Poitevin*, depuis de longs mois attendu, vient de faire paraître son 11e numéro de mai-novembre 1899. Ce numéro, très inté-

ressant comme tous ses devanciers, contient le début d'une étude de M. H. Gelin, sur *Le Marais de la Sèvre Niortaise*, avec illustrations d'après des clichés de M. J. Robuchon.

— Nous avons reçu, par l'intermédiaire aimable de notre confrère A. Barrau, la très artistique publication que M. Grandjouan — un dessinateur impressionniste du plus brillant avenir — vient de consacrer sous le titre de *Nantes-La-Grise* aux quartiers les plus pittoresques de la grande cité bretonne.

M. Grandjouan a, paraît-il, le projet de promener de même son évocateur crayon à travers les sites grandioses et les curieux monuments de la Vendée. Il n'est que temps. Car, hélas! tout s'en va chez nous. La cognée détruit les séculaires futaies, la mine fait sauter les collines rocheuses, et l'amour immodéré du neuf aura bientôt jeté bas la dernière de nos vieilles églises!

— Sous le titre: *A travers La Vendée. — Saint-Hermine et son canton*, M. René Vallette vient de réunir en une élégante brochure de 80 pages (Fontenay-Cormeau 1899), les notices historiques et archéologiques, publiées par lui sur les différentes communes du canton, dans les *Paysages et Monuments du Poitou* d'abord, et plus récemment dans le *Patriote de la Vendée*.

De M. René Vallette, également : *Alexandre Bonnin de Fraysseix*, notice biographique, accompagnée d'un portrait (grand in-8° de 10 p. Lafolye Vannes 1899) ; — *Le calvaire de Ripoche*, sous la signature *Dom Val*, dans l'*Étoile de la Vendée*; — *Au pays des Echaudis*, chronique dédiée à M. Emmanuel Aimé, dans le *Vendéen de Paris* (n° du 1er décembre 1899).— et *Noël sous les balles — Récit de l'Invasion*, dans la *Revue de l'Ouest* du 26 décembre.

— *Le Patriote de la Vendée* donne en feuilleton un fort joli roman inédit de notre regrettée collaboratrice Mme Claire Normand, ayant pour titre : *A côté de l'Amour*.

— M. E.J. Tardif a publié récemment, sur les *Chartres Mérovingiennes* de l'abbaye de Noirmoutier, une étude, suivie de la Chronologie du règne de Dagobert II. Dans ce travail de haute érudition, M. Tardif a réussi à préciser quelques dates jusqu'ici incertaines de l'histoire des Mérovingiens

— De M.B. Triger, dans la 2e livraison de la *Revue historique et archéologique du Maine* : *La prise du Mans par les Chouans*, 15 octobre 1799.

— Notre excellent et si laborieux ami, H. Baguenier Desormeaux, continue dans la *Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest* (n° d'octobre), ses précieuses *Notes d'un curieux sur les Suspects* en *Anjou* et en *Vendée*.

—Dans la *Semaine Catholique* de Luçon du 2 décembre, sous ce titre : *La Paroisse de Saint-Maurice-des-Noues dans le Passé*, et sous la signature de notre collaborateur, M. l'abbé Teillet : quelques, notes d'histoire locale sur cette paroisse, dont M. René Vallette a précédemment donné lui-même une notice dans les *Paysages et Monuments du Poitou*. .

— A signaler dans le *Patriote de la Vendée* ; (n° du 5 octobre 1899) *Vieilles choses et vieilles gens de Vendée : Lettre de Carnot ministre de l'Intérieur au maire Laval sur le projet qu'avait Testard de créer un journal à Fontenay*, de JEHAN LE FEUDISTE.

Du même (n° du 29 octobre) : *Bussy d'Amboise à Fontenay*.

De l'ami *Fontenac* (n° du 8 octobre). *Les « Mal Convertis » de Doix*, miettes d'histoire.

Du même (*Patriote* du 22 octobre) : Les *tapisseries du Palais de Justice de Fontenay en 1788* ; (n° du 17 octobre), *Le Milicien de la Pommeraie*.

— Sous le titre *Conseils aux gymnastes*, notre compatriote et ami, M. Georges Gandriau, le très dévoué président de la Société de Gymnastique de Fontenay, vient de réunir en un charmant petit volume coquettement édité par M. Claireaux, imprimeur-libraire, toute une série d'avis, de conseils et d'anecdotes à l'usage des Gymnastes.

— Notre ami Jos. Berthelé, le savant archiviste de l'Hérault, plus ardent carillonneur que jamais, nous envoie de Montpellier deux plaquettes : l'une sur la *Cloche de l'Ancienne prison de la Fère* (1653), et l'autre consacrée à la critique bibliographique d'un nouveau volume sur *l'Epigraphie campanaire Ardennaise*.

— M. Louis de Grandmaison, le savant archiviste d'Indre-et-Loire, a publié dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (année 1899, t. LX) de *Nouvelles Recherches sur l'origine et le lieu de naissance de Descartes*. La conclusion de ces intéressantes pages est que : si René Descartes appartient bien à la Touraine par le lieu de sa naissance, il appartient un peu aussi au Poitou par l'origine de sa famille, son père étant né et s'étant marié à Chatellerault.

— A lire dans la *Revue Historique de l'Ouest* (n° de septembre-octobre, sous la signature de l'abbé Victor Grégoire : *Le Grand choc des Échaubrognes* (17 mai 1815), auquel prit part comme chef de la division vendéenne des Aubiers, *M. Alexis des Nouhes*.

— Notre infatigable ami M. le docteur Marcel Baudouin, va prochainement publier un volume sur *Les Femmes médecins*.

— M. Guy Collineau prépare, nous dit-on, une *Histoire des Sables-d'Olonne.*

— Dom Fourier Bonnard, chanoine régulier de l'abbaye de N.-D. de Beauchêne, près Cerizay, vient d'achever l'histoire de *l'Abbaye de la Sainte-Trinité de Mauléon* (aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre).

— Pour paraître également : *l'Annuaire de l'enseignement pour le département de la Vendée,* par M. J. Neymon, secrétaire de l'inspection académique.

— Dans le n° de décembre du *Saint-Pierre*, bulletin paroissial de Sainte-Croix-de-Vie, récemment fondé par M. l'abbé Jules Richard : La *Fondation de Sainte-Croix-sur-Vie*, page d'histoire locale, d'après les notes de M. l'abbé Pontdevie.

— Notre distingué confrère M. Tollaire a publié dans le *Gotha français* du 1er décembre dernier une savante étude sur la *Loi Salique.*

— De M. Henri Bourgeois : *Biographies de la Vendée militaire.— André Ripoche* (Luçon, Bideaux 1899, 36 p., prix 0 fr. 30).

— M. Troussier a publié dans l'*Echo de Saint-Filbert* de Noirmoutier, une étude intéressante, bien que hâtive, sur *les Prisons de Noirmoutier sous la Terreur.*

— De M. l'abbé E. Rafin, le distingué curé de Bazoges-en-Pareds, *Allocution adressée à M. le marquis Louis-Aymer de la Chevalerie et à mademoiselle Marie de Ponlevoye, à l'occasion de leur mariage en l'église de la Châtaigneraie, le 6 septembre 1899,* (broch. in-8° de 12 p., Fontenay, Gouraud, 1899).

— Dans la *Révolution française*, de septembre 1899 : *M. Edmond Biré et les légendes révolutionnaires*, par M. H. Cheguillaume.

— A lire dans *le Vendéen de Paris* de septembre-octobre 1899 : un article signé O. R. sur *le Marais Poitevin.*

— Dans le numéro de septembre de la *Revue de la Jeunesse catholique* sous la signature UN CONGRESSISTE : *Le Congrès de la Roche-sur-Yon.*

— Nous recevons de notre ami Jules Bois, son nouveau et délicieux volume *La Nouvelle douleur*, et applaudissons de tout cœur au légitime succès qui en a accueilli l'apparition. Sous notre rubrique : *A travers les livres*, il en est rendu un compte plus détaillé. Nous y renvoyons le lecteur.

L'éminent auteur vient d'écrire une exquise préface pour *l'Au-delà* de Jacques Le Lorrain et prépare un nouveau volume qui paraîtra prochainement chez Ollendorff sous ce titre : *L'Invisible.*

— Nous souhaitons longue vie, et complète prospérité à la nouvelle Revue hebdomadaire, qui vient de paraître à Paris, (14, rue de Beaune, 8 francs par an), sous ce titre : La *Renaissance politique et Littéraire*, et parmi les rédacteurs de laquelle nous comptons de vaillants et excellents amis.

Bouquinerie Vendéenne :

De la *Revue des Autographes* (34, rue du Faubourg Poissonnière), n° de novembre 1899 :

5. Alquier (Ch., baron), célèbre diplomate, député de la Charente-Inférieure à la Constituante et de Seine-et-Oise à la Convention, né à Talmond (Vendée) en 1752, mort en 1826. — L. a. s. ; Amsterdam 28 germinal an III, 1 p. in-4. Belle lettre. 5 »

127. Hugo (Abel), littérateur distingué, frère de Victor Hugo, né en 1798, mort en 1855.— L. a. s à M. Trébuchet, son oncle, à Nantes; Paris 25 mai 1820, 2 p. 2/3 in-4 Légère déchirure enlevant un mot. Raccommodée. 8 »

Très belle lettre ou il lui exprime le désir de visiter les antiquités de la Bretagne et de la *Vendée*.

134. Kercado (L.-Alex.-M. Le *Sénéchal*, marquis de), brave lieutenant général du règne de Louis XV, né en 1712, mort 1763. — L. a. s.; *Les Sables-d'Olonne*, 10 août 1761, 2 p. in-4. 15 »

Très intéressante lettre où il donne la liste des ouvrages ou mémoires sur l'art militaire, dont il est l'auteur. Curieux détails.

137. La Fare (Ch.-Aug marquis de), écrivain et poète célèbre du XVIIIe siècle, auteur de *Mémoires*, né dans l'Ardèche en 1614, mort en 1712, — Piece sig.; Paris, 10 juin 1705, 1 p. in-4 obl., cachet bien conservé, superbe pièce. *Rare*. 25 »

193. Richelieu (Nicole *du Plessis*), femme d'Urbain de Maillé, marquis de Brézé, maréchal de France, sœur du Cardinal, morte en 1635. — Let. aut sig. de son monogramme à sa belle sœur Mme de Richelieu, (femme d'Henry du Plessis) ; 3 p. 1/2 in-4, cachets et soies. 20 »

Très belle lettre toute relative à son frère Henri du Plessis, et où elle souhaite « que luy et *M. de Luçon* (Richelieu) soient maintenant en bonne intelligence. »

— L'abondance des matières nous oblige à grand regret de remettre au 1er fascicule de 1900 le commencement de la publication annoncée du *Journal inédit* de Mercier du Rocher et les intéressantes pages que nous adresse notre éminent collaborateur, M. l'abbé Bossard, sur *la Révolution à l'Ile d'Yeu*.

— Dans le dernier N° de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, sous la rubrique : *Les familles Rochelaises*, une intéressante étude de généalogie locale sur la famille Harouard, dont M. René Vallette, dans ses *Châteaux de Vendée* (article *St-Sornin*), avait précédemment parlé.

Un de ces Harouard, Pierre, mort en 1711, avait épousé Suzanne Bernon, qui se remaria avec messire Gasbard Bernard de Marigny, écuyer, seigneur de la Motte-Marigny, lieutenant de vaisseau, chevalier de saint Louis. Elle en eut un fils qui fut le père du général vendéen et une fille qui épousa M. de Régnon de Chaligny.

— Le N° du *Gaulois* du 22 octobre reproduit de la nouvelle série de *choses vues* de Victor Hugo, une page fort curieuse : *L'exécution de Louis XVI*. Nous y lisons notamment qu'après l'exécution l'abbé Edgeworth « passa la rivière, prit la rue du Bac, puis la rue du « Regard et parvint ainsi à gagner la maison de *Madame de Lézardière* « près de la barrière du Maine ». Et plus loin : « Madame de Lézar- « dière, atteinte d'une grave maladie depuis près d'un mois, ne « peut supporter le coup de la mort de Louis XVI. Elle mourut dans « la nuit du 21 janvier ».

Madame de Lézardière, née Marie-Jeanne-Charlotte Babaud de la Chaussade fut la mère de la célèbre Mademoiselle de Lézardière.

— *Extrait des Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :*

Séance du 13 octobre 1899. — M. de Barthélemy présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Charles Farcinet, un volume intitulé : *L'ancienne famille de Lusignan, les premiers sires de ce nom, les comtes de la Marche, Geoffroy la Grand' Dent, les rois de Jérusalem et de Chypre.* (Vannes, 1899, in-8°.

« M. Charles Farcinet, auteur de l'ouvrage que j'ai l'honneur « d'offrir à l'Académie, a rempli pendant longtemps les importantes « fonctions de chef du personnel préfectoral au Ministère de l'Inté- « rieur. L'heure de la retraite ayant sonné, il occupe ses loisirs à « des recherches d'érudition, principalement sur l'histoire et la « numismatique de la Vendée, son pays d'origine.

« Son dernier travail, celui que je présente aujourd'hui, est con- « sacré à la maison de Lusignan, sur les origines assez obscures de « laquelle il apporte quelques éclaircissements. On lui doit la recti- « fication assez importante d'une erreur souvent répétée au sujet de « Hugues IX de Lusignan, présenté par tous les auteurs comme « fils de Hugues VIII, tandis qu'il était son petit-fils ; ce fait est « indiscutable en présence du texte d'une charte de l'abbaye des

« Châtelliers. Une autre rectification a pour but d'établir que, con-
« trairement à une assertion des *Layettes du Trésor des Chartes,*
« Geoffroi, seigneur de Vouvant, ne doit pas être confondu avec son
« homonyme, seigneur de Jarnac, qui n'était pas né à la date
« indiquée.

« A propos des rois de Jérusalem et de Chypre de la maison de
« Lusignan, M. Farcinet établit que leur descendance se suit jus-
« qu'en 1489, mais qu'elle s'éteignit à la fin du XVe siècle. Il en
« conclut que les personnes qui se donnent aujourd'hui comme
« *princes de Lusignan* ne s'appuient que sur des prétentions sans
« fondements. »

— Nous lisons également sur le même sujet dans *Le Moyen-Age*, revue d'histoire et de philologie, publiée à Paris, tome XII, p. 451 (septembre-octobre 1899) :

« La généalogie des Lusignan est pleine d'obscurités, divers per-
« sonnages de cette famille ayant porté le même nom de père en
« fils. M. Charles Farcinet a réussi à débrouiller cette filiation dans
« un ouvrage qni en est à sa seconde édition (*L'ancienne famille de*
« *Lusignan,* Fontenay-le-Comte, 1899, in-8°). C'est ainsi qu'à l'aide
« d'actes du Cartulaire de l'abbaye des Chatelliers et d'une charte de
« l'Absie, il est établi que Hugues IX était non pas le fils, mais le petit-
« fils de Hugues VIII. M. Farcinet fait porter ses recherches particu-
« lièrement sur un Lusignan qui, sous le nom de Geoffroy la Grand'
« Dent, est devenu un héros de roman, un personnage légendaire,
« popularisé par l'image et la médaille. D'après lui, ce Geoffroy doit
« être identifié non pas avec Geoffroy Ier, mais avec son fils Geoffroy II,
« né vers 1198 et mort en 1248. Il prit part aux luttes que soutint
« son cousin Hugues X, comte de la Marche, contre Henri III d'An-
« gleterre, et M. Farcinet a réuni un certain nombre de documents
« relatifs à ce Geoffroy, dont quelques-uns étaient inédits. » M. P.

— De M le docteur Atgier, archiviste bibliothécaire de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers : *Les sires de Mauléon, seigneurs de l'Ile de Ré, d'après des documents inédits ou peu connus* (1137-1268. Angers, Lachèze 1898, in-8° 40 p.)

Mauléon était une seigneurie entre Thouars et Montaigu qui relevait de la vicomté de Thouars et du comté du Poitou.

— A lire dans les *Archives historiques du Poitou* (tome XXVIII) la première partie du *Cartulaire des sires de Rays* (1160-1449), tiré des archives du duc de la Trémoille par M. René Blanchard. On y trouve d'intéressants détails sur Gilles de Rais, dont on connaît la fin tragique.

— A lire également dans la *Revue d'Archéologie poitevine* (N° de décembre 1899) : *Les inventaires du château de Mouseil (Vendée) de 1697 à 1702* par Mgr X. Barbier de Montault.

R. DE THIVERÇAY.

31 décembre 1899.

La « REVUE DU BAS-POITOU »

OFFRE

à ses Collaborateurs et Abonnés

SES

meilleurs vœux de nouvel an.

REVUE DU BAS-POITOU

12e Année

TABLE DES MATIÈRES

TEXTE

I. — Les Poètes du Bas-Poitou. — *L'abbé François Gusteau*, par M. N. Mouchard, prêtre... 5

II. — Les Grandes Journées de la Vendée militaire. — *Les Combats de la Châtaigneraie et de Fontenay* (mai 1793), par M. l'abbé F. Deniau... 49

III. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite), par M. E. Bourloton... 69

IV. — L'Art en Vendée. — *A propos d'un groupe de Gaston Guitton*, par M. A. Bonnin... 87

V. — Muses Vendéennes. — *Les Rochers*, par M. Francis Eon. 91

VI. — Une page d'histoire Sablaise. — *La réunion de la Chaume à la ville des Sables au siècle dernier*, par M. Hugues Laincolle. 93

VII. — Notes d'Archéologie Vendéenne. — *La vieille cloche de l'église de Châteauneuf*, par M. Jos. Berthelé. 102

VIII. — *Le Théâtre à Fontenay sous la Terreur*, par M. A. Bitton. 110

IX. — Camées Vendéens. — *M. Edouard Hervé*, par M. Ernest Merson. 120

X. — A travers les Livres, par ZZZ... 124

XI. — Chronique et Bibliographie, par R. de Thiverçay. ... 126

XII. — Les Armes historiques du Poitou. — *L'épée XVIe siècle* du marquis d'Harambure, par M. O. de Rochebrune. 157

XIII. — *Pourquoi une statue de Richelieu à Luçon*, par M. C. Calvet. 161

XIV. — Le *Clergé de la Vendée pendant la Révolution*, par M. E. Bourloton. 177

XV. — L'Histoire d'un Drapeau de la Grande Guerre. — *L'Insurrection Vendéenne à Moncoutant, Bressuire et Châtillon* (suite et fin), par M. C. Puichaud... 191

XVI. — La *Terre abandonnée.* — Nouvelle vendéenne (suite), par M. G. GUITTON... 210
XVII. — Le *Journal d'un Sablais* (1803-1804), par M. H. COLINS. 227
XVIII. — Muses Vendéennes. — *Sur le Golgotha*, par M. A. MÉTAY. 242
XIX. — Le Bas-Poitou à Port-Royal. — *Antoine Baudry d'Asson chez les Jansénistes*, par M. RENÉ VALLETTE. 244
XX. — Les *Cent Jours dans l'Ouest.* — La Rochelle et la Roche-sur-Yon (suite), par Mme RENÉE MONBRUN... 247
XXI. — En Tunisie. — *Notes de voyage d'un touriste Vendéen*, par M. L. DE LA CHANONIE. 261
XXII. — La Vie littéraire. — *La Terre qui meurt*, de M. R. Bazin, par M. A. BARRAU... 265
XXIII. — *Journal d'un Fontenaisien sous la Terreur* (suite), par M. RENÉ VALLETTE. 270
XXIV. — *Les Vendéens à Quiberon*, par M. CHARLES ROBERT, de l'Oratoire. 276
XXV. — Chronique et Bibliographie, par R. DE THIVERÇAY... 279
XXVI. — *Alexandre Bonnin de Fraysseix*, par RENÉ VALLETTE. 307
XXVII. — *La restauration de la Fontaine des Quatre-Tias de Fontenay*, par O. DE ROCHEBRUNE. 315
XXVIII. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite), par E. BOURLOTON... 321
XXIX. — Les Grandes Journées de la Vendée militaire. — *Le combat du 25 mai 1793 à Fontenay*, par M. l'abbé DENIAU. 344
XXX. — *Les Représentations dramatiques dans les Collèges Poitevins*, par M. H. CLOUZOT... 374
XXXI. — *Les vieilles chansons de chez nous.* — *La Complainte du sire de Péroux et de son ché « l'Abri «*, par M. l'abbé H. BOUTIN... 387
XXXII. — *Les peintres du siècle.* — *Paul Baudry*, par M. JULES BRETON. 392
XXXIII. — *Les Canons historiques de la Vendée militaire.* — *La Marie Jeanne et le Missionnaire.* — Lettre du Mlle DE VILLOUTREYS... 398
XXXIV. — *Chez Barbe-Bleue.* — *Le château de Tiffauges*, par M. L. BROCHET... 401
XXXV. — *Les Chevaliers du Saint-Esprit de la province de Poitou*, par M. le Vte PAUL DE CHABOT... ... 414
XXXVI. — Chronique et Bibliographie, par M. R. DE THIVERÇAY. 434

XXXVII. — *La Renaissance en Bas-Poitou. — L'église de Fenioux* (Deux-Sèvres) par M. O. DE ROCHEBRUNE. 455

XXXVIII. — *Les Origines de la Guerre de Vendée.* — Notes de psychologie historique, par M. MAURICE PROUTEAUX... 457

XXXIX. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite), par M. EDGAR BOURLOTON... 469

XL. — *Beauvoir-sur-Mer au XIe siècle*, d'après un décret inédit d'Isambert, évêque de Poitiers vers 1040, par M. LÉON MAÎTRE... 489

XLI. — *Essai d'Epigraphie Vendéenne* (suite), par M. RENÉ VALLETTE... 500

XLII. — *Petits drames Vendéens. — La hache de Ripoche*, par M. EMILE GRIMAUD. 510

XLIII. — *Le Journal d'un Sablais en 1803*, (fin) par M. H. COLINS. 514

XLIV. — *Les Cent jours dans l'Ouest. — La Rochelle et La Roche-sur-Yon* (suite et fin), par Mme RENÉE MONBRUN... 529

XLV. — *Deux Victimes Vendéennes*, par M. l'abbé F. UZUREAU. 544

XLVI. — *La géographie gauloise du Bas-Poitou.* — Principaux points archéologiques des cantons de Ste-Hermine et de L'Hermenault, par M. A. B.. ... 553

XLVII. — *La Terre abandonnée*, nouvelle Vendéenne, (suite), par M. G. GUITTON.... 561

XLVIII. — *La Société française d'archéologie en Bretagne.* — Souvenirs d'un congressiste vendéen (suite), par M. Ed. DU TRÉMONT... 580

XLIX. — Correspondance. — *Une réponse à MM. Crétineau-Joly*, par M l'abbé EUGÈNE BOSSARD... 588

L. — *A travers les Livres.* par ZZZ 593

LI. — Chronique, par R. DE THIVERÇAY... 600

LII. — Nécrologie 612

LIII. — Bibliographie.. 615

LIV. — Table des matières. 627

GRAVURES

I. — *Portrait inédit de l'abbé François Gusteau*, d'après un tableau du temps appartenant à M. E. Baron. 5

II. — *Le général vendéen de Bonchamps*, d'après un crayon de la collection de M. H. Baguenier Desormeaux. 69

III. — *Marie-Jeanne*, le canon des Vendéens, eau-forte de M. O. DE ROCHEBRUNE... ... ...

IV. — *Une Vue de la Chaume en 1811*, d'après une gouache de l'époque... 93

V. — *Ecusson-devise de Gusteau*, d'après un dessin de lui-même.. 109

VI. — *L'épée XVIe siècle du Mis d'Harambure*, eau-forte de M. O. DE ROCHEBRUNE.... 157

VII. — *Un Drapeau de la Grande Guerre*. 191

VIII. — *Vue des Sables-d'Olonne à la fin du siècle dernier*, par OZANNE... 217

IX. — *Le Monument des Combattants de Luçon*, par M. FULCONIS... ... ...

X. — *Portrait de M. Alexandre Bonnin de Fraysseix*, d'après un médaillon exécuté par lui-même... ... 307

XI. — *La Grande Fontaine restaurée de Fontenay-le-Comte*, d'après une récente eau-forte de M. O. DE ROCHEBRUNE... 315

XII. — *Cathelineau à la tête de l'armée Vendéenne, se rendant au Te Deum de Notre-Dame, après la victoire de Fontenay*, d'après un vitrail de l'église du Pin-en-Mauges... 373

XIII. — *Le donjon de Tiffauges*, d'après un cliché de M. Arsolier. 401

XIV. — *La tour du Vidame. — Idem*. 411

XV. — *La Renaissance en Bas-Poitou*. — L'Eglise de Fenioux (Deux-Sèvres) eau-forte originale de M. O. de Rochebrune 455

XVI. — *La hache de Ripoche*, épisode de l'Insurrection vendéenne, d'après un dessin inédit de M. BUSNEL, communiqué par M. E. Grimaud. 511

XVII. — *Vue intérieure de Saint-Pierre de Rome* 594

XVIII. — Nos Compatriotes : — *Portrait de M. Edmond Biré*. 601

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

PERIOD.
DC
611
P731
R4
v.12
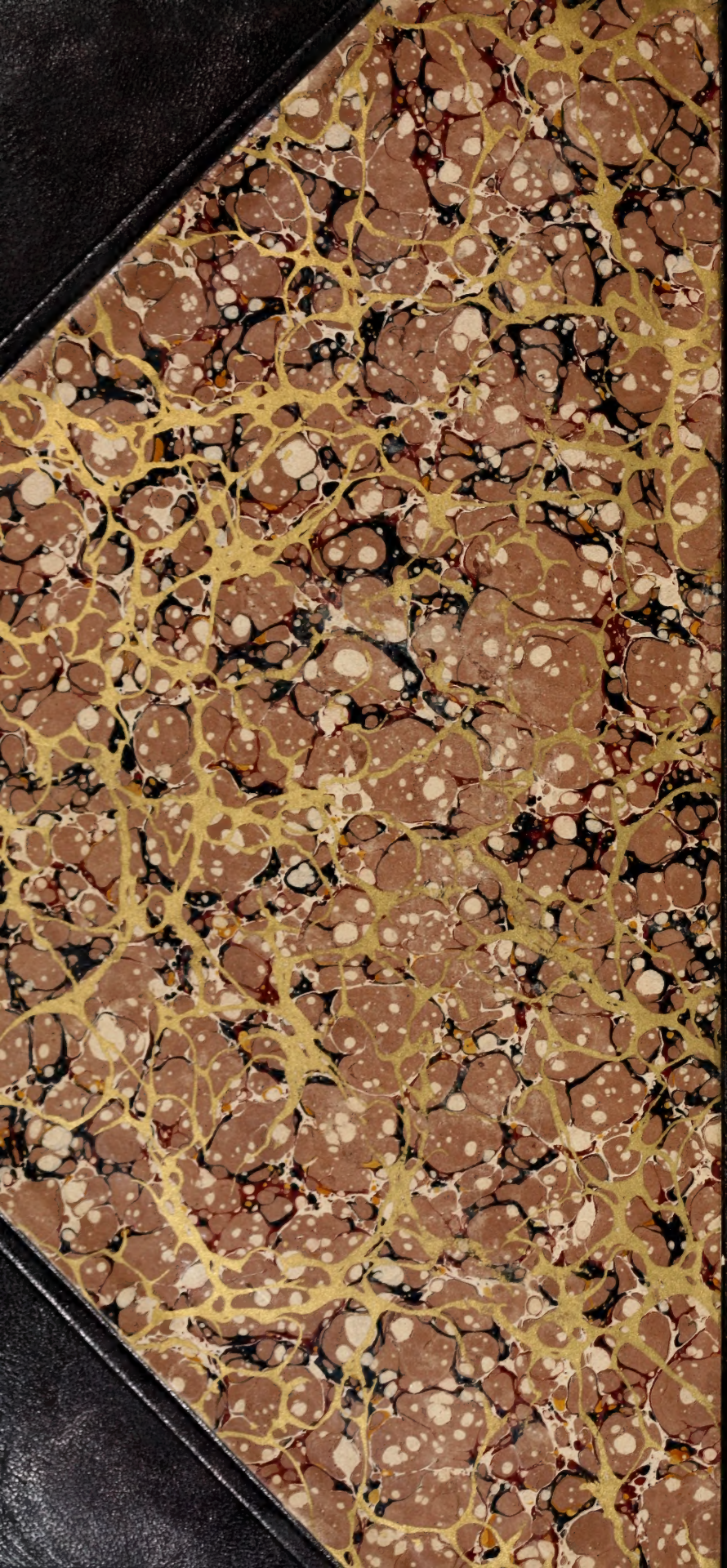
GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00711 3778